CHARTE

Enjeux paysagers et enjeux patrimoine naturel

Parc naturel régional Oise - Pays de France

Rapport 3e partie

Enjeux paysagers et enjeux patrimoine naturel

Sommaire /

Enjeux paysagers /

Fiches et cartographies *P.4*

Enjeux patrimoine naturel /

Fiches des Sites d'intérêt écologique *P.108*

Fiches des Corridors inter ou intra forestiers *P.247*

Fiches des Chiroptères *P.268*

Fiches des Amphibiens *P.271*

Tableaux de la faune et de la flore à enjeux du territoire *P.276*

Sites d'intérêt géologique / *P.290*

Cartographie des enjeux paysagers (CEP)

Suite à la signature de la Convention européenne du paysage, de nouveaux principes et une nouvelle démarche sont aujourd'hui adoptés en matière de politique paysagère nationale. Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages indique ainsi que :

« Art. L. 350-1 AA - Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action des facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques.

Art. L. 350-1 A. – L'atlas des paysages est un document de connaissance qui a pour objet d'identifier, de caractériser et de qualifier les paysages infrarégionaux en tenant compte des dynamiques qui les modifient et des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs socio-économiques et les populations concernées.
(...)
Art. L. 350-1 B. – Les objectifs de qualité paysagère (...) désignent pour chacun des paysages identifiés dans l'atlas des paysages prévu à l'article L. 350-1 A, les orientations définies en matière de protection, de gestion et d'aménagement des structures paysagères et des éléments de paysage permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale.

Les éléments de paysage peuvent être liés notamment au vivant ou au bâti et sont caractéristiques d'un paysage donné. Il peut s'agir notamment de haies, de bosquets, d'arbres isolés, d'alignements d'arbres, de mares ou encore de matériaux, de typologies de constructions ou d'espaces publics. »

La loi ALUR du 26 mars 2014 intègre déjà des avancées significatives en matière de paysage, introduisant notamment l'obligation de formuler des « objectifs de qualité paysagère » dans les SCOT et les PLU.

Cette nouvelle politique s'appuie ainsi sur :
• La caractérisation de paysages infrarégionaux, dans une approche associant structures paysagères et dynamique du paysage ;
• La qualification de ces paysages sur la base des valeurs données par les acteurs et la population locale ;
• La définition, dans ce cadre participatif et partagé, d'objectifs de qualité paysagère, orientations en matière de protection, de gestion et d'aménagement permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages.

Le Parc conduit depuis 10 ans une politique de sensibilisation et d'animation à l'échelle d'unités paysagères locales pour aider les acteurs locaux à penser les évolutions futures de leurs paysages, grâce à deux outils que sont les Plans de paysage et les Études urbaines. Cette démarche partagée de définition des orientations paysagères locales se rapproche ainsi des nouveaux principes adoptés au niveau national.

Le souhait du Parc est de poursuivre cette politique paysagère en l'inscrivant plus fortement encore dans ces nouveaux principes. Il propose ainsi, dans les pages suivantes, une « Cartographie des enjeux paysagers » (CEP). Ce travail constitue la synthèse des travaux menés avec les acteurs locaux depuis ces dernières années, il est présenté sur la base des nouveaux principes adoptés au niveau national et européen :

• Un découpage fondé sur les « Entités paysagères » et « Unités paysagères » des Atlas des paysages
L'Atlas des paysages de l'Oise et l'Atlas des paysages du Val d'Oise identifient et caractérisent, pour chacun des départements, plusieurs « Entités paysagères » ou « Unités paysagères » correspondant à des « portions de territoire qui présentent suffisamment de cohérence dans leur nature et l'organisation de leurs composantes et/ou des modalités de perception pour être distinguées de leurs voisines » (page 135 de l'Atlas des paysages du Val d'Oise). Le Parc a repris ce découpage et l'a parfois affiné à une échelle plus locale. Le territoire du Parc présente ainsi 7 Entités paysagères rescindées en 18 sous-entités ou « Unités paysagères ». Ces « Unités paysagères » constituent le cadre de référence et de cohérence dans lequel est menée la politique paysagère du Parc.

• L'identification des structures paysagères, des éléments de paysage et des dynamiques paysagères
Chaque Unité paysagère fait l'objet d'une fiche descriptive et d'une cartographie associée. Sont présentés la ou les structures paysagères caractéristiques de l'unité (structures spatiales à trois dimensions issues de l'interaction entre la structure sociale et la structure biophysique) ainsi que les dynamiques et pressions existantes.

• La définition d'objectifs de qualité paysagère
Les nombreux plans de paysage et études urbaines menés ont conduit à une vision partagée du paysage et à la définition d'orientations et de plans d'actions par unité paysagère. Ces orientations concernent à la fois la préservation d'éléments structurants, de relations visuelles..., des actions d'aménagement, de gestion ou de requalification. Ces orientations, issues de la concertation menée avec les acteurs locaux, peuvent être considérées comme autant d'objectifs de qualité paysagère.

Cette « Cartographie des enjeux paysagers » n'a pas la portée règlementaire du Plan de référence. Son objet est d'attirer l'attention sur les enjeux paysagers à prendre en compte et présenter les objectifs de qualité paysagère définis lors des démarches de concertation locale. Elle vise ainsi à faciliter l'intégration d'objectifs de qualité paysagère au sein des documents d'urbanisme locaux et intercommunaux, répondant en cela aux obligations de la loi ALUR, et à faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la Charte en matière paysagère.

ENTITÉS PAYSAGÈRES	UNITÉS PAYSAGÈRES
VALOIS MULTIEN FORESTIER	N° 1 – VALLÉE DE LA NONETTE N° 2 – CLAIRIÈRE D'APREMONT ET FORÊTS DE LA POMMERAYE N° 3 – MASSIF D'HALATTE N° 4 – AGGLOMÉRATION SENLISIENNE N° 5 – MASSIF DE CHANTILLY N° 6 – MASSIF D'ERMENONVILLE N° 7 – AGGLOMÉRATION CANTILIENNE N° 8 – VALLÉE DE LA THÈVE N° 9 – PLAINE DU SERVOIS
VALOIS MULTIEN AGRICOLE	N° 10 – VALOIS MULTIEN AGRICOLE
VALLÉE DE L'OISE	N° 11 – VALLÉE DE L'OISE
VALLÉE DE L'AUTOMNE	N° 12 – VALLÉE DE L'AUTOMNE
VALLÉE DE L'YSIEUX	N° 13 – VALLÉE DE L'YSIEUX
PLAINE DE MAREIL-EN-FRANCE	N° 14 – BUTTES DE LA PLAINE DE FRANCE
TROIS FORÊTS DU PARISIS	N° 15 – FORÊT DE CARNELLE N° 16 – FORÊT DE L'ISLE-ADAM N° 17 – VALLÉE DU RU DU PRESLES N° 18 – VALLÉE DE CHAUVRY

Légende des cartes d'enjeux paysagers (CEP)

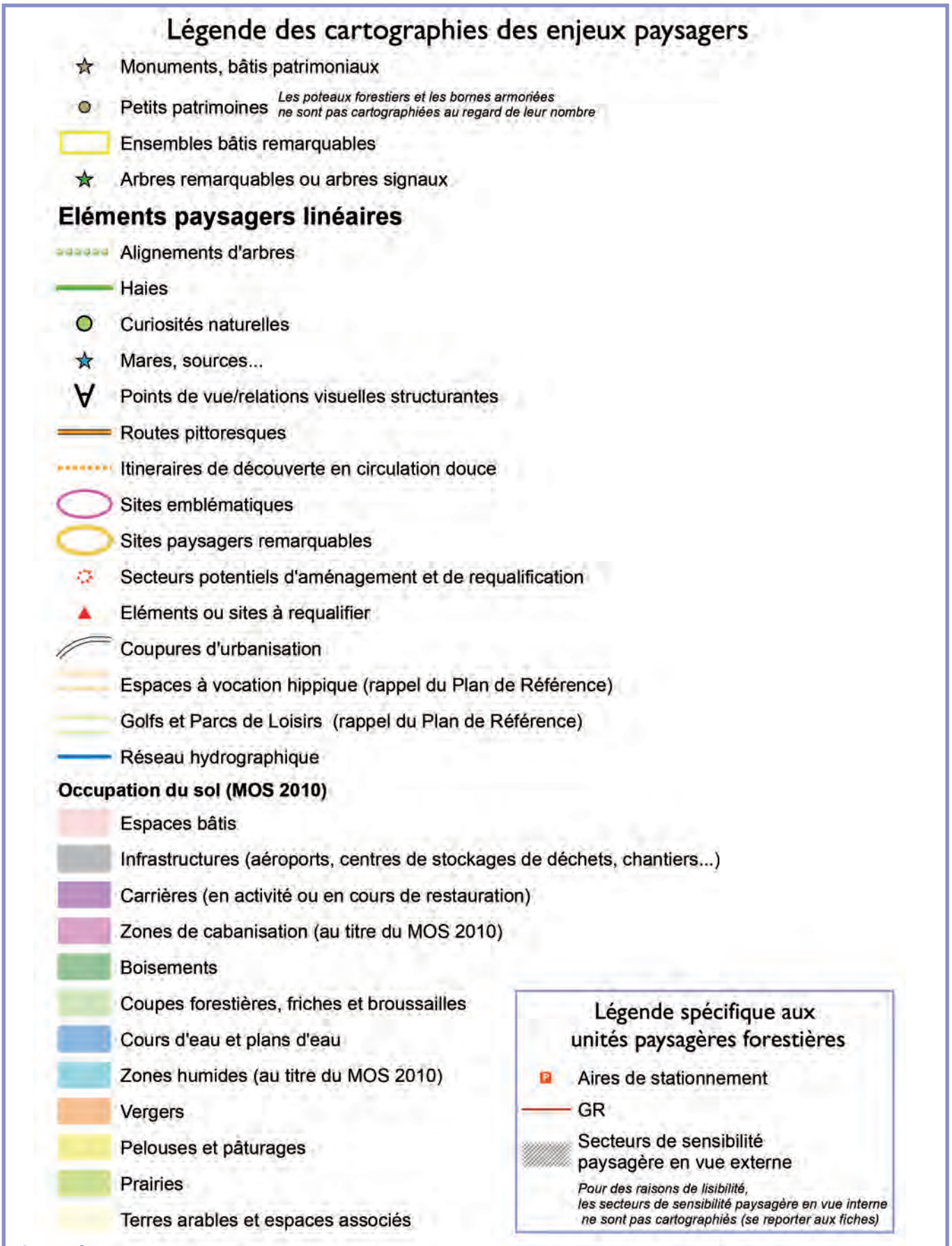

Avertissement : le fond de carte correspond au Mode d'occupation des sols 2010 et ne rend pas compte des évolutions ayant pu se produire depuis en matière d'occupation des sols.

CLÉ DE LECTURE DES FICHES « UNITÉS PAYSAGÈRES » ET LÉGENDES ASSOCIÉES

N° fiche : Nom de l'unité paysagère

Entité :
Entité paysagère plus large à laquelle appartient l'unité paysagère

Communes concernées :
Communes appartenant à l'unité paysagère, l'italique signale que la commune appartient à plusieurs unités paysagères et qu'il faut donc se reporter à une autre fiche « unité paysagère » pour la commune considérée (cf. tableau d'appartenance des communes aux unités paysagères).

Superficie :
Taille en km² de l'unité paysagère.

Typologie :
Nature typologique de l'unité paysagère (vallée, plateau, coteau...)

Contexte règlementaire :
Sites classés ou inscrits au titre de la loi de 1930, secteurs sauvegardés... qui assurent une protection réglementaire de tout ou partie de l'unité paysagère.

Structure paysagère
Présentation synthétique des principales caractéristiques de l'unité paysagère : structure, trames, identité, principaux éléments constitutifs...

Dynamiques et pressions
Présentation des dynamiques d'évolution et des facteurs de pression (principaux projets connus...).

Risques naturels :
rappelle les risques naturels qui concernent l'unité paysagère

Objectifs de qualité paysagère
« Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques » (mesure 14 de la Charte) nécessite de :
• Préserver les grandes composantes paysagères du territoire (disposition 14.1 et Plan de référence)
• Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère (disposition 14.2)
• Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte (disposition 14.3)
• Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis (objectif transversal intégré à plusieurs dispositions de la Charte)
• Aménager, requalifier les espaces déstructurés et dégradés (disposition 14.5)
Pour chacune de ces dispositions, sont présentés les éléments de paysage concernés ou les objectifs de qualité paysagère définis par les acteurs locaux.

Préserver les grandes composantes paysagères du territoire : sont rappelées les grandes composantes morpho-paysagères (massifs forestiers, vallées, buttes témoins, coteaux...) qui font l'objet d'une reconnaissance au Plan de référence de la Charte en tant que « Espaces boisés », « Fonds de vallée », « Zone d'intérêt et de sensibilité paysagère », etc.

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère : la cartographie identifie les éléments remarquables/singuliers de l'unité paysagère tels que les monuments, bâtis patrimoniaux, les ensembles bâtis remarquables (entité souvent composée de bâtiments/jardins dans un espace enclos de mur), le petit patrimoine, les mares, des curiosités naturelles (chaos gréseux par exemple)... ainsi que des éléments structurants du paysage tels que des grands alignements d'arbres... Cet inventaire est issu des bases de données du Parc alimentées notamment par les études urbaines et les plans de paysage menés. Il n'est pas exhaustif.

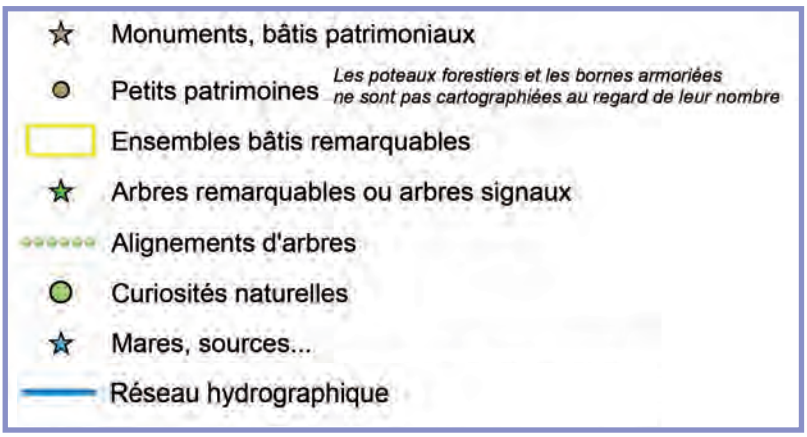

Dans la fiche, tous ces éléments ne peuvent être cités, sont donc repris les principaux intitulés et des exemples en précisant pour les monuments leur statut (MhC = Monument historique classé / MhI = Monument historique inscrit).

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte : la cartographie identifie les principaux points de vue et relations visuelles structurantes (avec un élément repère, un élément de patrimoine…). Elle reprend les routes pittoresques identifiées dans la disposition 14.3. et identifie également comme axes de découverte les différents itinéraires de découverte en circulation douce existants.

Dans la fiche, tous ces éléments ne peuvent être cités, sont donc repris les principaux intitulés et des exemples en précisant lorsqu'il s'agit de points de vue remarquables identifiés dans la disposition 14.3 (PRq = Point de vue remarquable) ou de routes pittoresques (RP = Route pittoresque).

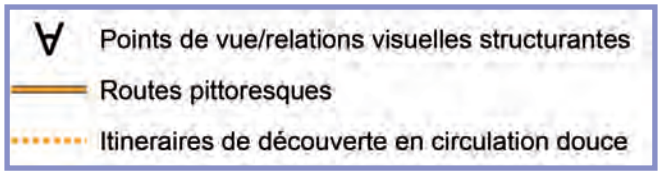

SITE EMBLÉMATIQUE « ..... »

Certaines unités paysagères abritent des sites emblématiques tels qu'identifiés par la disposition 15.4 : « sites emblématiques de l'histoire, du patrimoine naturel et des paysages du Parc ». Ils correspondent non pas à un élément de patrimoine unique mais à un ensemble d'éléments issus d'une histoire commune : château, parc, étangs, canaux… Ils ont fortement marqué leur environnement voire l'ont façonné : perspectives, allées… Ces ensembles possèdent une valeur patrimoniale et une aura culturelle qui dépassent largement l'aire d'influence du Parc. Ils constituent les pôles touristiques majeurs du territoire du Parc et plus largement du nord de l'Ile-de-France. »

Les différents sites emblématiques du territoire : « Château de Chantilly », « Etangs de Comelles », « Abbaye de Chaalis », « Ermenonville », « Royaumont », « Senlis », « Moncel, coteaux et berges de l'Oise ».

Le présent encart indique si l'unité paysagère comprend un ou plusieurs sites emblématiques.

*Sans être un site emblématique, certains espaces au sein de l'unité paysagère constituent des **sites paysagers remarquables nécessitant, outre leur préservation, une attention particulière :** sont cités ici des sites qui sans être des sites emblématiques constituent des paysages identitaires ou singuliers du territoire qui méritent une attention particulière…*

***Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :** objectifs relevant de la gestion des espaces naturels et bâtis, de la mise en valeur du patrimoine historique et culturel, de la lutte contre les nuisances… issues pour la plupart des plans de paysage et des études urbaines.*

Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés : la cartographie reprend les « Secteurs potentiels d'aménagement et de requalification » identifiés dans les Schémas d'orientations urbaines qui se situent souvent en limite de zones urbanisées et identifie par ailleurs des « Eléments ou sites à requalifier », éléments ou sites qui mériteraient une requalification ou un traitement paysager (friches industrielles, secteurs de cabanisation…).

Dans la fiche, tous ces éléments ne peuvent être cités, sont donc repris les principaux en précisant lorsqu'il s'agit de « sites dégradés d'intervention prioritaire » identifiés dans la disposition 14.5 de la Charte.

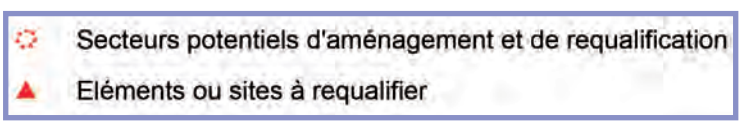

SITE EMBLÉMATIQUE « ..... »

Pistes d'actions pour la préservation du site et sa valorisation : *pistes d'actions spécifiques pour la préservation et la mise en valeur du ou des sites emblématiques présents dans l'unité paysagère.*

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère : *rappelle les enjeux écologiques de l'unité paysagère notamment lorsque ceux-ci rejoignent des enjeux paysagers (maintien des prairies...).*

PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES NON ADHERENTES AU SYNDICAT MIXTE DU PNR : les unités paysagères dépassant les simples limites ***administratives, sont identifiées les communes et/ou communautés de communes hors Parc concernées par l'unité paysagère et auxquelles le Parc pourra proposer une démarche ou des actions partenariales.***

BIBLIOGRAPHIE :

Sources documentaires utilisées pour renseigner la fiche.

Cf. également les Schémas d'orientations urbaines d'... :

Signale les Schémas d'orientations urbaines (SOU) qui présentent plus précisément les enjeux au sein des enveloppes urbaines de l'unité paysagère

CLÉ DE LECTURE SPÉCIFIQUE AUX FICHES DES « UNITÉS PAYSAGÈRES FORESTIÈRES »

Les fiches des unités paysagères correspondant aux massifs forestiers du territoire présentent quelques rubriques spécifiques :

N° fiche - Nom de l'unité paysagère

Statut des forêts :
Forêts relevant du régime forestier ou forêts privées...

Usages/activités

Sont rappelés les différents usages et activités présentes.

> Sensibilité paysagère externe :

Sont identifiés les principaux points de vue depuis le territoire vers la forêt, les principaux axes de découverte qui permettent d'appréhender le massif forestier depuis le territoire ainsi que les « Secteurs de sensibilité paysagère en vue externe », correspondant aux secteurs de la forêt visibles depuis le territoire.

> Sensibilité paysagère interne :

Sont identifiés les principaux points de vue depuis la forêt sur le territoire, les axes de découverte interne (routes, GR...) ainsi que les secteurs de sensibilité paysagère en vue interne. Ces « espaces vus » par le public correspondent souvent aux espaces situés le long des axes de découverte, des carrefours, au niveau des sites paysagers remarquables... Pour des raisons de lisibilité, ces secteurs de sensibilité paysagère en vue interne ne sont pas cartographiés.

Tableau d'appartenance des communes aux Unités paysagères

Communes	Unités paysagères	Unités paysagères forestières
Apremont	N° 1 / N° 2	N° 3
Asnières-sur-Oise	N° 8 / N° 11 / N° 13	N° 5 / N° 15
Auger-Saint-Vincent	N° 10	
Aumont-en-Halatte		N° 3
Avilly-Saint-Léonard	N° 1	N° 5
Barbery	N° 10	
Baron	N° 1 / N° 10	N° 6
Beaumont-sur-Oise	N° 11	N° 15
Beaurepaire	N° 11	N° 3
Bellefontaine	N° 13	
Belloy-en-France	N° 14	
Béthemont-la-Forêt	N° 18	
Béthisy-Saint-Pierre	N° 12	
Boran-sur-Oise	N° 11	
Borest	N°1 / N° 10	N° 6
Brasseuse	N° 10	
Brenouille	N° 11	
Chamant	N° 4 / N° 10	N° 3
Chantilly	N° 1 / N° 7	N° 5
Châtenay-en-France	N° 14	
Chaumontel	N° 13	N° 5
Chauvry	N° 18	
Courteuil	N° 1 / N° 4	
Coye-la-Forêt	N° 8	N° 5
Creil	N° 2 / N° 11	
Epinay-Champlâtreux	N° 14	
Ermenonville	N° 10	N° 6
Eve	N° 10	
Fleurines		N° 3
Fontaine-Chaalis	N° 1 / N° 10	N° 6
Fosses	N° 13	
Fresnoy-le-Luat	N° 10	
Gouvieux	N° 1 / N° 7 / N° 11	
Jagny-sous-Bois	N° 14	
La Chapelle-en-Serval	N° 9	
Lamorlaye	N° 7 / N° 8 / N° 11	N° 5
Lassy	N° 13	
Le Plessis-Luzarches	N° 13	
Les Ageux	N° 11	
Luzarches	N° 13	N° 5

Communes	Unités paysagères	Unités paysagères forestières
Maffliers	N° 17	N° 16
Mareil-en-France	N° 14	
Monceaux	N° 11	
Montagny-Sainte-Félicité	N° 10	
Montepilloy	N° 10	
Mont-l'Evêque	N° 1 / N° 10	N° 6
Montlognon	N° 1	N° 6
Mortefontaine	N° 8 / N° 9	N° 6
Mours	N° 11 / N° 17	
Nanteuil-le-Haudouin	N° 1 / N° 10	
Nerville-la-foret	N° 17	N° 16
Néry	N° 10 /N° 12	
Nointel	N° 11 / N° 17	N° 15
Noisy-sur-Oise	N° 11	N° 15
Ognon	N° 10	N° 3
Orry-la-Ville	N° 8 / N° 9	N° 5
Plailly	N° 8 / N° 9	
Pontarmé	N° 8	N° 5
Pontpoint	N° 11	N° 3
Pont-Sainte-Maxence	N° 11	N° 3
Précy-sur-Oise	N° 11	
Presles	N° 17	N° 15
Raray	N° 10	
Rhuis	N° 11	
Roberval	N° 11	
Rosières	N° 10	
Rully	N° 10	
Saintines	N° 12	
Saint-Martin-du-Tertre	N° 14 / N° 17	15
Saint-Maximin	N° 2 / N° 11	
Saint-Vaast-de-Longmont	N° 10 / N° 12	
Senlis	N° 1 / N° 4	N° 3 / N° 5 / N° 6
Seugy	N° 13	
Survilliers	N° 9	
Thiers-sur-Thève	N° 8	N° 5
Trumilly	N° 10	
Verberie	N° 10 / N° 11 / N° 12	
Verneuil-en-Halatte	N° 11	N° 3
Versigny	N° 1 / N° 10	
Ver-sur-Launette	N° 8 / N° 10	N° 6
Viarmes	N° 13	N° 15
Villeneuve-sur-Verberie	N° 10	N° 3
Villers-Saint-Frambourg	N° 10	N° 3
Villiers-Adam	N° 18	N° 16
Villiers-le-Sec	N° 14	
Vineuil-Saint-Firmin	N° 1 / N° 2	

Fiches Unités paysagères

N° 1 - Vallée de la Nonette

Entité :
Valois Multien forestier.

Communes concernées :
Avilly-Saint-Léonard,
Baron,
Borest,
Chantilly,
Courteuil,
Fontaine-Chaalis,
Gouvieux,
Mont-l'Évêque,
Montlognon,
Nanteuil-le-Haudouin,
Senlis,
Versigny,
Vineuil-Saint-Firmin.

Superficie :
54,45 km².

Typologie :
Vallée.

Contexte règlementaire :
• Site classé « Domaine de Chantilly ».
• Site classé « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe ».
• Site inscrit « Vallée de la Nonette ».
• Site inscrit « Pavillon Saint-Martin et son Parc » (Senlis).
• Site inscrit « Promenades, remparts et leurs abords » (Senlis).
• Secteur sauvegardé de Senlis.

Structure paysagère

Au sein du Valois Multien agricole et forestier, la vallée de la Nonette s'étend d'est en ouest, de Nanteuil-le-Haudouin où la Nonette prend sa source, à Gouvieux où elle se jette dans l'Oise. Vallée peu encaissée, elle présente néanmoins des limites marquées :

• rupture de pente avec le plateau agricole au nord, que souligne notamment le tracé des départementales 339a et 924 ;

• lisière forestière des forêts d'Ermenonville et de Chantilly au sud.

La plupart des communes de la vallée possèdent une double voire une triple appartenance, à la fois communes du plateau du Valois, de la vallée de la Nonette et communes forestières. Les villages se situent souvent en limite du plateau, sur la rupture de pente et le fond de vallée.

La vallée de la Nonette abrite un patrimoine exceptionnel et des motifs paysagers très diversifiés hérités d'une histoire très riche, marquée par le développement de grands domaines, châteaux, abbayes (Château de Versigny, Abbaye de Chaalis, Abbaye de la Victoire, Domaine de Chantilly, Domaine des Fontaines...)... mais également d'une importante activité artisanale (moulins, cressonnières...). Cours d'eau relativement discret, la Nonette a été fortement transformée et se trouve ainsi révélée par les nombreux canaux, pièces d'eau, douves, biefs... associés à ce patrimoine. Prairies, marais, peupleraies se partagent le fond de vallée alternant avec les parcs et jardins des grands domaines. L'ensemble formé par cette mosaïque de milieux, cette succession de grands domaines aux aménagements hydrauliques complexes, ces villages qui ont su garder leur unité et leur caractère, confèrent à cette unité paysagère une exceptionnelle qualité éco-paysagère.

En amont, la vallée présente un profil ouvert. La rivière traverse la zone urbaine de Nanteuil-le-Haudouin puis plusieurs secteurs humides pour la plupart boisés avant d'alimenter les plans d'eau du domaine de Versigny. À partir de Baron, la vallée entaille légèrement le plateau cultivé. Bien que discrète, elle se perçoit dans le grand paysage par la présence de sa végétation rivulaire. La confluence avec la Launette reste peu visible mais la vallée à partir de Montlognon/Fontaine-Chaalis va poursuivre son chemin en suivant la lisière du massif d'Ermenonville/Chantilly et constituer dorénavant un espace de transition entre la plaine agricole du Valois, au nord, et la forêt au sud.

À l'approche de Senlis, la Nonette canalisée et perchée, abandonne son lit d'origine pour alimenter les domaines de la Victoire, de Valgenceuse mais surtout les douves de la vieille ville. La vallée où s'écoulent de petits rus, traverse les faubourgs de la ville où elle constitue aujourd'hui une véritable coulée verte et un élément structurant majeur au sein de la ville. En aval de la confluence Nonette/Aunette, la vallée offre sur Courteuil et Avilly des paysages et des ambiances considérés comme les plus emblématiques de cette unité paysagère associant bâti remarquable, patrimoine lié à l'eau, marais et prairies...
À l'approche de Vineuil-Saint-Firmin, les horizons forestiers se resserrent progressivement et le visiteur découvre le grand domaine de Chantilly, site emblématique du territoire. Il forme encore aujourd'hui l'ossature de cette séquence paysagère organisée autour de la Nonette devenue Grand Canal et des grandes perspectives qui assurent le lien avec les massifs forestiers au nord et au sud, même si le dessin paysager historique et les aménagements hydrauliques associés sont aujourd'hui moins prégnants ou pour partie disparus. Il se poursuit à l'ouest par le site de la Canardière, ancien étang aujourd'hui redevenu zone humide. Progressivement, la vallée s'élargit à la hauteur de Gouvieux, la Nonette serpente entre boisements et prairies avant de se jeter dans l'Oise à Toutevoie, au pied de l'éperon du Camp de César.

Dynamiques et pressions

• Perte de la vocation agricole des espaces de fond de vallée et des marges forestières, enfrichement, perte d'intérêt écologique et paysager, problème de cabanisation ;
• Développement des pensions pour chevaux, centres équestres... utilisant les prairies comme paddocks, impactant leur valeur éco-paysagère ;
• Abandon de la cressiculture posant la question du devenir de cressonnières qui ont été parmi les premières créées en France ;
• Gestion et devenir des peupleraies dont l'intérêt du renouvellement se pose pour certaines ;
• Développement des clôtures non agricoles fractionnant les espaces et pouvant remettre en cause les corridors écologiques, limitant par ailleurs l'accès à la rivière ;
• Pression d'urbanisation sur les fonds de vallée dans les agglomérations de Nanteuil, Senlis... ;
• Enjeu de développement des villages ruraux ;
• Problématique de la mise aux normes des assainissements dans des villages aux parcelles contraintes, situées en fond de vallée ;
• Rejets de l'autoroute A1 dans la Nonette ou ses affluents (aménagement en cours pour la prévention des pollutions accidentelles) ;
• Ruissellements des eaux pluviales/érosion des sols/pollutions diffuses et physiques des cours d'eau (colmatage et pollution)/inondations pluviales ;
• Enjeu lié aux coûts d'entretien de la Nonette perchée et/ou canalisée..., des étangs et du patrimoine hydraulique en général ;
• Tensions autour de la gestion des niveaux d'eau ;
• Confrontation entre objectif de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (renaturation, effacement des seuils...) et préservation du patrimoine historique (et naturel : certaines zones humides étant liées à des aménagements hydrauliques historiques) ;
• Atteintes ponctuelles aux zones humides par création d'étangs, remblaiements... (sous les seuils « Loi sur l'eau ») ;
• Enjeu lié à la gestion du patrimoine historique existant face aux coûts que cela représente : pour les grands sites mais également pour le patrimoine vernaculaire ;
• Pression touristique aux abords des grands sites/gestion de l'accueil ;
• ...

Risques naturels :

- ***Mouvements de terrain (nombreuses carrières souterraines)***
- ***Ruissellements/inondations/coulées***
- ***Risque lié à l'histoire***

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (*cf. Plan de référence*) :

• Fond de vallée de la Nonette et ses vallons affluents, y compris les vallées sèches, espaces éco-paysagers à préserver dans leur intégrité et leur fonctionnalité (*cf. « Fonds de vallée »*) ;
• Plaine alluviale de l'Oise au niveau de la confluence, espace paysager ouvert et zone d'expansion des crues abritant par ailleurs les principaux champs captants du territoire (*cf. « Fonds de vallée »*) ;
• Massifs forestiers et leurs lisières ;
• Bords de plateau et glacis agricoles des massifs forestiers formant les versants de la vallée (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Coupures d'urbanisation dans un double objectif paysager et écologique (*cf. « Corridors écologiques »*).

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :

• Monuments, bâtiments patrimoniaux et leur site d'inscription : églises dont les églises classées (MhC) de Nanteuil-le-Haudouin, Baron et les églises inscrites (MhI) de Borest, Mont-l'Évêque, Courteuil,Vineuil-Saint-Firmin et Gouvieux, les domaines/parcs de Chantilly (MhC), Valgenceuse (MhC), des Fontaines (MhI), les château inscrits (MhI) de Nanteuil-le-Haudouin, Versigny, Mont-l'Évêque, Vineuil-Saint-Firmin mais également l'abbaye de la Victoire (MhI), le prieuré de Borest (MhI), la maison Saint-Pierre et la Ménagerie (MhI) à Vineuil-Saint-Firmin, l'hippodrome de Chantilly (MhI), La Faisanderie (MhI), le pavillon de Manse à Chantilly, les nombreux bâtiments classés ou inscrits de la ville de Senlis, les nombreuses fermes remarquables comme à Versigny, Borest, Vineuil (Le Courtillet), les nombreux moulins comme à Villemétrie, Senlis, Courteuil, Gouvieux... ;
• Petit patrimoine vernaculaire et notamment patrimoine lié à l'eau : aqueduc de Bacchus, fontaines, lavoirs, cressonnières d'Avilly/Courteuil (1ère cressonnière à bassin de France), de Baron, de Mont-L'Évêque... nombreux ponts anciens comme à Nanteuil, Versigny, Fontaine-Chaalis, Borest, avec parfois des descentes abreuvoirs comme à Courteuil..., éléments de la ligne Chauvineau tout au long de la vallée..., glacières à Avilly, Valgenceuse, Chantilly...
...et mégalithe dit « La Queusse de Gargantua » à Borest (MhC), nombreux calvaires présents aux abords ou dans les villages comme à Droizelles (MhC), Courteuil (MhC)..., anciennes routes pavées comme à Versigny..., jeu d'arc à Senlis, Avilly-Saint-Léonard... ;
• Haies et bosquets dont : les ripisylves, les haies et bosquets situés sur les versants où ils jouent un rôle dans la prévention des ruissellements, les haies associées au réseau des chemins... ;
• Alignements d'arbres, arbres « signal » : alignements d'arbres des entrées de Nanteuil, de la RD 339a entre Mont-L'Évêque et Senlis, de l'entrée du domaine de la Victoire, du canal Saint-Jean..., Noyer du Courtillet, Aubépine de Droizelles... ;
• Réseau des petites routes rurales et réseau des chemins ruraux, tout particulièrement ceux permettant l'accès à l'eau ;
• Continuités des murs de pierre à l'intérieur des bourgs, associés aux grandes fermes, manoirs, grands domaines...

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :

• Points de vue globaux sur la vallée et relations plus intimistes : vues sur la vallée depuis les RD 330a et 924, depuis le versant de la Montagne de Rosières... vues plus intimistes au niveau de la RD 19 sur la source de la Nonette à Nanteuil-le-Haudouin, au niveau de la vallée du ru Marquant, entre Fontaine-Chaalis et Borest, au niveau du marais de Mont-L'Évêque, de l'accul de Saint-Léonard, de Chaumont à Gouvieux... ;
• Relations visuelles avec la Nonette ou ses affluents : traversée des ponts RD 100 à Baron, RD 126 à Fontaine-Chaalis, traversée de ponts à Mont-l'Evêque, Villemétrie, Moulin Saint-Etienne et Moulin du Roi à Senlis, vue sur la Nonette et les moulins Denise et de la Chaussée à Saint-Nicolas-d'Acy, pont-descente abreuvoir à Courteuil, pont moulin de la Clouterie à Avilly, vue sur le Grand Canal du pont de la RD 924, vue sur la Nonette

aval pont Chaumont/Toutevoie, vue sur la confluence depuis le quai de Toutevoie… ;
• Relations visuelles avec des éléments de patrimoine, des grands domaines : axe visuel sur l'abbaye de Chaalis depuis la clairière de Montlognon/Fontaine-Chaalis (PRq), perspective château de Chantilly/Vertugadin (PRq), perspective sur le château de Chantilly/Grandes Ecuries/hippodrome/Porte Saint-Denis depuis le rond-point des Lions (PRq), vue sur le parc de Chantilly depuis la RD924, perspective sur la cathédrale de Senlis depuis la RD 330a, perspectives sur le château de Versigny depuis la RD 330a et le GR11, découverte du plateau de Thelle (coteau de Boran et Précy-sur-Oise) depuis la plaine de Toutevoie ;
• Axes de découverte, routes pittoresques : RD 330a Senlis/Nanteuil (RP), routes Le Luat/Rosières/Baron (RP) et Rosières/Versigny (RP), route Rosières/Lessart/Droiselles/RD136 (RP), route Rully/Montépilloy/Fontaine-Chaalis/Mortefontaine (RP), routes Borest/Fontaine-Chaalis/Montlognon/abbaye de Chaalis (nord et sud) (RP), route Villemétrie/Croix d'Anleu (RP), routes Avilly/Saint Léonard/Saint Nicolas/Courteuil (RP)… ;
• Itinéraires de circulation douce, GR… : GR 11, GR 655, pistes cyclables de la CCAC, le Paris/Londres.

Sites emblématiques « Vallée de la Nonette »

• Abbaye de Chaalis • Senlis • Château de Chantilly

*Sans être un site emblématique, certains espaces au sein de l'unité paysagère constituent des **sites paysagers remarquables nécessitant, outre leur préservation, une attention particulière** :*
• Entrée sud-est de Borest ;
• Ensemble Moulin Saint-Etienne /Porte de Meaux ;
• Traversée de la vallée à Saint-Nicolas-d'Acy/Saint-Léonard et accul ;
• Confluence de la Nonette à Toutevoie/Camp de César.

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :
• Trouver une valorisation agricole aux espaces de fond de vallée pour le maintien notamment des prairies (réflexion sur une filière fourrage pour le pôle hippique et centres équestres du territoire) ;
• Accompagner les propriétaires lors du renouvellement des peupleraies pour rechercher de nouvelles valorisations économiques et éco-paysagères ;
• Lutter contre la cabanisation (projet partagé sur les étangs de la Bigue à Senlis) et la fragmentation des espaces par les clôtures non agricoles ;
• Accompagner les centres équestres et pensions pour chevaux pour une requalification de leurs sites et une gestion adaptée des prairies (Borest, Senlis, Gouvieux…) ;
• Lutter contre l'érosion des sols et les ruissellements, redonner une place en amont des bassins versants et bords de plateau aux fossés, banquettes herbeuses, talus… ;
• En traversée d'agglomération urbaine, garder des espaces de respiration au réseau hydrographique, préserver et mettre en valeur les fonds de vallée en tant que coulées vertes : stopper les constructions dans les dents creuses, reconquérir les espaces dégradés, éviter toute imperméabilisation… ;
• Conseiller et accompagner les riverains dans la gestion des milieux aquatiques, la préservation et gestion des zones humides ;
• Poursuivre le travail avec les jardins familiaux sur l'éco-jardinage et la préservation de la ressource en eau ;
• Inventorier, préserver et mettre en valeur le petit patrimoine lié à l'eau, assurer sa découverte ;
• Préserver et valoriser les relations à l'eau existantes voire en redévelopper (valoriser les relations visuelles notamment dans les traversées urbaines, espaces publics associés à l'eau, itinéraires doux assurant la découverte de l'eau…) ;
• Remailler des cheminements transversaux ou longitudinaux lorsqu'ils peuvent être utiles aux relations entre villages ou favoriser l'accès aux espaces de nature depuis ceux-ci ;
• Mener un projet de restauration écologique et de valorisation pédagogique du marais d'Avilly ;
• Développer un projet de requalification et de valorisation de la confluence Nonette/Oise : restauration de la continuité écologique via le bras de décharge, reconquête des méandres, requalification du site de l'usine de Toutevoie ;
• Mettre en valeur les sources de la Nonette à Nanteuil ;
• Préserver le caractère de « petites routes » du réseau viaire de la vallée ;
• Préserver les alignements d'arbres par une gestion adaptée, voire en créer dans le cadre d'une remise en valeur d'axes structurants historiques, d'accès aux grands sites… ;
• Respecter la trame historique et le dessin paysager des grands domaines dans l'aménagement du territoire, en faciliter la lecture, les valoriser via le traitement et la gestion des espaces (+ cf. encart sites emblématiques) ;
• Améliorer la connaissance des cavités souterraines et engager une démarche de prévention des risques mouvements de terrain ;
• Dans le cadre du SAGE Nonette, définir les objectifs, actions et moyens qui permettront de répondre aux besoins d'entretien/gestion spécifiques liés aux nombreux aménagements historiques de la Nonette, intégrant par ailleurs l'objectif de restauration des continuités écologiques, tout en respectant le patrimoine historique et préservant les zones humides remarquables ;
• Préserver et améliorer le fonctionnement du corridor écologique massif de Chantilly/forêt d'Halatte, préserver la fonctionnalité de la continuité écologique vers le bois du Roi entre Droiselles et Nanteuil.

Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés :
• Cabanisation aux sources de la Nonette, en fond de vallée à Borest, Villemétrie, Senlis (étangs de la Bigue)… ;
• Zones de dépôts de matériaux, de décharges ou d'activités illégales pouvant présenter un risque pour la ressource en eau (ancien site des « Floralies », casses autos à Gouvieux)… ;
• Friches industrielles : Polytitan à Vineuil-Saint-Firmin, anciennes usines de gaz à Senlis et Chantilly, usine de Toutevoie à Gouvieux… ;
• Zones d'activités à Montlognon, Fontaine-Chaalis et Borest ;
• Centres équestres et pensions pour chevaux et leurs abords à Borest, Senlis… ;
• Franges bâties nord de Baron, frange sud de Nanteuil-le-Haudouin… ;
• Entrées de villes ou villages à aménager/améliorer/mettre en valeur : entrées nord et sud de Mont l'Évêque, façade urbaine de Courteuil côté RD 924, entrée de Saint-Firmin à l'est et de Vineuil à l'ouest, place du jeu d'arc et « contournement » d'Avilly…

SITE EMBLÉMATIQUE « SENLIS »

Pistes d'actions pour la préservation du site et sa valorisation :

• Améliorer les liaisons douces entre le centre-ville et les faubourgs (piétons et cyclables) ;
• Améliorer l'accueil des PMR et des publics handicapés ;
• Améliorer encore la place de la circulation piétonne dans le secteur sauvegardé.

• Renforcer la communication et l'offre touristique, travailler sur une labellisation (« Grands Sites de France », « Patrimoine mondial Unesco » ?…) ?
• Mettre en place un centre d'accueil touristique et d'interprétation ;
• Soutenir la réhabilitation du patrimoine et son interprétation ;
• Valoriser les remparts et les faubourgs ;
• Valoriser la connexion avec les grands itinéraires vélos : favoriser le tourisme vert, développer une offre autour du vélo…

• Élargir la gamme des hébergements ;
• Améliorer l'animation commerciale du centre-ville et l'offre à destination des visiteurs.

• Mettre en valeur le patrimoine historique et culturel : secteur sauvegardé, châteaux, grandes propriétés, parcs et jardins… ;
• Protéger/reconquérir les abords des arènes et leur redonner une lisibilité depuis les espaces publics ;
• Valoriser/requalifier les portes de la ville ancienne en matière bâtie, paysagère et fonctionnelle.

• Préserver, gérer et valoriser la première ceinture verte que forment les mails des boulevards et remparts, mettre en place un plan de gestion assurant leur préservation et leur renouvellement ;

• Mettre en place un plan de valorisation coordonné et durable de la deuxième ceinture verte que forment les fonds de vallée et parcs des grands domaines et grandes propriétés : maintien et gestion des éléments boisés structurants, des vergers, des milieux humides…, renforcement des liens avec les parcs des grandes propriétés et grands domaines (réflexions communes et mise en cohérence des gestions, ouverture au public…), traitement qualitatif des limites parcellaires le long des cheminements proposés (par exemple le long de la promenade du Moulin Saint-Tron) et plus généralement traitement de l'interface bâti-fonds humides au niveau des vallées, réhabilitation paysagère du jeu d'arc, poursuite du travail avec les jardins familiaux sur l'éco jardinage, création de lieux de rencontre de type jardin partagé pour créer du lien vers les fonds de vallée et les jardins familiaux…

• Préserver la troisième ceinture verte que forment les lisières des massifs forestiers : maintien de l'urbanisation à distance des lisières, adaptation de la gestion sylvicole pour éviter des impacts paysagers trop importants… ;

• Préserver les perspectives depuis l'espace de clairière, les points de vue et relations visuelles au sein de la ville ;

• Poursuivre et renforcer l'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion de la ville et ses abords (gestion différenciée…).

Site emblématique « Abbaye de Chaalis »

Pistes d'actions pour la préservation du site et sa valorisation :

• Améliorer et structurer les aménagements d'accueil communs à l'abbaye et à la Mer de Sable (stationnement, jalonnement, information touristique...) dans le respect du cadre naturel et paysager ;
• Améliorer la desserte en transport en commun et l'accès à vélo ;
• Améliorer l'accueil des PMR et des publics handicapés ;
• Développer un projet d'interprétation et de valorisation à l'échelle des deux sites emblématiques, Abbaye de Chaalis et Ermenonville, conforter et développer les projets avec le Parc J.-J. Rousseau.

• Mettre en valeur les perspectives sur l'abbaye, les points de vue sur les éléments remarquables... ;

• Diversifier, améliorer la muséographie du musée Jacquemart-André ;
• Développer les services touristiques (restauration...) ;
• Réfléchir à la valorisation des étangs de Chaalis intégrant la préservation et la valorisation de son patrimoine naturel ;

• Restaurer le moulin... et mettre en valeur ce patrimoine (interprétation) ;
• Conforter le sentier des Écrivains et l'affirmer comme liaison pédestre et cyclo-touristique reliant l'Abbaye de Chaalis au Parc J.-J. Rousseau.

• Intégrer la préservation des enjeux écologiques dans la gestion de la Mer de Sable ;
• Rénover l'assainissement du parc de loisir de la Mer de Sable ;
• Mettre en valeur le patrimoine géologique que représente la Mer de Sable (point de vue, panneau d'interprétation...) ;
• Conforter et valoriser les actions agro-environnementales sur la clairière de Fontaine-Chaalis/Montlognon ;
• Restaurer le patrimoine hydraulique de la clairière de Montlognon/Fontaine-Chaalis, renforcer les liens paysagers avec l'abbaye ;
• Créer un lien plus fort entre l'abbaye et la clairière : proposition de promenade familiale...

• Améliorer la qualité de l'eau pour mieux valoriser les étangs et le réseau hydrographique.

Site emblématique « Château de Chantilly »

Pistes d'actions pour la préservation du site et sa valorisation :

• Donner une meilleure lisibilité des sites ouverts au public, de leur appartenance historique au domaine de Chantilly, et améliorer les liens entre eux ;
• Renforcer la communication à l'échelle du site emblématique ;
• Conforter et moderniser la médiation et l'interprétation.

• Structurer la signalétique, la signalisation, l'accueil et le stationnement ;
• Développer l'accès par le train et mieux organiser la desserte du château depuis la gare ;
• Améliorer l'accès et la découverte par les circulations douces, relier notamment les différents sites ouverts au public entre eux, équiper les sites pour l'accueil du vélo ;
• Améliorer l'accueil des PMR et des publics handicapés ;
• Améliorer le lien vers la forêt pour le public (faciliter l'accès, améliorer la signalétique, développer une offre de promenade de découverte...).

• Préserver le schéma paysager (grandes perspectives depuis la terrasse du château...) et le valoriser ;
• Mettre en valeur les perspectives de Le Nôtre, les relations visuelles avec les éléments remarquables... ;
• Mettre notamment en valeur la perspective du Vertugadin et son prolongement sur Vineuil et Apremont.

• Préserver le patrimoine naturel notamment de la Canardière, de la prairie du pavillon de Manse et de la prairie/canal Saint-Jean ;
• Développer un projet éco-paysager et culturel de valorisation de la Canardière et de la route de la Chaussée.

• Poursuivre l'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion des espaces de parcs et jardins et des espaces hippiques.

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère :

Les principaux enjeux écologiques de l'unité paysagère de la Vallée de la Nonette sont associés :

• aux fonds humides, marais, prairies humides abritant des habitats et des espèces remarquables dont plusieurs à Responsabilité pour le Parc : cf. sites d'intérêt écologique n°36 « Marais de Mont-L'Evêque », n°37 « Vallée de la Nonette de Senlis à Chantilly », n°38 « La Canardière ». Outre l'enjeu que représente leur gestion, il s'agit également de maintenir la connexion et les liens fonctionnels entre ces milieux humides et le réseau hydrographique ;

• plus généralement au maintien des prairies et milieux herbeux ouverts sur l'ensemble de la vallée face à l'enfrichement ou à une gestion inadaptée (paddocks) ;

• à la restauration de la continuité écologique du réseau hydrographique ;

• au maintien de la fonctionnalité des espaces de vallée qui participent aux corridors interforestiers : « forêt d'Halatte / massif de Chantilly » et « forêt d'Ermenonville / bois du Roi » (cf. fiche « Les corridors inter forestiers ») ;

• à la préservation des axes de migrations des amphibiens notamment ceux situés à Vineuil, Avilly, Brichebay… (cf. fiche « Les Amphibiens »).

PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES NON ADHERENTES AU SYNDICAT MIXTE DU PNR :
> Peroy-les-Gombries ;
> Villers-sous-Saint-Leu.

Enjeux paysagers /

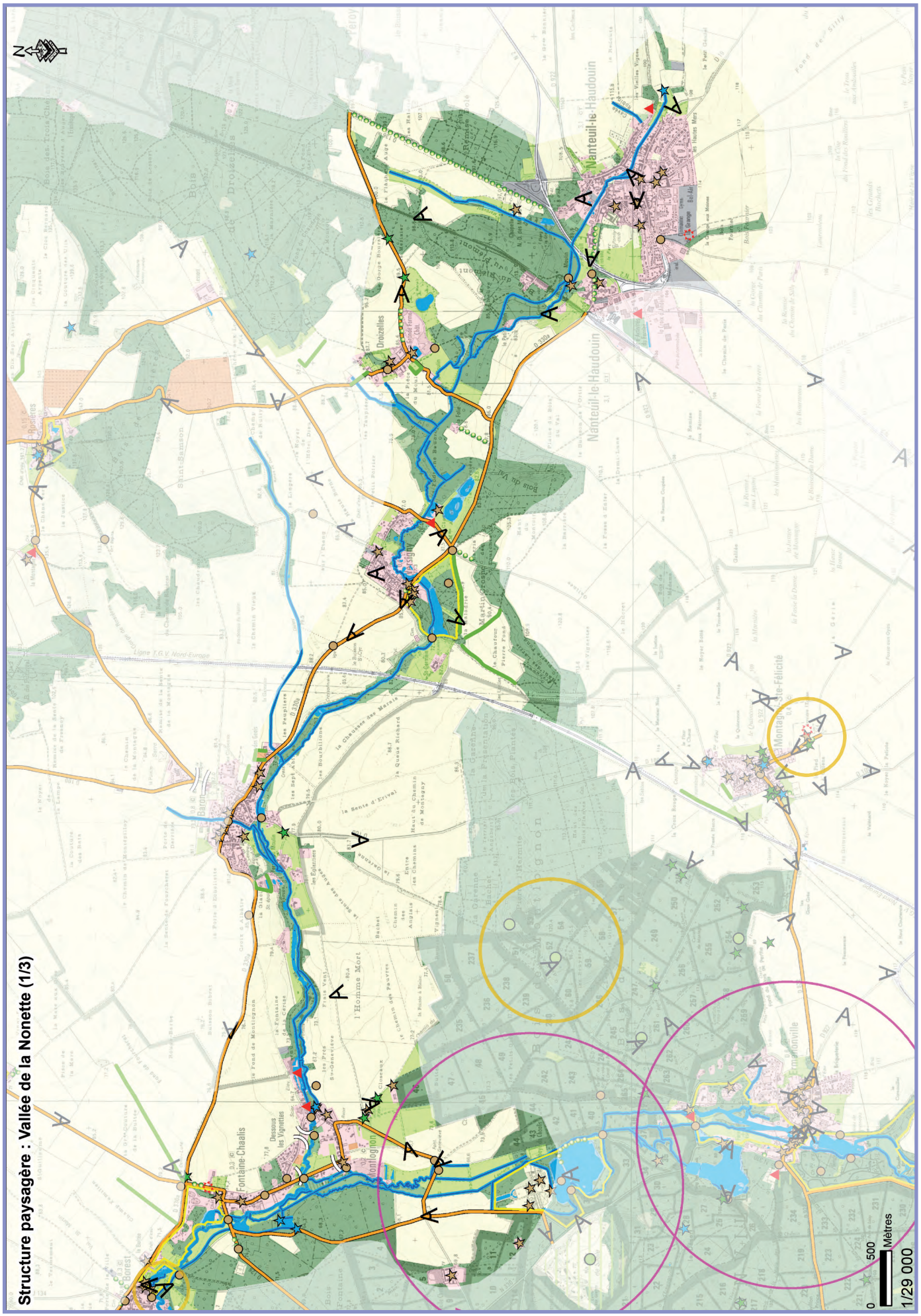

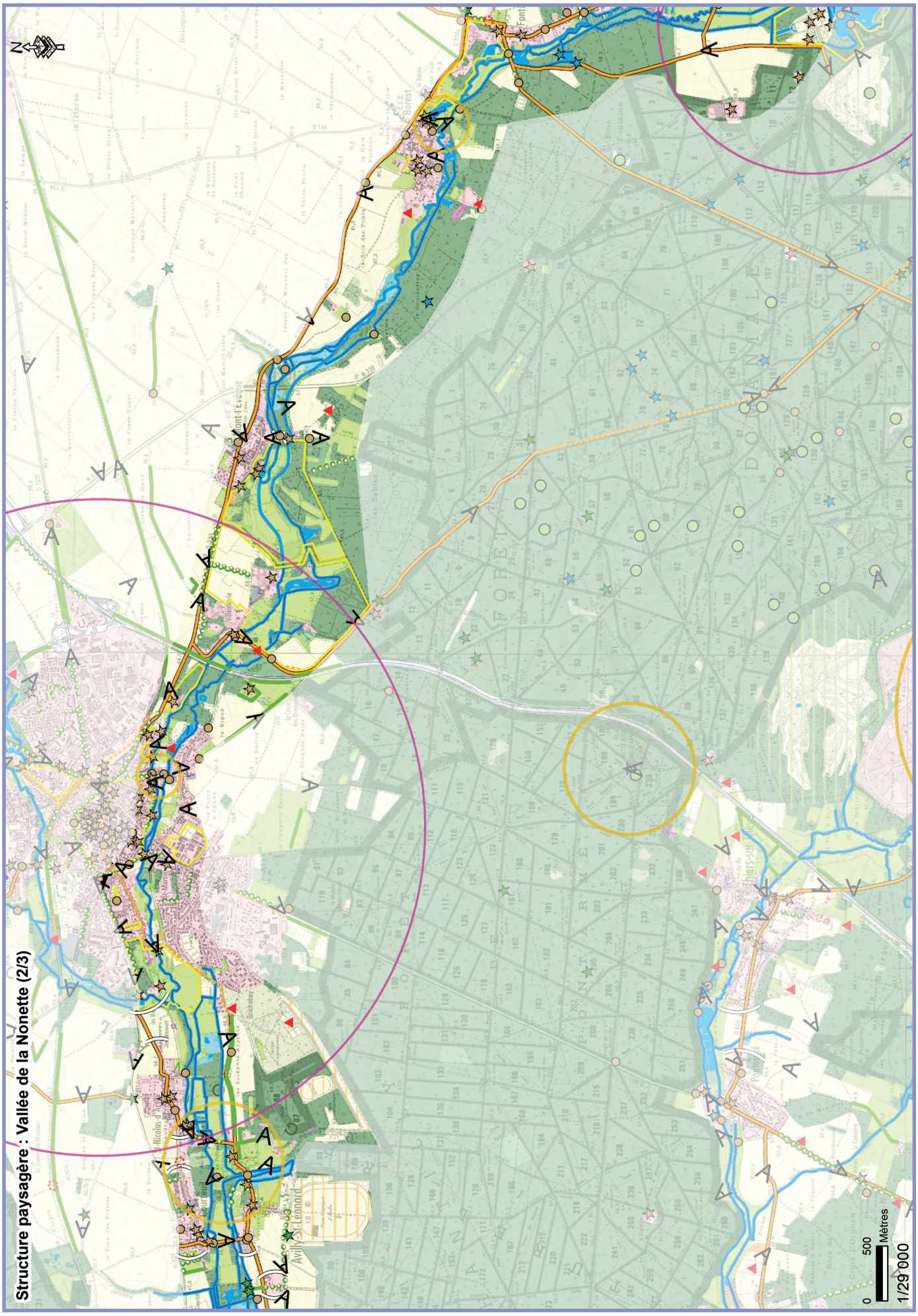
N
Structure paysagère : Vallée de la Nonette (2/3)
0
500
Mètres
1/20 000

Enjeux paysagers /

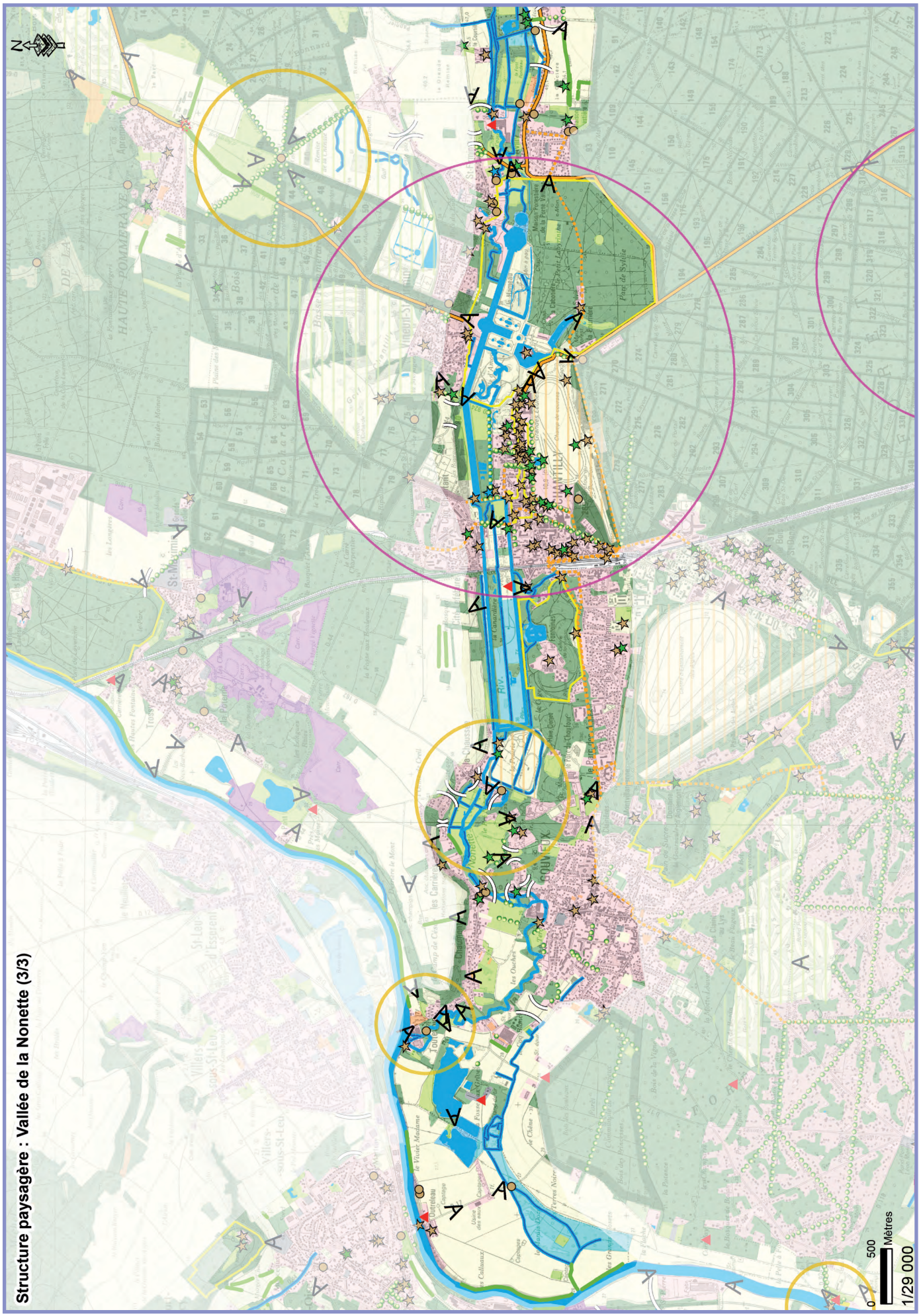

Structure paysagère : Vallée de la Nonette (3/3)

BIBLIOGRAPHIE :

• Atlas des paysages de l'Oise (Atelier 15 Architecture et Paysage / DREAL Picardie - DDT de l'Oise / 2006)
• Étude préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage (Extra-Muros / PNROPF / 2012)
• Études urbaines d'Avilly-Saint-Léonard, Courteuil, Fontaine-Chaâlis, Gouvieux, Mont-l'Évêque, Montlognon, Senlis, Vineuil-Saint-Firmin, Borest.

Cf. également les Schémas d'orientations urbaines d'Avilly-Saint-Léonard, Baron, Chantilly, Courteuil, Fontaine-Chaalis, Gouvieux, Mont-l'Évêque, Montlognon, Nanteuil-le-Haudouin, Senlis, Versigny et Vineuil-Saint-Firmin.

N° 2 - Clairière d'Apremont et forêts de la Pommeraye

Entité :
Valois Multien forestier.

Communes concernées :
Apremont,
Creil,
Saint-Maximin,
Vineuil-Saint-Firmin.

Superficie :
26,31 km².

Typologie :
Forêt, clairière.

Statut des forêts :
Haute-Pommeraye (forêt privée), Basse-Pommeraye et bois du Lieutenant (forêt de l'Institut de France relevant du régime forestier).

Contexte règlementaire :
• Site classé « Domaine de Chantilly »
• Site classé « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe»
• Site inscrit « Vallée de la Nonette ».

Structure paysagère

Cette unité paysagère correspond en grande partie à la butte témoin dite d'Apremont ou de la Pommeraye. Majoritairement boisée avec la forêt de la Haute-Pommeraye au nord, et celles de la Basse-Pommeraye et du bois du Lieutenant au sud, cette unité paysagère constitue un espace de transition entre la forêt d'Halatte et le massif de Chantilly. Elle abrite dans son écrin boisé, en pied de butte témoin, le village d'Apremont et sa remarquable clairière agricole. Plus au sud s'étend Vineuil-Saint-Firmin à la fois tournée vers Chantilly mais séparée de l'agglomération cantilienne par la RD 924 et le parc du Château.

Cette unité constitue historiquement le prolongement nord du Domaine de Chantilly. Même si la composition originelle s'est peu à peu effacée avec le temps, forêt et clairière ont gardé plusieurs des axes structurants d'origine : perspective du Vertugadin, table d'Apremont et ses allées en étoile qui structurent la clairière agricole et se poursuivent jusque dans les espaces boisés...

Les espaces agricoles de clairière sont dévolus à la culture céréalière mais surtout à l'activité de polo qui s'est installée dans les années 90 dans la ferme d'Apremont. Les espaces sont gérés en prairies/pelouses associées à un maillage de haies basses taillées (charmilles) renforcant la trame structurante. Au sein des forêts, deux golfs se sont ajoutés à celui de Chantilly, formant également une clairière au sein de ces espaces boisés.

Le village d'Apremont, légèrement en balcon sur la clairière, présente une unité remarquable. De lecture plus difficile, Vineuil-Saint-Firmin issue de deux noyaux originels, associe cœurs anciens, extensions pavillonnaires récentes, zones artisanales et équipements sportifs entrecoupés d'espaces boisés ou agricoles.

Encadrée par son arc boisé, épargnée par les grandes infrastructures routières qui la contourne au nord (RD 1330) et à l'Ouest (RD 1016) au-delà des forêts, la clairière d'Apremont offre l'image d'un territoire retiré et préservé.

Au nord, le Plessis-Pommeraye et son triangle agricole cerné par les infrastructures font difficilement le lien avec l'agglomération creilloise. À l'ouest la coupure est quasi-totale avec Saint-Maximin située de l'autre côté de la RD 1016. Au sud, la RD 924, les équipements sportifs de Chantilly et le mur du parc du château tendent à couper l'unité paysagère du reste du domaine de Chantilly auquel pourtant historiquement elle appartient.

Dynamiques et pressions

• Grandes infrastructures (RD 1330, RD 201 et RD 1016) fortement fragmentantes au niveau écologique mais également pour les relations entre villages, ou avec l'agglomération creilloise qui se trouve entièrement coupée des espaces naturels/abords de ces infrastructures peu qualitatifs ;
• Projet d'aménagement de l'échangeur de la Pierre Blanche RD 1330 - RD 201 ;
• Projet d'aménagement d'un échangeur d'accès à la zone commerciale de Saint-Maximin sur la RD 1016 ;
• Golfs : espaces fermés plus ou moins intégrés, question de leur évolution en cas de difficultés économiques ;
• Pression de fréquentation, notamment en forêt de la Haute-Pommeraye malgré son statut privé, dérangement des animaux... ;
• Zone art. L.321-1 du code minier (ex article 109 du code minier) pour l'exploitation de la silice en forêt de la Haute-Pommeraye ;
• Plan d'exposition au bruit (PEB) des aéronefs de la base militaire aérienne 110 ;
• Présence d'espèces invasives : important foyer de *Prunus serotina* et d'écureuils de Corée.

Risques naturels :

- ***Inondations/coulées de boue***
- ***Mouvements de terrain (anciennes carrières souterraines)***
- ***Feu de forêt***
- ***Risque lié à l'histoire***

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (*cf. Plan de référence*) :
• Forêts et leurs lisières (*cf. « Espaces boisés »*) ;
• Espaces agricoles de clairière et vallons tels le vallon sec au lieu-dit « La Grille » à Apremont, la vallée Pannier… (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Glacis agricoles des forêts et derniers espaces agricoles du plateau de Creil (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*).

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :
• Monuments, bâtiments patrimoniaux et leur site d'inscription : Eglises d'Apremont, de Vineuil et de Saint-Firmin (MhI), fermes d'Apremont, du Plessis-Pommeraye, de la Ménagerie (MhI), Faisanderie d'Apremont (MhI), château Saint-Firmin (MhI), bâtis liés à l'ancienne voie ferrée, bâti troglodytique à Vineuil, nombreuses maisons bourgeoises à Vineuil, maison forestière de la porte Saint-Leu… ;
• Petit patrimoine vernaculaire et autre patrimoine : table d'Apremont (MhI), oratoire de la Vierge Notre-Dame de la Côte, lavoirs à Saint-Firmin, jeu d'arc à Vineuil, poteau de la Haute-Pommeraye et bornes armoriées en forêt… ;
• Haies et bosquets dont : les haies et bosquets situés dans le corridor écologique (vallée Pannier…), les haies associées au réseau des chemins et routes dont les haies de charmille de la clairière, haies et bosquets associés à l'ancienne voie ferrée Crépy-Senlis… ;
• Alignements d'arbres, arbres « signal » : alignements d'arbres des allées en étoile de la table d'Apremont, alignements et arbres remarquables de l'entrée du golf de Chantilly, noyer du Courtillet, chêne de la Basse Pommeraye… ;
Nb : vallée des rhododendrons, curiosité en forêt de la Haute-Pommeraye
• Mares : mare Madame et mare des Sots en forêt de la Haute-Pommeraye ;
• Continuités des murs de pierre à l'intérieur des bourgs, associés aux manoirs, grands domaines… ;
• Sentiers et chemins ruraux.

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :
• Points de vue, relations visuelles, perspectives : perspectives depuis la Table d'Apremont (PRq), perspective sur le château de Chantilly depuis le Vertugadin (Prq), vue sur le plateau agricole de Creil depuis le Plessis-Pommeraye, vue sur le village d'Apremont et la Haute Pommeraye depuis la RD 606 et la Plaine d'Apremont (voie communale n°5), vue sur le vallon sec au lieu-dit « La Grille »… ;
• Axes de découverte, routes pittoresques : route Vineuil-Saint-Firmin/Apremont/Aumont (RD 606) ;
• Itinéraires de circulation douce, GR… : GR 11, pistes cyclables de la CCAC.

> Forêts / Sensibilité paysagère externe :
• Points de vue du territoire vers la forêt : depuis la table d'Apremont ;
• Axes de découverte externes : RD 606, RD 1016, RD 1330 et 201 ;
• Secteurs de sensibilité paysagère en vue externe : le long des axes précédents et coteau boisé à hauteur de ND de la Côte, lisières de la clairière.

> Forêts / Sensibilité paysagère interne :
• Points de vue depuis la forêt sur le territoire : depuis le poteau de la Haute-Pommeraye ;
• Axes de découverte internes : route du Verbois à Apremont (voie communale n°5), RD 606, GR 11 ;
• Secteurs de sensibilité paysagère en vue interne : le long des axes de découverte précédents, autour des éléments de patrimoine historique ou naturel (poteau, Oratoire de la Vierge, mares…).

*Au sein de l'unité paysagère, certains espaces constituent des **sites paysagers remarquables nécessitant, outre leur préservation, une attention particulière** :*
• Table d'Apremont et espaces associés (allées en étoile…).

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :
• Poursuivre la mise en valeur de la table d'Apremont, de la clairière, et de la ferme d'Apremont, accompagner l'évolution de l'activité de polo dans le respect du patrimoine paysager ;
• Préserver et gérer les haies de charmille tout en ménageant des ouvertures visuelles ;
• Mettre en valeur la perspective du Vertugadin et son prolongement sur Vineuil et Apremont ;
• Proposer une convention pour une ouverture au public d'une partie de la forêt de la Haute-Pommeraye afin de maîtriser la fréquentation et d'en limiter ses impacts (possibilités de mise en valeur de la vallée des Rhododendrons…) :
• Renforcer les relations avec les propriétaires et gestionnaires des golfs pour une meilleure intégration paysagère (notamment golf d'Apremont le long de la RD 606E), et une gestion écologique de leurs espaces et équipements ;
• Gérer qualitativement les abords routiers, améliorer le rapport route/forêt des grands axes ;
• Poursuivre et mettre en œuvre le projet de développement d'agriculture péri-urbaine et de zones de loisirs sur les espaces de plateau de la commune de Creil, en entrée d'agglomération ;
• Poursuivre et renforcer le réseau des circulations douces entre les villages, et avec l'agglomération creilloise : sécuriser voire rétablir les traversées piétonnes et cyclables au niveau des grandes infrastructures routières RD 1016, RD 201 et RD 1330 en créant si nécessaire de nouveaux équipements/rendre plus lisible les itinéraires existants voire les renforcer ;
• Mettre en œuvre la Trans'Oise ;
• Soigner la gestion et le renouvellement des peuplements dans les secteurs de sensibilité paysagère : modalités particulières lors de la régénération ;
• Mener une gestion qualitative des lisières forestières en relation avec les non forestiers ;
• Privilégier chaque fois que possible des peuplements mélangés, la régénération naturelle des essences adaptées, le maintien des essences secondaires et des essences pionnières à l'échelle du massif… ;
• Assurer un suivi des engrillagements / Ne pas entraîner par leur implantation une perte de fonctionnalité des corridors et liaisons écologiques / Démonter ces engrillagements dès qu'ils ne sont plus nécessaires ;
• Créer des places de dépôts de grumes pour éviter le stockage sur les zones éco-paysagères les plus sensibles.

Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés :
• ZA de Saint-Firmin ;
• Frange urbaine sud d'Apremont (à associer éventuellement à un prolongement du chemin tour de village), façade urbaine du hameau du Plessis-Pommeraye depuis la RD 1330… ;

• Entrées de villes ou villages à aménager/améliorer/mettre en valeur : entrées de Saint-Firmin à l'est et de Vineuil à l'ouest…

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère :

Les principaux enjeux écologiques de l'unité paysagère « Clairière d'Apremont et forêt de la Pommeraye » sont associés :

• Aux pelouses et lisières thermophiles : cf. Site d'intérêt écologique n°19 « Pelouses de la Plaine d'Apremont » ;

• Aux espaces agricoles et forestiers notamment au sud de la clairière, sur la vallée Pannier et le bois du Lieutenant, assurant la continuité écologique entre la forêt d'Halatte et le massif de Chantilly/Ermenonville : cf. corridor « forêt d'Halatte/massif de Chantilly ». Une autre continuité existe plus au nord au niveau de la Haute-Pommeraye et du golf d'Apremont ;

• À un des principaux axes de migration amphibiens du territoire traversant la RD 924 à Vineuil-Saint-Firmin (cf. fiche « Les Amphibiens »).

Bibliographie :

• Atlas des paysages de l'Oise (Atelier 15 Architecture et Paysage / DREAL Picardie - DDT de l'Oise / 2006)
• Étude préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage (Extra-Muros / PNROPF / 2012)
• Études urbaines d'Apremont, Creil, Saint-Maximin, Vineuil-Saint-Firmin.

Cf. également les Schémas d'orientations urbaines d'Apremont et Vineuil-Saint-Firmin.

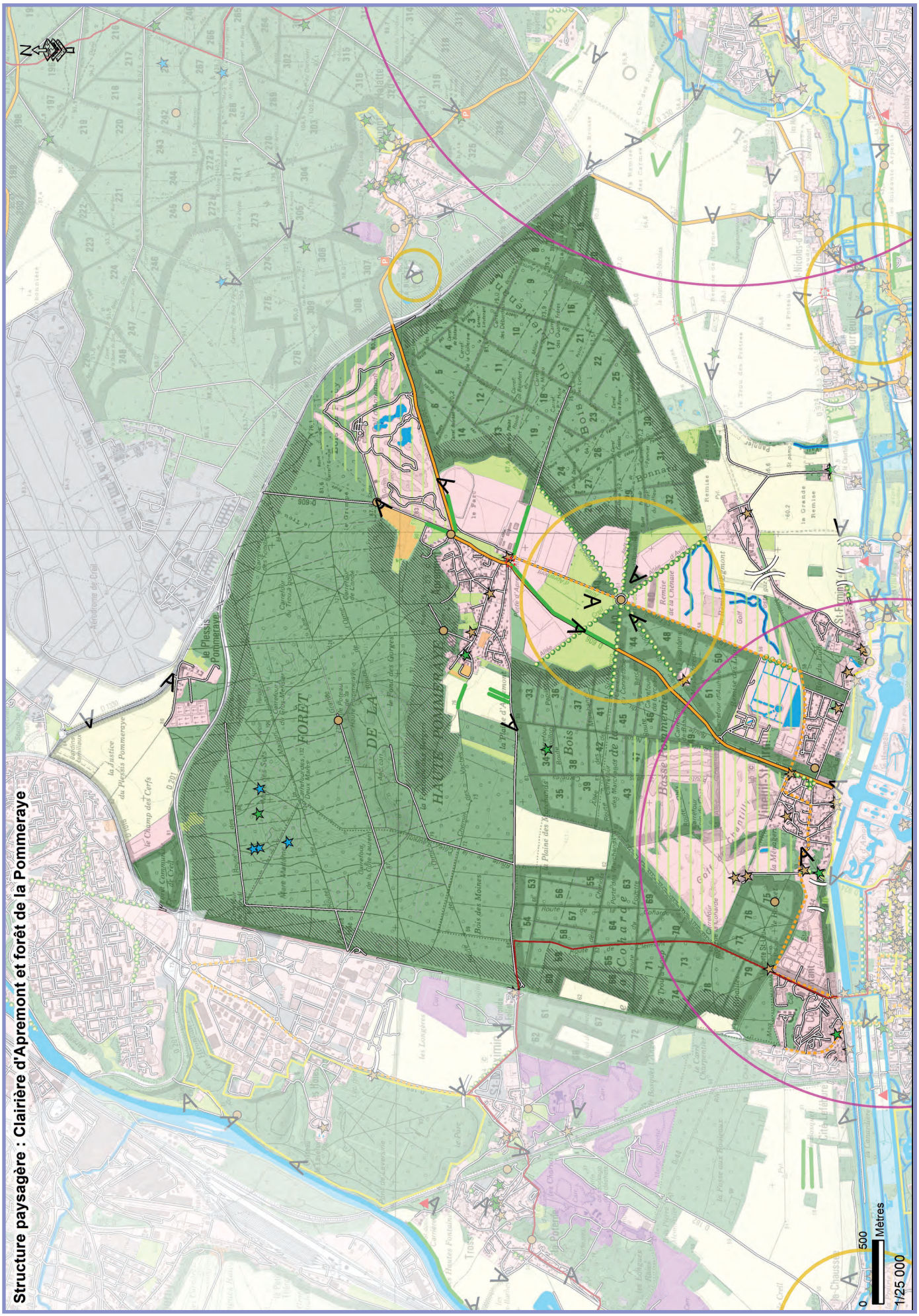

Structure paysagère : Clairière d'Apremont et forêt de la Pommeraye

N° 3 - Massif d'Halatte

Entité :
Valois Multien forestier.

Communes concernées :
Apremont,
Aumont-en-Halatte,
Beaurepaire,
Chamant,
Fleurines,
Ognon,
Pontpoint,
Pont-Sainte-Maxence,
Senlis,
Villeneuve-sur-Verberie,
Villers-Saint-Frambourg,
Verneuil-en-Halatte.

Superficie :
67,13 km².

Typologie :
Massif forestier et clairières.

Statut des forêts :
Forêts relevant du régime forestier (forêt domaniale, forêt départementale et forêts communales), bois privés en lisière du massif.

Contexte règlementaire :
• Site classé « Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles »
• Site classé « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe »
• Site inscrit « Vallée de la Nonette »

Structure paysagère

Le plateau calcaire du Valois est ici dominé par une série de buttes témoins, alternance de formations géologiques sableuses, calcaires et marneuses : butte d'Aumont (124 m), Mont-Alta (142m), Mont Saint-Christophe (185m) et Mont-Pagnotte qui, avec ses 222 mètres, constitue le point culminant du territoire et le 2e sommet le plus haut du nord de la France. La forêt recouvre cet ensemble à l'exception d'une grande clairière centrale, la clairière de Fleurines/Saint-Christophe, et d'une clairière secondaire située en limite sud-ouest, la clairière d'Aumont. Au nord et à l'ouest, le plateau est entaillé par la vallée de l'Oise créant un coteau abrupt marqué de cavées. À l'est et au sud, les versants boisés laissent la place à des glacis agricoles qui mettent en valeur la forêt et assurent la transition avec le plateau du Valois agricole.

Préservé au cours de l'histoire des défrichements de par ses sols pauvres, le massif d'Halatte doit également son maintien et sa gestion au cours des siècles à son statut de forêt royale, lieu de chasse et de production de bois d'œuvre. Elle garde de nombreux témoignages des évènements et aménagements passés : pierres levées du Néolithique, bornes armoriées, carrefours et allées en étoile pour la chasse à courre, poteaux forestiers, etc.

Couverte à 80 % par du chêne ou du hêtre, la forêt d'Halatte garde l'empreinte de sa gestion passée, au nord les futaies de hêtres et de chênes (ancienne forêt royale), et au sud des peuplements mélangés de chênes et tilleuls, charmes, bouleaux, frênes (anciennes forêts laïques et ecclésiastiques gérées en taillis sous futaie pour le bois de chauffe). La diversité du relief, des sols, des expositions, des peuplements forestiers associés aux nombreux éléments de patrimoine historique ou vernaculaire offre une grande richesse de paysages et d'ambiances forestières différentes. L'eau présente ponctuellement, sous forme de sources au niveau des buttes, ou de rus au sein des vallons/cavées, apporte un attrait supplémentaire.

La forêt d'Halatte est traversée du sud au nord par la route des Flandres (RD 1017) et maillée de petites routes reliant les villages entre eux. Elle est cernée par de grandes infrastructures à l'ouest et au sud.

Au cœur du massif, la clairière de Fleurines constitue un espace de respiration et de lumière. Le village, dominé par la butte Saint-Christophe et son prieuré, entouré d'espaces agricoles, constitue un site paysager remarquable. La clairière d'Aumont présente une ambiance plus intimiste et fermée.

Usages/activités

Sylviculture :
• Aménagement forestier de la forêt domaniale d'Halatte 2012/2031 ;
• Aménagements forestiers de la forêt départementale du Mont Calipet, des forêts communales de Pontpoint, Fleurines, Chamant ;
• PSG forêts privées.

Ressources/activités économiques liées à la forêt (hors sylviculture) :
• Chasse (chasse à tir et vénerie), apiculture (miel de tilleul), plusieurs captages AEP, relais hertzien.

Accueil du public en forêt/Tourisme-loisirs :
• Promenade, détente, randonnées pédestres (GR12 et GR 12B, PR, circuits de découverte...), itinéraires équestres ;
• Trans'Oise.

Activités sur Fleurines :
• Zone industrielle de Fleurines, stand de tir/ball-trap, accrobranche...

Dynamiques et pressions

• Effort de régénération important sur la forêt, lié notamment à un dépérissement accéléré des chênes, difficile conciliation entre régénération et gestion du grand gibier ;
• Trafic automobile encore présent sur certaines voiries internes au massif ;
• Pression de fréquentation sur certains secteurs notamment sur le mont Calipet, le mont Pagnotte, le mont Alta, la butte d'Aumont.../dégradations associées, dérangement des animaux... ;
• Surfréquentation ponctuelle lors des périodes de cueillette des jonquilles, des jacinthes et du muguet ;
• Suivi des chasses à courre qui attire un public nombreux ;
• Conciliation délicate entre exploitation forestière et autres usages (remise en état des chemins...) ;
• Nuisances sonores : RD 1330, RD 1017, base militaire et aérodrome de Creil, stand de tir à Fleurines... ;
• Espèces exotiques envahissantes (*Prunus serotin*a...) ;
• Servitude aéronautique de la base militaire de Creil.

Risques naturels :

- ***Ruissellement/coulées de boue notamment sur le versant est***
- ***Feu de forêt***
- ***Mouvements de terrain (anciennes carrières souterraines)***

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (*cf. Plan de référence*) :

• Massif forestier dans sa diversité topographique et ses limites géographiques (*cf. « Espaces boisés »*) ;
• Glacis agricoles du massif participant de son intégrité et assurant sa mise en valeur (versant est, cavées et coteaux de Pointpoint, plateaux des Fronces et de la Charbonnière à Verneuil, plateau de Villevert à Senlis...) (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Butte Saint-Christophe : point culminant et élément structurant de la clairière de Fleurines (*cf. « Zone d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Espaces agricoles et lisières forestières de la clairière de Fleurines garantissant l'ouverture de la clairière (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*).

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :

• Patrimoine bâti : prieuré Saint-Christophe (MhC), église de Fleurines (MhI), Château d'eau d'Eiffel à Chamant (MhI), Temple gallo-romain (MhI), maisons forestières, pavillons de chasse... ;
• Autres éléments construits remarquables : menhirs des Indrolles, dolmen du cheval blanc, croix (des Veneurs, Saint-Rieul...), fontaines (des Lis, Bertrand...), monuments commémoratifs (Obélisque du Roi de Rome...), bornes armoriées et poteaux forestiers (non localisés sur la carte car trop nombreux), autres curiosités (pierre au sanglier...) ;
• Éléments naturels remarquables : arbres remarquables (Chêne à l'image, Chêne Andreau...), nombreuses mares (mare du Mont Alta...), curiosité naturelle (« Pierre qui Corne », blocs de grés...) ;
• Réseau de haies notamment sur le secteur du vieux chemin de Pont-Sainte-Maxence, dans la clairière de Fleurines ;
• Lisières forestières ;
• Réseau des chemins forestiers, certains constituant des axes historiques.

Au sein de l'unité paysagère, certains espaces constituent des ***sites paysagers remarquables nécessitant, outre leur préservation, une attention particulière*** *:*

- *Chêne à l'image ;*
- *Butte Saint-Christophe ;*
- *Butte d'Aumont ;*
- *Mont Calipet*
- *Mont Pagnotte.*

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :

Le massif d'Halatte, de par son relief, est un massif qui marque fortement le paysage, il se voit de loin, au-delà des limites du territoire du PNR, et offre de nombreux points de vue et panoramas sur le territoire.

> Sensibilité paysagère externe :

• Points de vue du territoire vers la forêt : depuis la RD 1330 à Creil et à Senlis, depuis le cimetière de Brenouille, depuis la déviation de Pontpoint, depuis l'A1 au niveau de Brasseuse, depuis la RD 26 ou la RD 932a au niveau d'Ognon/Villers-Saint-Frambourg (PRq)... ;
• Axes de découverte externe : route du Fond Maillet (RP), route de la croix Frapotel (RP), RD 932a (RP), route de la butte Saint-Christophe (RP), RD 120 Beaurepaire/Verneuil, RD 123 et déviation de Pontpoint... ;
• Secteurs de sensibilité paysagère en vue externe : sommet et contreforts est du mont Pagnotte et de la Croix Saint-Pierre (ligne d'horizon des paysages du Valois), lisières sud des plateaux de Villevert et Chamant, contreforts nord-ouest (mare aux oiseaux et Croix des Veneurs), lisière ouest de la clairière de Fleurines, versant du vallon du ru Macquart, lisières du massif en général (élément d'appréciation depuis les unités voisines, élément de transition)...

> Sensibilité paysagère interne :

• Points de vue depuis la forêt sur le territoire : depuis le mont Calipet (PRq), le mont Pagnotte (PRq), la butte Saint-Christophe (PRq), la butte d'Aumont (PRq), le Chêne à l'image (PRq), la croix des Veneurs et la Cavée des Vaches, la croix Saint-Pierre... ;
• Axes de découverte interne : RD 1017, route Villers-Saint-Frambourg/Fleurines (RP), RD 565 (RP), RD 120 Grand Maître (RP), route d'accès au carrefour Saint-Priest (RP), route Senlis/Aumont, Trans'Oise, parkings ;
• zones d'accueil, routes forestières fermées utilisées pour la promenade, GR... ;
• Secteurs de sensibilité paysagère en vue interne : le long des axes de découverte précédents, au niveau des carrefours notamment carrefours de la croix des Veneurs, de la mare aux oiseaux, Saint-Maurice, d'Halatte, de Saint-Priest, de Pontpoint, de la croix de Saint-Rieul, de Villers, de la Futaie, du Grand-Maître, du Poteau Hétéroclite...

Enjeux paysagers

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :

• Intégrer les enjeux paysagers tout particulièrement dans la gestion et le renouvellement des peuplements des secteurs de sensibilité paysagère : modalités particulières lors de la régénération / Accompagner d'un projet paysager la régénération forestière des trois secteurs de sensibilités paysagères externes (mont Pagnotte, RD 120 et lisière sud) ; (cf. document d'aménagement forestier de la forêt domaniale d'Halatte 2012-2031) ;
• Mener une gestion qualitative des lisières forestières en relation avec les non forestiers ;
• Privilégier chaque fois que possible des peuplements mélangés, la régénération naturelle des essences adaptées, le maintien des essences secondaires et des essences pionnières à l'échelle du massif... / Garder toute sa place au tilleul en sous étage (miel de tilleul) ;
• Préserver le patrimoine naturel et historique, les sentiers et équipements d'accueil du public lors des travaux et de l'exploitation forestière / Renforcer les cahiers des charges des exploitants forestiers et le suivi des travaux ;
• Assurer un suivi des engrillagements / Ne pas entraîner par leur implantation une perte de fonctionnalité des corridors et liaisons écologiques / Démonter ces engrillagements dès qu'ils ne sont plus nécessaires ;
• Créer des places de dépôt de grume pour éviter le stockage sur les zones éco-paysagères les plus sensibles ;
• Préserver le caractère de « petites routes » du réseau viaire, ne pas augmenter le gabarit de la RD 1017, pratiquer une gestion écologique des dépendances routières, limiter et être vigilant à la nature du mobilier et de la signalétique associées ;
• Poursuivre la mise en œuvre du schéma d'accueil du public : politique de fermeture des routes forestières à la circulation (revoir le schéma d'accès au Mont Pagnotte), rééquilibrage de l'offre vers des secteurs moins fréquentés (propositions de circuits, meilleure signalétique vers les aires d'accueil...)... ;
• Réaménager en priorité les points d'accueil du mont Pagnotte, du carrefour du Grand Maître et du carrefour de la Belle-Croix (autres points à aménager : aire des Grandes Ventes, abords de l'ancienne maison des Bâtis, abords du Temple gallo-romain, abords de l'Obélisque et de la fontaine du Lis) ;
• Réhabiliter le petit patrimoine tout particulièrement les fontaines (en priorité les fontaines Coquard, de la Mare aux Geais, des Lys, Blanche et du pied Dufaux) ;
• Remettre en valeur la croix Sainte-Maxence... / Dégager la grande borne carrée de la Méridienne sur le mont Pagnotte ;
• Poursuivre la réhabilitation et la mise en valeur des poteaux forestiers en lien avec l'association APTF ;
• Préserver et assurer un suivi des bornes armoriées ;
• Être attentif à l'aménagement des abords des maisons forestières et des pavillons de chasse (implantation des clôtures, intégration des clôtures dans des plantations de type haie champêtre, limitation de la signalétique...) ;
• Entretenir les abords des éléments remarquables (mégalithes, curiosités naturelles...) mais sans aménagements qui créeraient une rupture avec leur cadre naturel ;
• Travailler avec les riverains des espaces naturels et forestiers pour améliorer le traitement des clôtures, des limites séparatives... ;
• Profiter dans la mesure du possible des situations de rebord de plateau et de lisière pour maintenir et augmenter les points de vue depuis la forêt ;
• Intégrer dans la gestion forestière la prévention des risques de ruissellements/inondations notamment sur les versants est et nord du mont Pagnotte ;
• Améliorer l'ambiance sonore notamment sur Verneuil-en-Halatte et Fleurines...

• Maintenir et gérer les milieux ouverts d'intérêt écologique et paysager (pelouses calcicoles du mont Calipet, buttes sableuses...) / Privilégier la fauche tardive des accotements ;
• Gérer spécifiquement les mares et milieux humides voire renforcer leur mise en réseau ;
• Valoriser sur un plan écologique et paysager les anciennes carrières de sables (Aumont, Fleurines...) ;
• Maintenir une trame vieux et gros bois constituée d'ilots de senescence et de vieillissement ;
• Lutter contre les espèces exotiques envahissantes notamment le Prunus serotina.

Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés :

• Activité de Paint-ball à Verneuil-en-Halatte ;
• Frange bâtie est de Fleurines en pied de butte Saint-Christophe... ;
• Entrées de villes ou villages à aménager/améliorer/mettre en valeur : entrées nord (façade de la zone industrielle, le long de la RD 1017) et ouest de Fleurines ;
• Secteur de cabanisation dans le Bois Renard ;
• Abords centres équestres/pensions pour chevaux dans la clairière de Fleurines ;
• Abords de l'antenne relais du mont Pagnotte ;
• Anciens réservoirs de captage en forêt (amélioration des abords, remaçonnage pour celui d'Yvillers...) ;
• Ancien jardin de la maison forestière des bâtis aujourd'hui disparue (replantation en essences forestières) ;
• Faisanderie (rechercher une meilleure intégration).

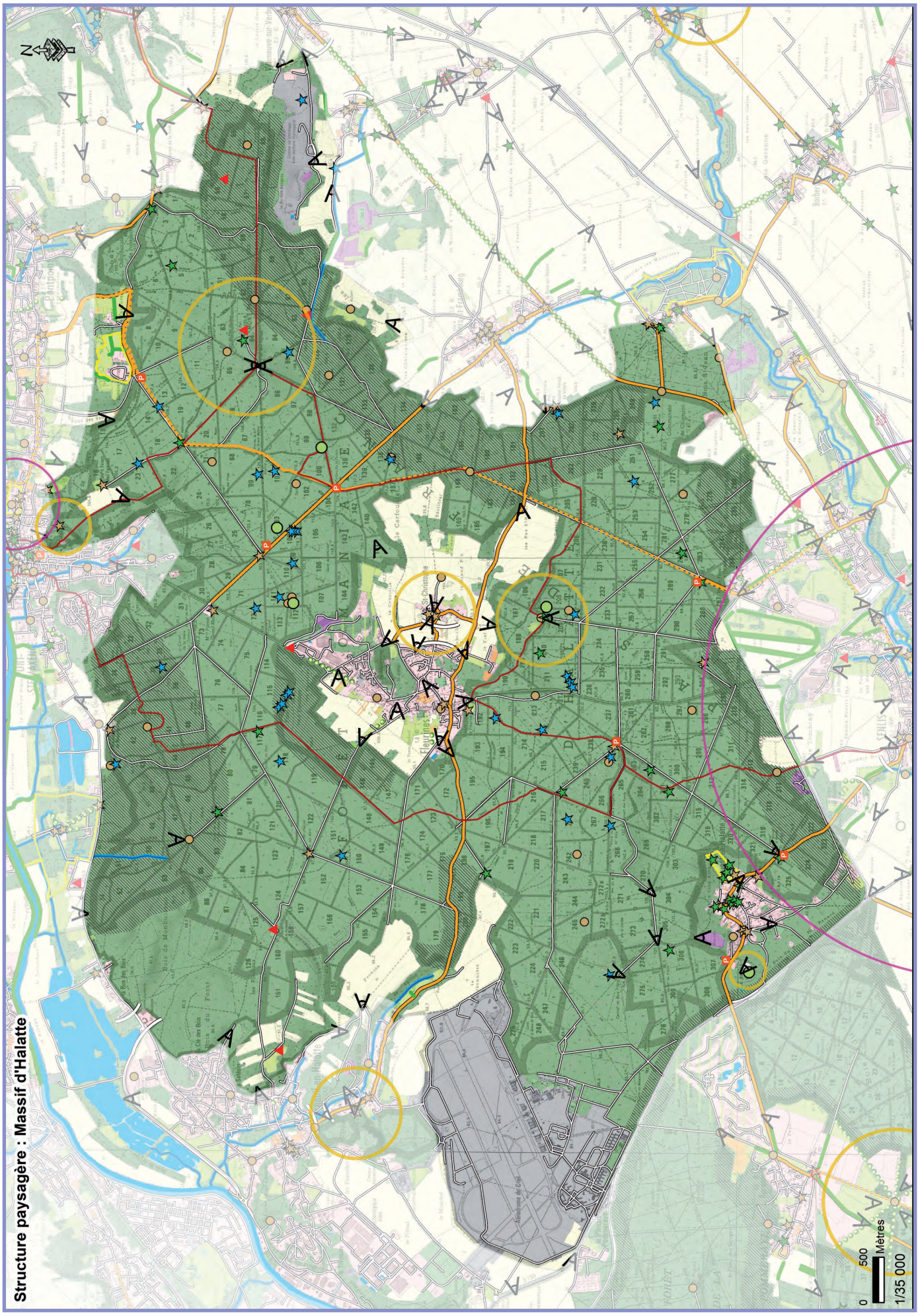
N
Structure paysagère : Massif d'Halatte
0
500
Mètres
1/35 000

Enjeux paysagers /

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère :

Les principaux enjeux écologiques de cette unité paysagère sont liés aux :

• espèces et habitats Natura 2000 (aulnaie marécageuse, aulnaie-frênaie, hêtraie à houx..., Pic noir, Pic mar, Bondrée apivore...) : cf. sites d'intérêt écologique n°2 « Mont Pagnotte », n°5 « Mont Alta », n°13 « Montagne de Calipet », n°20 « Butte et sablière d'Aumont-en-Halatte » ;

• milieux de pelouses et lisières thermophiles sur les marges forestières : cf. site d'intérêt écologique n°14 « Pelouses de Villeneuve-sur-Verberie » ;

• mares, sources, rus, zones humides (enjeux flore remarquable et amphibiens) ;

• vieux bois nécessaires notamment au maintien des populations de pics et de coléoptères ;

• corridors écologiques avec les entités naturelles voisines : corridors écologiques « forêt d'Halatte / massif de Chantilly », « forêt d'Halatte / forêt de Compiègne », « forêt d'Halatte / marais de Sacy » (cf. fiche « Corridors inter forestiers »).

Bibliographie :

• Atlas des paysages de l'Oise (Atelier 15 Architecture et Paysage / DREAL Picardie - DDT de l'Oise / 2006)
• Étude paysagère préalable à la révision d'aménagement forestier de la forêt domaniale d'Halatte (ONF / PNROPF / 2010)
• Aménagement forestier de la forêt domaniale d'Halatte 2012-2031 (ONF)
• Étude préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage (Extra-Muros / PNROPF / 2012)
• Études urbaines de Fleurines, d'Aumont-en-Halatte.

Cf. également les Schémas d'orientations urbaines de Fleurines et Aumont-en-Halatte.

N° 4 - Agglomération senlisienne

Entité :
Valois Multien forestier.

Communes concernées :
Chamant,
Courteuil,
Senlis.

Superficie :
27,94 km².

Typologie :
Clairière, vallée.

Contexte règlementaire :
• Site classé « Forêt d'Halatte et ses glacis agricole »
• Site classé « Domaine de Chantilly »
• Site classé « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe»
• Site classé « Domaine de Valgenceuse »
• Secteur sauvegardé de Senlis (nombreux monuments historiques classés ou inscrits /AVAP en cours de réalisation 2012-2013)
• Site inscrit « Vallée de la Nonette »
• Site inscrit « Parc du château du Plessis-Chamant »
• Site inscrit « Plantations routières avenue de Compiègne et propriétés boisées »
• Site inscrit « Pavillon Saint-Martin et son parc »
• Site inscrit « Promenades, remparts et leurs abords »

Structure paysagère

Successivement oppidum gaulois, cité gallo-romaine puis mérovingienne, résidence des capétiens, Senlis a pleinement profité de sa situation privilégiée, en léger surplomb sur l'éperon de confluence des vallées de l'Aunette et de la Nonette. Pendant des siècles, la ville s'est développée à l'abri de ces remparts naturels, renforcés par une enceinte fortifiée qui, aujourd'hui encore, structure tout le cœur de l'agglomération.

La ville de Senlis tient ainsi une position centrale au sein de la plaine agricole/la clairière de Senlis. Sa cathédrale, qui domine la ville, se détache très lisiblement dans le paysage alors que les massifs d'Halatte et de Pontarmé-Ermenonville limitent l'espace agricole au nord et au sud, créant un effet de clairière.

À l'est, le village de Chamant occupe le versant nord de la vallée de l'Aunette, vallée encaissée, entaillant le plateau du Valois. Par certains de ses hameaux, Chamant se trouve étroitement associé au tissu bâti de Senlis (hameau du Poteau, Bon Secours...) même si, aujourd'hui, les infrastructures séparent le village de ces hameaux.

Les paysages sont divers :
• paysage ouvert de la plaine agricole de type Valois agricole ;
• paysages de vallée, espaces encaissés en rupture avec le plateau, souvent boisé, valorisés en pâtures, vergers ou accueillant des jardins familiaux ;
• paysages urbains : centre ancien à l'intérieur des remparts, hameaux agricoles rejoints aujourd'hui par la ville (Villevert), quartiers résidentiels des XVIIIème et XIXe siècles, quartiers pavillonnaires du XXe siècle, collectifs, zone d'activités...

Les espaces de transition sont rares. Les interfaces entre l'espace bâti et l'espace agricole, entre les cultures et la forêt sont souvent très directes, sans élément de transition.

Senlis représente un nœud de communication (routes de Paris, de Crépy, de Creil, de Lille, de Compiègne...). Les routes nationales et départementales constituent souvent des axes structurants dans le paysage, à l'inverse des infrastructures plus récentes telles que l'A1 ou la déviation de la route départementale 1330. Certaines marquent d'autant plus le paysage qu'elles sont accompagnées d'alignements d'arbres qui consituent de véritables repères visuels majeurs (RD932a à Chamant), mettant en scène les paysages en arrière-plan.

La position de Senlis dans la plaine rend très sensible toutes les vues sur la ville. À la sortie des boisements, les vues sont en effet tout de suite très dégagées. Ainsi, toute construction ou tout élément s'intercalant entre les champs et la ville devient un point sensible dans le paysage ce qui, inversement, est valable pour les vues centrifuges depuis Senlis vers l'extérieur.

Dynamiques et pressions

• Extension de la zone d'activité des Rouliers ;
• Projet d'éco quartier de la gare ;
• Projet de requalification du quartier Ordener ;
• Colmatage progressif par l'urbanisation le long des rues bordant les fonds de vallée, fermeture des fenêtres visuelles sur la vieille ville, du lien avec les espaces de fond de vallée ;
• Extension des espaces de stationnement sur les mails ;
• Devenir de certaines grandes propriétés (démantèlement...), site potentiel de densification mais contribuant au maintien de coulées vertes dans le tissu bâti ;
• Extension du péage de l'A1 / Modification de l'échangeur A1-RD1017 en entrée de Senlis ;
• Projet de mise à 2x2 voies de la RD 1330 entre le rond-point de la Faisanderie et l'A1 « Contournement nord de Senlis » ;

• Nuisances sonores liées au trafic routier (A1 notamment à Balagny et Villemétrie) ;
• Enjeu lié aux coûts d'entretien de la Nonette perchée et/ou canalisée..., des étangs et du patrimoine hydraulique en général ;
• Confrontation entre objectif de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (renaturation, effacement des seuils...) et préservation du patrimoine historique (et naturel : certaines zones humides étant liées à des aménagements hydrauliques historiques) ;
• Atteintes ponctuelles aux zones humides par création d'étangs, remblaiements... (sous les seuils « Loi sur l'eau »).

Risques naturels :

- ***Mouvements de terrain (nombreuses carrières souterraines)***
- ***Ruissellements/inondations/coulées de boue***
- ***Risque lié à l'histoire***

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (*cf. Plan de référence*) :
• Fonds de vallée de la Nonette, de l'Aunette et de leurs vallons secs y compris en traverse d'agglomération, espaces éco-paysagers à préserver dans leur intégrité et leur fonctionnalité (*cf. « Fonds de vallée »*) ;
• Massifs forestiers et leurs lisières (*cf. « Espaces boisés »*) ;
• Glacis agricoles des massifs forestiers formant plateaux et espaces de clairière autour de la colline de Senlis mettant en scène la ville et son patrimoine (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Coupures d'urbanisation entre Senlis et Chamant, Senlis et Saint-Nicolas-d'Acy : maintien en espaces naturels ;
• Grands domaines, équipements hippiques...

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :
• Monuments, bâtiments patrimoniaux et leur site d'inscription : centre historique et nombreux monuments senlisiens (cathédrale, églises, chapelles, châteaux, maisons bourgeoises...), église de Chamant (MhC), château et parc de Valgenceuse (MhC), arènes gallo-romaines (MhC)... ;
• Patrimoine lié à l'eau : nombreux moulins dont moulin Saint-Rieul, moulin Saint-Etienne, moulin de Villemétrie, moulin du Roi, moulin Neuf..., lavoirs, fontaines, vestiges de la ligne Chauvineau ;
• Autre petit patrimoine vernaculaire : calvaires, oratoires, jeux d'arc... ;
• Haies et bosquets dont les bosquets relais des plateaux et vallons secs, les haies liées aux chemins et routes... ;
• Alignements d'arbres, arbres « signal » : alignements d'arbres de la RD 932a, de la RD 330a, de l'accès au Plessis-Chamant, des entrées de ville de Senlis (routes de Creil, routes de Chantilly...), nombreux mails des remparts et boulevards qui forment une ceinture verte repérable dans le grand paysage, mails associés aux grandes propriétés et grands domaines... ;
• Réseau des chemins ruraux, tout particulièrement ceux permettant l'accès à l'eau, aux forêts... ;
• Continuités des murs de pierre à l'intérieur du tissu bâti, associés aux grandes propriétés et grands domaines... ;

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :
• Points de vue vers Senlis-Chamant : perspectives-axes historiques sur la cathédrale de Senlis depuis la RD 1324 (PRq), depuis la RD 330a (PRq), depuis la RD 1017 en entrée sud, vues sur Senlis et sa cathédrale au nord depuis le plateau de Saint-Nicolas-d'Acy, le carrefour de la Faisanderie (PRq) et le plateau de Villevert (GR 12), le vieux chemin de Creil à Senlis, vues sur Senlis et sa cathédrale au sud depuis le GR 11 et la Croix des Ormeaux (PRq), découverte du clocher de l'église de Chamant émergeant de la plaine agricole depuis la RD 932a, ouverture sur le Plessis-Chamant en sortie de Senlis, vue sur Valgenceuse... ;
• Points de vue, ouvertures visuelles depuis Senlis vers la plaine et les forêts : vues sur le plateau de Villevert et les lisières d'Halatte depuis les hauteurs de Villevert et le GR 655, depuis la cité judiciaire, vues sur la clairière sud et le massif de Chantilly-Ermenonville depuis l'obélisque, le boulevard des Otages, le rempart Bellevue, la frange urbaine des Fours à Chaux... ;
• Relations visuelles internes : fenêtres visuelles sur les remparts et Saint-Vincent depuis la rue des Jardiniers, vues sur les remparts et la cathédrale avec en premier plan des jardins familiaux depuis le moulin du Roi et la rue du Quémizet, perspectives des mails, des remparts, ouverture sur le vallon de la Fontaine des Malades, perspectives sur la flèche de la cathédrale depuis la route de Chantilly... ;
• Relations à l'eau : au niveau des moulins de Villemétrie, de Saint-Étienne, du Roy, du Gué du pont, de Saint-Rieul..., depuis la rue Saint-Étienne (Bigüe), les étangs de la Bigüe, la promenade du moulin Saint-Tron, le parc écologique, la descente abreuvoir à Chamant... ;
• Axes de découverte, routes pittoresques : route d'accès au carrefour Saint-Priest (RP), routes Chamant/Balagny nord et sud (RP), routes Avilly-Saint-Léonard/Saint-Nicolas/Courteuil (RP), RD 330a Senlis/Nanteuil (RP), Route d'accès à la Croix d'Anleu (RP), route Vineuil-Saint-Firmin/Apremont/Aumont/Senlis-Villevert (RP)... ;
• Itinéraires de circulation douce, GR... : GR 11, GR 12, GR 655, itinéraire Paris/Londres, début de piste cyclable-coulée verte sur l'ancienne voie ferrée dans Senlis, projet de TransOise...

Site emblématique « Agglomération senlisienne »

Unité paysagère et site emblématique se recouvre ici en majeure partie.

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :

SITE EMBLÉMATIQUE « SENLIS »

Pistes d'actions pour la préservation du site et sa valorisation :

• Améliorer les liaisons douces entre le centre-ville et les faubourgs (piétons et cyclables) ;
• Améliorer l'accueil des PMR et des publics handicapés ;
• Améliorer encore la place de la circulation piétonne dans le secteur sauvegardé.

• Renforcer la communication et l'offre touristique, travailler sur une labellisation (« Grands Sites de France », « Patrimoine mondial Unesco» ?...) ? ;
• Mettre en place un centre d'accueil touristique et d'interprétation ;
• Soutenir la réhabilitation du patrimoine et son interprétation ;
• Valoriser les remparts et les faubourgs ;
• Valoriser la connexion avec les grands itinéraires vélos : favoriser le tourisme vert, développer une offre autour du vélo...

• Élargir la gamme des hébergements ;
• Améliorer l'animation commerciale du centre-ville et l'offre à destination des visiteurs.

• Mettre en valeur le patrimoine historique et culturel : secteur sauvegardé, châteaux, grandes propriétés, parcs et jardins... ;
• Protéger/reconquérir les abords des arènes et leur redonner une lisibilité depuis les espaces publics ;
• Valoriser/requalifier les portes de la ville ancienne en matière bâtie, paysagère et fonctionnelle.

• Préserver, gérer et valoriser la première ceinture verte que forment les mails des boulevards et remparts, mettre en place un plan de gestion assurant leur préservation et leur renouvellement.

• Mettre en place un plan de valorisation coordonné et durable de la deuxième ceinture verte que forment les fonds de vallée et parcs des grands domaines et grandes propriétés : maintien et gestion des éléments boisés structurants, des vergers, des milieux humides..., renforcement des liens avec les parcs des grandes propriétés et grands domaines (réflexions communes et mise en cohérence des gestions, ouverture au public...), traitement qualitatif des limites parcellaires le long des cheminements proposés (par exemple le long de la promenade du Moulin Saint-Tron) et plus généralement traitement de l'interface bâti-fonds humides au niveau des vallées, réhabilitation paysagère du jeu d'arc, poursuite du travail avec les jardins familiaux sur l'éco jardinage, création de lieux de rencontre de type jardin partagé pour créer du lien vers les fonds de vallée et les jardins familiaux...

• Préserver la troisième ceinture verte que forment les lisières des massifs forestiers : maintien de l'urbanisation à distance des lisières, adaptation de la gestion sylvicole pour éviter des impacts paysagers trop importants...

• Préserver les perspectives depuis l'espace de clairière, les points de vue et relations visuelles au sein de la ville.

• Poursuivre et renforcer l'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion de la ville et ses abords (gestion différenciée...).

• Renforcer le rôle et la lisibilité du parc écologique : lieu d'expérimentation, de démonstration, de sensibilisation à la gestion écologique / amélioration du fléchage et des accès doux vers le parc depuis le centre-ville ;
• Mettre en œuvre un schéma directeur des espaces publics prolongeant la qualité du cadre urbain caractéristiques des faubourgs et des « villages » ;
• Renforcer les liens entre le village de Chamant et ses hameaux : atténuation de l'effet de cisaillement des infrastructures par des aménagements paysagers, des cheminements piétons... ;
• Poursuivre la mise en œuvre du schéma de circulation douce : liaisons piétonnes/cyclables entre les quartiers, les zones d'habitat et les zones d'activités, les équipements publics, entre Chamant et Senlis, les zones urbaines et les espaces naturels (forêts et vallées).../ projet de Trans'Oise entre Senlis et Chantilly empruntant le délaissé de l'ancienne voie ferrée ;
• Traiter les nuisances sonores liées notamment à l'A1 ;
• Intégrer la ZA des Rouliers et sa future extension dans le grand paysage (nouvelle frange urbaine est de Senlis) tout en préservant les vues ;
• Adopter des démarches exemplaires en matière environnementale, urbaine et paysagère pour les grands projets urbains « quartier de la gare », « quartier Ordener »... (démarches en cours) ;
• Poursuivre la politique de développement des modes de transports collectifs et développer une politique de stationnement évitant le mitage des ceintures vertes ;
• Valoriser/requalifier les portes de la ville ancienne en matière bâtie, paysagère et fonctionnelle ;
• Anticiper et accompagner l'évolution de certaines grandes propriétés qui jouent un rôle majeur dans l'appréhension et la qualité paysagère (domaine de Bellefontaine/ferme de la Gâtelière, par exemple), encadrer leur évolution par des projets urbains et paysagers ;

• Reconquérir la qualité de l'eau de la Nonette et de l'Aunette ;
• Préserver et améliorer la fonctionnalité du corridor écologique « Forêt d'Halatte / Forêt de Chantilly».

Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés :

• Franges bâties : frange urbaine de la ZA de Villevert côté RD 1330 et nouveau parking de la zone commerciale côté plateau de Villevert, frange urbaine nord de Villevert (double objectif de requalification/intégration et de limitation cohérente de l'avancée de l'urbanisation sur le plateau qui doit être préservé), frange bâtie sud-est de Senlis visible depuis le GR 11 (Fours à Chaux), lotissement de Balagny… ;

• Entrées de villes ou villages à aménager/améliorer/mettre en valeur : entrées de ville est (RD 1324) et sud (RD 1017) (requalification routière et meilleure gestion de la signalétique par rapport aux perspectives historiques, intégration de liaisons douces, meilleure intégration paysagère du site SANEF, aménagement de l'avenue du Général de Gaulle en boulevard urbain…), entrée de ville en provenance de Chamant/avenue du Poteau/zone commerciale (articulation d'une stratégie urbaine entre Senlis et Chamant, aménagements qualitatifs sur voirie et création de liaisons douces pour l'accès aux commerces)… ;

• Traversée d'agglomération de Senlis (avenue de la République) : programme pluriannuel d'intervention pour atténuer l'effet coupure par des aménagements de surface de la voirie à des points stratégiques (marquage des traverses, des continuités vers les rues adjacentes…), rééquilibrer les usages par redistribution et réorganisation nouvelle de l'espace (redonner de la place aux piétons…)… ;

• Zone industrielle de Senlis : requalification urbaine et paysagère en accompagnement de sa revalorisation économique ;

• Cabanisation notamment en fonds de vallée ou sur les lisières (reprendre l'initiative notamment au niveau des étangs de la Bigüe avec remise en réseau de ce site avec les quartiers voisins et le reste du fond de vallée, requalification paysagère, développement d'activités compatibles avec la valeur écologique de ce site…) ;

• Ancien site industriel de la Bigüe ;

• Site de stockage de matériaux en fond de vallée de l'Aunette au bord de la RD 1330 ;

• Centres équestres et leurs abords ;

• Équipements sportifs des terrains de Brichebay situés en milieu forestier et site classé (respect du caractère naturel du site…).

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère :

Les principaux enjeux écologiques de l'unité paysagère « Agglomération senlisienne » sont associés :

• aux fonds humides, marais, prairies humides abritant des habitats et des espèces remarquables : cf. sites d'intérêt écologique n°37 « Vallée de la Nonette de Senlis à Chantilly », plus largement aux espaces de fonds de vallée de la Nonette et de l'Aunette à préserver de toute nouvelle imperméabilisation et artificialisation ;

• à la préservation physique et fonctionnelle des espaces de vallée et de plateau qui participent au corridor inter forestier « forêt d'Halatte / massif de Chantilly » (cf. fiche « Corridors inter forestiers »).

Bibliographie :

• Atlas des paysages de l'Oise (Atelier 15 Architecture et Paysage / DREAL Picardie - DDT de l'Oise / 2006)
• Étude préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage (Extra-Muros / PNROPF / 2012)
• Étude urbaine de Senlis.

Cf. également les Schémas d'orientations urbaines de Chamant et Senlis.

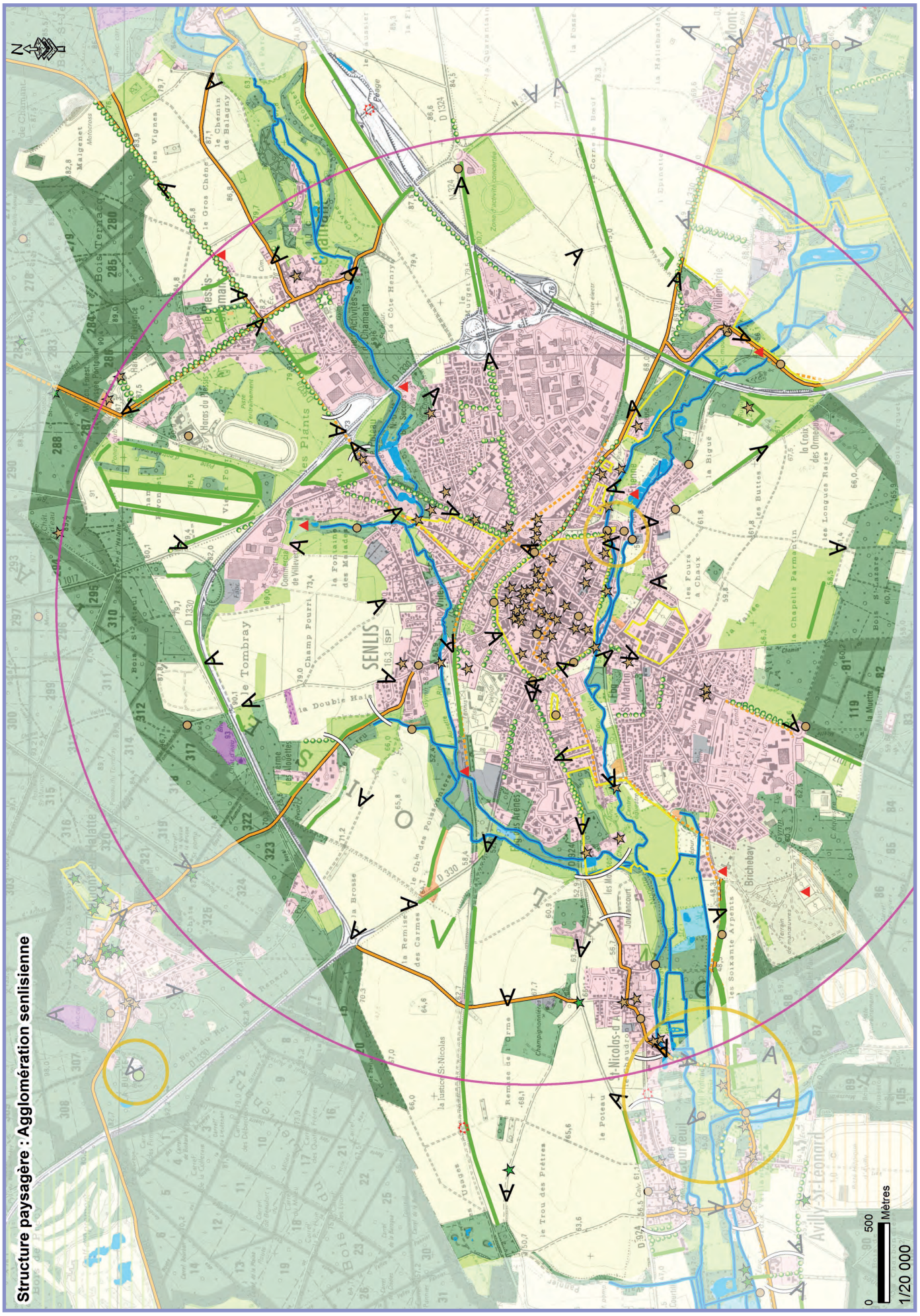
Structure paysagère : Agglomération senlisienne
N
SENLIS
0
500
Mètres
1/20 000

N° 5 - Massif de Chantilly

Entité :
Valois Multien forestier.

Communes concernées :
Avilly-Saint-Léonard,
Chantilly,
Coye-la-Forêt,
Pontarmé,
Lamorlaye,
Orry-la-Ville,
Senlis,
Thiers-sur-Thève
côté Oise,
Asnières-sur-Oise,
Chaumontel,
Luzarches
côté Val-d'Oise.

Superficie :
60,87 km².

Typologie :
Massif forestier et clairières.

Statut des forêts :
Forêt de l'Institut de France/ Domaine de Chantilly gérée par l'Office national des forêts, bois privés en lisière du massif.

Contexte règlementaire :
• Site classé « Domaine de Chantilly »
• Site classé « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe »
• Site Inscrit « Vallée de la Nonette ».

Structure paysagère

La forêt de Chantilly correspond à une grande zone de plateau calcaire, au relief peu prononcé. Le relief s'accentue néanmoins vers le Sud, créant des ambiances forestières diverses et accidentées : les côtes d'Orléans (122 m) et le Pain de Sucre (109 m) situés entre Chaumontel et Coye-la-Forêt en sont les points forts. La forêt est traversée d'est en ouest par la Thève qui entaille le plateau calcaire, lieu choisi au XIIème siècle par les moines de l'abbaye de Chaalis pour créer les étangs de Comelle. A l'est, la Butte sableuse des Gens d'Armes domine la forêt depuis ses 102m d'altitude et annonce la forêt d'Ermenonville séparée aujourd'hui de celle de Chantilly par l'autoroute A1.

La forêt de Chantilly a longtemps été gérée en taillis sous futaie à des fins notamment cynégétiques, le mélange taillis-futaie représentait encore 65 % de sa surface en 2006. Sa conversion en futaie régulière est en cours. L'essence principale reste le chêne associé souvent à du tilleul, quelques îlots de pins sylvestres implantés sur les sols sableux parsèment par ailleurs le massif. Les essences principales objectifs de l'aménagement forestier sont le chêne sessile, le hêtre et le pin sylvestre.

En termes d'ambiances, la forêt présente une relative monotonie sur son plateau nord mais offre une ambiance plus « chaude » avec ses milieux sableux à l'est, et une ambiance plus fraiche et diversifiée au niveau des reliefs de la forêt de Coye. Son trait de caractère principal reste sa trame spatiale très marquée par :
• le maillage en étoile des allées forestières aménagées aux XVIIe et XVIIIe siècles pour la pratique de la chasse à courre ;
• l'articulation avec les axes de composition du château de Chantilly voulue par le Grand Condé et dessinée par Le Nôtre (carrefour des Lions et route de Montgrésin prolongeant la perspective de la terrasse du château) ;
• les larges allées sablonneuses réservées aux cavaliers et connectées aux terrains d'entraînement et aux écuries situées en marge du massif.

Elle est par ailleurs agrémentée de sites pittoresques comme la butte aux Gens d'Armes mais surtout par le site des étangs de Comelles où se marient l'eau et la forêt et qui constitue un des sites emblématiques du territoire du PNR.

Usages/activités

Sylviculture :
• Aménagement forestier de la forêt de Chantilly 2006-2020 ;
• PSG forêts privées.

Ressources/activités économiques liées à la forêt (hors sylviculture) :
• Entraînement des chevaux de course sur 77 km de pistes dans la partie nord-ouest du massif (location à France Galop sur un secteur de 1 500 ha) ;
• Chasse, dont vénerie ;
• Pêche (étangs de Comelles) ;
• Apiculture (miel de tilleul).

Accueil du public en forêt/Tourisme-loisirs :
• Tourisme : domaine de Chantilly (Oise et Val-d'Oise) ;
• Promenade : fréquentation par les franciliens et les locaux avec une concentration notamment au niveau des étangs de Comelles ;
• Randonnée : GR 1 et GR 11 (tours de l'Ile-de-France), départ du GR 12 (France/Belgique) aux étangs de Comelles ;
• Projet de Trans'Oise.

Dynamiques et pressions

• Effort de régénération important sur la forêt lié notamment à un dépérissement accéléré des chênes, difficile conciliation entre régénération et gestion du grand gibier ;
• Augmentation du trafic sur la RD 924a qui accentue la coupure physique du massif et les nuisances ;
• Nuisances sonores : trafic routier (RD 924a, RD 1016, RD 1017, A1), voie ferrée (ligne Paris/Creil) ;
• Trafic automobile encore présent sur certains voiries internes au massif ;
• Forêt en accès relativement direct depuis Paris et le nord de l'agglomération parisienne : forte fréquentation touristique et de loisirs qui pose des problèmes de gestion (stationnement, déchets, dérangement des chevaux à l'entraînement, etc.) et soulève la question des coûts associés à l'accueil du public/Pression de fréquentation tout particulièrement sur le site des étangs de Comelles mais également au niveau de la lisière nord (contact route des Aigles/Hippodrome), du secteur de la Croix de Pontarmé/Butte aux Gens d'Armes, abords de la table de Montgrésin.../dégradations associées, dérangement des animaux... ;
• Surfréquentation ponctuelle lors des périodes de cueillette des jonquilles, jacinthes, muguet, champignons... ;
• Pratique illégale du moto-cross/quads porteuse de nuisances et dégradant les chemins ;
• Suivi des chasses à courre qui attire un public de plus en plus nombreux ;
• Conciliation délicate entre exploitation forestière et autres usages (remise en état des chemins...) ;
• Problèmes de cabanisation sur la lisière sud (Chaumontel, Montgrésin...) ;
• Espèces exotiques envahissantes (Prunus serotina...) ;
• Projet de liaison LGV Roissy-Picardie.

Risques naturels :

- ***Ruissellement/coulées de boue***
- ***Feu de forêt***
- ***Mouvements de terrain (anciennes carrières souterraines)***
- ***Risque lié à l'histoire***

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (*cf. Plan de référence*) :

• Massif forestier dans sa diversité topographique et ses limites géographiques (*cf. « Espaces boisés »*) ;
• Glacis agricoles du massif participant de son intégrité et assurant sa mise en valeur (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) : clairière sud de Senlis, plateau de Fosses-Bellefontaine, marges sud du bois de Bonnet... ;
• Fonds de vallée apportant une richesse éco-paysagère supplémentaire et assurant la transition en la limite sud-est du massif et la plaine du Servois (*cf. « Fonds de vallée »*) ;
• Grands Domaines.

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :

• Patrimoine bâti : château de la Reine Blanche (MhC), Four de la Grange ou Lanterne des Morts de l'abbaye de Comelle (MhC), ancienne abbaye d'Hérivaux (restes de l'église) et Grange de la ferme d'Hérivaux (MhI), maisons forestières, pavillons de chasse... ;
• Autres éléments construits remarquables : Table du Roi dit Poteau de la Table (MhI), vestiges archéologiques sur le Pain de Sucre, murs associés aux parcs et jardins des grands domaines, Croix de Pontarmé, nombreuses bornes armoriées et poteaux forestiers (non reportés sur la carte) ;
• Arbres remarquables : chêne du Coup de Foudre, chêne des Grès, chêne Sylvie, Arbres entrelacés, pins tortueux de la butte aux Gens d'Armes, alignements d'arbres de la RD 316 ;
• Réseau de mares notamment en forêt de Coye
• Curiosité naturelle (blocs de grés...) ;
• Lisières forestières ;
• Réseau des chemins forestiers, certains constituant des axes historiques : chaussée Brunehaut, route pavée de la Ménagerie...

SITE EMBLÉMATIQUE « ÉTANGS DE COMELLES »

*Au sein de l'unité paysagère, certains espaces constituent des **sites paysagers remarquables nécessitant, outre leur préservation, une attention particulière** :*
• Butte aux Gens d'Armes ;
• Cœur de la forêt de Coye
(Pain de Sucre, route de la Ménagerie...).

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :
Le massif d'Halatte, de par son relief, est un massif qui marque fortement le paysage, il se voit de loin, au-delà des limites du territoire du PNR, et offre de nombreux points de vue et panoramas sur le territoire.

> Sensibilité paysagère externe :

• Points de vue du territoire vers la forêt et axes de découverte externes : RD 924a en approche sud, RD 1017 en approche sud (RP), routes d'Orry-la-Ville à Montgrésin, route Pontarmé/Montgrésin (RP), RD 607 entre Pontarmé et Thiers-sur-Thève (RP), route de Luzarches à Hérivaux (RP)… ;
• Secteurs de sensibilité paysagère en vue externe : reliefs de la forêt de Coye (Côtes d'Orléans et Pain de Sucre) formant l'horizon nord des paysages de la vallée de l'Ysieux, tranchées des grands axes (RD1017, A1) ; ailleurs, perception proche des lisières…

> Sensibilité paysagère interne :

• Points de vue depuis la forêt sur le territoire : depuis la Butte aux Gens d'Armes, depuis le rond-point des Lions (PRq), depuis la Pierre Tournante en forêt de Coye et les parcelles 416/418, depuis la lisière nord-est sur Senlis et sa clairière (PRq), depuis la lisière sud-ouest sur la vallée de l'Ysieux et Carnelle… ;
• Relations visuelles internes : perspectives depuis la Table de Montgrésin (PRq), point de vue sur le château de la Reine Blanche et l'étang de la loge de Viarmes depuis la digue de l'étang Neuf (PRq)… ;
• Axes de découverte internes : RD 1017, RD 924a (RP), RD 316, RD 118 entre Orry-la-Ville et Coye-la-Forêt, RD 138 autour du Parc de Sylvie, route d'Hérivaux depuis la table de Montgrésin (RP), route Manon (RP), route de Coye aux étangs (RP), route Chaumontel/Baillon (RP), route des Aigles, GR 1et GR 12… ;
• Secteurs de sensibilité paysagère en vue interne : site des étangs de Comelles, de la butte aux Gens d'Armes, carrefours de la Table de Montgrésin et du Lion, abords de la RD 1017 et notamment secteur de la Croix de Pontarmé, autres carrefours/parkings pour l'accueil du public, abords de l'hippodrome et du château de Chantilly, franges urbaines de Chantilly, pourtour de Coye-la-Forêt et plus particulièrement la lisière sud-est, lisière sud de la forêt de Pontarmé…

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :

• Intégrer les enjeux paysagers tout particulièrement dans la gestion et le renouvellement des peuplements des secteurs de sensibilité paysagère : cf. aménagement forestier 2006-2020 et fiches de préconisations annexées (gestion des engrillagements, abords des axes de circulation, abords des chemins et itinéraires de randonnée, abords des secteurs urbanisés, carrefours en étoile, perceptions visuelles éloignées…) ;
• Préserver le patrimoine naturel et historique, les sentiers et équipements d'accueil du public lors des travaux et de l'exploitation forestière/Renforcer les cahiers des charges des exploitants forestiers et le suivi des travaux
• Restaurer et mettre en valeur le site emblématique des étangs de Comelles (cf. encart ci-dessous) ;
• Privilégier chaque fois que possible des peuplements mélangés, la régénération naturelle des essences adaptées, le maintien des essences secondaires et des essences pionnières à l'échelle du massif… ;
• Assurer un suivi des engrillagements/Ne pas entraîner par leur implantation une perte de fonctionnalité des corridors et liaisons écologiques/Démonter ces engrillagements dès qu'ils ne sont plus nécessaires ;
• Créer des places de dépôt de grume pour éviter le stockage le long des parcelles et en secteur de sensibilité paysagère ;
• Favoriser la diversification et l'étagement des lisières/Mener une gestion qualitative des lisières forestières en relation avec les non forestiers ;
• Valoriser les relations avec les autres éléments du domaine (hippodrome, château et son parc…) ;
• Être attentif à l'aménagement des abords des maisons forestières (implantation des clôtures, intégration des clôtures dans des plantations de type haie champêtre, limitation de la signalétique…) ;
• Entretenir les abords des éléments remarquables (petit patrimoine, curiosités naturelles…) mais sans aménagements qui créeraient une rupture avec leur cadre naturel ;
• Poursuivre la réhabilitation et la mise en valeur des poteaux forestiers en lien avec l'association APTF ;
• Préserver et assurer un suivi des bornes armoriées ;
• Préserver le caractère de « petites routes » du réseau viaire, ne pas augmenter le gabarit des départementales, pratiquer une gestion écologique des dépendances routières, limiter et être vigilant à la nature du mobilier et de la signalétique associées ;
• Poursuivre la mise en œuvre du schéma d'accueil du public : politique de fermeture des routes forestières à la circulation (nouveau schéma d'accueil pour le site des étangs de Comelles), rééquilibrage de l'offre vers des secteurs moins fréquentés (propositions de circuits, meilleure signalétique vers les aires d'accueil…), pose de barrières sur les chemins fermés à la circulation des véhicules à moteur (route aux cerfs, route du Reposoir…), etc. ;
• Profiter dans la mesure du possible des situations de rebord de plateau et de lisière pour maintenir et augmenter les points de vue depuis la forêt ;
• Travailler avec les riverains des espaces naturels et forestiers pour améliorer le traitement des clôtures, des limites séparatives…

• Maintenir et gérer les milieux ouverts d'intérêt écologique et paysager/Créer ou restaurer des espaces de clairières (cf. aménagement forestier 2006-2020) ;
• Gérer spécifiquement les mares et milieux humides voire renforcer leur mise en réseau ;
• Maintenir une trame vieux et gros bois constituée d'îlots de senescence et de vieillissement ;
• Lutter contre les espèces exotiques envahissantes notamment le Prunus serotina.

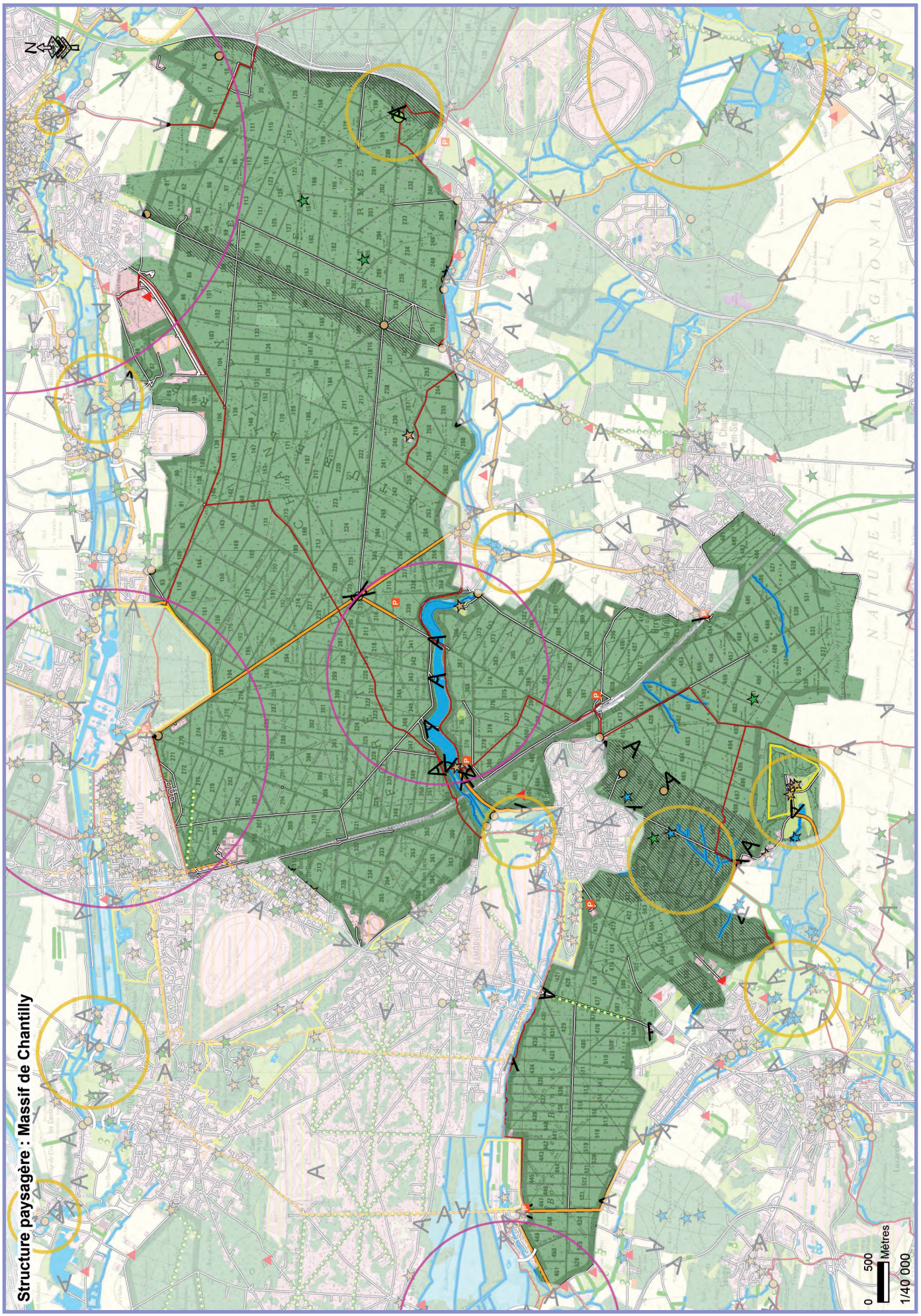
N
Structure paysagère : Massif de Chantilly
0
500
Mètres
1/40 000

Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés :
• Cabanisation sur les franges sud (Brulis à Chaumontel, bois du Gouy, espaces de lisière sur Thiers-sur-Thève...).

Site emblématique « Étangs de Comelle »

Pistes d'actions pour la préservation du site et sa valorisation :

• Aménager le site pour mieux accueillir le public et mieux le valoriser ;
• Mettre en place une signalétique qualitative et adaptée ;
• Mettre en œuvre les solutions issues de l'étude d'aménagement pour l'accueil du public : fermeture de la route des Tombes et son utilisation en voie verte, report des zones de parkings... ;
• Développer un projet d'interprétation à l'échelle du site : panneautage, applications smartphone, parcours de découverte... ;
• Améliorer l'accueil des PMR et des publics handicapés.

• Réaliser une étude de faisabilité économique et technique pour l'accueil du public : propositions de projets de développement et de leurs scénarii d'aménagement avec évaluation des contraintes techniques, juridiques, financières et environnementales. Soutien à la mise en place d'une activité économiquement viable (viabilisation du site pour la restauration : salon de thé et gastronomique), location de vélos...
• Développer des activités économiques offrant des prestations de services aux visiteurs, en relation avec le centre-ville de Coye-la-Forêt.

• Stopper l'envasement des étangs, restaurer les vannages et mener éventuellement une action de désenvasement au regard des moyens disponibles et des contraintes locales ;
• Limiter l'érosion des berges et les restaurer, requalifier le sentier du tour des étangs ;
• Poursuivre la restauration des milieux naturels remarquables, tout particulièrement l'étang de Comelles et le marais de la Troublerie.

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère :

Les principaux enjeux écologiques de cette unité paysagère sont liés aux :
• milieux aquatiques et humides dont certains sont des habitats Natura 2000 : cf. sites d'intérêt écologique n°42 « Étang de Comelles », n°43 « Marais et coteaux de la Troublerie » et n°46 « Carrefour de la Ménagerie » ;
• milieux de pelouses calcicoles et lisières thermophiles, et réseau de vieux bois nécessaire notamment au maintien des populations de pics noir, pics mar... (espèces Natura 2000) : cf. site d'intérêt écologique n°22 « Forêt de Pontarmé », n°30 « Pelouses calcicoles de Comelle », n°31 « Route Nibert » ;
• pelouses et landes sur sables sur sa marge Est, en continuité avec les landes du massif d'Ermenonville : cf. site d'intérêt écologique n°23 « Landes du massif d'Ermenonville » ;
• corridors écologiques avec les entités naturelles voisines : « forêt d'Halatte/massif de Chantilly », « massif de Chantilly/forêt de Carnelle (Fosses-Bellefontaine) », « massif de Chantilly/forêt de Carnelle (Luzarches) », « massif de Chantilly/forêt de Carnelle (Viarmes) » et nombreuses liaisons relictuelles dont la liaison interne absolument stratégique entre la gare d'Orry-Coye et la Borne Blanche (cf. fiche « Corridors inter forestiers »).

Bibliographie :

• Atlas des paysages de l'Oise (Atelier 15 Architecture et Paysage / DREAL Picardie - DDT de l'Oise / 2006)
• Intégration des enjeux patrimoniaux et écologiques – Révision d'aménagement forestier 2005-2020 de la forêt du domaine de Chantilly (Écosphère et Cabinet Greuzat / PNROPF / 2005)
• Aménagement forestier de la forêt du domaine de Chantilly 2006-2020 (ONF / Institut de France Chantilly)
• Étude préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage (Extra-Muros / PNROPF / 2012).

N° 6 - Massif d'Ermenonville

Entité :
Valois Multien forestier.

Communes concernées :
Baron,
Borest,
Ermenonville,
Fontaine-Chaâlis,
Mont-l'Évêque,
Montlognon,
Mortefontaine,
Senlis,
Ver-sur-Launette.

Superficie :
53,58 km².

Typologie :
Massif forestier, clairières et vallées.

Contexte règlementaire :
• Site classé « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe »
• Site classé « Domaine de Vallières »
• Site inscrit « Vallée de la Nonette »
• Site inscrit « Domaine d'Ermenonville »

Structure paysagère

Sur l'ensemble de la forêt d'Ermenonville, le plateau calcaire est recouvert de placages sableux donnant au massif une topographie dunaire, accompagnés souvent d'entablements gréseux. La présence de l'eau se limite à la vallée de la Launette qui traverse le massif du sud au nord et celle de la Thève en lisière sud. Cette présence est porteuse d'une grande richesse paysagère car c'est autour de la valorisation et de la mise en scène de l'eau, de son contraste avec le sable et les grés, que se sont construit les grands domaines patrimoniaux que sont le Parc J.-J. Rousseau, le château d'Ermenonville, l'Abbaye de Chaalis, les domaines de Vallières et de La Ramée...

Les caractéristiques géomorphologiques spécifiques du massif d'Ermenonville : relief découpé, étendues sableuses, entablements ou chaos gréseux... ainsi que l'introduction de résineux depuis 150 ans, lui donnent une identité typique au sein des Trois Forêts, voire unique au sein de la Picardie.
Ces éléments sont notamment à la base des paysages «pittoresques», associés volontiers à la vision romantique du Valois, mise en scène par exemple par Gérard de Nerval dans «Sylvie», où s'exprime l'association particulière des forêts, des vallées, des arbres, des rochers et des étangs.

L'histoire du massif d'Ermenonville fut longtemps liée à celle des seigneuries et des communautés ecclésiastiques proches. Ainsi, à la veille de la Révolution, les principaux propriétaires de la forêt étaient l'abbaye Augustine de la Victoire, l'évêché de Senlis, l'abbaye Cistercienne de Chaalis, les seigneuries d'Ermenonville et de Chaalis... Le massif d'Ermenonville est donc très lié aux grands domaines qui l'entourent.
C'est l'un des paysages du territoire qui a le plus évolué depuis deux siècles. En effet, la forêt d'Ermenonville était très découpée et, surtout, isolée des forêts de Chantilly et de Pontarmé par un espace ouvert de «bruyères» et de «garennes» qui allait de Mortefontaine à Senlis (carte de la Capitainerie d'Halatte de 1711). Ces landes qui servaient de pâtures pour les troupeaux, ne furent plantées en pin sylvestre qu'au XIXe siècle.
Au XXe siècle, le massif d'Ermenonville a souffert des effets de la Guerre (plus de 800 ha incendiés) et, plus récemment, a subi les assauts de l'urbanisation avec, en l'espace de 30 ans, la construction de l'autoroute A1 et du TGV, la création du golf de Mortefontaine, du circuit d'essai automobile, du Parc Astérix, du parc de loisirs de la Mer de Sable, etc. Cette situation a conduit à son classement au titre des sites en 1998.
Les peuplements sont constitués pour moitié de feuillus (chênes principalement sur stations calcaires) et pour l'autre moitié de futaies résineuses de pins sylvestres (1 700 ha sur sables pauvres).
Le village d'Ermenonville s'inscrit sur le rebord du plateau, en balcon sur la vallée de la Launette, en étroite relation avec son château et son parc.

Usages/activités

Sylviculture :
• Aménagement forestier de la forêt domaniale d'Ermenonville ;
• Aménagement forestier de la forêt du domaine de Chaalis ;
• PSG forêts privées.

Ressources/activités économiques liées à la forêt (hors sylviculture) :
• Chasse (chasse à tir et vénerie) ;
• Pêche (étangs).

Accueil du public en forêt/Tourisme-loisirs :
• Sites touristiques : abbaye de Chaâlis, Parc J.-J. Rousseau, Mer de Sable (parc d'attraction)... ;
• Promenade, détente, randonnées pédestres : GR 1 et GR 11, GR du Pays du Multien, circuits de découverte du PNR, itinéraires équestres... ;
• Eurovéloroute n°3, Trans'Oise...

Enjeux paysagers

Dynamiques et pressions

• Infrastructures importantes avec trafic en augmentation : RN 330, A1 ;
• Travaux de requalification environnementale de la RN330 ;
• Ancien terrain militaire (3 ha) et son périmètre de sécurité (700 ha) ;
• Nuisances sonores : routes, centre d'essai automobile, parcs de loisirs, TGV, aérodrome du Plessis-Belleville (survol du massif) ;
• Mauvaise qualité des eaux de la Launette, problème d'érosion entrainant un envasement des étangs : dégradation des milieux et des paysages ;
• Nombreux sites enclos : Mer de Sable (parc d'attraction), étang du Désert et cabane de J.-J. Rousseau (étangs et abords loués), étangs de Chaalis/Difficultés de relier les grands sites touristiques entre eux par des circulations douces ;
• Forêt proche de la région parisienne et notamment de la Seine-et-Marne : forte fréquentation touristique et de loisirs qui pose des problèmes de gestion (stationnement, déchets, érosion des sentiers, etc.) et peut entrainer un dérangement des animaux/Pression de fréquentation tout particulièrement autour des sites touristiques et de la baraque Chaalis ;
• Surfréquentation ponctuelle lors des périodes de cueillette des jonquilles, des jacinthes et du muguet ;
• Décharges sauvages et cabanisation sur les lisières ;
• Espèces exotiques envahissantes (*Prunus serotina, Ailanthe*...).

Risques naturels :

- ***Ruissellements/coulées de boue***
- ***Feu de forêt***
- ***Mouvements de terrain (anciennes carrières souterraines)***
- ***Risque lié à l'histoire***

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (*cf. Plan de référence*) :

• Massif forestier dans sa diversité topographique et ses limites géographiques (*cf. « Espaces boisés »*) ;
• Glacis agricoles du massif participant de son intégrité et assurant sa mise en valeur (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Fonds de vallée apportant une richesse éco-paysagère supplémentaire (*cf. « Fonds de vallée »*) ;
• Grands Domaines.

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :

• Patrimoine bâti : abbaye de Chaalis et son domaine (MhC), château d'Ermenonville et son parc nord (MhC), château de Vallières (MhI) et son domaine, domaine de La Ramée, parc J.-J. Rousseau (MhC), église d'Ermenonville (MhC), Ermitage de Jean Jacques Rousseau (MhI), maisons forestières...
• Autres éléments construits remarquables : mémorial de la catastrophe aérienne, croix Marchand, poteaux forestiers (non reportés sur la carte), routes pavées, Grandes vannes et patrimoine hydraulique, ponts...
• Arbres remarquables : Ancêtre de Perthe, Néflier du Jarrier, Chêne de Saint-Sulpice, Bénitier de Saint-Hubert, Grisard dans le Fond du bois de Perthe, etc. *À noter : l'arboretum existant de la parcelle 42, près du carrefour de la croix d'Anleu.*
• Curiosité naturelle : Mer de sable, chaos gréseux tels que les Bruyères de Frais-Vent, les Grès Sainte-Marguerite, la Pierre Sorcière..., Petite Mer de sable et autres zones pittoresques de landes sableuses ;
• Réseau de mares ;
• Lisières forestières ;
• Réseau des chemins forestiers, certains constituant des axes historiques.

Sites emblématiques « Massif d'Ermenonville »

• *Abbaye de Chaalis*
• *Ermenonville*

*Au sein de l'unité paysagère, certains espaces constituent des **sites paysagers remarquables nécessitant, outre leur préservation, une attention particulière** :*
• *Bruyères de Frais-Vent*

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :

> Sensibilité paysagère externe :

• Points de vue du territoire vers la forêt : panoramas sur le massif d'Ermenonville depuis Montépilloy et Rosières (PRq)... ;
• Axes de découverte externes : RD 922, RD 330a (RP), GR11 de Montlognon à Baron, route Ermenonville/Ver-sur-Launette/Loisy (RP), RD 330a et route Borest/Fontaine-Chaalis/Montlognon/abbbaye de Chaalis nord et sud (RP)... ;
• Secteurs de sensibilité paysagère en vue externe : versants boisés de Perthe et du bois de Montlognon, lisière sud entre Mortefontaine et Ver-sur-Launette, lisière nord entre Mont L'Évêque et Borest et entre Fontaine-Chaalis et Baron, lisières autour de la clairière de la Chapelle Chaalis...

> Sensibilité paysagère interne :

• Points de vue depuis la forêt sur le territoire : points de vue depuis les Bruyères de Frais-Vent (parcelle 59), la Pierre Sorcière (vue sur le massif et la plaine agricole, jusqu'à la cathédrale de Senlis), vue depuis le sommet de la butte de la parcelle 166 en lisière sud du massif, vue sur l'éperon de Montépilloy dans l'axe de la RD 126 (PRq)... ;
• Relations visuelles internes : axe visuel sur l'abbaye de Chaalis depuis la clairière de La Chapelle Chaalis (PRq), axe visuel sur l'abbaye de Chaalis depuis la RN 330, relations visuelles avec la Mer de Sable, l'étang du Désert et l'étang des Crapauds depuis la RN 330, vue/perspective sur l'abbaye de la Victoire...
• Axes de découverte internes : RD 100 en traversée du Bois de Montlognon, RN 330, RD 126, RD 922 (RP) entre Loisy et Ermenonville, Route d'accès à la Baraque Chaalis et à la Croix d'Anleu (RP), GR 1, GR 11, GRP 126, Eurovéloroute n°3... ;
• Secteurs de sensibilité paysagère en vue interne : autour des axes précédents, des carrefours et points d'accueil du public, des parkings des sites touristiques...

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :

• Intégrer les enjeux paysagers tout particulièrement dans la gestion et le renouvellement des peuplements des secteurs de sensibilité paysagère ;
• Privilégier chaque fois que possible la régénération naturelle des essences adaptées, le maintien des essences secondaires et des essences pionnières à l'échelle du massif... ;
• Promouvoir l'intégration des enjeux paysagers dans les plans simples de gestion par des actions incitatives auprès des propriétaires et gestionnaires ;
• Favoriser la diversification et l'étagement des lisières/Mener une gestion qualitative des lisières forestières en relation avec les non forestiers ;
• Préserver le patrimoine naturel et historique, les sentiers et équipements d'accueil du public lors des travaux et d'exploitation forestière / Renforcer les cahiers des charges des exploitants forestiers et le suivi des travaux ;
• Créer des places de dépôt de grume pour éviter le stockage le long des parcelles et des zones de sensibilité éco-paysagère ;
• Poursuivre la réhabilitation et la mise en valeur des poteaux forestiers en lien avec l'association ATPF (préservation des plots en pierre, ne pas traiter le sol et le laisser en sol naturel...) ;
• Mettre en valeur les sites emblématiques de Chaalis et d'Ermenonville en développant par ailleurs leur mise en réseau : requalification des sites et de leurs abords, circuits thématiques, reconstitution d'une vision cohérente de leur territoire historique... (*cf. encart ci-contre*) ;
• Assurer un suivi des engrillagements/Ne pas entraîner par leur implantation une perte de fonctionnalité des corridors et liaisons écologiques/Démonter ces engrillagements dès qu'ils ne sont plus nécessaires ;
• Être attentif à l'aménagement des abords des maisons forestières (implantation des clôtures, intégration des clôtures dans des plantations de type haie champêtre, limitation de la signalétique...) ;
• Entretenir les abords des éléments remarquables (curiosités naturelles...) mais sans aménagements qui créeraient une rupture avec leur cadre naturel ;
• Préserver le caractère de « petites routes » du réseau viaire, ne pas augmenter le gabarit de la nationale et des départementales, pratiquer une gestion écologique des dépendances routières, limiter et être vigilant à la nature du mobilier et de la signalétique associées ;
• Poursuivre la mise en œuvre du schéma d'accueil du public : politique de fermeture des routes forestières à la circulation, rééquilibrage de l'offre vers des secteurs moins fréquentés (propositions de circuits, meilleure signalétique vers les aires d'accueil...), pose de barrières sur les chemins fermés à la circulation des véhicules à moteur, rénovation et clarification de la signalétique, etc. ;
• Profiter dans la mesure du possible des situations de rebord de plateau et de lisière pour maintenir et augmenter les points de vue depuis la forêt ;
• Travailler avec les riverains des espaces naturels et forestiers pour améliorer le traitement des clôtures, des limites séparatives...

• Poursuivre la politique de préservation, gestion et mise en réseau des milieux de landes à l'échelle du massif ;
• Gérer spécifiquement les mares et milieux humides voire renforcer leur mise en réseau ;
• Maintenir une trame vieux et gros bois constituée d'îlots de senescence et de vieillissement ;
• Lutter contre les espèces exotiques envahissantes notamment le Prunus serotina.

SITE EMBLÉMATIQUE « ABBAYE DE CHAALIS »

Pistes d'actions pour la préservation du site et sa valorisation :

• Améliorer et structurer les aménagements d'accueil communs à l'abbaye et à la Mer de Sable (stationnement, jalonnement, information touristique...) dans le respect du cadre naturel et paysager ;
• Améliorer la desserte en transport en commun et l'accès à vélo ;
• Améliorer l'accueil des PMR et des publics handicapés ;
• Développer un projet d'interprétation et de valorisation à l'échelle des deux sites emblématiques, abbaye de Chaalis et Ermenonville, conforter et développer les projets avec le Parc J.-J. Rousseau.

• Mettre en valeur les perspectives sur l'abbaye, les points de vue sur les éléments remarquables...

• Diversifier, améliorer la muséographie du musée Jacquemart-André ;
• Développer les services touristiques (restauration...) ;
• Réfléchir à la valorisation des étangs de Chaalis intégrant la préservation et la valorisation de son patrimoine naturel ;
• Restaurer le moulin... et mettre en valeur ce patrimoine (interprétation) ;
• Conforter le sentier des Écrivains et l'affirmer comme liaison pédestre et cyclo-touristique reliant l'abbaye de Chaalis au Parc J.-J. Rousseau.

• Intégrer la préservation des enjeux écologiques dans la gestion de la Mer de Sable ;
• Rénover l'assainissement du parc de loisirs de la Mer de Sable ;
• Mettre en valeur le patrimoine géologique que représente la Mer de Sable (point de vue, panneau d'interprétation...).

• Conforter et valoriser les actions agro-environnementales sur la clairière de Fontaine-Chaalis/Montlognon ;
• Restaurer le patrimoine hydraulique de la clairière de Montlognon/Fontaine-Chaalis, renforcer les liens paysagers avec l'abbaye ;
• Créer un lien plus fort entre l'abbaye et la clairière : proposition de promenade familiale...

• Améliorer la qualité de l'eau pour mieux valoriser les étangs et le réseau hydrographique.

Site emblématique « Ermenonville »

Pistes d'actions pour la préservation du site et sa valorisation :

• Améliorer la desserte en transport en commun et en circulation douce ;
• Améliorer l'accueil des PMR et des publics handicapés.

• Améliorer les connexions entre les différents éléments constitutifs du site ;
• Réfléchir à une valorisation des éléments non accessibles aujourd'hui au grand public tels que le parc nord du château, l'étang du Désert... (ouvertures visuelles, panneaux d'interprétation à proximité, projet d'ouverture au public....) ;
• Améliorer les relations avec la forêt et notamment le « Désert » : aménager la RN330 afin de limiter son effet « barrière », réhabiliter le site d'accès à la forêt et aux équipements sportifs, valoriser le Désert par un circuit de découverte et d'interprétation... ;

• Protéger et valoriser le site de la cabane de J.-J. Rousseau ;
• Soutenir les activités culturelles et l'animation du parc J.-J. Rousseau.
• Conforter et développer les projets avec l'abbaye de Chaalis ;
• Conforter le sentier des Écrivains et l'affirmer comme liaison pédestre et cyclo-touristique reliant l'abbaye de Chaalis au Parc J.-J. Rousseau ;
• Poursuivre la politique de préservation et de mise en valeur du patrimoine du village ;
• Soutenir la qualité des activités commerçantes ;
• Développer un projet d'interprétation à l'échelle du site emblématique, voire des deux sites emblématiques : abbaye de Chaalis et Ermenonville.

• Améliorer la qualité de l'eau pour mieux valoriser les étangs et le réseau hydrographique.

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère :

Les principaux enjeux écologiques de cette unité paysagère sont liés aux :
• pelouses et landes sur sables par ailleurs sites Natura 2000 : cf. site d'intérêt écologique n°23 « Landes du massif d'Ermenonville », n°28 « Mer de sable et Désert d'Ermenonville » et n°29 « Bruyères de Frais-Vent »
• milieux aquatiques et humides abritant des espèces Natura 2000 : cf. sites d'intérêt écologique n°41 « Zone humide de Maison Blanche » et n°40 « Étangs et prairies de Chaalis »
• corridors écologiques avec les entités naturelles voisines : corridors écologiques « forêt d'Ermenonville / bois du Roi » et « forêt d'Ermenonville/bois de Saint-Laurent » (cf. fiche « Corridors inter forestiers »).

Bibliographie :

• Atlas des paysages de l'Oise (Atelier 15 Architecture et Paysage / DREAL Picardie - DDT de l'Oise / 2006)
• Aménagement forestier de la forêt domaniale d'Ermenonville
• Aménagement forestier de la forêt du domaine de Chaalis
• Étude préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage (Extra-Muros / PNROPF / 2012)
• Étude urbaine d'Ermenonville.

Cf. également le Schéma d'orientation urbaine d'Ermenonville.

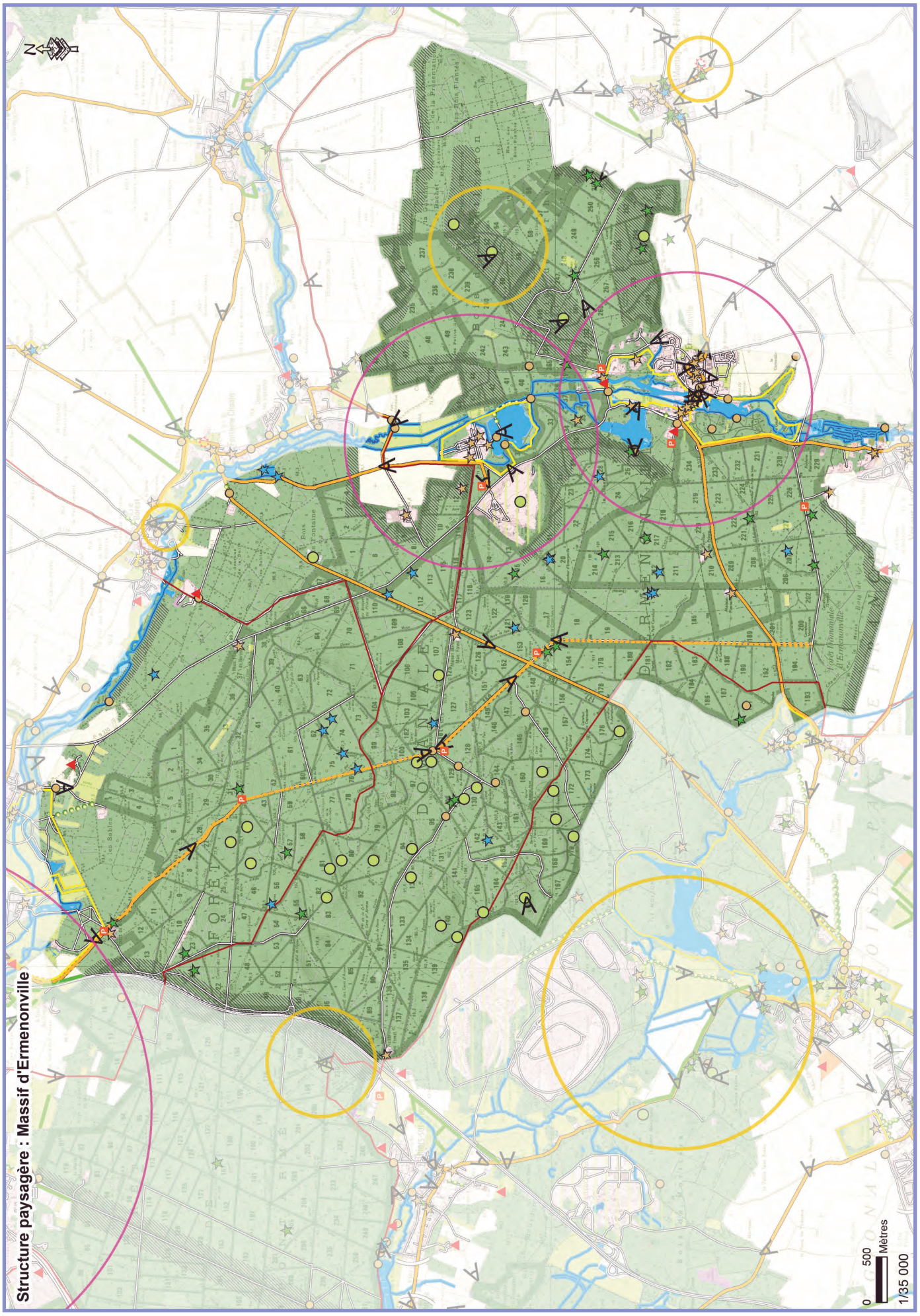

Structure paysagère : Massif d'Ermenonville

N° 7 - Agglomération cantilienne

Entité :
Valois Multien forestier.

Communes concernées :
Chantilly,
Gouvieux,
Lamorlaye.

Superficie :
29,95 km².

Typologie :
Coteaux et plaine alluviale.

Contexte règlementaire :
• Site classé « Domaine de Chantilly ».
• Site classé « Domaine des Aigles »
• Site inscrit « Vallée de la Nonette ».

Structure paysagère

Gouvieux, Lamorlaye et Chantilly se sont développées malgré des contraintes naturelles parfois importantes : le tissu bâti s'étend en effet depuis le rebord très découpé du plateau du Valois (Pain de sucre, Mont de Pô à une altitude de 100 m environ...), jusqu'à la plaine alluviale et crayeuse de l'Oise, l'ensemble constituant la terminaison orientale de l'anticlinal de Bray.

Cette topographie particulière, la multiplicité de l'occupation du sol, les variations de forme et de taille des emprises, les imbrications entre trame végétale et urbaine produisent des paysages difficiles à appréhender mais d'une grande variété. Les coteaux boisés, très présents dans le grand paysage, constituent des lignes de paysage repère ainsi qu'un écrin pour l'urbanisation.

L'organisation, l'identité de ce territoire sont fortement associées au développement, depuis le XIXe siècle, de l'activité hippique : hippodrome, terrains d'entraînement et écuries associées, grandes propriétés de villégiature...
Plus récemment, le développement urbain des années 50 à 80, incluant au fur et à mesure les terrains d'entraînement et les grandes propriétés, a abouti à la création d'un ensemble urbain quasi-continu dont les possibilités d'extension sont aujourd'hui réduites.

Cet ensemble urbain abrite d'importants éléments patrimoniaux : domaines et grandes propriétés tel que Montvillargenne, le domaine d'Aiglemont..., la majeure partie du patrimoine lié à l'activité hippique (terrains d'entrainement dont le terrain des Aigles, nombreuses écuries remarquables...), ainsi qu'un patrimoine architectural très diversifié (pavillons d'époques différentes, architecture « art nouveau »...).

Entourée en majeure partie par des espaces boisés (massif de Chantilly, bois Bonnet, forêt du Lys...), cette unité urbaine ne présente quasiment pas d'ouverture visuelle vers l'extérieur. Au sein même du tissu bâti, les seules ouvertures et espaces de respiration sont souvent liés à la présence des terrains d'entraînement. Cette fermeture, ajoutée à l'imbrication de quartiers aux caractères souvent très différents et au développement d'un tissu bâti autour des grandes propriétés et des terrains d'entraînement, mais sans forcément de relation entre eux, donnent une structure urbaine complexe et peu lisible.

La RD1016 et la voie ferrée renforcent encore ce sentiment dans la mesure où elles ne constituent pas pour ce tissu, des axes structurants, mais créent au contraire des effets de coupure, pouvant gêner les échanges inter-quartiers.

Le Lys constitue une entité paysagère particulière. Ce site semble « isolé » n'appartenant ni à la forêt, ni aux vallées, mais constituant un horizon boisé au méandre de Précy-Gouvieux et au site de confluence de la Thève et de l'Ysieux. Le lotissement a été créé en 1925 sur de grandes parcelles au sein même de la forêt. Il s'organise autour d'un golf et est irrigué par de grandes avenues rectilignes se croisant en étoile au niveau des carrefours. Le bâti y est très diversifié. Le caractère boisé « naturel », que l'on avait voulu conserver au départ, s'altère peu à peu, détérioré au profit d'essences horticoles, de pelouses ou constructions diverses.

Les enjeux de lecture et respiration paysagères à l'échelle de l'agglomération se concentrent notamment sur :
• les franges en raison de leur rôle dans la définition des espaces et la lisibilité des paysages ;
• les espaces ouverts et les vues lointaines pour leur spécificité au sein d'un paysage majoritairement fermé (espaces boisés, espace urbain) et où les vues sont le plus souvent limitées ;
• les espaces liés aux cours d'eau, dans la mesure où ils portent une forte valeur éco-paysagère mais subissent actuellement une absence de mise en valeur, voire une dégradation.

Dynamiques et pressions

• Extension de l'urbanisation mais stabilisation ces dernières années malgré la forte pression urbaine ;
• Question aujourd'hui de la densification urbaine ;
• Cabanisation ou activités peu valorisantes touchant les limites urbaines, les zones de contact avec les espaces naturels ;
• Enjeu que représente le maintien des écuries de course dans leur vocation, leur fonctionnalité et leur qualité architecturale et paysagère ;
• Développement qui induit aujourd'hui un manque d'articulation entre les espaces à vocation différente (ZA/habitat/équipements hippiques...) ;
• Développement en fond de vallée de la Thève notamment, niant la présence du cours d'eau ;
• Nuisances liées au trafic routier de la RD 1016 ;
• Projet de liaison LGV Picardie–Roissy avec un arrêt en gare de Chantilly.

Risques naturels :

- ***Inondation fluviale (vallée de l'Oise)***
- ***Mouvements de terrain (carrières souterraines)***
- ***Ruissellements/coulées de boue***
- ***Risque lié à l'histoire***

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (*cf. Plan de référence*) :

• Massifs forestiers et boisements secondaires associés (*cf. « Espaces boisés »*) ;
• Fonds de vallée de la Thève et de la Nonette à valeur éco-paysagère (*cf. « Fonds de vallée »*) ;
• Grands Domaines
• Équipements hippiques (indispensables au maintien de l'activité hippique, constituant souvent par ailleurs les seuls «espaces naturels ouverts » au sein du tissu urbain) ;
• Espaces de clairière, derniers espaces ouverts au sein du tissu urbain et forestier : clairière de Lamorlaye/Coye et notamment sa partie Est non encore occupée... (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*).

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :

• Monuments, bâtiments patrimoniaux et leur site d'inscription : église de Gouvieux (MhI), de Lamorlaye, chapelle du Lys, chapelles des Jockeys et du Bois Saint-Denis, nombreux châteaux et domaines dont château de Lamorlaye, château de Broglie, domaine d'Aiglemont, domaine de Montvillargenne, château de la Tour, manoir Sans Soucis, haras du Pré de la Nonette... grandes propriétés, centres anciens des villes (rue de la mairie/rue Corbier Thiebault/rue Baronne James de Rothschild à Gouvieux) avec maisons rurales, maisons de bourgs, maisons de villégiature, nombreuses écuries remarquables dans le quartier du bois Saint-Denis, autour du terrain des Aigles... ;
• Nombreux parcs et jardins associés aux grandes propriétés ;
• Haies et bosquets dont : ripisylve associée au réseau hydrographique, haies accompagnant les équipements hippiques... ;
• Alignements d'arbres, arbres « signal » : alignements accompagnant les équipements hippiques notamment dans la clairière de Lamorlaye/Coye, alignements de la route des Princes, de l'avenue Marie-Amélie au cœur du quartier du bois Saint-Denis, alignements d'arbres et de cépées des avenues du Lys... nombreux arbres remarquables au sein des parcs et jardins des grandes propriétés tel que le Séquoia géant du parc du Manoir à Gouvieux... ;
• Espaces arborés du lotissement du Lys ;
• Continuités des murs de pierre à l'intérieur des bourgs, associés aux grands domaines et grandes propriétés... ;
• Réseau des chemins et nombreuses sentes notamment à Gouvieux.

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :

• Points de vue, perspectives : axe de la RD 1016 avec perspective sur le château de Broglie depuis le rond-point de Coye, ouverture sur la vallée de l'Oise et le plateau de Thelle depuis la RD 17, ouverture sur la vallée de l'Oise et vue sur le pont de Boran depuis la RD 924, vue sur le coteau du Bois Larris depuis la clairière hippique de Lamorlaye/Coye... ;
• Relations visuelles internes avec des éléments de patrimoine, des grands domaines : ouvertures ponctuelles depuis la RD 1016 sur le château de Lamorlaye et les terrains d'entraînement, vues sur le marais du Lys depuis la RD 118... ;
• Itinéraires de circulation douce, GR... : GR 655 en limite sud, pistes cyclables de la CCAC, itinéraire Paris/Londres...

Au sein de l'unité paysagère, certains espaces constituent des ***sites paysagers remarquables nécessitant, outre leur préservation, une attention particulière*** *:*

• *Prairies/Clairière/Château de Coye-la-Forêt.*

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :

• Maintenir l'activité hippique à travers la maîtrise de l'évolution du bâti, la préservation des équipements et de l'organisation fonctionnelle (accès aux équipements, aux pistes en forêt...) ;
• Rendre plus lisible et conforter les itinéraires pour la circulation des chevaux : requalification de certaines rues avec voies piétonnes/automobiles et cavalières permettant de faciliter et de sécuriser les accès aux terrains d'entraînement et au massif de Chantilly depuis les écuries ;
• Maintenir le caractère « forestier» du Lys (maîtrise de la densification, gestion des boisements et du patrimoine arboré) / Ailleurs, privilégier une urbanisation endogène respectueuse de l'environnement (urbanisation sous condition de densification tout en préservant le caractère vert des cœurs d'ilots...) ;
• Gérer plus qualitativement les zones de transition entre le tissu bâti et les espaces naturels (forêts, zones humides, espaces agricoles)/Préserver les derniers espaces naturels de respiration et leur fonctionnalité dans une trame éco-paysagère en y incluant les espaces publics ;

• Préserver et mettre en valeur les espaces naturels constituant une zone tampon entre les quartiers d'habitation et la zone artisanale comprise entre le ru Saint-Martin et la Vieille Thève au lieu-dit « La Grande Seigneurie » à Lamorlaye ;
• Redonner sa place, sa lisibilité aux deux Thève et au ru Saint-Martin (préserver une bande tampon, valoriser les abords, recréer des liens visuels...), préserver et valoriser les espaces associés de fond de vallée constituant souvent des milieux ouverts de respiration au sein du tissu urbain ;
• Améliorer la lisibilité des centres-villes : poursuivre la restructuration du centre-ville de Gouvieux, redonner une façade au centre-ville de Lamorlaye et redéfinir son rapport à la RD 1016 (valoriser le château de Lamorlaye et son parc comme point focal et point d'articulation) ;
• Mettre en valeur les spécificités des différents quartiers : caractère architectural, structure urbaine... et améliorer les transitions inter-quartiers, et les relations entre les centres-villes et les nouveaux quartiers ;
• Mettre en œuvre le projet de mise en valeur du Clos du Roy à Gouvieux ;
• Améliorer le traitement paysager des zones commerciales et les zones d'activités/Apporter de la qualité environnementale à la ZA de la Seigneurie ;
• Sensibiliser les propriétaires fonciers au paysage : choix des végétaux, des matériaux, des clôtures, respect de l'architecture, etc./Sensibilisation toute particulière des propriétaires du Lys à la gestion arborée ;
• Réouvrir quelques points de vue et relations visuelles à travers les ripisylves et depuis les coteaux pour créer des fenêtres au sein du tissu et donner de la respiration ;
• Poursuivre le développement des cheminements piétons et cyclables (schéma de circulation douce) visant à renforcer les liens entre les communes de l'aire cantilienne, à mettre en réseau les différentes zones (habitat/équipements publics/gare/commerces/établissements scolaires, etc.), à faciliter l'accès aux espaces de loisirs et aux espaces naturels voisins, à offrir des circuits de promenade.../Valorisation et meilleure lisibilité des sentes notamment à Gouvieux ;
• Conserver le caractère rural des routes départementales 118, 909, 924 et 17 ;
• Prévenir le risque d'inondation pluviale : limitation de l'imperméabilisation, gestion des ruissellements à la parcelle, dispositifs de traitement si nécessaire et d'infiltration...

Requalifier les paysages déstructurés et dégradés :
• Entrées de villes ou villages à aménager/améliorer/mettre en valeur : entrée Nord-Ouest de Gouvieux au lieu-dit « Les Terres Blanches » (aménagements paysagers, recomposition de la frange urbaine...) ;
• Franges urbaines de Gouvieux côté plaine de Toutevoie ;
• RD 1016 en traverse d'agglomération, de Lamorlaye à Chantilly-Gouvieux et notamment l'avenue du maréchal Leclerc sur Gouvieux/Chantilly : traitement paysager, aménagements visant à réduire l'effet de coupure et à améliorer la sécurité... ;
• ZA du « Petit Marais » : requalification paysagère adaptée à son environnement ;
• Cabanisation sur les franges de la forêt du Lys.

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère :

Les principaux enjeux écologiques de l'unité paysagère « Agglomération cantilienne » sont associés :
• aux dernières coupures d'urbanisation au droit de Gouvieux/Boran/Précy permettant le maintien d'une continuité écologique entre le massif des Trois Forêts et le plateau de Thelle (cf. fiche « Corridors inter forestiers ») ;
• aux sites de migration/reproduction des amphibiens avec notamment un axe de migration au droit du Bois des Bouleaux vers les étangs de Toutevoie ;
• à la proximité des zones humides, marais et prairies de la Nonette et de la Thève, concentrant une grande partie des espèces à enjeu et à Responsabilité du territoire du Parc : cf. sites d'intérêt écologique n°38 « La Canardière », n°39 « Marais Dozet et étangs de Toutevoie », n°43 « Marais et coteaux de la Troublerie » et n°44 « Marais du Lys et étangs de Royaumont ».

Bibliographie :

• Atlas des paysages de l'Oise (Atelier 15 Architecture et Paysage / DREAL Picardie - DDT de l'Oise / 2006)
• Étude préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage (Extra-Muros / PNR OPF / 2012)
• Études urbaines de Gouvieux et Lamorlaye.

Cf. également les Schémas d'orientations urbaines de Chantilly, Gouvieux et Lamorlaye.

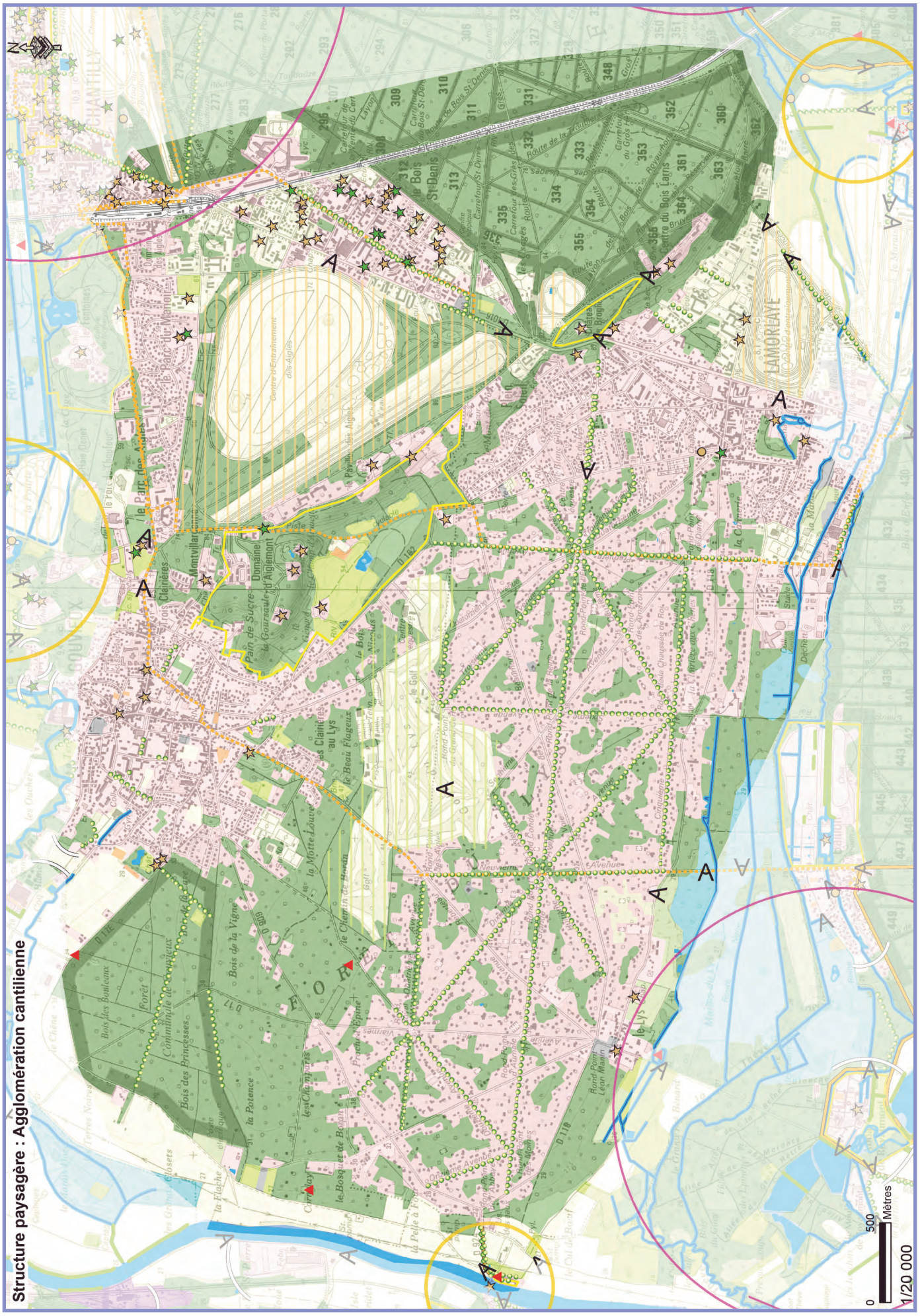
Structure paysagère : Agglomération cantilienne
0
500
Mètres
1/20 000

N° 8 - Vallée de la Thève

Entité :
Valois Multien forestier.

Communes concernées :
Asnières-sur-Oise,
Coye-la-Forêt,
Lamorlaye,
Mortefontaine,
Orry-la-Ville/Montgrésin,
Plailly,
Pontarmé,
Thiers-sur-Thève,
Ver-sur-Launette/Loisy

Superficie :
55,07 km².

Typologie :
Vallée.

Contexte règlementaire :
• Site classé « Domaine de Chantilly »
• Site classé « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe »
• Site classé « Domaine de Vallière»
• Site classé « Vallée de la Thève et de l'Ysieux »
• Site inscrit « Vallée de la Nonette »
• Site inscrit « Hameau de Baillon, bois de Bonnet et domaine de Royaumont ».

Structure paysagère

La vallée de la Thève est une vallée à fond plat aux versants souvent peu perceptibles, dont les limites sont le plus souvent constituées par les lisières forestières notamment sur sa limite nord. Il n'y a pas une Thève mais plusieurs associées par ailleurs à de multiples fossés, rus... témoignant des nombreux aménagements réalisés au cours des siècles.

La vallée de la Thève abrite des milieux extrêmement diversifiés où alternent marais, prairies, peupleraies, étangs mais également buttes sableuses, entablements gréseux, pins dans sa partie amont, puis plateaux et coteaux calcaires dans sa partie aval. Cette association de l'eau, du sable et du calcaire offre une grande richesse d'ambiances et de motifs paysagers. Cette qualité paysagère est encore renforcée par une succession de domaines, parcs, châteaux constituant un patrimoine exceptionnel marqué par deux grands sites majeurs que sont les étangs de Comelles au point de resserrement de la vallée en forêt de Chantilly, et l'abbaye de Royaumont installée à la confluence Thève/Ysieux/Oise.

Cette diversité de milieux, associée à la présence de grands fonds humides (prairies de Charlepont et du Plat d'eau, marais de la Troublerie, marais du Lys...) font de la vallée de la Thève le territoire d'intérêt écologique majeur du Parc naturel régional.

La vallée est recoupée par plusieurs grands axes d'infrastructures qui créent des coupures plus ou moins franches (RD 909, RD 1016, RD 924a, la RD 1017, A1) mais elle présente également de petites routes pittoresques qui la parcourent d'est en ouest permettant une découverte très intimiste. Seule la partie aval reste peu accessible car couverte par le marais du Lys. Plusieurs de ces infrastructures sont accompagnées de très beaux alignements d'arbres dont des arbres fruitiers autour de Mortefontaine qui témoignent d'une ancienne activité d'arboriculture.

Les villages peuvent être qualifiés, soit de villages clairières comme Thiers-sur-Thève, Coye-la-Forêt, soit de villages « rues » comme Pontarmé situé sur la route des Flandres. Ils offrent tous un cœur ancien auquel se sont ajoutés maisons de villégiatures du début XX^{e} puis lotissements plus banalisants sur leurs marges. En aval, la Thève côtoie l'agglomération de Lamorlaye.

En matière d'activités, la vallée est marquée en amont par de grandes enclaves abritant le Parc Astérix, le centre d'essai automobile, le golf de Mortefontaine puis elle accueille au niveau de Coye/Lamorlaye une partie des équipements hippiques du pôle de Chantilly avant de traverser la zone artisanale et commerciale de Lamorlaye.

Dynamiques et pressions

• Régression des milieux ouverts de marais et prairies par fermeture des milieux faute d'entretien/valorisation adaptée ;
• Destructions ponctuelles de zones humides par remblaiement ou création d'étangs (sous les seuils « loi sur l'eau ») ;
• Évolution de l'activité haras vers la pension pour chevaux et développement de l'activité pension ailleurs dans la vallée : transformation des prairies en paddocks et perte de leur intérêt écologique, morcellement visuel des espaces, des risques de pollution des eaux... ;
• Gestion et devenir des peupleraies dont l'intérêt du renouvellement se pose pour certaines ;
• Envasement généralisé des étangs, notamment des étangs de Comelles, charge d'entretien des ouvrages hydrauliques ;
• Pression des activités sur le fond de vallée au niveau de Coye-Lamorlaye (activités hippiques, zone d'activités...) ;
• Forte pression de fréquentation au niveau des étangs de Comelles, dégradation des accès, parkings, berges... ;

• Objectif de restauration de la continuité écologique de la Thève et de ses affluents à concilier avec la préservation du patrimoine historique et des zones humides de la vallée.

Risques naturels :

- ***Inondation fluviale (vallée de l'Oise)***
- ***Mouvements de terrain (carrières souterraines)***
- ***Ruissellements/coulées de boue***
- ***Risque lié à l'histoire***

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (*cf. Plan de référence*) :

• Massifs forestiers et boisements secondaires associés (*cf. « Espaces boisés »*) ;
• Fond de vallée de la Thève avec ses milieux humides, ses prairies (prairies de Charlemont, du Plat d'Eau, de Pontarmé et de Montgrésin...), espaces éco-paysagers à préserver dans leur intégrité et leur fonctionnalité (*cf. « Fonds de vallée »*) ;
• Vallons affluents de la Thève : Batarde, ru de la Fontaine d'Orry... (*cf. « Fonds de vallée»*) ;
• Plaine alluviale de l'Oise au niveau de la confluence, espace paysager ouvert, zone d'expansion des crues, aire d'alimentation de champs captants (*cf. « Fonds de vallée »*) ;
• Glacis agricoles des massifs forestiers formant les versants de la vallée (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Clairières, micro-paysages cultures/prairies/bois entre Orry-la-Ville/Pontarmé et espaces de transition entre agriculture/forêt et urbanisation (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Coupures d'urbanisation dans un double objectif paysager et écologique.

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :

• Monuments, bâtiments patrimoniaux et leur site d'inscription : églises de Mortefontaine, Thiers-sur-Thève, Pontarmé, Coye-la-Forêt, Lamorlaye, abbaye de Royaumont (MhC), abbaye de Comelle, chapelles de Baillon et du Lys, chapelle Sainte-Marguerite, château ruiné de Thiers-sur-Thève (MhC), Domaine de Vallières (MhI), domaine de Saint-Sulpice de la Ramée, domaine de Baillon, châteaux de Mortefontaine (MhI), Pontarmé (MhI) et Coye-la-Forêt (MhI), château de la Reine-Blanche, maison forestière de la Ramée, moulins d'Orry et de Montgrésin... ;
• Petit patrimoine lié à l'eau : nombreuses fontaines dont fontaine de Mortefontaine (MhC), de La Ramée..., nombreux lavoirs à Thiers-sur-Thève, Coye, Baillon..., glacière à Mortefontaine, cressonnière de Montgrésin, nombreux ponts dont pont/descente abreuvoir de Coye, pont de Thève..., ouvrages hydrauliques... ;
• Autre petit patrimoine vernaculaire : four de la Grange ou lanterne des Morts de l'abbaye de Comelle (MhC), fabriques associées aux grands domaines (Tour Rochefort...), nombreux calvaires à Loisy, Pontarmé, Montgrésin, Thiers-sur-Thève..., éléments témoins de l'ancien projet de voie ferrée « Aulnay/Rivecourt», bornes armoriées en forêt (non localisées)... ;
• Haies et bosquets dont : ripisylves, bosquets relais, haies associées au réseau des chemins et petites routes... ;
• Alignements d'arbres, arbres « signal » : alignements d'arbres de la RD 1017, du chemin des Vaches à Pontarmé, nombreux alignements remarquables de poiriers à Mortefontaine, alignement d'arbres du château de Coye, de la route des Princes, autour de l'abbaye de Royaumont..., nombreux arbres remarquables dans et à proximité des grands domaines par exemple à Mortefontaine... ;
• Mares dont les mares du bois de Saint-Laurent ;
• Continuités des murs de pierre à l'intérieur des bourgs, associés aux grands domaines... ;
• Maillage des petites routes et des chemins ruraux.

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :

• Points de vue, relations visuelles avec des éléments de patrimoine, des grands domaines : point de vue sur le château de la Reine Blanche et l'étang de la Loge de Viarme depuis la digue Loge de Viarmes/étang Neuf (Prq), axe visuel sur le château de Broglie depuis la RD 1016, axe visuel sur l'abbaye de Royaumont depuis la RD 909 (PRq), point de vue sur les priairies de Charlepont et Vallières depuis la RD 607 (PRq), depuis la Pierre Monconseil..., vue sur le domaine de Saint-Sulpice depuis la RD 922.... ;
• Relations visuelles intimistes avec la Thève, ses affluents, ses marais, ses prairies... : vue sur les étangs de Vallières depuis le petit pont de la RD 607, vues sur la Thève au niveau du lavoir de Thiers, du GR derrière les étangs de Saint-André, du château de Pontarmé (pont), du moulin de Montgrésin, vue sur les étangs de Comelles depuis les digues, vues sur la Nouvelle Thève au château/pont de Coye, derrière la ZA de Lamorlaye, vues sur le marais du Lys depuis la route de Baillon et la RD 118, vue sur le marais de Baillon depuis la Maison du marais, vue sur la confluence au pont de Thève à Asnières...
• Axes de découverte, routes pittoresques : route Pontarmé/Montgrésin (RP), RD 607 Pontarmé/Mortefontaine (RP), route de Montgrésin (RP), RD 1017 Pontarmé/La-Chapelle-en-Serval (RP), RD 922 Plailly/Ermenonville/Montagny (RP), route de Coye aux étangs de Comelle (RP), route Royaumont/Baillon/Chaumontel (RP)... ;
• Itinéraires de circulation douce, GR... : pistes cyclables de la CCAC, GR1, GR655, itinéraire Paris/Londres...

SITES EMBLÉMATIQUES « VALLÉE DE LA THÈVE »

• Étangs de Comelles *• Royaumont*

*Au sein de l'unité paysagère, certains espaces constituent des **sites paysagers remarquables nécessitant, outre leur préservation, une attention particulière** :*

- *Prairies de Charlepont/Pierre Monconseil/Roche Pauvre/Vallières ;*
- *Vallon du ru de la fontaine d'Orry ;*
- *Château/pont/prairies/clairière de Coye-la-Forêt.*

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :

• Trouver une valorisation agricole aux espaces de fond de vallée pour une préservation et une gestion des prairies maintenant voire restaurant leur intérêt éco-paysager (soutien de l'élevage bovin et ovin, réflexion sur une filière fourrage pour le pôle hippique et les centres équestres du territoire...) ;
• Accompagner les propriétaires lors du renouvellement des peupleraies pour rechercher de nouvelles valorisations économiques et éco-paysagères ;
• Aider les propriétaires à assurer une gestion des marais préservant le patrimoine écologique ;
• Reconstituer et renforcer la lisibilité de la végétation de ripisylve de la Thève (amont de Thiers, par exemple, de la Bâtarde)/reconquérir et valoriser les berges de la Thève et les fonds humides en traversée de Thiers ;
• En traversée d'agglomération cantilienne, garder des espaces de respiration au réseau hydrographique, préserver et mettre en valeur les fonds de vallée en tant que coulées vertes ;
• Conseiller et accompagner les riverains dans la gestion des milieux aquatiques et la préservation et gestion des zones humides, notamment au niveau du lotissement du Lys ;
• Poursuivre le travail avec les jardins familiaux sur l'éco-jardinage à Coye-la-Forêt, Lamorlaye ;
• Inventorier, préserver et mettre en valeur le petit patrimoine lié à l'eau, assurer sa découverte ;
• Préserver et valoriser les relations à l'eau existantes voire en redévelopper (valoriser les relations visuelles notamment dans les traversées urbaines, espaces publics associés à l'eau, itinéraires doux assurant la découverte de l'eau...) ;
• Redonner à la Thève ses sources historiques au moins dans une lecture paysagère (plantation haie, alignement d'arbres, itinéraire pédestre...) de Loisy à Beaumarchais ;
• Lutter contre la cabanisation, la fragmentation des espaces par les clôtures non agricoles et les décharges sauvages ;
• Accompagner les centres équestres et pensions pour chevaux pour une requalification de leurs sites et une gestion adaptée des prairies ;
• Préserver par un renouvellement et une gestion adaptée les alignements d'arbres notamment d'arbres fruitiers autour de Plailly/Mortefontaine ;
• Préserver et trouver une valorisation à la cressonnière du moulin d'Orry ;
• Développer un projet éco-paysager autour de l'accès vers Chantilly (RD 1017/RD924a) : gestion, replantation d'alignements d'arbres, glissières et mobilier adapté... ;
• Développer un projet de type « grand site » pour les étangs de Comelles avec une priorité à la gestion des accès et à la gestion hydraulique ;
• Mettre en valeur par un traitement paysager les relations entre l'abbaye de Royaumont et ses prolongements historiques : Thève, Ysieux, étang du Grand Vivier, fontaine aux Moines, marais du Lys et de Baillon... ;
• Inciter à un échange de terrains entre Plailly et Mortefontaine afin de permettre un développement urbain de Mortefontaine en cœur de bourg ;
• Reconquérir les espaces publics souvent restreints et envahis par le stationnement dans les villages de la vallée ;
• Sauvegarder et recréer des prés-vergers en frange urbaine notamment ;
• Préserver le caractère de « petites routes » du réseau viaire de la vallée ;
• Restaurer et créer des cheminements doux notamment : entre le village de Mortefontaine, Montaby et la forêt domaniale, entre Pontarmé/Orry/La-Chapelle-en-Serval.
• Rechercher un renforcement des moyens et des compétences du SITRARIVE.

Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés :

• Cabanisation et aménagements/activités illégales en lisière forestière et fonds de vallées notamment à Thiers-sur-Thève, Orry-la-Ville... ;
• Friches d'activités à Thiers-sur-Thève ;
• Centres équestres et pensions pour chevaux et leurs abords ;
• Entrées de villes ou villages à aménager/améliorer/mettre en valeur : entrée est de Pontarmé... ;
• Traversées de Pontarmé et Loisy ;
• Franges urbaines sud de Pontarmé et frange ouest du hameau de Loisy ;
• Ruines du moulin de Catifer à la confluence de la Thève et de l'Ysieux.

SITE EMBLÉMATIQUE « ÉTANGS DE COMELLES »

Pistes d'actions pour la préservation du site et sa valorisation :

• Aménager le site pour mieux accueillir le public et mieux le valoriser ;
• Mettre en place une signalétique qualitative et adaptée ;
• Mettre en œuvre les solutions issues de l'étude d'aménagement pour l'accueil du public : fermeture de la route des Tombes et son utilisation en voie verte, report des zones de parkings... ;
• Développer un projet d'interprétation à l'échelle du site : panneautage, applications smartphone, parcours de découverte... ;
• Améliorer l'accueil des PMR et des publics handicapés.

• Réaliser une étude de faisabilité économique et technique pour l'accueil du public : propositions de projets de développement et de leurs scénarii d'aménagement avec évaluation des contraintes techniques, juridiques, financières et environnementales. Soutien à la mise en place d'une activité économiquement viable (viabilisation du site pour la restauration : salon de thé et gastronomique), location de vélo... ;
• Développer des activités économiques offrant des prestations de services aux visiteurs, en relation avec le centre-ville de Coye-la-Forêt.

• Stopper l'envasement des étangs, restaurer les vannages et mener éventuellement une action de désenvasement au regard des moyens disponibles et des contraintes locales ;
• Limiter l'érosion des berges et les restaurer, requalifier le sentier du tour des étangs ;
• Poursuivre la restauration des milieux naturels remarquables, tout particulièrement l'étang de Comelles et le marais de la Troublerie.

SITE EMBLÉMATIQUE « ROYAUMONT »

Pistes d'actions pour la préservation du site et sa valorisation :

• Étudier les possibilités pour un accès par les transports en commun depuis notamment la gare de Viarmes ;
• Conforter l'accès par les circulations douces ;
• Renforcer/construire des liens avec l'agglomération d'Asnières/Viarmes.

• Développer l'offre culturelle et touristique pour compléter une journée de visite ;
• Développer un projet autour de Royaumont redonnant une lecture historique du domaine en lien notamment avec le réseau hydrographique (fontaine et aqueduc des moines...) ;
• Organiser une offre de boucles de promenade découverte depuis l'abbaye reconnectant le site de l'abbaye avec les éléments d'intérêt alentours (confluence Thève-Ysieux/Oise, marais de Baillon, Palais abbatial, étang du Grand Vivier et autres étangs voisins par exemple) ;

• Restaurer l'allée de la Reine Hortense, recréer des liens visuels entre le marais du Lys et son environnement...
• Réfléchir à une valorisation des éléments non accessibles aujourd'hui au grand public (ouvertures visuelles, panneaux d'interprétation à proximité, projets ponctuels d'ouverture au public...).

• Réaliser une étude paysagère à l'échelle du site emblématique.
• Restaurer et valoriser les sites naturels (marais de Baillon, marais du Lys, étang du Grand Vivier...), poursuivre notamment le projet de restauration écologique et valorisation pédagogique du marais de Baillon (en cours/ENS) ;
• Requalifier les berges de l'Oise et développer un projet agro-éco-paysager sur la plaine alluviale (participant par ailleurs à la préservation des champs captants d'Asnières).

Enjeux paysagers

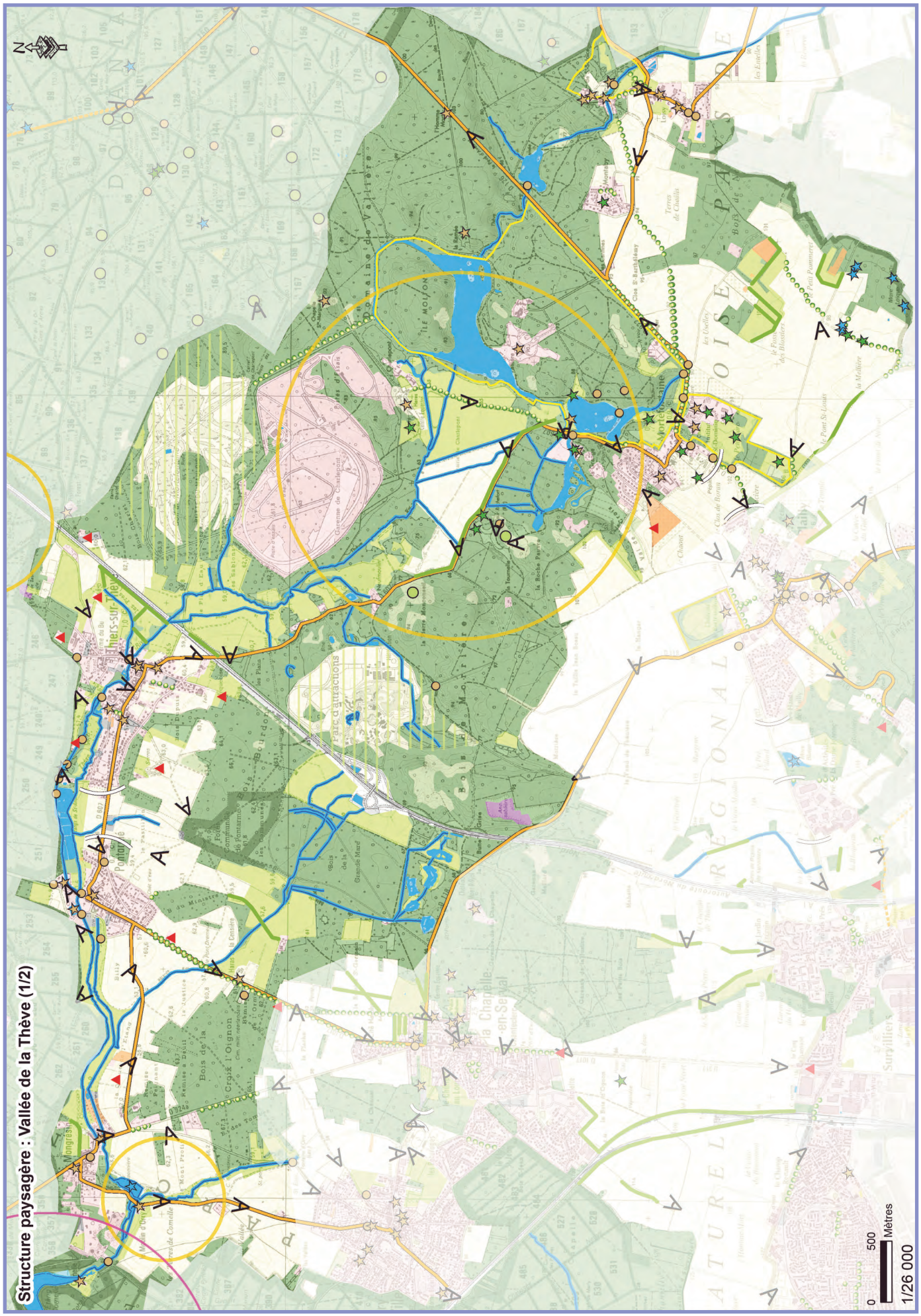
N
Parc d'attractions
Pont-l'Evêque
Thiers-sur-Thève
Mont-l'Eveque
Chamant
Fosses
Lamorlaye
Chantilly
Gouvieux
Coye-la-Forêt
Plailly
Orry-la-Ville
Creil
Bois de la Grande Mare
Bois de la Justice
Bois de la Croix l'Oignon
Bois de Pontarmé
Bois Burdon
Bois de la Rue Morlière
Bois de Montagny
Bois de Pontarmé
Bois de Plailly
Bois de Coye
Bois de Chantilly
Bois de Commelles

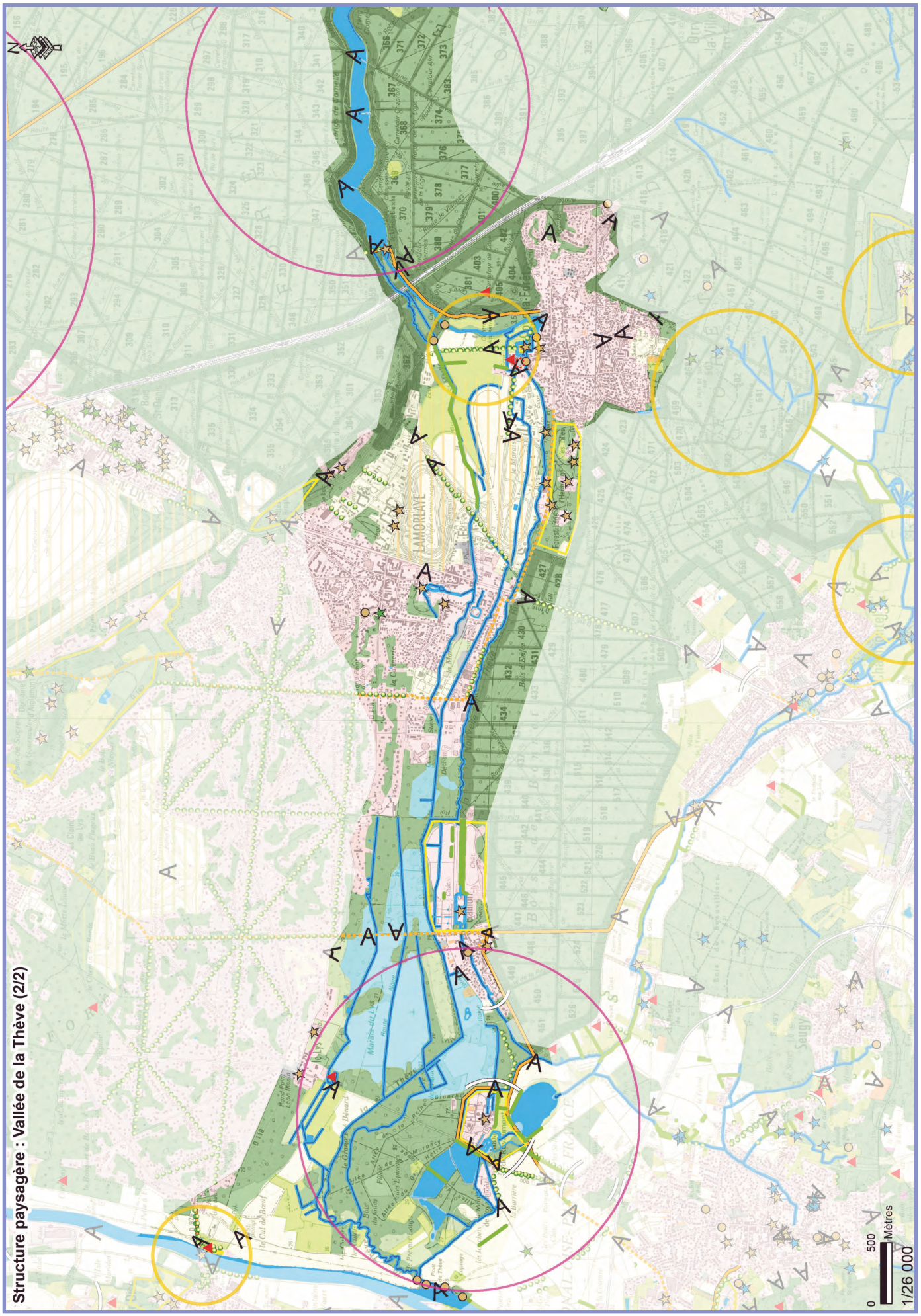
N
LAMORLAYE
Structure paysagère : Vallée de la Thève (2/2)
0
500
Mètres
1/26 000

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère :

Les principaux enjeux écologiques de l'unité paysagère « Vallée de la Thève » sont associés :

• aux zones humides, marais et prairies de la Thève, concentrant une grande partie des espèces à enjeux et à Responsabilité du territoire du Parc (souvent espèces et habitats Natura 2000) : cf. sites d'intérêt écologique n°24 « Haute vallée de la Thève», n° 26 « Bois de la Grande Mare », n°42 « Étang de Comelles », n°43 « Marais et coteaux de la Troublerie » et n°44 « Marais du Lys et étang de Royaumont » ;
• aux pelouses et landes présentes sur les marges : cf. sites d'intérêt écologique n°25 « Bois de Morrière » et n°30 « Pelouses calcicoles de Comelles» ;
• aux espaces agricoles ou boisés assurant un rôle dans le maintien des continuités écologiques inter ou intra forestières : cf. corridor « forêt d'Ermenonville/ bois de Saint-Laurent », liaisons fonctionnelles relictuelles pour la traversée de la voie ferrée Paris/Creil (assurant la continuité entre forêts picardes et franciliennes), liaisons fonctionnelles relictuelles autour du bois Bonnet et du marais du Lys (plaque-tournante pour les échanges vers la forêt de Carnelle et le plateau de Thelle) ; (cf. fiche « Corridors inter forestiers ») ;
• aux continuités herbacées d'une manière générale à l'échelle de la vallée (prairies, bords de chemins...) ;
• au maintien et à la restauration de la continuité écologique du réseau hydrographique ;
• aux axes de migrations amphibiens très présents au sein de cette unité paysagère : entre Thiers et Pontarmé, au niveau des étangs de Comelles, du marais de la Troublerie, du marais de Baillon et de l'étang du Grand Vivier (cf. fiche « Les Amphibiens »).

PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES NON ADHERENTES AU SYNDICAT MIXTE DU PNR :
> Othis
> Communauté de communes Carnelle – Pays de France.

Bibliographie :

• Atlas des paysages de l'Oise (Atelier 15 Architecture et Paysage / DREAL Picardie - DDT de l'Oise / 2006)
• Étude préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage (Extra-Muros / PNR OPF / 2012)
• Plan de paysage de la Vallée de la Thève amont (Groupement Atelier 15 / PNR OPF / 2008)
• Études urbaines d'Asnières-sur-Oise, Coye-la-Forêt, Lamorlaye, Mortefontaine, Orry-la-Ville, Plailly, Thiers-sur-Thève, Ver-sur-Launette

Cf. également les Schémas d'orientations urbaines d'Asnières-sur-Oise (hameau de Baillon), Coye-la-Forêt, Lamorlaye, Mortefontaine, Orry-la-Ville (hameau de Montgrésin), Pontarmé, Thiers-sur-Thève et Ver-sur-Launette (hameau de Loisy).

N° 9 - Plaine du Servois

Entité :
Valois Multien forestier.

Communes concernées :
La Chapelle-en-Serval,
Mortefontaine,
Orry-la-Ville,
Plailly,
Survilliers.

Superficie :
26,75 km².

Typologie :
Plaine et butte témoin.

Contexte règlementaire :
• Site classé
« Domaine de Chantilly »
• Site classé
« Forêt d'Ermenonville,
de Pontarmé,
de Haute-Pommeraie,
clairière et butte
Saint-Christophe »
• Site inscrit
« Vallée de la Nonette »

Structure paysagère

Cette unité paysagère forme un espace de transition entre le Valois forestier et la Plaine de France assurant le rôle de porte d'entrée principale du Parc naturel régional depuis la région parisienne.

Autour de Plailly, la plaine forme un espace ouvert donnant l'impression d'une vaste clairière cultivée car fermée au sud par la butte boisée de Montmélian, à l'est et au nord par le bois de Saint-Laurent et le massif d'Ermenonville. La butte de Montmélian, en grande partie boisée, constitue un point de repère au sein de l'unité paysagère mais également depuis la plaine de France, plus au sud. Le village de Plailly s'est développé au pied de la butte offrant un étagement mêlant construction mais également, jardins et vergers.

Sur les communes d'Orry-la-Ville et de La Chapelle-en-Serval, le caractère paysager est plus morcelé associant espaces agricoles et boisements satellites avec un « verrou urbanisé » formé par l'urbanisation quasi-continue d'Orry-la-Ville/La Chapelle-en-Serval. La RD 1017, ancienne route des Flandres, constitue un axe central autour duquel s'organise le paysage.

Au sein de cette unité paysagère la pression francilienne se ressent à travers la concentration des trafics routiers, la présence d'extensions pavillonnaires plus étendues, d'équipements et aménagements de nature parfois plus urbaine... Des zones d'activités sont présentes à Plailly et La Chapelle mais qui ont gardé pour l'instant une dimension adaptée au contexte des bourgs auxquels elles sont associées, sans commune mesure avec les grandes zones de logistique de Survilliers, Saint-Witz et Marly situées en limite sud du Parc.

Dynamiques et pressions

• Forte pression foncière péri-urbaine remontant vers La Chapelle-en-Serval, liée à la région francilienne et à la proximité du pôle de Roissy ;
• Point de concentration des flux et trafics routiers sur l'axe RD 1017 lié à l'accès vers Paris, la proximité des zones d'emplois de Marly/Survilliers, Roissy–Charles de Gaulle ;
• Problème posé par une circulation de transit entre A1 et RN2 via la RD 922/ Flux de poids-lourds en augmentation ayant des impacts sur la qualité de vie des habitants et du paysage bâti (stationnement, difficulté de croisement, dangerosité des traversées villageoises) ;
• Impacts visuels et sonores de l'autoroute A1 ;
• Projets routiers : liaison RD10/RD922, liaison RD 1017 – RD 924a et déviation de la RD 1017 au niveau de la Chapelle-en-Serval, déviation de la RD 922 à Plailly ;
• Projet de liaison LGV Roissy-Picardie ;
• Plusieurs projets de délocalisation de corps de ferme ;
• ...

Risques naturels :

• Mouvements de terrain
(carrières souterraines, dissolution du gypse)
• Retrait-gonflement des argiles (Survilliers)
• Ruissellements/coulées de boue
• Risque lié à l'histoire

Risques technologiques :

• Survilliers
(PPRT société NCS Pyrotechnie et technologie)

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (*cf. Plan de référence*) :

• Bois et massifs forestiers (*cf. « Espaces boisés »*) ;
• Glacis agricoles des massifs forestiers (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Butte de Montmélian et cavées (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Coupures d'urbanisation dans un double objectif paysager et écologique.

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :

• Monuments, bâtiments patrimoniaux et leur site d'inscription : églises de Plailly (MhC), d'Orry-la-Ville (MhI), de La Chapelle-en-Serval (MhI), de Survilliers, chapelle de Montmélian, châteaux de Bertrandfosse, de la Borne Blanche, de La Chapelle-en-Serval, du Mont Royal... anciens relais de poste sur la RD 1017 (Route des Flandres), maisons bourgeoises... ;
• Petit patrimoine vernaculaire et autre patrimoine : calvaires, puits, lavoirs, jeu d'arc comme à Orry-la-Ville et Plailly, fontaines dont fontaine de Plailly (MhC)... ;
• Haies et bosquets dont : bosquets relais dans la plaine, haies associées au réseau des chemins, des routes et voies ferrées ;
• Alignements d'arbres, arbres « signal » : alignements de poiriers entre Plailly et Mortefontaine, nombreux alignements d'arbres autour de Plailly, le long des chemins ruraux, associés au domaine de Bertrandfosse, alignement le long de la RD 1017... ;
• Vergers et jardins, nombreux à Plailly dans le village et sur ses franges ;
• Continuités des murs de pierre à l'intérieur des bourgs, associés aux grands domaines... ;
• Sentiers et chemins ruraux.

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :

• Points de vue, relations visuelles avec des éléments de patrimoine : point de vue/entrée sud du territoire depuis la RD 1017 Fosses/Survilliers (PRq), vue sur la plaine de France depuis la butte de Montmélian et au lieu-dit l'Erable à Plailly, vue sur Plailly et Mortefontaine depuis la RD 118, vues depuis les chemins de crête du Bois de la Grande Mare, vues sur la plaine de France et la butte de Montmélian depuis le chemin de l'Érable à Plailly... ;
• Routes pittoresques, axes de découverte : RD126 Saint-Witz/Plailly, RD 118 La Chapelle/Plailly puis route Plailly/Vémars ;
• Itinéraires de circulation douce, GR... : GR de Pays Goële-Aulnois.

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :

• Valoriser le parcours d'entrée dans le PNR, de Fosses-Survilliers à l'entrée du village de La Chapelle-en-Serval (RD 1017) ;
• Développer de nouvelles typologies d'habitat moins consommatrices d'espace tout en gardant une identité liée au territoire ;
• Assurer un traitement qualitatif avec insertion dans une trame paysagère des futures franges urbaines à Plailly et Orry/La Chapelle ;
• Préserver le caractère rural dans les aménagements, le choix des équipements ;
• Définir une hiérarchie claire des routes et de leur fonction/Décliner dans les projets d'infrastructure un langage d'aménagement qualitatif en cohérence avec le cadre rural ;
• Préserver par un renouvellement et une gestion adaptée les alignements d'arbres notamment d'arbres fruitiers autour de Plailly/Mortefontaine voire redéployer ces alignements sur certains axes : RD 1017 au sud de La Chapelle-en-Serval, par exemple ;
• Harmoniser, mieux intégrer les plantations de pépinières avec l'environnement rural (Plailly/Mortefontaine, La Chapelle-en-Serval) ;
• Accompagner et favoriser le développement des cueillettes et de l'agriculture de proximité d'une manière générale comme moyen de préserver et redynamiser l'arboriculture et le maraichage local ;
• Sauvegarder et recréer des pré-vergers autour des villages ;
• Accompagner le projet d'extension de la zone d'activités de la Dame Jeanne pour en faire un projet exemplaire ;
• Améliorer l'intégration de l'A1 au «grand paysage», limiter les nuisances sonores ;
• Créer un réseau de déplacements doux en priorité utilitaire reliant bourgs, équipements publics, zone commerciale, gares (notamment dans l'optique de la future liaison Roissy-Picardie), accès aux forêts...

Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés :

• Entrée sud du PNR au niveau du « Coq Chantant » (RD 1017) : abords peu qualitatifs et dévalorisants, zone de parking sauvage poids lourds (site dégradé d'intervention prioritaire) ;
• Zones d'activités de La Chapelle-en-Serval et de Fosses/Survilliers ;
• Entrées de villes ou villages à aménager/améliorer/mettre en valeur : entrées de village Orry-la-Ville /La Chapelle-en-Serval (matérialiser un seuil urbain), la Chapelle-en-Serval (entrée nord et RD 924a), Plailly (entrée ouest/scierie et nord)... ;
• Traversées des villages d'Orry-la-Ville, La Chapelle-en-Serval et Plailly ;
• Site de la scierie à Plailly ;
• Site de l'ancienne briqueterie de Plailly ;
• Intégration paysagère des franges bâties de la Chapelle-en-Serval visibles depuis la RD 1017 (secteur d'extension pavillonnaire au lieu-dit La Riolette et ZA) ; (site dégradé d'intervention prioritaire) ;
• Franges bâties nord de Survilliers, frange est d'Orry-la-Ville et ouest de La Chapelle-en-Serval... ;
• Décharge sauvage et cabanisation sur les hauteurs de Plailly/Saint-Witz.

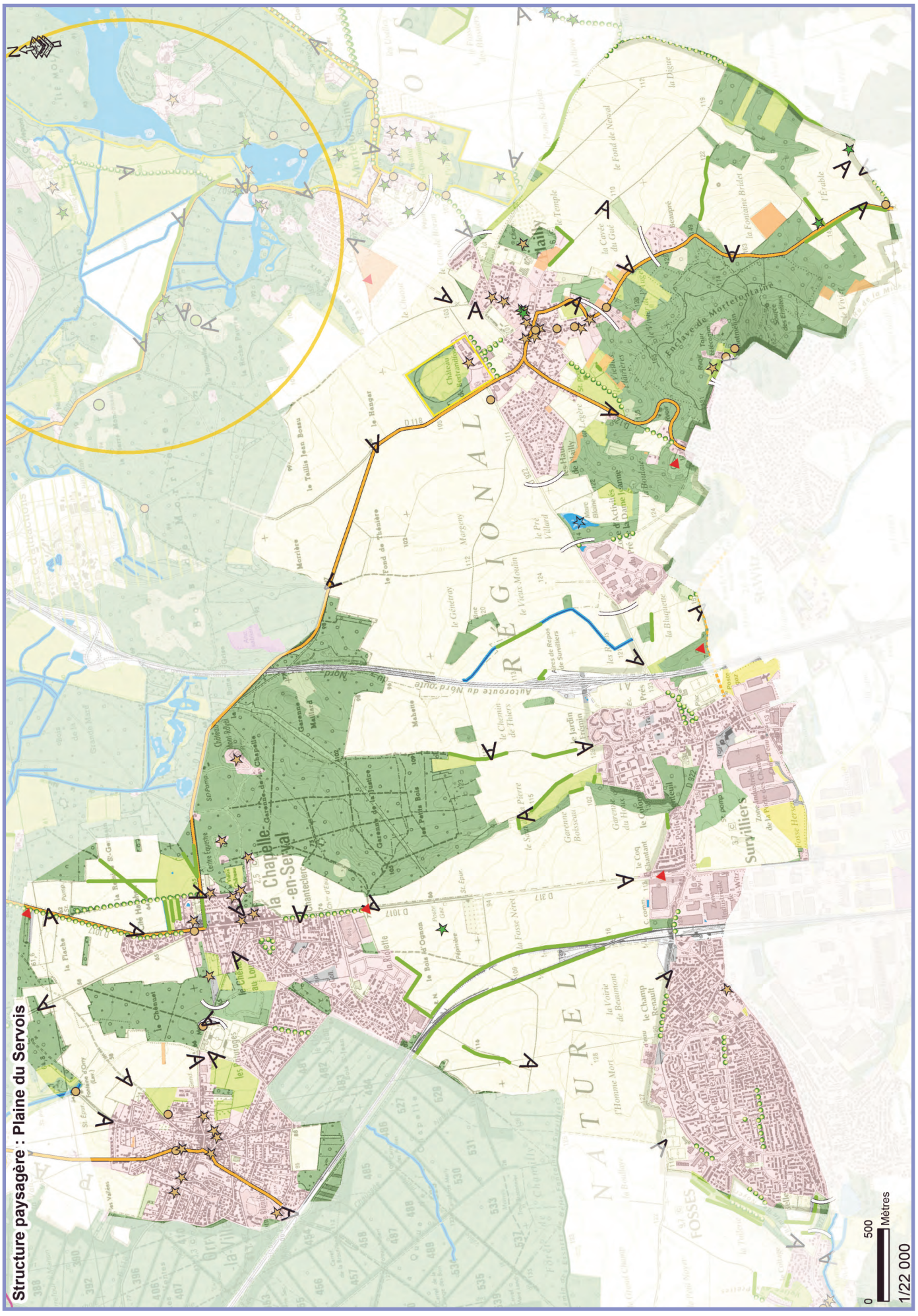
Structure paysagère : Plaine du Servois
N
0
500
Mètres
1/22 000

Enjeux paysagers /

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère :

Les principaux enjeux écologiques de l'unité paysagère « Plaine du Servois » sont associés :

• aux milieux boisés intégrant landes, ourlets thermophiles, zones humides : cf. sites d'intérêt écologique n°25 « Bois de Morrière» et n°27 « Garennes de Survilliers» ;

• aux espaces agricoles et boisés assurant un rôle dans le maintien des continuités écologiques inter forestières : cf. liaison fonctionnelle relictuelle entre le massif de Chantilly et le bois de la Grande Mare. À noter une circulation également des animaux de la forêt d'Ermenonville/bois de Morrière vers la butte de Montmélian pouvant constituer un espace refuge.

PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES NON ADHERENTES AU SYNDICAT MIXTE DU PNR :
> Saint-Witz, Marly-la-Ville, Moussy-le-Neuf, Vémars
> Communauté d'agglomération Roissy – Pays de France.

Bibliographie :

• Atlas des paysages de l'Oise (Atelier 15 Architecture et Paysage / DREAL Picardie - DDT de l'Oise / 2006)
• Étude préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage (Extra-Muros / PNR OPF / 2012)
• Plan de paysage de la Vallée de la Thève amont (Groupement Atelier 15 / PNR OPF / 2008)
• Études urbaines de La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville, Plailly

Cf. également les Schémas d'orientations urbaines de La Chapelle-en-Serval, Orry-la-Ville, Plailly et Survilliers.

N° 10 - Valois Multien agricole

Entité :
Valois Multien agricole.

Communes concernées :
Auger-Saint-Vincent,
Barbery,
Brasseuse,
Ève,
Fresnoy-le-Luat,
Montagny-Sainte-Félicité,
Montépilloy,
Ognon,
Raray,
Rosières,
Rully,
Trumilly,
Baron,
Borest,
Chamant,
Ermenonville,
Fontaine-Chaalis,
Mont-L'Évêque,
Nanteuil-le-Haudouin,
Néry,
Saint-Vaast-de-Longmont,
Verberie,
Versigny,
Ver-sur-Launette,
Villeneuve-sur-Verberie,
Villers-Saint-Frambourg

Superficie :
244,18 km².

Typologie :
Plateau.

Contexte règlementaire :
• Site classé « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe »
• Site classé « Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles »
• Site inscrit « Vallée de la Nonette ».

Structure paysagère

L'unité paysagère du Valois Multien se développe de la vallée de l'Automne au nord, jusqu'aux monts de la Goële au sud, de la forêt d'Halatte à l'ouest, à la forêt de Retz à l'est. Elle correspond à un vaste plateau agricole aux paysages de grandes cultures. Loin d'être uniforme, ce paysage qui pourrait paraître monotone est animé par la présence :
• de buttes témoins : Haut Montel, Mont Cornon, Montagne de Rosières... Ces buttes sableuses sont souvent boisées. La Montagne de Rosières, la plus imposante, associe grandes cultures et versants boisés, ces derniers soulignant sa présence et la mettant en valeur. À son extrémité ouest, le village de Montépilloy et le profil romantique de sa tour ruinée constituent un véritable signal ;
• de petites vallées affluentes de l'Automne ou de la Nonette : vallée du ru de Douye, du ru de Sainte-Marie, vallée de l'Aunette... porteuses de diversité paysagère et d'ambiances plus intimistes ;
• de faibles ondulations : légères dépressions ou micro bassins, micro buttes, petits vallons secs... au sein de la plaine.

Les villages se situent au centre des grands espaces cultivés, sur les versants des buttes ou en limite des vallées. Ils forment un maillage régulier que complète la présence dans la plaine des imposantes fermes closes et isolées caractéristiques du Valois. La silhouette des villages est dominée par le clocher de l'église, signal annonciateur, émergeant de la plaine comme à Chamant, voire véritable « phare » comme pour l'église de Montagny-Sainte-Félicité. L'atmosphère des villages, au bâti traditionnel en pierres calcaires et aux continuités de murs bâtis, est très dense et minérale. Les fermes traditionnelles, les grands domaines clos, outre leur intérêt patrimonial, constituent également des éléments structurants forts de ce paysage.

Les grandes infrastructures, bien présentes au sein de ce paysage rural (LGV Nord, lignes haute tension, A1, RN2...) rappellent la proximité de l'agglomération parisienne.

Enfin, il est à noter que ce paysage ouvert présente également un intérêt par le contraste qu'il offre avec les espaces boisés et les vallées intimistes voisines plus refermées sur elles-mêmes, offrant des dégagements et des vues sur ces unités : vues sur le massif d'Halatte, le massif de Chantilly-Ermenonville, la vallée de l'Oise, les buttes de la Goële...
La flèche de la cathédrale de Senlis visible d'une grande partie ouest du plateau crée un lien indéniable entre les villages et la vieille ville.

Dynamiques et pressions

• Effet de la pression péri-urbaine et de la proximité de grandes infrastructures : implantation de zones d'activités banalisantes et consommatrices d'espaces, extensions pavillonnaires... ;
• Infrastructures et impacts associés :
> Traversée de l'A1 : coupure physique, impact visuel et nuisances sonores, notamment à Rhuis, Roberval, Brasseuse, Villeneuve-sur-Verberie, Balagny...,
> ligne TGV : nuisances sonores, tranchées, talus rectilignes fermant certains horizons...,
> Faisceaux des lignes très haute tension : entailles dans les boisements, impacts visuels...,
> RN2 : axe de développement de la Communauté de communes du Valois qui prolonge la dynamique du Nord-Est parisien, développement des zones logistiques le long de cette voie... ;
• Projet routier : liaison RN 31 – RN 2 « Désenclavement de la vallée de l'Automne et déviation de Crépy en Valois » ;

• Exploitation des ressources minérales : gisements de silice à exploiter encore importants, notamment à Villers-Saint-Frambourg, Villeneuve-sur-Verberie et sur la Montagne de Rosières (article L.321-1 du Code minier, ressource d'intérêt national) ;
• Délocalisation des corps de ferme des villages vers la plaine ;
• Disparition, coupure des chemins ruraux ;
• ...

Risques naturels :

- ***Mouvements de terrain (nombreuses carrières souterraines)***
- ***Ruissellements/coulées de boues, notamment sur les marges du massif d'Halatte et le Multien***
- ***Risque lié à l'histoire***

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (*cf. Plan de référence*) :

• Rebord nord du plateau surplombant la vallée de l'Oise (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*)
• Glacis agricoles du massif d'Halatte (versant est du mont Pagnotte), du bois du Roi et du massif d'Ermenonville (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) .
• Buttes témoins et leurs versants souvent boisés : mont Cornon, montagne de Rosières (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Vallées et vallons (*cf. « Fonds de vallée »*) : vallon du ru de Douye, vallée de l'Aunette, vallon du ru Sainte-Marie, vallons et thalwegs associés à la Nonette, vallée de la Launette, thalwegs de tête de bassin versant de la Nonette et de la Launette...

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :

• Monuments, bâtiments patrimoniaux et leur site d'inscription : églises dont les églises classées (MhC) de Nanteuil-le-Haudouin, Montagny-Sainte-Félicité, Eve, Versigny, Baron, Trumilly, Rully, Raray, Villers-Saint-Frambourg, Villeneuve-sur-Verberie et les églises inscrites (MhI) de Borest, Fresnoy, le Luat, Montépilloy, Rully, Bray, Barbery, Néry, Ognon, les Prieurés de Bray (MhC) et de Borest (MhI), les nombreux châteaux dont le château classé (MhC) de Raray et les châteaux inscrits (MhI) de Nanteuil-le-Haudouin, Versigny, Montépilloy, Ognon (parc), le Manoir de Beaulieu le Vieux (MhC), le Manoir de Hulleux (MhC), les nombreuses fermes typiques du Valois dont la Ferme du Foucheret et sa grange dimière (MhC), celles de Néry (MhI)... ;
• Petit patrimoine vernaculaire et autre patrimoine : mégalithe dit La Queusse de Gargantua à Borest (MhC), nombreux calvaires ou oratoires présents aux abords des villages comme à Montagny-Sainte-Félicité, Baron..., nombreuses mares-abreuvoirs en entrée ou cœurs de villages (Montépilloy, Huleux, Rosières, Ducy...), cressonnière de Baron (et cressonnières aujourd'hui abandonnées de Mont-l'Évêque, Borest...), lavoirs, témoignages des dernières guerres (éléments de la ligne Chauvineau, monuments commémoratifs...), anciennes routes pavées comme à Versigny, nombreux ponts anciens ou vannages sur la Nonette comme à Nanteuil, Versigny... ;
• Haies et bosquets dont : les ripisylves, les haies et bosquets situés sur les versants où ils jouent un rôle dans la prévention des ruissellements, les haies associées au réseau des chemins, à l'ancienne voie ferrée Crépy-Senlis... ;
• Alignements d'arbres, arbres « signal » : alignements d'arbres notamment celui de la RD 932a, de la RD 136, des entrées de Nanteuil..., arbre de la Houatte à Rully, Grisard du vallon de Perthe... ;
• Réseau des petites routes rurales et réseau des chemins ruraux ;
• Continuités des murs de pierre à l'intérieur des bourgs, associés aux grandes fermes, manoirs, grands domaines...

Au sein de l'unité paysagère, certains espaces constituent des ***sites paysagers remarquables nécessitant, outre leur préservation, une attention particulière*** *:*

- *Église de Montagny-Sainte-Félicité et son site d'inscription visible depuis l'ensemble du plateau entre Nanteuil et le Plessis Belleville ;*
- *Château d'Auger-Saint-Vincent et son site d'inscription ;*
- *Église de Bray et vallon du marais de Boissy ;*
- *Éperon de Montépilloy avec le village et sa Tour ruinée, silhouette-repère visible depuis l'ensemble du plateau agricole.*

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :

• Panoramas : depuis Montépilloy sur la plaine du Valois et la forêt d'Ermenonville au sud et la forêt d'Halatte au nord (PRq), depuis les hauteurs de Villeneuve-sur-Verberie sur la plaine du Valois (PRq), depuis le versant de la Montagne de Rosières sur Auger-Saint-Vincent et le Bois du Roi (PRq), depuis Rosières sur la plaine du Valois et la forêt d'Ermenonville (PRq)... ;
• Élément phare : flèche de la cathédrale de Senlis visible depuis la quasi-totalité du plateau ouest et notamment dans l'axe de la RD 1324 (PRq)/église de Montagny-Sainte-Félicité visible depuis l'ensemble du plateau situé entre Nanteuil et Le Plessis Belleville/Éperon de Montépilloy, repère pour toute la partie ouest du plateau et dans l'axe de la RD126 en forêt d'Ermenonville... ;
• Points de vue, ouvertures visuelles : points de vue sur le versant Est du mont Pagnotte depuis la RD 26 et la RD 932a (PRq), point de vue depuis Néry sur la vallée du ru de Douye (PRq), point de vue sur le mont Cornon depuis Beaurin (PRq), point de vue depuis Auger-Saint-Vincent sur la Montagne de Rosières (PRq), vue sur la butte de Montépilloy depuis la route du Fourcheret (PRq), relations visuelles avec les éléments de patrimoine, les silhouettes villageoises... ;
• Routes pittoresques (RP) : route Fay/Néry, RD 932a entre Chamant et Verberie (vue sur le massif d'Halatte et ses glacis agricoles), RD 100 Villeneuve-sur-Verberie/Rully/Baron (axe de découverte au cœur du plateau), route Rully/Montépilloy/Fontaine Chaalis/Mortefontaine, route Ognon/Barbery, route Rully/Bray/Barbery/Borest, route Trumilly/Beaurin/Fresnoy-le-Luat/Auger-Saint-Vincent, route Le Luat/Rosières/Baron, RD 330a Senlis/Nanteuil...
• Autres axes de découverte : GR du pays du Multien, GR 11, Eurovéloroute n°3 (projet), itinéraires de circulation douce (projets)...

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :

• Préserver les thalwegs, vallons secs et éléments du paysage nécessaires à la bonne gestion des ruissellements et à la prévention des risques d'inondation/coulées de boue ;
• Mener une réflexion « agro-foresterie et paysage » croisant les questions économiques, environnementales (gestion des ruissellements, biodiversité…) et paysagères ;
• Favoriser à travers l'activité agricole le maintien des prairies, le renouvellement des vergers présents sur les versants des buttes, assurant l'interface entre villages et territoire (Rully, Rosières, Trumilly, Ognon…)… ;
• Éviter le remblaiement systématique des carrières avec des déchets inertes et proposer des projets apportant une plus-value éco-paysagère, pédagogique… en maintenant, restaurant ou développant notamment des milieux ouverts sur sables ;
• Préserver et gérer les mares des villages et leurs abords, maintenir leurs connexions avec les milieux naturels voisins dans une logique de réseau ;
• Garder le caractère rural du réseau routier ;
• Préserver et gérer les alignements d'arbres notamment ceux de la RD 932a… voire restaurer ou implanter des structures végétales particulières renforçant la lecture paysagère : alignements le long de la RD 1324, RD 100, arbres « signal » au niveau de certaines intersections et lieux spécifiques ;
• Aménager qualitativement la traversée de certains villages ou hameaux (La Roue-qui-tourne, Villeneuve-sur-Verberie, Montagy-Sainte-Félicité, Ver-sur-Launette…) ;
• Veiller à l'insertion paysagère des nouveaux bâtiments agricoles délocalisés ;
• Harmoniser les aménagements urbains et les plantations avec leur cadre rural ;
• Assurer une meilleure intégration environnementale et paysagère de l'A1 (gestion des eaux de ruissellement, lutte contre le bruit, plantations d'accompagnement…) ;
• Intégrer les futures extensions de zones d'activités situées notamment en paysage ouvert sensible : Euro-Senlis, ZAE du Ferrier à Nanteuil-le-Haudouin… ;
• Proposer une démarche éco-paysagère dans le cadre du projet d'extension du golf de Raray ;
• Assurer la continuité des chemins ruraux : Droizelles/Nanteuil, Rully/Trumilly… ;
• Mettre en valeur la chaussée Brunehaut : rendre cette voie historique de Senlis à Néry plus lisible localement ;
• Étudier la possibilité de valoriser l'ancienne voie ferrée Senlis/Nanteuil en voie verte ou tout autre itinéraire doux permettant de relier Senlis à Nanteuil/Crépy ;
• Valoriser l'accès par la gare de Nanteuil-le-Haudouin comme entrée du Parc.

Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés :
• ZA Barbery/Borest (site dégradé d'intervention prioritaire), ZA nord de Barbery, ancienne sucrerie de Beaurain, site de la « La Râperie » à Ermenonville, ZA de Baron ;
• Entrées de villes ou villages à aménager/améliorer/mettre en valeur : entrée ouest de Brasseuse, entrées nord et sud-ouest d'Ève, entrée ouest de Fresnoy, entrée de Montépilloy en venant de Boasne, entrée est du hameau de Bray, entrées nord-est, sud-est et est de Rully, entrée est (RD100) et sud (RD134) de Villeneuve-sur-Verberie… ;
• Franges urbaines : lotissement de Balagny, frange nord de la ZA de Barbery côté Ognon, frange bâtie nord de Baron, frange bâtie nord de Raray, frange urbaine est du Plessis-Cornefroy et frange sud de Trumilly, frange bâtie ouest du village de Ver-sur-Launette… ;
• Plates-formes avec dépôts sauvages voire décharges à Rully (sources de l'Aunette), Barbery (fond de l'Aunette)… ;
• Cabanisation au nord de Nanteuil… ;
• Anciennes carrières : Ognon (site pollué ?), Montépilloy…

Enjeux paysagers /

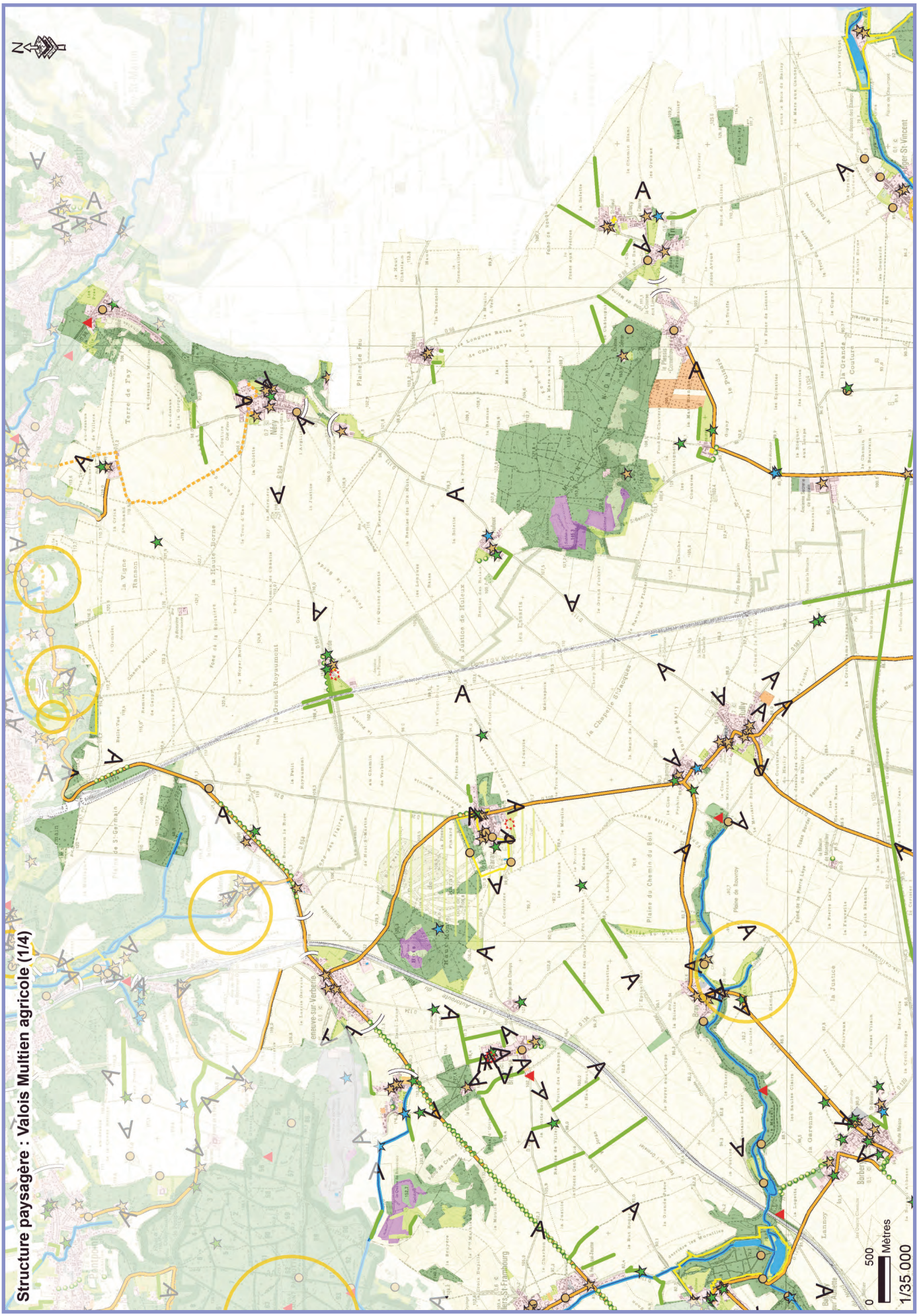

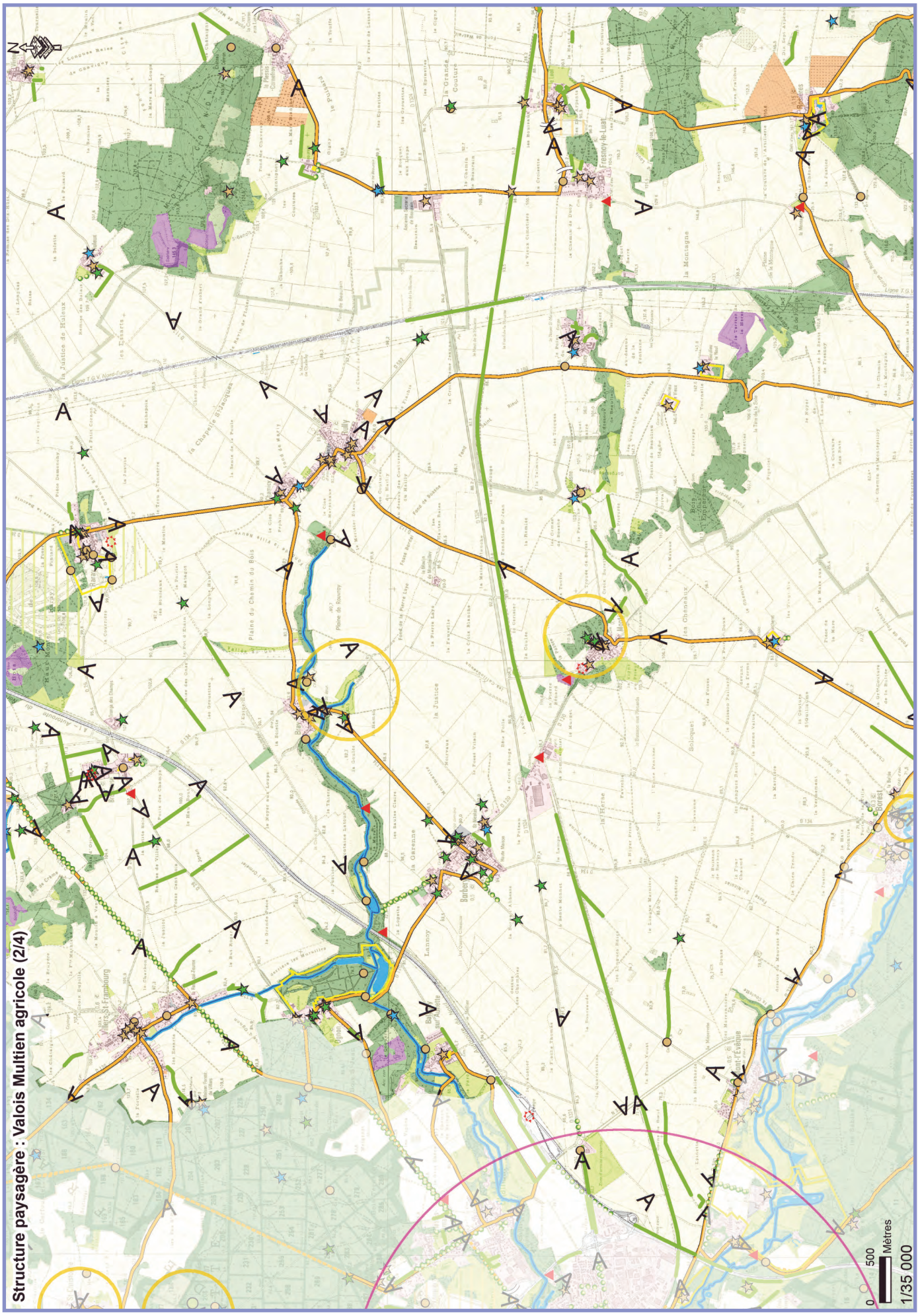
Structure paysagère : Valois Multien agricole (2/4)
N
0
500
Mètres
1/35 000

Enjeux paysagers /

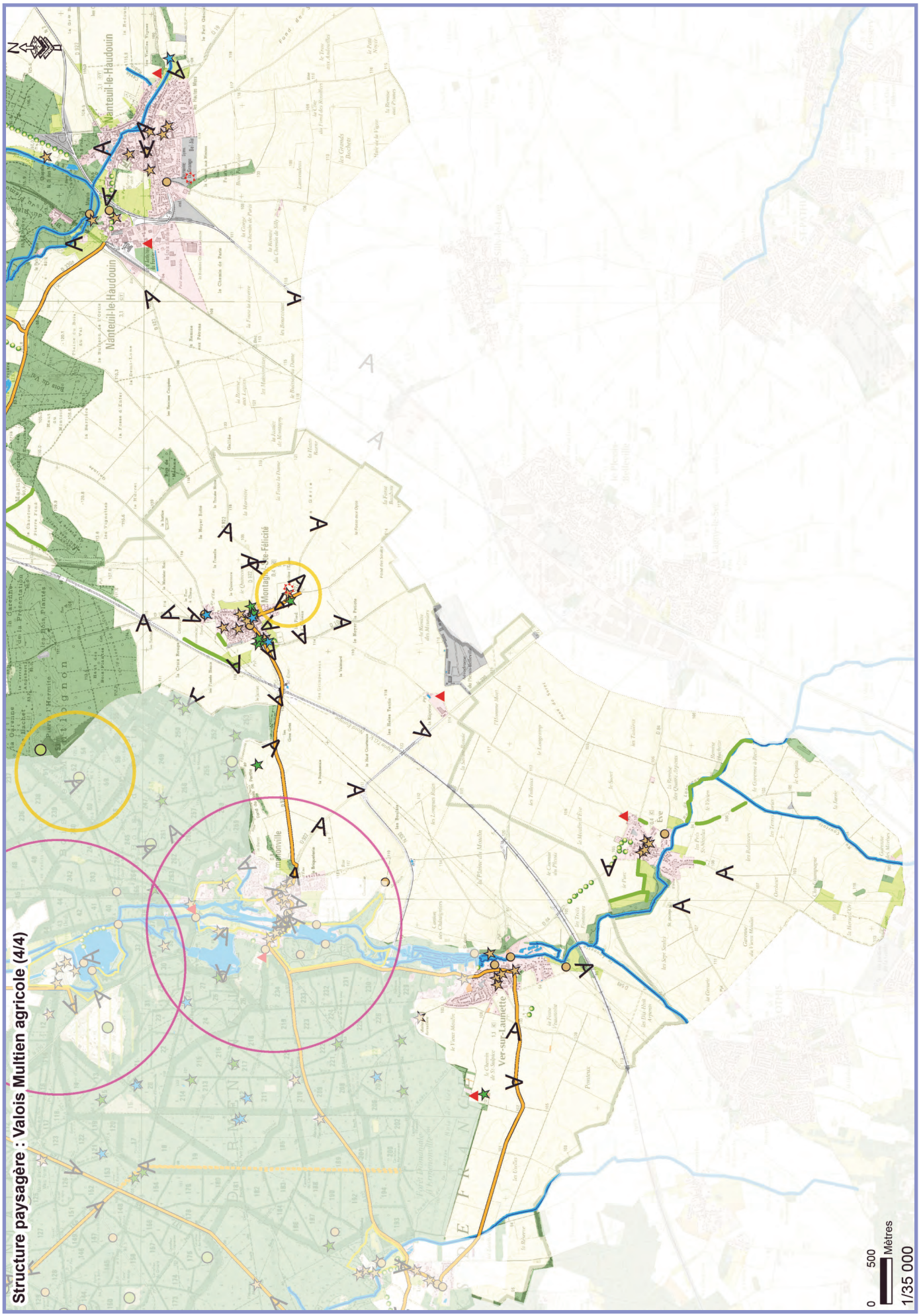
Structure paysagère : Valois Multien agricole (4/4)
N
Nanteuil-le-Haudouin
Montagny-Sainte-Félicité
Ver-sur-Launette
0
500
Mètres
1/35 000

Enjeux paysagers

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère :

Les principaux enjeux écologiques de l'unité paysagère du Valois Multien sont associés :

• aux buttes témoins présentant des milieux remarquables sur sables telles que landes et pelouses... : cf. sites d'intérêt écologique n°3 « Haut Montel » et n°4 « Mont Cornon » ;

• aux vallons ou petites vallées affluentes de la Nonette ou de l'Automne abritant des milieux humides : cf. site d'intérêt écologique n°35 « Ru Sainte-Marie » ;

• aux espaces agricoles, boisés, ou de fonds de vallées, au nord et à l'est, assurant le rôle de corridors écologiques entre les grands massifs forestiers voisins : Corridor écologique « forêt d'Halatte/forêt de Compiègne » et Corridor écologique « forêt d'Ermenonville/bois du Roi» (cf. fiche « Corridors inter forestiers ») ;

• aux mares souvent présentes dans les villages et hameaux et dont le maintien et la mise en réseau est indispensable pour la préservation notamment d'espèces protégées d'amphibiens (Crapaud accoucheur...). À une échelle plus locale, notons l'importance d'un maintien voire d'un renforcement des continuités herbacés au sein de ce plateau agricole : bords de champs, chemins, bords de routes...

PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES NON ADHERENTES AU SYNDICAT MIXTE DU PNR :
> Communauté de communes Carnelle – Pays de France
> Communauté d'agglomération Roissy – Pays de France.

Bibliographie :

• Atlas des paysages de l'Oise (Atelier 15 Architecture et Paysage / DREAL Picardie - DDT de l'Oise / 2006)
• Étude préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage (Extra-Muros / PNROPF / 2012)
• Études urbaines de Villeneuve-sur-Verberie, Raray, Brasseuse, Villers-Saint-Frambourg, Ognon, Barbery, Montépilloy, Senlis, Mont l'Évêque, Fontaine-Chaalis, Montagny-Sainte-Félicité, Ermenonville, Ver-sur-Launette, Borest

Cf. également les Schémas d'orientations urbaines d'Augers-Saint-Vincent, Balagny (hameau de Chamant), Barbery, Baron, Brasseuse, Ève, Fresnoy-le-Luat, Montagny-Sainte-Félicité, Montépilloy, Néry, Ognon, Raray, Rully, Trumilly, Ver-sur-Launette, Villeneuve-sur-Verberie, Villers-Saint-Frambourg.

N° 11 - Vallée de l'Oise

Entité :
Vallée de l'Oise.

Communes concernées :
Asnières-sur-Oise,
Beaumont-sur-Oise,
Beaurepaire,
Boran-sur-Oise,
Brenouille, Creil,
Gouvieux,
Lamorlaye,
Les Ageux,
Monceaux,
Mours,
Nointel,
Noisy-sur-Oise,
Pontpoint,
Pont-Sainte-Maxence,
Précy-sur-Oise,
Rhuis,
Roberval,
Saint-Maximin,
Verberie,
Verneuil-en-Halatte.

Superficie :
140,83 km².

Typologie :
Vallée alluviale et rebords de plateaux.

Contexte règlementaire :
• Site classé « Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles »
• Site classé « Vallée de la Thève et de l'Ysieux »
• Site classé « Parc de Nointel »
• Site inscrit « Vallée de la Nonette »
• Site inscrit « Massif des Trois Forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords ».

Structure paysagère

La vallée de l'Oise se situe au contact de deux sous-ensembles géologiques, la plaine crayeuse de Picardie au nord (formation de l'ère secondaire) et le plateau calcaire et sableux du tertiaire parisien (plateau du Valois) au sud.
De Verberie au nord, à Mours au sud, la vallée de l'Oise, certes fortement urbanisée et compartimentée par les infrastructures, décline néanmoins ses paysages en une succession d'ambiances aux caractéristiques et aux motifs riches et variés :

• La zone de confluence Automne-Oise : le territoire de Verberie est un secteur de contact et de confrontation entre plusieurs motifs paysagers, la plaine alluviale, la vallée de l'Automne mais aussi la lisière de la forêt de Compiègne. Infrastructures et industries compartimentent le territoire au nord (faisceaux ferroviaire et routier, vastes zones d'activités), territoire qui se caractérise par ailleurs par une forte présence de l'eau liée notamment à la présence des anciennes gravières aujourd'hui reconverties en étangs de pêche ou de loisirs ;

• Le vallon de Roberval développe un paysage contrasté : des horizons fermés par les coteaux boisés au sud, une ouverture aux abords de l'Oise au nord (cultures). Le viaduc de l'A1 et ses surfaces stériles à l'aplomb marque fortement le paysage au droit du village, néanmoins cette séquence offre des ambiances de qualité au sein des multiples vallons secondaires, parmi eux celui de Noël-Saint-Martin, ainsi qu'en lisière de la forêt d'Halatte, au niveau du plateau de Pontpoint/Roberval ;

• La boucle de Pontpoint forme un ample méandre au paysage mité par un nombre important d'anciennes gravières converties pour certaines en étangs de pêche, de loisirs... Des micro-boisements tiennent à distance ce paysage de boucle humide qui apparaît peu perceptible depuis Pontpoint et Moru. L'horizon, au sud, est constitué des coteaux forestiers du Valois dominés par le mont Pagnotte et l'éperon avancé du mont Calipet qui domine Pont-Sainte-Maxence ;

• L'agglomération de Pont-Sainte-Maxence s'étend de part et d'autre de l'Oise, le long de la route historique des Flandres (RD 1017). Le coteau abrupt en rive gauche de l'Oise, entaillé de vallées/cavées fait face à un relief plus doux et plus ample côté rive droite où s'étend le marais de Sacy marqué néanmoins de petites buttes témoins (montagne de Roc...). L'Oise est beaucoup plus présente mais reste perceptible ponctuellement, en fonction des motifs paysagers et des urbanisations ;

• À partir de Verneuil-en-Halatte, l'espace de la vallée se resserre progressivement jusqu'à hauteur de Saint-Maximin. Cette partie de la vallée, entre coteaux du Valois et plateau du Clermontois, présente les paysages industriels les plus typés de l'entité, notamment au niveau de la conurbation creilloise. La petite vallée du ru Macquart qui abrite Verneuil-en-Halatte est riche en contrastes, entre zones humides de fonds de vallée, falaises calcaires, plateau agricole et éperons boisés. Si les horizons sont limités en fond de vallée de l'Oise, les coteaux boisés offrent ponctuellement quelques beaux points de vue. Plus en aval, ces coteaux ont été gagnés par l'extension de la ville de Creil puis sont marqués, à Saint-Maximin, par l'exploitation à la fois ancienne et plus récente de la célèbre pierre calcaire. Ils se terminent, au sud, par l'éperon remarquable du Camp de César à Gouvieux qui domine la zone de confluence de la Nonette et de l'Oise ;

• De Gouvieux à Asnières, la vallée recoupe l'axe de l'anticlinal du Pays de Bray et ses formations crayeuses. En rive gauche, la vallée se présente ainsi comme une vaste plaine alluviale limitée à l'est par le relief modéré de la forêt du Lys et, au-delà, les contreforts du plateau du Valois. À la confluence avec la Thève-Ysieux s'étend notamment la vaste zone humide du marais du Lys/Baillon associée à la prestigieuse abbaye de Royaumont. La rive droite, par contre, reste fermée par le front du plateau de Thelle. Ce front, majoritairement boisé, est ponctuellement marqué par l'exploitation de la craie. Au-delà, le plateau agricole s'étend vers l'ouest marqué de profondes vallées sèches et de remises boisées. Les villes et

villages sont situés en pied de coteau. Les infrastructures et les petites zones d'activités associées sont concentrées, en rive droite, le long de l'Oise. La plaine alluviale, par ailleurs inondable, laisse une large place aux cultures au sein desquelles subsistent quelques marais alluviaux relictuels (marais Dozet, marais d'Asnières...). Elle abrite les captages exploitant la nappe de la craie qui fournissent en eau potable près de 110 000 habitants du territoire et des territoires voisins ;

• Au sud d'Asnières, la rivière se retrouve à nouveau contrainte. Ce long cordon alluvial tantôt cultivé, tantôt urbanisé doit contourner la butte de Carnelle. Entre plaine alluviale et coteaux boisés, de belles relations visuelles s'offrent aux promeneurs. Malgré des extensions urbaines récentes, les villages présentent des cœurs anciens remarquables comme à Noisy ou Beaumont-sur-Oise.

Dynamiques et pressions

• Conurbation quasi continue le long de la vallée avec pression sur les derniers espaces naturels et leurs continuités ;
• Fragmentations, ruptures des espaces et des paysages par les infrastructures mais également l'eau (Oise canalisée, gravières...) ;
• Fragilisation de l'activité agricole (taille des exploitations, pressions locales...), dernière garante du maintien des coupures d'urbanisation à fort enjeux éco-paysagers ;
• Remontée de l'urbanisation dans les cavées, sur les coteaux, accentuant le risque « inondations pluviales » ;
• Devenir incertain de certaines activités industrielles, friches industrielles à requalifier et reconvertir ;
• Développement parallèlement de zones d'activités logistiques pôles intermodaux très consommateurs d'espaces / Secteur de Persan/Beaumont-sur-Oise/Bruyères-sur-Oise identifié au SDRIF comme secteur de (re)développement prioritaire des zones d'activités et des plates-formes logistiques ;
• Défi de la densification en cœur de ville à relever pour des villes ou bourgs dont l'extension géographique a trouvé ses limites (espaces restant inondables ou très contraints par la topographie) : Pont-Sainte-Maxence, secteur de Persan/Beaumont-sur-Oise inscrit au SDRIF comme pôle de centralité à conforter... ;
• Activités associées aux anciennes gravières/sablières peu porteuses de qualité paysagère ;
• Développement de la cabanisation au bord de l'Oise, des plans d'eau, sur des parcelles agricoles en déprise en fond de vallée ou dans les cavées à l'exemple de la cabanisation au fonds de vaux à Pontpoint qui entrave la circulation des animaux ;
• Perturbations et pressions sur le maillage des chemins ruraux : même s'ils ont été parfois rétablis, les chemins ruraux souffrent de la présence des nombreuses infrastructures, du nombre de franchissement de l'Oise limité, d'une pression agricole, d'une privatisation illégale liée à la cabanisation... ;
• Évolutions des infrastructures existantes : renforcement des gabarits, des équipements associés... ;
• Projet de mise à grand gabarit de l'Oise entre Creil et Compiègne (MAGEO) dans le cadre de la liaison européenne Seine-Escaut : plate-formes logistiques de Longueil-Sainte-Marie, Bruyères-sur-Oise, ports commerciaux ou touristiques sur Nogent, Creil, Saint-Leu-d'Esserent..., projet de nouvelle aire de stockage des crues à Verneuil-en-Halatte...
• Projets routiers : mise à 2x2 voies de la RD 200 entre la RD 1017 et la RD 1016 « Pont-Sainte-Maxence/Creil/Nogent/Liancourt » (Plan routier 2006 – 2020 du Conseil départemental de l'Oise/enquête publique en cours), liaison Creil/A16 (Chambly) ; déviation de Pont-Sainte-Maxence, déviation sud de Saint-Leu-d'Esserent RD 44 – RD 92 ;
• Projet de liaison LGV Roissy – Picardie ;
• Pression pour l'exploitation des dernières ressources de granulats alluvionnaires ;
• Poursuite de l'exploitation de la pierre de Saint-Maximin de plus en plus couplée à du remblaiement avec des déchets inertes ou la création d'ISDI ;
• Poursuite de l'exploitation de la craie dans un contexte de forte sensibilité paysagère ;
• Fermeture des milieux ouverts d'intérêt écologique par le boisement, le remblaiement d'anciennes carrières par des projets d'ISDI.

Risques naturels :

- ***Inondations fluviales (PPRI, TRI)***
- ***Ruissellements/coulées de boue (notamment au niveau du vallon de Roberval, à Verneuil-en-Halate, Précy-sur-Oise...)***
- ***Mouvements de terrains : nombreuses carrières souterraines***
- ***Retrait-gonflement des argiles (Asnières, Beaumont, Mours, Nointel, Noisy)***
- ***Risque lié à l'histoire***

Risques technologiques :

- ***Brenouille-Pont-Sainte-Maxence (PPRT société Huttenes Albertus France), Verneuil-en-Halatte (PPRT société Cray Valley à Villers-Saint-Paul)***

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (*cf. Plan de référence*) :

• Espaces agricoles de fond de vallée assurant la préservation des coupures d'urbanisations, derniers espaces de respiration paysagère dans la conurbation (*cf. « Fonds de vallée »*) ;
• Vallons et cavées à préserver notamment de toute imperméabilisation pour ne pas aggraver le risque d'inondation pluviale (*cf. « Fonds de vallée »*) ;
• Coteaux, éléments structurants majeurs pour la vallée (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Rebords de plateau comme à Roberval, Pontpoint, Verneuil, Creil, Saint-Maximin, Précy et Boran-sur-Oise, espaces de dégagement et de transition (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*).

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :

• Monuments, bâtiments patrimoniaux et leur site d'inscription : les abbayes du Moncel et de Royaumont (MhC), les églises dont les églises classées (MhC) de Verberie, Rhuis, Pontpoint, Pont-Saint-Maxence, Sarron, Verneuil-en-Halatte, Boran-sur-Oise, Beaumont-sur-Oise et les églises inscrites (MhI) de Brenouille, Saint-Maximin, Précy-sur-Oise, Gouvieux, Asnières-sur-Oise, Noisy-sur-Oise..., les châteaux dont ceux de Beaurepaire (MhI), de Verneuil-en-Halatte (ruines), de Touteville à Asnières (MhC), de Beaumont-sur-Oise (MhC)...,

les nombreux domaines dont celui de Roberval (MhI), de Nointel (MhI), de Boran-sur-Oise (MhI)..., les manoirs et autres bâtis patrimoniaux dont le manoir de Saint-Paterne à Pontpoint (MhC), le manoir Saint-Germain et la Maison du Petit Cappy à Verberie (MhI), la ferme de Morancy à Boran-sur-Oise (MhI), l'ancien relais de poste dit Hôtel du Croissant qui abrite l'office de tourisme à Beaumont-sur-Oise (MhI), le cinéma Le Palace à Beaumont-sur-Oise (MhI)...

• Présence d'un riche patrimoine archéologique lié à l'occupation ancienne de la vallée de l'Oise : site préhistorique et gaulois du buisson Campin à Verberie (MhI), menhir dénommé Demoiselle de Rhuis et site archéologique de la Butte de Rhuis (MhI), Camp de Tremblay à Verneuil-en-Halatte (MhC), villa gallo-romaine de Bufosse.

• Patrimoine industriel : les ponts suspendus de Saint-Leu-d'Esserent, de Précy-sur-Oise, de Boran-sur-Oise, pont de Pont-Sainte-Maxence, piscine de Boran-sur-Oise, écluse Freyssinet de Sarron, nombreuses carrières souterraines (exploitation du calcaire), maisons troglodytiques à Gouvieux et Saint-Maximin... ;

• Petit patrimoine vernaculaire : calvaires notamment sur le plateau de Roberval, à Pontpoint, Beaurepaire, Précy-sur-Oise, stèles commémoratives liées à la Seconde Guerre mondiale, éléments de la ligne Chauvineau notamment au niveau de Précy-sur-Oise, petits ponts de pierre tel que le pont de Thève, Fontaine aux Moines et aqueduc de Royaumont, jeux d'arc... ;

• Haies, ripisylves, bosquets... : tout particulièrement la ripisylve de l'Oise soumise à de nombreuses pressions, les petits « maillages bocagers » restant entre Moru et Pontpoint (cavée Roffiac/Champ Rouge) ainsi que dans la plaine des Ageux, les haies et bosquets de coteaux à Pontpoint, Verneuil, Précy, Boran, Noisy (limitation des ruissellements)... ;

• Alignements d'arbres, arbres « signal » : à noter les alignements d'arbres en entrée de Verberie, le long de la RD 125 à Rhuis, quelques arbres remarquables tels ceux associés aux calvaires du plateau de Roberval, présents dans les grands domaines, vieux saules du bord de l'Oise comme à Beaumont... ;

• Réseau viaire : maillage des chemins ruraux, continuité des chemins de halage... ;

• Continuités des murs de pierre à l'intérieur des bourgs, associés aux grands domaines et grandes propriétés...

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :

• Panoramas, points de vue : depuis le cimetière de Pontpoint (PRq), le mont Calipet (PRq), les hauteurs de Verneuil et de Noisy sur la vallée de l'Oise, depuis la déviation de Pontpoint et le cimetière de Brenouille sur la forêt d'Halatte, depuis les bords du plateau de Thelle à Précy et Boran-sur-Oise sur quasiment l'ensemble du territoire du Parc (PRq), depuis La Poterne à Saint-Maximin sur l'abbatiale de Saint-Leu-d'Esserent et les coteaux de Thelle (PRq)... ;

• Les relations à l'Oise, notamment au niveau de Port Salut, de Sarron, du centre-bourg de Pont-Sainte-Maxence, des ponts de Saint-Leu-d'Esserent, de Précy, de Boran, des écluses-barrages de Sarron, Creil, Asnières/Boran, du Port Montjoie à Noisy-sur-Oise... ;

• Les relations avec des éléments du patrimoine bâti : vues sur l'église et le mont de Rhuis, vue sur l'église de Roberval, vue sur le prieuré Saint-Pierre, vues sur le château de Verneuil depuis Montlaville, vues sur l'abbatiale de Saint-Leu-d'Esserent depuis Saint-Maximin, axes visuels sur l'abbaye de Royaumont (PRq)... ;

• Routes pittoresques (RP) : route Verberie/église de Saint-Vaast-de-Longmont, route d'accès à Noël-Saint-Martin, route Rhuis/Roberval, route Villeneuve/Pontpoint par le Fond Maillet, route Pontpoint/poteau de la Croix de Frapotel, Route Royaumont/Baillon/Chaumontel, route Asnières/Noisy ;

• Autres axes de découverte : GR12B, GR11, GR1, GR1A, chemin de halage de l'Oise ;

• Itinéraires de circulation douce : la Trans'Oise, le Paris/Londres, pistes cyclables existantes...

Au sein de l'unité paysagère, certains espaces constituent des ***sites paysagers remarquables nécessitant, outre leur préservation, une attention particulière*** *:*

• Mont Calipet
• Noël-Saint-Martin/Vallée du ru du Moulin
• Église et butte de Rhuis
• Promontoire du château de Verneuil-en-Halatte/ Montlaville
• Camp de César/confluence de la Nonette à Gouvieux
• Bords de l'Oise à Boran : écluse, pont, piscine...
• Église de Noisy/Coteau des Vignes/ Port Montjoie

SITES EMBLÉMATIQUES « VALLÉE DE L'OISE »

• Abbaye du Moncel
• Royaumont

Enjeux paysagers

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :

• Stopper l'urbanisation linéaire et préserver les coupures d'urbanisation le long de la vallée de l'Oise (derniers espaces éco-paysagers…)/Stopper l'urbanisation des cavées ;
• Soutenir l'agriculture gestionnaire des espaces précédents, tout particulièrement l'élevage assurant le maintien des dernières prairies/Favoriser la diversification de l'agriculture de production dans le cadre de circuits courts ;
• Renforcer le maillage paysager (haies, bandes herbacées, lisières…) tout en maintenant le caractère ouvert des fonds de vallée ;
• Reconquérir et gérer les petits affluents de l'Oise (renaturation, restauration ou gestion adaptée de leur ripisylve…), préserver et renforcer leur rôle dans les continuités écologiques (coulée verte associée…) : fossé Traxin, fossé de la Cascade, ru de Popincourt, ru de la Ville, ru Biard… ;
• En milieu urbain, redonner de la respiration aux rus/fossés même à écoulement temporaire ;
• Reconquérir les bords de l'Oise notamment en milieu urbain, valoriser le rapport à la rivière ;
• Intégrer sur le plan paysager et environnemental les zones de développement portuaire et logistique actuelles et futures : pôles de Longueuil-Sainte-Marie et Bruyères-sur-Oise situés en limite du territoire mais également petites plates-formes (Saint-Maximin…), projets futurs… ;
• Traiter les franges des zones d'activités pour améliorer la transition avec les espaces naturels ;
• Éviter tout nouveau mitage par l'exploitation des granulats alluvionnaires ;
• Reconquérir le réseau des chemins en fond de vallée pour améliorer l'accès à l'eau, prévenir et gérer les dégradations (limitation/interdiction des véhicules à moteur, résorption des dépôts sauvages, clôtures illégales, etc.), renforcer voire restaurer les continuités avec les chemins de plateau et coteaux boisés ;
• Mettre en valeur les chemins de coteaux et bords de plateau et les belvédères qu'ils offrent sur la vallée et le territoire ;
• Développer les itinéraires en modes doux au sein des zones urbaines notamment vers les équipements, services, zones commerciales, assurer et sécuriser la continuité de part et d'autre des grandes infrastructures fragmentantes (Oise canalisée, RD 200, RD 1016…) ;
• Développer un projet de territoire pour les deux sites emblématiques que sont l'abbaye du Moncel et l'abbaye de Royaumont (cf. ci-dessous) ;
• Mettre en valeur les éléments de patrimoine méconnu : ferme fortifiée de Morancy, prieuré Saint-Pierre… ;
• Intégrer les exploitations de ressources minérales calcaire/craie par un remaillage paysager, favoriser les remises en état porteuses de plus-values écologiques en évitant le remblaiement systématique ;
• Réduire la fragmentation par les infrastructures (écoponts, petits passage pour la faune, gestion écologique des dépendances…) ;
• Mettre en œuvre le projet de gestion et valorisation du mont Calipet ;
• Redonner une existence au château de Verneuil (propositions dans le Plan de paysage) ;
• *Préserver et gérer les milieux ouverts d'intérêt écologique et paysager : prairies et marais, coteaux à pelouses calcicoles y compris en contexte urbain (Creil, Saint-Maximin…).*

Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés :

• Entrées de villes ou villages à aménager/améliorer/mettre en valeur : entrée nord de Verberie et entrée par Port-Salut, entrée ouest de Rhuis, entrée est de Moru, entrée de Précy sur la RD 92, entrée ouest de Beaumont-sur-Oise (ZA)… ;
• Franges urbaines : frange urbaine Les Ageux sur la RD1017, frange ouest de Verneuil-en-Halatte visible depuis la RD120, frange d'urbanisation ouest de Boran-sur-Oise, franges urbaines de Mours (transition avec les espaces agricoles)… ;
• Ancienne piscine de Boran-sur-Oise et ses abords (site dégradé d'intervention prioritaire) ;
• ZA de Pont/Brenouille ;
• Abords des gares de Nointel, de Boran-sur-Oise, de Verberie… ;
• Espaces sous le viaduc de Roberval ;
• Cabanisation notamment à Port Salut, dans la boucle de Pontpoint, à Verneuil (Paint-ball…), à Gouvieux (Fosses aux Grives…), à Précy-sur-Oise (rive gauche), sur le coteau entre Asnières et Noisy-sur-Oise, sur les hauteurs de Beaumonts… ;
• Boucle de Pontpoint : mettre en œuvre un plan général de composition et d'action (propositions dans le plan de paysage…) ;
• Étangs de Beaurepaire, de Verneuil-en-Halatte, lac de Beaumont…

SITE EMBLÉMATIQUE « ABBAYE DU MONCEL, COTEAUX ET BERGES DE L'OISE »

Pistes d'actions pour la préservation du site et sa valorisation :

• Conforter la médiation et l'interprétation du site dans son ensemble, renforcer les liens entre l'Abbaye, l'Ile des Meules, le mont Calipet, centre ancien de Pont-Sainte-Maxence ;
• Structurer l'accueil à partir de l'Abbaye.

• Aménager les abords du Moncel pour ouvrir le site sur son environnement et favoriser sa mise en valeur (ouverture sur l'Oise, valorisation de l'Abbaye...) ;
• Développer un projet scientifique et culturel pour la mise en valeur de l'Abbaye et de ses collections ;
• Développer la communication sur l'Abbaye et son site d'inscription ;
• Ouvrir l'Abbaye sur la vie communale et ses évènements, créer des liens avec la population locale.

• Mener à bien le projet d'aménagement et de valorisation du belvédère du mont Calipet.

• Poursuivre l'aménagement de la Trans'Oise et faire du site un point d'étape de l'itinéraire, développer les services autour du vélo.

• Poursuivre la restauration et la mise en valeur du patrimoine historique du centre ancien de Pont-Sainte-Maxence (requalification des espaces publics...) ;
• Poursuivre les réflexions sur les projets de développement et de valorisation des sites proches pouvant offrir une complémentarité : Domaine de Villette, boucle de Pontpoint...

• Développer l'offre touristique et de loisirs en lien avec l'Oise, valoriser la rivière : aménagement des berges pour promenades, halte fluviale...

• Soutenir les projets pour le développement d'hébergements touristiques

SITE EMBLÉMATIQUE « ROYAUMONT »

Pistes d'actions pour la préservation du site et sa valorisation :

• Étudier les possibilités pour un accès par les transports en commun depuis notamment la gare de Viarmes ;
• Conforter l'accès par les circulations douces Renforcer/construire des liens avec l'agglomération d'Asnières/Viarmes.

• Développer l'offre culturelle et touristique pour compléter une journée de visite ;
• Développer un projet autour de Royaumont redonnant une lecture historique du domaine en lien notamment avec le réseau hydrographique (fontaine et aqueduc des moines...) ;
• Organiser une offre de boucles de promenade découverte depuis l'abbaye reconnectant le site de l'abbaye avec les éléments d'intérêt alentours (confluence Thève-Ysieux/Oise, marais de Baillon, Palais abbatial, étang du Grand Vivier et autres étangs voisins par exemple) ;

• Restaurer l'allée de la Reine Hortense, recréer des liens visuels entre le marais du Lys et son environnement...

• Réfléchir à une valorisation des éléments non accessibles aujourd'hui au grand public (ouvertures visuelles, panneaux d'interprétation à proximité, projets ponctuels d'ouverture au public...).

• Réaliser une étude paysagère à l'échelle du site emblématique ;
• Restaurer et valoriser les sites naturels (marais de Baillon, marais du Lys, étang du Grand Vivier...), poursuivre notamment le projet de restauration écologique et valorisation pédagogique du marais de Baillon (en cours/ENS) ;
• Requalifier les berges de l'Oise et développer un projet agro-éco-paysager sur la plaine alluviale (participant par ailleurs à la préservation des champs captants d'Asnières).

Enjeux paysagers /

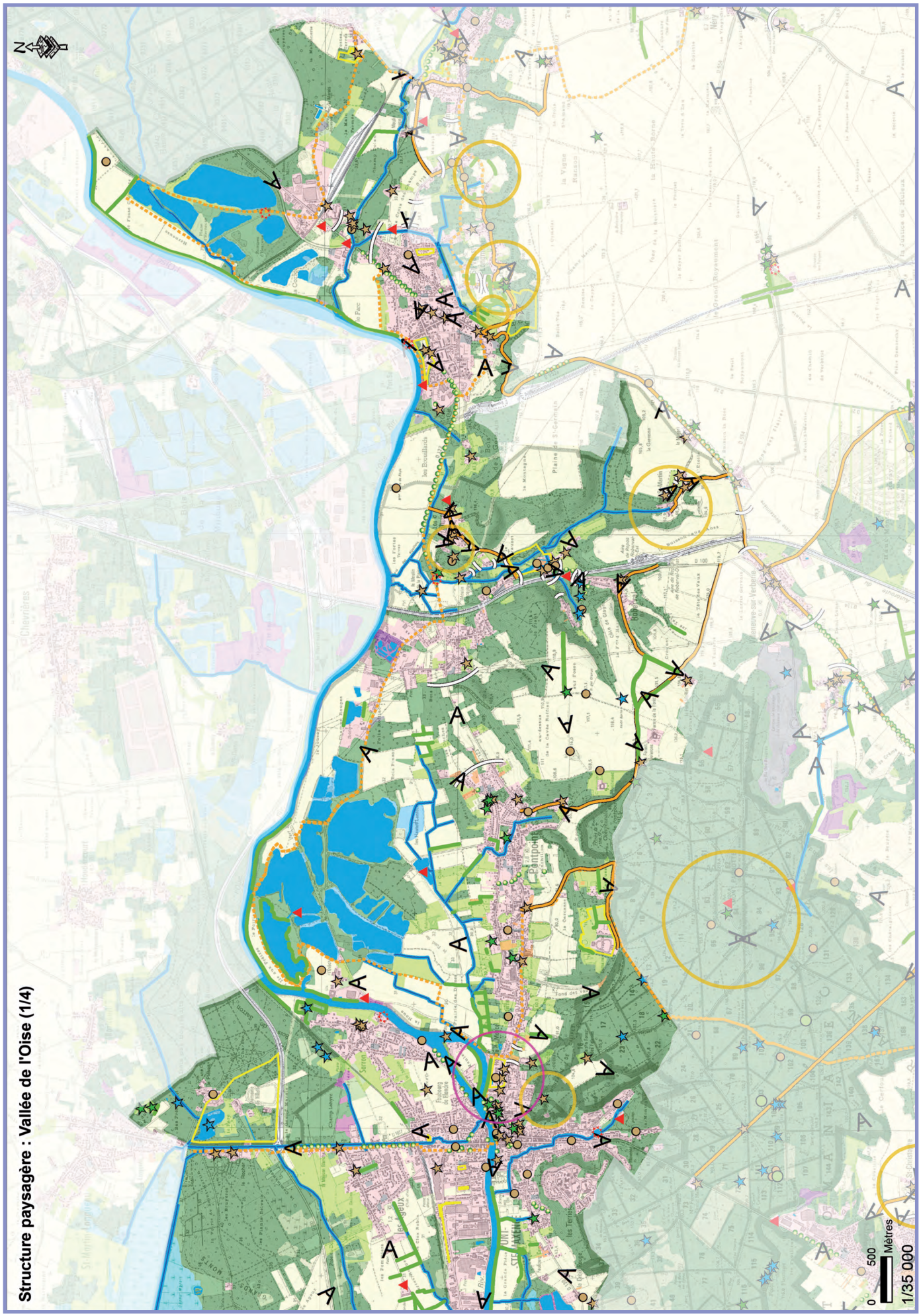

Structure paysagère : Vallée de l'Oise (1/4)

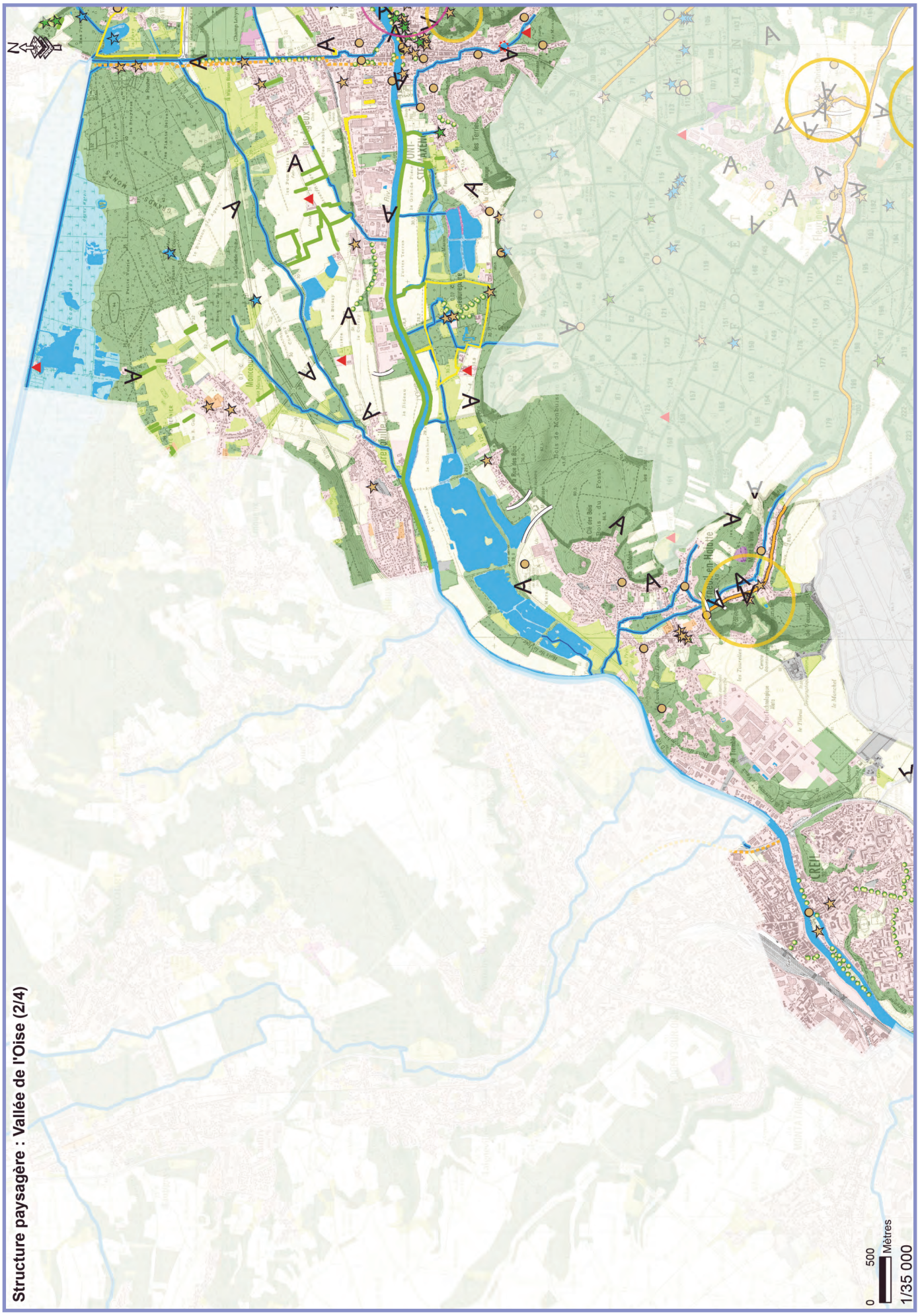

Structure paysagère : Vallée de l'Oise (2/4)

Enjeux paysagers

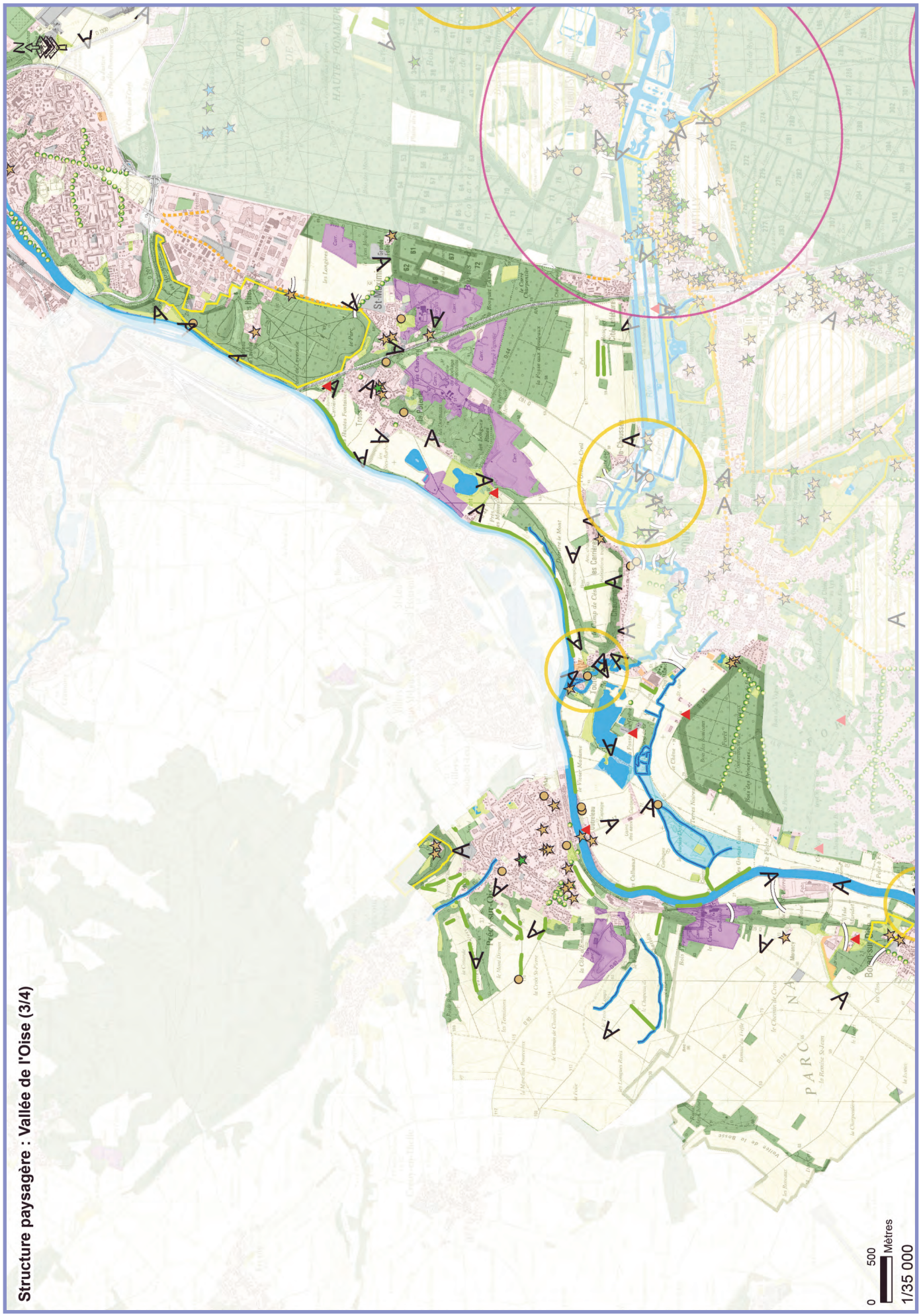

Structure paysagère : Vallée de l'Oise (3/4)

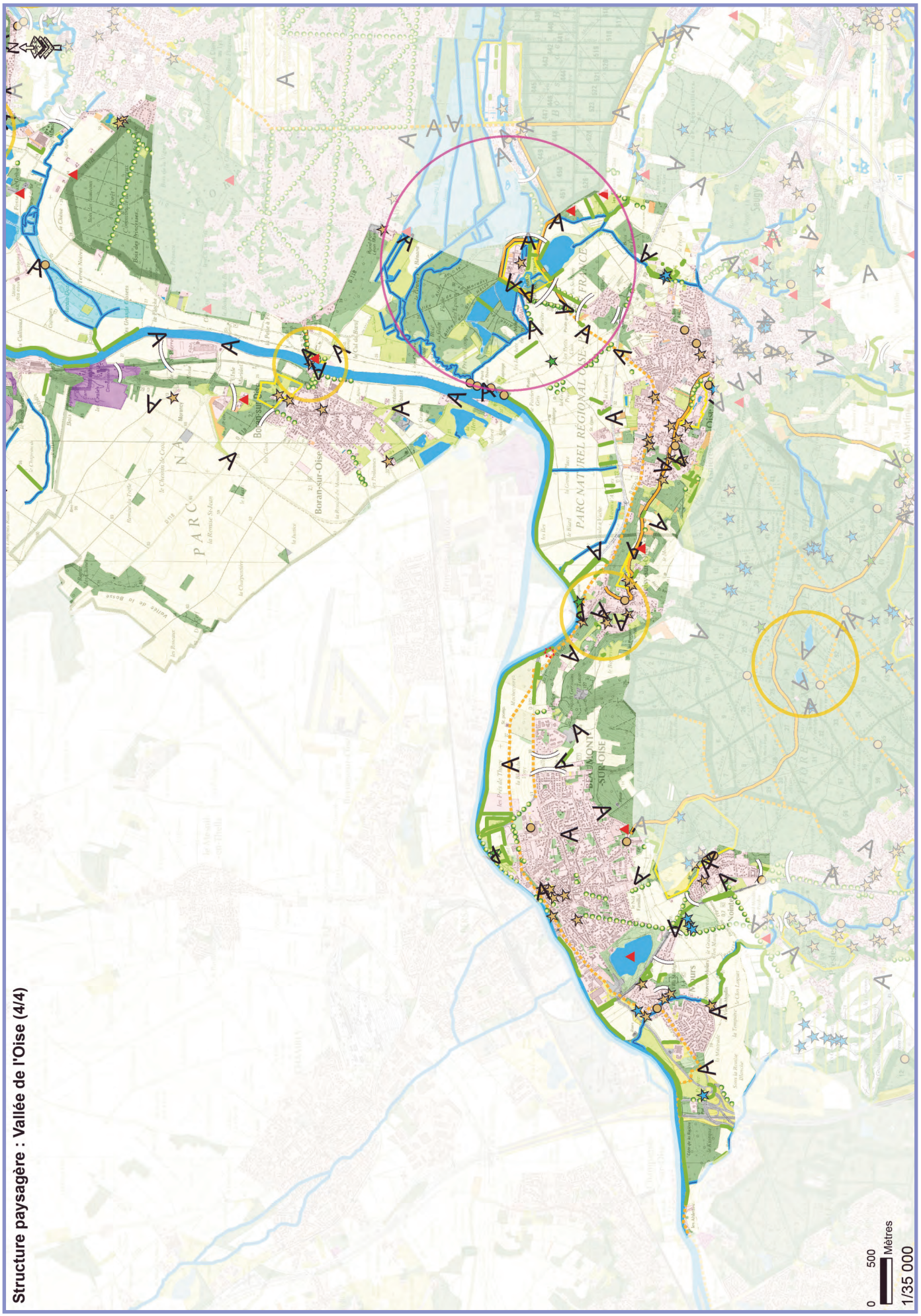
Structure paysagère : Vallée de l'Oise (4/4)
0
500
Mètres
1/35 000

Enjeux paysagers

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère :

Les principaux enjeux écologiques de l'unité paysagère « Vallée de l'Oise » sont associés :

• aux zones humides situées notamment au niveau des zones de confluences ou, à l'état relictuel, au sein des grandes zones de méandres : cf. sites d'intérêt écologiques n°33 « Boucle de Pontpoint », n°34 « Marais de Beaurepaire », n°39 « Marais Dozet et étangs de Toutevoie », n°44 « Marais du Lys et étangs de Royaumont », n°45 « Marais d'Asnières », n°49 « Lac de Beaumont et prairies de Nointel » ;

• aux milieux ouverts calcicoles encore présents sur les éperons et coteaux calcaires (pelouses à orchidées...) : cf. sites d'intérêt écologiques n°11 « Côtes et cavées de Saintines à Rhuis », n°12 « Coteaux de Roberval », n°13 « Montagne de Calipet », ou aux milieux ouverts sur buttes témoins sableuses cf. sites d'intérêt n°1 « Montagne de Sarron » ;

• aux corridors écologiques, dernières coupures d'urbanisation dans le continuum urbain de la vallée qui permettent la mise en relation des grandes entités naturelles de rive gauche avec celles de rive droite : corridors écologiques « forêt d'Halatte / forêt de Compiègne », « forêt d'Halatte / marais de Sacy », liaisons relictuelles entre massifs forestiers de rive gauche et plateau de Thelle au droit de Gouvieux/Précy, Boran/Bruyères-sur-Oise, Mours (cf. fiche « Corridors inter forestiers ») ;

• aux sites de migration/reproduction des amphibiens notamment à Verneuil-en-Halatte, Gouvieux... entre forêt (lieu de vie) et zones humides de la vallée (lieux de reproduction) ;

• au maintien et à un renforcement des continuités herbacées : dernières prairies à préserver absolument comme à Heumont, bords de chemin, annexes routières...

PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES NON ADHERENTES AU SYNDICAT MIXTE DU PNR :
> Villers-Saint-Paul, Saint-Leu d'Esserent, Villers-sous-Saint-Leu, Bruyères-sur-Oise, Persan, Champagne-sur-Oise
> Communauté de communes du « Haut Val-d'Oise ».

Bibliographie :

• Atlas des paysages de l'Oise (Atelier 15 Architecture et Paysage / DREAL Picardie - DDT de l'Oise / 2006)
• Étude préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage (Extra-Muros / PNROPF / 2012)
• Plan de paysage «Vallée de l'Oise, de Pont-Sainte-Maxence à Verneuil-en-Halatte, de la Boucle de Pontpoint, du Vallon de Roberval et du territoire de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte » (Collin-Elsair-Chevalier / PNROPF / 2007)
• Plan de paysage de la vallée de l'Ysieux et du marais du Lys (Hortesie / PNROPF / 2007)
• Étude urbaines de Rhuis, Roberval, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Saint-Maximin, Gouvieux, Précy-sur-Oise, Lamorlaye, Asnières-sur-Oise, Boran-sur-Oise.

Cf. également les Schémas d'orientations urbaines
d'Asnières-sur-Oise,
Beaumont-sur-Oise,
Beaurepaire,
Boran-sur-Oise,
Brenouille,
Gouvieux (La Chaussée, Chaumont, Toutevoie),
Les Ageux,
Mours,
Noisy-sur-Oise,
Nointel,
Pontpoint,
Pont-Sainte-Maxence,
Précy-sur-Oise,
Rhuis,
Roberval,
Saint-Maximin,
Verberie,
Verneuil-en-Halatte.

N° 12 - Vallée de l'Automne

Entité :
Vallée de l'Automne.

Communes concernées :
Béthisy-Saint-Pierre,
Néry,
Saintines,
Saint-Vaast-de-Longmont,
Verberie.

Superficie :
19,27 km².

Typologie :
Vallée.

Structure paysagère

Cette unité paysagère, située à la confluence de l'Automne et de l'Oise, forme la séquence aval de la vallée de l'Automne et constitue la porte sud de la forêt de Compiègne.

Vallée symétrique creusée dans le plateau calcaire, la vallée de l'Automne est délimitée par des coteaux plus ou moins abrupts qui offrent néanmoins une ouverture au niveau de Saint-Sauveur vers la forêt de Compiègne, puis s'ouvre plus largement à la confluence avec l'Oise.

Ces coteaux, aujourd'hui largement boisés, sont découpés par de micro-thalwegs ou cavées qui forment autant d'espaces intimistes. Le fond de la vallée, large, plan et humide présente une mosaïque composée de peupleraies, de prairies et de cultures.

Le long de la rivière, divisée en nombreux rus, bras et biefs, s'égrènent d'anciennes fabriques, moulins, sucreries et tanneries qui témoignent du passé industriel de la vallée et qui, pour certaines, abritent de nouvelles activités. Les bourgs et les villages traditionnellement implantés à mi-pente ou pied de coteau, s'étendent aujourd'hui vers les fonds de vallée et le long des axes routiers. Autour d'éléments patrimoniaux phares (Vallée aux 35 clochers, châteaux...), les cœurs de bourgs présentent encore une forte identité.

Le réseau routier, au caractère rural, offre des itinéraires de découverte de qualité. La voie de chemin de fer marque la vallée dans sa séquence terminale avec le développement de la gare de triage et de la zone industrielle.

Dynamiques et pressions

• Boisement des fonds de vallée (dynamique naturelle et plantations) se traduisant par une fermeture visuelle et une uniformisation paysagère ;
• Dynamique naturelle de boisement des milieux ouverts de coteaux entrainant une uniformisation paysagère et un appauvrissement écologique ;
• Extensions urbaines le long des axes routiers entrainant une remise en cause des coupures d'urbanisation ;
• Extensions urbaines remontant dans les cavées ou s'étendant en fond de vallée pouvant participer à l'augmentation des ruissellements et à la régression des zones humides ;
• Cabanisation sur les bords de l'Oise et, plus récemment, en fond de vallée de l'Automne ;
• Friches industrielles ponctuelles, zones de concentration de dépôts/décharges sauvages ;
• Mitage de la vallée de l'Oise par les carrières transformées en plans d'eau ;
• Projets routiers : liaison RN 31 – RN 2 « Désenclavement de la Vallée de l'Automne et déviation de Crépy en Valois » ;
• Projet de mise à grand gabarit de l'Oise entre Creil et Compiègne (MAGEO) dans le cadre de la liaison européenne Seine-Escaut.

Risques naturels :
- ***Inondations fluviales/Plan de prévention des risques d'inondation de l'Oise/TRI***
- ***Ruissellements/coulées de boue***
- ***Mouvements de terrain (cavités souterraines)***
- ***Risque lié à l'histoire***

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (*cf. Plan de référence*) :

• Bords du plateau agricole du Valois au sud, et plateaux agricoles des marges de la forêt de Compiègne au nord (Plaine du Hazoy, par exemple), constituant des espaces de transition et des « terrasses » surplombant la vallée (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Coteaux boisés (*cf. « Espaces boisés »*) ;
• Cavées dans leur intégrité physique et visuelle pour préserver leur nature intimiste et leur fonction de « portes naturelles » vers les entités voisines que sont la forêt de Compiègne et la plaine agricole du Valois (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Espaces agricoles en pied de coteaux tel qu'au niveau de la rue Ruffin ou autour de l'église de Saint-Vaast, offrant un recul et une mise en scène paysagère (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Milieux de fond de vallée dans leur diversité (*cf. « Fonds de vallée »*) ;
• Milieux humides, prairies et bocages associés, situés le long des lignes de sources, à mi-pente, sur Verberie et Saint-Vaast-de-Longmont (*cf. « Fonds de vallée »*) ;
• Plaine alluviale de l'Oise, espaces paysagers ouverts et zones d'expansion des crues (*cf. « Fonds de vallée »*) ;
• Coupures d'urbanisation dans un double objectif paysager et écologique.
Nb : Le fond de vallée entre Saintines, Saint-Sauveur et Verberie (polyculture et boisements humides) est identifié comme « paysage représentatif » de la vallée de l'Automne dans l'Atlas des Paysages de l'Oise.

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :

• Monuments, bâtiments patrimoniaux et leur site d'inscription : église de Saint-Vaast-de-Longmont (MhC), de Béthisy-Saint-Pierre (MhC), de Saintines (MhI), église Saint-Pierre de Verberie (MhC), châteaux de la Douye et du Roi Jean à Béthisy-Saint-Pierre (MhI), château de Saintines (MhI), maison dite « Petit Cappy » à Saint-Vaast-de-Longmont (MhI), anciens moulins et fabriques liés le plus souvent à la rivière, site préhistorique du « Buisson Campin » à Verberie (MhI)… ;
• Petit patrimoine vernaculaire : nombreuses croix et calvaires situés au niveau des carrefours comme à Saintines, sources et lavoirs en fond de vallée comme à Saintines ou à flanc de coteau comme à Saint-Vaast-de-Longmont, ponts de l'ancien projet de voie ferrée « Aulnay/Rivecourt » à Saintines… ;
• Ripisylve de l'Oise, de l'Automne et de leurs annexes hydrauliques ;
• Haies et bosquets : présents ponctuellement dans les espaces agricoles, sous forme de petit bocage remarquable entre Verberie et Saint-Vaast-de-Longmont… ;
• Alignements d'arbres, arbre « signal » : alignement d'arbres du château de Saintines, des entrées de Verberie…, arbres « signal » associés aux calvaires comme à la rue Ruffin… ;
• Réseau viaire aux accents de « petites routes », véritable atout de la vallée de l'Automne et réseau des chemins ;
• Continuités des murs de pierre à l'intérieur des bourgs, associés aux grands domaines…

*Au sein de l'unité paysagère, certains espaces constituent des **sites paysagers remarquables nécessitant, outre leur préservation, une attention particulière** :*
• Église de Saint-Vaast-de-Longmont et son site d'inscription ;
• Secteur bocager de prairies humides au droit du château de Cappy ;
• Petits cirques agricoles de « La Plaine », « Le Pointet » et les « Pezières », au sud de la rue Ruffin ;
• Vallée Saint Fiacre à Bethisy-Saint-Pierre.

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :

• Points de vue, relations visuelles avec des éléments de patrimoine : vue sur l'église de Saint-Vaast-de-Longmont (PRq), points de vue sur la vallée en sortie est de Verberie, depuis la Rue Ruffin, depuis le Moulin Rouge, relations visuelles avec les éléments de patrimoine bâti dans Verberie, Saintines, Béthisy-Saint-Pierre… ;
• Relations visuelles avec l'Oise et l'Automne : à Port Salut, Saintines, au niveau du Moulin Joli à Béthisy-Saint-Pierre… ;
• Routes pittoresques (RP) : route de Verberie - Saint-Vaast-de-Longmont - Rue Ruffin - Moulin Rouge, - Saintines - Cavée Neuve - Fay ;
• Autres axes de découverte : itinéraires de circulation douce de la Communauté de communes de la Basse Automne.

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :

• Lutter contre l'étalement urbain, préserver notamment les coupures d'urbanisation, les zones humides et les cavées/vallons de toute nouvelle urbanisation ;
• Travailler l'insertion paysagère des extensions urbaines récentes, soigner les franges bâties, espaces de transition entre urbain et espaces naturels ;
• Mieux lotir dans le respect des formes urbaines et de l'identité architecturale et paysagère ;
• Reconvertir les sites d'activités désaffectés ;
• Poursuivre et améliorer la restauration du bâti ancien (traversée de Verberie…) ;
• Poursuivre la mise en valeur des sentes au sein des villages ;
• Restaurer des espaces ouverts en fond de vallée en conciliant populiculture, agriculture et paysage ;
• Limiter l'enfrichement des coteaux, favoriser des séquences ouvertes, retrouver une vocation/gestion pour ces milieux d'intérêt paysager et écologique ;
• Retrouver des relations avec l'eau (valoriser les relations visuelles notamment dans les traversées urbaines, espaces publics associés à l'eau, itinéraires doux assurant la découverte de l'eau…) ;
• Lutter contre l'érosion des sols et les ruissellements, redonner une place en amont des bassins versants et bords de plateau aux fossés, banquettes herbeuses, talus… ;
• Préserver le caractère de « petites routes » du réseau viaire de la vallée de l'Automne ;
• Mettre en valeur le site archéologique du «Buisson Campin», présenter au public l'évolution de son paysage.

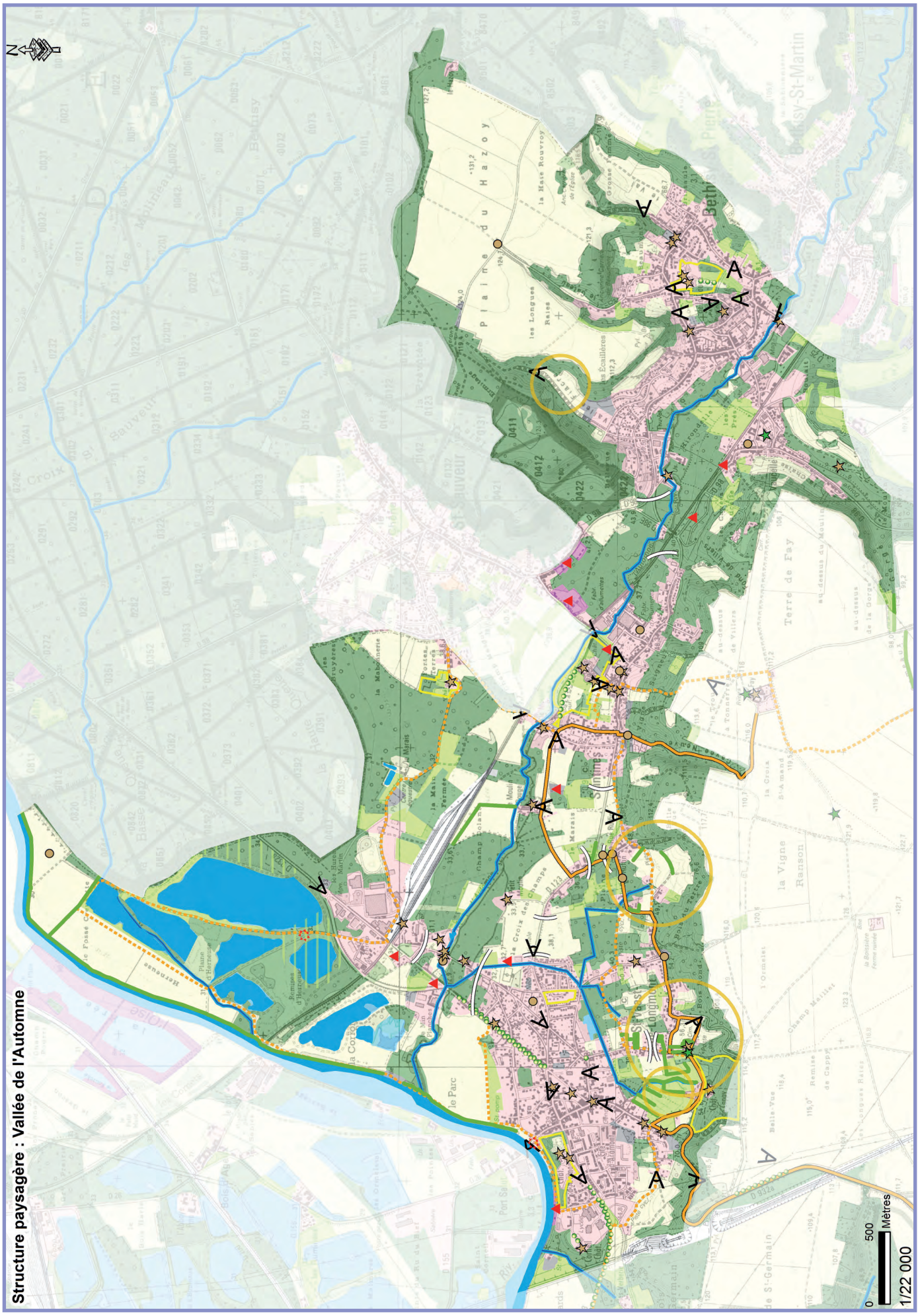
N
Structure paysagère : Vallée de l'Automne
0
500
Mètres
1/22 000

Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés :
• Entrées de villes ou villages à aménager/améliorer/mettre en valeur : entrée nord de Verberie (secteur RD 932a déviée/voie ferrée/zone industrielle) par ailleurs entrée nord du PNR et porte sud du massif de Compiègne, entrée de Verberie par Port-Salut, entrée de Béthisy-Saint-Pierre par la rue Pasteur... ;
• Franges urbaines : frange d'urbanisation en entrée ouest de Saintines, frange du nouveau lotissement de la vallée Fiacre à Béthisy-Saint-Pierre... ;
• Zone activités autour de la voie ferrée et en fond de vallée à Béthisy-Saint-Pierre ;
• Abords du site d'activités à Saintines ;
• Friches industrielles et zones de dépôts sauvages à Saintines et en entrée ouest de Vaucelle... ;
• Abords des gravières de l'Oise/base de loisirs ;
• Secteurs de cabanisation notamment au bord de l'Oise à Verberie, en limite de Saint-Sauveur et Béthisy-Saint-Pierre...

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère :

Paysage et écologie sont étroitement liés au sein de cette unité, la diversité des conditions stationnelles créant des milieux naturels remarquables qui sont autant d'ambiances paysagères spécifiques et identitaires. Cette unité, de par sa situation, joue par ailleurs un rôle stratégique pour le maintien du continuum forestier nord-parisien. Les principaux enjeux écologiques sont associés :

• aux milieux ouverts sur coteaux calcaires abritant une flore et une faune subméditerranéennes, aux cavées à la flore « submontagnarde » abritant par ailleurs d'anciennes carrières, sites d'hibernation majeur pour de nombreux chiroptères (habitats et espèces par ailleurs Natura 2000) : cf. sites d'intérêt écologique n°10 « Coteaux de Béthisy-Saint-Pierre» et n°11 « Cotes et cavées de Saintines à Rhuis » ;

• au réseau des milieux aquatiques et humides : très présents, ces milieux correspondent aux fonds de vallée mais se retrouvent parfois à mi-pente, sur des lignes de sources, comme par exemple à Saint-Vaast-de-Longmont ;

• aux dernières coupures d'urbanisation qui jouent ici un rôle écologique majeur, derniers espaces naturels assurant la continuité de part et d'autre de la vallée entre le massif des Trois Forêts-Plaine du Valois et le massif de Compiègne : corridor interforestier « Forêt d'Halatte / Forêt de Compiègne » (cf. fiche « Corridors inter forestier »).

PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES NON ADHERENTES AU SYNDICAT MIXTE DU PNR :
> Communes de Saint-Sauveur, Béthisy-Saint-Martin
> Communauté d'agglomération de la région de Compiègne (ARC).

Bibliographie :

• Atlas des paysages de l'Oise (Atelier 15 Architecture et Paysage / DREAL Picardie - DDT de l'Oise / 2006)
• Étude de définition d'objectifs de qualité paysagère pour la Vallée de l'Automne (À Ciel ouvert / DREAL Picardie / 2009)
• Études préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage (Extra-Muros / PNROPF / 2012)

Cf. également les Schémas d'orientations urbaines de Béthisy-Saint-Pierre, Néry (hameau de Vaucelles), Saintines, Saint-Vaast-de-Longmont et Verberie.

N° 13 - Vallée de l'Ysieux

Entité :
Vallée de l'Ysieux.

Communes concernées :
Asnières-sur-Oise,
Bellefontaine,
Chaumontel,
Fosses,
Lassy,
Le Plessis-Luzarches,
Luzarches,
Seugy,
Viarmes.

Superficie :
44,91 km².

Typologie :
Vallée.

Contexte règlementaire :
• Site classé de la « Vallée de l'Ysieux et de la Thève »
• Site classé « Abbaye d'Hérivaux »
• Site inscrit « Hameau de Baillon, bois de Bonnet et domaine de Royaumont»
• Site inscrit « Massif des Trois Forêts, de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords »

Structure paysagère

Cette unité paysagère offre un cadre intimiste et rural qui contraste avec les grandes entités limitrophes que sont la Plaine de France au sud et les grands massifs forestiers picards au nord. Sa limite nord est formée par la lisière du massif de Chantilly et le marais du Lys, sa limite sud par la ligne des points hauts dessinée par les buttes témoins de Châtenay-en-France, Mareil-en-France, Épinay-Champlâtreux et Carnelle.

La dissymétrie de la vallée et le changement d'axe au milieu du parcours de l'eau donnent des approches sensibles très différentes en amont ou en aval de la vallée. En partie amont, de Fosses à Luzarches, la vallée est étroite, encaissée entre deux plateaux agricoles, et extrêmement segmentée avec des pentes atteignant souvent 25 %. La séquence aval est plus ouverte, la vallée s'élargissant progressivement jusqu'à atteindre cinq kilomètres de large à la hauteur des communes de Viarmes et d'Asnières-sur-Oise pour se confondre avec les vallées de la Thève et de l'Oise.

L'alternance de cultures, de bois, d'espaces bâtis, de prairies humides, compose une mosaïque paysagère singulière et caractéristique. Les grands domaines répartis tout le long du cours de l'Ysieux, valorisant la proximité de l'eau comme élément d'agrément (parc et domaine), ponctuent également le territoire de la vallée. Progressivement, à la hauteur du bois Bonnet, les caractères dominants de l'Oise s'imposent aux discrets écoulements de l'Ysieux et de la Thève. C'est ici que l'Ysieux rejoint la Thève avant de pénétrer dans le parc de l'abbaye de Royaumont. Au-delà de Royaumont, s'étend la grande plaine alluviale agricole fermée à l'ouest par les berges boisées de l'Oise et au sud par la butte boisée de Carnelle.

En amont, la vallée abrite de petits villages implantés sur les lignes de sources. Plus en aval, au fur et à mesure de son ouverture, la vallée présente des unités urbaines plus importantes (Luzarches, Chaumontel, Viarmes, Asnières), développées sur les versants.

Le paysage est perceptible à grande échelle depuis le plateau nord et la lisière du massif de Chantilly, ou depuis les hauteurs des buttes témoins au sud, mais se sont souvent des vues « par-dessus la vallée » du fait de son changement d'axe et de sa nature encaissée. Plus en aval, la vallée alluviale offre de larges panoramas notamment sur le versant de la butte de Carnelle et ses villages. Lors de son parcours, la vallée se révèle sous la forme d'une succession de chambres paysagères, micro-paysages encadrés par les haies, bosquets, limites de grandes propriétés... La présence de l'eau se devine mais reste relativement discrète car souvent privatisée.

Si l'amont a su garder un caractère rural (en aval de Fosses) du fait des contraintes notamment topographiques, la partie aval de la vallée a subi des transformations, anciennes ou plus récentes, sous la pression foncière : extensions urbaines banalisantes (par exemple sur le coteau à Chaumontel ou autour de Luzarches, Viarmes), déviations routières (RD 922 sur Asnières/Viarmes ou plus récemment déviation sud de Luzarches), golf, développement d'une importante cabanisation qui se poursuit encore aujourd'hui...

Dynamiques et pressions

• Secteur du territoire du PNR proche de l'agglomération parisienne et du pôle de Roissy, soumis à une forte pression urbaine/Développement des zones industrielles en limite d'unité paysagère sur Marly-la-Ville et Bruyères-sur-Oise (« site multimodal d'enjeux nationaux » au SDRIF) ;
• Équipements et activités qui s'intercalent entre les villages fermant les vues, minimisant la présence des hameaux en remettant en cause les coupures d'urbanisation, contribuant à créer un paysage artificialisé et résidentialisé ;

• Développement de l'activité pension pour chevaux et centre équestre : cloisonnement des espaces, impacts sur les prairies, abords souvent peu qualitatifs ;
• Délocalisation des bâtiments agricoles ;
• Régression des prairies et des vergers hautes-tiges identitaires de la vallée ;
• Question du devenir de certains grands domaines ou grandes propriétés ;
• Envasement des étangs, charge d'entretien que représente le patrimoine hydraulique et le cours modifié de la rivière / Question de la restauration de la continuité écologique du cours d'eau au regard de la préservation du patrimoine historique et des zones humides associées ;
• Forte pression de cabanisation, sédentarisation récente des gens du voyage notamment sur Viarmes ;
• Pression de fréquentation en lisière des grands massifs forestiers ;
• Nuisances sonores, survol des avions de Roissy ;
• Projet de mise en sécurité de la RD 316.

Risques naturels :

• Inondations fluviales (vallée de l'Oise)
• Ruissellements/coulées de boue
• Mouvements de terrain (cavités souterraines, dissolution du gypse)
• Retrait-gonflement des argiles (aléa fort)

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (*cf. Plan de référence*) :
• Massifs forestiers et les nombreux bois relais de la vallée (*cf. « Espaces boisés »*) ;
• Fonds de vallée de l'Ysieux et de ses affluents, plaine alluviale de l'Oise (*cf. « Fonds de vallée »*) ;
• Glacis agricole des massifs forestiers et coteaux calcaires de la vallée (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Grands Domaines ;
• Coupures d'urbanisation.

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :
• Monuments, bâtiments patrimoniaux et leur site d'inscription : églises dont l'église de Luzarches (MhC) et les restes de l'ancien prieuré Saint-Côme (MhI), église du Vieux Fosses, de Bellefontaine, du Plessis-Luzarches, de Lassy, de Viarmes, d'Asnières-sur-Oise, église et chapelle de Seugy..., abbaye de Royaumont (MhC), ancienne abbaye d'Hérivaux et grange dimière de la ferme d'Hérivaux (MhI), châteaux de Bellefontaine, du Moulin, de Thimécourt, de Saint-Thaurin..., halle de Luzarches (MhI), nombreuses fermes remarquables... ;
• Patrimoine lié à l'eau : moulins de Bellefontaine, de Lassy, de Bertinval, du Giez..., nombreuses fontaines dont fontaine et aqueduc des moines, lavoirs dont celui de Gascourt, nombreux ponts dont le pont de Thève... ;
• Autre petit patrimoine vernaculaire : calvaires, pigeonniers, ruines du Moulin de Catifer... ;
• Haies et bosquets notamment : ripisylve associée au réseau hydrographique, haies et bosquets sur les ruptures de pente des coteaux, haies le long des chemins... ;
• Vergers autour des villages ou plus épars, éléments structurants dans le paysage proche, jardins qui constituent des éléments de transition entre l'urbain et l'agricole... ;
• Alignements d'arbres, arbres « signal » : arbres remarquables au sein des reliquats de haie, alignements de fruitiers comme au Plessis-Luzarches, alignements d'arbres de l'allée de la Reine Hortense, de l'ancienne RD922 entre Seugy et Viarmes... nombreux mails dans Luzarches... ;
• Continuités des murs de pierre à l'intérieur des bourgs, associés aux grandes propriétés ou grands domaines...

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :
• Vues longues, points de vue, panoramas : panorama sur la vallée de l'Ysieux depuis l'avenue de Beaumont (PRq), belvédère « Les Vignes » à Thimécourt, vues sur la vallée depuis le rebord de plateau entre le Vieux Fosses et Thimécourt, vue sur la vallée depuis la route de Baillon à Chaumontel, vues sur les coteaux Viarmes/Asnières depuis la plaine alluviale... ;
• Relations visuelles proches, relations avec un élément de patrimoine : point de vue sur l'église Saint-Côme depuis le GR 1 (PRq) et perspective depuis la RD 316, vue sur les coteaux de Chaumontel depuis la route d'Hérivaux, vue sur la clairière d'Hérivaux, axes perspectives avec l'abbaye de Royaumont, vue sur le fond de vallée en entrée de Lassy... ;
• Relations à l'eau : vues sur l'étang du château de Bellefontaine, vue sur l'Ysieux ou ses affluents depuis les ponts en entrée du Plessis-Luzarches et de Lassy, depuis le pont de Brassay, au niveau du moulin de Bertinval, du moulin de Giez, vues sur les étangs de Royaumont, vue sur la confluence depuis le GR1A... ;
• Routes pittoresques (RP) : route de Luzarches à Hérivaux, route de Bellefontaine à Châtenay, route Royaumont/Baillon/Chaumontel, route Lassy/Jagny/Mareil, route RD316/Lassy, route Asnières/Noisy, route Viarmes/Saint-Martin-du-Tertre (lisière de Carnelle) ;
• Autres axes de découverte : GR1/GR1A, GR655, le Paris/Londres...

Site emblématique « Vallée de l'Ysieux »

• Royaumont

*Au sein de l'unité paysagère, certains espaces constituent des **sites paysagers remarquables nécessitant, outre leur préservation, une attention particulière** :*
• Clairière d'Hérivaux ;
• Coteaux de Chaumontel/LeGouy/Thimécourt.

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :

• Maintenir l'activité agricole/Assurer une valorisation agricole des espaces de fond de vallée qui permettent notamment le maintien des prairies/Soutenir le maraîchage notamment dans le cadre du développement des circuits courts ;
• Renforcer le maillage géopaysager (haies, continuités herbacées…) dans une démarche à la fois éco-paysagère et de lutte contre l'érosion des sols et les ruissellements, redonner une place en amont des bassins versants et bords de plateau aux fossés, banquettes herbeuses, talus…/limiter l'imperméabilisation et favoriser la gestion in situ des eaux pluviales ;
• Développer et mettre en œuvre un projet de gestion/restauration/valorisation de l'Ysieux et de ses affluents/Reconquérir notamment les berges de l'Ysieux et de ses affluents en milieu urbain (dont le ru du Poncel) et rendre perceptibles le cours d'eau (Chaumontel, Luzarches, Viarmes)/Améliorer et valoriser l'accès à l'eau et au patrimoine associé ;
• Conseiller et accompagner les riverains dans la gestion des milieux aquatiques, la préservation et gestion des zones humides ;
• Accompagner les projets de délocalisation des bâtiments agricoles pour leur intégration paysagère ;
• Encadrer la pression équine notamment autour de Chaumontel et Luzarches, accompagner les pensions et centres équestres dans une démarche de qualité ;
• Préserver le caractère rural dans les aménagements, le choix des équipements/Trouver de nouvelles formes de développement urbain et de construction moins banalisantes, mieux en rapport avec l'identité rurale de la vallée ;
• Préserver la structure des villages, éviter le mitage des fonds de vallée et des lisières forestières ;
• Préserver les alignements d'arbres par une gestion adaptée, voire en créer dans le cadre d'une remise en valeur d'axes structurants historiques, d'accès aux grands sites, d'une mise en scène du paysage : RD 922 en contournement d'Asnières, dans la plaine en continuité vers Royaumont, en entrée nord de Chaumontel, RD 316 entre Chaumontel et Luzarches, entrée est de Seugy… ;
• Préserver et redévelopper les prés-vergers haute tige avec les particuliers ;
• Développer un projet éco-paysager sur la plaine alluviale participant à la protection des champs captants (redéploiement de haies, continuités herbeuses, prairies…) / Valoriser la confluence Oise/Thève-Ysieux et reconnecter ce site avec celui de Royaumont ;
• Développer un projet autour de Royaumont (*cf. encadré « site emblématique »*) ;
• Poursuivre le projet de restauration écologique et valorisation pédagogique du marais de Baillon (en cours/ENS) ;
• Valoriser, rouvrir des relations visuelles avec les éléments de patrimoine bâti (château de Saint-Thaurin, par exemple)/Faire découvrir le patrimoine des parcs et jardins.
• Favoriser le développement d'un projet autour du patrimoine potier de la vallée en partenariat avec le musée d'archéologie de Louvres ;
• Préserver le caractère de « petites routes » du réseau viaire de la vallée ;
• Lutter contre la cabanisation et la fragmentation des espaces par les clôtures non agricoles ;
• Protéger et aménager les derniers espaces de transition entre l'urbanisation de Viarmes et celle d'Asnières ;
• Aménager la transition urbaine entre Chaumontel et Luzarches ;
• Préserver de toute nouvelle artificialisation la transition entre le Vieux-Fosses et le nouveau Fosses (vallon des noyers et espaces agricoles associés) ;
• Limiter les impacts du développement de la zone portuaire de Bruyères-sur-Oise ;
• Préserver le caractère jardiné et ouvert du golf de Bellefontaine ;
• Gérer la fréquentation et prévenir les dégradations (dépôts sauvages…) : poursuivre la fermeture des chemins ruraux aux véhicules à moteur ;
• *Préserver les continuités écologiques des massifs de Carnelle–Chantilly passant par la vallée de l'Ysieux.*

Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés :
• Abords de la RD 316 entre Luzarches et Chaumontel, abords de la RD 922 entre Seugy et Luzarches, la RD 909 en direction de Royaumont (Lieu-dit « Les Tilleuls ») ;
• Déviation sud de Luzarches : intégration dans le grand paysage ;
• Entrées de villes ou villages à aménager/améliorer/mettre en valeur : entrées et traversée de Chaumontel (*site dégradé d'intervention prioritaire*), entrées de Luzarches par l'avenue de la Libération et la rue Charles de Gaulle, entrée de Seugy, entrée nord de Viarmes et traversée du hameau de l'Orme, hameau de la Croix de Lassy… ;
• Friche industrielle Vulli à Asnières-sur-Oise (projet de requalification en cours) ;
• ZA nord de Chaumontel ;
• Espaces publics du Vieux Fosses (projet en cours) ;
• Pépinières et abords notamment au niveau du Plessis-Luzarches et Lassy ;
• Pensions pour chevaux, centres équestres et leurs abords ;
• Espaces touchés par une cabanisation récente notamment sur les hauteurs de Viarmes (cabanisation récente) / secteurs de cabanisation plus ancienne sur Chaumontel (classement en Espace Naturel Sensible réalisé), entre Seugy et Viarmes… ;
• Confluence de la Nouvelle Thève avec l'Ysieux au niveau du pont de Bonnet.

Site emblématique « Royaumont »

Pistes d'actions pour la préservation du site et sa valorisation :

• Étudier les possibilités pour un accès par les transports en commun depuis notamment la gare de Viarmes ;
• Conforter l'accès par les circulations douces ;
• Renforcer/construire des liens avec l'agglomération d'Asnières/Viarmes.

• Développer l'offre culturelle et touristique pour compléter une journée de visite ;
• Développer un projet autour de Royaumont redonnant une lecture historique du domaine en lien notamment avec le réseau hydrographique (fontaine et aqueduc des moines…) ;
• Organiser une offre de boucles de promenade découverte depuis l'abbaye reconnectant le site de l'abbaye avec les éléments d'intérêt alentours (confluence Thève-Ysieux/Oise, marais de Baillon, Palais abbatial, étang du Grand Vivier et autres étangs voisins par exemple) ;

• Restaurer l'allée de la Reine Hortense, recréer des liens visuels entre le marais du Lys et son environnement…
• Réfléchir à une valorisation des éléments non accessibles aujourd'hui au grand public (ouvertures visuelles, panneaux d'interprétation à proximité, projets ponctuels d'ouverture au public…).

• Réaliser une étude paysagère à l'échelle du site emblématique ;
• Restaurer et valoriser les sites naturels (marais de Baillon, marais du Lys, étang du Grand Vivier…), poursuivre notamment le projet de restauration écologique et valorisation pédagogique du marais de Baillon (en cours / ENS) ;
• Requalifier les berges de l'Oise et développer un projet agro-éco-paysager sur la plaine alluviale (participant par ailleurs à la préservation des champs captants d'Asnières).

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère :

Les principaux enjeux écologiques de l'unité paysagère « Vallée de l'Ysieux » sont associés :

• aux milieux humides de fond de vallée de l'Ysieux ou de la plaine alluviale de l'Oise : cf. sites d'intérêt écologiques n°8 « Bois du Tremblay et de la Goulette », n° 43 « Marais de Fosses Bellefontaines », n°44 « Marais du Lys et étangs de Royaumont », n°45 « Marais d'Asnières » et n° 47 « Moulin de Luzarches » ;
• aux pelouses calcicoles et lisières thermophiles situées sur les coteaux calcaires de la vallée : cf. sites d'intérêt écologique n°7 « Forêt de Carnelle » et n°32 « Coteaux de la vallée de l'Ysieux » ;
• aux prés-vergers haute-tige et vieux arbres fruitiers nécessaires au maintien de la population de chouette chevêche dans la vallée ;
• aux espaces naturels relictuels qui assurent un rôle dans les continuités écologiques interforestières entre le massif de Chantilly (forêts picardes) et la forêt de Carnelle (forêts franciliennes) par le biais notamment des bois relais de la vallée de l'Ysieux : corridors écologiques « massif de Chantilly / forêt de Carnelle (Fosses-Bellefontaine) », « massif de Chantilly / forêt de Carnelle (Luzarches) », « massif de Chantilly / forêt de Carnelle (Viarmes) » et liaisons fonctionnelles relictuelles (cf. fiche « Corridors inter forestiers ») ;
• aux continuités herbacées d'une manière générale à l'échelle de la vallée (prairies, bords de chemins…) ;
• aux axes de migrations des amphibiens situés notamment sur la route de Royaumont à Baillon et à Bellefontaine (cf. fiche « Les Amphibiens ») ;
• au maintien voire à la restauration de la continuité écologique du réseau hydrographique.

PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES NON ADHERENTES AU SYNDICAT MIXTE DU PNR :
> Communes de Bruyères-sur-Oise, Marly-la-Ville
> Communauté de communes du Haut Val d'Oise

Bibliographie :

• Atlas des paysages du Val-d'Oise (Agences Collin, Vue d'ici, Elsair / DDT 95, DRIEE Ile-de-France, Conseil général du Val-d'Oise / 2010)
• Étude préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage (Extra-Muros / PNROPF / 2012)
• Plan de paysage «Vallée de l'Ysieux et du marais du Lys » (Hortesie / PNROPF / 2007)
• Étude urbaine d'Asnières-sur-Oise, Bellefontaine, Chaumontel, Jagny-sous-Bois, Le Plessis-Luzarches, Luzarches, Viarmes

Cf. également les Schémas d'orientations urbaines d'Asnières-sur-Oise, Bellefontaine, Chaumontel, Fosses, Lassy, Le Plessis-Luzarches, Luzarches, Seugy et Viarmes.

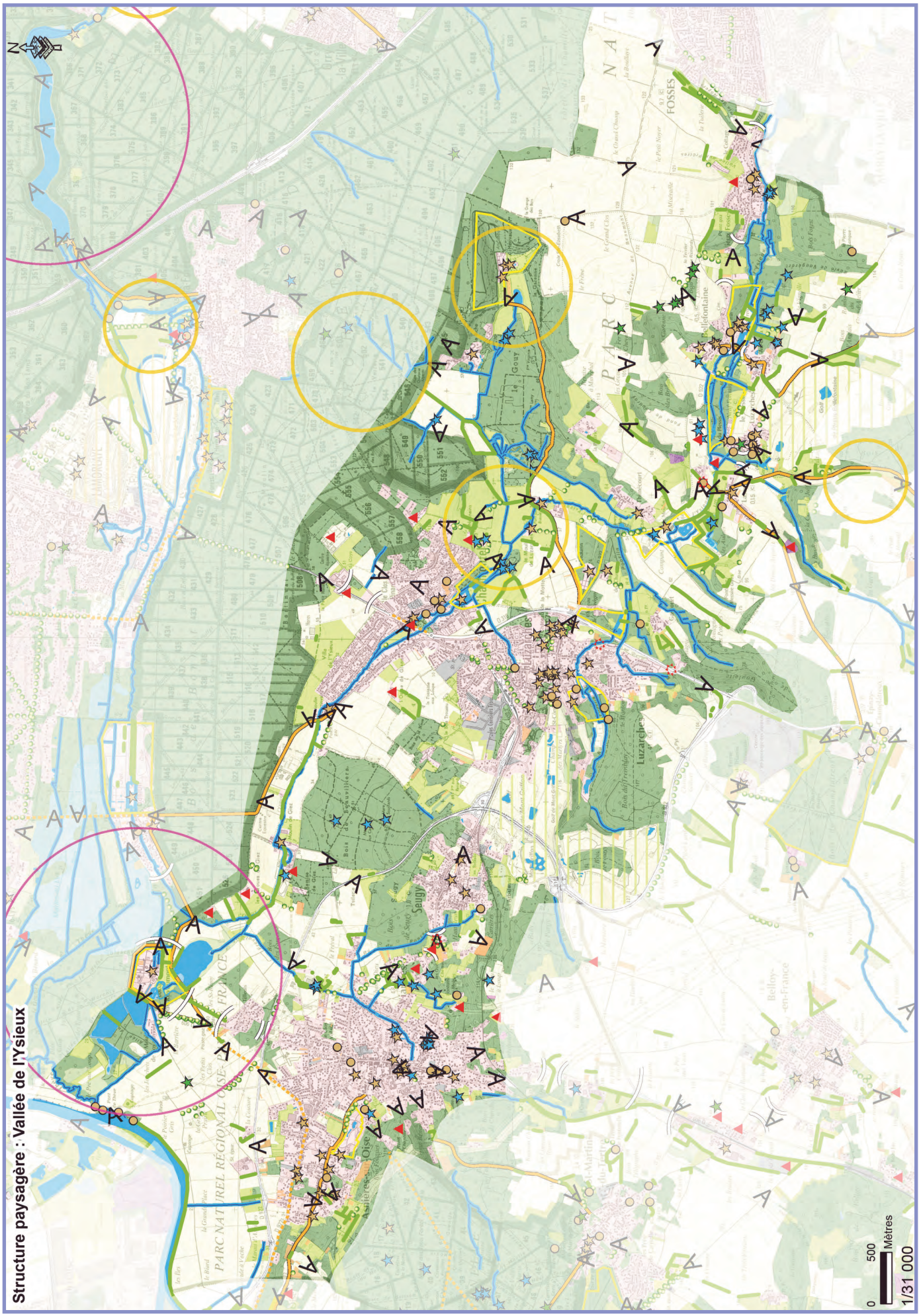
Structure paysagère : Vallée de l'Ysieux
PARC NATUREL RÉGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE
Saugy
Luzarches
Asnières-sur-Oise
FOSSES
Belloy-en-France
0
500
Mètres
1/31 000

N° 14 - Buttes de la plaine de France

Entité :
Plaine de Mareil-en-France.

Communes concernées :
Belloy-en-France, Châtenay-en-France, Épinay-Champlâtreux, Jagny-sous-Bois, Mareil-en-France, Saint-Martin-du-Tertre, Villiers-le-Sec.

Superficie :
41,81 km².

Typologie :
Plaine et buttes témoins.

Contexte règlementaire :
- *Site classé de la « Vallée de l'Ysieux et de la Thève »*
- *Site classé de la « Butte de Châtenay »*
- *Site classé « Avenue du château de Franconville à Saint-Martin-du-Tertre, et son allée plantée »*
- *Site inscrit « Plaine de France »*
- *Site inscrit « Massif des Trois Forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords »*

Structure paysagère

La plaine de France correspond à un grand plateau agricole qui descend lentement vers Paris depuis la vallée de l'Ysieux et le plateau du Valois. Elle possède à la fois l'image d'une grande plaine agricole emblématique de la richesse agronomique de l'Ile-de-France mais porte également l'image d'un espace en pleine mutation confronté à l'extension de la grande couronne parisienne, au développement du pôle de Roissy, des grandes infrastructures et équipements...

Au sein de cette entité, les buttes témoins de Saint-Martin-du-Tertre (point culminant du Val-d'Oise), d'Épinay-Champlâtreux, de Mareil-en-France et de Châtenay-en-France constituent une unité paysagère singulière à l'interface entre les grands espaces ouverts de la plaine, dont elles constituent les repères visuels majeurs, et les espaces vallonnés et plus intimistes de la vallée de l'Ysieux ou de la vallée du ru de Presles (dont elles forment les têtes de bassin versant). Ce territoire n'appartenant plus tout à fait à la plaine de France mais pas encore à la vallée de l'Ysieux tend à devenir la frontière entre espaces sous pression urbaine et milieu rural préservé, frontière marquée par la francilienne.

Les paysages ouverts agricoles, légèrement ondulés, sont marqués par quelques haies et bosquets. Les principaux boisements sont situés au sommet des buttes à l'exception de Mareil-en-France où le paysage ouvert présente une mosaïque de motifs où alternent prairies, cultures céréalières, vergers... L'imbrication des bois en fond de scène et des grandes cultures de plateau contribue à la qualité des espaces.

Les villages présentent deux types d'implantation bien distincte :
- les villages de plateau ceinturés par les espaces cultivés comme à Belloy-en-France, Villiers-le-Sec... sans réels espaces de transition si ce n'est les vergers de production ;
- les villages des buttes témoins comme Saint-Martin-du-Tertre, Châtenay-en-France ou Mareil-en-France postés en vigie sur le paysage de la plaine, offrant des franges urbaines riches et diversifiées (prairies, bosquets, vergers...).

Ces villages sont en relation plus ou moins étroites avec des grands domaines occupant de larges espaces mais dont la visibilité et le rapport au bâti se limite à quelques perspectives qui en deviennent d'autant plus remarquables (Château de Franconville, d'Épinay-Champlâtreux, de Châtenay-en-France...). Ces villages associent centre urbain ancien, grandes propriétés, fermes remarquables et lotissements plus récents tendant à franchir les limites paysagères d'inscription (expansion en diverticules le long des voies, vers les pieds de versants...).

Le jeu des relations visuelles est essentiel dans cette unité paysagère où les buttes avec leurs villages se répondent les unes aux autres telles des sentinelles. Châtenay, Mareil, Saint-Martin-du-Tertre offrent de véritables panoramas sur la plaine de France et toute la région parisienne au sud, sur le massif de Chantilly et au-delà vers le nord. Depuis ces hauteurs, la vallée de l'Ysieux se ressent plus qu'elle ne se voit mais elle se découvre par contre au détour des vallons comme à Jagny.

Dynamiques et pressions

- Secteur du territoire du PNR au contact de l'agglomération parisienne et du pôle de Roissy, soumis à une forte pression liée au développement urbain (infrastructures, tension foncière...) ;
- Extensions urbaines banalisantes tendant à sortir des limites d'inscription des villages ;
- Forte présence des infrastructures sur la limite sud : francilienne et ses échangeurs, lignes THT... / Sensibilité des panoramas aux infrastructures et aux aménagements verticaux même de faible hauteur ;
- Nuisances sonores, survol des avions de Roissy ;
- Développement de zones d'activités peu qualitatives et de futures zones d'activités le long de la RD 909 (près de la gare à Belloy-en-France, au carrefour de Maison Neuve, future ZA de l'Orme à Viarmes et Belloy-en-France...) ;

• Carrières et installations de stockage de déchets inertes au sud de Saint-Martin-du-Tertre ;
• Projet de mise en sécurité et de requalification de la RD 316 entre l'échangeur de la Francilienne et le carrefour de Gascourt à Luzarches ;
• Zone favorable pour l'éolien identifiée au schéma régional éolien d'Ile-de-France sur les communes de Luzarches, Épinay-Champlâtreux, Belloy-en-France, Saint-Martin-du-Tertre ;
• Cabanisation sur les franges forestières de la forêt de Carnelle et en limite nord du plateau de Belloy/Viarmes ;
• Fréquentation non maîtrisée des chemins ruraux, dépôts sauvages...

Risques naturels :

• Ruissellements/coulées de boue
• Mouvements de terrain (cavités souterraines, dissolution du gypse)
• Retrait-gonflement des argiles (aléa fort)

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (*cf. Plan de référence*) :
• Buttes témoins de Châtenay-en-France, de Mareil-en-France, d'Épinay-Champlâtreux et de Carnelle, glacis et versants de ces buttes (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Bois, bosquets, éléments structurants dans le paysage... (*cf. « Espaces boisés »*) ;
• Fonds de vallée et milieux humides associés mais également thalwegs secs (*cf. « Fonds de vallée »*) ;
• Grands domaines.

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :
• Monuments, bâtiments patrimoniaux et leur site d'inscription : églises dont les églises classées (MhC) de Belloy-en-France, Mareil-en-France, Jagny-sous-Bois, Châtenay-en-France, l'église de Villiers-le-Sec (MhI), les châteaux de Franconville (MhI), d'Épinay-Champlâtreux, de Châtenay-en-France, tours de guet à Saint-Martin-du-Tertre, à Jagny-sous-Bois, fermes remarquables à Mareil-en-France, Saint-Martin-du-Tertre, Épinay (ferme du Trianon), Jagny-sous-Bois, grange dimière à Villiers-le-Sec... ;
• Patrimoine industriel/lieux de mémoire : télégraphe Chappe et obélisque du méridien de Paris à Saint-Martin-du-Tertre, ancienne distillerie et passementerie à Belloy-en-France... ;
• Petit patrimoine vernaculaire : lavoirs, sources aménagées dont celle sur la butte de Mareil, fontaine abreuvoir de Champlâtreux, calvaires... ;
• Haies et bosquets de la plaine agricole et des buttes, méridienne verte... ;
• Vergers autour des villages ou plus épars, structurants dans le paysage proche : Jagny-sous-bois, Mareil-en-France, Villiers-le-Sec, Epinay-Champlâtreux, Belloy-en-France... ;
• Alignements d'arbres, arbres « signal » : alignements de la RD 9 de Châtenay-en-France à Mareil-en-France, de la RD 47 de Jagny-sous-Bois à Mareil-en-France, allée plantée du château de Franconville à St-Martin-du-Tertre, poirier bicentenaire de la Boulaye, arbres fruitiers remarquables restant dans les haies, vieux vergers haute-tige... ;
• Continuités des murs de pierre à l'intérieur des bourgs, associés aux grandes propriétés ou grands domaines...

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :
• Points de vue, panoramas : panoramas depuis la butte de Mareil-en-France sur le territoire du PNR au nord (PRq) et sur la plaine de France et la région parisienne au sud (PRq), panoramas depuis les hauteurs de Saint-Martin-du-Tertre sur la plaine de France, vue sur la butte de Mareil depuis la RD 316, sur la plaine de Belloy et la butte de Carnelle depuis Épinay, sur le versant nord de la vallée de l'Ysieux et l'église Saint-Côme depuis la route de Bellefontaine à Châtenay, sur les villages de Belloy et de Saint-Martin-du-Tertre depuis la RD 909, sur le territoire de Luzarches depuis la ferme du Trianon... ;
• Relations visuelles proches, perspectives... : perspective sur l'entrée du domaine de Franconville, perspective sur l'entrée du domaine d'Épinay-Champlâtreux depuis la RD 316, relations visuelles avec d'autres éléments de patrimoine, vues rapprochées des villages...
• Routes pittoresques (RP) : route Bellefontaine/Châtenay/Mareil, route Lassy/Jagny/Mareil, route reliant la RD 316 à Mareil, route reliant la RD 316 à Lassy, route Viarmes/Saint Martin du Tertre (lisière de Carnelle) ;
• Autres axes de découverte : GR de Pays ceinture verte de l'Ile-de-France, PR, itinéraires cyclables...

*Au sein de l'unité paysagère, certains espaces constituent des **sites paysagers remarquables nécessitant, outre leur préservation, une attention particulière** :*
• Butte de Châtenay ;
• Vallon de Jagny ;
• Butte de Mareil.

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :

• Maintenir l'agriculture gestionnaire des espaces agricoles ouverts ;
• Maintenir l'arboriculture et la soutenir si nécessaire en favorisant les circuits courts ;
• Préserver et renforcer le réseau végétal (alignements, haies, bosquets) dans un but à la fois écologique (liaisons biologiques, biodiversité), de protection des cultures et des habitations (maîtrise des ruissellements, brise-vent) et de valorisation du paysage ;
• Préserver et gérer les alignements d'arbres voire les compléter (RD 9 à Mareil, route reliant la RD 316 à Mareil par exemple), réintroduire des arbres isolés notamment des fruitiers ;
• Préserver et renouveler les vieux vergers haute-tige pour maintenir une trame à l'échelle de l'unité paysagère et au-delà (particuliers, propriétaires des grands domaines et grandes propriétés, collectivités) ;
• Maîtriser les silhouettes urbaines ;

• Préserver et renforcer si nécessaires les franges urbaines : pâtures et haies autour de Mareil, ceinture de vergers autour de Belloy et de Villiers-le-Sec, jardins potagers à Jagny… ;
• Engager un projet de requalification paysagère de l'axe de desserte RD 909 en recherchant un traitement qualitatif de ses abords (valorisation des perspectives sur la forêt de Carnelle, amélioration de l'insertion du hameau du Beau Jay, de la gare de Belloy et de ses quartiers d'activités (anciennes briquèterie, ZI…) par un travail sur leurs franges urbaines ;
• Améliorer l'intégration des bâtiments agricoles récents ;
• Mieux intégrer le site aujourd'hui fermé du centre d'enfouissement des déchets d'Épinay-Champlâtreux (clôture, haies de tuyas…) :
• Mettre en valeur les perspectives, entrées, alignements des châteaux de Franconville et Épinay-Champlâtreux, plus largement respecter les structures, axes prolongeant les grands domaines voire en recréer ;
• Faire découvrir le patrimoine des parcs et jardins ;
• Mieux intégrer les infrastructures dans le « grand paysage » (Francilienne entre Mareil-en-France et Villiers-le-Sec, pylônes des lignes EDF THT…) ;
• Préserver les coupures d'urbanisation.

Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés :
• Entrées de villes ou villages à aménager/améliorer/mettre en valeur : entrée du village de Villiers-le-Sec depuis la RD9, entrées du village de Belloy-en-France notamment sur la RD65, entrées sud et nord de Jagny-sous-Bois… ;
• Franges bâties : franges urbaines de Belloy-en-France, franges de Villiers-le-Sec visibles depuis la RD9, frange urbaine est de Saint-Martin du Tertre… ;
• ZA et abords de la gare de Belloy-en-France (*site dégradé d'intervention prioritaire*) ;
• Abords de la zone d'activités de l'allée de la Fontaine au Roy ;
• Secteur d'activités de Mareil-en-France ;
• Écarts bâtis du Beau Jay et de Maison Neuve le long de la route départementale 909 (entrée sud du Parc) (site dégradé d'intervention prioritaire) ;
• Cabanisation sur les franges de la forêt de Carnelle et le rebord du plateau à Viarmes ;
• Ancienne décharge sur le plateau de Viarmes.

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère :

Les principaux enjeux écologiques de l'unité paysagère des Buttes de la Plaine de France sont associés :

• aux espaces agricoles, bosquets-boisements et coupures d'urbanisation qui constituent les derniers corridors écologiques entre, au nord, les forêts picardes et, au sud, les forêts franciliennes : corridors écologiques « massif de Chantilly / forêt de Carnelle (Viarmes) », « massif de Chantilly / forêt de Carnelle (Luzarches) », « massif de Chantilly / forêt de Carnelle (Plaine de France) et axes de déplacements diffus de la plaine de Belloy (cf. fiche « Corridors inter forestiers ») ;
• aux vieux vergers haute-tige et vieux arbres fruitiers associés aux pâtures, habitat notamment de la Chouette Chevêche ;
• aux sources, mares et petites zones humides disséminées notamment sur les versants et en tête de vallons.

PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES NON ADHERENTES AU SYNDICAT MIXTE DU PNR :
> Communes de Villaines-sous-Bois, Fontenay-en-Parisis, Puiseux-en-France.

Bibliographie :

• Atlas des paysages du Val d'Oise (Agences Collin, Vue d'ici, Elsair / DDT 95, DRIEE Ile-de-France, Conseil général du Val-d'Oise / 2010)
• Plan de paysage «Vallée de l'Ysieux et du marais du Lys » (Hortesie / PNROPF / 2007)
• Étude urbaine de Jagny-sous-Bois
• Étude préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage (Extra-Muros / PNROPF / 2012)

Cf. également les Schémas d'orientations urbaines de Belloy-en-France, Châtenay-en-France, Épinay-Champlâtreux, Jagny-sous-Bois, Mareil-en-France, Saint-Martin-du-Tertre, et Villiers-le-Sec.

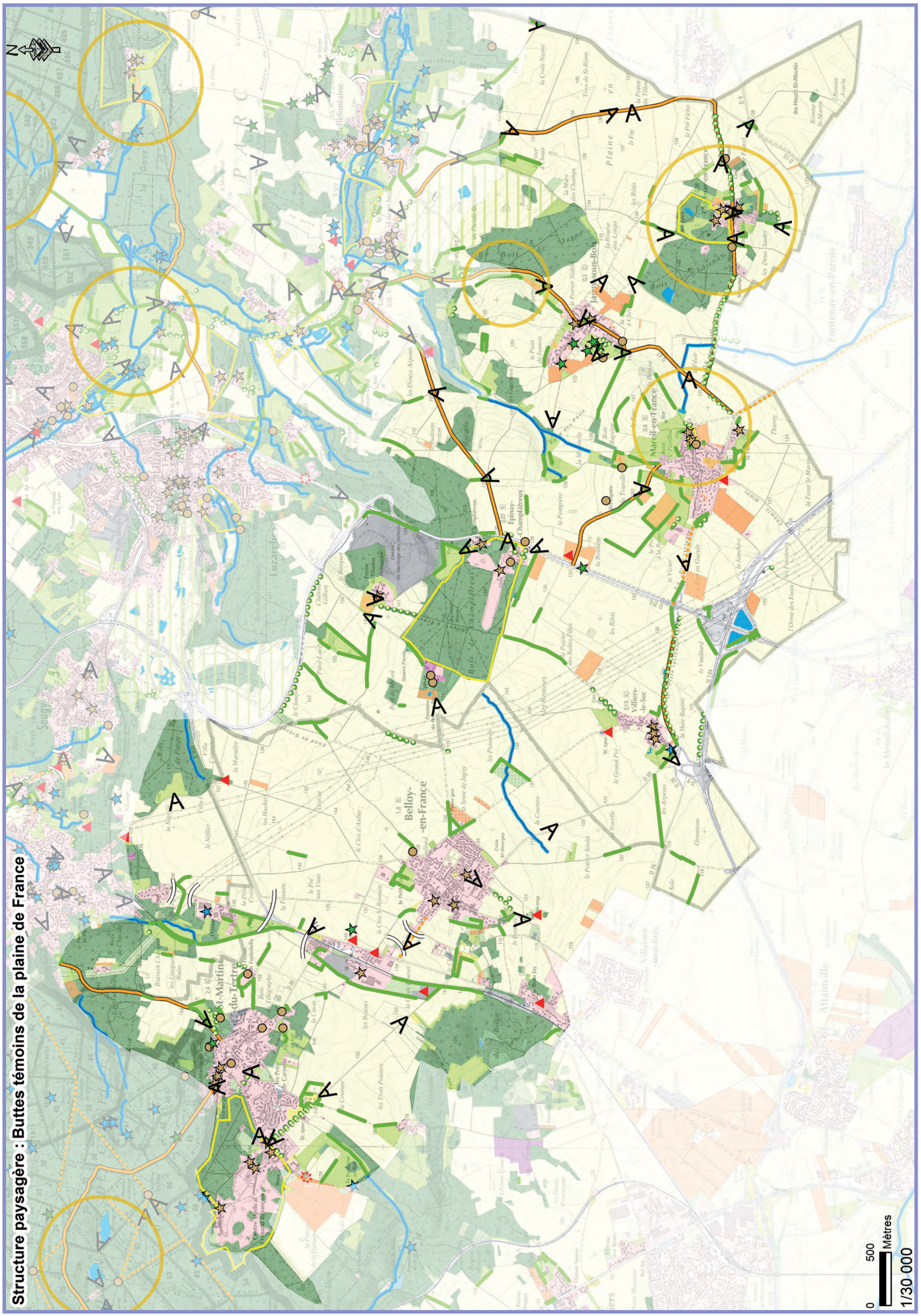
Structure paysagère : Buttes témoins de la plaine de France
N
0
500
Mètres
1/30 000

N° 15 - Forêt de Carnelle

Entité :
Trois Forêts du Parisis.

Communes concernées :
Asnières-sur-Oise,
Beaumont-sur-Oise,
Nointel,
Noisy-sur-Oise,
Presles,
Saint-Martin-du-Tertre,
Viarmes.

Superficie :
14,21 km².

Typologie :
Massif forestier et clairières.

Statut des forêts :
Forêt domaniale (976 ha) et bois privés sur les marges.

Contexte règlementaire :
• Site classé « Parc de Nointel »
• Site classé « Avenue du château de Franconville et sa plantation d'arbres »
• Site inscrit « Ensemble du massif des Trois Forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords »

Structure paysagère

La forêt de Carnelle couvre les pentes et le sommet d'une butte témoin qui constitue un des points culminants du Val-d'Oise (210 mètres). Elle s'inscrit dans le continuum forestier du Nord de l'Ile-de-France et assure la continuité entre massifs franciliens et picards.

Caractérisée par son couvert forestier, la butte de Carnelle supporte une urbanisation largement développée sur son pourtour. Les communes de la butte de Carnelle ont ainsi en commun d'intégrer à la fois la partie forestière de la forêt de Carnelle et les espaces de transition avec la Plaine de France et la vallée de l'Oise. Leur position en balcon ou sur les versants leur confère un rôle d'élément repère depuis les plaines et vallées alentours.

Occupée dès la préhistoire, la forêt de Carnelle entre dans le domaine royal au XIIIe siècle puis devient la propriété successivement de plusieurs princes dont les Conti qui vont l'aménager au XVIIe siècle pour la chasse à courre. Elle présente une géologie très diversifée alternant sables et grès, marnes, calcaires et meulières. La couche de marne est à l'origine notamment d'une zone de sources et de zones humides tout autour de la butte, milieux qui abritent une grande partie du patrimoine naturel remarquable de la forêt.

La forêt de Carnelle est composée pour 1/3 de châtaigniers, 1/3 de chênes et 1/3 d'autres feuillus et de quelques résineux. Il s'agit à 50% de futaies régulières d'âges divers et 40 % de taillis sous futaie. Les essences objectifs restent le chêne sessile et le châtaignier au regard de leur adaptation aux stations présentes, avec un traitement en futaie régulière (existante ou conversion).

Depuis la fermeture aux véhicules à moteur de certaines routes forestières, la forêt n'est plus traversée que par la départementale 85 qui en constitue l'accès principal, les deux autres accès étant la route forestière de Chantilly à Viarmes et celle de la Pierre Turquaise à Presles. Au centre du massif, le Lac Bleu et le Petit Etang qui occupent d'anciennes carrières abandonnées sont le point d'accueil central et un lieu de promenade et de détente prisé par les visiteurs. La fréquentation sur les marges est plus diffuse et issue des villages situés en lisière.

Dynamiques et pressions

• Effort de régénération important de la forêt ;
• Fragmentation de la trame éco-paysagère par les aménagements d'infrastructures et les développements urbains / Contreforts urbanisés de la butte témoin, de Presles jusqu'à Noisy-Sur-Oise, formant une ceinture bâtie quasi-continue ;
• Ancienne activité extractive mais gisements encore importants de gypse ;
• Nuisances sonores : aéroport de Roissy-Charles de Gaulle ;
• Plusieurs sites privés enclos côté nord-ouest rendant les liens/accès à la forêt domaniale depuis les bourgs de Nointel et Beaumont-sur-Oise difficiles ;
• Forêt francilienne : fréquentation touristique et de loisirs qui pose des problèmes de gestion (stationnement, déchets, etc.) même si Carnelle reste la moins fréquentée des trois forêts val d'oisienne / Pression de fréquentation tout particulièrement autour des étangs / Aménagements d'accueil réalisés ces dernières années (carrefours Carnelle, Saint-Martin et Chêne Quentin ainsi qu'au niveau des étangs (carrefour du Pas de Vache) ;
• Surfréquentation ponctuelle lors des périodes de cueillette ;
• Décharges sauvages et cabanisation sur les lisières.

Risques naturels :
• Ruissellements/coulées de boue
• Mouvements de terrain (cavités souterraines, dissolution du gypse)
• Retrait-gonflement des argiles

Usages/activités

Sylviculture :
• Aménagement forestier de la forêt domaniale de Carnelle 2007/2026 ;
• PSG forêts privées.

Ressources/activités économiques liées à la forêt (hors sylviculture) :
• Chasse (chasse à tir) ,
• Pêche (étangs).

Accueil du public en forêt/tourisme-loisirs :
• Promenade, détente, randonnées pédestres (GR 1, PR dont PR qui fait le tour du massif...), pistes cavalières balisées...

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (*cf. Plan de référence*) :
• Massif forestier dans sa diversité topographique et ses limites géographiques (*cf. « Espaces boisés »*) ;
• Glacis agricoles du massif participant de son intégrité et assurant sa mise en valeur (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Grands Domaines.

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :
• Patrimoine bâti : grands domaines de Nointel (MhI), du château de Franconville (MhI)... ;
• Autres éléments construits remarquables : fontaine blanche, tour de guet à Saint-Martin-du-Tertre, Motte féodale du Parc, poteaux forestiers, allée couverte de la Pierre Turquaise (MhC)... ;
• Arbres remarquables : parcelles 48 et 22, plantations méridienne verte... ;
• Éléments liés à l'eau : Lac Bleu et Petit étang, mare aux Sylphes, rus, mares et zones humides ;
• Lisières forestières externes et internes ;
• Réseau des chemins forestiers, certains constituant des axes historiques.

*Au sein de l'unité paysagère, certains espaces constituent des **sites paysagers remarquables nécessitant, outre leur préservation, une attention particulière** :*
• Site du Lac Bleu et du Petit étang.

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :

> Sensibilité paysagère externe :

• Points de vue et axes de découverte externes : RD 909, RD 922, RD 301, route de Nerville à Maffliers (RP), route de Viarmes à Saint-Martin du Tertre (RP) ;
• Secteurs de sensibilité paysagère en vue externe : partie du versant sud visible depuis la commune de Nerville, de la RD 301, de la RD78 au niveau de Maffliers et de la RD64 au niveau de l'échangeur de la RD 301 en direction de Presles, zone à l'est visible depuis le chemin communal de Saint-Martin à Viarmes, deux versants au nord visibles depuis la RD922 de Beaumont à Asnières...

> Sensibilité paysagère interne :

• Points de vue depuis la forêt sur le territoire : très rares si ce n'est depuis les hauteurs de Saint-Martin du Tertre et au niveau des lisières, au débouché des sentiers qui descendent vers les bourgs (Fonds des Vaux au-dessus de Noisy, par exemple)... ;
• Relations visuelles internes : perspectives d'allées forestières depuis le carrefour Vauréal, vue autour des étangs... ;
• Axes de découverte internes : RD 85 (RP) et ses parkings d'accueil, route et Rond de Chantilly, route d'accès de la Pierre Turquaise, GR1... ;
• Secteurs de sensibilité paysagère en vue interne : autour des axes précédents et au niveau des zones les plus fréquentées tel que le site des étangs...

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :

• Soigner la gestion et le renouvellement des peuplements dans les secteurs de sensibilité paysagère (expérimentations en cours sur plusieurs parcelles) ;
• Mener une gestion qualitative des lisières forestières en relation avec les non forestiers ;
• Privilégier chaque fois que possible des peuplements mélangés, la régénération naturelle des essences adaptées, le maintien des essences secondaires à l'échelle du massif... ;
• Préserver le patrimoine naturel et historique, les sentiers et équipements d'accueil du public lors des travaux et de l'exploitation forestière/Renforcer les cahiers des charges des exploitants forestiers et le suivi des travaux ;
• Assurer un suivi des engrillagements/Ne pas entraîner par leur implantation une perte de fonctionnalité des corridors et liaisons écologiques/Démonter ces engrillagements dès qu'ils ne sont plus nécessaires ;
• Créer des places de dépôt de grume pour éviter le stockage sur les zones éco-paysagères les plus sensibles ;
• Préserver le caractère de « petites routes » du réseau viaire, ne pas augmenter le gabarit de la RD85, pratiquer une gestion écologique des dépendances routières, limiter et être vigilant à la nature du mobilier et de la signalétique associées ;
• Mettre en valeur la fontaine Blanche /Entretenir les abords des éléments remarquables (mégalithes, motte féodale...) mais sans aménagements qui créeraient une rupture avec leur cadre naturel ;
• Être attentif à l'aménagement des abords des maisons forestières et pavillons situés en forêt ou en lisière (intégration des clôtures dans des plantations de type haie champêtre, limitation de la signalétique...) ;
• Travailler avec les riverains des espaces naturels et forestiers pour améliorer le traitement des clôtures, des limites séparatives... ;
• Profiter dans la mesure du possible des situations de rebord de plateau et de lisière pour augmenter le nombre de points de vue depuis la forêt
• Créer des liens entre découverte de la forêt et découverte du patrimoine des bourgs et villages associés, des grands domaines... (circuits, valorisation voire création de relations visuelles...) ;

• Intégrer dans la gestion forestière la prévention des risques de ruissellements/inondations notamment sur les versants est et nord du mont Pagnotte .

• Gérer spécifiquement les mares et milieux humides voire renforcer leur mise en réseau ;
• Maintenir une trame vieux et gros bois constituée d'îlots de senescence et de vieillissement ;
• Maintenir les coupures d'urbanisation entre les villages entourant la forêt et tout particulièrement entre Presles, Nointel et Beaumont-sur-Oise où elles relictuelles.

Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés :
• Secteur de cabanisation à Viarmes...

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère :

Les principaux enjeux écologiques de cette unité paysagère sont liés :

• aux milieux humides présents sur l'ensemble du massif : cf. Site d'intérêt écologique n°7 « Forêt de Carnelle » ;

• aux corridors et liaisons écologiques avec les entités naturelles voisines, espaces souvent restreints et contraints par les extensions urbaines : corridors écologiques « massif de Chantilly / forêt de Carnelle (Viarmes) », « forêt de Carnelle / vallée de l'Oise », « forêt de Carnelle / forêt de l'Isle-Adam » (cf. fiche « Corridors inter forestiers »).

Bibliographie :

• Atlas des paysages du Val d'Oise (Agences Collin, Vue d'ici, Elsair / DDT 95, DRIEE Ile-de-France, Conseil général du Val-d'Oise / 2010)
• Aménagement de la forêt domaniale de Carnelle 2007-2026 (ONF)
• Étude préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage (Extra-Muros / PNROPF / 2012)

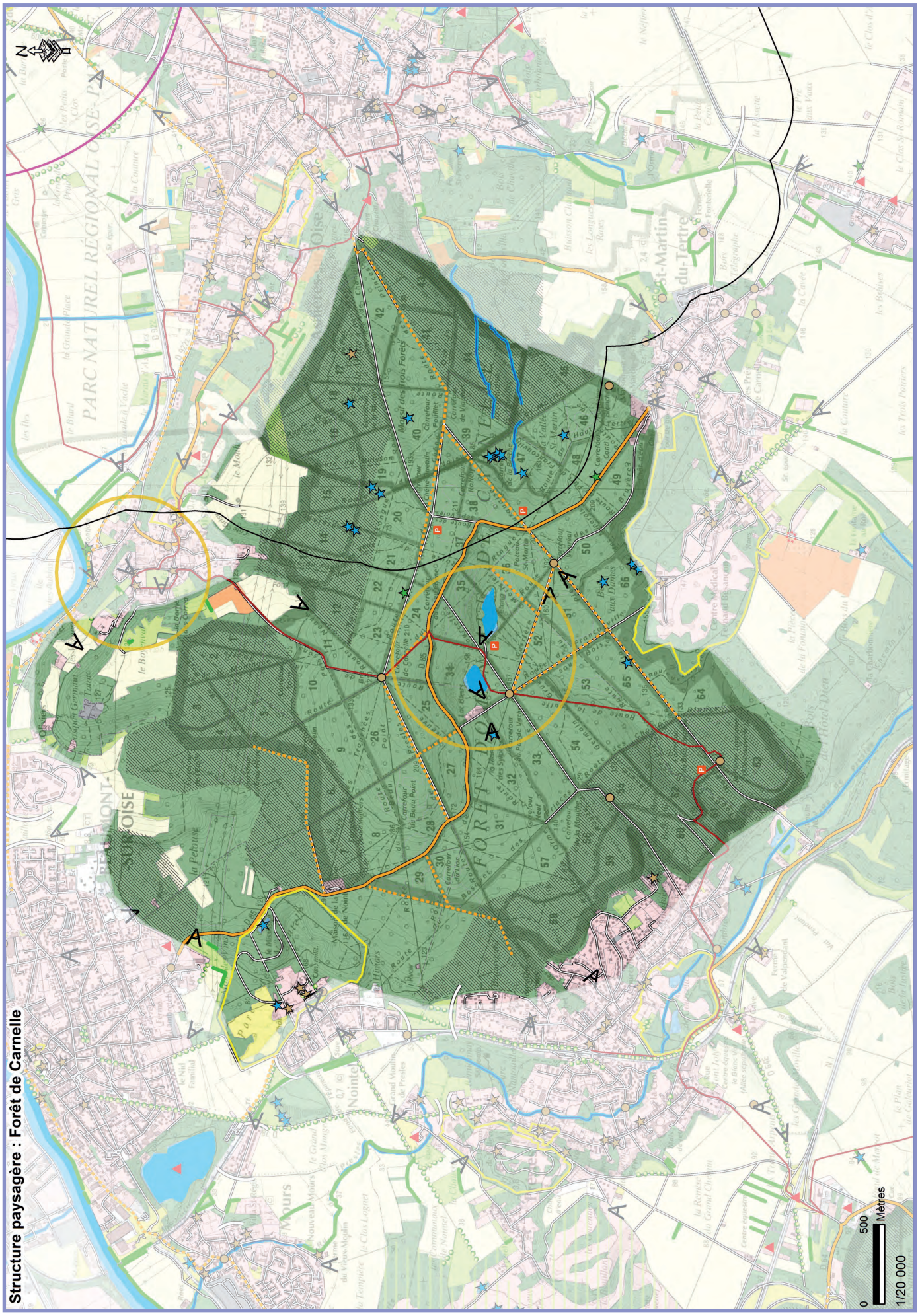

Structure paysagère : Forêt de Carnelle

N° 16 - Forêt de L'Isle-Adam

Entité :
Trois Forêts du Parisis.

Communes concernées :
Maffliers,
Nerville-la-Forêt,
Villiers-Adam

Superficie :
8,64 km².

Typologie :
Massif forestier et clairières.

Contexte règlementaire :
• Site classé « Vallée de Chauvry»
• Site inscrit « Ensemble du massif des Trois Forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords »
• Site inscrit « Village de Maffliers ».

Structure paysagère

Le périmètre du PNR ne couvre que partiellement le massif forestier domanial de l'Isle-Adam. Seule la partie comprise entre la route nationale 184 à l'ouest, et les limites communales de Béthemont-la-Forêt et Maffliers à l'est est incluse.

La forêt de l'Isle-Adam qui coiffe, comme Carnelle et Montmorency, une butte-témoin, se compose de chênes (essence dominante du peuplement forestier), châtaigniers, charmes, hêtres et tilleuls. Il s'agit de futaies régulières de chênes pour moitié et de taillis sous futaie. La futaie régulière constitue l'objectif d'aménagement (maintien de l'existant et conversion du taillis sous futaie). À l'image de la forêt de Montmorency, le site de la forêt de l'Isle-Adam a longtemps été exploité pour les richesses de son sous-sol (gypse et pierre calcaire).
Le carrefour du Poteau de la Tour au sud du Village de Nerville-la-Forêt qui constitue un des points culminants du massif (169 mètres) et le tracé rectiligne des allées forestières sont les témoins des aménagements forestiers menés au XVIIe siècle pour la chasse.

En lisière sud du massif, les vestiges de la route tournante du saut du loup (commune de Chauvry), sont encore visibles. Le saut du loup (large fossé) permettait d'isoler le massif et de maintenir le gibier dans l'enceinte forestière.

Au nord du massif, les villages de Nerville-la-Forêt et de Maffliers prennent appui sur la lisière forestière. Par leur implantation à mi-coteau, les villages surplombent la vallée du ru de Presles mais aussi la route nationale 1. Les vues panoramiques permettent de lire en arrière-plan les horizons boisés du bois Carreau, de la vallée du ru de Presles et, au-delà, du massif de Carnelle. De vastes propriétés et châteaux enrichissent le patrimoine bâti villageois ancien (châteaux de Nerville et du Pré-David, château de Maffliers, Montbrun). Côté sud, la lisière de la forêt offre de beaux points de vue sur la vallée de Chauvry.

L'aménagement de la RN 184 qui contourne la vallée de l'Oise, coupe la forêt en deux. La forêt de l'Isle-Adam s'inscrit dans le continuum forestier nord parisien.

Dynamiques et pressions

• Effort de régénération de la forêt ;
• Infrastructure routière (RN 184) coupant le massif forestier, échangeur RN 184, RD 301 en lisière/Fragilité des continuités écologiques entre les massifs de l'Isle-Adam et de Carnelle (coupure par la RD 301 et le projet d'A16), vers la forêt de Montmorency (coupure de la Francilienne compensée par la création de passages à faunes) ;
• Forêt francilienne : forte fréquentation de loisirs ;
• Problèmes de fontis issus de l'exploitation ancienne du sous-sol ;
• Cabanisation au lieu-dit « Le Fond Margot » à Nerville-la-Forêt.

Risques naturels :
• Ruissellements/coulées de boue
• Mouvements de terrain (cavités souterraines, dissolution du gypse)
• Retrait-gonflement des argiles

Usages/activités

Sylviculture :
• Aménagement forestier de la forêt domaniale de L'Isle-Adam 2008/2027.

Ressources/activités économiques liées à la forêt (hors sylviculture) :
• Chasse (chasse à tir).

Accueil du public en forêt/tourisme-loisirs :
• Promenade, détente, randonnées pédestres (GR 1, PR...), pistes cavalières balisées ;
• Pistes cyclables.

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (*cf. Plan de référence*) :

• Massif forestier dans sa diversité topographique et ses limites géographiques (*cf. « Espaces boisés »*) ;
• Glacis agricoles du massif participant de son intégrité et assurant sa mise en valeur (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Grands Domaines.

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :

• Patrimoine bâti : maison forestière de la Croix l'Abbé… ;
• Autres éléments construits remarquables : allée couverte de la Pierre Plate, saut du loup, portail et source aménagée aux Bons Hommes, fontaine des Grands Montains, Croix l'Abbé… ;
• Arbres remarquables : chêne Provost, tilleul de la parcelle 49 (mort mais laissé en place), pins laricio, pins noirs et érable sycomore en parcelle 50… ;
• Curiosités naturelles : chaos gréseux du bois des Grez ;
• Éléments liés à l'eau : nombreuses mares ;
• Haies et vergers des Communes ;
• Lisières forestières externes et internes ;
• Réseau des chemins forestiers, certains constituant des axes historiques.

*Au sein de l'unité paysagère, certains espaces constituent des **sites paysagers remarquables nécessitant, outre leur préservation, une attention particulière** :*
• Site des Grez.

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :

> Sensibilité paysagère externe :

• Points de vue et axes de découverte externes : RD 64 (RP), route de la forêt de Montmorency à la forêt de l'Isle-Adam (RP), route belvédère de Chauvry à Bethemont-la-Forêt (RP), RD 301, RN184, RD104… ;
• Secteurs de sensibilité paysagère en vue externe : versant sud visible notamment depuis la vallée de Chauvry et la lisière de la forêt de Montmorency, lisière nord en belvédère.

> Sensibilité paysagère interne :

• Points de vue depuis la forêt sur le territoire : vue sur la vallée du ru de Presles et la forêt de Carnelle depuis la maison forestière du Bois Carreau et depuis la lisière nord de la forêt (RD64) (PRq), vue sur la vallée de Chauvry depuis les Quatre-vingt Perches (PRq), le Bois des Haut-Buis… ;
• Relations visuelles internes : clairière des Communes ;
• Axes de découverte internes : RD 10 (RP), GR1… ;
• Secteurs de sensibilité paysagère en vue interne : le long des axes précédents, au niveau des carrefours, près des sites patrimoniaux…

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :

• Soigner la gestion et le renouvellement des peuplements dans les secteurs de sensibilité paysagère (modalités particulières dans la régénération) ;
• Mener une gestion qualitative des lisières forestières en relation avec les non forestiers ;
• Privilégier chaque fois que possible des peuplements mélangés, la régénération naturelle des essences adaptées, le maintien des essences secondaires à l'échelle du massif… ;
• Préserver le patrimoine naturel et historique, les sentiers et équipements d'accueil du public lors des travaux et de l'exploitation forestière/Renforcer les cahiers des charges des exploitants forestiers et le suivi des travaux
• Assurer un suivi des engrillagements / Ne pas entraîner par leur implantation une perte de fonctionnalité des corridors et liaisons écologiques / Démonter ces engrillagements dès qu'ils ne sont plus nécessaires ;
• Créer des places de dépôt de grumes pour éviter le stockage sur les zones éco-paysagères les plus sensibles ;
• Préserver le caractère de « petites routes » du réseau viaire, ne pas augmenter leur gabarit, pratiquer une gestion écologique des dépendances routières, limiter et être vigilant à la nature du mobilier et de la signalétique associées ;
• Mettre en valeur le site des Bons Hommes/Entretenir les abords des éléments remarquables (mégalithes, fontaine…) mais sans aménagements qui créeraient une rupture avec leur cadre naturel ;
• Être attentif à l'aménagement des abords des maisons forestières et pavillons situés en forêt ou en lisière (intégration des clôtures dans des plantations de type haie champêtre, limitation de la signalétique…) ;
• Profiter dans la mesure du possible des situations de rebord de plateau et de lisière pour augmenter le nombre de points de vue depuis la forêt ;
• Créer des liens entre découverte de la forêt et découverte du patrimoine des bourgs et villages associés, des grands domaines… (circuits, valorisation voire création de relations visuelles…) ;
• Valoriser les témoignages et l'histoire des sauts de loups ;
• Intégrer dans la gestion forestière la prévention des risques de ruissellements/inondations.

• Gérer spécifiquement les mares et milieux humides et renforcer leur mise en réseau ;
• Maintenir une trame vieux et gros bois constituée d'ilots de senescence et de vieillissement.

Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés :

• Secteur de cabanisation à Nerville-la-Forêt aux abords de la Francilienne ;
• Entrées des anciennes champignonnières le long de la RD10 vers Mériel.

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère :

Les principaux enjeux écologiques de cette unité paysagère sont liés aux :

• aux milieux humides (notamment mares) et aux landes et milieux calcaires thermophiles présents sur l'ensemble du massif : cf. Site d'intérêt écologique n°9 « Forêt de L'Isle-Adam » ;

• aux corridors et liaisons écologiques avec les entités naturelles voisines : corridors écologiques « Forêt de Carnelle / Forêt de l'Isle-Adam » et liaisons vers la forêt de Montmorency via les passages faunes de la Francilienne et la vallée de Chauvry (cf. fiche « Corridors inter forestiers »).

PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES NON ADHERENTES AU SYNDICAT MIXTE DU PNR :
> Baillet-en-France, l'Isle-Adam, Mériel, Monsoult.

Bibliographie :

• Atlas des paysages du Val d'Oise (Agences Collin, Vue d'ici, Elsair / DDT 95, DRIEE Ile-de-France, Conseil général du Val-d'Oise / 2010)
• Aménagement de la forêt domaniale de L'Isle-Adam 2008-2027 (ONF)
• Étude préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage (Extra-Muros / PNROPF / 2012)

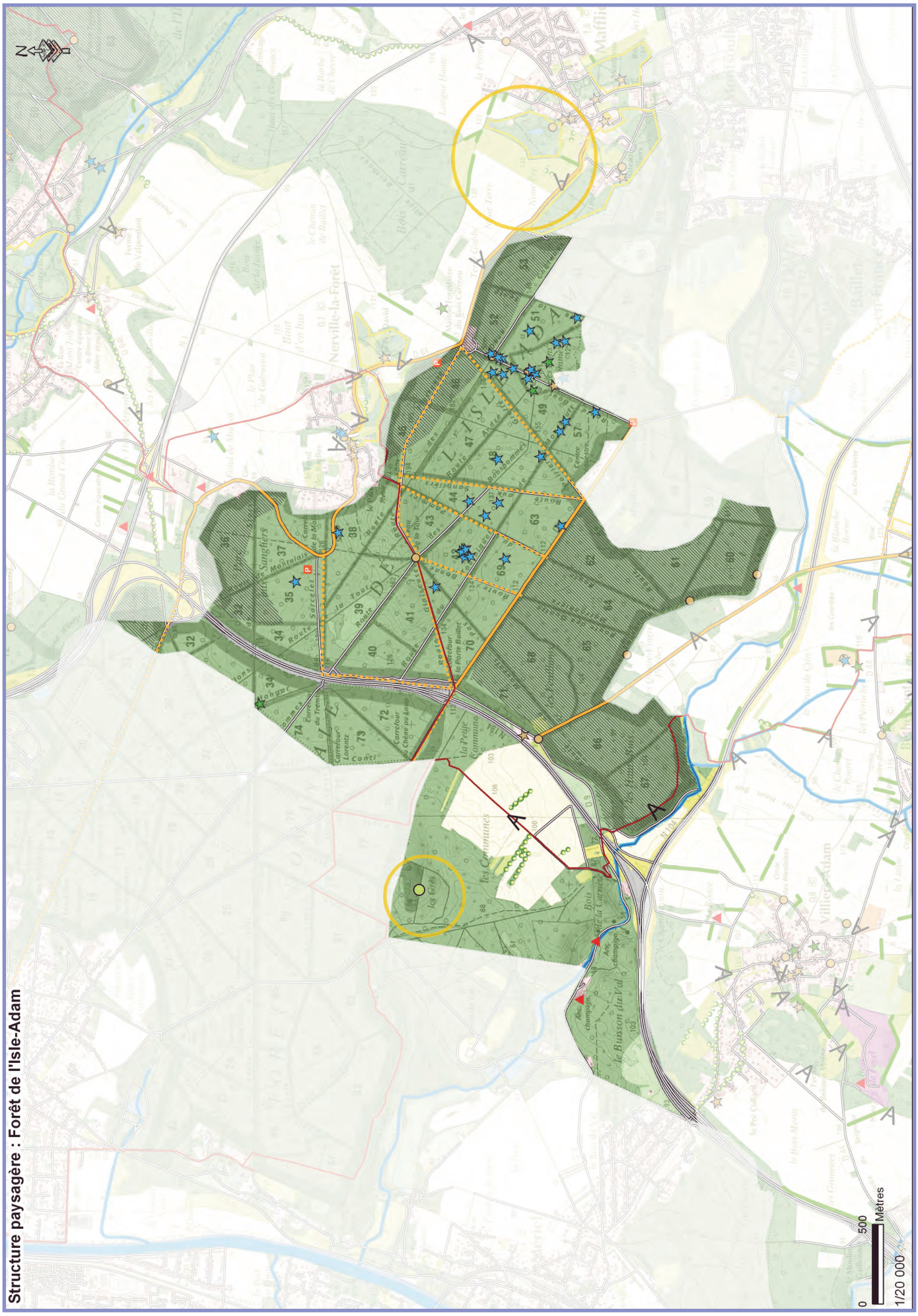

Structure paysagère : Forêt de l'Isle-Adam

N° 17 - Vallée du ru de Presles

Entité :
Buttes et vallons de Carnelle, l'Isle-Adam et Montmorency.

Communes concernées :
Maffliers,
Mours,
Nerville-la-Forêt,
Nointel,
Presles,
Saint-Martin-du-Tertre.

Superficie :
24,36 km².

Typologie :
Vallée.

Contexte règlementaire :
• Site inscrit « Massif des Trois Forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords »

Structure paysagère

Le ru de Presles forme une vallée relativement encaissée entre la butte forestière de Carnelle, au nord, et celle de l'Isle-Adam, au sud. Les horizons resserrés à l'est s'ouvrent progressivement vers l'ouest pour dégager de larges perspectives sur la vallée de l'Oise et ses espaces cultivés, au-delà de la petite butte de Presles qui forme un verrou intermédiaire.
La vallée du ru de Presles a su garder un caractère rural mais se trouve sous la pression conjointe de la Plaine de France à l'est, avec le pôle d'activités de la Croix Verte, et de la vallée de l'Oise à l'ouest. Maffliers et Mours situées aux deux extrémités constituent les espaces d'articulation confrontés à ces fortes pressions.

Les deux versants de la vallée sont très contrastés. Le versant nord au pied duquel s'écoule le ru de Presles est marqué en amont par les nombreux thalwegs de la zone de source qui entaillent le coteau boisé, puis par la séquence urbaine de Presles dont l'urbanisation remonte jusqu'à la lisière forestière pour s'y imbriquer. Le coteau sud présente un caractère beaucoup plus ouvert, à la lecture plus simple, associant versant agricole, horizon boisé et villages en balcon (Maffliers et Nerville-la-Forêt).

Le cours du ru est ponctué par de nombreux éléments patrimoniaux notamment d'anciens moulins avec les Grands Moulins de Presles, aujourd'hui désaffectés, implantés sur un site valorisé dès le XVe siècle. Les ensembles patrimoniaux sont nombreux et de qualité : vestiges néolithiques dont la concentration est unique à l'échelle régionale, plusieurs châteaux remarquables de style classique dans de grands parcs arborés et ordonnancés. Les nombreuses voies et allées plantées d'alignements d'arbres constituent également un patrimoine d'importance identitaire de la vallée.

Le bâti ancien formant les noyaux villageois reste bien préservé, alternant maisons aux matériaux traditionnels, petites fermes, maisons de villégiature datant des XIXe et XXe siècles dont l'implantation a été favorisée par la proximité de Paris et la desserte par la voie de chemin de fer qui serpente en fond de vallée. L'urbanisation plus récente a gagné soit le haut du coteau comme à Presles, soit est descendue vers la RN 1 comme à Maffliers, ou s'est étalée dans la plaine alluviale comme à Mours.

La RD 301 forme une véritable rupture dans la continuité des paysages et notamment des espaces cultivés entre Presles et Nerville-la-Forêt. La voie ferrée et la RD 78 suivent le fond de vallée dans une ambiance très fermée. La D64 entre Maffliers et Nerville suit la lisière en balcon de la forêt de l'Isle-Adam et offre de très belles vues sur la vallée et au-delà sur Carnelle et les forêts picardes.

Dynamiques et pressions

• Impact des grandes infrastructures : RD 301, échangeurs RN1/N184 et A16/RD922 avec délaissés et cabanisation associés ;
• Prolongement de l'autoroute A16 L'Isle-Adam – Francilienne, réaménagement de la Croix Verte et requalification de la RN1 (DUP) ;
• Pression foncière et immobilière se traduisant ces dernières années par du développement pavillonnaire banalisant et consommateur d'espaces ;
• Pôle d'activités et d'urbanisation de la Croix Verte : projet de ZAC, secteur d'urbanisation préférentielle identifié au SDRIF ;
• Golf et équipements/végétation associée pouvant trancher avec le caractère rural de la vallée ;
• Fermeture progressive du fond de vallée humide confisquant de nombreuses vues en direction de la vallée et du patrimoine bâti associé.

Risques naturels :
• Inondations fluviales (PPRI + TRI) sur Mours
• Ruissellements/coulées de boue (Plan de prévention des risques d'inondation pluviale sur Presles du 9 septembre 1999)
• Mouvements de terrain (cavités souterraines)
• Retrait-gonflement des argiles (aléa fort)

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (*cf. Plan de référence*) :

• Glacis, versants agricoles ouverts (*cf. « Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère »*) ;
• Coteaux boisés (*cf. « Espaces boisés »*) ;
• Fonds de vallées et milieux humides associés (*cf. « Fonds de vallée »*) ;
• Grands Domaines.

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :

• Monuments, bâtiments patrimoniaux et leur site d'inscription : églises de Presles (MhI), de Nerville, de Maffliers, chapelle/église/ancien couvent des Pères Blancs à Mours, château et parc de Courcelle, château et parc de Nointel (MhI), de Bellevue, châteaux de Montbrun et de Maffliers, grandes propriétés et maisons de villégiature, grandes fermes isolées ou formant hameau (ferme de Valpendant, ferme de la Cave...)... ;
• Patrimoine industriel : nombreux moulins dont le moulin de Béhu à Maffliers, le Moulin Neuf et le moulin médiéval ruiné de Montbray à Presles, la ferme du Moulin à Mours... ;
• Vestiges néolithiques et leur site : allées mégalithiques sépulcrales du Blanc Val (MhC), de la Pierre Turquaise et de la Pierre Plate à Presles ;
• Petit patrimoine vernaculaire : petit patrimoine religieux (croix, statuaire...), petit patrimoine lié à l'eau (lavoirs à Maffliers, Presles, Nointel..., descentes abreuvoirs...)... ;
• Haies et bosquets de la plaine agricole, ripisylve ou éléments associés aux rus et ruisseaux ;
• Alignements d'arbres, fortement présents dans cette unité paysagère : le long de la RD 78, de la RD 64E à Presles, allée plantée du château de Nointel se prolongeant dans la plaine, alignement en entrée sud de Nointel... ;
• Continuités des murs de pierre à l'intérieur des bourgs, associés aux grandes propriétés ou grands domaines...

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :

• Points de vue : panorama depuis la RD 64 à Maffliers sur la plaine de France et la forêt de Carnelle (Prq), panorama depuis Nerville sur Presles, la forêt de Carnelle et la vallée de l'Oise (Prq), belles vues sur le versant sud de la vallée et le village de Nerville depuis la Remise du Grand Chemin à Presles et le Blanc Val... ;
• Relations visuelles proches, perspectives... : perspectives liées au domaine de Nointel, vue sur le village de Maffliers depuis les prairies et le lavoir, relations visuelles avec le patrimoine bâti... ;
• Route pittoresque : RD64 entre Maffliers et Nerville-la-Forêt en balcon, RD 78 entre N1 et Presles ;
• Autres axes de découverte : GR1, PR...

*Au sein de l'unité paysagère, certains espaces constituent des **sites paysagers remarquables nécessitant, outre leur préservation, une attention particulière** :*
• Frange ouest de Maffliers au lieu-dit la Pré Noue (point de vue, prairies...).

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :

• Maintenir l'agriculture en accompagnant les exploitants si nécessaire sur de nouvelles filières, des circuits courts... ;
• Maintenir et gérer les milieux humides de fond de vallée, reconquérir et valoriser les sources du ru de Presles ;
• Préserver l'intégrité paysagère de la coulée (parcs et zones humides boisées) dans la traversée de Presles ;
• Gérer les lisières forestières en interface avec l'urbain ;
• Assurer la préservation et le renouvellement des alignements d'arbres ;
• Respecter les prolongements, axes de composition des grands domaines dans le paysage, notamment autour de Nointel ;
• Préserver les franges urbaines de qualité : nord-ouest de Maffliers au lieu-dit la Noue Pré... ;
• Se réapproprier les vues en direction du fond de vallée notamment dans la traversée de Presles ;
• Proposer une convention avec le golf pour une meilleure intégration paysagère et environnementale ;
• Maîtriser l'étalement urbain, faire le choix de la densification ;
• Prévenir les risques de ruissellement par l'arrêt de l'urbanisation dans les thalwegs, la limitation de l'imperméabilisation des sols, le maintien des boisements, haies, bosquets sur les coteaux et ruptures de pente... ;
• Requalifier et valoriser les espaces urbains offrant une relation aux paysages de la vallée : par exemple à Nerville ;
• Valoriser les parcs et jardins ;
• Préserver, voire restaurer la continuité des cheminements reliant les deux versants de la vallée, renforcer et sécuriser les cheminements pédestres entre le village de Maffliers et la forêt de l'Isle-Adam.../Valoriser ces cheminements par des circuits de découverte autour des thèmes identitaires de la vallée ;
• Projet de prolongement de l'A16 : rétablir le corridor écologique (passage faune du Bois Carreau), intégrer l'infrastructure aux paysages traversés...

Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés :
• RD 301 en traversée de la commune de Maffliers : traitement qualitatif des abords, valorisation des échappées visuelles sur le fond de vallée et la forêt de Carnelle, meilleure intégration de l'urbanisation par un travail sur les franges urbaines... (site dégradé d'intervention prioritaire) ;
• *Secteurs de délaissés et de cabanisation autour de l'échangeur RD301/RD184 (site dégradé d'intervention prioritaire)/espaces autour des échangeurs routiers d'une manière générale ;*

• Abords des gares de Nointel et de Presles ;
• Entrées de villes ou villages à aménager/améliorer/mettre en valeur : traversées du « Poirier Rouget » et de « Maison Neuve » à Maffliers, sortie est du village de Mours (site de loisirs)... ;
• Façade urbaine de Maffliers sur la RD 301, franges urbaines pavillonnaires de Maffliers et Mours (meilleure transition avec les espaces agricoles) ;
• Station d'épuration de Presles (intégration paysagère) ;
• Grands moulins de Presles (réhabilitation en cours).

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère :

Les principaux enjeux écologiques de cette unité paysagère sont associés :

• aux espaces agricoles et boisés assurant la continuité écologique entre la forêt de Carnelle et la forêt de L'Isle-Adam, ainsi que vers la vallée de l'Oise/plateau du Vexin : Corridor écologique « forêt de Carnelle / forêt de l'Isle-Adam » au niveau notamment du bois Carreau, et liaisons écologiques fonctionnelles relictuelles « forêt de Carnelle / Nointel / Mours / Champagne-sur-Oise » (cf. fiche « Corridors inter forestiers ») ;

• aux zones humides associées au ru de Presles ou à la vallée de l'Oise : cf. site d'intérêt écologique n°49 « Lac de Beaumont et prairies de Nointel » ;

• aux lisières et marges forestières.

PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES NON ADHERENTES AU SYNDICAT MIXTE DU PNR :
> Commune de L'Isle-Adam.

Bibliographie :

• Atlas des paysages du Val-d'Oise (Agences Collin, Vue d'ici, Elsair / DDT 95, DRIEE Ile-de-France, Conseil général du Val-d'Oise / 2010)
• Étude préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage (Extra-Muros / PNROPF / 2012)

Cf. également les Schémas d'orientations urbaines de Maffliers, Mours, Nerville-la-Forêt, Nointel et Presles.

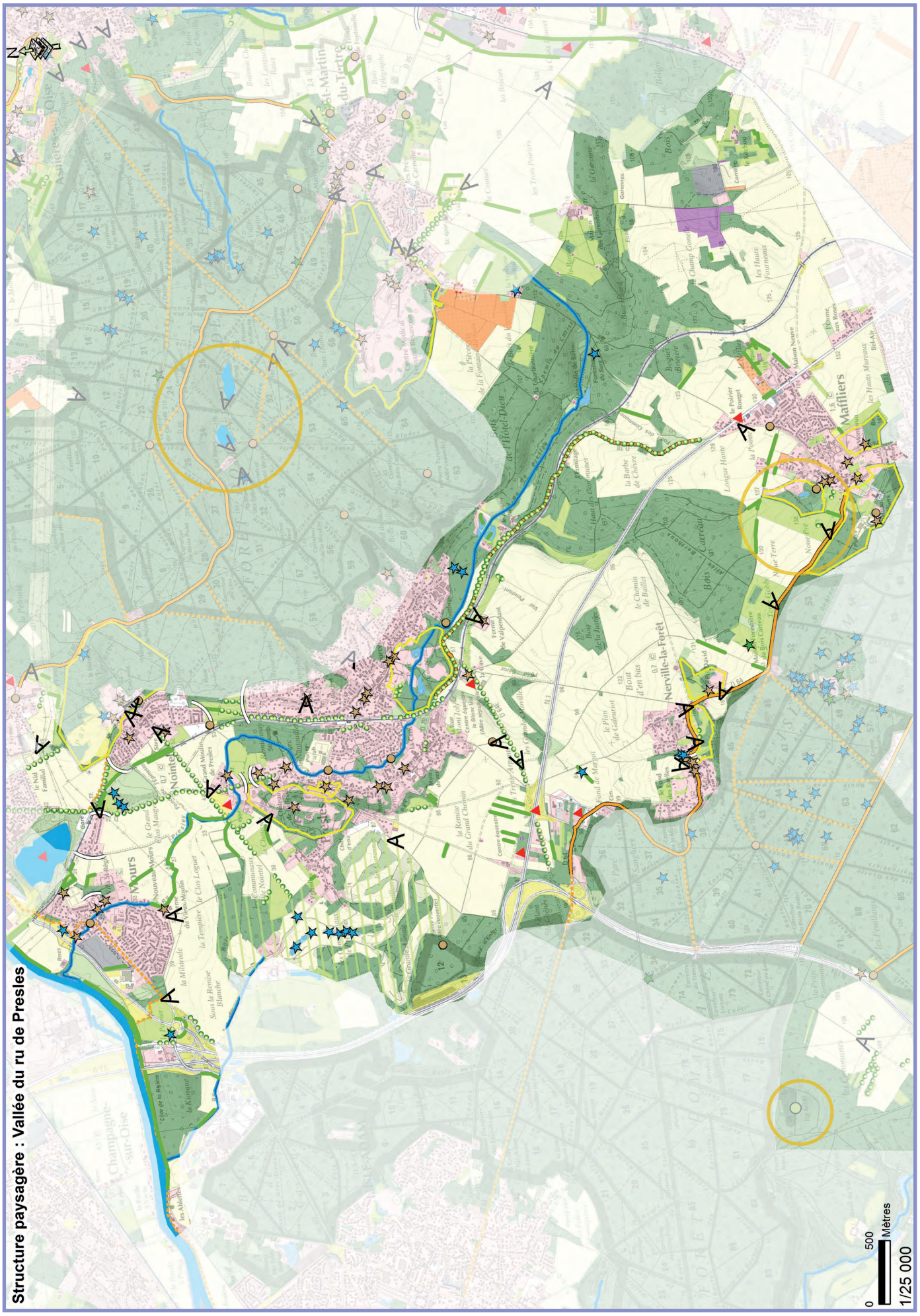
Structure paysagère : Vallée du ru de Presles
N
0
500
Mètres
1/25 000

N° 18 - Vallée de Chauvry

Entité :
Buttes et vallons de Carnelle, l'Isle-Adam et Montmorency.

Communes concernées :
Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Villiers-Adam.

Superficie :
14,05 km².

Typologie :
Vallée et forêt.

Contexte règlementaire :
• Site classé « Vallée de Chauvry »
• Site inscrit « Massif des Trois Forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords »

Structure paysagère

Située entre la forêt de L'Isle-Adam et celle de Montmorency, la vallée de Chauvry présente une ambiance rurale préservée, en fort contraste avec les secteurs urbains limitrophes : vallée de Montmorency, plaine de France, vallée de l'Oise... Elle donne le sentiment d'un dernier ilot protégé juste avant la conurbation parisienne.
Vallée agricole ouverte, elle présente un relief doux et vallonné, dominé par les contreforts des buttes boisées de l'Isle-Adam et de Montmorency. L'enchainement des motifs paysagers, lisières, pâtures, bosquets, cultures... sur cette topographie vallonnée donne un caractère très pittoresque aux paysages de la vallée. Les vues et ouvertures visuelles sont nombreuses tout en restant limitées à la vallée et aux horizons forestiers, renforçant son caractère intimiste.

Différentes sources et rus (ruisseaux de l'étang de Chauvry, des Graisses, du Lavoir, des Coutumes...) prennent naissance sur le coteau sud de la vallée avant de rejoindre le ru du Vieux Moutiers, ru en fond de vallée qui reste pour sa part peu visible, concurrencé par la Francilienne qui occupe en grande partie son thalweg. Le ruisseau du Montubois qui prend naissance en forêt de Montmorency, dans la tourbière de la Cailleuse, marque lui la limite sud de l'unité paysagère.

Les villages au caractère rural et forestier dominent la vallée. Les villages de Béthemont-la-Forêt et de Chauvry sont implantés sur le versant sud, à mi-coteau, mêlés à la lisière forestière. Le village de Villiers-Adam, organisé en étoile, occupe une petite butte à l'extrémité ouest de la vallée, cette position stratégique lui conférant une présence singulière au sein de la vallée.

Le maillage routier reste limité et offre de belles vues en belvédère notamment au niveau de Béthemont-la-Forêt. Le maillage des chemins est relativement dense. La Francilienne constitue une coupure physique entre le sud et le nord de la vallée sans pour autant trop impacter ses paysages.

Dynamiques et pressions

• Impact paysager, sonore et écologique des grandes infrastructures routières (RD 104, RN 184, échangeur) ;
• Pression urbaine, avant l'instauration du site classé, à l'exemple de l'urbanisation du versant ouest de Villiers-Adam formant un continuum bâti jusqu'en limite de Mériel, à la hauteur de la RN 184 ;
• Pressions sur le réseau hydrographique : modification du Vieux Moutiers suite au passage de la Francilienne, rus affluents à écoulement temporaire sans gestion spécifique transformés parfois en fossés ;
• Pression de la fréquentation sur les chemins ruraux de la vallée et en forêt ;
• Exploitation ancienne et récente du gypse ;
• Nuisances sonores liées au trafic aérien de Roissy ;

Risques naturels :
- ***Ruissellements/coulées de boue***
- ***Mouvements de terrain (cavités souterraines liées à l'exploitation du calcaire et du gypse, dissolution du gypse)***
- ***Retrait-gonflement des argiles (aléa fort)***

Objectifs de qualité paysagère

Préserver les grandes structures paysagères du territoire (*cf. Plan de référence*) :

• Espaces agricoles ouverts (*cf. « Espaces agricoles »*) ;
• Espaces boisés, lisières forestières (*cf. « Espaces boisés »*) ;
• Réseau hydrographique du Vieux Moutier et du Montubois dans toutes leurs composantes et dont les zones humides associées (*cf. « Fonds de vallée »*).

Maintenir et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité paysagère :

• Monuments, bâtiments patrimoniaux et leur site d'inscription : église de Villiers-Adam (MhC), églises de Chauvry et de Béthemont, communs (La Conciergerie), parc, la grille et demi-lune bornée de l'ancien château de Chauvry, mairie et pavillon de l'ancien château à Béthemont, ferme de Montaugland, ferme de Chauvry, maisons traditionnelles à Chauvry et Villiers-Adam... ;
• Petit patrimoine vernaculaire : lavoirs, aqueduc souterrain à Chauvry, lave-sabots de Béthemont, nombreux calvaires (croix des Frileuses, croix de Notre-Dame, des Rivalaises...), ancienne fontaine et abreuvoir public à Villiers-Adam... ;
• Ripisylve ou éléments associés aux rus et ruisseaux, haies et bosquets de la plaine agricole, arbres remarquables (châtaigniers...) ;
• Fontaines et mares... ;
• Frange des villages constitués de pâturages, vergers, jardins... ;
• Continuités des murs de pierre, associés aux grandes propriétés ou grands domaines...

Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte :

• Points de vue : sur la vallée depuis les Quatre-vingt Perches (PRq), depuis le GR1 en lisière forêt de Montmorency à Chauvry (PRq), depuis différents points de la butte de Villiers-Adam dont une vue sur le Vexin au sud du cimetière... ;
• Routes pittoresques (RP) : RD 192p Forêt de Montmorency/Forêt de l'Isle Adam, route belvédère de Chauvry à Béthemont ;
• Autres axes de découverte : GR 1, PR, Sentier des lisières de la forêt de Montmorency...

Intégrer les préoccupations paysagères dans l'aménagement du territoire, dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis :

• Maintenir l'agriculture en accompagnant les exploitants si nécessaire sur de nouvelles filières, des circuits courts... ;
• Mener un projet de remaillage du réseau végétal dans un but à la fois paysager, de prévention des ruissellements et de valorisation agricole ;
• Préserver et renforcer la trame éco-paysagère entre le bois des Maréchaux et le Haut-Buis pour renforcer notamment la continuité écologique (PADD Béthemont) ;
• Préserver, gérer et valoriser les vergers, dont le verger des Perruches, et redonner une nouvelle dynamique autour des arbres fruitiers notamment avec les communes, les particuliers... ;
• Gérer voire renaturer les rus et leurs berges : Vieux Moutiers et rus affluents, Montubois..., préserver et gérer les zones humides associées... ;
• Contenir l'étalement urbain (éviter notamment l'urbanisation vers les pieds de coteau au nord et sur la lisière au sud) ;
• Maintenir, gérer, valoriser les espaces de transition entre limites urbaines et espaces naturels ;
• Préserver l'équilibre général entre masses bâties et végétales caractéristique des villages à flanc de coteau ;
• Accompagner les activités équestres pour une meilleure intégration de leurs équipements et abords ;
• Requalifier et valoriser les espaces urbains offrant une relation aux paysages de la vallée : belvédère de Montaugland, par exemple ;
• Mettre les espaces urbains en relation avec les espaces naturels via le réseau des chemins ;
• Valoriser les parcs et jardins ;
• Réglementer la circulation des véhicules à moteur sur les chemins ruraux dans une optique touristique et de lutte contre les dépôts sauvages ;
• Poursuivre la valorisation touristique de la vallée par des circuits de promenade et randonnée pédestres ou cyclables éventuellement thématiques/Associer cette action avec la politique de développement des circulations douces dans les déplacements quotidiens ;
• Mettre en place un plan de gestion adapté pour le site Bois des Maréchaux et Cote de Coquesalle (dit « site Lafarge », site de coteau boisé faisant le lien entre le ru de Montubois et le plateau agricole (PADD Béthemont) ;
• *Mettre en place un plan de gestion pour les bois de Villiers-Adam (bois des Garennes, des Grès, des Communes) ;*
• *Conforter le plan de gestion du parc de la Ferme de Montaugland (PADD Béthemont) ;*
• *Sécuriser les carrières abandonnées et les cheminées d'aération.*

• *Améliorer la fonctionnalité des trois passages faunes de la francilienne.*

Charte environnementale pour la vallée de Chauvry

Établie en 2010, cette démarche d'élaboration d'une Charte environnementale constitue un engagement du Conseil général du Val-d'Oise et fait suite au classement du site de la vallée en 1994. Son objectif : mettre en place un cadre et des actions ayant pour objet de préserver et valoriser la vallée de Chauvry.
Les 7 communes de la vallée se sont regroupées dans l'Association pour l'élaboration et la mise en place d'une Charte environnementale en vallée de Chauvry (ACECV) dans l'objet de réaliser ou faire réaliser les actions inscrites dans cette charte, et de renforcer l'image et la qualité de vie du territoire.

Plusieurs des objectifs/actions de cette charte sont repris ici.

Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés :
• Entrées de villes ou villages à aménager/améliorer/mettre en valeur : entrée de Béthemont depuis la RD44, entrées ouest et sud-est de Villiers-Adam (RD 44)… ;
• Secteur de cabanisation au lieu-dit les Ronces à Villiers-Adam ;
• Traitement qualitatif de l'entrée ouest de Villiers-Adam qui constitue une des entrées du PNR ;
• Délaissés d'infrastructures près de la Francilienne ;
• Abords des centres équestres.

Rappel des enjeux éco-paysagers associés à cette unité paysagère :

Les principaux enjeux écologiques de l'unité paysagère de la Vallée du Chauvry sont associés :

• aux liaisons écologiques fonctionnelles relictuelles qu'abrite la vallée et qui permettent de maintenir une continuité écologique entre la forêt de l'Isle-Adam et la forêt de Montmorency : continuités assurées par les espaces agricoles, les rus affluents du Vieux Moustiers qui proposent des axes de déplacement préférentiel nord/sud, les éléments du maillage végétal (haies, bosquets…), ainsi que trois passages faunes spécifiques ou mixtes qui ont évité la rupture de la continuité inter forestière par la Francilienne.
À noter, par ailleurs, la continuité secondaire à maintenir vers le bois des Garennes, à l'ouest.

• aux zones humides : cf. site d'intérêt écologique n°50 « Tourbières de la Cailleuse et du Nid d'Aigle » par ailleurs réserve biologique domaniale intégrée ;

• au maintien et à un renforcement des continuités herbacées : prairies à préserver absolument, bords de chemin, annexes routières… ;

• aux derniers vergers hautes tiges, mares…

PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES NON ADHERENTES AU SYNDICAT MIXTE DU PNR :
> Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

Bibliographie :

• Atlas des paysages du Val d'Oise (Agences Collin, Vue d'ici, Elsair / DDT 95, DRIEE Ile-de-France, Conseil général du Val-d'Oise / 2010)
• Charte environnementale pour la Vallée de Chauvry (Dessein urbain / ACEVC, Région Ile-de-France, Conseil général du Val d'Oise / 2010)
• Étude préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage (Extra-Muros / PNROPF / 2012)

Cf. également les Schémas d'orientations urbaines de Béthemont-la-Forêt, Chauvry et Villiers-Adam.

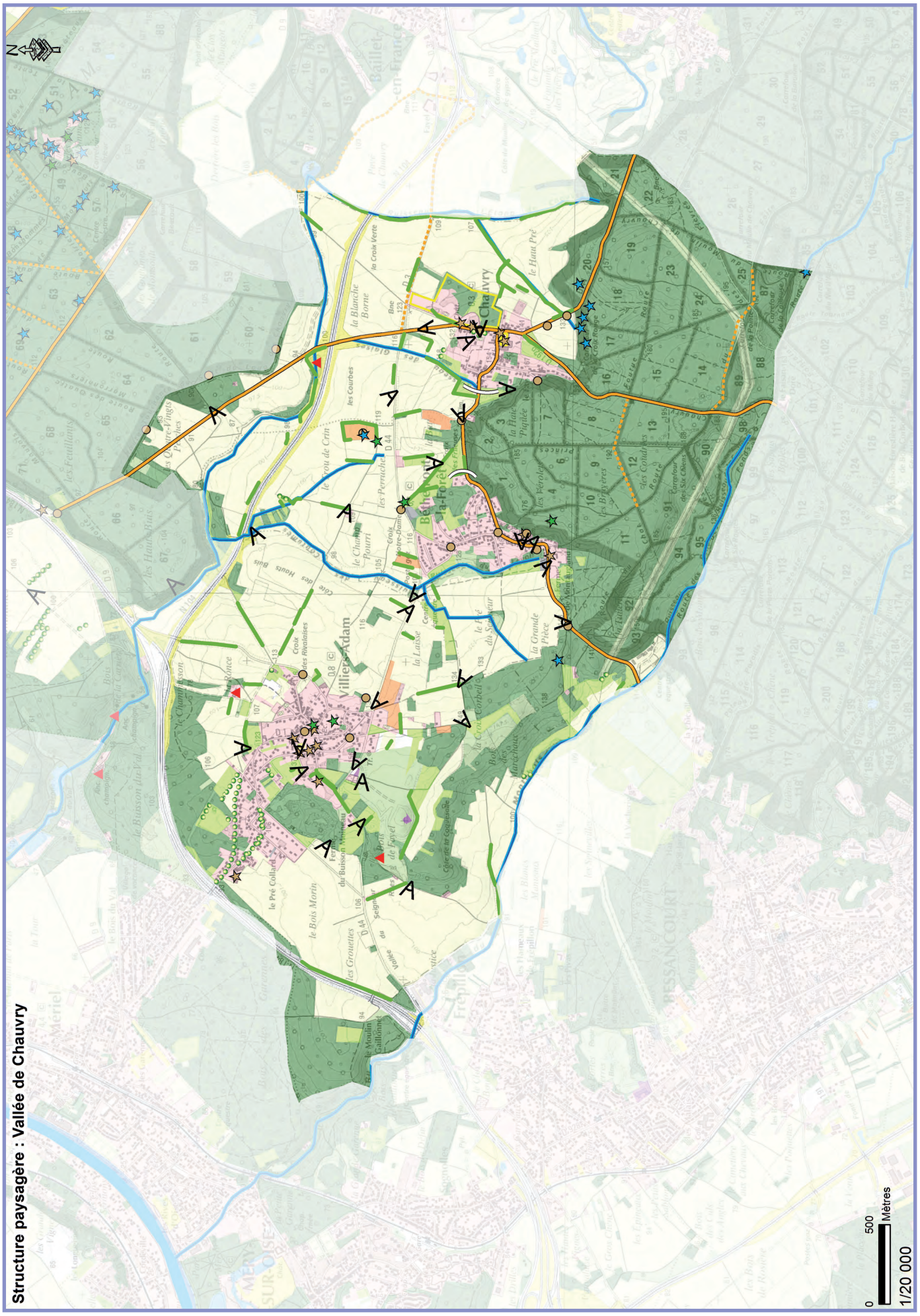

Structure paysagère : Vallée de Chauvry

Sites d'intérêt écologique (SIE) Éléments de méthodologie, articulation avec la SCAP et Natura 2000

Les « Sites d'intérêt écologique » (SIE) sont des sites qui concentrent l'intérêt et les enjeux écologiques du territoire du Parc et participent aux différents réseaux écologiques dont ils constituent pour partie les réservoirs de biodiversité : réseau forestier, réseau des milieux ouverts, réseau des milieux aquatiques et humides.

Actualisation des Sites d'intérêt écologique

La Charte 2004/2016 identifie 48 SIE.
Dans le cadre de la révision de la Charte du Parc, une actualisation de ces sites a été réalisée. Elle s'appuie sur un travail préalable de synthèse des enjeux écologiques du périmètre d'étude qui a permis l'établissement des listes suivantes :

• liste des espèces à enjeux pour la flore. Correspond aux espèces d'intérêt patrimonial des référentiels établis par les Conservatoires botaniques nationaux de Bailleul et du Bassin parisien (*cf. « Liste flore sauvage à enjeux du territoire »*) ;

• liste des espèces végétales à « Responsabilité Parc » correspondant aux espèces à enjeux dont la conservation à l'échelle des régions Ile-de-France et/ou Picardie repose fortement sur leur maintien dans le territoire du Parc. Il s'agit d'espèces menacées en Picardie et en Ile-de-France et dont les populations présentent des effectifs importants et/ou colonisent des habitats proportionnellement mieux répandus sur le territoire du Parc que dans le reste des 2 régions (*cf. « Liste flore sauvage à enjeux du territoire »*) ;

• liste des espèces à enjeux pour la faune (Odonates, Orthoptères, Lépidoptères, Reptiles, Amphibiens, Oiseaux, Mammifères, Gastéropodes, Poissons). Correspond aux espèces menacées et/ou d'intérêt patrimonial *(cf. « Liste faune à enjeux du territoire »).*

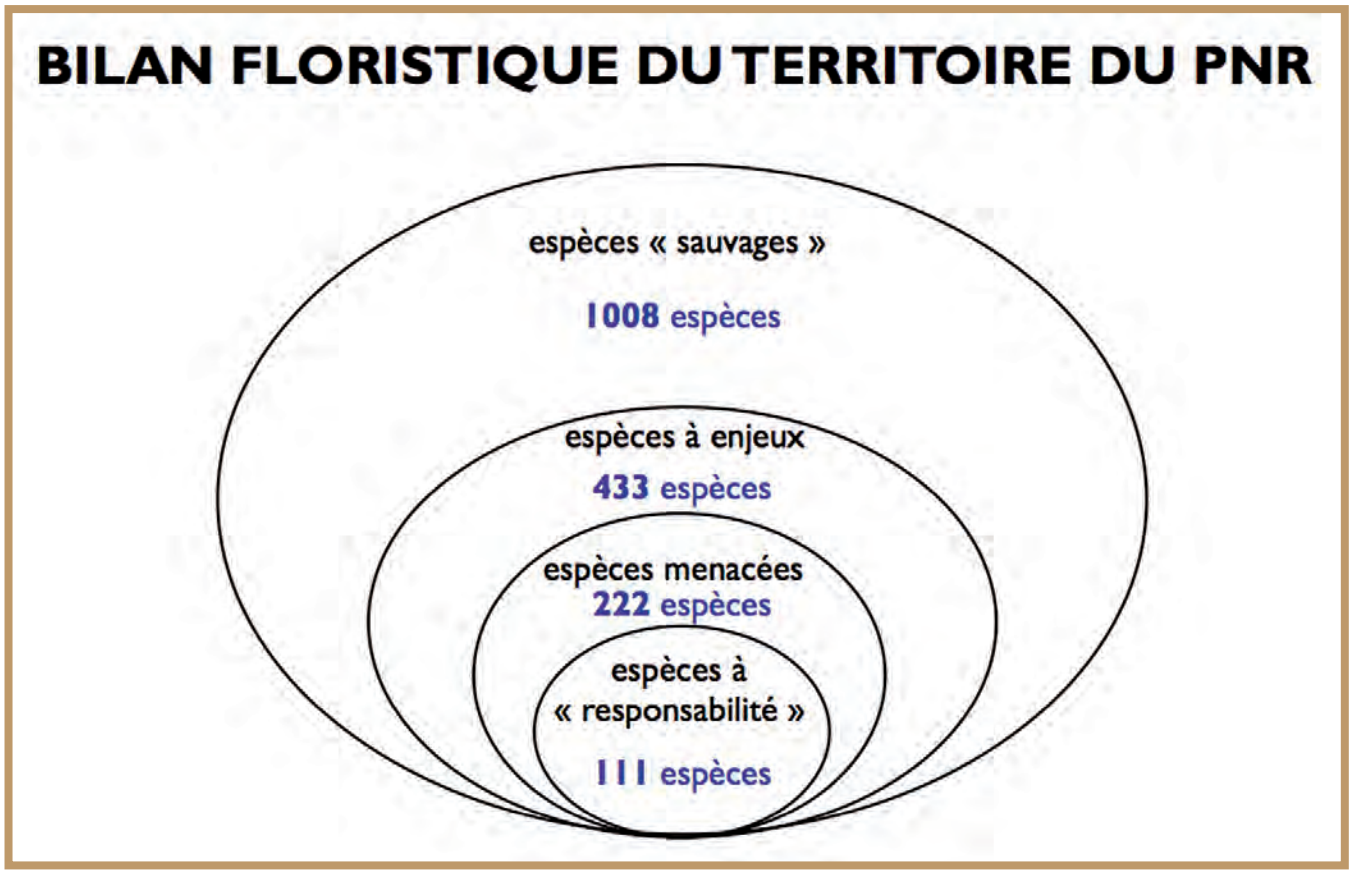

L'actualisation des SIE s'est basée sur les critères suivants :

• la reconnaissance en ZNIEFF, Natura 2000, ENS, et/ou abritant des espèces et habitats de la Stratégie de Création des aires protégées (SCAP)… ;
• la présence connue des espèces végétales à « Responsabilité Parc » ;
• la présence connue des espèces animales à enjeux (hors espèces au territoire étendu et à répartition large et/ou dont le niveau de connaissance est insuffisant) ;
• la vérification, à dire d'expert (en l'absence d'une connaissance suffisamment homogène et complète du territoire), de la présence des principaux habitats à enjeux du territoire.

Au regard de ces critères une analyse des 48 SIE définis en 2004 a été effectuée afin de vérifier que les espèces citées précédemment sont suffisamment représentées dans ces sites.

L'ajustement du périmètre de certains sites a été réalisé ainsi que la création de nouveaux SIE, notamment sur le territoire d'extension.

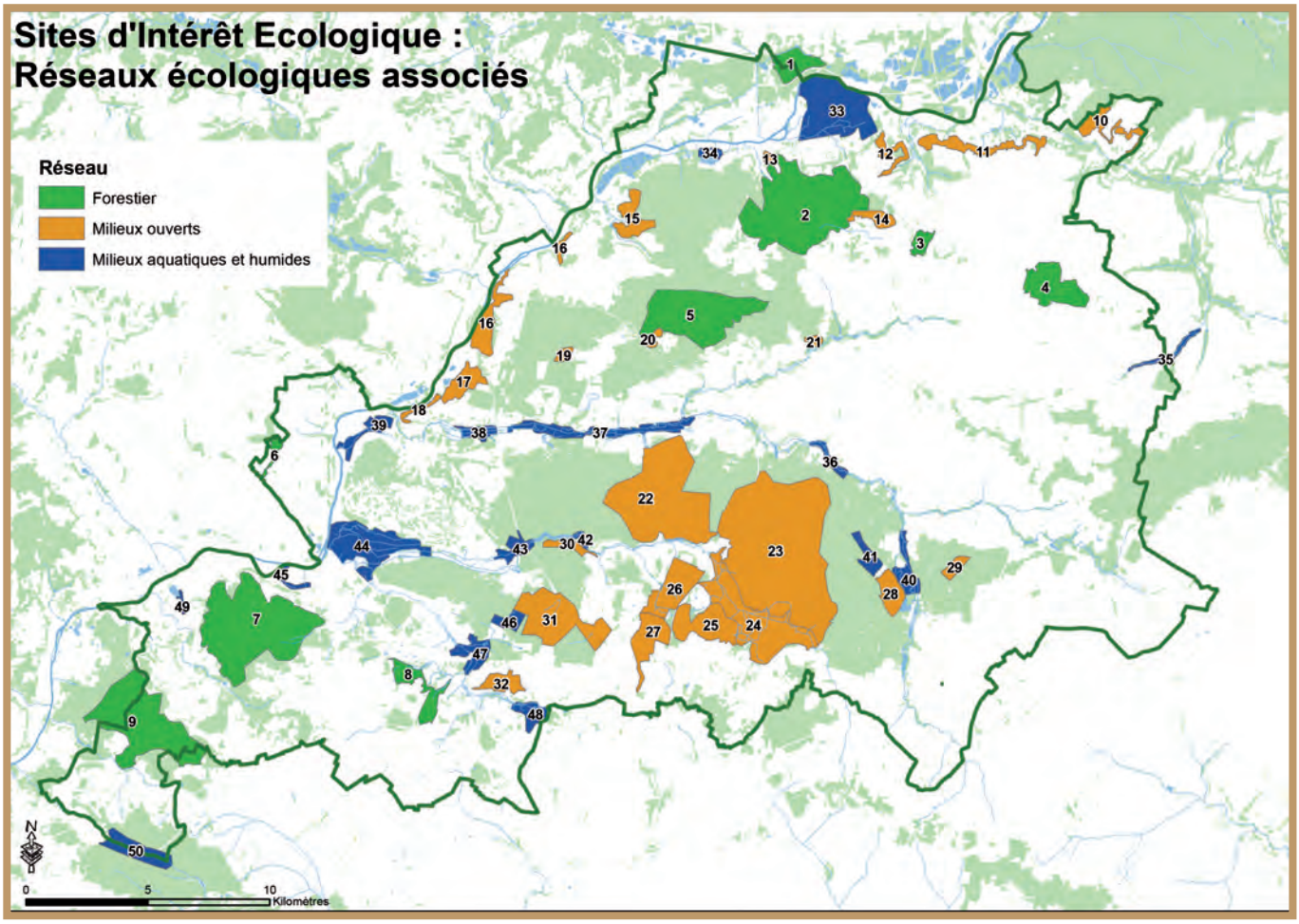

50 SIE ont ainsi été identifiés dont :

• 9 contribuant particulièrement au réseau forestier,
• 23 au réseau des milieux ouverts fleuris (herbacés),
• 18 au réseau des milieux aquatiques et humides (zones humides).

La majorité des sites comportent une diversité de milieux qui contribue à ces 3 réseaux. Cette répartition s'appuie donc sur les milieux représentant les enjeux les plus forts.

Il est à noter que le réseau des SIE n'inclut pas en totalité toutes les stations des espèces (faune à enjeu et flore à Responsabilité Parc) utilisées pour constituer le réseau.
Pour ces espèces et stations d'espèces, c'est la *mesure 2* de la Charte qui permettra de les prendre en compte.

Prise en compte de la Stratégie nationale de création d'aires protégées dans l'actualisation des SIE et les mesures de la Charte

La Stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines constitue une des mesures prioritaires du Grenelle de l'environnement. Elle vise à atteindre une cible quantitative (placer au moins 2 % du territoire terrestre métropolitain sous « protection forte » d'ici dix ans) mais promeut surtout un objectif qualitatif à travers l'amélioration de la cohérence, de l'efficacité et de la représentativité du réseau des aires protégées.

Les priorités de création d'aires protégées basées sur une liste d'habitats et d'espèces sont issues d'expertises conduites à l'échelle nationale sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle et sont définies pour chaque région.

Cette stratégie s'articule, par ailleurs, avec d'autres dispositifs en faveur du patrimoine naturel : « trame verte et bleue », « plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées »...

La Charte du Parc comporte un axe 1 dédié à la préservation du patrimoine naturel dont l'orientation n°1 concerne particulièrement la préservation des habitats et des espèces.
La mise en œuvre des dispositions 1.2 (Proposer une contractualisation aux propriétaires et gestionnaires des sites d'intérêt écologique) et 1.3 (Proposer des mesures foncières ou règlementaires pour préserver les sites d'intérêt majeur et/ou les plus menacés) s'inscrit pleinement dans les objectifs de la SCAP.

Les sites d'intérêt écologique ont été définis selon une méthodologie prenant notamment en compte les priorités de la SCAP en termes d'habitats et d'espèces *(cf. supra).*

Espèces :
Les espèces de la SCAP proposées pour la région Picardie et la région Ile-de-France sont intégrées dans la liste des espèces à enjeux (*cf. « la faune et la flore à enjeux du territoire »*) dès lors qu'elles sont connues et se reproduisent sur le territoire.

La grande majorité des populations de ces espèces est aujourd'hui connue au sein de SIE à l'exception des poissons qui relèvent des mesures 4 (Accompagner les acteurs locaux pour des pratiques de chasse et de pêche favorables à la biodiversité et respectueuses des équilibres écologiques) et 8 (Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides).

Habitats :
Les connaissances relatives aux habitats sont ponctuelles et ne couvrent qu'une partie du territoire. Néanmoins, les cartographies d'habitats réalisées par le Parc (DOCOB, Natura 2000, plans de gestion...) ou par certains de ses partenaires (aménagements forestiers) ont été valorisées et analysées au regard des priorités de la SCAP.

Tous les habitats de la SCAP connus sur le territoire sont largement présents dans des SIE.

La création d'une réserve biologique a été mise en perspective lors de la révision de l'aménagement de la forêt domaniale d'Ermenonville. Elle vise notamment la préservation d'un réseau de landes et pelouses sur sables répondant ainsi à une priorité pour la région Picardie.

S'agissant des milieux forestiers du territoire, le Parc recherche une meilleure protection avec l'ONF, notamment dans le cadre de l'élaboration des aménagements forestiers.

Géodiversité :
La SCAP comprend également un volet relatif à la géodiversité mais les priorités régionales n'identifient pas de sites sur le territoire du Parc.

La Charte du Parc prend néanmoins en compte la préservation de la géodiversité avec la mesure 5 (Préserver et valoriser la géodiversité).

Des sites d'intérêt géologique sont ainsi référencés au Plan de référence et font l'objet d'une fiche de présentation.

Définition du niveau d'intérêt des Sites d'intérêt écologique

Si tous les Sites d'intérêt écologique comportent des habitats ou des espèces parmi les plus remarquables du territoire du Parc, ils ne concentrent pas le même nombre de ces espèces et habitats à enjeux.

Les SIE ont été classés en 3 niveaux d'intérêt : majeur/très fort/fort.
Ce classement a été établi d'après les critères suivants :
• Nombre d'espèces végétales à « responsabilité Parc » (37 espèces pour le site en comportant le plus) ;
• Nombre d'espèces animales à enjeux SIE (32 espèces pour le site en comportant le plus) ;
• Présence d'habitats à enjeux et « originalité » de ces habitats ;
• Superficie et état de conservation des sites.

Les 50 SIE se répartissent selon leur niveau d'intérêt de la manière suivante :
• majeur : 11 sites,
• très fort : 12 sites,
• fort : 27 sites.

Compte tenu de leur originalité à l'échelle de la Picardie et de l'Ile-de-France les sites de la vallée de la Thève et des coteaux de la vallée de l'Automne et de l'Oise sont particulièrement bien représentés dans le niveau d'intérêt « majeur ».

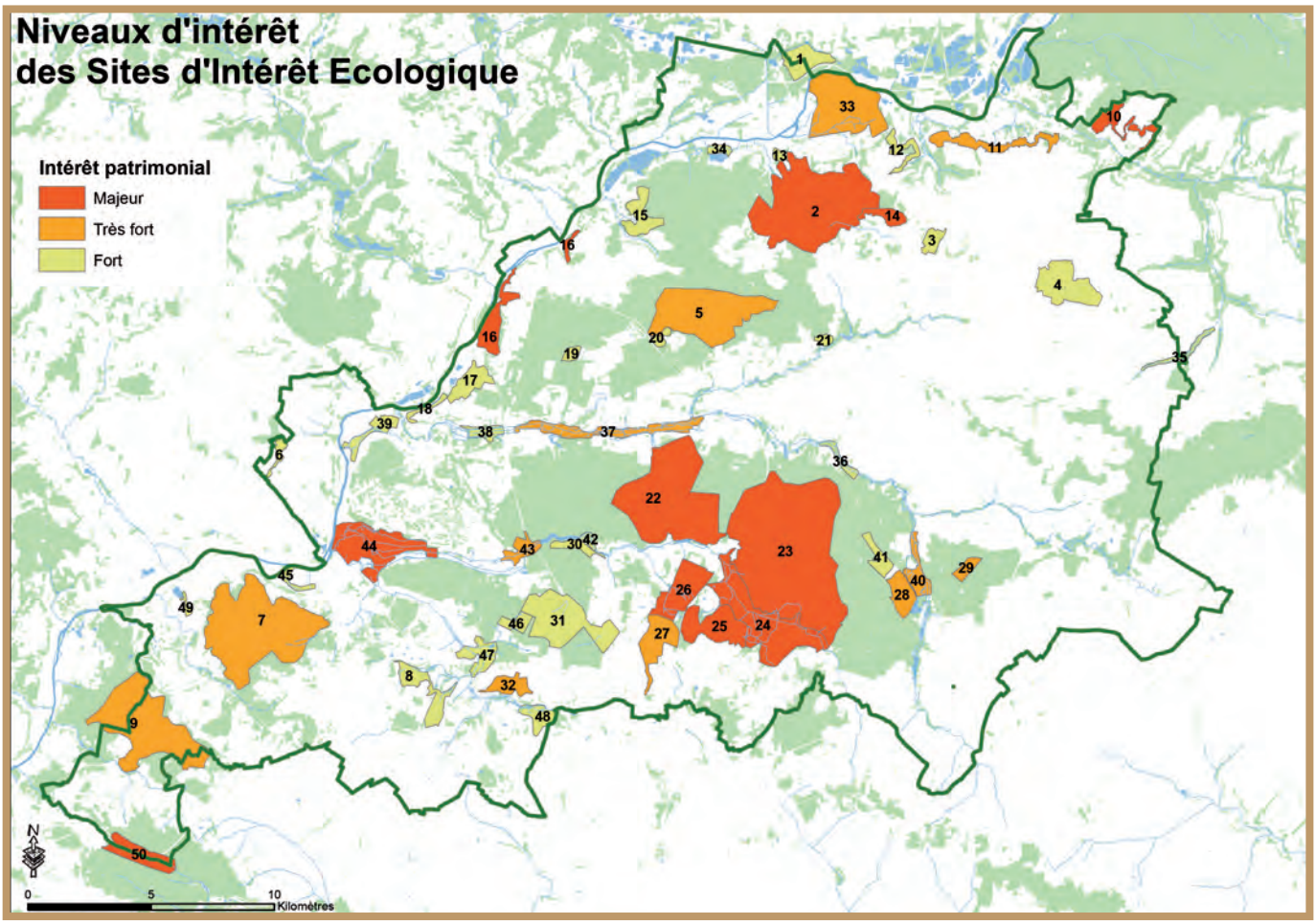

Liste des Sites d'intérêt écologique

N° SIE	Intitulé	Réseau principal	Intérêt
1	Montagne de Sarron	Forestier	Fort
2	Mont Pagnotte	Forestier	Majeur
3	Bois du Haut Montel	Forestier	Fort
4	Mont Cornon	Forestier	Fort
5	Mont Alta	Forestier	Très fort
6	La Remise des Chênes	Forestier	Fort
7	Forêt de Carnelle	Forestier	Très fort
8	Bois du Tremblay et de la Goulette	Forestier	Fort
9	Forêt de l'Isle-Adam	Forestier	Très fort
10	Coteaux de Béthisy-Saint-Pierre	Milieux ouverts	Majeur
11	Cotes et cavées de Saintines à Rhuis	Milieux ouverts	Très fort
12	Coteaux de Roberval	Milieux ouverts	Fort
13	Montagne de Calipet	Milieux ouverts	Fort
14	Pelouses de Villeneuve-sur-Verberie	Milieux ouverts	Majeur
15	Coteaux de Verneuil-en-Halatte	Milieux ouverts	Fort
16	Coteaux de l'Oise autour de Creil	Milieux ouverts	Majeur
17	Carrières de Gouvieux et Saint-Maximin	Milieux ouverts	Fort
18	Camp de César	Milieux ouverts	Fort
19	Pelouses de la Plaine d'Apremont	Milieux ouverts	Fort
20	Butte et sablière d'Aumont-en-Halatte	Milieux ouverts	Fort
21	Pelouses du Coqueret	Milieux ouverts	Fort
22	Forêt de Pontarmé	Milieux ouverts	Majeur
23	Landes du massif d'Ermenonville	Milieux ouverts	Majeur
24	Haute vallée de la Thève	Milieux ouverts	Majeur
25	Bois de Morrière	Milieux ouverts	Majeur
26	Bois de la Grande mare	Milieux ouverts	Majeur
27	Garennes de Survilliers	Milieux ouverts	Très fort
28	Mer de sable et Désert d'Ermenonville	Milieux ouverts	Très fort
29	Bruyères de Frais-vent	Milieux ouverts	Très fort
30	Pelouses de Comelles	Milieux ouverts	Fort
31	Route Nibert	Milieux ouverts	Fort
32	Coteaux de la vallée de l'Ysieux	Milieux ouverts	Très fort
33	Boucle de Pontpoint	Milieux aquatiques et humides	Très fort
34	Marais de Beaurepaire	Milieux aquatiques et humides	Fort
35	Ru Sainte-Marie	Milieux aquatiques et humides	Fort
36	Marais de Mont-L'Évêque	Milieux aquatiques et humides	Fort
37	Vallée de la Nonette de Senlis à Chantilly	Milieux aquatiques et humides	Très fort
38	La Canardière	Milieux aquatiques et humides	Fort
39	Marais Dozet et étang de Toutevoie	Milieux aquatiques et humides	Fort
40	Étangs et prairies de Chaalis	Milieux aquatiques et humides	Très fort
41	Zones humides de Maison Blanche	Milieux aquatiques et humides	Fort
42	Étang Comelles	Milieux aquatiques et humides	Fort
43	Marais et coteaux de la Troublerie	Milieux aquatiques et humides	Très fort
44	Marais du Lys et étangs de Royaumont	Milieux aquatiques et humides	Majeur
45	Marais d'Asnières	Milieux aquatiques et humides	Fort
46	Carrefour de la Ménagerie	Milieux aquatiques et humides	Fort
47	Moulin de Luzarches	Milieux aquatiques et humides	Fort
48	Marais de Fosses-Bellefontaine	Milieux aquatiques et humides	Fort
49	Carrière de Nointel	Milieux aquatiques et humides	Fort
50	Tourbières de la Cailleuse et du Nid d'Aigle	Milieux aquatiques et humides	Majeur

SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE : CLÉ DE LECTURE DES FICHES

N° SIE - Intitulé

Niveau d'intérêt

Réseaux écologiques principaux auxquels le SIE contribue

X/1 - Localisation et superficie

Sont indiqués le ou les départements, la ou les communes, le ou les principaux lieux-dits concernés, ainsi que la superficie du site.

X/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Les sites inscrits et classés au titre de la loi du 2 mai 1930.

Inventaires ZNIEFF :

Inventaire ZICO :

Natura 2000 :
Sites du réseau Natura 2000 au titre de la directive européenne « Oiseaux » ou de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore ».

Espaces naturels sensibles :
Sites inscrits aux schémas départementaux des ENS.

X/3 - Statut de propriété/gestion

X/4 - État des connaissances et travaux récents

Sont indiqués le niveau de connaissance dont on dispose actuellement sur la typologie des habitats et les principaux groupes d'espèces.

Cinq niveaux ont été distingués :	**Nul** : aucune donnée pour le groupe considéré **Faible** : très peu de données disponibles **Moyen** : existence d'une liste considérée très incomplète et permettant difficilement d'évaluer l'intérêt du site pour le groupe considéré **Bon** : existence d'inventaires significatifs permettant une évaluation correcte mais pouvant être complétés **Très bon** : existence d'inventaires considérés comme complets pour le groupe considéré

Études récentes :
Mention des principales études récentes comportant des données pour le site.

X/5 - Intérêt écologique

Les principaux intérêts écologiques du site sont présentés et des précisions sont apportées groupe par groupe dans les parties suivantes :

Habitats :
Mention des principaux habitats identifiés et informations relatives à leur rattachement à un habitat Natura 2000.

Faune
Un tableau dresse la liste des espèces à enjeux.

Flore : nombre d'espèces à enjeux | nombre d'espèces à "Responsabilité Parc"
Un tableau dresse la liste des espèces à « Responsabilité Parc » et rappelle pour chaque espèce ses niveaux de menace et de rareté en Picardie et en Ile-de-France.

X/6 - Tendances évolutives/menaces

Sont signalés les éléments qui peuvent marquer l'évolution du site.

X/7 - Conclusion/pistes d'actions

Présente une synthèse sur les actions en cours et futures contribuant à la préservation du site.

Synergie sites Natura 2000 et SIE

Le réseau Natura 2000

La vocation de Natura 2000 est de constituer un réseau de sites représentatifs du patrimoine naturel existant à l'échelle européenne et permettant d'assurer la préservation des habitats naturels et des espèces les plus menacées de l'Union européenne.

Le réseau vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels (définis par des groupements végétaux) et habitats d'espèces de faune et de flore dits d'intérêt communautaire.

Ce réseau est constitué de sites désignés par chacun des états membres de l'Union européenne en application de deux directives européennes :
• la directive 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » qui permet la désignation de zones de protection spéciale (ZPS) ;
• la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats » qui permet la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).

Afin d'assurer une gestion durable de ces espaces naturels, la France a mis en place des documents d'objectifs (DOCOB) qui établissent un état des lieux écologique et socio-économique et déterminent les modalités de gestion précisément adaptées à chaque site Natura 2000.

Cette démarche est conduite de façon concertée avec les partenaires locaux concernés (élus, propriétaires, gestionnaires, scientifiques, usagers...).

La mise en œuvre des actions proposées se fait sur la base du volontariat et se traduit par des contrats de gestion signés entre les propriétaires ou ayants droit qui le souhaitent et l'État.

Chaque site Natura 2000 dispose d'un comité de pilotage (COPIL) et d'une structure animatrice chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre du DOCOB.

Contribution du Parc au réseau Natura 2000

L'identification des Sites d'intérêt écologique (SIE) du Parc prend en compte la désignation des espaces au réseau Natura 2000.

Tous les sites Natura 2000 du territoire sont ainsi concernés par des SIE. En revanche, si la quasi-totalité des surfaces des SIC/ZSC sont repris par des SIE, la ZPS couvrant le massif des trois forêts, compte tenu de son étendue, est concernée par plusieurs SIE qui ne la couvrent pas en totalité.

Le Parc articule ses actions de préservation du patrimoine naturel avec la politique Natura 2000.

Pour les sites dont il est opérateur, il assure, pour le compte de l'État, l'élaboration des documents d'objectifs, l'animation, la préparation de chartes et contrats, le suivi...

Pour les autres sites, il apporte aux comités de pilotage et aux institutionnels en charge des sites, les informations en sa possession et fournit, si nécessaire, un appui technique et logistique.

S'agissant du site Natura 2000 des marais de Sacy situé en limite du Parc, celui-ci développe une coopération avec le Syndicat mixte des marais de Sacy portant sur les aspects de patrimoine naturel, d'hydrologie, de continuités écologiques, de pédagogie et propose une convention.

Les fiches de présentation des SIE comportent des informations sur les enjeux (présence d'habitats prioritaires de la directive Habitats-Faune-Flore...) et les actions engagées (convention de gestion, contrat Natura 2000...).

Les sites Natura 2000 du territoire du Parc

Le territoire du Parc est concerné par 7 sites du réseau Natura 2000 (dont 2 ZPS), représentant 13 270 ha (15,4 % du territoire) :

- **ZPS : « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » ; N°FR2212005 ;**
- **ZPS : « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp» ; N°FR2212001 ;**
- **ZSC : « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » ; N°FR2200380 ;**
- **ZSC : « Coteaux de l'Oise autour de Creil » ; N°FR2200379 ;**
- **ZSC : « Coteaux de la vallée de l'Automne » ; N°FR2200566 ;**
- **SIC/ZSC : « Massif forestier de Compiègne » ; N°FR2200382 ;**
- **ZSC : « Marais de Sacy-le-Grand » ; N° FR2200378 ;**

Carte de localisation réseau Natura 2000 et SIE

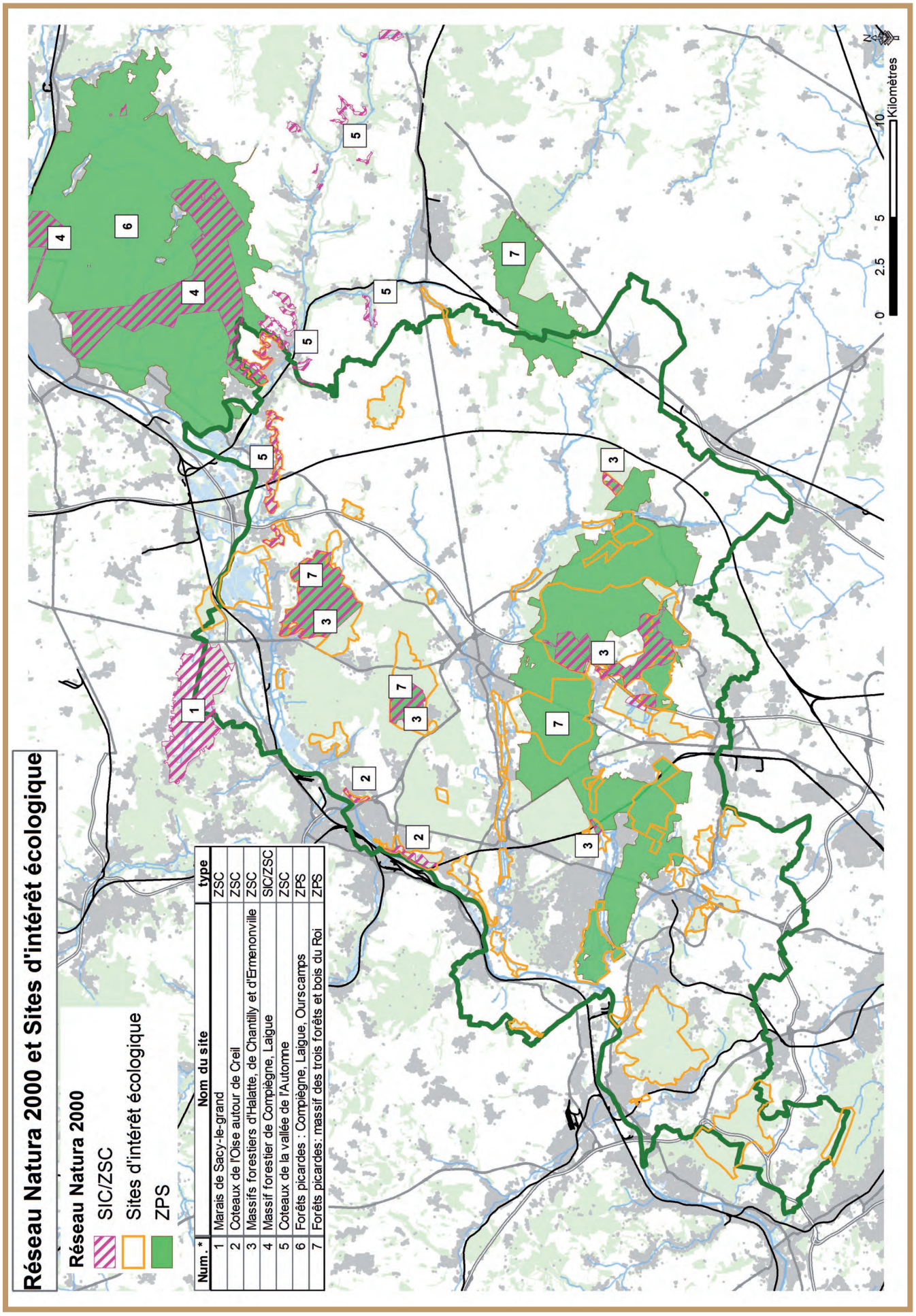

• ZPS : « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » ; N°FR2212005 :

> 13 615 ha

Vaste site forestier qui comprend également un réseau de landes, des marais et prairies humides et ponctuellement des pelouses sèches. 10 espèces d'Oiseaux d'intérêt communautaire ont été recensées.
Les habitats forestiers accueillent le Pic mar, le Pic noir et la Bondrée apivore. L'Engoulevent d'Europe fréquente les landes et les milieux associés. Le Martin pêcheur d'Europe se rencontre quant à lui dans les milieux humides.

• 35 communes dont 5 hors Parc

• Concerné par les SIE : n°2, 5, 13, 14, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 40, 41, 42, 43, 44, 46 et 47

Élaboration du DOCOB et animation par le PNR Oise-Pays de France.

• ZPS : « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp» ; N°FR2212001 :

> 24 647 ha

Vaste site forestier comportant également quelques milieux humides et milieux ouverts. Il accueille la nidification de 5 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, le Pic mar, le Pic noir, la Pie-grièche écorcheur, la Bondrée apivore et le Martin-pêcheur.

• 32 communes dont seulement 2 du Parc

• Concerné par le SIE n°10

• ZSC : « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » ; N°FR2200380 :

> 2 393 ha

Site majoritairement forestier qui comprend 18 habitats d'intérêt communautaire. Les landes, les prairies de fauche, les marais, les mégaphorbiaies et les pelouses ne couvrent pas de grandes surfaces mais représentent un fort intérêt.

Le site abrite 11 espèces d'intérêt communautaire, l'Agrion de Mercure, le Lucane Cerf volant, le Murin de Bechstein, le Petit Rhinolophe, le Triton crêté, la Bouvière, le Chabot, la Loche de rivière, le Vertigo de Des Moulins, le Vertigo étroit et le Dicrane vert.

• 16 communes du Parc

• Concerné par les SIE : n°2, 5, 13, 14, 20, 23, 24, 25, 26, 29, et 43

Élaboration du DOCOB et animation par le PNR Oise-Pays de France.

• ZSC : « Coteaux de l'Oise autour de Creil » ; N°FR2200379 :

> 102 ha

Site majoritairement forestier dont l'intérêt réside également dans la présence de pelouses sèches.

Le site abrite une espèce d'intérêt communautaire, le Murin de Bechstein qui fréquente les boisements et les cavités souterraines du site.

• 3 communes du Parc

• Concerné par le SIE n°16

Élaboration du DOCOB et animation par le PNR Oise-Pays de France.

• ZSC : « Coteaux de la vallée de l'Automne » ; N°FR2200566 :

> 625 ha

Site majoritairement forestier qui comprend 11 Habitats d'intérêt communautaire dont des pelouses sèches sur les coteaux et des Habitats humides dans le fond de vallée.

Le site abrite 7 espèces d'intérêt communautaire, le Lucane Cerf volant, le Murin de Bechstein, le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées et le Vertigo de Des Moulins.

- *19 communes dont seulement 6 du Parc*
- *Concerné par les SIE : n°10, 11 et 12*

• SIC/ZSC : « Massif forestier de Compiègne, Laigue » ; N°FR2200382 :

> 3 180 ha

Site majoritairement forestier qui comprend 15 habitats d'intérêt communautaire représentant des milieux forestiers, des milieux ouverts et des milieux humides.

Le site abrite 11 espèces d'intérêt communautaire, le Lucane Cerf volant, le Taupin violacé, le Pique prune, le Grand Capricorne, le Murin de Bechstein, le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin, le Triton crêté et le Dicrane vert.

- *9 communes dont 1 seule du Parc*
- *Concerné par le SIE n°10*

ZSC : « Marais de Sacy-le-Grand » ; N° FR2200378 :

> 1 368 ha

Vaste marais comportant une mosaïque d'habitats ouverts dont 15 habitats d'intérêt communautaire.

Le site abrite également 4 espèces d'intérêt communautaire, la Leucorrhine à gros thorax, le Triton crêté, le Vertigo de Des Moulins et le Vertigo étroit.

- *8 communes en limite du Parc*

Sites d'intérêt écologique : sommaire

Réseau forestier		
1	Montagne de Sarron	*P. 121*
2	Mont Pagnotte	*P. 123*
3	Bois du Haut Montel	*P. 126*
4	Mont Cornon	*P. 128*
5	Mont Alta	*P. 130*
6	La Remise des Chênes	*P. 133*
7	Forêt de Carnelle	*P. 135*
8	Bois du Tremblay et de la Goulette	*P. 138*
9	Forêt de l'Isle-Adam	*P. 140*
Réseau des milieux ouverts		
10	Coteaux de Béthisy-Saint-Pierre	*P. 143*
11	Cotes et cavées de Saintines à Rhuis	*P. 146*
12	Coteaux de Roberval	*P. 149*
13	Montagne de Calipet	*P. 151*
14	Pelouses de Villeneuve-sur-Verberie	*P. 153*
15	Coteaux de Verneuil-en-Halatte	*P. 156*
16	Coteaux de l'Oise autour de Creil	*P. 158*
17	Carrières de Gouvieux et Saint-Maximin	*P. 161*
18	Camp de César	*P. 163*
19	Pelouses de la Plaine d'Apremont	*P. 165*
20	Butte et sablière d'Aumont-en-Halatte	*P. 167*
21	Pelouses du Coqueret	*P. 169*
22	Forêt de Pontarmé	*P. 171*
23	Landes du massif d'Ermenonville	*P. 174*
24	Haute vallée de la Thève	*P. 179*
25	Bois de Morrière	*P. 183*
26	Bois de la Grande mare	*P. 186*
27	Garennes de Survilliers	*P. 189*
28	Mer de sable et Désert d'Ermenonville	*P. 191*
29	Bruyères de Frais-vent	*P. 193*
30	Pelouses de Comelles	*P. 196*
31	Route Nibert	*P. 198*
32	Coteaux de la vallée de l'Ysieux	*P. 201*
Réseau des milieux aquatiques et humides		
33	Boucle de Pontpoint	*P. 204*
34	Marais de Beaurepaire	*P. 206*
35	Ru Sainte-Marie	*P. 208*
36	Marais de Mont-L'Évêque	*P. 211*
37	Vallée de la Nonette de Senlis à Chantilly	*P. 213*
38	La Canardière	*P. 215*
39	Marais Dozet et étang de Toutevoie	*P. 217*
40	Étangs et prairies de Chaalis	*P. 219*
41	Zones humides de Maison Blanche	*P. 222*
42	Étang Comelles	*P. 224*
43	Marais et coteaux de la Troublerie	*P. 226*
44	Marais du Lys et étangs de Royaumont	*P. 230*
45	Marais d'Asnières	*P. 233*
46	Carrefour de la Ménagerie	*P. 235*
47	Moulin de Luzarches	*P. 237*
48	Marais de Fosses-Bellefontaine	*P. 240*
49	Carrière de Nointel	*P. 242*
50	Tourbières de la Cailleuse et du Nid d'Aigle	*P. 244*

Réseau forestier

N° 1 - Montagne de Sarron

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Forestier
Milieux ouverts

Le site d'intérêt écologique de la Montagne de Sarron s'étend sur une butte boisée en rive droite de l'Oise et à proximité des marais de Sacy.
Une partie de ce site est hors du périmètre de révision.

1/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Commune : Pont-Sainte-Maxence
Communes hors périmètre de révision : Bazicourt - Houdancourt
Lieux-dits : Bois de Sarron - Le Charbon - Domaine de Villette
Superficie : 168 ha

1/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé : /
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : /

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Butte sableuse de Sarron et des Boursaults ». N°DREAL Picardie 60RDE103 ; N° SPN : 220013888.

Espaces naturels sensibles :
Le site est inclus dans le site ENS dénommé « Bois de Villette/Boursaults, Butte sableuse de Sarron et des Boursaults ». N°ENS : OIS09.

1/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées faisant l'objet d'une gestion forestière dans le cadre d'un PSG.

1/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Faible	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Faible	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Nul

Ce secteur situé à proximité des marais de Sacy-le-Grand est certainement plus riche que ne le laissent supposer les quelques connaissances anciennes. Les prospections ont jusqu'à présent été très marginales en raison du statut de propriété privée. Elles mériteraient d'être complétées pour tous les groupes. Des prospections récentes dans le domaine de Villette à l'ouest du site ont mis en évidence des enjeux importants, notamment, pour la flore, les reptiles et les odonates.

Études récentes
Étude du corridor écologique et des liaisons biologiques « Forêt d'Halatte / Marais de Sacy » pour la définition d'un programme de préservation, de restauration et de gestion – 2006 – PNR OPF/OGE.

1/5 - Intérêt écologique

Habitats forestiers assurant une continuité entre les massifs d'Halatte et de Compiègne, notamment pour les bois mort, sénescents et à cavité et comportant des landes.

Habitats :
- Gazons amphibies et végétations des rives exondées.
- Landes humides atlantiques - code Natura 2000 : 4010.1.
- Landes sèches acidiphiles à Callune - code Natura 2000 : 4030.9.
- Chênaies acidiphiles.

Flore : 6 0

6 espèces à enjeux ont été mentionnées dont la très rare Centenille naine (*Lysimachia minima*) souvent associée à d'autres espèces remarquables liées aux sables humides. Seule station où cette espèce a été observé dans un passé proche (1989) sur le territoire du Parc.
Sur les pelouses de Villette contigües au site, présence d'une douzaine d'espèces à enjeux, dont trois à responsabilité Parc, susceptibles d'être observées sur le site.

Faune
On note la présence de plusieurs espèces d'oiseaux inscrites à la directive "Oiseaux" de l'Union européenne et/ou à enjeux ainsi que deux reptiles menacés.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Dendropocos medius*	Pic mar
Oiseaux	*Dendropocos martius*	Pic noir
Oiseaux	*Pernis apivorus*	Bondrée apivore
Oiseaux	*Ficedula hypoleuca*	Gobemouche noir
Oiseaux	*Certhia familiaris*	Grimpereau des bois
Reptiles	*Coronella austriaca*	Coronelle lisse
Reptiles	*Lacerta agilis*	Lézard des souches

La présence du Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*) est d'un grand intérêt, de même que celle du Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*), espèce de répartition plutôt montagnarde, mais présente en plaine dans les forêts du sud de l'Oise et de l'Aisne.

1/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (landes, zones humides) par boisement spontané.

Les modalités de renouvellement des peuplements de chênes âgés, le comblement des zones humides ou le drainage sont de nature à porter atteintes aux habitats et espèces remarquables.

1/7 - Conclusion/pistes d'actions

Ce site est encore méconnu, mais les quelques informations disponibles (sur le site et à proximité) laissent présager la présence d'un nombre significatif d'habitats et d'espèces remarquables, dans un contexte très original. Il s'agit d'un site pour lequel l'établissement d'un diagnostic écologique détaillé est nécessaire.

Au vu des connaissances actuelles, un renouvellement très progressif des peuplements âgés est, dès à présent, à recommander, afin de maintenir les habitats des espèces déjà identifiées. Les milieux ouverts sont à conserver, voire à restaurer, en priorité.

N° 2 - Mont Pagnotte

Intérêt : **Majeur**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Forestier
Milieux aquatiques et humides

Le site d'intérêt écologique du Mont Pagnotte s'étend sur la butte témoin du Mont Pagnotte, point culminant du territoire, au sein de la Forêt d'Halatte. Ce site forestier comprend un réseau de zones humides ainsi que des coteaux autrefois couverts de pelouses sur sa partie nord.

2/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Fleurines - Pontpoint - Pont-Sainte-Maxence - Villeneuve-sur-Verberie - Villers-Saint-Frambourg
Lieu-dit : Mont Pagnotte
Superficie : 1 272 ha

2/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 :
« Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles » (5 août 1993).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Massif forestier d'Halatte ». N°DREAL Picardie 60VAL102 ; N°SPN : 220005064

Inventaire ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts Picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ».
N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » N° : FR2212005.
ZSC : « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » N° : FR2200380.

Espaces naturels sensibles :
ENS « La Montignette, La Gruerie » N° : VMU38.
GENS « Massif forestier d'Halatte » N° : 09.

2/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés publiques (État, communes) gérées par l'ONF.

2/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Bon	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Bon	**Poissons :** Nul
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Bon
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Bon
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Faible

Études récentes

Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2006.

PNR Oise - Pays de France (2010) - Document d'objectifs Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi « FR2212005 », 212 pages et annexes.

ONF (2011) - Forêt domaniale d'Halatte - étude environnementale 2010-2011 préalable à la révision d'aménagement, 135 pages.

CENP/PNROPF (2012) - Connaissance et conservation de la Mélitée du Mélampyre (Mellicta athalia) en contexte forestier, 52 pages et annexes

2/5 - Intérêt écologique

Le site comprend différentes Hêtraies caractéristiques du territoire dont les parcelles les plus agées hébergent une faune saproxylique exceptionnelle. Présence d'une flore et d'une faune forestières diversifiées et remarquables.
Un réseau de mares et de zones humides dont des aulnaies marécageuses à Osmonde royale permet la présence d'une flore et d'une faune diversifiées et rares.

Habitats :

• Hêtraies - Chênaies calcicoles à Aspérule odorante - code Natura 2000 : 9130, déclinées en trois sous types :
> Hêtraies calcicoles atlantiques à Daphné lauréole- code Natura 2000 : 9130.2 (sols carbonatés peu profonds en conditions drainantes),
> Frênaies - Erablaies à Mercuriale pérenne – code Natura 2000 : 9130.2 (sols carbonatés peu profonds en conditions fraiches/ colluvions carbonatées),
> Hêtraies-Chênaies acidiclines à Jacinthe des bois - code Natura 2000 : 9130.3 (sols bruns bien alimentés en eau à large amplitude d'acidité pH 4- 7).

• Hêtraies-Chênaies acidiphiles à Houx commun - code Natura 2000 : 9120.2 (sur sables et meulières : sols bruns acides et sols podzoliques).

• Aulnaies – Frênaies des petits ruisseaux à Laîche espacée - code Natura 2000 : 91E0.8* (sur les argiles vertes de Romainville : sols hydromorphes).

• Végétations aquatiques flottantes à Lenticule à nombreuses racines et Petit Lentille - code Natura 2000 : 3150.3.

• Ourlets des lisières forestières héliophiles à sciaphiles - code Natura 2000 : 6430.7.
Lande sèche acidiphile à Callune – code Natura 2000 : 4030.9 (très ponctuellement sur les affleurements de sable et grés de Beauchamp).

• Autres habitats forestiers ponctuels : pinèdes à Pin sylvestre, plantation de Douglas, Frênaies – Peupleraies colluvionnaires à Moscatelline.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000)*

Flore :

22 6

Présence de **22 espèces** à enjeux parmi lesquelles :
• le Millepertuis Androsème (*Hypericum androsaemum*) dont le site héberge la plus importante population du territoire (quelques pieds également connus en forêt de Carnelle),
• l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) connue en plusieurs stations sur le site.
Ce sont **6 espèces** à responsabilité qui sont connues sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Carex strigosa	Laîche à épis grêles	LC	EN	AR	AR	/
Eleocharis acicularis	Scirpe épingle	VU	EN	RR	RR	Picardie
Hypericum androsaemum	Millepertuis Androsème	EN	CR	RR	RR	/
Limodorum abortivum	Limodore avorté	VU	VU	R	R	Picardie
Ophioglossum vulgatum	Ophioglosse commun	VU	VU	RR	RR	Picardie
Osmunda regalis	Osmonde royale	EN	VU	RR	RR	Picardie/Ile-de-France

Bryophyte :

Principal site où le Dicrane vert (*Dicranum viride*), espèce de l'annexe II de la DHFF menacée (VU) en Europe, a été observé sur le territoire (une observation en forêt de Coye).

Faune :

Présence d'un cortège d'oiseaux forestiers diversifié comportant :
• le Pic mar (*Dendrocopos medius*),
• le Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*) et le Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*), des espèces uniquement nicheuses en forêt d'Halatte et en forêt d'Ermenonville.

Un réseau de vieux bois et bois à cavités contribue également à la présence de plusieurs espèces de chauves-souris et d'un cortège d'insectes saproxyliques pour lequel la forêt d'Halatte joue un rôle fondamental d'intérêt national.

Un cortège de lépidoptères hétérocères rares est également présent sur le site.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Triton crêté
Amphibiens	*Triturus vulgaris*	Triton ponctué
Oiseaux	*Certhia familiaris*	Grimpereau des bois
Oiseaux	*Dryocopus martius*	Pic noir
Oiseaux	*Dendrocopos medius*	Pic mar
Oiseaux	*Ficedula hypoleuca*	Gobemouche noir
Oiseaux	*Jynx torquilla*	Torcol fourmilier
Oiseaux	*Pernis apivorus*	Bondrée apivore
Oiseaux	*Phoenicurus phoenicurus*	Rougequeue à front blanc
Oiseaux	*Phylloscopus bonelli*	Pouillot de Bonelli
Oiseaux	*Phylloscopus sibilatrix*	Pouillot siffleur
Mammifères	*Myotis bechsteini*	Murin de Bechstein
Lépidoptères	*Orthosia miniosa*	Téniocampe peinte
Lépidoptères	*Cucullia artemisiae*	Cucullie de l'Armoise
Lépidoptères	*Cucullia absinthii*	Pointillée
Lépidoptères	*Chesias rufata*	Rousse
Lépidoptères	*Chloroclysta siterata*	Phalène du Tilleul
Lépidoptères	*Polyploca ridens*	Rieuse
Coléoptères	*Lucanus cervus*	Lucane cerf-volant
Coléoptères	*Pseudocistella ceramboides*	
Coléoptères	*Oxylaemus variolosus*	
Coléoptères	*Clytus tropicus*	
Coléoptères	*Xylotrechus arvicola*	
Coléoptères	*Cerylon fagi*	
Coléoptères	*Calambus bipustulatus*	
Coléoptères	*Hypoganus inunctus*	
Coléoptères	*Enicmus brevicornis*	
Coléoptères	*Stephostethus alternans*	
Coléoptères	*Melandrya barbata*	
Coléoptères	*Rhizophagus cribatus*	
Coléoptères	*Rhizophagus nitidulus*	
Coléoptères	*Tetratoma desmaresti*	

2/6 - Tendances évolutives/menaces

Diminution des surfaces de vieux bois et bois à cavités défavorable au maintien des espèces associées à ces stades forestiers.
Évolution des pratiques de gestion ne permettant plus le maintien des espèces forestières les plus sensibles à la mise en lumière s'accompagnant souvent du développement de ronciers.
Atterrissement des mares et des fossés défavorable aux espèces aquatiques (amphibiens)
Passage d'engins « lourds » dans les zones humides.
Fermeture du milieu sur les stations d'espèces sensibles comme l'Ophioglosse vulgaire.

2/7 - Conclusion/pistes d'actions

Les principaux enjeux écologiques du Mont Pagnotte sont appréhendés grâce à différentes études qui pourraient néanmoins être complétées pour certains groupes (coléoptères, lépidoptères...).
La préservation du patrimoine naturel le plus remarquable nécessite, notamment, la conservation de surfaces significatives de vieux bois et bois à cavités, l'entretien régulier du réseau de mares.
La mise en oeuvre du plan d'aménagement forestier de la forêt d'Halatte et du Document d'objectifs des sites Natura 2000 par les partenaires sont de nature à atteindre ces objectifs.
Dans le cadre d'un contrat Natura 2000, des travaux de restauration et d'entretien des mares présentes sur le mont Pagnotte sont d'ores et déjà engagés par l'ONF et afin de renforcer la trame de vieux bois prévue dans l'aménagement forestier du massif d'Halatte, des ilots de sénescence « Natura 2000 » ont été mis en place sur le mont Pagnotte.

N° 3 - Bois du Haut Montel

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Forestier
Milieux ouverts

Le site d'intérêt écologique du bois du Haut-Montel s'étend sur une butte témoin sableuse située au nord ouest du plateau du Valois entre les buttes témoins du mont Cornon et du mont Pagnotte. Une partie du site est marquée par une carrière dont l'activité a récemment cessé.

3/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Brasseuse - Villeneuve-sur-Verberie
Lieu-dit : Bois du Haut-Montel
Superficie : 63 ha

3/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).
Carrière de silice : art. L.321-1 du Code minier (ex art. 109).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Bois du Haut-Montel et de Raray ». N°DREAL Picardie 60VAL104 ; N°SPN : 2200013834.

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Espaces naturels sensibles :
ENS « Bois du Haut-Montel / Bois Patin » N : VMU46.

3/3 - Statut de propriété/gestion

Propriété privée ayant fait l'objet, pour partie, d'une exploitation de sablons.

3/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Faible	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Faible
Odonates : Faible	**Reptiles :** Nul
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Nul

Études récentes
Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2006.

Expertise relative au réaménagement de la carrière en 2013 par OGE/Picheta.

3/5 - Intérêt écologique

Pelouses et landes sèches ainsi que chênaies permettant la présence d'espèces végétales et animales remarquables.

Habitats :
• Végétations aquatiques à Characées - code Natura 2000 : 3140 (rattachement à confirmer).

• Pelouses pionnières acidiphiles sur sables mobiles à Corynéphore blanchâtre et Mibore naine - code Natura 2000 : 2330.1.

• Pelouses vivaces acidiphiles xérophiles à Laîches des sables - code Natura 2000 : 6230.3*.

• Landes sèches acidiphiles à Callune - code Natura 2000 : 4030.9.

• Ourlets calcicoles thermophiles à Seaux de Salomon odorant.

• Chênaies thermophiles à Chêne pubescent.

• Chênaies acidiphiles, mares.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000)*

Flore :
Une **vingtaine d'espèces** à enjeux ont été inventoriées dont le Pourpier d'eau (*Lythrum portula*) pour laquelle le site constitue une des rares stations de l'Oise.

Ce sont **6 espèces** à responsabilité Parc qui sont connues sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Carex arenaria	Laîche des sables	LC	EN	AR	RRR	/
Corynephorus canescens	Corynéphore blanchâtre	NT	LC	R	RR	/
Mibora minima	Mibora naine	NT	LC	R	RR	/
Narcissus pseudonarcissus	Jonquille des bois	NT	LC	AR	R	/
Polygonatum odoratum	Sceau de salomon odorant	NT	LC	R	R	/
Quercus pubescens	Chêne pubescent	DD	LC	R	AC	/

Faune :
Les boisements âgés permettent la présence d'oiseaux remarquables tandis que les zones sableuses favorisent la présence de quelques espèces spécifiques observées dans de rares sites du territoire.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Dendropocos medius*	Pic mar
Oiseaux	*Pernis apivorus*	Bondrée apivore
Oiseaux	*Ficedula hypoleuca*	Gobemouche noir
Odonates	*Ischnura pumilio*	Agrion nain
Orthoptères	*Chorthippus dorsatus*	Criquet verte-échine
Orthoptères	*Metrioptera bicolor*	Decticelle bicolore
Orthoptères	*Platycleis tessellata*	Decticelle carroyée
Coléoptères	*Agonum sexpunctatum*	Agone à six points

D'importantes colonies d'abeilles solitaires occupent les zones de sable.

3/6 - Tendances évolutives/menaces

La butte témoin sableuse comportant des landes s'est boisée et a été modifiée par l'exploitation de sablons. Cette dernière a recréé de vastes étendues de sables qui sont progressivement colonisées par une végétation de pelouses et ourlets dans les parties sèches et de zone humide dans les parties basses. En l'absence de gestion, ces milieux ouverts vont regresser au profit de boisements.

Une exploitation sylvicole trop intensive ne permettrait plus le maintien des vieux boisements indispensables à l'avifaune remarquable.

3/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le bois du Haut-Montel présente un ensemble caractéristique d'habitats se développant sur sables secs (pelouses, landes) typiques du Valois, complété par des boisements âgés d'intérêt faunistique notable. Il participe à une continuité forestière entre la forêt d'Halatte et le Mont Cornon.

Des inventaires permettraient de préciser les nouveaux enjeux écologiques liés à la fin de l'exploitation des sablons de ce site.
L'objectif principal serait de maintenir la mosaïque de milieux ouverts, secs et humides, qui s'est récemment mise en place.

N° 4 - Mont Cornon

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Forestier
Milieux ouverts

Ce site d'intérêt écologique s'étend sur une butte témoin sableuse du plateau du Valois. Ce site, aujourd'hui forestier, comprend encore des milieux ouverts, notamment dans les zones marquées par l'exploitation de matériaux.

4/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Néry - Rully - Trumilly
Lieu-dit : Mont Cornon
Superficie : 310 ha

4/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé : /
Site inscrit : /

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Mont Cornon ». N°DREAL Picardie 60VAL105 ; N°SPN : 2200013835.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Mont Cornon » N : VMU52
GENS : /

4/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées.

4/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Faible	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Faible	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Nul

Études récentes
/

4/5 - Intérêt écologique

Boisements thermophiles, pelouses et landes permettant la présence d'espèces végétales remarquables.
Le site constitue un élément important de continuité écologique.

Habitats :

• Pelouses pionnières acidiphiles sur sables mobiles à Corynéphore blanchâtre et Mibore naine - code Natura 2000 : 2330.1.

• Pelouses vivaces acidiphiles xérophiles à Laîches des sables - code Natura 2000 : 6230.3*.

• Pelouses annuelles acidiphiles sur sables semi-fixés à Canche printanière et Cotonnière naine.

• Pelouses calcaro-sabulicoles à Keoleries et Phléole de Broehmer (rattachement au code Natura 2000 : 6210.23, à confirmer).

• Landes sèches acidiphiles à Callune - code Natura 2000 : 4030.9.

• Chênaies - Charmaies acidiclines subatlantiques à Chèvrefeuille - code Natura 2000 : 9130.4.

• Chênaies pédonculées acidiphiles sur sols sableux à Bouleau pubescent - code Natura 2000 : 9190.1*.

• Prairies améliorées, Plantations de feuillus.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000)*

Flore :
Présence de **17 espèces** à enjeux parmi lesquelles le Rosier des haies (*Rosa agrestis*), uniquement connu dans ce site, ainsi que la Germandrée botryde (*Teucrium botrys*) et le Liondent faux-pissenlit (*Leontodon saxatilis*) observés dans un autre site.

17 7

Ce sont **7 espèces** à responsabilité Parc qui ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Carex arenaria	Laîche des sables	LC	EN	AR	RRR	/
Corynephorus canescens	Corynéphore blanchâtre	NT	LC	R	RR	/
Filago minima	Gnaphale nain	VU	LC	R	RR	/
Mibora minima	Mibora naine	NT	LC	R	RR	/
Narcissus pseudonarcissus	Jonquille des bois	NT	LC	AR	R	/
Potentilla argentea	Potentille argentée	NT	LC	R	R	/
Quercus pubescens	Chêne pubescent	DD	LC	R	AC	/

Faune :
Site fréquenté par le Cerf qui utilise ce site, notamment dans ses déplacements entre le bois du Roi et les forêts d'Halatte et de Compiègne.

4/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture progressive des milieux pionniers et fermeture des milieux ouverts (pelouses, landes) par boisement spontané ou plantations.

Exploitation et réaménagement des zones d'exploitation de la silice ne permettant pas la préservation des milieux et espèces remarquables.

4/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site du mont Cornon présente un ensemble d'habitats typique du Valois et contribue fortement à une continuité écologique entre la forêt d'Halatte et le bois du Roi.

La préservation de ce patrimoine naturel nécessite une amélioration des connaissances et la prise en compte des enjeux correspondant dans la gestion forestière et l'activité d'exploitation de la silice.

N° 5 - Mont Alta

Intérêt : **Très fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Forestier
Milieux aquatiques et humides

Le site d'intérêt écologique du Mont Alta s'étend sur la butte témoin du mont Alta au sein de la forêt d'Halatte. Ce site forestier comprend des mares.

5/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Aumont-en-Halatte – Senlis
Lieux-dits : Mont Alta - Zone de silence du mont Alta
Superficie : 763 ha

5/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles » (5 août 1993).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée «Massif forestier d'Halatte». N°DREAL Picardie 60VAL102 ; N°SPN : 220005064.

Inventaire ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » N°FR2212005.
ZSC : « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » N°FR2200380.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Le Mont Alta » N° : VMU24 ; « Butte » N° : VMU21 ; « Carrière à Aumont-en-Halatte » N° : VMU23 ; « Lisière du bois de Rieul et de la forêt d'Halatte » N° : VMU30
GENS « Massif forestier d'Halatte » N° : 09.

5/3 - Statut de propriété/gestion

La très grande majorité du site correspond à une propriété publique (État) gérée par l'ONF.

5/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Bon	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Bon	**Poissons :** Nul
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Bon
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Bon
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Faible

Études récentes

Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2006.

PNR Oise - Pays de France (2010) - Document d'objectifs massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi «FR2212005», 212 pages et annexes.

ONF (2011) - Forêt domaniale d'Halatte - étude environnementale 2010-2011 préalable à la révision d'aménagement, 135 pages.

CENP/PNROPF (2012) - Connaissance et conservation de la Mélitée du Mélampyre (Mellicta athalia) en contexte forestier, 52 pages et annexes

5/5 - Intérêt écologique

Forêt constituée de Chênaies et plus ponctuellement de Hêtraies qui accueille une flore et une faune forestières diversifiées et remarquables.

Un petit cortège de mares (4) dont la principale située au sommet du mont Alta permet la présence de nombreuses espèces végétales spécifiques et d'un amphibien menacé.

Habitats :

• Hêtraies-Chênaies acidiclines à Jacinthe des bois - code Natura 2000 : 9130.3 (très largement dominante).

• Hêtraies-Chênaie acidiphiles à Houx commun - code Natura 2000 : 9120.2 (ponctuellement sur les sables d'Auvers ou de Beauchamp).

• Aulnaies marécageuses (ponctuellement sur les argiles de Villeneuve-sur-Verberie).

• Végétations aquatiques flottantes à Lenticule à nombreuses racines et Petite Lentille - code Natura 2000 : 3150.3 (petit cortège de 4 mares).
Formations à grandes laîches en ceinture de la mare du mont Alta.

Flore :

28 8

Présence d'environ **28 espèces** à enjeux dont :

• la Corydale solide (*Corydalis solida*), la Laîche à bec (*Carex rostrata*), la Raiponce en épi (*Phyteuma spicatum*) et le Vulpin roux (*Alopecurus aequalis*) uniquement connue dans ce site sur le territoire,

• la Lentille d'eau bossue (*Lemna gibba*) uniquement observée dans 2 mares de la forêt d'Halatte

• l'Anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*) dont il s'agit de la principale population du territoire (une autre existe en forêt d'Ermenonville et en forêt de Coye).

Ce sont **8 espèces** à responsabilité Parc qui ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Clinopodium menthifolium	Sarriette à feuilles de Menthe	VU	LC	RR	RR	/
Corydalis solida	Corydale solide	VU	EN	RR	RRR	/
Doronicum plantagineum	Doronic à feuilles de plantain	VU	NA	RR	RR	/
Narcissus pseudonarcissus	Jonquille des bois	NT	LC	AR	R	/
Pulmonaria longifolia	Pulmonaire à feuilles longues	VU	LC	RR	R	/
Ranunculus circinatus	Renoncule en crosse	NT	VU	R	RR	/
Scilla bifolia	Scille à deux feuilles	VU	LC	RR	RR	/
Veronica spicata	Véronique en épi	VU	LC	RR	RR	/

Faune :

Présence d'un cortège d'oiseaux forestiers diversifié comportant :

• le Pic mar (*Dendrocopos medius*) dont les densités sur ce site sont remarquables

• le Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*) et le Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*), des espèces uniquement nicheuses en forêt d'Halatte et en forêt d'Ermenonville.

Un réseau de vieux bois et bois à cavités contribue également à la présence de plusieurs espèces de chauves-souris et d'un cortège d'insectes saproxyliques pour lequel la forêt d'Halatte joue un rôle fondamental d'intérêt national.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Triton crêté
Amphibiens	*Triturus vulgaris*	Triton ponctué
Amphibiens	*Salamandra salamandra*	Salamandre tachetée
Oiseaux	*Certhia familiaris*	Grimpereau des bois
Oiseaux	*Dryocopus martius*	Pic noir
Oiseaux	*Dendrocopos medius*	Pic mar
Oiseaux	*Ficedula hypoleuca*	Gobemouche noir
Oiseaux	*Jynx torquilla*	Torcol fourmilier
Oiseaux	*Pernis apivorus*	Bondrée apivore
Oiseaux	*Phoenicurus phoenicurus*	Rougequeue à front blanc
Oiseaux	*Phylloscopus bonelli*	Pouillot de Bonelli
Oiseaux	*Phylloscopus sibilatrix*	Pouillot siffleur

5/6 - Tendances évolutives/menaces

Diminution des surfaces de vieux bois et bois à cavités défavorable au maintien des espèces associées à ces stades forestiers.

Evolution des pratiques de gestion ne permettant plus le maintien des espèces forestières les plus sensibles à la mise en lumière s'accompagnant souvent du développement de ronciers.

Atterrissement de la mare du mont Alta et des fossés défavorable aux espèces aquatiques (amphibiens). Les autres mares se trouvent dans un très mauvais état de conservation (comblement).

5/7 - Conclusion/pistes d'actions

Les boisements et les zones humides du mont Alta ont fait l'objet de différentes études qui permettent d'en appréhender les principaux enjeux écologiques. Ils concernent principalement la préservation de chênaies et hêtraie mâtures et de leur cortège d'espèces ainsi que des zones humides.

La mise en oeuvre du plan d'aménagement forestier de la forêt d'Halatte et du document d'objectifs des sites Natura 2000 par les partenaires sont de nature à atteindre ces objectifs.

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000, des travaux de restauration et d'entretien des mares, présentes sur le mont Alta sont d'ores et déjà engagés par l'ONF.

N° 6 - La Remise des Chênes

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Forestier

Le site d'intérêt écologique de la remise des Chênes correspond à un boisement du coteau calcaire de la vallée de la Bosse, en limite sud-est du plateau de Thelle.

6/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Commune : Boran-sur-Oise
Lieux-dits : La Remise des Chênes - Vallée de la Bosse - Dos Cerf
Superficie : 37 ha

6/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé : /
Site inscrit : /

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Bois des Bouleaux et la Remise des Chênes ». N°DREAL Picardie 60PDT111 ; N°SPN : 2200013791.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Bois des Bouleaux et la Remise des Chênes » N° PDT17.

6/3 - Statut de propriété/gestion

Propriété privée faisant l'objet d'une gestion forestière.

6/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Moyen	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Nul

Études récentes
Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2005

6/5 - Intérêt écologique

Boisements et ourlets thermocalcicoles permettant la présence d'espèces végétales remarquables.

Habitats :

• Pelouses/ourlets calcicoles à Brachypode penné, Origan vulgaire et Bugrane rampante - code Natura 2000 : 6210.22.

• Ourlets forestiers thermophiles.

• Chênaies thermophiles à Chêne pubescent.

• Boisements calcicoles indifférenciés.

Flore :

10 1

Une **dizaine d'espèces** à enjeux ont été inventoriées parmi lesquelles la Brunelle à grandes fleurs (*Prunella grandiflora*) dont le site constitue une des dernières stations connues dans l'Oise, et le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), **une espèce** à responsabilité Parc.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Quercus pubescens	Chêne pubescent	DD	LC	R	AC	/

Faune :

Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) occupe les milieux les plus ouverts.

6/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouvets (ourlets, pelouses) par boisement spontané défavorable aux espèces remarquables.

Les activités agricoles périphériques au site génèrent des impacts indirects sur les milieux d'intérêt (eutrophisation).

6/7 - Conclusion/pistes d'actions

Ce site, en partie méconnu, constitue une zone refuge de biodiversité sur les confins du plateau de Thelle. Il assure également un rôle de relais entre les boisements de la vallée de l'Oise et ceux du plateau de Thelle.

Des inventaires complémentaires, notamment des insectes, et actualisés permettraient de préciser les enjeux écologiques de ce site.

L'objectif serait de maintenir le complexe de pelouses, ourlets et lisières favorable aux espèces thermophiles.

N° 7 - Forêt de Carnelle

Intérêt : **Très fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Forestier
Milieux ouverts
Milieux aquatiques et humides

Le site d'intérêt écologique de la forêt de Carnelle s'étend sur la butte témoin de Carnelle. Ce site forestier comprend quelques zones humides et milieux ouverts.

7/1 - Localisation et superficie

Département : Val-d'Oise
Communes : Asnières-sur-Oise - Beaumont-sur-Oise - Nointel - Noisy-sur-Oise - Presles - Saint-Martin-du-Tertre - Viarmes
Superficie : 1 233 ha

7/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Ensemble du massif des Trois Forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords » (10 mai 1976).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type II dénommée « Forêt de Carnelle ». N°95066021.

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Espaces naturels sensibles :
/

7/3 - Statut de propriété/gestion

Propriété publique (État) gérée par l'ONF dans le cadre d'un aménagement forestier.
Propriétés privées.

7/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Moyen	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Nul
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Moyen
Odonates : Nul	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Nul

Études récentes
ONF (2007) – Révision de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Carnelle 2007-2026, 59 pages.
Joly (1989) – Les groupements végétaux de la forêt de Carnelle (Val-d'Oise). Cahier des naturalistes, Tome 45. Pages 73-97.

7/5 - Intérêt écologique

Ensemble boisé comportant ponctuellement des milieux ouverts thermophiles et des zones humides permettant la présence d'une flore et d'une faune diversifiées et remarquables.
Site assurant une continuité écologique entre le massif forestier de Chantilly et la forêt de l'Isle-Adam.

Habitats :

• Mares et plans d'eau.

• Pelouses calcicoles marneuses à Gentianelle d'Allemagne - code Natura 2000 : 6210.20 (présence à confirmer).

• Pelouses/ourlets calcicoles méso-xérophiles à Brachypode penné et Brome dressé - code Natura 2000 : 6210 (à affiner).

• Ourlets calcicoles thermophiles à Origan vulgaire - code Natura 2000 : 6210 (lorsqu'il représente le faciès d'embuissonnement des pelouses).

• Fourrés calcicoles à Troène commun et Prunellier - code Natura 2000 : 6210 (lorsqu'il représente le faciès d'embuissonnement des pelouses).

• Hêtraies - Chênaies acidiphiles à Houx commun et Myrtille - code Natura 2000 : 9120.2 (sur sables et meulières : sols bruns acides et sols podzoliques).

• Hêtraies - Chênaies calcicoles à Aspérule odorante, indifférenciées - code Natura 2000 : 9130.

• Hêtraies - Chênaies acidiclines à Jacinthe des bois - code Natura 2000 : 9130.3 (sols bruns bien alimentés en eau à large amplitude d'acidité pH 4- 7).

• Bétulaies pubescentes acidiphiles hygrophiles à sphaignes - code Natura 2000 : 91D0.1*.

• Aulnaies – Frênaies des suintements de pentes à Laîche pendante - code Natura 2000 : 91E0.8* (sur les alvéoles marneuses).

• Lisières et ourlets à Épilobes et Digitale pourpre Chênaies - Charmaies neutrophiles à calcicoles, Chênaies acidiphiles, Châtaigneraies, Pinèdes de Pin sylvestre.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000)*

Flore :

42 8

Présence d'**une quarantaine d'espèces** à enjeux parmi lesquelles la Coronille naine (*Coronilla minima*), l'Euphorbe raide (*Euphorbia stricta*) et la Scutellaire naine (*Scutellaria minor*) uniquement recensées dans ce site, ainsi que le Millepertuis Androsème (*Hypericum androsaemum*) dont il s'agit de la seule station du Val-d'Oise.

Également un des rares sites pour l'Actée en épi (*Actaea spicata*), la Cuscute à petites fleurs (*Cuscuta epithymum*), la Fétuque capillaire (*Festuca filiformis*), la Gentianelle d'Allemagne (*Gentianella germanica*), l'Orobanche violette (*Orobanche amethystea*), l'Orobanche de la picride (*Orobanche picridis*), l'Orobanche de la germandrée (*Orobanche teucrii*), la Raiponce en épi (*Phyteuma spicatum*) et le Seneçon de bois (*Senecio sylvaticus*).

Ce sont **8 espèces** à responsabilité Parc qui ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Actaea spicata	Actée en épi	VU	EN	RR	RRR	/
Festuca filiformis	Fétuque capillaire	NT	LC	R	AR	/
Hypericum androsaemum	Millepertuis Androsème	EN	CR	RR	RRR	/
Maianthemum bifolium	Maïanthème à deux feuilles	NT	EN	R	RRR	/
Osmunda regalis	Osmonde royale	EN	VU	RR	RR	Picardie, Ile-de-France
Polygonatum odoratum	Sceau de salomon odorant	NT	LC	R	R	/
Scilla bifolia	Scille à deux feuilles	VU	LC	RR	RR	/
Scutellaria minor	Scutellaire naine	EN	LC	E	R	/

Faune :
Les mares et plans d'eau permettent la reproduction d'une importante population de Crapaud commun (*Bufo bufo*).

Présence d'oiseaux inscrits à la Directive européenne Oiseaux.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Dendropocos medius*	Pic mar
Oiseaux	*Dryocopus martius*	Pic noir
Oiseaux	*Phoenicurus phoenicurus*	Rouge-queue à front blanc

7/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (pelouses, ourlets...) par boisement spontané.

Atterissement des mares et fossés.

Diminution des surfaces de vieux bois.

Travaux forestiers inadaptés à la conservation des habitats et espèces remarquables.

7/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site de la forêt de Carnelle constitue un ensemble forestier qui participe à la préservation de l'importante continuité forestière du nord du Bassin parisien et contribue également à la conservation de milieux ouverts thermophiles et de zones humides.

La conservation des milieux et des espèces les plus remarquables nécessite la mise en œuvre d'actions de gestion spécifiques (restauration et entretien des pelouses...).

L'aménagement de la forêt de Carnelle devrait prendre en compte les enjeux identifiés et décliner des actions de conservation.

N° 8 - Bois du Tremblay et de la Goulette

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue : ***Forestier***

Le site d'intérêt écologique des Bois du Tremblay et de la Goulette est situé au sud de Luzarches en bordure du plateau de la plaine de France.

8/1 - Localisation et superficie

Département : Val-d'Oise
Communes : Luzarches - Épinay-Champlâtreux
Lieux-dits : Bois du Tremblay - Bois de la Goulette - Le Fort-à-Faire - La Haute-Perreuse
Superficie : 182 ha environ

8/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de l'Ysieux et de la Thève » (26 mars 2002).

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type II dénommée « Vallées de la Thève et de l'Ysieux ». N° 95352021.

Espaces naturels sensibles :
/

8/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées dont une grande propriété faisant l'objet d'une gestion forestière dans le cadre d'un plan simple de gestion forestière.

8/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Faible	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Faible	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Nul
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Nul

Études récentes
Inventaire floristique ponctuel du territoire par le CBNBP.

8/5 - Intérêt écologique

Présence d'un ensemble de formations calcicoles complémentaires, ourlets thermophiles en exposition sud et bois d'affinités sub-montagnardes en exposition nord hébergeant une flore menacée.

Le site s'inscrit également dans la continuité écologique « Massif de Chantilly / Forêt de Carnelle ».

Habitats :
• Ourlets calcicoles thermophiles - code Natura 2000 : 6210 (lorsqu'il représente le facies d'embuissonnement des pelouses).

• Mégaphorbiaies mésotrophes à méso-eutrophes à Épilobe hirsute et Grande Prêle - code Natura 2000 : 6430.1.

• Mégaphorbiaies eutrophes à Eupatoire chanvrine et Liseron des haies - code Natura 2000 : 6430.4.

• Ourlets des lisières forestières nitrophiles et héliophiles à Sureau yèble - code Natura 2000 : 6430.6.

• Aulnaies marécageuses à Fougère des marais.

• Aulnaies - Frênaies des petits ruisseaux à Grande Prêle - code Natura 2000 : 91E0.8*.

• Aulnaies à hautes herbes et notamment à Reine des prés- code Natura 2000 : 91E0.11*.

• Saulaies arborescentes à Saule blanc - code Natura 2000 : 91E0.1*.

• Frênaies de pente à Mercuriale pérenne - code Natura 2000 : 9130.2.

• Cariçaies, pâtures et prairies de fauche, friches et fourrés plus ou moins rudéralisés, ripisylves d'Aulnes et de Frênes, peupleraies, Frênaies-Érablaies méso-hygrophiles eutrophes, Saulaies à Saule blanc, Chênaies acidiphiles, Chênaies-Charmaies neutrophiles à calcicoles.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000)*

Flore :
Présence de **7 espèces** à enjeux dont **3 espèces** à responsabilité Parc :

7 | 3

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Actaea spicata	Actée en épi	VU	EN	RR	RRR	Ile-de-France
Campanula persicifolia	Campanule à feuilles de pêcher	VU	EN	RR	RR	/
Maianthemum bifolium	Maïanthème à deux feuilles	NT	EN	R	RRR	/

Faune :
Site régulièrement fréquenté par les Cerfs.

8/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (ourlets) par boisement spontané.

8/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site des bois du Tremblay et de la Goulette est un site boisé qui concourt particulièrement au réseau forestier du territoire en hébergeant une flore spécifique et en s'inscrivant dans un corridor interforestier menacé entre le massif de Chantilly et la forêt de Carnelle.

N° 9 - Forêt de l'Isle-Adam

Intérêt : **Très fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Forestier
Milieux ouverts
Milieux aquatiques et humides

Le site d'intérêt écologique de la forêt de l'Isle-Adam s'étend sur une butte témoin de la plaine de France en rive gauche de l'Oise. Il est forestier mais comprend un réseau de zone humides et quelques milieux herbacés ouverts. Une partie de ce site est hors du périmètre de révision.

9/1 - Localisation et superficie

Département : Val-d'Oise
Communes : Maffliers - Nerville-la-Forêt - Villers-Adam
Superficie : 895 ha

9/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de Chauvry » (7 octobre 1994).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Ensemble du Massif des trois Forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords » (10 mai 1976).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type II « Forêt de l'Isle-Adam » N°95313021.

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Espaces naturels sensibles :
/

9/3 - Statut de propriété/gestion

La très grande majorité du site correspond à une propriété publique (État) gérée par l'ONF dans le cadre d'un Plan d'aménagement forestier.
Propriétés privées.

9/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Moyen	**Autres groupes d'invertébrés :** Faible
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Nul
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Moyen
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Moyen
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Faible

Études récentes
Inventaire floristique ponctuel du territoire par le CBNBl.
ONF (2008) – Révision de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de l'Isle-Adam 2008-2027, 84 pages.

9/5 - Intérêt écologique

Complexe de milieux boisés et ouverts dans des conditions stationnelles diversifiées qui accueille une flore et une faune remarquables.
Site assurant une continuité écologique entre la forêt de Montmorency et la forêt de Carnelle.

Habitats :
• Mares et plans d'eau.
• Landes sèches acidiphiles à Callune - code Natura 2000 : 4030.9, généralement sous boisements (Chênaies acidiphiles).
• Pelouses/ourlets calcicoles méso-xérophiles à Brachypode penné et Brome dressé - code Natura 2000 : 6210 (à affiner).
• Ourlets calcicoles thermophiles - code Natura 2000 : 6210 (lorsqu'il représente le facies d'embuissonnement des pelouses).
• Hêtraies - Chênaies acidiclines à Jacinthe des bois - code Natura 2000 : 9130.3.
• Bétulaies pubescentes acidiphiles hygrophiles à Sphaignes - code Natura 2000 : 91D0.1*.
• Aulnaies - Frênaies des suintements de pentes à Laîche pendante - code Natura 2000 : 91E0.8*.
• Chênaies - Frênaies neutrophiles à calcicoles, Chênaies - Hêtraies neutrophiles à acidiphiles, Châtaigneraies, pinèdes de Pin sylvestre.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000)*

Flore : 20 2

Présence d'**une vingtaine d'espèces** à enjeux parmi lesquelles la Laîche de Paira (*Carex pairae*), l'Oeillet velu (*Dianthus armeria*), l'Orobanche de la picride (*Orobanche picridis*) et le Polystic à frondes soyeuses (*Polystichum aculeatum*) présentes dans peu de sites du territoire. **Deux espèces** à responsabilité Parc ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Osmunda regalis	Osmonde royale	EN	VU	RR	RR	Picardie, Ile-de-France
Scilla bifolia	Scille à deux feuilles	VU	LC	RR	RR	/

Faune :
Un réseau de vieux bois et bois à cavité permet la présence d'insectes saproxyliques et d'oiseaux cavicoles.
Un réseau de mares contribue à la présence de nombreux amphibiens.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Acrocephalus schoenobaenus*	Phragmite des joncs
Oiseaux	*Dendropocos medius*	Pic mar
Oiseaux	*Dryocopus martius*	Pic noir
Oiseaux	*Pernis apivorus*	Bondrée apivore
Oiseaux	*Phoenicurus phoenicurus*	Rougequeue à front blanc
Oiseaux	*Rallus aquaticus*	Râle d'eau
Oiseaux	*Scolopax rusticola*	Bécasse des bois
Amphibiens	*Lissotriton vulgaris*	Triton ponctué
Amphibiens	*Salamandra salamandra*	Salamandre tachetée
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Triton crêté
Odonates	*Calopteryx virgo*	Caloptéryx vierge
Odonates	*Cordulegaster boltonii*	Cordulégastre annelé
Lépidoptères	*Callimorpha dominula*	Ecaille rouge
Lépidoptères	*Apatura ilia*	Petit mars changeant
Lépidoptères	*Apatura iris*	Grand mars changeant
Lépidoptères	*Nymphalis polychloros*	Grande Tortue
Lépidoptères	*Saturnia pyri*	Grand Paon de nuit
Coléoptères	*Carabus auronitens*	Carabe à reflet cuivré
Coléoptères	*Lucanus cervus*	Lucane Cerf-volant
Coléoptères	*Typhaeus typhoeus*	Minotaure

9/6 - Tendances évolutives/menaces

Diminution des surfaces de vieux bois et bois à cavités, tendance défavorable au maintien des espèces associées à ces stades forestiers.
Fermeture des milieux ouverts (pelouses, landes) par boisement spontané.
Atterissement des mares et des fossés.
Passage d'engins « lourds » dans les zones humides.
Pratique sauvage de sports motorisés ou surfréquentation localisée qui dégradent les milieux et portent atteinte aux espèces les plus sensibles.

9/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site de la forêt de l'Isle-Adam constitue un ensemble forestier qui participe à la préservation de l'importante continuité forestière du nord du Bassin parisien et contribue également à la conservation de milieux ouverts et de zones humides.

La conservation des milieux et des espèces les plus remarquables nécessite la mise en œuvre d'actions de gestion spécifiques (restauration et entretien des landes et des mares...).
L'aménagement de la forêt de l'Isle-Adam qui identifie les principaux enjeux doit permettre la mise en œuvre des actions de conservation.

Réseau des milieux ouverts

N° 10 - Coteaux de Béthisy-Saint-Pierre

Intérêt : **Majeur**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts
Forêt

Le site d'intérêt écologique des « Coteaux de Béthisy-Saint-Pierre » se situe sur les coteaux nord de la vallée de l'Automne au pied de la forêt de Compiègne. Il présente plusieurs zones de pelouses au sein de boisement.

10/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Commune : Béthisy-Saint-Pierre
Lieux-dits : Bellevue, Grosse femme - Beaumont, Ermitage - Brissaule
Superficie : 142 ha

10/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Sites classés : /
Sites inscrits : /

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Coteaux de l'Automne de Saint-Sauveur à Gilocourt ». N°DREAL Picardie 60SOI113 ; N°SPN : 220005056
Site inclus dans la ZNIEFF de type II dénommée « Vallée de l'Automne ». N°DREAL Picardie 60SOI202 ; N°SPN : 220420015

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp ». N°DREAL Picardie PE03.

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp » N°FR2212001.
ZSC : « Coteaux de la vallée de l'Automne » N°FR2200566.
SIC/ZSC : « Massif forestier de Compiègne, Laigue » N°FR2200382.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Coteaux de l'Automne de Saint-Sauveur à Gilocourt » N° : SOI01.
ENS « Bois de l'Isle - Forêt de Compiègne » N° : OIS15.
GENS « Pelouses de la Vallée de l'Automne » N° : 11.
GENS « Massif forestier de Compiègne, Laigue, Ourscamp » N° : 10.

10/3 - Statut de propriété/gestion

Propriété publique (État) gérée par l'ONF dans le cadre d'un aménagement forestier.
Propriétés privées.
Convention de gestion et prêt à usage Conservatoire d'espaces naturels de Picardie – propriétaire.
Contrat de gestion Natura 2000.

10/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Bon	**Autres groupes d'invertébrés :** Faible
Plantes vasculaires : Bon	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Moyen
Odonates : Moyen	**Reptiles :** Moyen
Lépidoptères : Moyen	**Oiseaux :** Moyen
Orthoptères : Moyen	**Mammifères :** Moyen

Études récentes
Écothème (2013) - Document d'objectifs du site Natura 2000 des coteaux de la vallée de l'Automne - FR2200566.
ONF (2009) – Document d'objectifs Natura 2000 de la ZPS FR2212001 et du SIC FR2200382.
Pierroux A., Top D., 2012 – Coteaux et zones humides de la vallée de l'Automne (60). Plan de gestion 2013-2022. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie. 116 p + annexes.

10/5 - Intérêt écologique

Réseau de milieux ouverts (pelouses) qui comporte un cortège d'espèces végétales très original pour le territoire et qui héberge de nombreuses espèces menacées.

La partie forestière, notamment les vieux bois et bois morts, contribue à la richesse du site et assure un rôle majeur dans le corridor écologique interforestier entre la forêt de Compiègne et la forêt d'Halatte.

Habitats :

• Pelouses pionnières sur sables calcaires à Mibore naine et Alysson calicinal - code Natura 2000 : 6110.1*.
Végétations des pelouses calcicoles méso-xérophiles sub-atlantiques - code Natura 2000 : 6210.22 (calcaires durs du Lutétien) :
> Pelouses calcicoles à Fétuque de Léman et Anthyllide vulnéraire,
> Pelouses/ourlets à Brachypode penné et Origan vulgaire, variation à Millepertuis hérissé (exposition Nord),
> Pelouses calcaro-sabulicoles à Véronique couchée et Laîche humble, variation à Fléole de Broehmer – code Natura 2000 : 6210.22.
Végétations des pelouses calcicoles méso-xérophiles à tendances pré-continentales - code Natura 2000 : 6210.23 (sables calcaires) :
> Pelouses calcaro-sabulicoles à Armérie faux-plantain et Armoise champêtre,
> Pelouses/ourlets à Brachypode penné et Phléole de Brohemer.

•Végétations des pelouses calcicoles xéro-thermophiles atlantiques - code Natura 2000 : 6210.28 (calcaires grossiers du Lutétien, exposition Sud).

• Pelouses calcicoles à Fumana vulgaire et Laîche humble.

• Pelouses/ourlets à Brachypode penné et Laîche humble.

• Ourlets à Brachypode penné et Gentiane croisette/variation semi-héliophile à Mélampyre des prés et Euphorbe petit-cyprès.

• Fourrés calcicoles de recolonisation à Prunellier et Viorne lantane - code Natura 2000 : 62010 indifférencié.

• Végétations calcicoles des coupes forestières à Clématite des haies, Brachypode des bois et Cynoglosse d'Allemagne.

• Hêtraies - Chênaies acidiphiles à Houx commun - code Natura 2000 : 9120.2.

• Hêtraies méso-xérophiles sur calcaire à Laîche digitée - code Natura 2000 : 9130.

• Hêtraies - Chênaies pubescentes xéro-thermophiles sur calcaire à Sceau-de-Salomon odorant - code Natura 2000 : 9130.

• Hêtraies - Tillaies des pentes colluvionnées à Gouet tacheté et Mercuriale vivace - code Natura 2000 : 9130.2.

• Hêtraies à Mélique uniflore et Laîche glauque - code Natura 2000 : 9130.2.

• Hêtraies - Chênaies acidiclines à Jacinthe des bois - code Natura 2000 : 9130.3.

• Hêtraies - Chênaies acidiclines à Oxalis petite oseille - code Natura 2000 : 9130.4.

• Friches calcicoles, manteaux pré-forestiers à Orme champêtre et Sureau noir, peupleraies, plantations de feuillus et de résineux, fourrés calcicoles à Noisetier commun, fourrés à Saule Marsault et Érable sycomore.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore :

65 19

Présence de **65 espèces** à enjeux parmi lesquelles le Barbon pied-de-poule (*Bothriochloa ischaemum*), le Botryche lunaire (*Botrychium lunaria*), la Bugrane épineuse (*Ononis spinosa*) et le Tabouret perfolié (*Microthlaspi perfoliatum*) uniquement connus dans ce site.

Présence également de l'Ail maraîcher (*Allium oleraceum*), de l'Alysson à calices persistants (*Alyssum alyssoides*), de l'Armérie faux-plantain (*Armeria arenaria*), de l'Armoise champêtre (*Artemisia campestris*), de la Laîche humble (*Carex humilis*), de la Laîche tomenteuse (*Carex tomentosa*), de l'Euphorbe raide (*Euphorbia stricta*), de la Fumana à tiges retombantes (*Fumana procumbens*), de la Bugrane naine (*Ononis pusilla*), de la Silène conique (*Silene conica*) et de la Silène cure-oreille (*Silene otites*), des espèces observées dans de rares sites du territoire.

Ce sont **19 espèces** à responsabilité Parc qui ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Anacamptis morio	Orchis bouffon	EN	VU	RR	RR	/
Armeria arenaria	Armérie faux-plantain	LC	LC	R	RR	Picardie
Botrychium lunaria	Botryche lunaire	CR	CR	E	RRR	Picardie, Ile-de-France
Carex ericetorum	Laîche des bruyères	VU	EN	RR	RRR	/
Fumana procumbens	Fumana à tiges retombantes	EN	NT	RR	RR	Picardie
Gentiana cruciata	Gentiane croisette	VU	CR	RR	RRR	Picardie
Limodorum abortivum	Limodore avorté	VU	VU	R	RR	Picardie
Mibora minima	Mibora naine	NT	LC	R	RR	/
Narcissus pseudonarcissus	Jonquille des bois	NT	LC	AR	R	/
Ononis pusilla	Bugrane naine	VU	EN	RR	RR	Picardie
Orobanche caryophyllacea	Orobanche giroflée	EN	VU	RR	RR	/
Phleum phleoides	Fléole de Boehmer	NT	LC	R	RR	/
Polygala comosa	Polygala chevelu	NT	CR	R	RRR	Picardie
Polygonatum odoratum	Sceau de salomon odorant	NT	LC	R	R	/
Quercus pubescens	Chêne pubescent	DD	LC	R	AC	/
Silene otites	Silène cure-oreille	VU	VU	RR	RR	/
Verbascum densiflorum	Molène faux-bouillon-blanc	NT	LC	AR	R	/
Veronica prostrata	Véronique prostrée	NT	DD	R	RR ?	/
Veronica spicata	Véronique en épi	VU	LC	RR	RR	/

Faune :
Présence de plusieurs espèces caractéristiques des pelouses et ourlets dont le Lézard vert uniquement présent dans ce site pour le territoire.

Une cavité souterraine ainsi que l'existence de vieux bois et bois mort permettent la présence de chauves-souris menacées.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Reptiles	*Coronella austriaca*	Coronelle lisse
Reptiles	*Lacerta bilineata*	Lézard vert
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	Grand rhinolophe
Mammifères	*Rhinolophus hipposideros*	Petit rhinolophe
Mammifères	*Myotis bechsteinii*	Murin de Bechstein
Mammifères	*Myotis emarginatus*	Murin à oreilles échancrées
Mammifères	*Myotis myotis*	Grand Murin
Orthoptères	*Calliptamus italicus*	Criquet italien
Orthoptères	*Chorthippus dorsatus*	Criquet verte-échine
Orthoptères	*Myrmeleotettix maculatus*	Gomphocère tacheté
Lépidoptères	*Boloria dia*	Petite Violette
Lépidoptères	*Polyommatus coridon*	L'Argus bleu-nacré
Lépidoptères	*Apamea epomidion*	
Lépidoptères	*Euxoa nigrofusca*	
Lépidoptères	*Lithosia quadra*	

10/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (pelouses et ourlets) par boisement spontané.
Les modalités de renouvellement des peuplements forestiers âgés sont de nature à porter atteinte aus espèces associées aux « vieux bois ».
Dérangement dans les cavités de nature à limiter les possibilités d'hibernation des chauves-souris.

10/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site des coteaux de Béthisy-Saint-Pierre constitue un ensemble écologique majeur, notamment pour la préservation de pelouses sèches et le maintien d'une continuité écologique forestière entre la forêt de Compiègne et d'Halatte. Le nombre d'espèces menacées y est très important et la mise en œuvre d'une gestion adaptée est nécessaire.

Les actions de connaissance et de gestion engagées depuis plusieurs années ont permis une prise en compte significative du patrimoine naturel du site.
La poursuite de ces actions partenariales, la mise en œuvre des Documents d'objectifs Natura 2000 ainsi que l'aménagement de la forêt de Compiègne doivent permettre de répondre aux enjeux de conservation du site.

N° 11 - Côtes et cavées de Saintines à Rhuis

Intérêt : **Très fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts
Forestier

Le site d'intérêt écologique des « Côtes et cavées de Saintines à Rhuis » marque la transition entre le plateau du Valois et la vallée de l'Oise. Site largement boisé où il subsiste des zones de végétations herbacées.

11/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Rhuis - Saintines - Saint-Vaast-de-Longmont - Verberie
Lieux-dits : Bois de Saint-Germain - Bois rond - Bois du Tertre - Cavée neuve
Superficie : 176 ha environ

11/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Chateau, son parc et ses abords » (27 mars 1947).

Inventaires ZNIEFF :
Site partellement inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Coteaux de l'Automne de Verberie à Puisières ». N°DREAL Picardie 60SOI112 ;
N°SPN : 220013840.
Site partellement inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée «Vallons de Roberval et de Noël-Saint-Martin » ; N°DREAL Picardie 60SOI110 ; N°SPN : 220013832.
Site partiellement inclus dans la ZNIEFF de type II dénommée «Vallée de l'Automne». N°DREAL Picardie 60SOI202 ; N°SPN : 220420015.

Natura 2000 :
ZSC : « Coteaux de la Vallée de l'Automne » N°FR2200566.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Vallon de Roberval et Noël-Saint-Martin » N° : VMU44 ; « Bois Rond et Bois du Tertre » N° : VMU49.
GENS « Pelouses de la Vallée de l'Automne » N° : 11.

11/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés communales.
Propriétés privées dont une faisant l'objet d'une gestion forestière dans le cadre d'un plan simple de gestion.
Convention de gestion « Conservatoire d'espaces naturels de Picardie – commune de Saint-Vaast-de-Longmont ».
Convention de gestion « PNR – Conservatoire d'espaces naturels de Picardie – Propriétaire ».
Contrat de gestion Natura 2000.

11/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Moyen	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Faible

Études récentes
Écothème (2013) - Document d'objectifs du site Natura 2000 des coteaux de la vallée de l'Automne - FR2200566.
Girard L., Pierroux A., 2012 - Réseaux écologiques de milieux herbacés floricoles "Roberval - Rhuis" et "D126" sur le territoire du Parc naturel régional Oise - Pays de France. Plan de gestion 2012-2016. CENP. 84 p + annexes.
Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2006.

11/5 - Intérêt écologique

Présence relictuelle de pelouses hébergeant de nombreuses espèces végétales menacées.
Une cavité souterraine permet l'hibernation de chauves-souris.
Le site participe au corridor écologique inter forestier entre les forêts d'Halatte et de Compiègne.

Habitats :

• Pelouses pionnières des dalles calcaires à Germandrée des montagnes, Alysson calicinal et Orpin acre - code Natura 2000 : 6110.1*.
• Végétations en mosaïque des pelouses calcicoles méso-xérophiles sub-atlantiques - code Natura 2000 : 6210.22 :
> Pelouses calcicoles à Fétuque de Léman et Anthyllide vulnéraire,
> Pelouses/ourlets à Brachypode penné et Origan vulgaire.
• Fourrés calcicoles de recolonisation à Prunellier et Viorne lantane - code Natura 2000 : 6210 indifférenciés.
• Fourrés calcicoles de Genévrier commun - code Natura 2000 : 5130.2.
• Végétations calcicoles des coupes forestières à Clématite des haies, Brachypode des bois et Cynoglosse d'Allemagne.
• Hêtraies méso-xérophiles sur calcaire à Laîche digitée - code Natura 2000 : 9130.
• Hêtraies-Chênaies pédonculées neutro-acidiclines à Gaillet odorant - code Natura 2000 : 9130.
• Hêtraies-Tillaies des pentes colluvionnées à Gouet tacheté et Mercuriale vivace - code Natura 2000 : 9130.2 ; variation sur les pentes froides (exposées nord-est) à Narcisse faux-narcisse et Renoncule à tête d'or.
• Hêtraies-Frênaies des pentes colluvionnées froides - code Natura 2000 : 9130.2
• Frênaies neutrophiles à Parisette à quatre feuilles et Renoncule à bulbilles - code Natura 2000 : 9160.2.
• Tillaies-Frênaies de pente et des expositions froides à Tilleul à larges feuilles - code Natura 2000 : 9180.2*.
• Forêt de ravins atlantique à Scolopendre - code Natura 2000 : 9180.2*.
• Prairies de fauche eutrophes, manteaux pré-forestiers à Orme champêtre et Sureau noir, peupleraies, plantations de feuillus et de résineux, fourrés calcicoles à Noisetier commun, fourrés à Saule Marsault et Érable sycomore.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000)*

57 12

Flore :

Présence de **57 espèces** à enjeux parmi lesquelles la Noix de terre (*Bunium bulbocastanum*), le Céraiste à pétales courts (*Cerastium brachypetalum*), la Linaire des champs (*Linaria arvensis*), l'Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*) et la Véronique germandrée (*Veronica teucrium*) uniquement observés dans ce site ainsi que l'Anémone sauvage (*Anemone sylvestris*) non revue récemment.
Ce site est également un des rares sites à héberger le Doradille noir (*Asplenium adiantum-nigrum*), la Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*), la Laîche des bruyères (*Carex ericetorum*), la Laîche tomenteuse (*Carex tomentosa*), le Céraiste nain (*Cerastium pumilum*), le Cynoglosse d'Allemagne (*Cynoglossum germanicum*), l'Orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*), l'Oeillet des chartreux (*Dianthus carthusianorum*), le Fumana à tiges retombantes (*Fumana procumbens*), la Gentianelle d'Allemagne (*Gentianella germanica*), le Lin à feuilles menues (*Linum tenuifolium*) et le Séséli annuel (*Seseli annuum*).
Ce sont **12 espèces** à responsabilité qui ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Carex digitata	Laîche digitée	LC	EN	AR	RRR	/
Carex ericetorum	Laîche des bruyères	VU	EN	RR	RRR	/
Dianthus carthusianorum	Oeillet des chartreux	EN	LC	RR	RR	/
Fumana procumbens	Fumana à tiges retombantes	EN	NT	RR	RR	Picardie
Limodorum abortivum	Limodore avorté	VU	VU	R	RR	Picardie
Narcissus pseudonarcissus	Jonquille des bois	NT	LC	AR	R	/
Orobanche caryophyllacea	Orobanche giroflée	EN	VU	RR	RR	/
Phleum phleoides	Fléole de Boehmer	NT	LC	R	RR	/
Polygala comosa	Polygala chevelu	NT	CR	R	RRR	/
Quercus pubescens	Chêne pubescent	DD	LC	R	AC	/
Silene nutans	Silène penché	NT	LC	R	RR	/
Veronica prostrata	Véronique prostrée	NT	DD	R	RR ?	/

Faune :
Une cavité souterraine ainsi que l'existence de vieux bois et bois mort permet la présence de chauves-souris menacées.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Lépidoptères	*Polyommatus coridon*	L'Argus bleu-nacré
Mammifères	*Rhinolophus hipposideros*	Petit rhinolophe
Mammifères	*Myotis emarginatus*	Murin à oreilles échancrées

11/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (pelouses et ourlets) par boisement spontané.

Pratique sauvage de sports motorisés ou surfréquentation localisée qui dégradent les milieux et portent atteinte aux espèces les plus sensibles.

Dérangement dans les cavités de nature à limiter les possibilités d'hibernation des chauves-souris.

11/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site des « Côtes et cavées de Saintines à Rhuis » est un site très important pour la conservation d'un réseau de pelouses sèches et le maintien d'une continuité écologique (grande faune, faune saproxylique, espèces des milieux ouverts...) entre la forêt d'Halatte et la forêt de Compiègne via la vallée de l'Automne.

Depuis quelques années, des actions de connaissance et de gestion ont été engagées permettant ainsi une prise en compte significative du patrimoine naturel du site.

La poursuite de ces actions partenariales et la mise en œuvre du Document d'objectifs Natura 2000 doivent permettre de répondre aux enjeux de conservation du site.

N° 12 - Coteaux de Roberval

Intérêt : **Très fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts
Forestier

Le site d'intérêt écologique des coteaux de Roberval se situe sur le coteau calcaire surplombant la plaine alluviale de l'Oise entre Roberval et Pontpoint. Ce site boisé abrite des milieux ouverts témoins des milieux qui le couvraient autrefois.

12/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Pontpoint - Roberval
Lieux-dits : La Cavée des Rois - Fosse
Superficie : 80 ha environ

12/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée «Vallons de Roberval et de Noël-Saint-Martin » ; N°DREAL Picardie 60SOI110 ; N°SPN : 220013832.

Natura 2000 :
ZSC : « Coteaux de la Vallée de l'Automne » N°FR2200566.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Vallon de Roberval et Noël-Saint-Martin » N° : VMU44.

12/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés communales éclatées et propriétés privées dont la plus importante fait l'objet d'une gestion dans le cadre d'un plan simple de gestion forestière.
Convention de gestion PNR Oise - Pays de France / Conservatoire d'espaces naturels de Picardie / Commune de Roberval.

12/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Moyen	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Faible

Études récentes
CBNBl (2006) – Inventaire floristique du territoire du Parc.
Girard L., Pierroux A., 2012 - Réseaux écologiques de milieux herbacés floricoles "Roberval - Rhuis" et "D126" sur le territoire du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France. Plan de gestion 2012-2016. CENP. 84 p + annexes
CENP (2011) - Étude des milieux ouverts fleuris dans le cadre de l'identification des réseaux écologiques sur le territoire du PNR Oise - Pays de France. 78 pages
Écothème (2013) - Document d'objectifs Coteaux de la Vallée de l'Automne - FR2200566.

12/5 - Intérêt écologique

Pelouses, lisières et boisements d'expositions variées hébergeant de nombreuses espèces remarquables.

Habitats :
• Pelouses pionnières des dalles calcaires à Alysson calicinal et Orpins - code Natura 2000 : 6110.1*.
Végétations des pelouses calcicoles méso-xérophiles sub-atlantiques - code Natura 2000 : 6210.22 :
> Pelouses calcicoles à Fétuque de Léman et Anthyllide vulnéraire,
> Pelouses calcicoles à Anémone pulsatille et Germandrée des montagnes,
> Pelouses calcaro-sabulicoles à Véronique couchée et Laîche humble.
• Ourlets nitrophiles à Ortie dioïque et Clématite des haies - code Natura 2000 : 6430.6.
• Hêtraies méso-xérophiles sur calcaire à Laîche digitée - code Natura 2000 : 9130.
• Hêtraies-Chênaies pédonculées neutro-acidiclines à Gaillet odorant - code Natura 2000 : 9130.
• Hêtraies - Tillaies des pentes colluvionnées à Gouet tacheté et Mercuriale vivace - code Natura 2000 : 9130.2.
• Frênaies neutrophiles à Parisette à quatre feuilles et Renoncule à bulbilles - code Natura 2000 : 9160.2.
• Tillaies - Frênaies de pente et des expositions froides à Tilleul à larges feuilles - code Natura 2000 : 9180.2*.
• Prairies et friches, manteaux pré-forestiers à Orme champêtre et Sureau noir, peupleraies, plantations de feuillus et de résineux, fourrés calcicoles à Noisetier commun, fourrés à Saule Marsault et Érable sycomore.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore :
24 6
Présence de **24 espèces** à enjeux parmi lesquelles la Laîche des bruyères (*Carex ericetorum*), le Fumana à tiges retombantes (*Fumana procumbens*), le Lin à feuilles menues (*Linum tenuifolium*), la Brunelle laciniée (*Prunella laciniata*), l'Anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*) et le Séséli des montagnes (*Seseli montanum*) qui disposent de leur rare station et/ou de leur principale population sur ce site.

Ce sont **6 espèces** à responsabilité Parc qui ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Berberis vulgaris	Épine-vinette	VU	EN	RR	RR	/
Carex ericetorum	Laîche des bruyères	VU	EN	RR	RRR	/
Fumana procumbens	Fumana à tiges retombantes	EN	NT	RR	RR	Picardie
Limodorum abortivum	Limodore avorté	VU	VU	R	RR	Picardie
Polygonatum odoratum	Sceau de salomon odorant	NT	LC	R	R	/
Veronica prostrata	Véronique prostrée	NT	DD	R	RR	/

Faune :
Les pelouses et les lisières permettent la présence d'une diversité d'insectes tandis que les cavités et vieux bois accueillent des chauves-souris menacées comme le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*).

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Mammifères	*Myotis bechsteini*	Murin de Bechstein
Mammifères	*Myotis emarginatus*	Murin à oreilles échancrées
Lépidoptères	*Nymphalis polychloros*	Grande Tortue
Lépidoptères	*Polyommatus bellargus*	Azuré bleu céleste

12/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (pelouses) par boisement spontané ou plantation.
Pratique sauvage de sports motorisés qui dégrade les milieux et porte atteinte aux espèces les plus sensibles.

12/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site des coteaux de Roberval est d'un intérêt très fort pour la conservation de pelouses originales et s'inscrit dans un important réseau de milieux herbacés.

Ces dernières années, l'acquisition de connaissances et le développement d'actions de préservation dans un cadre partenarial a permis des avancées dans la préservation de ce patrimoine.

La poursuite de ces partenariats et la mise en œuvre du Document d'objectifs Natura 2000 sont de nature à répondre aux enjeux de conservation du site.

N° 13 - Montagne de Calipet

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts
Forestier

Le site d'intérêt écologique de la Montagne de Calipet est situé sur un éperon calcaire dominant la rive gauche de l'Oise. Site aujourd'hui largement boisé où il subsiste quelques fragments des végétations herbacées calcicoles qui le couvraient autrefois en totalité.

13/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Pontpoint - Pont-Sainte-Maxence
Lieu-dit : La Montagne de Calipet
Superficie : 23 ha

13/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles » (5 août 1993).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Massif forestier d'Halatte ». N°DREAL Picardie 60VAL102 ; N°SPN : 220005064.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » N° : FR2212005.
ZSC : « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » N° : FR2200380.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Montagne de Calipet » N° : OIS08 ; « La Montignette, La Gruerie » N° : VMU38.
GENS « Massif forestier d'Halatte » N° : 09.

13/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés publiques (forêts communales et départementale) et privées.

13/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Bon	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Bon	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Sans objet	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Faible

Études récentes
Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2006.
PNR Oise - Pays de France (2012) – Plan de gestion du mont Calipet.
PNR Oise-Pays de France (2010) - Document d'objectifs Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville "FR2200380" et Forêts Picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi "2212005", 212 pages et annexes.

13/5 - Intérêt écologique

Mosaïque de végétations calcicoles, allant des pelouses aux boisements, comprenant un large cortège d'espèces caractériques de ses milieux dont certaines menacées.

Habitats :

• Carrières souterraines.
• Pelouses calcicoles méso-xérophiles sub-atlantiques - code Natura 2000 : 6210.22, déclinées en :
> Pelouses/ourlets indifférenciés à Brome dressé et Germandrée des montagnes ;
> Ourlets calcaro-sabulicoles à Anthyllide vulnéraire, Fléole de Boehmer et Silène penché.
• Fourrés calcicoles à Cerisier de Sainte-Lucie - code Natura 2000 : 6210.22 (faciès d'embuissonnement des pelouses).
• Hêtraies-Chênaies calcicoles à Aspérule odorante - code Natura 2000 : 9130, déclinées en deux sous types :
> Hêtraies calcicoles atlantiques à Daphné lauréole- code Natura 2000 : 9130.2 (sols carbonatés peu profonds en condition drainantes) ;
> Frênaies-Érablaies à Mercuriale pérenne – code Natura 2000 : 9130.2 (sols carbonatés peu profonds en conditions fraiches / colluvions carbonatées).

Flore : 26 4

Plus de **25 espèces** à enjeux ont été inventoriées sur ce site dont **4 espèce**s à responsabilité Parc.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Doronicum plantagineum	Doronic à feuilles de plantain	VU	NA	RR	RR	/
Limodorum abortivum	Limodore avorté	VU	VU	R	RR	Picardie
Phleum phleoides	Fléole de Boehmer	NT	LC	R	RR	/
Silene nutans	Silène penché	NT	LC	R	RR	/

Faune :

Les restes d'anciens bâtiments constituent des abris pour certaines espèces de chauves-souris dont 2 espèces particulièrement remarquables et à enjeux pour le territoire.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Mammifères	*Rhinolophus hipposideros*	Petit Rhinolophe
Mammifères	*Myotis bechsteinii*	Murin de Bechstein

13/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (pelouses, ourlets) par boisement spontané.

Exploitation sylvicole ne permettant pas la conservation des arbres à cavités favorables aux chauves-souris.

Importante fréquentation (moto-cross, feux) de nature à dégrader les milieux.

La pose d'une grille adaptée à la préservation des chauves-souris à l'entrée d'une cavité devrait accroître la capacité d'accueil de ce gîte.

13/7 - Conclusion/pistes d'actions

Ce site est un des derniers témoins des végétations de pelouse qui étaient autrefois présentes sur les coteaux de la vallée de l'Oise.

La mise en œuvre, à la fois du Document d'objectifs du site Natura 2000 et du plan de gestion et de mise en valeur du Mont-Calipet par les partenaires (Communes, Conseil départemental, ONF, Parc) de la gestion de ce site devrait permettre de répondre aux enjeux de conservation du patrimoine : gestion des pelouses et des lisières, mise en défens des milieux sensibles, mise en place d'îlots boisés de sénescence, mise en place d'une signalétique d'accueil du public...

Une convention de partenariat pour la gestion et la mise en valeur du Mont-Calipet a été mise en place entre l'ensemble des acteurs du site : les propriétaires (Conseil départemental de l'Oise, communes de Pontpoint et Pont-Sainte-Maxence), les gestionnaires (Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, Office national des forêts) et le Parc naturel régional Oise - Pays de France. Dans le cadre d'un contrat Natura 2000, des travaux de restauration des pelouses calcicoles (ouverture du milieu par débroussaillage) et de gestion de la fréquentation sur les milieux sensibles, sont d'ores et déjà engagées par la commune de Pont-Sainte-Maxence.

N° 14 - Pelouse de Villeneuve-sur-Verberie

Intérêt : **Majeur**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts
Milieux aquatiques et humides

Le site d'intérêt écologique des pelouses de Villeneuve-sur-Verberie se situe sur les pentes sud du mont Pagnotte qui ont fait l'objet d'une exploitation de sablons puis ont accueilli une installation de déchets. Le réaménagement du site laisse une large place aux habitats herbacés.

14/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Commune : Villeneuve-sur-Verberie
Lieu-dit : Le Ru des Bergers
Superficie : 80 ha

14/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 :
« Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles » (5 août 1993).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 :
« Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site partiellement inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Massif forestier d'Halatte ». N°DREAL Picardie 60VAL102 ; N°SPN : 220005064.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » N° : FR2212005.
ZSC : « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » N° : FR2200380.

Espaces naturels sensibles :
ENS « La Montignette, La Gruerie » N° : VMU38 ; « Carrière » N° : VMU41.
GENS « Massif forestier d'Halatte » N° : 09.

14/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés publique (Commune) et privées (exploitant carrière et installation de stockage).

14/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Moyen	**Autres groupes d'invertébrés :** Faible
Plantes vasculaires : Bon	**Poissons :** Nul
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Moyen
Odonates : Moyen	**Reptiles :** Bon
Lépidoptères : Moyen	**Oiseaux :** Bon
Orthoptères : Moyen	**Mammifères :** Bon

Études récentes

MNHN/SITA (2010) - Installation de stockage de déchets de Villeneuve-sur-Verberie (60) - diagnostic écologique. 74 pages + annexes.
CENP (2011) - Étude des milieux ouverts fleuris dans le cadre de l'identification des réseaux écologiques sur le territoire du PNR Oise-Pays de France. 78 pages.
CENP (2011) - Contribution des lépidoptères des milieux fleuris pour la conservation des réseaux écologiques du PNR Oise - Pays de France. 78 pages + annexes.
CBNBL et PNR OPF (2012-2013) - Plan d'action Silène de France.

14/5 - Intérêt écologique

Pelouses calcicoles et notamment calcaro-sabulicoles, habitat rare sur le territoire et comportant de nombreuses espèces remarquables.
Réseau de mares accueillant amphibiens et odonates menacés.

Habitats :
Le remaniement du site par l'exploitation de la carrière, rend la description des habitats pelousaires relativement complexe. Les pelouses se développent en mosaïque sur des sables siliceux et calcaires plus ou moins stabilisés et colonisés par la végétation.
• Pelouses pionnières sur sables calcaires à Alysson calicinal et Orpins - code Natura 2000 : 6110.1* (présence à confirmer).
• Pelouses pionnières sur sables silico-calcaires, plus ou moins fixés à Silène conique, Ibéris amère et Alysson calicinal - code Natura 2000 : 6120.1*.
• Pelouses calcaro-sabulicoles méso-xérophiles à tendances pré-continentales à Armérie faux-plantain, Armoise champêtre et Silène à oreillettes - code Natura 2000 : 6210.23 (présence à confirmer).
• Pelouses/ourlets calcicoles à Brachypode penné, Origan vulgaire et Bugrane rampante - code Natura 2000 : 6210.22.
• Ourlets thermophiles acidiphiles à Silène de France.
• Hêtraies-Chênaie acidiphiles à Houx commun - code Natura 2000 : 9120.2.
• Hêtraies-Chênaies calcicoles à Aspérule odorante indifférenciées - code Natura 2000 : 9130.
• Zones de suintements et mares, Roselières basses à Baldingère et Phragmite, Jonchaies, Prairies mésophiles et humides, Friches calcicoles à Calamagrostis vulgaire, Fourrés et Bétulaies de recolonisation, Zones remaniées et ruralisées.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore :
42 8
Une **quarantaine d'espèces** à enjeux, principalement liées aux habitats ouverts, a été inventorié dont **8 espèces** à responsabilité Parc parmi lesquelles le Silène de France (*Silena gallica*) dont il s'agit d'une des dernières stations du nord de la France.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Armeria arenaria	Armérie des sables	LC	LC	R	RR	Picardie
Corynephorus canescens	Corynéphore blanchâtre	NT	LC	R	RR	/
Polygonatum odoratum	Sceau de salomon odorant	NT	LC	R	R	/
Silene gallica	Silène de France	CR	CR ?	E	RRR	/
Silene nutans	Silène penché	NT	LC	R	RR	/
Silene otites	Silène à oreillettes	VU	VU	RR	RR	/
Verbascum blattaria	Molène blattaire	VU	LC	RR	R	/
Verbascum densiflorum	Molène faux-bouillon-blanc	NT	LC	AR	R	/

Faune :
Les groupes étudiés sont représentés par un cortège d'espèces caractéristique des pelouses et lisières ainsi que par des espèces de zones humides liées à la présence de quelques mares. La diversité des orthoptères est particulièrement importante et marquée par la présence de 5 espèces parmi les plus rares du territoire. Les mares accueillent le Pélodyte ponctué qui n'est connu sur le territoire que de ce site, et 2 espèces d'odonates à enjeux.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Amphibiens	*Pelodytes punctatus*	Pélodyte ponctué
Amphibiens	*Alytes obstetricans*	Alyte accoucheur
Odonates	*Ischnura pumilio*	Agrion nain
Odonates	*Cordulegaster boltonii*	Cordulégastre annelé
Orthoptères	*Calliptamus italicus*	Criquet italien
Orthoptères	*Chorthippus dorsatus*	Criquet verte-échine
Orthoptères	*Myrmeleotettix maculatus*	Gomphocère tacheté
Orthoptères	*Oedipoda caerulescens*	Oedipode turquoise
Orthoptères	*Platycleis tessellata*	Decticelle carroyée
Coléoptères	*Lixus punctiventris*	Lixus rouge

14/6 - Tendances évolutives/menaces

L'évolution de ce site qui correspond, pour partie, à une ancienne carrière et à une installation de stockage de déchets réaménagée est conditionnée par les orientations de gestion mises en œuvre (boisement, milieux ouverts...).

Fermeture des milieux par boisement spontané des pelouses et ourlets.

Atterrissement des mares et / ou dégradation de la qualité de l'eau.
Pratique intensive et sauvage de sports motorisés qui dégrade les milieux et porte atteinte aux espèces les plus sensibles.

14/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site des pelouses de Villeneuve-sur-Verberie constitue un ensemble écologique majeur pour la conservation, d'une part, d'habitats originaux, notamment les pelouses calcaro-sabulicoles, et d'autre part, de plusieurs espèces (flore, amphibiens, orthoptères) dont il accueille les principales populations.

En outre, sa partie boisée, en lisière de la forêt d'Halatte, assure une transition écologique favorable à de nombreuses espèces, avec les milieux ouverts.

La poursuite des partenariats engagés entre les différents acteurs (Commune, SITA, Parc, Conservatoires) pour la gestion de ce site doit permettre la conservation des éléments les plus remarquables : plan de conservation du Silène de France, création d'une mare et d'abris pour le Pélodyte ponctué, entretien des pelouses...

N° 15 - Coteaux de Verneuil-en-Halatte

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts

Le site d'intérêt écologique des « Coteaux de Verneuil-en-Halatte » s'étend à l'est de Verneuil, sur les coteaux marquant la limite de la forêt d'Halatte. Il est constitué d'une mosaïque de boisements et de cultures.

15/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Commune : Verneuil-en-Halatte
Lieu-dit : Bois du Fossé
Superficie : 155 ha

15/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles » (5 août 1993).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Massif forestier d'Halatte ». N°DREAL Picardie 60VAL102 ; N°SPN : 220005064.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Espaces naturels sensibles :
ENS « Bois du Fossé » N° : VMU20.
GENS « Massif forestier d'Halatte » N° : 09.

15/3 - Statut de propriété/gestion

Propriété privée faisant l'objet d'une gestion forestière dans le cadre d'un plan simple de gestion.
Propriétés privées agricole et forestière.
Propriété communale.

15/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Faible	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Faible	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Nul
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Nul

Études récentes
Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2006.

15/5 - Intérêt écologique

Réseau de pelouses, ourlets et lisières calcicoles hébergeant une flore remarquable.

Habitats :

• Pelouses méso-xérophiles sub-atlantiques calcicoles à calcaro-sabulicoles - (rattachement au code Natura 2000 : 6210, à confirmer).
• Ourlets calcicoles thermophiles - code Natura 2000 : 6210 (lorsqu'il représente le faciès d'embuissonnement des pelouses).
• Hêtraies-Chênaies acidiclines à Jacinthe des bois - code Natura 2000 : 9130.3.
• Friches calcicoles à Calamagrostis vulgaire, cultures intensives, prairies temporaires, gels agricoles, fourrés et boisements de recolonisation plus ou moins rudéralisés.

Flore :

Présence de **23 espèces** à enjeux parmi lesquelles la Bugrane gluante (*Ononis natrix*) uniquement connue dans ce site et la Fétuque à feuilles d'épaisseur variable (*Festuca heteropachys*) uniquement connue dans 2 stations sur le territoire du Parc.

23 9

Ce sont **9 espèces** à responsabilité Parc qui ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Campanula persicifolia	Campanule à feuilles de pêcher	VU	EN	RR	RR	/
Carex digitata	Laîche digitée	LC	EN	AR	RRR	/
Filipendula vulgaris	Filipendule vulgaire	VU	LC	RR	RR	/
Limodorum abortivum	Limodore avorté	VU	VU	R	RR	Picardie
Phleum phleoides	Fléole de Boehmer	NT	LC	R	RR	/
Polygonatum odoratum	Sceau de salomon odorant	NT	LC	R	R	/
Scilla bifolia	Scille à deux feuilles	VU	LC	RR	RR	/
Silene nutans	Silène penché	NT	LC	R	RR	/
Turritis glabra	Arabette glabre	VU	VU	RR	RRR	/

Faune :

Présence d'oiseaux associés au vieux bois.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Dendropocos medius*	Pic mar
Oiseaux	*Phoenicurus phoenicurus*	Rougequeue à front blanc

15/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (pelouses, ourlets) par boisement spontané.

Modification ou intensification des pratiques agricoles (fertilisation...) de nature à faire disparaître les espèces les plus remarquables.

15/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site des coteaux de Verneuil-en-Halatte présente un intérêt et une originalité floristiques importants et constitue un témoin des vastes pelouses qui occupaient autrefois ces coteaux.

La préservation de ce patrimoine nécessite la mise en œuvre d'actions de gestion adaptées (préservation et entretien des pelouses et des lisières...).

N° 16 - Coteaux de l'Oise autour de Creil

Intérêt : **Majeur**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts
Forestier

Le site d'intérêt écologique des coteaux de l'Oise autour de Creil se situe au nord et au sud de Creil sur le coteau en rive droite de l'Oise. Les milieux ouverts qui couvraient autrefois largement le site ne subsistent que sous la forme de quelques clairières au sein des boisements.

16/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Creil - Saint-Maximin - Verneuil-en-Halatte
Lieux-dits : La Garenne de Vaux - Côte de Vaux - Château de Laversine - La Garenne
Superficie : 202 ha

16/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Coteaux de Vaux et de Laversines » N°DREAL Picardie 60VAL101 ; N°SPN : 220013833.

Natura 2000 :
ZSC : « Coteaux de l'Oise autour de Creil » N°FR2200379.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Coteaux de Vaux et de Laversines » N° : VMU07.

16/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées faisant l'objet d'une gestion forestière dans le cadre d'un PSG et propriétés publiques (Commune, Région (Lycée), INERIS).
Convention de gestion et bail emphytéotique entre la Commune et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.
Convention de gestion entre le lycée professionnel de Saint-Maximin et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.

16/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Bon	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Bon	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Faible

Études récentes
Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2006.
PNR Oise - Pays de France (2013) - Document d'objectifs Coteaux de l'Oise autour de Creil « FR2200379 », 117 pages + annexes.
CHEYREZY T., LEBRUN J. & PIERROUX A. 2012 – Coteau de la Garenne (Creil, Oise) - Plan de gestion 2013-2016. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie : 67 pages + annexes.

16/5 - Intérêt écologique

Les pelouses et ourlets comportent un cortège floristique diversifié et des espèces rares et menacées. Les boisements calcicoles et thermophiles sont originaux. Il s'agit de l'un des sites de pelouses les plus riches du territoire.

Habitats :

• Pelouses pionnières des dalles sableuses calcaires à Alysson calicinal- code Natura 2000 : 6110.1*

• Pelouses calcaro-sabulicoles à Keolérie à grandes fleurs - code Natura 2000 : rattachement difficile au 6210.22 ou au 6210.9 (deux systèmes de pelouse présents sur le site).

• Pelouses calcicoles méso-xérophiles sub-atlantiques- code Natura 2000 : 6210.22, globalement ourlifiés à Brome dressé, Brachypode penné et Avoine des prés.

• Pelouses calcicoles sèches des méso-climats froids à Seslérie bleuâtre - code Natura 2000 : 6210.9 (enjeu de conservation majeur en Picardie).

• Fourrés à Buis - code Natura 2000 : 5110.1 (enjeu de conservation majeur en Picardie).

• Hêtraies-Chênaies calcicoles à Aspérule odorante - code Natura 2000 : 9130, déclinées en trois sous types :

> Hêtraies calcicoles atlantiques à Daphné lauréole- code Natura 2000 : 9130.2 (sols carbonatés peu profonds en conditions drainantes),

> Frênaies-Érablaies à Mercuriale pérenne – code Natura 2000 : 9130.2 (sols carbonatés peu profonds en conditions fraiches/ colluvions carbonatées),

> Hêtraies-Chênaies acidiclines à Jacinthe des bois - code Natura 2000 : 9130.3 (sols bruns à large amplitude d'acidité pH 4- 7).

• Forêt de ravins atlantique à Scolopendre- code Natura 2000 : 9180.2*.

• Ourlets des lisères forestières nitrophile et héliophiles à Sureau yèble - code Natura 2000 : 6430.6.

• Mégaphorbiaies eutrophes à Consoude officinale et Ronce bleuâtre - code Natura 2000 : 6430.4.

• Friches et boisements calcicoles rudéraux.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore :

37 13

Présence de **37 espèce**s à enjeux dont :

• la Cuscute d'Europe (*Cuscuta europaea*), seule population connue sur le territoire

• la Seslérie bleue (*Sesleria caerulea*) dont il existe moins de 5 populations en Picardie et 2 dans l'Oise,

• la Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*) qui dispose sur ce site d'une des principales populations du territoire.

Ce sont **13 espèces** à responsabilité Parc qui ont été recensées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Actaea spicata	Actée en épi	VU	EN	RR	RRR	Ile-de-France
Berberis vulgaris	Épine-vinette	VU	EN	RR	RR	/
Campanula persicifolia	Campanule à feuilles de pêcher	VU	EN	RR	RR	/
Clinopodium menthifolium	Sarriette à feuilles de Menthe	VU	LC	RR	RR	/
Dianthus carthusianorum	Oeillet des chartreux	EN	LC	RR	RR	/
Gentiana cruciata	Gentiane croisette	VU	CR	RR	RRR	Picardie
Ononis pusilla	Bugrane naine	VU	EN	RR	RR	Picardie
Phleum phleoides	Fléole de Boehmer	NT	LC	R	RR	/
Polygonatum odoratum	Sceau de salomon odorant	NT	LC	R	R	/
Quercus pubescens	Chêne pubescent	DD	LC	R	AC	/
Sesleria caerulea	Seslérie bleue	VU	LC	RR	RR	Picardie
Turritis glabra	Arabette glabre	VU	VU	RR	RRR	/
Veronica prostrata	Véronique prostrée	NT	DD	R	RR ?	/

Faune :
Quelques espèces de papillons caractéristiques des pelouses sont observées sur le site ainsi qu'une faune forestière parmi laquelle le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) qui occupe également certaines cavités du coteau.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Lépidoptères	*Coenonympha arcania*	Céphale
Lépidoptères	*Polyommatus bellargus*	L'Azuré bleu céleste
Lépidoptères	*Polyommatus coridon*	L'Argus bleu-nacré
Oiseaux	*Dendropocos medius*	Pic mar
Oiseaux	*Pernis apivorus*	Bondrée apivore
Mammifères	*Myotis bechsteinii*	Murin de Bechstein

16/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux par boisement spontané des pelouses et ourlets.

Fréquentation importante de nature à dégrader les milieux les plus sensibles et déranger les chauves-souris en hibernation dans les cavités.

Gestion ne respectant pas les habitats ouverts et forestiers thermophiles.

16/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site des coteaux de l'Oise constitue un ensemble écologique majeur pour la préservation des pelouses, ourlets et boisements thermophiles.

La poursuite des partenariats engagés entre les différents acteurs et la mise en œuvre du Document d'objectifs du site Natura 2000 sont de nature à assurer la conservation de ce patrimoine exceptionnel.

N° 17 - Carrières de Gouvieux et Saint-Maximin

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts
Forestier

Le site d'intérêt écologique des « Carrières de Gouvieux et Saint-Maximin » se situe entre Saint-Maximin et Gouvieux en limite du plateau calcaire dominant la vallée de l'Oise.
Le site est marqué par les activités d'extraction de matériaux.

17/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Gouvieux - Saint-Maximin
Lieux-dits : Bois Pierre Mennessier - La Poterne
Superficie : 138 ha

17/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
/

Inventaires ZICO :
Site ponctuellement inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Espaces naturels sensibles :
ENS « La Poterne » N : VMU03 ; « Bois Pierre Mennessier et coteau du Camp César » N° : VMU02

17/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées dont trois importantes couvrant la grande majorité du site.
Propriété communale.

17/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Faible	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Moyen
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Moyen	**Mammifères :** Faible

Études récentes
CBNBl (2006) – Inventaire floristique du territoire du Parc.
Écothème (2011) – Volet écologique de projet de modification des conditions de réaménagement de la carrière de calcaire sur la commune de Gouvieux (60). 55 pages et annexes.
MNHN (2010) – Fiche de suivis biodiversité des installations de stockage de déchets de SITA-SUEZ Saint-Maximin. 29 pages + annexes.

17/5 - Intérêt écologique

Complexe de milieux calcicoles comprenant des milieux pionniers, ainsi qu'un réseau de mares favorables notamment à plusieurs espèces d'amphibiens.

Habitats :

- Bassins et mares peu végétalisés.
- Pelouses pionnières sur substrat calcaires grossiers ou calcaro-sabulicoles plus ou moins remaniés (caractérisation à effectuer).
- Pelouses/ourlets calcicoles à Anthyllide vulnéraire et
- Lotier corniculé.
- Ourlets forestiers thermophiles.
- Carrières souterraines.
- Micro-falaises calcaires.
- Sites industriels et carrières en activités, fossés et petits canaux, prairies mésophiles, friches plus ou rudéralisées, fourrés et boisements calcicoles de recolonisation.

Flore : 28 6

Présence de **28 espèces** à enjeux parmi lesquelles plusieurs espèces observées dans peu de sites dont le Diplotaxe vulgaire (*Diplotaxis tenuifolia*), la Fétuque hétérophylle (*Festuca heterophylla*), l'Orpin réfléchi (*Sedum rupestre*), la Stellaire négligée (*Stellaria neglecta*) et la Molène faux-phlomide (*Verbascum phlomoides*).
Ce sont **6 espèces** à responsabilité Parc qui ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Potentilla argentea	Potentille argentée	NT	LC	R	R	/
Quercus pubescens	Chêne pubescent	DD	LC	R	AC	/
Trifolium arvense	Trèfle des champs	LC	LC	AR	AR	/
Verbascum blattaria	Molène blattaire	VU	LC	RR	R	/
Verbascum densiflorum	Molène faux-bouillon-blanc	NT	LC	AR	R	/
Verbascum phlomoides	Molène faux-phlomide	VU	DD	RR	RR	/

Faune :

Les milieux pionniers issus des activités d'extraction accueillent plusieurs espèces particulièrement rares sur le territoire dont le Crapaud calamite (*Bufo calamita*) qui n'est connu que dans ce site pour le département de l'Oise.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Charadrius dubius*	Petit Gravelot
Oiseaux	*Riparia riparia*	Hirondelle de rivage
Amphibiens	*Alytes obstetricans*	Alyte accoucheur
Amphibiens	*Bufo calamita*	Crapaud calamite
Amphibiens	*Lissotriton vulgaris*	Triton ponctué
Lépidoptères	*Carcharodus alceae*	Hespérie de la Passe-Rose
Lépidoptères	*Nymphalis polychloros*	Grande Tortue
Orthoptères	*Oedipoda caerulescens*	Oedipode turquoise
Orthoptères	*Sphingonotus caerulans*	Oedipode aigue-marine

17/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture progressive des milieux pionniers et fermeture des milieux herbacés par boisement spontané ou plantation.
Remise en état / Réaménagement des carrières pouvant être inadaptés à la préservation des milieux et des espèces remarquables.

Dégradation / disparition des mares par comblement ou modification du régime hydrique et dégradation de la qualité de l'eau.
La fermeture complète ou la destruction des cavités souterraines est de nature à ne plus permettre l'accueil des chauves-souris en hibernation.

17/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site des carrières de Gouvieux et Saint-Maximin constitue un site unique à l'échelle du territoire du Parc pour la préservation du Crapaud calamite.

Le projet d'extension de l'ISDU prévoit la mise en œuvre d'actions de protection des amphibiens (création de mares et d'abris...).

La prise en compte de ces enjeux de conservation dans les projets de remise en état / réaménagement des sites de carrières ou ISDU est à poursuivre.

N° 18 - Camp de César

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts
Forestier

Le site d'intérêt écologique du « Camp de César » s'étend sur le coteau dominant l'Oise entre Saint-Maximin et Gouvieux. Les milieux ouverts qui couvraient autrefois le site subsistent sous la forme de quelques clairières au sein des boisements.

18/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Commune : Gouvieux
Lieu-dit : Le Camp de César
Superficie : 32 ha

18/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
/

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Espaces naturels sensibles :
ENS « Bois Pierre Mennessier et côteau du Camp César »
N° : VMU02.

18/3 - Statut de propriété/gestion

Une propriété communale couvre une grande partie du site.
Propriétés privées.

18/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Faible	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Faible	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Nul
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Nul

Études récentes
Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2005.

18/5 - Intérêt écologique

Pelouses sèches hébergeant plusieurs espèces végétales menacées.

Habitats :

• Pelouses calcicoles méso-xérophiles sub-atlantiques - code Natura 2000 : 6210.22.

• Ourlets calcicoles thermophiles à Brachypode penné - code Natura 2000 : 6210.22 (lorsqu'il représente le faciès d'embuissonnement des pelouses).

• Fourrés calcicoles à Cerisier de Sainte-Lucie - code Natura 2000 : 6210.22 (faciès d'embuissonnement des pelouses).

• Tillaie-Érablaie des pentes colluvionnées - (rattachement au code Natura 2000 : 9130.2, à confirmer).

Flore :

Présence de **6 espèces** à enjeux dont le Petit pigamon (*Thalictrum minus*) uniquement connu dans ce site et la Brunelle à grandes fleurs (*Prunella grandiflora*) observée dans un seul autre site du territoire.

6 1

Une espèce à responsabilité Parc a été inventoriée sur le site :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Quercus pubescens	Chêne pubescent	DD	LC	R	AC	/

Faune :

Absence d'inventaires.
Les Lépidoptères et les Orthoptères mériteraient d'être étudiés.

18/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (pelouses, ourlets) par boisement spontané.

Surfréquentation ponctuelle de nature à dégrader les milieux ouverts et porter atteinte aux espèces les plus sensibles.

18/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site du Camp de César représente un enjeu important pour la préservation des pelouses sèches du territoire.

La mise en œuvre d'une gestion adaptée est nécessaire à la conservation du patrimoine naturel du site.

N° 19 - Plaine d'Apremont

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts

Le site d'intérêt écologique des pelouses de la plaine d'Apremont correspond à un ensemble agricole et forestier au sud de la forêt de la Haute-Pommeraye.

19/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Commune : Apremont
Lieu-dit : La Plaine d'Apremont
Superficie : 33 ha

19/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe » (28 août 1998).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Massif forestier d'Halatte ». N°DREAL Picardie 60VAL102 ; N°SPN : 220005064.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : Massif des Trois Forêts et bois du Roi ». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Espaces naturels sensibles :
GENS « Massif forestier d'Halatte » N° : 09.

19/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées faisant l'objet d'une gestion agricole et forestière.

19/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Nul	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Faible	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Nul
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Nul
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Nul

Études récentes
Inventaires floristiques ponctuels de l'ABMARS et du CBNBl en 2012.

19/5 - Intérêt écologique

Cortège d'espèces végétales remarquables de pelouses sur sables accompagné de messicoles se développant en bordure de forêt et des cultures.

Habitats :

• Pelouses sur sables siliceux plus ou moins fixés à Mousse fleurie et Hélianthème tacheté - code Natura 2000 : 6230 (rattachement à confirmer).

• Gel agricole, culture.

• Boisements feuillus et résineux acidiphiles.

Flore :

Présence de **6 espèces** à enjeux parmi lesquelles **4 espèces** à responsabilité Parc dont l'Hélianthème taché (Tuberaria guttata).

6 4

Ce site constitue sa principale station du nord du Bassin parisien.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Crassula tillaea	Mousse fleurie	EN	NT	RR	RR	/
Potentilla argentea	Potentille argentée	NT	LC	R	R	/
Trifolium arvense	Trèfle des champs	LC	LC	AR	AR	/
Tuberaria guttata	Hélianthème taché	CR	LC	E	RR	/

Faune :

Présence d'une importante population de Grillon champêtre (*Gryllus campestris*).

19/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts par boisement spontané et densification du couvert herbacé défavorables aux espèces remarquables.

Développement d'espèces exotiques envahissantes (Raisin d'Amérique).

19/7 - Conclusion/pistes d'actions

Ce petit site présente un intérêt écologique assez unique marqué par la présence de pelouses à Hélianthème taché.

Des inventaires complémentaires permettraient de préciser le contexte écologique de ce site de découverte récente.

L'objectif serait de maintenir une valorisation agricole assurant le maintien de l'intérêt de ce site (prairie...), action pouvant s'inscrire dans une opération de type agro-environnementale.

N° 20 - Butte et sablière d'Aumont-en-Halatte

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts

Le site d'intérêt écologique de la butte et sablière d'Aumont-en-Halatte se situe au sud de la forêt d'Halatte sur les pentes du mont Alta.

20/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Commune : Aumont-en-Halatte
Lieux-dits : La Butte - La Sablière
Superficie : 32 ha

20/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles » (5 août 1993).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Massif forestier d'Halatte ». N°DREAL Picardie 60VAL102 ; N°SPN : 220005064.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » N°FR2212005.
ZSC : « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » N°FR2200380.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Carrière à Aumont-en-Halatte » N° : VMU23 ; « Butte » N° : VMU21.
GENS « Massif forestier d'Halatte » N° : 09.

20/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées et publique (État).

20/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Bon	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Bon	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Nul
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Faible

Études récentes
Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2006.
PNR Oise - Pays de France (2010) - Document d'objectifs Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi « FR2212005 », 212 pages et annexes.

20/5 - Intérêt écologique

Présence de pelouses sur sables hébergeant une flore spécifique menacée.

Habitats :

Les différents stades de recolonisation végétale des sablières siliceuses, sont présents :

- Chênaies acidiphiles/Acéraies rudérales,
- Friches, ourlets et taillis de recolonisation,
- Pelouses vivaces acidiphiles xérophiles à Laîches des sables - code Natura 2000 : 6230.3*,
- Pelouses post-pionnières acidiphiles sur sables semi-fixés à Plantain des sables,
- Pelouses pionnières acidiphiles sur sables mobiles à Corynéphore blanchâtre - code Natura 2000 : 2330.1.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

12 8

Flore :

Une **douzaine d'espèces** à enjeux a été indentifiée parmi lesquelles :

•la Fléole des sables (*Phleum arenarium*) dont le site constitue la dernière station continentale en Picardie et qui n'est connue que d'une station en Ile-de-France

• le Plantain des sables (*Plantago scabra*) dont il s'agit de la seule station du territoire.

Ce sont **8 espèces** à responsabilité Parc qui ont été inventoriées sur le site :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Carex arenaria	Laîche des sables	LC	EN	AR	RRR	/
Corynephorus canescens	Corynéphore blanchâtre	NT	LC	R	RR	/
Festuca filiformis	Fétuque capillaire	NT	LC	R	AR	/
Mibora minima	Mibora naine	NT	LC	R	RR	/
Polygonatum odoratum	Sceau de salomon odorant	NT	LC	R	R	/
Pulmonaria longifolia	Pulmonaire à feuilles longues	VU	LC	RR	R	/
Teesdalia nudicaulis	Téesdalie à tige nue	VU	LC	RR	RR	/
Veronica spicata	Véronique en épi	VU	LC	RR	RR	/

Champignon :

Présence de *Orbilia sarraziniana,* une espèce très rare dont il s'agit de la seule station connue dans l'Oise et où l'espèce a été décrite.

Faune :

Présence de plusieurs espèces (orthoptères, coléoptères) caractéristiques des milieux sableux.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Phylloscopus sibilatrix*	Pouillot siffleur
Orthoptères	*Chorthippus vagans*	Criquet des Pins
Orthoptères	*Myrmeleotettix maculatus*	Gomphocère tacheté
Coléoptères	*Harpalus automnalis*	Harpale

20/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts, d'une part, par boisement spontanné et, d'autre part, par développement des arbres plantés, Robinier faux-acacia notamment et espèces exotiques envahissantes comme le Cerisier tardif (*Prunus serotina*) et le Faux-vernis du Japon (*Ailanthus altissima*).

Piétinement important des milieux herbacés et pratique intensive et sauvage de sports motorisés qui dégrade les milieux et porte atteinte aux espèces les plus sensibles.

20/7 - Conclusion/pistes d'actions

Ce site majoritairement forestier est néanmoins marqué par les habitats ouverts sur sables qui hébergent les espèces les plus remarquables.

L'objectif serait d'assurer la conservation de ces milieux ouverts en pratiquant une gestion adaptée (fauche, pâturage) et en limitant le développement des espèces exotiques envahissantes.

La gestion de la fréquentation est également un point qui pourrait être amélioré.

La mise en œuvre du Document d'objectifs des sites Natura 2000 est de nature à répondre aux principaux enjeux du site.

N° 21 - Pelouse du Coqueret

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts

Le site d'intérêt écologique des pelouses du Coqueret, en vallée de l'Aunette, est constitué d'une ancienne carrière en partie remblayée dans laquelle se développent des végétations herbacées calcicoles et thermophiles.

21/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Chamant - Ognon
Lieu-dit : Le Coqueret
Superficie : 24 ha

21/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Inventaires ZNIEFF :
/

Espaces naturels sensibles :
ENS « Le Coqueret » N°: VMU36.

Inventaires ZICO :
Site partiellement inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ». N°DREAL Picardie PE09.

21/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées.

21/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Moyen	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Faible	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Nul
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Nul

Études récentes
Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2005.

21/5 - Intérêt écologique

Pelouses et ourlets thermocalcicoles permettant la présence d'espèces remarquables.

Habitats :
• Pelouses pionnières calcicoles indifférenciées.
• Pelouses/ourlets calcicoles à Brachypode penné, Origan vulgaire et Bugrane rampante - code Natura 2000 : 6210.22.
• Ourlets forestiers thermophiles.
• Hêtraies-Chênaies calcicoles indifférenciées.
• Friche à Calamagrostis vulgaire, Fourrés et Bétulaies de recolonisation.

Flore :
Huit espèces à enjeux sont connues dont la Brunelle laciniée (*Prunella lasciniata*), le Genêt ailé (*Genista sagittalis*) et le Polygala chevelu (*Polygala comosa*), pour lesquelles le site constitue une des rares stations.

Ces deux dernières plantes sont des espèces à responsabilité Parc.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Genista sagittalis	Genêt ailé	EN	VU	E	RR	/
Polygala comosa	Polygala chevelu	NT	CR	R	RRR	Picardie

Champignon :
Une dizaine d'espèces remarquables a été inventoriée sur le site.

Nom scientifique	Rareté Oise
Agaricus koelerionensis	x
Entoloma parkense	xxx
Myxomphalia maura	x
Rugosomyces persicolor	xxx
Cuphophyllus cereopallidus	x
Cuphophyllus fuscens	xxx
Hygrocybe aurantiolutescens var. subconica	xxx
Hygrocybe chlorophana	x
Hygrocybe konradii	x
Conocybe echinata	x

Faune :
De nombreuses espèces de papillons et de criquets/sauterelles caractéristiques des milieux ouverts sont présentes sur ce site. Certaines sont remarquables.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Lépidoptères	*Polyommatus coridon*	Argus bleu-nacré
Orthoptères	*Myrmeleotettix maculatus*	Gomphocère tacheté
Orthoptères	*Oedipoda caerulescens*	Oedipode turquoise

21/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (pelouses, ourlets) par boisement spontané défavorable aux espèces remarquables.

21/7 - Conclusion/pistes d'actions

Cette ancienne carrière présente un intérêt écologique assimilable à l'ensemble des espaces comprenant des milieux ouverts situés sur les marges de la forêt d'Halatte et avec lesquels il peut constituer un réseau.

Certaines espèces à enjeux, d'observation ancienne, mériteraient d'être recherchées, notamment celles dont les seules observations sur le territoire correspondent à ce site.

L'objectif serait de conserver la mosaïque d'habitats ouverts thermophiles.

N° 22 - Forêt de Pontarmé

Intérêt : **Majeur**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts
Forestier

Le site d'intérêt écologique de la forêt de Pontarmé s'étend sur une partie du massif de Chantilly, au sud de Senlis. Ce site boisé comporte de nombreux secteurs de pelouses et ourlets le long des chemins ainsi que sur les zones d'entraînement des chevaux et l'ancien terrain de manœuvre de l'armée situés sur sa limite nord.

22/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Avilly-Saint-Léonard - Pontarmé - Senlis - Thiers-sur-Thève
Lieux-dits : Terrain de Manœuvres - Bois Mousseron - Forêt de Pontarmé
Superficie : 1 191 ha

22/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles » (5 août 1993).
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe » (28 août 1998).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Massif forestier de Chantilly/Ermenonville ». N°DREAL Picardie 60VAL103 ; N°SPN : 220014323.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS « Forêts picardes : Massif des Trois Forêts et Bois du Roi » N° FR2212005.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Terrain de manoeuvre » N° : VMU25 ; « Lisière de forêt » N° : VMU31 ; « Secteur des trois poteaux » N° : VMU19
GENS « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » N° : 05.

22/3 - Statut de propriété/gestion

Site privé, dont propriété de l'Institut de France majoritairement gérée par l'ONF dans le cadre de l'aménagement forestier du domaine de Chantilly.

22/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Moyen	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Moyen	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Faible

Études récentes

CBNBl (2006) – Inventaire floristique du territoire du Parc.
PNR Oise - Pays de France (2010) - Document d'objectifs Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi « FR2212005 », 212 pages et annexes.
PNR OPF (2005) - Révision d'aménagement forestier 2005-2020 / Forêt du domaine de Chantilly - Intégration des enjeux patrimoniaux et écologiques. 315 pages + annexes.
CENP (2011) - Étude des milieux ouverts fleuris dans le cadre de l'identification des réseaux écologiques sur le territoire du PNR Oise - Pays de France. 78 pages.
CENP (2011) - Contribution des lépidoptères des milieux fleuris pour la conservation des réseaux écologiques du PNR Oise - Pays de France. 78 pages + annexes.
CENP/PNROPF (2012) - Connaissance et conservation de la Mélitée du Mélampyre (Mellicta athalia) en contexte forestier, 52 pages et annexes.

22/5 - Intérêt écologique

Réseau de pelouses et ourlets thermophiles constitué de zones reliées entre elles par de nombreux linéaires, notamment les bords de chemins, comprenant des espèces (plantes, papillons...) caractéristiques, rares et menacées.

Habitats :

Pelouses/ourlets calcicoles à neutro-acidiclines :

• Pelouses pionnières sur sables silico-calcaires, plus ou moins fixés - code Natura 2000 : 6120.1* (présence probable).

• Pelouses calcicoles méso-xérophiles sub-atlantiques, se développant principalement sur un substrat calcaro-sabulicoles - code Natura 2000 : 6210.22.

• Ourlets calcicoles thermophiles à Géranium sanguin et Filipendule vulgaire - code Natura 2000 : 6210 (lorsqu'il représente le faciès d'embuissonnement des pelouses).

• Fourré de Prunellier et d'Aubépine monogyme - code Natura 2000 : 6210 (lorsqu'il représente le faciès d'embuissonnement des pelouses).

• Ourlets acidiclines à Pulmonaire à longues feuilles.

Pelouses/landes acidiphiles (restreintes à de petites surfaces) :

• Pelouses pionnières acidiphiles sur sables mobiles à Corynéphore blanchâtre et Mibore naine- code Natura 2000 : 2330.1.

• Pelouses annuelles acidiphiles sur sables semi-fixés à Canche printanière et Cotonnière naine.

• Landes sèches acidiphiles à Callune - code Natura 2000 : 4030.9.

N.B. : Les pelouses se développant sur la transition entre substrat sableux siliceux et calcicoles ont aujourd'hui été peu étudiées mais pourraient posséder une typicité phyto-sociologique importante.

• Chênaies-charmaies sub-atlantiques neutro-acidiclines à méso-acidiphiles - code Natura 2000 : 9160.3 Chênaies acidiphiles, pinèdes, boisements humides d'aulnes et de saules.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore :

Présence de **33 espèces** à enjeux parmi lesquelles la Petite pyrole (*Pyrola minor*), uniquement présente sur ce site ainsi que la Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*), la Filipendule vulgaire (*Filipendula vulgaris*) et le Géranium sanguin (*Geranium sanguineum*) dont le site accueille les plus importantes populations du Parc.

33 | 20

Ce sont **20 espèces** à responsabilité Parc qui sont présentes dans le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Armeria arenaria	Armérie faux-plantain	LC	LC	R	RR	Picardie
Campanula persicifolia	Campanule à feuilles de pêcher	VU	EN	RR	RR	/
Corynephorus canescens	Corynéphore blanchâtre	NT	LC	R	RR	/
Crassula tillaea	Crassule mousse	EN	NT	RR	RR	/
Doronicum plantagineum	Doronic à feuilles de plantain	VU	NA	RR	RR	/
Filago minima	Gnaphale nain	VU	LC	R	RR	/
Filipendula vulgaris	Filipendule vulgaire	VU	LC	RR	RR	/
Gentiana cruciata	Gentiane croisette	VU	CR	RR	RRR	Picardie
Geranium sanguineum	Géranium sanguin	VU	LC	RR	RR	Picardie
Hypericum montanum	Millepertuis des montagnes	VU	EN	RR	RR	/
Melica nutans	Mélique penchée	LC	CR	R	RRR	Ile-de-France
Melittis melissophyllum	Mélitte à feuilles de Mélisse	EN	LC	RR	R	/
Mibora minima	Miborae naine	NT	LC	R	RR	/
Polygonatum odoratum	Sceau de salomon odorant	NT	LC	R	R	/
Potentilla argentea	Potentille argentée	NT	LC	R	R	/
Pulmonaria longifolia	Pulmonaire à feuilles longues	VU	LC	RR	R	/
Pyrola minor	Petite pyrole	EN	EN	E	RRR	/
Scilla bifolia	Scille à deux feuilles	VU	LC	RR	RR	/
Silene nutans	Silène penché	NT	LC	R	RR	/
Trifolium arvense	Trèfle des champs	LC	LC	AR	AR	/

Faune :
Présence de plusieurs espèces menacées présentant un enjeu particulier pour le territoire.

Pour les Lépidoptères, l'Azuré de la croisette (*Glaucopsyche rebeli*), la Mélitée du Mélampyre (*Melitaea athalia*) possèdent sur le site leur seule station du département de l'Oise.

Pour les oiseaux, nidification irrégulière de l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*).

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Dendropocos medius*	Pic mar
Oiseaux	*Pernis apivorus*	Bondrée apivore
Oiseaux	*Ficedula hypoleuca*	Gobemouche noir
Oiseaux	*Dryocopus martius*	Pic noir
Oiseaux	*Caprimulgus europaeus*	Engoulevent d'Europe
Oiseaux	*Phylloscopus sibilatrix*	Pouillot siffleur
Oiseaux	*Certhia familiaris*	Grimpereau des bois
Oiseaux	*Phylloscopus bonelli*	Pouillot de Bonelli
Orthoptères	*Chorthippus vagans*	Criquet des Pins
Lépidoptères	*Carcharodus alceae*	Hespérie de la Passe-Rose
Lépidoptères	*Heteropterus morpheus*	Miroir
Lépidoptères	*Thymelicus lineola*	Hespérie du Dactyle
Lépidoptères	*Glaucopsyche rebeli*	Azuré de la Croisette
Lépidoptères	*Melitaea athalia*	Mélitée du Mélampyre
Coléoptères	*Anoplodera sexguttata*	/

22/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (pelouses...) par boisement spontané.
Entretien ou action inadaptées à la conservation des habitats et espèces remarquables.
Pratique sauvage de sports motorisés ou surfréquentation localisée qui dégradent les milieux et portent atteinte aux espèces les plus sensibles.

22/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site de la forêt de Pontarmé constitue un ensemble écologique majeur pour la conservation de plusieurs espèces menacées pour lesquelles la mise en œuvre d'une gestion adaptée semble indispensable.

L'étude des espèces menacées réalisée dans un cadre partenarial depuis quelques années est à poursuivre afin de préciser les modalités de gestion proposées au propriétaire et gestionnaires pour préserver ce patrimoine.

La révision de l'aménagement de la forêt du domaine de Chantilly sera l'occasion d'améliorer la prise en compte des enjeux de ce site et de décliner des actions de conservation.

N° 23 - Landes du massif d'Ermenonville

Intérêt : **Majeur**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts
Forêt
Milieux aquatiques et humides

Le site d'intérêt écologique des landes du massif d'Ermenonville correspond au vaste secteur de landes qui existait au XVIIIe siècle entre Senlis et Mortefontaine. Aujourd'hui, largement boisé, le site comporte encore un réseau de landes disséminées en forêt ou dans des espaces d'activités et de loisirs.

23/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Fontaine-Chaalis - Mont-L'Évêque - Mortefontaine - Pontarmé - Senlis - Thiers-sur-Thève - Borest
Lieux-dits : La Butte aux Gens d'Armes - La Butte du Maulois - Domaine de Vallière - Forêt d'Ermenonville
Superficie : 2 258 ha

23/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe » (28 août 1998).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site majoritairement inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Massif forestier de Chantilly/Ermenonville » N°DREAL Picardie 60VAL103 ; N°SPN : 220014323.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO PE09, dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ».

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » N°FR2212005.
ZSC : « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » N°FR2200380.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Forêt Domaniale d'Ermenonville » N° : VMU34 ; « Parcelles forestières au sud de la forêt d'Ermenonville » N° : VMU37 ; « Domaine de la Vallière et de la Ramée » N° : VMU35 ; Prairie de Charlemont/La Roche Pauvre» N° : VMU32 ;
GENS « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » N° : 05.

23/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés forestières publique (État) et privée (Institut de France - Chantilly) gérées par l'ONF.
Propriétés privées faisant l'objet d'une gestion forestière dans le cadre d'un Plan simple de gestion, sites d'activités (Golf de Morfontaine, Centre d'essais et de recherche automobiles de Mortefontaine).
Propriété communale.
Mise en œuvre d'un programme d'actions « réseau landes » coordonné par le PNR Oise - Pays de France, en partenariat avec l'ONF, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et les propriétaires.
Conventions de gestion :
• PNR Oise - Pays de France / Conservatoire d'espaces naturels de Picardie / Golf de Morfontaine.
• PNR Oise - Pays de France / CERAM.

23/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Bon	**Autres groupes d'invertébrés :** Faible
Plantes vasculaires : Bon	**Poissons :** Nul
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Faible
Odonates : Moyen	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Moyen	**Oiseaux :** Bon
Orthoptères : Moyen	**Mammifères :** Faible

Études récentes
ONF (2014) Forêt domaniale d'Ermenonville - étude environnementale 2012-2013 préalable à la révision d'aménagement.
PNR Oise - Pays de France (2010) - Document d'objectifs Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi « FR2212005 », 212 pages et annexes.
LEBRUN J., 2010 – Appui scientifique et technique pour la restauration de la trame écologique « Réseau landes » dans le PNR Oise - Pays de France : plan d'actions 2010- 2015. Conservatoire d'Espaces naturels de Picardie/PNR Oise - Pays de France. 39 p + annexes.
GARNERO V., LEBRUN J. (coord.), BUR S., FRANÇOIS R., GROSSIORD F., LEMAIRE T., NAVETTE B., SIROT B., 2006-a. Opération « Réseau Landes » du territoire du PNR Oise - Pays de France. 1ère phase : définition du réseau et élaboration d'un premier plan d'actions. Conservatoire des sites naturels de Picardie. 3 rapports.
DAVIAUD V., LEBRUN J., PIERROUX A., 2007. Annexe écologique du Plan simple de gestion du « Domaine du bois des Buttes du Maulois » (Mortefontaine-60). Centre régional de la propriété forestière Nord-Pas-de-Calais Picardie/Conservatoire des sites naturels de Picardie, pour le PNR Oise - Pays de France. 17 p. + cartes et annexes.
Écothème - 2005 - Plan quinquennal de gestion écologique du CERAM.

23/5 - Intérêt écologique

Présence d'un réseau de landes et pelouses associées comportant un grand nombre d'espèces remarquables (flore, bryophyte, lichen, champignon, oiseau, reptile, orthoptère...) ainsi que quelques mares et zones humides particulièrement importantes pour la conservation d'espèces menacées (flore, charophyte, odonate, amphibien...).
Présence également de boisements accueillant des espèces remarquables nécessitant des vieux bois et bois à cavités (oiseau, coléoptère saproxylique...).

Habitats :

• Végétations aquatiques des eaux oligo-mésotrophes calcaires à Characées - code Natura 2000 : 3140.

• Végétations aquatiques à Utriculaire citrine et Petite Lentille - code Natura 2000 : 3150.2.

• Végétations aquatiques flottantes à Lenticule à nombreuses racines et Petite Lentille - code Natura 2000 : 3150.3.

• Végétations flottantes des eaux acides et oligotrophes à Potamot à feuilles de renouée.

• Gazons amphibies acidiphiles et oligotrophes à Millepertuis des marais et Scirpe à nombreuses tiges - code Natura 2000 : 3110.1.

• Gazons amphibies acidiphiles et oligotrophes à Renoncule flammette et Jonc bulbeux- code Natura 2000 : 3130.2.

• Pelouses pionnières acidiphiles sur sables mobiles à Corynéphore blanchâtre et Spargoute de Morrison - code Natura 2000 : 2330.1.

• Pelouse écorchée silico-calcaricole à Laîche humble et Ail à tête ronde - code Natura 2000 : 6210.22.

• Pelouses vivaces acidiphiles xérophiles sur sables- code Natura 2000 : 6230.3*.

• Lande sèche acidiphile à Bruyère cendrée et Callune- code Natura 2000 : 4030.9, parfois en complexe avec les ourlets à Fougères aigle et les boisements.

• Landes humides atlantiques à Bruyère à quatre angles - code Natura 2000 : 4010.1.

• Chênaies acidophiles des plaines sablonneuses (dont variante humide à Molinie bleue) - code Natura 2000 : 9190.1.

• Chênaies pédonculées acidiphiles hygrophiles à Moline bleue - code Natura 2000 : 9190.1.*

• Hêtraies-Chênaies acidiclines à Jacinthe des bois - code Natura 2000 : 9130.3.

• Pinèdes à Pin sylvestre, maritime et laricio, Chênaies acidiphiles, Chênaies charmaies méso-xérophiles neutrophiles à calcicoles et Chêne pubescent accompagnées d'ourlets calcicoles à Brachypode penné.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore :

Plus de **75 espèces** à enjeux ont été recensées parmi lesquelles la Corydale à vrilles (*Ceratocapnos claviculata*), le Genêt poilu (*Genista pilosa*), la Goodyère rampante (*Goodyera repens*), la Jasione des montagnes (*Jasione montana*), la Laîche à fruit barbu (*Carex lasiocarpa*), le Nard raide (*Nardus stricta*), l'Orpin de Bologne (*Sedum sexangulare*), le Scirpe flottant (*Isolepis fluitans*), l'Agrostide des sables (*Agrostis vinealis*) et la Spergulaire rouge (*Spergularia rubra*), qui ne sont connues que dans ce site.

78 35

Ce sont **35 espèces** à responsabilité Parc qui sont présentes dans le site :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Allium sphaerocephalon	Ail à tête ronde	EN	NT	RR	RR	/
Campanula persicifolia	Campanule à feuilles de pêcher	VU	EN	RR	RR	/
Carex arenaria	Laîche des sables	LC	EN	RR	RR	
Carex lasiocarpa	Laîche à fruit barbu	VU	CR	RR	RRR	Picardie, Ile-de-France
Ceratocapnos claviculata	Corydale à vrilles	VU	/	E	/	/
Corynephorus canescens	Corynéphore blanchâtre	NT	LC	R	RR	/
Crassula tillaea	Mousse fleurie	EN	NT	RR	RR	/
Doronicum plantagineum	Doronic à feuilles de plantain	VU	NA	RR	RR	/
Eleocharis multicaulis	Scirpe à nombreuses tiges	EN	EN	E	RRR	/
Erica cinerea	Bruyère cendrée	VU	LC	RR	AR	Picardie
Erica tetralix	Bruyère à quatre angles	VU	LC	RR	RR	Picardie
Festuca filiformis	Fétuque capillaire	NT	LC	R	AR	
Filago minima	Gnaphale nain	VU	LC	R	RR	
Filipendula vulgaris	Filipendule vulgaire	VU	LC	RR	RR	
Genista pilosa	Genêt poilu	CR	NT	E	RR	Picardie
Geranium sanguineum	Géranium sanguin	VU	LC	RR	RR	Picardie
Hypericum elodes	Millepertuis des marais	EN	EN	E	RRR	Picardie, Ile-de-France
Hypericum montanum	Millepertuis des montagnes	VU	EN	RR	RR	/
Isolepis fluitans	Scirpe flottant	EN	VU	E	RRR	Picardie, Ile-de-France
Jasione montana	Jasione des montagnes	EN	LC	RR	RR	/
Juncus squarrosus	Jonc rude	VU	EN	RR	RRR	Picardie
Maianthemum bifolium	Maïanthème à deux feuilles	NT	EN	R	RRR	/
Melica nutans	Mélique penchée	LC	CR	R	RRR	Picardie, Ile-de-France
Mibora minima	Miborae naine	NT	LC	R	RR	/
Nardus stricta	Nard raide	EN	EN	E	RRR	Picardie
Polygonatum odoratum	Sceau de salomon odorant	NT	LC	R	R	/
Potamogeton polygonifolius	Potamot à feuilles de renouée	VU	NT	RR	RR	Picardie, Ile de France
Potentilla argentea	Potentille argentée	NT	LC	R	R	/
Pulmonaria longifolia	Pulmonaire à feuilles longues	VU	LC	RR	R	/
Quercus pubescens	Chêne pubescent	DD	LC	R	AC	
Sedum sexangulare	Orpin de Bologne	CR	VU	E	RRR	Ile-de-France
Spergula morisonii	Spargoute printanière	VU	VU	RR	RR	/
Teesdalia nudicaulis	Téesdalie à tige nue	VU	LC	RR	RR	/
Veronica spicata	Véronique en épi	VU	LC	RR	RR	/
Viola canina	Violette de chien	VU	LC	RR	R	Picardie

Charophyte :
Plusieurs espèces rares dont *Nitella translucens* dans la mare de la Haute-Chaume.

Lichen :
Présence de plusieurs espèces d'intérêt patrimonial, notamment sur les pelouses sableuses et les blocs de grès : *Cladonia ciliata, Cladonia gracilis, Chrysothrix chlorina, Cladonia foliaceae, Cladonia gracilis, Cladonia mitis, Cladonia portentosa, Cladonia uncialis, Lasallia pustulata, Melanelia fuliginosa, Parmelia saxatilis, Parmelia sulcata, Rhizocarpon geographicum, Umbillicaria grisea, Xanthoparmelia conspersa.*

Bryophyte
Grès, sables, zones humides hébergent des espèces menacées dont *Campylopus pilifer* uniquement présent en Picardie dans ce site et celui du bois de Morrière.

Nom scientifique	Rareté Picardie	Menace Picardie
Aulacomnium palustre	AR	VU
Barbilophozia attenuata	R	VU
Campylopus pilifer	E	VU
Lophozia ventricosa	R	VU
Niphotrichum elongatum	R	VU
Odontoschisma denudatum	RR	EN
Sphagnum capillifolium	R	VU
Tortella inclinata	R	VU
Tritomaria exsectiformis	RR	EN

Faune :
Pelouses sableuses, landes, mares et vieux bois accueillent des cortèges d'espèces diversifiés comprenant de nombreuses espèces patrimoniales.

Pour les oiseaux, il faut noter que la principale population d'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) de Picardie est présente sur le site et que la population de Rouge-queue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) y est remarquable pour la Picardie.

Une grande diversité (16 espèces) de chauve-souris a été observée sur le massif d'Ermenonville dont une bonne partie sur le site.

Les orthoptères sont représentés par plusieurs espèces menacées.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Amphibiens	*Alytes obstetricans*	Alyte accoucheur
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Triton crêté
Reptiles	*Coronella austriaca*	Coronelle lisse
Reptiles	*Lacerta agilis*	Lézard des souches
Reptiles	*Vipera berus*	Vipère péliade
Oiseaux	*Accipiter gentilis*	Autour des palombes
Oiseaux	*Caprimulgus europaeus*	Engoulevent d'Europe
Oiseaux	*Certhia familiaris*	Grimpereau des bois
Oiseaux	*Dendropocos medius*	Pic mar
Oiseaux	*Dryocopus martius*	Pic noir
Oiseaux	*Ficedula hypoleuca*	Gobemouche noir
Oiseaux	*Jynx torquilla*	Torcol fourmilier
Oiseaux	*Otus scops*	Hibou petit-duc
Oiseaux	*Pernis apivorus*	Bondrée apivore
Oiseaux	*Phoenicurus phoenicurus*	Rouge-queue à front blanc
Oiseaux	*Phylloscopus bonelli*	Pouillot de Bonelli
Oiseaux	*Phylloscopus sibilatrix*	Pouillot siffleur
Oiseaux	*Scolopax rusticola*	Bécasse des bois
Mammifères	*Myotis emarginatus*	Murin à oreilles échancrées
Mammifères	*Nyctalus leisleri*	Noctule de Leisler
Mammifères	*Nyctalus noctula*	Noctule commune
Mammifères	*Martes martes*	Martre
Odonates	*Calopteryx virgo*	Caloptéryx vierge
Odonates	*Lestes dryas*	Leste dryade
Odonates	*Orthetrum coerulescens*	Orthétrum bleuissant
Orthoptères	*Chorthippus dorsatus*	Criquet verte-échine
Orthoptères	*Chorthippus vagans*	Criquet des Pins
Orthoptères	*Myrmeleotettix maculatus*	Gomphocère tacheté
Orthoptères	*Metrioptera brachyptera*	Decticelle des bruyères

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Lépidoptères	*Adscita statices*	Turquoise
Lépidoptères	*Anarta myrtilli*	Noctuelle de la myrtille
Lépidoptères	*Heteropterus morpheus*	Miroir
Lépidoptères	*Lasiocampa trifolii*	Bombyx du trèfle
Lépidoptères	*Nymphalis polychloros*	La Grande Tortue
Lépidoptères	*Perconia strigillaria*	Phalène des landes
Lépidoptères	*Thymelicus acteon*	L'Hespérie du Chiendent
Coléoptères	*Ampedus balteatus*	
Coléoptères	*Ampedus nemoralis*	
Coléoptères	*Anoplodera sexguttata*	
Coléoptères	*Calambus bipustulatus*	
Coléoptères	*Hylis foveicollis*	
Coléoptères	*Leptophloeus juniperi*	
Coléoptères	*Lucanus cervus L.*	Lucane cerf-volant
Coléoptères	*Melancrya barbata*	
Coléoptères	*Mesosa curculionoides*	
Coléoptères	*Microrhagus lepidus*	
Coléoptères	*Mycetophagus decempunctatus*	
Coléoptères	*Mycetophagus piceus*	
Coléoptères	*Orchesia micans*	
Coléoptères	*Oxylaemus cylindricus*	
Coléoptères	*Platysoma ferrugineum*	
Coléoptères	*Tetratoma ancora*	
Coléoptères	*Thalycra fervida*	
Coléoptères	*Thymalus limbatus*	
Coléoptères	*Triphyllus bicolor*	

23/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (pelouses et landes) par boisement spontané et/ou installation de la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*).
Atterrissement des mares et/ou dégradation de la qualité de l'eau.
Pratique sauvage de sports motorisés ou surfréquentation localisée qui dégradent les milieux et portent atteinte aux espèces les plus sensibles.
Les modalités de renouvellement des peuplements âgés sont de nature à porter atteinte aux espèces associées aux « vieux bois ».
L'autoroute A1 est à l'origine d'une importante fragmentation des milieux, notamment du réseau de landes.

23/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site des landes du massif d'Ermenonville constitue un ensemble écologique majeur composé, dans un contexte géologique particulier, d'une mosaïque de milieux allant de la pelouse à des boisements âgés et du sec à l'aquatique. Le nombre d'espèces menacées y est particulièrement important et la mise en œuvre d'une gestion adaptée semble indispensable.

Depuis une dizaine d'années, l'acquisition de connaissances et le développement de programmes d'actions dans des cadres partenariaux ont permis des avancées significatives dans la préservation de ce patrimoine.

La poursuite de ces partenariats, la mise en œuvre du Document d'objectifs Natura 2000 et l'élaboration du nouvel aménagement de la forêt domaniale d'Ermenonville qui met, notamment, en perspective la création d'une réserve biologique dirigée sont de nature à répondre aux enjeux de conservation du site.

La création d'un écopont au dessus de l'A1 permettrait de reconnecter et restaurer les éléments fragmentés du site.

N° 24 - Haute vallée de la Thève

Intérêt : **Majeur**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts
Milieux aquatiques et humides

Le site d'intérêt écologique de la Haute vallée de la Thève s'étend sur le fond de la vallée amont de la Thève au sud de la forêt d'Ermenonville. Le site comporte une mosaique de milieux ouverts et boisés.

24/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Mortefontaine - Fontaine-Chaalis - Plailly - Thiers-sur-Thève
Lieux-dits : Le Plat d'eau - Étang de l'Épine - Ile Molton - Prairie de Charlemont - Étangs de Vallière et de La Ramée.
Superficie : 683 ha

24/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe » (28 août 1998).
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Domaine de Vallière » (10 avril 1961).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site en partie inclus dans les ZNIEFF de type I dénommées « Massif forestier de Chantilly/Ermenonville ». N°DREAL Picardie 60VAL103 ; N°SPN : 220014323 et « Bois de Morrière » N°DREAL Picardie 60PDF103 ; N°SPN : 220014325.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO PE09, dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ».

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » N°FR2212005.
ZSC : « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » N°FR2200380.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Prairie de Charlemont/La Roche Pauvre» N° : VMU32 ; « Landes du Parc Astérix » N° : VMU28.
GENS « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » N° : 05.

24/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées faisant l'objet d'une gestion forestière dans le cadre d'un Plan simple de gestion. Nombreuses propriétés faisant l'objet d'une gestion agricole.
Convention de gestion « PNR Oise - Pays de France, Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, Société Grévin et Compagnie » et « PNR Oise - Pays de France, CERAM ».

24/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Bon	**Autres groupes d'invertébrés :** Faible
Plantes vasculaires : Bon	**Poissons :** Faible
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Faible
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Faible

Études récentes

Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2006.
PNR Oise - Pays de France (2010) - Document d'objectifs Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi « FR2212005 », 212 pages et annexes.
CERAM (2005) – Plan quinquennal de gestion écologique. Ecothème. 78 pages + annexes.
CERAM (2011) – Pré-analyse de la faisabilité sur le plan écologique du projet de création de nouvelles pistes sur le site du CERAM. Écothème. 92 pages + annexes.
CHEYREZY T, LEBRUN J. & PIERROUX A. 2012 – Le Bois de Morrière – Plan de gestion 2012-2021. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie : 125 pp + annexes.

24/5 - Intérêt écologique

Le site comprend un réseau de prairies humides hébergeant une flore et une faune exceptionnelles pour le territoire.

Habitats :

Système landicole : Le Fossé la Coque / Les Garennes de Charlepont.

• Gazons amphibies acidiphiles et oligotrophes à Millepertuis des marais et Scirpe à nombreuses tiges - code Natura 2000 : 3110.1.

• Végétations aquatiques à Utriculaire citrine et Petite Lentille - code Natura 2000 : 3150.2.

• Pelouses pionnières acidiphiles sur sables mobiles à Mibore naine et Spargoute de Morisson - code Natura 2000 : 2330.1.

• Complexe de pelouses acidiphiles, sur sables mobiles à fixés, à pionnières et vivaces - code Natura 2000 : 2330.1 x 6230.8*.

• Landes sèches acidiphiles à Bruyère cendrée et Callune– code Natura 2000 : 4030.9, parfois en complexe avec les ourlets à Fougères aigle et les boisements.

• Prairies para-tourbeuses hygrophiles et acidiphiles à Molinie bleue, Laîche noire et Jonc acutiflore- code Natura 2000 : 6410.13.

• Moliniaies acidiphiles landicoles à Laîche déprimée et Agrostide des chiens - code Natura 2000 : 6410.15 (souvent en complexe avec le 6410.13).

• Landes humides atlantiques à Bruyère à quatre angles - code Natura 2000 : 4010.1.

• Bétulaies pubescentes acidiphiles hygrophiles à Sphaignes - code Natura 2000 : 91D0.1*.

• Chênaies-Bétulaies pubescentes acidiphiles hygrophiles à Moline bleue, accompagné parfois de Sphaignes - code Natura 2000 : 9190.1*.

Système alluvionnaire : fond de vallée

• Pelouses vivaces xérophiles acidiphiles à Fétuque rouge et Thym faux pouillot (variation sur sables mobiles à Laîche des sables) - code Natura 2000 : 6230.3*. Pelouses vivaces mésophiles acidiphiles à Agrostide capillaire et Flouve odorante (variation méso-hygrophile à Houlque laineuse) - code Natura 2000 : 6230.8*.

• Pelouses annuelles acidiphiles sur sables semi-fixés à Canche printanière et Petite-Oseille.

• Prairies para-tourbeuses hygrophiles et neutro-alcalines à Laîche bleuâtre et Jonc à fleurs obtuses - code Natura 2000 : 6410.1.

• Prairies de fauche para-tourbeuses hygrophiles et acidiphiles à Jonc épars et Jonc acutiflore (ou Laîche noir et Laîche bleuâtre) - code Natura 2000 : 6410.13.

• Prairies de fauche mésotrophes neutrophiles à Colchique d'automne et Cumin des prés (variation à Fromental, Fétuque des prés et Houlque laineuse) - code Natura 2000 : 6510.4.

• Prairies de fauche oligotrophes acidiclines à Flouve odorante et Saxifrage granulé (variation neutrophile à Brome dressé et Scabieuse colombaire) - code Natura 2000 : 6510.6.

• Prairies de fauche eutrophes neutrophiles à Fromental et ortie dioïque - code Natura 2000 : 6510.6.

• Prairies de fauche méso-hygrophiles neutrophiles à Houlque laineuse et Vulpin des prés.

• Mégaphorbiaies mésotrophes à Laîche des marais et Reine des prés (variation méso-eutrophe à Épilobe hirsute) - code Natura 2000 : 6430.1.

• Mégaphorbiaies eutrophes à Baldingère et Ortie dioïque (ou à Phragmite et Liseron des haies) - code Natura 2000 : 6430.4.

• Roselière basses mésotrophiles à Iris faux acore et Baldingère.

Autres habitats

• Eaux libres, prairies pâturées méso-hygrophiles, Cariçaies à Laîche des marais, Jonchaies à Jonc épars, friches nitrophiles, roselieres à Phragmite, ourlets à Fougères aigle, Chênaies et Bétulaies acidiphiles, Chênaies-charmaies méso-xérophiles neutrophiles à calcicoles, Saulaie et Aulnaie, pinèdes, plantations de Peupliers.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore :
Près de **90 espèces** à enjeux ont été recensées dont 11 font l'objet d'une protection régionale.
Les seules stations du territoire du Parc de l'Orchis bouffon (*Anacamptis morio*), l'Orchis grenouille (*Dactylorhiza viridis*), le Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*), la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*) et le Rosier pimprenelle (*Rosa pimpinellifolia*) se trouvent dans ce site.

Ce sont **37 espèces** à responsabilité Parc qui sont présentes sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Allium sphaerocephalon	Ail à tête ronde	CR	LC	E	RR	
Anacamptis morio	Orchis bouffon	EN	VU	RR	RR	
Carex appropinquata	Laîche paradoxale	VU	CR	RR	RRR	
Carex arenaria	Laîche des sables	LC	EN	AR	RRR	
Carex hostiana	Laîche blonde	VU	CR	RR	RRR	
Carex mairei	Laîche de Maire	EN	CR	RR	RRR	Picardie, Ile-de-France
Carex reichenbachii	Laîche de Reichenbach	VU		RR		Picardie
Carex strigosa	Laîche à épis grêles	LC	EN	AR	RRR	
Ceratocapnos claviculata	Corydale à vrilles	VU		E		
Dactylorhiza majalis	Dactylorhize de mai	NT	CR	RR	RR	
Dactylorhiza viridis	Orchis grenouille,	CR	RE	E	NRR	Picardie, Ile-de-France
Eleocharis multicaulis	Scirpe à nombreuses tiges	EN	EN	E	RRR	
Erica cinerea	Bruyère cendrée	VU	LC	RR	AR	Picardie
Erica tetralix	Bruyère quaternée	VU	LC	RR	RR	Picardie
Festuca filiformis	Fétuque capillaire	NT	LC	R	AR	
Genista anglica	Genêt d'Angleterre	EN	EN	E	RRR	Picardie
Geranium sanguineum	Géranium sanguin	VU	LC	RR	RR	Picardie
Hypericum elodes	Millepertuis des marais	EN	EN	E	RRR	Picardie, Ile-de-France
Hypericum montanum	Millepertuis des montagnes	VU	EN	RR	RR	
Juncus squarrosus	Jonc rude	VU	EN	RR	RRR	Picardie
Mentha pulegium	Menthe pouliot	CR	EN	E	RR	
Mibora minima	Miborae naine	NT	LC	R	RR	
Ophioglossum vulgatum	Ophioglosse commun	VU	VU	RR	RR	Picardie
Orobanche caryophyllea	Orobanche du gaillet	EN	VU	RR	RR	
Polygala serpyllifolia	Polygala à feuilles de serpollet	VU	VU	RR	RR	
Potamogeton polygonifolius	Potamot à feuilles de renouée	VU	NT	RR	RR	Picardie, Ile-de-France
Potentilla argentea	Potentille argentée	NT	LC	R	R	/
Pulmonaria longifolia	Pulmonaire à feuilles longues	VU	LC	RR	R	
Rosa pimpinellifolia	Rosier pimprenelle	DD	LC	E	RR	
Salix repens	Saule à feuilles étroites	LC	EN	R	RRR	Picardie, Ile-de-France
Scorzonera humilis	Scorsonère des prés	VU	VU	R	RR	
Spergula morisonii	Spargoute printanière	VU	VU	RR	RR	
Trifolium arvense	Trèfle des champs	LC	LC	AR	AR	/
Turritis glabra	Arabette glabre	VU	VU	RR	RRR	
Verbascum blattaria	Molène blattaire	VU	LC	RR	R	
Veronica scutellata	Véronique à écus	LC	LC	AR	R	Picardie
Veronica spicata	Véronique en épi	VU	LC	RR	RR	

Faune :
Parmi les espèces à enjeux, l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et le Nacré de la sanguisorbe (*Brenthis ino*) ont une de leur principale population sur ce site.
Présence du Vertigo étroit (*Vertigo angustior*) connu que de 3 stations sur le territoire du Parc.

Le Râle des genêts est observé irrégulièrement dans ce site, le seul fréquenté sur le territoire. Présence également de la plus importante Héronnière du territoire.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Reptiles	*Lacerta agilis*	Lézard des souches
Reptiles	*Vipera berus*	Vipère péliade
Oiseaux	*Alcedo atthis*	Martin-pêcheur d'Europe
Oiseaux	*Ardea cinerea*	Héron cendré
Oiseaux	*Crex crex*	Râle des genêts
Oiseaux	*Phylloscopus sibilatrix*	Pouillot siffleur
Oiseaux	*Rallus aquaticus*	Râle d'eau
Oiseaux	*Vanellus vanellus*	Vanneau huppé
Odonates	*Calopteryx virgo*	Caloptéryx vierge
Odonates	*Coenagrion mercuriale*	Agrion de Mercure
Odonates	*Cordulegaster boltonii*	Cordulégastre annelé
Odonates	*Lestes barbarus*	Leste sauvage
Odonates	*Orthetrum coerulescens*	Orthétrum bleuissant
Orthoptères	*Chorthippus vagans*	Criquet des Pins
Orthoptères	*Conocephalus dorsalis*	Conocéphale des Roseaux
Orthoptères	*Metrioptera brachyptera*	Decticelle des bruyères
Orthoptères	*Myrmeleotettix maculatus*	Gomphocère tacheté
Orthoptères	*Stethophyma grossum*	Criquet ensanglanté
Orthoptères	*Gryllus campestris*	Grillon champêtre
Lépidoptères	*Adscita statices*	Turquoise
Lépidoptères	*Anarta myrtilli*	Noctuelle de la Myrtille
Lépidoptères	*Brenthis ino*	Nacré de la sanguisorbe
Lépidoptères	*Carterocephalus palaemon*	Hespérie du Brome
Lépidoptères	*Heteropterus morpheus*	Miroir
Coléoptères	*Chlorophanus viridis*	
Coléoptères	*Harpalus neglectus*	
Coléoptères	*Harpalus servus*	
Gastéropodes	*Vertigo angustior*	Vertigo étroit
Gastéropodes	*Vertigo moulinsiana*	Vertigo de Des Moulins

24/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (roselières, pelouses, ourlets) par boisement spontané ou par plantation.
Modification des conditions hydriques (atterrissement, assèchement, drainage) du site.
Modification ou intensification des pratiques agro-pastorales (fertilisation, abandon des pratiques de fauche, fauche trop précoce, surpâturage, mise en culture...) de nature à faire disparaître les espèces les plus remarquables.
L'autoroute A1 est à l'origine d'une importante fragmentation des milieux, notamment des prairies favorables à l'Agrion de Mercure.

24/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site de la Haute vallée de la Thève est un site d'intérêt majeur, notamment pour la conservation des complexes de milieux humides, qui n'ont pas d'équivalent dans d'autres sites. Le nombre d'espèces menacées et à responsabilités Parc qui ne sont présentes que dans ce site ou qui ont une de leur principale population dans ce site est particulièrement important.

Les pratiques de gestion ayant assez fortement évolué ces dernières décennies, il est indispensable de mettre en œuvre des actions de conservation.

Depuis quelques années, l'acquisition de connaissances et le développement d'actions partenariales ont permis des avancées dans la préservation de ce patrimoine.

La poursuite d'une gestion conservatoire, la mise en œuvre du Document d'objectifs Natura 2000 et des mesures agro-environnementales associées sont de nature à répondre aux principaux enjeux de conservation du site.

N° 25 - Bois de Morrière

Intérêt : **Majeur**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts
Forêt

Le site d'intérêt écologique du Bois de Morrière se situe sur la côte sud de la vallée de la Thève. Le site, principalement boisé, comporte encore une partie des landes qui existaient autrefois ainsi que deux grands ensembles sableux dont une ancienne carrière.

25/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Plailly - Mortefontaine
Lieux-dits : Bois de Morrière - La Pierre Monconseil - La Roche pauvre
Superficie : 303 ha

25/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe » (28 août 1998).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Bois de Morrière » N°DREAL Picardie 60PDF103 ; N°SPN : 220014325.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du roi » N°FR2212005.
ZSC : « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » N°FR2200380.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Prairie de Charlemont/La Roche Pauvre» N° : VMU32 ; « Landes du Parc Astérix » N° : VMU28 ;
GENS « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » N° : 05.

25/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées faisant l'objet d'une gestion forestière dans le cadre d'un Plan simple de gestion.
Convention de gestion : PNR Oise - Pays de France, Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, Société Grévin et Compagnie.

25/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Moyen	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Nul
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Nul

Études récentes
CHEYREZY T., LEBRUN J. & PIERROUX A. 2012 – Le Bois de Morrière – Plan de gestion 2012-2021. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie : 125 pp + annexes.
PNR Oise - Pays de France (2010) - Document d'objectifs Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi « FR2212005 », 212 pages et annexes.

25/5 - Intérêt écologique

Complexes de pelouses et landes comprenant de nombreuses espèces caractéristiques rares et menacées, notamment pour la flore, les bryophytes, les orthoptères et les oiseaux.

Habitats :

• Pelouses pionnières acidiphiles sur sables mobiles à Corynéphore blanchâtre - code Natura 2000 : 2330.1. Pelouses vivaces xérophiles acidiphiles - code Natura 2000 : 6230.3*.
• Complexe de pelouses sèches silico-calcaricoles - code Natura 2000 : 6120.1 x 6230.3*.
• Pelouses calcicoles méso-xérophiles sub-atlantiques - code Natura 2000 : 6210.22.
• Lande sèche acidiphile à Bruyère cendrée et Callune – code Natura 2000 : 4030.9, parfois en complexe avec les ourlets à Fougère aigle et les boisements.
• Ourlets mono-spécifiques à Fougère aigle, Chênaie et Betulaie acidiphiles, Chênaies-Charmaies méso-xérophiles neutrophiles à calcicoles, peupleraies, pinèdes à Pin sylvestre et plantations de Douglas.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore :

Présence de **36 espèces** à enjeux dont **18 espèces** à responsabilité Parc : 36 | 18

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Campanula persicifolia	Campanule à feuilles de pêcher	VU	EN	RR	RR	/
Carex arenaria	Laîche des sables	LC	EN	Ar	RRR	/
Carex mairei	Laîche de Maire	EN	CR	RR	RRR	Picardie, Ile-de-France
Dianthus carthusianorum	Oeillet des chartreux	EN	LC	RR	RR	/
Festuca filiformis	Fétuque capillaire	NT	LC	R	AR	/
Filago minima	Gnaphale nain	VU	LC	R	RR	/
Filipendula vulgaris	Filipendule vulgaire	VU	LC	RR	RR	/
Hypericum montanum	Millepertuis des montagnes	VU	EN	RR	RR	/
Juncus squarrosus	Jonc rude	VU	EN	RR	RRR	Picardie
Mibora minima	Miborae naine	NT	LC	R	RR	/
Narcissus pseudonarcissus	Jonquille des bois	NT	LC	AR	R	/
Polygonatum odoratum	Sceau de salomon odorant	NT	LC	R	R	/
Potentilla argentea	Potentille argentée	NT	LC	R	R	/
Pulmonaria longifolia	Pulmonaire à feuilles longues	VU	LC	RR	R	/
Quercus pubescens	Chêne pubescent	DD	LC	R	AC	/
Scilla bifolia	Scille à deux feuilles	VU	LC	RR	RR	/
Spergula morisonii	Spargoute printanière	VU	VU	RR	RR	/
Teesdalia nudicaulis	Téesdalie à tige nue	VU	LC	RR	RR	/
Tuberaria guttata	Hélianthème taché	CR	LC	E	RR	/
Veronica spicata	Véronique en épi	VU	LC	RR	RR	/
Viola canina	Violette de chien	VU	LC	RR	R	Picardie

Bryophyte :

Quelques espèces particulièrement rares ont été observées sur le site parmi lesquelles *Campylopus pilifer* présent en Picardie uniquement sur deux sites du territoire.

Nom scientifique	Rareté Picardie	Menace Picardie
Campylopus pilifer	E	VU
Grimmia trichophylla	E	EN
Racomitrium lanuginosum	E	VU

Faune :
Plusieurs couples d'Engoulevents d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) sont régulièrement présents sur ce site qui est le plus important pour la préservation de l'espèce après celui des landes d'Ermenonville.

Présence de la plus importante population d'Oedipode aigue-marine (*Sphingonotus caerulans*) du territoire.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Reptiles	*Coronella austriaca*	Coronelle lisse
Oiseaux	*Caprimulgus europaeus*	Engoulevent d'Europe
Oiseaux	*Dendropocos medius*	Pic mar
Oiseaux	*Dryocopus martius*	Pic noir
Oiseaux	*Phoenicurus phoenicurus*	Rougequeue à front blanc
Oiseaux	*Phylloscopus sibilatrix*	Pouillot siffleur
Oiseaux	*Scolopax rusticola*	Bécasse des bois
Orthoptères	*Chorthippus vagans*	Criquet des Pins
Orthoptères	*Myrmeleotettix maculatus*	Gomphocère tacheté
Orthoptères	*Sphingonotus caerulans*	Oedipode aigue-marine
Lépidoptères	*Anarta myrtilli*	Noctuelle de la Myrtille
Lépidoptères	*Apatura iris*	Le Grand mars changeant
Lépidoptères	*Coscinia cribraria*	Crible
Lépidoptères	*Nymphalis polychloros*	La Grande Tortue

25/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (pelouses, landes) par boisement spontané.
Pratique intensive de sports motorisés sur une partie du site qui dégrade les milieux et porte atteinte aux espèces les plus sensibles.

25/7 - Conclusion/pistes d'actions

Site majeur pour la préservation du réseau de landes du territoire et qui assure une continuité entre le site des landes du massif d'Ermenonville et le site des Garennes de La Chapelle malgré la fragmentation créée par l'autoroute A1 et le Parc Astérix.

Une partie du site fait l'objet d'une gestion conservatoire et deux sentiers pédagogiques permettent de découvrir les milieux.

La poursuite des partenariats et la mise en œuvre du Document d'objectif Natura 2000 devraient permettre d'assurer la préservation du patrimoine naturel le plus remarquable.

N° 26 - Bois de la Grande Mare

Intérêt : **Majeur**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts
Milieux aquatiques et humides

Le site d'intérêt écologique du Bois de la Grande Mare s'étend le long de l'autoroute A1 de Thiers-sur-Thève à La Chapelle-en-Serval. Il comprend un ensemble de milieux ouverts et boisés dans des contextes humide à sec.

26/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : La Chapelle-en-Serval - Plailly - Pontarmé - Thiers-sur-Thève
Lieux-dits : Bois de la Grande Mare - Bois Bourdon
Superficie : 288 ha

26/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe » (28 août 1998).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Bois de Morrière » N°DREAL Picardie 60PDF103 ; N°SPN : 220014325.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » . N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZSC : « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » N°FR2200380.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Bois de la Grande Mare/Les Petits Bois» N° : VMU22 ;
GENS « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » N° : 05.

26/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées faisant l'objet d'une gestion forestière et agricole. Propriété communale (forêt communale de Pontarmé) faisant l'objet d'une gestion forestière par l'ONF dans le cadre d'un aménagement forestier.

26/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Moyen	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Nul
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Faible
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Nul

Études récentes
PNR Oise - Pays de France (2010) - Document d'objectifs Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi « FR2212005 », 212 pages et annexes.
ONF (2008) – Forêt communale de Pontarmé Expertise environnementale préalable à la révision d'aménagement forestier, 47 pages.
Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2006.

26/5 - Intérêt écologique

Le site comprend un ensemble diversifié d'habitats dont certains sont uniques pour le territoire du Parc et héberge une faune et une flore exceptionnelles.

Habitats :

Marais de la Grande Mare
Le marais de la Grande Mare se compose d'un trame de prairies pâturées mésotrophiles se déclinant le long d'un gradient d'acidité et d'humidité : Prairies méso-philes neutrophiles à Crételle, Ray Grass anglais et Plantain à larges feuilles ; Prairies méso-hygrophiles neutrophiles à Fétuque rouge et Luzule champêtre ; Prairies méso-hygrophiles à Jonc acutiflore et Crételle ; prairies inondables à Vulpin genouillé et Renoncule rampante.

Les parties ouest et sud concentrent les habitats d'intérêt (globalement humides et oligotrophes), qui sont en connexion avec le réseau de mares et fossés aux eaux légèrement courantes :
• Bas-marais neutro-alcalin à Jonc à fleurs obtuses et Hydrocotyle vulgaire- code Natura 2000 : 7230.1
• Prairies para-tourbeuses hygrophiles et neutro-alcalines à Laîche bleuâtre et Jonc à fleurs obtuses- code Natura 2000 : 6410.1.

• Prairies para-tourbeuses hygrophiles et acidiphiles à Scorsonère humble et Jonc acutiflore, en mosaïque avec des communautés à Hydrocotyle vulgaire et Mouron délicat- code Natura 2000 : 6410.12.
• Mégaphorbiaies mésotrophes à méso-eutrophes à Épilobe hirsute et Reine des prés- code Natura 2000 : 6430.1.

• Prairies hygrophiles para-tourbeuses neutrophiles méso-oligotrophiles à Jonc glauque et Gaillet des fanges.

• Prairies hygrophiles mésotrophiles à Jonc glauque et Pulicaire dysentérique.

• Autres habitats :
Roselières basses à Catabrose aquatique et Véronique des ruisseaux, Roselières basses à Ache faux-cresson, Fourré à Nerprun purgatif et Viorne obier, Fourré à Saule cendré.

Bois de la Grande Mare
• Pelouses vivaces acidiphiles xérophiles à Laîches des sables - code Natura 2000 : 6230.3*.

• Landes sèches acidiphiles à Callune - code Natura 2000 : 4030.9, parfois sous boisements.

• Hêtraies-Chênaie acidiphiles sub-atlantiques à Houx- code Natura 2000 : 9120.2.

• Hêtraies-Chênaies acidiclines à Jacinthe des bois - code Natura 2000 : 9130.3.

• Pinèdes à Pin sylvestre, Betulaies acidiphiles, Chênaies-charmais neutrophiles.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore :
Présence de plus de **40 espèces** à enjeux dont la Laîche puce (*Carex pulicaris*), la Canche aquatique (*Catabrosa aquatica*) et le Scirpe à une écaille (*Eleocharis uniglumis*) dont le site constitue l'unique station du Parc et la laîche de Maire (*Carex mairei*) dont il s'agit de la plus importante station du Parc.

41 9

Ce sont **9 espèces** à responsabilité Parc qui sont connues sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Carex arenaria	Laîche des sables	LC	EN	AR	RRR	/
Carex mairei	Laîche de Maire	EN	CR	RR	RRR	Picardie, Ile-de-France
Carex pulicaris	Laîche puce	EN	EN	RR	RRR	Picardie
Catabrosa aquatica	Canche aquatique	VU	CR	RR	RRR	/
Dactylorhiza majalis	Dactylorhize de mai	NT	CR	RR	RR	
Festuca filiformis	Fétuque capillaire	NT	LC	R	AR	
Scorzonera humilis	Scorsonère des prés	VU	VU	R	RR	
Turritis glabra	Arabette glabre	VU	VU	RR	RRR	
Veronica scutellata	Véronique à écus	LC	LC	AR	R	Picardie

Faune :
Complexe de milieux humides accueillant, notamment, un cortège d'Odonates parmi lequel l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) dont la principale population est présente dans ce site. Par ailleurs, important site de reproduction d'amphibiens.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Phylloscopus sibilatrix*	Pouillot siffleur
Oiseaux	*Phoenicurus phoenicurus*	Rougequeue à front blanc
Oiseaux	*Vanellus vanellus*	Vanneau huppé
Odonates	*Coenagrion mercuriale*	Agrion de Mercure
Odonates	*Cordulegaster boltonii*	Cordulégastre annelé

26/6 - Tendances évolutives/menaces

Une baisse du caractère « humide » du site et une dégradation de la qualité de l'eau ainsi qu'une intensification des modalités de gestion, notamment pour les prairies, sont suceptibles de porter atteinte aux espèces remarquables les plus exigentes.
Fermeture des milieux ouverts secs (pelouse, landes).

26/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site d'intérêt écologique du Bois de la Grande Mare constitue un ensemble écologique majeur marqué par la présence d'habitats et d'espèces remarquables uniquement connus dans ce site ou possédant ses principales stations dans ce site.

Les actions engagées, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif Natura 2000, ont permis d'initier la préservation de ce patrimoine (mesures agro-environnementales...).

La poursuite de ces actions et leur développement sur une part significative du site doit permettre la conservation des éléments remarquables.

N° 27 - Garennes de Survilliers

Intérêt : **Très fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts

Le site d'intérêt écologique des Garennes de Survilliers est situé en limite de plateau entre La Chapelle-en-Serval et Survilliers et en bordure ouest de l'autoroute A1. Aujourd'hui largement boisé, le site comporte encore des milieux ouverts (landes, ourlets calcicoles) notamment le long du gazoduc qui traverse le site et le long du coteau.

27/1 - Localisation et superficie

Départements : Oise - Val-d'Oise
Communes : La Chapelle-en-Serval - Plailly - Survilliers
Lieux-dits : Garenne de la Chapelle - Garenne de la Justice - Les Petits Bois - Garenne Maillard - Garenne Boisseau - Garenne du Houx
Superficie : 224 ha

27/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Er-
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe » (28 août 1998).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Bois de Morrière » N°DREAL Picardie 60PDF103 ; N°SPN : 220014325.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Espaces naturels sensibles :
ENS « Bois de la Grande Mare/Les Petits Bois» N° : VMU22 ;
GENS « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » N° : 05.

27/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées faisant l'objet d'une gestion forestière dans le cadre d'un Plan simple de gestion, pour une majorité.

27/4 - État des connaissances et travaux récent

Typologie des habitats : Moyen	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Faible

Études récentes
CBNBP/MNHN (2009) - Inventaire de la flore et des habitats de la Garenne Maillard, PNR OPF. 42 pages.

27/5 - Intérêt écologique

Le site présente un ensemble de milieux sur sables hébergeant de nombreuses espèces remarquables ainsi que des milieux ouverts calcicoles relictuelles.

Habitats :

• Pelouses pionnières acidiphiles sur sables mobiles à Corynéphore blanchâtre et Spargoute de Morisson- code Natura 2000 : 2330.1.
• Pelouses annuelles acidiphiles sur sables semi-fixés à Canche printanière et Cotonnière naine.
• Pelouses vivaces acidiphiles xérophiles à Laîches des sables - code Natura 2000 : 6230.3*.
• Pelouses vivaces xérophiles acidiphiles à Agrostide capillaire et Fétuque capillaire - code Natura 2000 : 6230.8*.
• Landes sèches acidiphiles à Callune – code Natura 2000 : 4030.9.
• Hêtraies-Chênaie acidiphiles sub-atlantiques - code Natura 2000 : 9120.
• Hêtraies-Chênaies acidiclines à Jacinthe des bois - code Natura 2000 : 9130.3.

• Autres habitats :
Mares à Glycérie flottante ; prairies méso-hygrophiles à Potentille ansérine ; ourlets calcicoles à acidiclines ; ourlets acidiphiles à Germandrée scorodoine, Fougère aigle et Houlque molle ; Betulaie acidiphiles ; plantation de Pin sylvestre.

Flore :

27 espèces à enjeux, principalement liées aux habitats ouverts, parmi lesquelles la Porcelle glabre (*Hypochaeris glabra*), la Mousse fleurie (*Crassula tillaea*) et l'Hélianthème taché (*Tuberaria guttata*), dont le site constitue la seule station du département du Val-d'Oise.

27 13

Ce sont **13 espèces** à responsabilités Parc qui ont été inventoriées sur le site.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Carex arenaria	Laîche des sables	LC	EN	AR	RRR	/
Corynephorus canescens	Corynéphore blanchâtre	NT	LC	R	RR	/
Crassula tillaea	Mousse fleurie	EN	NT	RR	RR	/
Festuca filiformis	Fétuque capillaire	NT	LC	R	AR	/
Filago minima	Gnaphale nain	VU	LC	R	RR	/
Hypochaeris glabra	Porcelle glabre	VU	VU	E	RR	/
Mibora minima	Miborae naine	NT	LC	R	RR	/
Potentilla argentea	Potentille argentée	NT	LC	R	R	/
Scilla bifolia	Scille à deux feuilles	VU	LC	R	R	/
Spergula morisonii	Spargoute printanière	VU	VU	RR	RR	/
Teesdalia nudicaulis	Téesdalie à tige nue	VU	LC	RR	RR	/
Trifolium arvense	Trèfle des champs	LC	LC	AR	AR	/
Tuberaria guttata	Hélianthème taché	CR	LC	E	RR	/

Faune :

Landes et pelouses permettent la présence de l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) pour lequel le site constitue la marge sud de sa zone de nification sur le territoire du Parc. Les boisements accueillent le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*).

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Caprimulgus europaeus*	Engoulevent d'Europe
Oiseaux	*Phylloscopus sibilatrix*	Pouillot siffleur
Orthoptères	*Chorthippus vagans*	Criquet des Pins

27/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (landes et pelouses) par boisement spontané et/ou installation de la fougère aigle (Pteridium aquilinum).
Pratique sauvage de sports motorisés ou surfréquentation localisée qui dégradent les milieux et portent atteinte aux espèces les plus sensibles.

27/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site d'intérêt écologique des Garennes de Survilliers représente un enjeu particulièrement important pour le Département du Val-d'Oise car il constitue la principale, voire la seule station du Val-d'Oise pour plusieurs espèces végétales.

Les démarches d'études engagées avec certains propriétaires dans le cadre de l'élaboration de leur Plan simple de gestion et avec GRTgaz (emprise gazoduc) pour la prise en compte du patrimoine naturel du site sont à poursuivre et développer.

N° 28 - Mer de sable et Désert d'Ermenonville

Intérêt : **Très fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts
Milieux aquatiques et humides

Le site d'intérêt écologique Mer de sable et Désert d'Ermenonville se situe sur les pentes ouest de la vallée de la Launette entre Ermenonville et l'abbaye de Chaalis. Il correspond aux vastes landes et pelouses qui couvraient ce territoire au XVIIIe siècle et qui sont maintenant largement boisées.

28/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Ermenonville - Fontaine-Chaalis
Lieux-dits : La Mer de sable et Le Désert
Superficie : 133 ha

28/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe » (28 août 1998).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Bois de Morrière » N°DREAL Picardie 60PDF103 ; N°SPN : 220014325.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO PE 09, dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ».

Natura 2000 :
ZPS « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » N° FR2212005.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Le Désert et la Mer de sable de la forêt d'Ermenonville » N° : VMU42.
GENS « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » N° : 05.

28/3 - Statut de propriété/gestion

Propriété de l'Institut de France - Domaine de Chaalis, dont une partie est louée et utilisée comme parc de loisirs, le reste faisant l'objet d'une gestion forestière par l'ONF.

28/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Moyen	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Bon	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Bon
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Moyen

Études récentes

PNR Oise - Pays de France (2010) - Document d'objectifs Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi « FR2212005 », 212 pages et annexes.
LEBRUN J., 2008 – Appui scientifique et technique dans le cadre du plan d'actions « Réseau landes » mis en œuvre par le PNR Oise - Pays de France : Bilan des activités 2007. Conservatoire d'espaces naturels de Picardie/PNR Oise - Pays de France. 47 p + annexes.
Office national des forêts., 2014 - Forêt domaniale d'Ermenonville/Forêt du domaine de Chaalis. Études environnementale 2013, à l'occasion de la révision d'aménagement 2014-2013.

28/5 - Intérêt écologique

D'importantes surfaces de sables mobiles permettent la présence de pelouses qui n'ont pas d'équivalent en Picardie et dans le nord du Bassin parisien. Ces pelouses, ainsi que les landes et boisements associés, abritent plusieurs espèces végétales et animales remarquables.

Habitats :

•Pelouses pionnières acidiphiles sur sables mobiles à Mibore naine et Spargoute de Morrison - code Natura 2000 : 2330.1.
• Pelouses annuelles acidiphiles sur sables semi-fixés à Canche printanière et Petite oseille.
• Pelouses vivaces acidiphiles xérophiles à Laîches des sables - code Natura 2000 : 6230.3*.
• Pelouses vivaces xérophiles acidiphiles à Agrostide capillaire et Flouve odorante - code Natura 2000 : 6230.8*.
• Landes sèches acidiphiles à Bruyère cendrée et Callune – code Natura 2000 : 4030.9.
• Ourlets acidiphiles à Germandrée scorodoine, Fougère aigle et Calamagrostis vulgaire ; fourrés ; pinèdes à Pinus sylvestris, Chênaies-Bétulaies acidiphiles,

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore : 12 5

Une **douzaine d'espèces** à enjeux a été recensée parmi lesquelles **5 espèces** à responsabilité Parc dont la Spargoute printanière (Spergula morisonii) qui possède sur ce site sa plus importante station à l'échelle du Parc.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Carex arenaria	Laîche des sables	LC	EN	AR	RRR	/
Festuca filiformis	Fétuque capillaire	NT	LC	R	AR	/
Mibora minima	Miborae naine	NT	LC	R	RR	/
Polygonatum odoratum	Sceau de salomon odorant	NT	LC	R	R	/
Spergula morisonii	Spargoute printanière	VU	VU	RR	RR	/

Faune :

On note la présence de plusieurs espèces d'oiseaux inscrites à la directive « Oiseaux » de l'Union Européenne et/ou à enjeux ainsi qu'un cortège des orthoptères fréquentant les landes et zones sableuses.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Dryocopus martius*	Pic noir
Oiseaux	*Phoenicurus phoenicurus*	Rougequeue à front blanc
Oiseaux	*Phylloscopus bonelli*	Pouillot de Bonelli
Orthoptères	*Chorthippus vagans*	Criquet des pins
Orthoptères	*Myrmeleotettix maculatus*	Gomphocère tacheté
Orthoptères	*Oedipoda caerulescens*	Oedipode turquoise
Orthoptères	*Platycleis tessellata*	Decticelle carroyée

28/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (landes notamment) par boisement spontané et/ou installation de la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*).
Développement du Cerisier tardif (*Prunus serotina*), une espèce exotique envahissante, menacant la biodiversité des milieux ouverts et boisés.
Le développement d'activités récréatives sur les pelouses de la Mer de sable sont de nature à dégrader la qualité écologique du site.

28/7 - Conclusion/pistes d'actions

Ce site présente un ensemble caractéristique de formations se développant sur sables acides secs (pelouses, landes à Callune), typiques d'Ermenonville et possède le plus grand ensemble de sables du territoire.

Depuis quelques années, un partenariat a été engagé avec le gestionnaire du site de la Mer de sable afin d'étudier et de préserver le patrimoine naturel présent. La poursuite de ces actions, ainsi que la mise en œuvre du Document d'objectifs Natura 2000 et l'élaboration du nouvel aménagement de la forêt de Chaalis sont de nature à répondre aux enjeux de conservation de ce site.

N° 29 - Bruyères de Frais-Vent

Intérêt : **Très fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts

Le site d'intérêt écologique des Bruyères de Frais-Vent correspond aux pentes nord du plateau de Perthes, en forêt d'Ermenonville. Les importants chaos de grès visibles sur le site ont fait l'objet d'une exploitation par le passé. Les landes et pelouses qui couvraient largement le site au XVIIIe siècle ont laissé la place à des boisements où subsistent encore des landes.

29/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Baron - Montlognon
Lieux-dits : Les Bruyères - Les Bruyères de Frais vent - Pierre l'Hermite
Superficie : 51 ha

29/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe » (28 août 1998).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Massif forestier de Chantilly/Ermenonville ». N°DREAL Picardie 60VAL103 ; N°SPN : 2200014323.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée «Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » N°FR2212005.
ZSC : « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » N°FR2200380.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Les Bruyères » N° : VMU47.
GENS « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » N° : 05.

29/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées faisant l'objet d'une gestion forestière dans le cadre d'un plan d'aménagement forestier (propriété de l'Institut de France - Domaine de Chaalis) gérée par l'ONF) ou d'un Plan simple de gestion.

29/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Bon	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Bon	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Moyen	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Moyen	**Oiseaux :** Moyen
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Moyen

Études récentes

Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2006.
PNR Oise - Pays de France (2010) - Document d'objectifs Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi « FR2212005 », 212 pages et annexes.
GARNERO V., LEBRUN J. (coord.), BUR S., FRANÇOIS R., GROSSIORD F., LEMAIRE T., NAVETTE B., SIROT B., 2006- Opération « Réseau Landes » du territoire du PNR Oise - Pays de France. 1ère phase : définition du réseau et élaboration d'un premier plan d'actions - Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. 3 Rapports.
Office national des forêts., 2014 - Forêt domaniale d'Ermenonville/Forêt du domaine de Chaalis. Études environnementale 2013, à l'occasion de la révision d'aménagement 2014-2013.

29/5 - Intérêt écologique

Présence d'un ensemble d'habitats typiques des systèmes de landes comportant plusieurs espèces remarquables (flore, bryophyte, lichen, oiseau, papillon...). Seul site du territoire à présenter des genévriers sur lande.

Habitats :

•Les landes à Callune et les chaos gréseux de ce secteur sont remarquables, aussi bien d'un point de vue écologique, qu'esthétique et paysager.

• Chaos et entablements gréseux.

• Pelouses pionnières acidiphiles sur sables mobiles à Mibore naine et Spargoute de Morrison - code Natura 2000 : 2330.1.

• Landes sèches acidiphiles à Bruyère cendrée et Callune – code Natura 2000 : 4030.9, généralement sous boisements (Pinèdes à Pinus sylvestris et Chênaies-Bétulaies acidiphiles).

• Fourrés de Genévrier commun sur landes – code Natura 2000 : 5130.2.

• Hêtraies-Chênaies acidiclines à Jacinthe des bois - code Natura 2000 : 9130.3.

• Pinèdes à *Pinus sylvestris*, plantation de Douglas, Chênaies-Bétulaies acidiphiles, Chataigneraies-Bétulaies acidiphiles, Chênaies charmaies méso-xérophiles neutrophiles à calcicoles.

Flore :

10 6

Présence de **10 espèces** à enjeux dont **6** à responsabilité Parc.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Carex arenaria	Laîche des sables	LC	EN	AR	RRR	/
Erica cinerea	Bruyère cendrée	VU	LC	RR	AR	Picardie
Festuca filiformis	Fétuque capillaire	NT	LC	R	AR	
Mibora minima	Miborae naine	NT	LC	R	RR	/
Spergula morisonii	Spargoute printanière	VU	VU	RR	RR	/
Viola canina	Violette de chien	VU	LC	RR	R	Picardie

Bryophyte :

Les zones d'affleurement des entablements gréseux, les chaos et les tas de grès issus des anciennes exploitations de pavés sont très favorables à un cortège spécialisé très rare dans le nord de la France.
Présence de 6 espèces de la liste rouge de Picardie dont *Rhabdoweisia fugax* pour laquelle le site constitue la seule station de Picardie et *Tritomaria exsectiformis* limitée à quelques rares sites du sud de l'Oise pour la Picardie.

Nom scientifique	Rareté Picardie	Menace Picardie
Barbilophozia attenuata	R	VU
Lophozia silvicola	RR	VU
Lophozia ventricosa	R	VU
Niphotrichum elongatum	R	VU
Rhabdoweisia fugax	E	CR
Tritomaria exsectiformis	RR	EN

Lichen :

Présence d'une douzaine espèces d'intérêt patrimonial, notamment sur les blocs de grès.

Cladonia ciliata, Cladonia gracilis, Cladonia portentosa, Cladonia mitis, Chrysothrix chlorina
Melanelia fuliginosa, Parmelia saxatilis, Parmelia sulcata, Parmotrema chinense
Rhizocarpon geographicum, Xanthoparmelia conspersa, Cladonia macilenta

Faune :
Présence notamment, d'oiseaux remarquables comme l'Engoulevent d'Europe qui niche irrégulièrement sur le site et de papillons.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Reptiles	*Vipera berus*	Vipère péliade
Oiseaux	*Caprimulgus europaeus*	Engoulevent d'Europe
Oiseaux	*Dendropocos medius*	Pic mar
Oiseaux	*Dryocopus martius*	Pic noir
Oiseaux	*Phylloscopus sibilatrix*	Pouillot siffleur
Mammifères	*Martes martes*	Martre
Lépidoptères	*Anarta myrtilli*	Noctuelle de la Myrtille
Lépidoptères	*Callopistria juventina*	Noctuelle juventine
Lépidoptères	*Mythimna turca*	Noctuelle turque
Lépidoptères	*Pachetra sagittigera*	Coureuse
Lépidoptères	*Furcula bicuspis*	Harpe biscupide

29/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (landes et pelouses) par boisement spontané et/ou installation de la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) et de la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) pénalisant de manière importante les formations à Genévrier commun (*Juniperus communis*) qui ne se régénèrent plus depuis plusieurs années.

Pratique sauvage de sports motorisés ou surfréquentation localisée (particulièrement sur les chaos de grès) qui dégradent les milieux et portent atteinte aux espèces les plus sensibles (flore, mousses et lichens notamment).

29/7 - Conclusion/pistes d'actions

Ce site présente un ensemble d'habitats de landes et pelouses marqué par la présence de Genévriers commun ainsi que par des formations bryophytiques sur grès d'intérêt. Il assure une continuité écologique entre les landes de la forêt d'Ermenonville et celles du bois du Roi.

Les actions engagées (déboisement, paturage ovins...) depuis quelques années avec les propriétaires ont permis la restauration d'une partie des milieux.

La poursuite de ces partenariats, la mise en oeuvre du Document d'objectifs Natura 2000 et de l'annexe écologique du Plan simple de gestion ainsi que l'élaboration du nouvel aménagement de la forêt de Chaalis sont de nature à répondre aux enjeux de conservation du site.

N° 30 - Pelouses de Comelles

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts

Le site d'intérêt écologique des pelouses de Comelles s'étend sur le coteau de la vallée de la Thève situé au sud des étangs de Comelles, dans un contexte boisé.

30/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Commune : Orry-la-Ville
Lieux-dits : Le Moulin d'Orry - Parcelles 371, 372 de la forêt de Chantilly
Superficie : 60 ha

30/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Domaine de Chantilly » (28 décembre 1960).
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe » (28 août 1998).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée «Massif forestier de Chantilly/Ermenonville». N°DREAL Picardie 60VAL103 ; N°SPN : 2200014323.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » N°FR2212005.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Pelouse calcicole de Comelles et abords» N° : VMU16 ;
GENS « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » N° : 05.

30/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées, principalement propriété de l'Institut de France – Domaine de Chantilly gérée par l'ONF dans le cadre d'un aménagement forestier.

30/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Faible	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Faible	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Nul

Études récentes
PNR Oise - Pays de France (2010) - Document d'objectifs Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi « FR2212005 », 212 pages et annexes.
Écosphère-Greuzat (2005) - Révision d'aménagement forestier 2005-2020 / Forêt du Domaine de Chantilly - Intégration des enjeux patrimoniaux et écologiques. PNR Oise - Pays de France, 315 pages.
IEA (2004) - Plan de gestion écologique des étangs de Comelles et du marais de la Troublerie. PNR Oise - Pays de France, 225 pages.

30/5 - Intérêt écologique

Pelouses, ourlets et boisements calcicoles hébergeant des espèces menacées.

Habitats :

• Pelouses calcicoles méso-xérophiles sub-atlantiques - code Natura 2000 : 6210.22.

• Ourlets calcicoles thermophiles à Brachypode penné et Mélitte à feuilles de mélisse - code Natura 2000 : 6210.22 (lorsqu'il représente le faciès d'embuissonnement des pelouses).

• Chênaies charmaies méso-xérophiles neutrophiles à calcicoles, Ourlets à Calamagrostis vulgaire.

Flore :

29 7

Présence de près d'**une trentaine d'espèces** à enjeux dont la Laîche digitée (*Carex digitata*), le Polygala chevelu (*Polygala comosa*) et le Rhinanthe velu (*Rhinanthus alectorolophus*) qui disposent d'une de leur principale population sur le site.

Ce sont **7 espèces** à responsabilité Parc qui ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Campanula persicifolia	Campanule à feuilles de pêcher	VU	EN	RR	RR	/
Carex digitata	Laîche digitée	LC	EN	AR	RRR	/
Filipendula vulgaris	Filipendule vulgaire	VU	LC	RR	RR	/
Melica nutans	Mélique penchée	LC	CR	R	RRR	Ile-de-France
Melittis melissophyllum	Mélitte à feuilles de Mélisse	EN	LC	RR	R	/
Polygala comosa	Polygala chevelu	NT	CR	R	RRR	Picardie
Silene nutans	Silène penché	NT	LC	R	RR	/

Faune :

Présence du Pic mar (*Dendropocos medius*).

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Dendropocos medius*	*Pic mar*

30/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (pelouses et ourlets) par boisement spontané.
Surfréquentation localisée ou pratique sauvage de sports motorisés qui dégradent les milieux et portent atteinte aux espèces les plus sensibles.

30/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site des pelouses de Comelles est un petit site représentatif des pelouses et ourlets de la forêt de Coye.
Une des principales pelouses a fait l'objet de travaux de restauration ces dernières années tandis qu'une autre souffre d'une surfréquentation.

La poursuite des actions partenariales ainsi que la mise en œuvre du Document d'objectifs Natura 2000 doivent contribuer à la conservation du patrimoine présent.

La révision de l'aménagement de la forêt du domaine de Chantilly sera l'occasion de renforcer la prise en compte des enjeux du site.

N° 31 - Route Nibert

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts
Forêt

Le site d'intérêt écologique de la « Route Nibert » s'étend au sud d'Orry-la-Ville et de Coye-la-Forêt. Ce site boisé comporte de nombreux secteurs de pelouses et ourlets le long des chemins.

31/1 - Localisation et superficie

Départements : Oise et Val-d'Oise
Communes : Coye-la-Forêt - Luzarches - Orry-la-Ville
Lieux-dits : La Sauvageonne - Pavé de la Ménagerie - Route d'Hérivaux - Route Nibert - Carrefour du Parc aux lièvres - Bois Saint-Jean.
Superficie : 508 ha

31/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Domaine de Chantilly » (28 décembre 1960).
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Abbaye d'Hérivaux » (13 Juillet 1982).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée «Massif forestier de Chantilly/Ermenonville». N°DREAL Picardie 60VAL103 ; N°SPN : 2200014323.
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée «Forêt de Coye : Les Hautes-Coutumes». N° 95352001.
Site inclus dans la ZNIEFF de type II dénommée «Vallée de la Thève et de l'Ysieux». N°95352021.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée «Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » N°FR2212005.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Carrefour du crochet de Coye» N° : VMU11 ; « Pelouse calcicole de la Borne blanche et abords» N° : VMU15 ; « Carrefour du poteau d'Orry» N° : VMU14.
GENS « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » N° : 05.

31/3 - Statut de propriété/gestion

Propriété de l'Institut de France – Domaine de Chantilly relevant du régime forestier et gérée par l'ONF dans le cadre d'un aménagement forestier.
Propriétés privées.
Voie ferrée propriété de RFF.

31/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Faible	**Autres groupes d'invertébrés :** Faible
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Faible

Études récentes
Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl et le CBNBP.
Écothème (2013) – étude écologique du projet Roissy-Picardie. RFF.
PNR Oise - Pays de France (2010) - Document d'objectifs Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi « FR2212005 », 212 pages et annexes.

31/5 - Intérêt écologique

Le site comprend un réseau de milieux calcicoles thermophiles favorable à la présence de nombreuses espèces menacées et s'inscrit dans une continuité écologique forestière.

Habitats :

• Pelouses calcicoles méso-xérophiles sub-atlantiques, ponctuellement dans les clairières forestières - (rattachement au code Natura 2000 : 6210.22, à confirmer).

• Ourlets calcicoles thermophiles à Mélitte à feuilles de mélisse - code Natura 2000 : 6210 (lorsqu'il représente le faciès d'embuissonnement des pelouses).

• Ourlets acidiclines à Pulmonaire à longues feuilles.

• Vasques tourbeuses à Sphaignes.

• Landes humides atlantiques à Bruyère à quatre angles, réduites à de petites taches de très faibles superficies - code Natura 2000 : 4010.1.

• Bas marais neutro-alcalins indifférenciés (présence actuelle et rattachement au code Natura 2000 : 7230.1, à confirmer).

• Aulnaies marécageuses à Laîche des marais.

• Hêtraies-Chênaies calcicoles à Aspérule odorante, indifférenciés - code Natura 2000 : 9130.

• Chênaies-Charmaies méso-xérophiles neutrophiles à calcicoles, Chênaies acidiphiles, Plantations et jeunes peuplements feuillus et résineux.

Flore :

Présence de **27 espèces** à enjeux parmi lesquelles la Laîche appauvrie (*Carex depauperata*), le Limodore avorté (*Limodorum abortivum*), la Mélitte à feuilles de Mélisse (*Melittis melissophyllum*) paticulièrement bien représentées sur ce site.

27 | 14

Ce sont **14 espèces** à responsabilité Parc qui ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Campanula persicifolia	Campanule à feuilles de pêcher	VU	EN	RR	RR	/
Carex depauperata	Laîche appauvrie	VU	EN	RR	RRR	Ile-de-France
Erica tetralix	Bruyère à quatre angles	VU	LC	RR	RR	Picardie
Festuca filiformis	Fétuque capillaire	NT	LC	R	AR	/
Limodorum abortivum	Limodore avorté	VU	VU	R	RR	Picardie
Melica nutans	Mélique penchée	LC	CR	R	RRR	Ile-de-France
Melittis melissophyllum	Mélitte à feuilles de Mélisse	EN	LC	RR	R	/
Narcissus pseudonarcissus	Jonquille des bois	NT	LC	AR	R	/
Polygonatum odoratum	Sceau de salomon odorant	NT	LC	R	R	/
Potentilla argentea	Potentille argentée	NT	LC	R	R	/
Pulmonaria longifolia	Pulmonaire à feuilles longues	VU	LC	RR	R	/
Scilla bifolia	Scille à deux feuilles	VU	LC	RR	RR	/
Silene nutans	Silène penché	NT	LC	R	RR	/
Turritis glabra	Arabette glabre	VU	VU	RR	RRR	/

Faune :
On note la présence de plusieurs espèces d'oiseaux inscrites à la directive « Oiseaux » de l'Union Européenne et/ou à enjeux.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Dendropocos medius*	Pic mar
Oiseaux	*Dendropocos martius*	Pic noir
Lépidoptères	*Satyrium pruni*	Thécla du prunier

31/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (pelouses, ourlets) par boisement spontané défavorable aux espèces remarquables. Travaux forestiers pouvant être inadaptés à la conservation des habitats et espèces remarquables.

La voie ferrée Paris-Creil est à l'origine d'une importante fragmentation de la continuité forestière ainsi que du réseau d'ourlets thermophiles.

31/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site de la Route Nibert contribue particulièrement à la préservation d'un réseau de pelouses et ourlets riche de nombreuses espèces menacées.

Des travaux spécifiques d'entretien des ourlets ont été engagés ces dernières années.

La révision de l'aménagement de la forêt du Domaine de Chantilly sera l'occasion d'améliorer la prise en compte des enjeux de ce site et de décliner des actions de conservation.

Ce site s'inscrit également dans la dernière continuité boisée située entre Orry-la-Ville et Coye-la-Forêt permettant de relier le nord et le sud du massif de Chantilly.

La réalisation d'un écopont au dessus de la voie ferrée s'avère nécessaire pour restaurer cette continuité écologique.

N° 32 - Coteaux de la Vallée de l'Ysieux

Intérêt : **Très fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux ouverts

Le site d'intérêt écologique des « Coteaux de la vallée de l'Ysieux » s'étend sur les coteaux nord de la vallée de l'Ysieux, entre Bellefontaine et Luzarches. Site agricole et forestier qui comporte encore quelques pelouses sèches qui couvraient autrefois largement les pentes exposées au sud de cette vallée.

32/1 - Localisation et superficie

Département : Val-d'Oise
Communes : Bellefontaine - Luzarches
Lieux-dits : Fond de Coudray - Bois des Brillants - Bois de la Garenne - Bois Lionnet - Fer à Cheval
Superficie : 106 ha environ

32/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de l'Ysieux et de la Thève » (29 mars 2002).

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type II dénommée «Vallée de la Thève et de l'Ysieux». N°95352021.

Espaces naturels sensibles :
/

32/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées.

32/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Faible	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Faible

Études récentes
Inventaire floristique ponctuel du territoire par le CBNBP.

32/5 - Intérêt écologique

Le substrat calcaire, les fortes pentes et l'exposition sud permettent la présence d'un réseau de milieux thermophiles accueillant des espèces caractéristiques dont certaines sont remarquables.

Le site s'inscrit également dans le corridor écologique inter forestier « Forêt de Chantilly – plaine de France ».

Habitats :

• Pelouses/ourlets méso-xérophiles calcicoles à calcaro-sabulicoles - (rattachement au code Natura 2000 : 6210, à confirmer).

• Ourlets calcicoles thermophiles - code Natura 2000 : 6210 (lorsqu'il représente le faciès d'embuissonnement des pelouses).

• Boisements calcicoles indifférenciés.

• Cultures intensives, carrière remblayée, mare.

Flore :

Présence de **25 espèces** à enjeux parmi lesquelles le Séséli annuel (*Seseli annuum*) uniquement connu de ce site pour le territoire ainsi que le Gaillet de Paris (*Galium parisiense*), l'Ophrys araignée (*Ophrys arani-fera*) et l'Épiaire annuelle (*Stachys annua*) présentes sur peu de sites du territoire du Parc.

25 2

Ce sont **2 espèces** à responsabilité Parc qui ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Campanula persicifolia	Campanule à feuilles de pêcher	VU	EN	RR	RR	/
Limodorum abortivum	Limodore avorté	VU	VU	R	RR	Picardie

Faune :

Les milieux thermophiles accueillent des espèces spécialisées de reptiles et de papillons.
Site régulièrement parcouru par les Cerfs.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Reptiles	*Lacerta agilis*	Lézard des souches
Lépidoptères	*Polyommatus bellargus*	L'Azuré bleu céleste

32/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (pelouses, ourlets, lisières) par boisement spontané de nature à porter atteinte aux espèces remarquables.

32/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site des coteaux de la vallée de l'Ysieux comprend le dernier réseau de pelouses sèches calcicoles de la vallée de l'Ysieux qui héberge encore une flore diversifiée et rare.

Des actions de gestion spécifiques sont nécessaires pour préserver ces milieux et le patrimoine naturel qu'ils représentent.

Ce site contribue également à la fonctionnalité du réseau forestier en assurant un rôle de réservoir de biodiversité et de corridor entre la forêt de Chantilly et la vallée de l'Ysieux.

Réseau des milieux aquatiques et humides

N° 33 - Boucle de Pontpoint

Intérêt : **Très fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux aquatiques et humides

Le site d'intérêt écologique de la Boucle de Pontpoint s'étend en rive de gauche de l'Oise entre Rhuis et Pont-Sainte-Maxence. Il correspond à une vaste zone alluviale modifiée par l'exploitation des matériaux alluvionnaires qui a créé de nombreux plans d'eau.

33/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Pontpoint - Pont-Sainte-Maxence
Lieux-dits : Terre Hennequin - Les Marais - Les Ouches - Les Hautes Lanternes - Le Fond de Rambourg - Grand Bosquet - Champs Rouges...
Superficie : 610 ha

33/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
/

Inventaires ZICO :
/

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Espaces naturels sensibles :
ENS « Pelouse calcicole de Comelles et abords» N° : ENS « Boucle de Pontpoint » N° : OIS10.

33/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées.
Propriété communale et propriété de l'Entente Oise-Aisne aménagée pour lutter contre les innondations et gérée avec des objectifs écologiques (réserve de l'Ois'eau).

33/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Faible	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Faible	**Poissons :** Faible
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Faible
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Bon
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Faible

Études récentes

Artemia (2012) – Étude de la faune et de la flore d'un espace naturel sensible pour l'établissement d'un plan de gestion – réserve de l'Ois'eau. Entente Oise-Aisne, 86 pages et annexes.
GRTgaz (2012) – Arc de Dierrey, canalisation Cuvilly (60) – Dierrey Saint Julien (10) – Voisines (52), Demande d'autorisation ministérielle de transport de gaz n° AM-NSI-00X.
Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2006.
Entente Oise-Aisne (2003) - Aménagement d'une aire de ralentissement des crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie - Étude d'impact, 201 pages et annexes.

33/5 - Intérêt écologique

Les plans d'eau accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux notamment en hivernage. Les milieux agro-pastoraux permettent encore la présence d'une flore diversifiée.

Habitats :

- Plans d'eau stagnante (anciennes gravières).
- Cordon de galets.
- Gazons pionniers amphibies à Samole de Valérand et Chlore perfoliée.
- Mégaphorbiaies mésotrophes à Reine des prés - code Natura 2000 : 6430.1.
- Roselières inondées à Phragmite.
- Forêts galeries à Saule blanc et Peuplier noir (rattachement au code Natura 2000 : 91E0.1*, à confirmer).
- Chênaies-Frênaies diversifiées alluviales à Aristoloche clématite (rattachement au code Natura 2000 : 91F0.3*, à confirmer).
- Pelouses calcaires sub-atlantiques méso-xérophiles à Origan vulgaire et Lotier corniculé.
- Fossés et petits canaux, Roselières sèches à Phragmite, Cariçaies à Laîche des marais, Jonchaies à Jonc épars, Aulnaies, Peupleraies.
- Cultures intensives, prairies temporaires et permanentes, gels agricoles, friches, haies bocagères, fourrés à Sureau noir et Cornouiller sanguin, Chênaies-charmaies mésophiles, plantations de conifères, boisement rudéraux de Robinier faux-acacia.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000)*

Flore : 22 0

Présence d'une vingtaine d'espèces à enjeux dont plusieurs menacées comme l'Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*), l'Épipactis des marais (*Epipactis palustris*) et le Mouron délicat (*Lysimachia tenella*) observées dans peu de sites.

Faune :

Les plans d'eaux constituent un élément marquant du site qui peut ainsi accueillir de nombreuses espèces d'oiseaux de zones humides en reproduction, en migration ou en hivernage. Il s'agit d'un des plus importants sites d'hivernage du département de l'Oise pour les oiseaux d'eau avec une présence marquée de la Foulque macroule (*Fulica atra*), du Fuligule millouin (*Aythya ferina*), du Fuligule morillon (*Aythya fuligula*) et du Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*). Certaines espèces rares sont régulières (*Garrot à oeil d'or, Tadorne de Belon, Grande Aigrette...*), d'autres ne sont qu'occasionnelles (*Plongeon catmarin, Grèbe esclavon, Harle piette...*). Les plages de graviers de certains plans d'eau permettent notamment la reproduction du Petit gravelot (*Charadrius dubius*) et de la Sterne Pierregarin (*Sterna hirundo*).

Un des rares sites de présence du Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) du territoire.
Situé en continuité de la forêt d'Halatte, le site est une zone d'alimentation fréquentée par plus d'une quinzaine d'espèces de chauves-souris.
La grande faune, notamment les cerfs fréquentent le site qui leur permet de traverser l'Oise pour rejoindre les boisements situés en rive droite puis le marais de Sacy.
Les secteurs faiblement végétalisés accueillent l'Oedipode aigue-marine (*Sphingonotus caerulans*) un orthoptère observé dans peu de sites tandis que les secteurs bocagers du sud sont les seuls à héberger un grand papillon, le Flambé (*Iphiclides podalirius*).

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Amphibiens	*Lissotriton vulgaris*	*Triton ponctué*
Oiseaux	*Anas clypeata*	*Canard souchet*
Oiseaux	*Anas strepera*	*Canard chipeau*
Oiseaux	*Charadrius dubius*	*Petit Gravelot*
Oiseaux	*Locustella luscinioides*	*Locustelle luscinioïde*
Oiseaux	*Sterna hirundo*	*Sterne pierregarin*
Orthoptères	*Sphingonotus caerulans*	*Oedipode aigue-marine*
Lépidoptères	*Iphiclides podalirius*	*Flambé*

33/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (prairies, roselières...) par boisement spontané ou gestion inadaptée.
Modification ou intensification des pratiques agro-pastorales (fertilisation, surpâturage, mise en culture, suppression des haies...).
Limitation de la capacité d'accueil pour les oiseaux par les activités nautiques.

33/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site de la Boucle de Pontpoint occupe une place centrale entre la forêt d'Halatte, la forêt de Compiègne et les marais de Sacy et constitue un site unique pour l'accueil des oiseaux d'eau.
La réserve de l'Ois'eau créée récemment sur la partie nord permet d'assurer une tranquilité suffisante aux oiseaux et de préserver des espèces végétales et animales remarquables.

Le maintien d'une valorisation agricole assurant la préservation des milieux prairiaux pourrait s'inscrire dans une opération agro-environnementale à venir.

N° 34 - Marais de Beaurepaire

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux aquatiques et humides

Le site d'intérêt écologique du marais de Beaurepaire s'étend en rive gauche de l'Oise, entre Pont-Sainte-Maxence et Beaurepaire. Il correspond à une zone humide partiellement boisée.

34/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Beaurepaire - Pont-Sainte-Maxence
Lieu-dit : Le Marais
Superficie : 32 ha

34/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
/

Inventaires ZNIEFF :
/

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Espaces naturels sensibles :
ENS « Le Marais » N : OIS07.

34/3 - Statut de propriété/gestion

Propriété privée.

34/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Bon	**Autres groupes d'invertébrés :** Faible
Plantes vasculaires : Faible	**Poissons :** Nul
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Nul
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Nul
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Nul

Études récentes
Étude écologique du projet MAGEO.

34/5 - Intérêt écologique

Milieux humides tourbeux accueillant quelques espèces spécialisées.

Habitats :
• Eaux stagnantes et herbiers aquatiques à Nénuphar jaune.
• Végétations aquatiques des eaux permanentes carbonatées à Characées - code Natura 2000 : 3140.1.
• Végétations aquatiques flottantes à Utriculaire citrine et Petite Lentille - code Natura 2000 : 3150.2.
• Mégaphorbiaies mésotrophes à Reine des prés et Cirse maraîcher- code Natura 2000 : 6430.1.
• Ourlets des lisières forestières semi-sciaphiles mésohygrophiles à Brachypode des bois et Fétuque géante - code Natura 2000 : 6430.6.
• Végétations des bas-marais neutro-alcalin à Jonc à fleurs obtuses et Hydrocotyle vulgaire - code Natura 2000 : 7230.1.
• Cariçaies à Laîche raide/Cariçaies à Laîche paniculée/Cariçaies à Laîche des rives et Laîche des marais.
• Roselières à Phragmite/Roselières à Baldingère et Iris faux-acore.
• Aulnaies marécageuses indifférenciées.
• Saulaies arborescentes à Saule blanc - code Natura 2000 : 91E0.1*.
• Prairies mésophiles à hygrophiles plus ou moins extensives, prairies piétinées à Brunelle commune et Renoncule rampante, fourrés à Houblon grimpant et Sureau noir, fourrés à Tamier commun et Viorne lantane, fourrés à Saule cendré.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000)*

Flore : 8 0
Présence de **8 espèces** à enjeux parmi lesquelles le Calamagrostide blanchâtre (*Calamagrostis canescens*) uniquement connu dans ce site et la Laîche aiguë (*Carex acuta*) observée dans 2 stations du territoire.

Faune :
Présence du Vertigo étroit (*Vertigo angustior*) connu que de 3 stations sur le territoire du Parc.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Mollusque	*Vertigo angustior*	*Vertigo étroit*

34/6 - Tendances évolutives/menace

Fermeture des milieux ouverts (Cariçaies...) par boisement spontané.
Modification des conditions hydriques du site (atterissement, assèchement...).

34/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site du marais de Beaurepaire est un petit site original qui héberge les rares stations de plusieurs espèces à enjeux.

La préservation de ces espèces nécessite la mise en œuvre d'actions de restauration et d'entretien (fauche, pâturage) des milieux ouverts humides du site.

N° 35 - Ru Sainte-Marie

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux aquatiques et humides

Le site d'intérêt écologique du Ru Sainte-Marie s'étend entre Auger-Saint-Vincent et Duvy et correspond au fond de vallée du ru Sainte-Marie. Il comporte quelques prairies et plans d'eau au sein d'un ensemble boisé.
Une partie de ce site est hors du périmètre du Parc.

35/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Commune : Auger-Saint-Vincent
Commune hors périmètre de révision : Duvy
Lieu-dit : La Jonnière
Superficie : 57 ha

35/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
/

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée «Haute vallée du ru Sainte-Marie, de Glaignes à Auger-Saint-Vincent». N°DREAL Picardie 60SOI114 ; N°SPN : 220013839
Site inclus dans la ZNIEFF de type II dénommée « Vallée de l'Automne ». N°DREAL Picardie 60SOI202 ; N°SPN : 220420015.

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Espaces naturels sensibles :
ENS « Haute vallée du ru Sainte-Marie » N° : VMU55.
GENS « Pelouses de la vallée de l'Automne » N° : 11.

35/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées.

35/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Bon	**Autres groupes d'invertébrés :** Faible
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Faible
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Faible
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Moyen	**Oiseaux :** Moyen
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Faible

Études récentes
Inventaires ponctuels du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.
OGE (2012) – Diagnostic écologique et enjeux de la propriété du parc aux Dames. 66 p.

35/5 - Intérêt écologique

Ensemble de milieux humides accueillant des espèces rares et menacées.

Habitats :
• Sources artésiennes/cours d'eau et fossés/plans d'eau.
• Herbiers des eaux mésotrophes à eutrophes à Nénuphar jaune et Potamot crépu.
• Herbiers des canaux et fossés eutrophes à Potamot luisant - code Natura 2000 : 3150.4.
• Cressonnières flottantes à Ache faux-cresson.
• Mégaphorbiaies mésotrophes à Reine des prés - code Natura 2000 : 6430.1.
• Mégaphorbiaies eutrophes à Baldingère et Épilobe hirsute - code Natura 2000 : 6430.4.
• Végétations des bas marais neutro-alcalins, roselières basses tourbeuses à Phragmite et Fougère des marais - code Natura 2000 : 7230.1.
• Cariçaies à Laîche des rives et Laîche des marais.
• Roselières basses à Baldingère/Roselières à Phragmite.
• Aulnaies marécageuses à Fougère des marais.
• Aulnaies-Frênaies riveraines des cours lents à Aegopode vulgaire - code Natura 2000 : 91E0.9*.
• Frênaies riveraines des cours lents à Cerisier à grappe - code Natura 2000 : 91E0.10*.
• Chênaies-Charmaies à Narcisse faux-narcisse.
• Prairies mésophiles à humides, saulaies, Frênaies colluvionnaires à Moscatelline.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000)*

Flore :
Présence d'**une dizaine d'espèces** à enjeux parmi lesquelles le Potamot luisant (*Potamogeton lucens*) et la Cardère poilu (*Dipsacus pilosus*) connus que dans quelques sites du territoire.

11 1

Une espèce à responsabilité Parc a été inventoriée :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Narcissus pseudonarcissus	Jonquille des bois	NT	LC	AR	R	/

Faune :
Présence de nombreuses espèces rares dont le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*), mollusque inscrit à la directive européenne Habitat-Faune-Flore et le Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*) pour lequel le site constitue une des rares stations du territoire.
Un cortège diversifié de Lépidoptères comprenant de nombreuses espèces remarquables a été inventorié.

Des arbres sénescents et à cavité permettent la présence d'insectes saproxyliques dont l'Aégosome scabricorne (*Aegosoma scabricorne*).

Une douzaine d'espèces de chauves-souris fréquentent le site.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Alcedo atthis*	*Martin-pêcheur d'Europe*
Oiseaux	*Acrocephalus scirpaceus*	*Rousserolle effarvatte*
Mammifères	*Rhinolophus hipposideros*	*Petit rhinolophe*
Mammifères	*Myotis emarginatus*	*Murin à oreilles échancrées*
Mammifères	*Myotis nattereri*	*Murin de Natterer*
Mammifères	*Nyctalus leisleri*	*Noctule de Leisler*
Mammifères	*Nyctalus noctula*	*Noctule commune*
Odonates	*Calopteryx virgo*	*Caloptéryx vierge*
Orthoptères	*Chorthippus dorsatus*	*Criquet verte-échine*
Orthoptères	*Conocephalus dorsalis*	*Conocéphale des Roseaux*
Orthoptères	*Gryllotalpa gryllotalpa*	*Courtilière commune*
Lépidoptères	*Abrostola triplasia*	
Lépidoptères	*Archanara dissoluta*	
Lépidoptères	*Callimorpha dominula*	
Lépidoptères	*Chilodes maritima*	
Lépidoptères	*Deltote bankiana*	
Lépidoptères	*Graphiphora augur*	
Lépidoptères	*Lacanobia splendens*	
Lépidoptères	*Mythimna pudorina*	
Lépidoptères	*Mythimna straminea*	
Lépidoptères	*Parastichtis ypsillon*	
Lépidoptères	*Phragmatiphila nexa*	
Coléoptères	*Aegosoma scabricorne*	
Mollusques	*Vertigo moulinsiana*	*Vertigo de Des Moulins*
Poissons	*Cottus perifretum*	*Chabot*

35/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (prairies, roselières...) par boisement spontané.

Modification des conditions hydriques du site (atterissement, assèchement, drainage...).

Les modalités de renouvellement des boisements sont de nature à porter atteinte aux vieux bois hébergeant des espèces remarquables.

31/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site du ru Sainte-Marie s'inscrit dans une continuité de milieux humides de la vallée de l'Automne et héberge de nombreuses espèces remarquables.

Ces dernières années, l'acquisition de connaissances et la réalisation d'actions de gestion spécifiques ont permis d'engager la préservation du patrimoine naturel du site.

La poursuite de ces actions de gestion dans un cadre partenarial est de nature à répondre aux enjeux de conservation identifiés.

N° 36 - Marais de Mont-L'Évèque

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux aquatiques et humides

Le site d'intérêt écologique du Marais de Mont-L'Évêque correspond aux zones humides de la vallée de la Nonette situées entre Borest et Mont-L'Évêque. Les milieux ouverts, dont d'anciennes cressonnières, forment une mosaïque avec les milieux boisés.

36/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Borest - Mont-L'Évêque
Lieux-dits : Le petit Marais - Le Charme, Le Goulenfroy
Superficie : 53 ha

36/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe » (28 août 1998).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Massif forestier de Chantilly/Ermenonville ». N°DREAL Picardie 60VAL103 ; N°SPN : 2200014323.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Espaces naturels sensibles :
ENS « Secteur sud » N° : VMU39.
GENS « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » N° : 05.

36/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés communales.
Propriété privée dont une partie faisant l'objet d'une gestion forestière dans le cadre d'un plan simple de gestion forestière.

36/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Faible	**Autres groupes d'invertébrés :** Faible
Plantes vasculaires : Faible	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Nul
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Nul

Études récentes
SCE (2013) - Inventaire des zones humides de la vallée de la Nonette. PNR Oise - Pays de France.
Biotope (2013) – Mise en conformité environnementale de la RN330 sur la traversée de la forêt d'Ermenonville. Étude d'impact, volet milieux naturels, 235 pages et annexes.
Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2005.

36/5 - Intérêt écologique

Complexe de milieux humides comportant encore d'importantes surfaces de milieux ouverts permettant, notamment, la reproduction et le stationnement de nombreux oiseaux de zones humides.

Habitats :

- Plans d'eau et mares.
- Végétations des rivières eutrophes neutres à basiques à Rubanier simple, Potamot pectiné et Callitriche à fruits plats - code Natura 2000 : 3260.5.
- Mégaphorbiaies mésotrophes à Reine des prés - code Natura 2000 : 6430.1.
- Roselières à Phragmite et Baldingère.
- Saulaies arborescentes à Saule blanc - code Natura 2000 : 91E0.1*.
- Aulnaies-Frênaies indifférenciées.
- Prairies mésophiles, Ourlets humides eutrophes, Cariçaies, fourrés de Prunellier, Chênaies méso-hygrophiles, saulaies marécageuses à Saule cendré, peupleraies, jardins.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore :

12 1

Présence d'**une dizaine d'espèces** à enjeux parmi lesquelles le Rubanier simple (*Sparganium emersum*) et le Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*) uniquement connus dans ce site, et la Sagittaire à feuilles en cœur (*Sagittaria sagittifolia*) observée dans 2 sites du territoire.

Une espèce à responsabilité Parc a été inventoriée :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Narcissus pseudonarcissus	Jonquille des bois	NT	LC	AR	R	/

Faune :

Présence d'un cortège d'oiseaux particulièrement riche en fauvettes paludicoles. Stationnement hivernal régulier de la Grande Aigrette (*Ardea alba*).

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Alcedo atthis*	Martin-pêcheur d'Europe
Oiseaux	*Rallus aquaticus*	Râle d'eau
Oiseaux	*Acrocephalus schoenobaenus*	Phragmite des joncs
Odonates	*Calopteryx virgo*	Caloptéryx vierge

36/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (landes et pelouses) par boisement spontané.

Modifications des conditions hydriques du site (atterrissement, assèchement...).

36/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site du marais de Mont-L'Évêque comporte des milieux humides assurant la présence d'une flore et d'une faune, notamment d'oiseaux, particulièrement diversifiés. La préservation de ce patrimoine naturel nécessite la mise en oeuvre d'actions de restauration et d'entretien (fauche, pâturage) des milieux ouverts humides.

N° 37 - Vallée de la Nonette de Senlis à Chantilly

Intérêt : **Très fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux aquatiques et humides
Milieux ouverts

Le site d'intérêt écologique Vallée de la Nonette de Senlis à Chantilly correspond au fond de vallée de la Nonette situé entre les villes de Senlis et de Chantilly. Il est composé de prairies, marais, boisements, parcs et jardins.

37/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Senlis - Courteuil - Avilly-Saint-Léonard - Vineuil-Saint-Firmin - Chantilly
Lieux-dits : La Fontaine Rondeau - Le Hameau
Superficie : 257 ha

37/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Domaine de Chantilly » (28 décembre 1960).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type II dénommée « Sites d'échanges interforestiers (passage de grands mammifères) d'Halatte/Chantilly ». N°DREAL Picardie 60VAL201 ; N°SPN : 220014330

Inventaires ZICO :
/

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Espaces naturels sensibles :
ENS « Corridor de la Vallée de la Nonette » N° : VMU05
GENS « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » N° : 05.
Zone de préemption ENS.

37/3 - Statut de propriété/gestion

Propriété du PNR Oise - Pays de France et propriétés communales.
Propriétés privées dont propriété de l'Institut de France – Domaine de Chantilly.

37/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Moyen	**Autres groupes d'invertébrés :** Faible
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Faible
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Moyen
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Faible

Études récentes
SCE (2013) - Inventaire des zones humides de la vallée de la Nonette. PNR Oise - Pays de France.
OGE (2012) - Plan de gestion écologique du marais d'Avilly-Saint-Léonard (Oise). PNR Oise - Pays de France. 115 pages + annexes.
Écothème (2011) - Plan de gestion de la prairie et de la zone humide de l'Ile de l'eau minérale du pavillon de Manse à Chantilly (60). PNR Oise - Pays de France. 149 pages + annexes.
Biotope (2010) - Inventaire ponctuel des mollusques de Picardie.
Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2005.

37/5 - Intérêt écologique

Le site comprend un complexe de milieux humides diversifiés accueillant des milieux et des espèces menacées. Il constitue une importante zone de reproduction des amphibiens. Il s'inscrit également dans le corridor inter forestier « Forêt de Chantilly - Forêt d'Halatte ».

Habitats :
• Plans d'eau et mares.
• Cours d'eau et fossés.
• Végétations aquatiques à Characées - code Natura 2000 : 3140.
• Végétations aquatiques flottantes à Petite Lentille - code Natura 2000 : 3150.3.
• Prairies humides eutrophes.
• Mégaphorbiaies mésotrophes à Reine des prés - code Natura 2000 : 6430.1.
• Mégaphorbiaies eutrophes à Consoude officinale et Eupatoire chanvrine - code Natura 2000 : 6430.4.
• Cariçaies sur sols para-tourbeux alcalins à Laîche paradoxale.
• Cariçaies à Laîche des marais et Laîche des rives.
• Roselières à Phragmites.
• Saulaies arborescentes à Saule blanc - code Natura 2000 : 91E0.1*.
• Aulnaies - frênaies indifférenciées.
• Cultures intensives, Prairies méso-hygrophiles à mésophiles, Ourlets humides eutrophes, fourrés à Aubépine monogyme, Chênaies - charmaies indifférenciées, peupleraies, aulnaies et saulaies marécageuses, parcs et jardins.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore :
28 2

Présence de **28 espèces** à enjeux parmi lesquelles la Laîche paradoxale (*Carex appropinquata*) dont le site constitue sa principale station du territoire ainsi que la Cardamine amère (*Cardamine amara*), la Cardère poilu (*Dipsacus pilosus*), le Potamot crépu (*Potamogeton crispus*) et la Renoncule aquatique (*Ranunculus aquatilis*) connues que dans quelques sites.

Ce sont **2 espèces** à responsabilité Parc qui ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Carex appropinquata	Laîche paradoxale	VU	CR	RR	RRR	/
Ophioglossum vulgatum	Ophioglosse commun	VU	VU	RR	RR	Picardie

Faune :
La diversité des milieux humides permet la présence d'une diversité d'espèces dont certaines sont rares. Présence de l'unique population d'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), de Leste sauvage (*Lestes barbarus*) et de Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) de la vallée de la Nonette.
Les chauves souris exploitent ce site comme terrain de chasse et les amphibiens comme site de reproduction.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Alcedo atthis*	Martin-pêcheur d'Europe
Mammifères	*Myotis nattereri*	Vespertilion de Natterer
Mammifères	*Nyctalus leisleri*	Noctule de Leisler
Mammifères	*Nyctalus noctula*	Noctule commune
Odonates	*Calopteryx virgo*	Caloptéryx vierge
Odonates	*Coenagrion mercuriale*	Agrion de Mercure
Odonates	*Lestes barbarus*	Leste sauvage
Orthoptères	*Chorthippus dorsatus*	Criquet verte-échine
Orthoptères	*Stethophyma grossum*	Criquet ensanglanté
Mollusques	*Vertigo moulinsiana*	Vertigo de Des Moulins

37/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (prairies...) par boisement spontané.
Modification des conditions hydriques du site (atterissement, assèchement...).

37/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site « Vallée de la Nonette de Senlis à Chantilly » est un site de très fort intérêt pour la préservation de milieux humides et d'espèces végétales et animales menacées ainsi que le maintien du corridor inter forestier entre la forêt de Chantilly et la forêt d'Halatte.

Les enjeux du site en termes de conservation du patrimoine naturel ont notamment été révélés par des études conduites ces dernières années. L'acquisition récente du marais d'Avilly par le PNR Oise - Pays de France contribue à la préservation du corridor écologique et a permis d'engager des actions de conservation de plusieurs espèces menacées.

Ces actions d'étude et de gestion écologique sont à poursuivre et développer avec l'ensemble des partenaires locaux pour assurer la pérennité du patrimoine présent.

N° 38 - La Canardière

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux aquatiques et humides
Milieux ouverts

Le site d'intérêt écologique de La Canardière s'étend sur le fond de vallée de la Nonette à Gouvieux. Il correspond à un ensemble de zones humides partiellement boisé ainsi qu'à une partie de coteau calcaire.

38/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Commune : Gouvieux
Lieux-dits : La Canardière - Les Fontaines
Superficie : 69 ha

38/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Domaine de Chantilly » (28 décembre 1960).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
/

Inventaires ZICO :
/

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Espaces naturels sensibles :
ENS « Corridor de la Vallée de la Nonette » N° : VMU05.

38/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées dont la plus importante est une propriété de l'Institut de France – Domaine de Chantilly.
Propriété communale de Gouvieux.

38/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Faible	**Autres groupes d'invertébrés :** Faible
Plantes vasculaires : Faible	**Poissons :** Nul
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Faible
Odonates : Nul	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Nul

Études récentes
SCE (2013) - Inventaire des zones humides de la vallée de la Nonette. PNR Oise - Pays de France.
Biotope (2010) - Inventaire ponctuel des mollusques de Picardie.

38/5 - Intérêt écologique

Zones humides marquées par la présence de vastes roselières et pelouses sèches hébergeant des espèces menacées.

Habitats :

Zones humides :

• Plans d'eau.
• Végétations aquatiques à Characées - code Natura 2000 : 3140 (rattachement à confirmer).
• Saulaies arborescentes à Saule blanc - code Natura 2000 : 91E0.1*.
• Aulnaies - frênaies indifférenciées.
• Roselières à Phragmites.
• Saulaies marécageuses à Saule cendré, jardins et zones anthropique, Prairies et ourlets humides eutrophes.

Coteaux :

• Pelouses calcicoles méso-xérophiles à Brome dressé - code Natura 2000 : 6210 (à affiner).
• Ourlets calcicoles - code Natura 2000 : 6210 (lorsqu'il représente le faciès d'embuissonnement des pelouses).
• Fourrés calcicoles - code Natura 2000 : 6210 (faciès d'embuissonnement des pelouses).

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore :

16 2

Présence d'**une quinzaine d'espèces** à enjeux dont la Pesse d'eau (*Hippuris vulgaris*) uniquement connue dans ce site, l'œillet des Chartreux (*Dianthus carthusianorum*) dont le site constitue la principale station du territoire du Parc ainsi que le Potamot coloré (*Potamogeton coloratus*) et le Séséli des montagnes (*Seseli montanum*) qui disposent de leur rare station sur ce site.

Deux espèces à responsabilité Parc ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Dianthus carthusianorum	Oeillet des chartreux	EN	LC	RR	RR	/
Turritis glabra	Arabette glabre	VU	VU	RR	RRR	/

Faune :

Présence du Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*), mollusque inscrit à la Directive européenne Habitat-Faune-Flore et de la Rainette verte (*Hyla arborea*) uniquement observée sur ce site.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Mollusques	*Vertigo moulinsiana*	Vertigo de Des Moulins
Amphibiens	*Hyla arborea*	Rainette verte

38/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (pelouses, roselières...) par boisement spontané.
Modification des conditions hydriques du site (atterissement, assèchement...).
Modifications et intensifications des pratiques agro pastorale (surpâturage...).

38/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site de La Canardière constitue un des plus grands ensembles de roselières de la vallée de la Nonette.

La préservation du patrimoine naturel de cette zone humide et des pelouses sèches nécessite la mise en œuvre d'une gestion conservatoire (débroussaillage et fauche des pelouses, déboisement des roselières...).

N° 39 - Marais Dozet et étang de Toutevoie

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux aquatiques et humides

Le site d'intérêt écologique Marais Dozet et étang de Toutevoie est situé entre Gouvieux et Précy-sur-Oise, dans une boucle de l'Oise occasionnellement inondée. La partie sud du site correspond à un marais boisé tandis que la partie nord est occupée par des plans d'eau.

39/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Précy-sur-Oise - Gouvieux
Lieux-dits : La Fosse aux Grives - Les Grands Closets - Les Terres noires - Marais Dozet - Étang de Toutevoie
Superficie : 105 ha

39/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée «Le Marais Dozet à Gouvieux». N°DREAL Picardie 60PDF101 ; N°SPN : 220420010.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Étangs "Air France", La Fosse aux Grives, Le Marais Dozet, Étang de Vivier Madame » N°:OIS01.

Inventaires ZICO :
/

39/3 - Statut de propriété/gestion

Une propriété privée et une propriété communale couvrent la majorité du site.

39/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Faible	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Faible	**Poissons :** Nul
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Faible
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Faible

Études récentes
Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2005.

39/5 - Intérêt écologique

Mosaïque de milieux alluviaux en zone inondable hébergeant une flore menacée et permettant la reproduction d'amphibiens et d'oiseaux paludicoles.
Plans d'eau permettant l'hivernage d'oiseaux d'eau rares.

Habitats :
Malgré une connaissance des habitats assez faible, il est fort probable que le marais Dozet possède une composition et un fonctionnement proche du marais du Lys.
Le marais Dozet regroupe les stades les plus avancés de la dynamique des habitats présents sur le marais du Lys : mégaphorbiaies mésotrophes à eutrophes, les roselières et magnocariçaie mais surtout les boisements alluviaux à bois durs.

- Plans d'eau stagnante (anciennes gravières) et mares.
- Fossés aux eaux plus ou moins courantes.
- Végétations aquatiques flottantes à Lentille d'eau minuscule à nombreuses racines et Petite Lentille - code Natura 2000 : 3150.3.
- Mégaphorbiaies mésotrophes à Reine des prés- code Natura 2000 : 6430.1 (en mosaïque avec les cariçaies et les roselières).
- Mégaphorbiaies eutrophes à Consoude officinale- code Natura 2000 : 6430.4 (en mosaïque avec les roselières).
- Chênaies pédonculées et Aulnaies-Frênaies à Houblon grimpant (rattachement au code Natura 2000 : 91E0.9*, à confirmer).
- Roselières à Phragmite, Roselières à Baldingère, Cariçaies à Laîche des marais.

Cultures intensives, Gels agricoles, Friches, Boisements rudéraux.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore :
Présence d'**une douzaine d'espèces** à enjeux parmi lesquelles l'Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*) et la Patience maritime (*Rumex maritimus*) observées dans un seul autre site.

12 2

Ce sont **2 espèces** à responsabilité Parc qui ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Euphorbia palustris	Euphorbe des marais	EN	NT	E	RR	Picardie
Verbascum blattaria	Molène blattaire	VU	LC	RR	R	/

Faune :
Hivernage régulier de petits effectifs d'oiseaux d'eau parmi lesquels le Garrot à oeil d'or (*Bucephala clangula*) et le Harle bièvre (*Mergus merganser*), et nidification de plusieurs espèces de fauvettes paludicoles.
Un petit noyau de la population de Cerf élaphe (*Cervus élaphus*) du massif de Chantilly est présent dans ce site qui permet une continuité écologique avec les boisements du plateau de Thelle en rive droite de l'Oise.
Site de reproduction d'amphibiens, notamment de Crapauds en provenance du bois des Bouleaux.
Présence de frayères à Brochet notées en 1996 sur les parties inondées du site.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Alcedo atthis*	Martin-pêcheur d'Europe
Oiseaux	*Acrocephalus schoenobaenus*	Phragmite des joncs
Oiseaux	*Locustella luscinioides*	Locustelle luscinioïde

39/6 - Tendances évolutives/menaces

Modification des conditions hydriques du site (baisse du niveau de la nappe alluviale et de l'inondabilité, atterissement...) et/ou dégradation de la qualité de l'eau.
Fermeture des milieux ouverts (roselières) par boisement spontané.
Une fréquentation trop importante des étangs est de nature à limiter la capacité d'accueil du site pour les oiseaux d'eau.

39/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site Marais Dozet et étang de Toutevoie est un des rares marais inondables du territoire. Il héberge une flore caractéristique menacée.

Le maintien des conditions hydriques et la mise en œuvre d'actions de gestion adaptée sont nécessaires à la conservation de ce patrimoine naturel original.

N° 40 - Étangs et prairies de Chaalis

Intérêt : **Très fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux aquatiques et humides
Milieux ouverts

Le site d'intérêt écologique des étangs et prairies de Chaalis s'étend en vallée de la Launette entre Ermenonville et Montlognon. La partie sud est constituée d'étangs et de boisements humides tandis que la partie nord est occupée par des milieux ouverts (prairie, marais).

40/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Ermenonville - Fontaine-Chaalis - Montlognon
Lieux-dits : Parcelles 33, 34, 35 et 37 de la forêt de Chaalis - Le Marais
Superficie : 119 ha

40/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe » (28 août 1998).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Massif forestier de Chantilly/Ermenonville ». N°DREAL Picardie 60VAL103 ; N°SPN : 2200014323.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » N°FR2212005.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Lisières forestières, Étangs et Marais de Ver-sur-Launette» N° : VMU45 ; « Le Marais » N° : VMU43 ;
GENS « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » N : 05.

40/3 - Statut de propriété/gestion

Propriété de l'Institut de France – Domaine de Chaalis dont la partie forestière est gérée par l'ONF dans le cadre d'un aménagement forestier.

40/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Faible	**Autres groupes d'invertébrés :** Faible
Plantes vasculaires : Faible	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Faible
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Faible

Études récentes
Artemia (2011) – Réalisation d'un plan de gestion sur le domaine de l'Abbaye de Chaalis ENS « lisières forestières, étangs et marais de Ver-sur-Launette » code VMU45. Conseil général de l'Oise, 88 pages.
PNR Oise - Pays de France (2010) - Document d'objectifs Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi « FR2212005 », 212 pages et annexes.

40/5 - Intérêt écologique

Ensemble d'étangs, de roselières, marais et prairies qui accueille un cortège d'espèces caractéristiques dont certaines sont remarquables.

Habitats :

• Landes sèches acidiphiles à Callune, réduite à de petites taches de faibles superficies - code Natura 2000 : 4030.9.

• Mégaphorbiaies mésotrophes à Reine des prés - code Natura 2000 : 6430.1.

• Hêtraies-Chênaies subatlantiques à Mélique uniflore ou Chèvrefeuille - code Natura 2000 : 9130.4.

• Chênaies-Bétulaies pubescentes acidiphiles hygrophiles à Moline bleue - code Natura 2000 : 9190.1*.

• Bétulaies pubescentes acidiphiles hygrophiles à Sphaignes - code Natura 2000 : 91D0.1* (rattachement à confirmer).

• Aulnaies marécageuses à Laîche des marais, Laîche paniculée et Fougère des marais.

• Plans d'eau, fossés et rivières canalisées, prairies méso-hygrophiles, friches eutrophes, Cariçaies, roselières à Baldingère ou Phragmite, ourlets à Fougère aigle, haie et fourré Viorne obier et Nerprun purgatif, pinèdes à Pin sylvestre, Chênaie et Bétulaie acidiphiles, peupleraies.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore :

Présence d'**une douzaine d'espèces** à enjeux dont la Langue de bœuf (*Persicaria bistorta*), uniquement observée dans ce site d'intérêt écologique, et l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) pour laquelle le site constitue une de ses principales stations.

13 5

Ce sont **5 espèces** à responsabilité Parc qui ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Carex strigosa	Laîche à épis grêles	LC	EN	AR	RRR	/
Erica tetralix	Bruyère quaternée	VU	LC	RR	RR	Picardie
Maianthemum bifolium	Maïanthème à deux feuilles	NT	EN	R	RRR	/
Osmunda regalis	Osmonde royale	EN	VU	RR	RR	Picardie, Ile-de-France
Persicaria bistorta	Langue de Bœuf	VU	EN	RR	RRR	Ile-de-France

Bryophyte :

Présence d'une espèce figurant à la liste rouge de Picardie.

Nom scientifique	Rareté Picardie	Menace Picardie
Sphagnum squarrosum	AR	VU

Faune :
Présence du Papillon Lithophane furcifera, dont le site constitue l'unique station actuellement connue en Picardie. Un des rares sites où le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*) est présent.

Présence d'une diversité d'oiseaux d'eau en reproduction, et également en migration et hivernage. Le Butor étoilé (*Botauris stellaris*) est ainsi observé occasionnellement.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Odonates	*Calopteryx virgo*	Caloptéryx vierge
Lépidoptères	*Lithophane furcifera*	
Lépidoptères	*Sedina buettneri*	
Oiseaux	*Acrocephalus schoenobaenus*	Phragmite des joncs
Oiseaux	*Alcedo atthis*	Martin-pêcheur d'Europe
Oiseaux	*Pernis apivorus*	Bondrée apivore
Oiseaux	*Rallus aquaticus*	Râle d'eau
Oiseaux	*Saxicola torquata*	Traquet pâtre
Oiseaux	*Acrocephalus palustris*	Rousserolle verderolle
Mollusques	*Vertigo moulinsiana*	Vertigo de Des Moulins

40/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (marais, roselières, prairies, landes) par boisement spontané.
Modification des conditions hydriques (atterissement, assèchement, drainage) du site et/ou dégradation de la qualité de l'eau.
Modification ou intensification des pratiques agro-pastorales (fertilisation, surpâturage, mise en culture...) de nature à faire disparaître les espèces les plus remarquables.
Prélèvement de plantes.

40/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site des étangs et prairies de Chaalis constitue un ensemble de milieux humides diversifié et d'intérêt très fort pour la préservation de certaines espèces.

L'acquisition de connaissances complémentaires doit permettre de préciser les actions de gestion à réaliser pour préserver la richesse du site.

Le développement d'un partenariat avec le propriétaire, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'objectifs Natura 2000 et de mesures agro-environnementales associées sont de nature à répondre aux principaux enjeux de conservation du site.

N° 41 - Zones humides de Maison Blanche

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux aquatiques et humides
Milieux ouverts

Le site d'intérêt écologique des zones humides de Maison blanche s'étend le long de la RN330 en forêt d'Ermenonville. Le site, largement boisé, se caractérise par les milieux humides qui l'occupent sur une grande partie et les quelques landes qui existent encore.

41/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Commune : Fontaine-Chaalis
Lieu-dit : Carrefour du bosquet du Prince - Carrefour du bois d'Hiver - Carrefour des Grands Bouleaux
Superficie : 81 ha

41/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute-Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe » (28 août 1998).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Massif forestier de Chantilly/Ermenonville ». N°DREAL Picardie 60VAL103 ; N°SPN : 2200014323.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » N°FR2212005.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Boisement de la Chapelle Chaalis» N° : VMU40 ;
GENS « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » N° : 05.

41/3 - Statut de propriété/gestion

Forêt domaniale et forêt de l'Institut de France – Domaine de Chaalis relevant du régime forestier, gérées par l'ONF dans le cadre d'un Aménagement forestier.

41/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Faible	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Bon	**Poissons :** Sans objet
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Faible

Études récentes
PNR Oise - Pays de France (2010) - Document d'objectifs Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi « FR2212005», 212 pages et annexes.
Biotope (2013) – Mise en conformité environnementale de la RN330 sur la traversée de la forêt d'Ermenonville. Étude d'impact, volet milieux naturels, 235 pages et annexes.

41/5 - Intérêt écologique

Présence d'un complexe de landes (humides et sèches), de boisements humides et de mares et fossés hébergeant des espèces végétales menacées.

Habitats :
• Végétations flottantes des eaux acides et oligotrophes à Potamot à feuilles de renouée.
• Végétations amphibies para-tourbeuses à Hydrocotyle vulgaire et Fluteau fausse-renoncule, présent sur un fossé de la RD 126 (à rattacher au code Natura 2000 : 3110.1).
• Gazons amphibies acidiphiles et oligotrophes à Renoncule flammette et Jonc bulbeux- code Natura 2000 : 3130.2 (rattachement à confirmer).
• Landes humides atlantiques à Bruyère à quatre angles, réduite à de petites taches de faible superficie - code Natura 2000 : 4010.1.
• Landes sèches acidiphiles à Bruyère cendrée et Callune - code Natura 2000 : 4030.9, régulièrement en complexe avec les ourlets à Fougère aigle et les boisements.
• Chênaies pédonculées acidiphiles hygrophiles à Moline bleue - code Natura 2000 : 9190.1*.
• Aulnaies marécageuses.
• Hêtraies-Chênaies subatlantiques à Mélique uniflore ou Chèvrefeuille - code Natura 2000 : 9130.4.
• Roselières basses à Lysimaque vulgaire et Phragmite, ourlets à Fougère aigle et Calamagrostis vulgaire, pinèdes à Pin sylvestre, Chênaies-Bétulaies acidiphiles.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000)*

Flore :
16 5
Présence d'**une quinzaine d'espèces** à enjeux dont le Flûteau fausse-renoncule (*Baldellia ranunculoides*) uniquement observé dans ce site ainsi que l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) et le Potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*) qui possèdent dans ce site leur principale population.
Ce sont **5 espèces** à responsabilité Parc qui ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Baldellia ranunculoides	Flûteau fausse-renoncule	NT	EN	R	RR	Ile-de-France
Erica cinerea	Bruyère cendrée	VU	LC	RR	AR	Picardie
Erica tetralix	Bruyère à quatre angles	VU	LC	RR	RR	Picardie
Osmunda regalis	Osmonde royale	EN	VU	RR	RR	Picardie, Ile-de-France
Potamogeton polygonifolius	Potamot à feuilles de renouée	VU	NT	RR	RR	Ile-de-France

Bryophyte :
Présence d'une espèce figurant à la liste rouge de Picardie.

Nom scientifique	Rareté Picardie	Menace Picardie
Sphagnum squarrosum	AR	VU

Faune :
Présence irrégulière de l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*).

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Caprimulgus europaeus*	Engoulevent d'Europe

41/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (landes sèches et humides) par boisement spontané.
Modification des conditions hydriques (atterissement, assèchement, drainage) du site et/ou dégradation de la qualité de l'eau, notamment dans les fossés qui bordent la RD126 et la RN330.

41/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site d'intérêt écologique des zones humides de Maison blanche est important pour la conservation de quelques habitats et espèces de landes et boisements humides.

Des actions de restauration ont été engagées en faveur des landes humides de ce site.

La poursuite de ces actions ainsi que la mise en œuvre du Document d'objectifs Natura 2000 et l'élaboration des nouveaux aménagements de la forêt domaniale d'Ermenonville et de la forêt du domaine de Chaalis qui reconnaissent l'intérêt de ce site sont de nature à répondre aux enjeux de conservation du site.

Une attention particulière à la préservation de ces milieux humides devra être portée lors de l'aménagement des routes existantes.

N° 42 - Étang Comelles

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux aquatiques et humides

Le site d'intérêt écologique de l'étang Comelles comprend l'étang amont des étangs de Comelles, aujourd'hui largement couvert par des ilôts, ainsi que le coteau boisé sud de la vallée de la Thève.

42/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Commune : Orry-la-Ville
Lieu-dit : Étang de Comelles
Superficie : 24 ha

42/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Domaine de Chantilly » (28 décembre 1960).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée «Massif forestier de Chantilly/Ermenonville». N°DREAL Picardie 60VAL103 ; N°SPN : 2200014323.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts Picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » N°FR2212005.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Étang de Comelles» N° : VMU10 ;
GENS « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » N° : 05.

42/3 - Statut de propriété/gestion

Propriété de l'Institut de France – Domaine de Chantilly.

42/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Bon	**Autres groupes d'invertébrés :** Faible
Plantes vasculaires : Bon	**Poissons :** Nul
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Faible
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Faible

Études récentes

PNR Oise - Pays de France (2010) - Document d'objectifs Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi «FR2212005», 212 pages et annexes.
Ecosphère-Greuzat (2005) - Révision d'aménagement forestier 2005-2020 / Forêt du domaine de Chantilly - Intégration des enjeux patrimoniaux et écologiques. PNR Oise - Pays de France, 315 pages.
IEA (2004) - Plan de gestion écologique des étangs de Comelles et du marais de la Troublerie. PNR Oise - Pays de France, 225pages.

42/5 - Intérêt écologique

Mosaïque, originale à l'échelle du Parc, de milieux humides issus de l'attérissement de l'étang qui héberge une faune variée.

Habitats :

- Eaux stagnantes et herbiers aquatiques à Potamot pectinée – code Natura2000 : 3150.1.
- Eaux stagnantes et herbiers aquatiques à Nénuphar jaune.
- Roselières inondées à Phragmite.
- Cariçaies inondées à Laîche paniculée.
- Aulnaies marécageuses à Laîche des marais.
- Fourrés à Saule cendré, Tillaies-Frênaies colluvionnaires à Moscatelline, Frênaies-Ormaie à Lierre terrestre et Ronce bleuâtre, friche nitrophile.

Flore :

5 0

Présence de **5 espèces** à enjeux.

Faune :

Un des rares sites où le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*) est présent.
Principal site de reproduction des amphibiens en forêt de Chantilly.
Le site accueille plusieurs oiseaux caractéristiques des milieux humides ainsi que des cavernicoles remarquables.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Acrocephalus schoenobaenus*	Phragmite des joncs
Oiseaux	*Alcedo atthis*	Martin-pêcheur d'Europe
Oiseaux	*Dendropocos medius*	Pic mar
Oiseaux	*Phoenicurus phoenicurus*	Rougequeue à front blanc
Oiseaux	*Rallus aquaticus*	Râle d'eau
Mollusques	*Vertigo moulinsiana*	Vertigo de Des Moulins

42/6 - Tendances évolutives/menaces

Modification des conditions hydriques (envasement, atterissement) du site et/ou dégradation de la qualité de l'eau de la Thève.
Fermeture du milieu par boisement spontané.
Surfréquentation pouvant entraîner un dérangement des espèces les plus sensibles.

42/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site de l'étang Comelles est un petit site qui tire son originalité de la présence d'une mosaïque de zones attéries et d'eau libre.

La mise en œuvre du Document d'objectifs Natura 2000 doit permettre de préserver l'originalité de ce site et les espèces présentes.

N° 43 - Marais et coteaux de La Troublerie

Intérêt : **Très fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux aquatiques et humides
Milieux ouverts

Le site d'intérêt écologique des marais et coteaux de la Troublerie se situe dans la vallée de la Thève, en aval des étangs de Comelles. Il est traversé par le viaduc de la voie ferrée Paris-Creil et comprend le fond de vallée ainsi que les coteaux.

43/1 - Localisation et superficie

Département : Oise
Communes : Coye-la-Forêt - Lamorlaye
Lieu-dit :
Superficie : 93 ha

43/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Domaine de Chantilly » (28 décembre 1960).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).

Inventaires ZNIEFF :
Site partiellement inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée «Massif forestier de Chantilly/Ermenonville». N°DREAL Picardie 60VAL103 ; N°SPN : 2200014323.

Inventaires ZICO :
Site partiellement inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » N°FR2212005.
ZSC : « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » N°FR2200380.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Marais de la Troublerie» N : VMU08 ; « Coteaux de Comelles et de la Troublerie » N° : VMU13 ;
GENS « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » N° : 05.

43/3 - Statut de propriété/gestion

Deux propriétés, dont la propriété de l'Institut de France - Domaine de Chantilly dont la gestion est, pour partie, assurée par l'ONF dans le cadre d'un plan d'aménagement forestier.

43/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Bon	**Autres groupes d'invertébrés :** Faible
Plantes vasculaires : Bon	**Poissons :** Faible
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Faible
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Bon	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Faible

Études récentes

PNR Oise - Pays de France (2010) - Document d'objectifs Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi « FR2212005 », 212 pages et annexes.
Ecosphère-Greuzat (2005) - Révision d'aménagement forestier 2005-2020 / Forêt du Domaine de Chantilly - Intégration des enjeux patrimoniaux et écologiques. PNR Oise-Pays de France, 315 pages.
IEA (2004) - Plan de gestion écologique des étangs de Comelles et du marais de la troublerie. PNR Oise - Pays de France, 225 pages.
Bocquillon, J.-C. & Lebrun, L. (2004) – Le Marais de la Troublerie (Forêt de Chantilly – Oise) aperçu historique et contributions entomologiques (Coléoptères, Lépidoptères et Odonates), 50 pages et annexes.

43/5 - Intérêt écologique

Marais et coteaux présentant une mosaïque de milieux ouverts et boisés accueillant une flore et une faune diversifiées et remarquables.

Habitats :

Marais de la Troublerie

• Fossés végétalisés notamment d'eaux courantes à Ache faux-cresson.

• Rivière aux eaux courantes à herbiers aquatiques, notamment de Nénuphar jaune.

• Rivière canalisée à herbiers aquatiques, notamment de Nénuphar jaune.

• Bas marais alcalins à Marisque- code Natura 2000 : 7210.1*.

• Mégaphorbiaies mésotrophes à Reine des prés et Laîche des marais - code Natura 2000 : 6430.1.

• Roselières à Phragmite.

• Aulnaies marécageuses à Laîche des marais, Laîche paniculée et Fougère des marais.

• Fourrés à Saule cendré, Saulaies blanches et Frênaies-Érablaies méso-hygrophiles, Hêtraie-Frênaies colluvionnaires à Moscatelline et Ronce bleuâtre, plantation de Cyprès chauve.

Coteaux

• Ourlets calcicoles thermophiles à Mélitte à feuilles de mélisse - code Natura 2000 : 6210 (lorsqu'il représente le faciès d'embuissonnement des pelouses).

• Chênaies charmaies méso-xérophiles neutrophiles à calcicoles, ourlets à Calamagrostis vulgaire.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore :

33 6

Présence d'**une trentaine d'espèces** à enjeux dont la Pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia*) uniquement connue dans ce site et le Marisque (*Cladium mariscus*) qui y possède sa principale station du territoire.

Ce sont **6 espèces** à responsabilité Parc qui ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Carex digitata	Laîche digitée	LC	EN	AR	RRR	/
Carex mairei	Laîche de Maire	EN	CR	RR	RRR	Picardie, Ile-de-France
Melittis melissophyllum	Mélitte à feuilles de Mélisse	EN	LC	RR	R	/
Polygonatum odoratum	Sceau de salomon odorant	NT	LC	R	R	/
Quercus pubescens	Chêne pubescent	DD	LC	R	AC	/
Turritis glabra	Arabette glabre	VU	VU	RR	RRR	/

Faune :

Présence de la population d'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) située le plus en aval de la vallée de la Thève.
Nombreuses espèces de Lépidoptères et Coléoptères rares inféodées aux zones humides.
Un des rares sites où le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*) est présent.
Présence de plusieurs espèces de poissons remarquables dont la Loche de rivière (*Cobitis taenia*).
Le site est fréquenté par la grande faune, notamment les cerfs qui peuvent traverser la voie ferrée (passage sous le viaduc).

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Dendropocos medius*	Pic mar
Poissons	*Anguilla anguilla*	Anguille européenne
Poissons	*Cobitis taenia*	Loche de rivière
Poissons	*Rhodeus amarus*	Bouvière
Poissons	*Esox lucius*	Brochet
Mollusques	*Vertigo moulinsiana*	Vertigo de Des Moulins
Odonates	*Calopteryx virgo*	Caloptéryx vierge
Odonates	*Coenagrion mercuriale*	Agrion de Mercure
Odonates	*Cordulegaster boltonii*	Cordulégastre annelé
Lépidoptères	*Apatura ilia*	Petit mars changeant
Lépidoptères	*Apatura iris*	Grand mars changeant
Lépidoptères	*Carterocephalus palaemon*	Hespérie du Brome
Lépidoptères	*Nymphalis polychloros*	Grande Tortue
Lépidoptères	*Arctia villica*	
Lépidoptères	*Chloroclysta siterata*	
Lépidoptères	*Euchoeca nebulata*	
Lépidoptères	*Deltote bankiana*	
Lépidoptères	*Macrochilo cribrumalis*	
Lépidoptères	*Mythimna straminea*	
Lépidoptères	*Sedina buettneri*	
Lépidoptères	*Leucodonta bicoloria*	
Coléoptères	*Agonum thoreyi*	
Coléoptères	*Ampedus rufipennis*	
Coléoptères	*Anthracus consputus*	
Coléoptères	*Bolboceras armiger*	
Coléoptères	*Cerapheles terminatus*	
Coléoptères	*Chlorophanus viridis*	
Coléoptères	*Dascillus cervinus*	
Coléoptères	*Dianous coerulescens*	
Coléoptères	*Dyschirius angustatus*	
Coléoptères	*Hydroporus melanarius*	
Coléoptères	*Hydroporus rufifrons*	
Coléoptères	*Kalcapion semivittatum*	
Coléoptères	*Leistus terminatus*	
Coléoptères	*Lema cyanella*	
Coléoptères	*Melinopterus sphacelatus*	
Coléoptères	*Nanophyes brevis*	
Coléoptères	*Odacantha melanura*	
Coléoptères	*Oedemera croceicollis*	
Coléoptères	*Olisthopus rotundatus*	
Coléoptères	*Phyllobrotica quadrimaculata*	
Coléoptères	*Plateumaris affinis*	
Coléoptères	*Plateumaris sericea*	
Coléoptères	*Porthmidius austriacus*	
Coléoptères	*Prasocuris junci*	
Coléoptères	*Quedius fulgidus*	
Coléoptères	*Scolytus laevis*	
Coléoptères	*Synchita humeralis*	
Coléoptères	*Timarcha tenebricosa*	
Coléoptères	*Trepanes articulatus*	
Coléoptères	*Trox perrisii*	

43/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (marais, pelouses) par boisement spontané.
Modification des conditions hydriques (atterissement) du site et/ou dégradation de la qualité de l'eau.
Intensification des modalités de gestion, notamment pour les prairies et utilisation de produits chimiques pour désherber les talus de la voie ferrée sont de nature à porter atteinte aux espèces remarquables.

43/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site des marais et coteaux de la Troublerie apporte une contribution significative à la préservation d'habitats et d'espèces remarquables de marais et de pelouses.

Les inventaires et études menées ces dernières années sur ce site (Plan de gestion, Document d'objectifs Natura 2000...) permettent de disposer de données dans des groupes d'espèces variés.

Des travaux de restauration réalisés depuis ces dernières années dans le marais ont permis de préserver les milieux ouverts.

La poursuite de ces actions, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000, sont de nature à assurer la préservation du patrimoine.

Des partenariats sont à développer pour la conservation des pelouses des talus de la voie ferrée et des prairies.

La révision de l'aménagement de la forêt du domaine de Chantilly sera l'occasion d'améliorer la prise en compte des enjeux d'une partie de ce site et de décliner des actions de conservation.

N° 44 - Marais du Lys et étangs de Royaumont

Intérêt : **Majeur**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux aquatiques et humides
Milieux ouverts

Le site d'intérêt écologique Marais du Lys et étangs de Royaumont s'étend sur la plaine alluviale où la Thève et l'Ysieux se jettent dans l'Oise. Le site correspond à une vaste zone humide où alternent, marais, étangs, boisements et terres cultivées.

44/1 - Localisation et superficie

Départements : Oise et Val-d'Oise
Communes : Asnières-sur-Oise - Boran-sur-Oise - Lamorlaye
Lieux-dits : Marais du Lys - Le Grand pré Bénard - Pré aux loups - Pré des Aulnes - Grand Vivier
Superficie : 467 ha

44/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de l'Ysieux et de la Thève » (29 mars 2002).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de la Nonette » (6 février 1970).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Hameau de Baillon, bois de Bonnet et domaine de Royaumont » (22 mai 1969).

Inventaires ZNIEFF :
Secteur picard du site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Marais du Lys ». N°DREAL Picardie 60PDF102 ; N°SPN : 220013844
Secteur francilien du site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Étangs et marais de Royaumont ». N°95026001.
Secteur francilien du site inclus dans la ZNIEFF de type II dénommée « Vallée de la Thève et de l'Ysieux ». N°95352021.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » N°FR2212005.
ZSC : « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » N°FR2200380.

Espaces naturels sensibles :
ENS-60 « Marais du Lys » N° : OIS02.
ENS-95 « Étangs et marais de Royaumont » N°SR4.

44/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées dont 3 grandes propriétés.
Propriété communale gérée par convention « ENS » avec le Conseil départemental du Val-d'Oise.

44/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Moyen	**Autres groupes d'invertébrés :** Faible
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Faible
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Faible
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Faible

Études récentes
Inventaire floristique ponctuel du territoire du Parc par le CBNBl en 2006.
PNR Oise - Pays de France (2010) - Document d'objectifs Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi «FR2212005», 212 pages et annexes.
PNR Oise - Pays de France (2013) – Site d'importance Communautaire : « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » Fiches descriptives des habitats naturels de l'annexe I et des espèces animales et végétales de l'annexe II de la directive « Habitats » 92/43/CEE dans le cadre de l'extension du SIC, 1 pages et annexes.
Vincent Simont (2011) – Inventaire de l'ENS (en cours de validation) du marais de Baillon. Flore et Entomologie. 83 pages et annexes.
Écosphère (2015) - Diagnostic chiroptèrologique sur l'espace naturel sensible du "Marais de Baillon". CD 95. 67 pages plus annexes.

44/5 - Intérêt écologique

Le site comprend un ensemble de milieux humides particulièrement remarquable et comportant de nombreuses espèces menacées.

Habitats :

Marais du Lys / Marais de Boran

Le marais du Lys représente la plus grande zone paludicole du territoire. Il se compose d'une mosaïque de milieux humides, se développant sur des alluvions sableuses et organiques récents ainsi que sur des tourbes alcalines.

• Gazons amphibies à Souchet brun.
• Prairies para-tourbeuses hygrophiles et neutro-alcalines à Succise des prés et Sélin à feuilles de carvi - code Natura 2000 : 6410.1.
• Végétations des bas marais neutro-alcalins - code Natura 2000 : 7230.1, se déclinant en trois communautés végétales :
> Les communautés à Jonc à fleurs obtuses et Hydrocotyle vulgaire, dérivant des végétations typiques de bas marais alcalins ;
> Les roselières basses para-tourbeuses à Lysimaque vulgaire et Gesse des marais ;
> Les roselières basses tourbeuses à Phragmite et Fougères de marais (sur radeaux tourbeux pionniers).
• Mégaphorbiaies mésotrophes à Reine des prés et Cirse maraicher- code Natura 2000 : 6430.1.
• Mégaphorbiaies méso-eutrophes à Consoude officinale, Eupatoire chanvrine et Liseron des haies- code Natura 2000 : 6430.4.
• Mégaphorbiaies eutrophes à Baldingère et Ortie dioïque (ou à Phragmite et Liseron des haies) - code Natura 2000 : 6430.4.
• Roselières à Phragmite d'une superficie de 22 ha.
• Ourlets des lisères forestières nitrophiles et héliophiles à Sureau yèble - code Natura 2000 : 6430.6.
• Chênaies pédonculées et Aulnaies-Frênaies à Ronce bleuâtre- code Natura 2000 : 91E0.9*.
• Fossés et rivières canalisées, prairies méso-hygrophiles à Pulicaire dysentérique et Menthe aquatique, friches hygrophiles plus ou moins eutrophisées, Cariçaies à Laîche des marais, fourrés à Nerprun purgatif, fourrés à Saule cendré.

Bois et étangs de Royaumont

La connaissance sur les habitats naturels en périphérie du marais du Lys est faible. Le paysage se compose d'une matrice boisée entrecoupée par des cultures et des prairies. La dominance des milieux ouverts s'exprime principalement sur la rive droite de la Thève, jusqu'à la confluence avec l'Oise.

• Fossés et rivières plus ou moins canalisées, eaux dormantes eutrophes, prairies humides à inondables, roselières à Phragmite et mégaphorbiaies, bois marécageux à Aulnes et Saules, Chênaies acidiphiles, Chênaies charmais neutrophiles, peupleraies, gels agricoles, prairies temporaires et permanentes intensives, cultures intensives, friches et terrains rudéraux.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore :

46 11

Plus de **45 espèces** à enjeux ont été inventoriées parmi lesquelles la Grande douve (*Ranunculus lingua*) et la Gesse des marais (*Lathyrus palustris*), qui ne sont connues que dans ce site ainsi que la Laîche jaunâtre (*Carex flava*), l'Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*), l'Épipactis des marais (*Epipactis palustris*), l'Oenanthe de Lachenal (*Oenanthe lachenalii*), l'Orobanche giroflée (*Orobanche caryophyllacea*), la Laîche blonde (Carex hostiana), le Cirse des prairies (*Cirsium dissectum*) et la Scorsonère des prés (*Scorzonera humilis*) qui ont leur principale station dans le site.

Ce sont **11 espèces** à responsabilité Parc qui ont été recensées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Carex arenaria	Laîche des sables	LC	EN	AR	RRR	Picardie
Carex flava	Laîche jaunâtre	NT	EN	R	RRR	Picardie, Ile-de-France
Carex hostiana	Laîche blonde	VU	CR	RR	RRR	Picardie
Euphorbia palustris	Euphorbe des marais	EN	NT	E	RR	
Lathyrus palustris	Gesse des marais	VU	EN	RR	RRR	
Ophioglossum vulgatum	Ophioglosse commun	VU	VU	RR	RR	
Orobanche caryophyllacea	Orobanche giroflée	EN	VU	RR	RR	
Ranunculus circinatus	Renoncule divariquée	NT	VU	R	RR	
Scorzonera humilis	Scorsonère des prés	VU	VU	R	RR	
Verbascum densiflorum	Molène faux-bouillon-blanc	NT	LC	AR	R	
Veronica scutellata	Véronique à écus	LC	LC	AR	R	Picardie

Faune :
La mosaïque de milieux humides en connexion avec la plaine alluviale de l'Oise permet la présence d'espèces remarquables dont certaines inféodées à des habitats particuliers, notamment les roselières et bas-marais.
Le site est utilisé en toute saison par de nombreux oiseaux qui s'y reproduisent, y font halte ou hivernent. Ainsi, le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) est un hôte occasionnel du site.
Le principal noyau de population du cerf élaphe (*Cervus elaphus*) pour le massif de Chantilly est présent dans ce site qui permet une continuité écologique entre le massif de Chantilly et la forêt de Carnelle.

Pour les lépidoptères, le site accueille une des 2 stations de Nacré de la sanguisorbe (*Brenthis ino*) du territoire et un des rares sites d'observation du Miroir (*Heteropterus morpheus*) ainsi que plusieurs espèces d'hétérocères d'importance supra-régionale comme *Arenostola phragmitidis, Archanara dissoluta et Pelosia obtusa*.
Présence, pour la malacofaune de la Grande brillante (*Cochlicopa nitens*), dont le site constitue une de ses rares stations du Nord de la France ainsi que du Vertigo étroit (*Vertigo angustior*) et du Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*).

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Alcedo atthis*	Martin-pêcheur d'Europe
Oiseaux	*Botaurus stellaris*	Butor étoilé
Odonates	*Cordulegaster boltonii*	Cordulégastre annelé
Orthoptères	*Stethophyma grossum*	Criquet ensanglanté
Lépidoptères	*Brenthis ino*	Nacré de la sanguisorbe
Lépidoptères	*Heteropterus morpheus*	Miroir
Lépidoptères	*Archanara dissoluta*	
Lépidoptères	*Arenostola phragmitidis*	
Lépidoptères	*Autographa pulchrina*	
Lépidoptères	*Callimorpha dominula*	
Lépidoptères	*Celaena leucostigma*	
Lépidoptères	*Coenobia rufa*	
Lépidoptères	*Cybosia mesomella*	
Lépidoptères	*Cyclophora pendularia*	
Lépidoptères	*Graphiphora augur*	
Lépidoptères	*Macrochilo cribrumalis*	
Lépidoptères	*Mythimna pudorina*	
Lépidoptères	*Mythimna straminea*	
Lépidoptères	*Parastichtis ypsillon*	
Lépidoptères	*Pelosia muscerda*	
Lépidoptères	*Pelosia obtusa*	
Lépidoptères	*Phragmataecia castaneae*	
Lépidoptères	*Polyphaenis sericata*	
Lépidoptères	*Simyra albovenosa*	
Lépidoptères	*Stegania cararia*	
Lépidoptères	*Stegania trimaculata*	
Lépidoptères	*Thumatha senex*	
Lépidoptères	*Xanthorhoe quadrifasiata*	
Mollusques	*Cochlicopa nitens*	Grande brillante
Mollusques	*Vertigo angustior*	Vertigo étroit
Mollusques	*Vertigo moulinsiana*	Vertigo de Des Moulins

44/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (prairies, roselières...) par boisement spontané défavorable aux habitats et espèces remarquables. Atterrissement du marais conduisant à son assèchement progressif, particulièrement en ce qui concerne les roselières. Dégradation de la qualité physico-chimique et piscicole de la Thève et de l'Ysieux.

44/7 - Conclusion/pistes d'actions

L'ensemble Marais du Lys - étangs de Royaumont constitue encore l'une des zones humides de superficie importante du nord du Bassin parisien. C'est un site d'intérêt majeur n'ayant pas d'équivalent sur le territoire et accueillant de nombreuses espèces menacées pour lesquelles la mise en œuvre d'une gestion adaptée est indispensable.

Depuis quelques années, l'acquisition de connaissances s'est renforcée à la faveur de la démarche Natura 2000 et de la politique ENS des Départements.
La mise en œuvre du Document d'objectifs Natura 2000, ainsi que la gestion du site ENS du marais de Baillon doivent permettre de répondre aux enjeux de conservation de ce site.

N° 45 - Marais d'Asnières

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux aquatiques et humides

Le site d'intérêt écologique du Marais d'Asnières se situe dans la plaine alluviale (en zone inondable) de l'Oise. Il comprend des prairies humides, le fossé du Biard, petit affluent de l'Oise ainsi que les zones d'atterrissement le long des berges de l'Oise faisant face à l'Ile des Aubins.

45/1 - Localisation et superficie

Départements : Val-d'Oise
Communes : Asnières-sur-Oise - Noisy-sur-Oise
Lieux-dits : Le Marais d'Asnières - La Gueule à Vache - Les Iles
Superficie : 43 ha

45/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de l'Ysieux et de la Thève » (29 mars 2002).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Ensemble du massif des trois Forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords » (10 mai 1976).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Marais d'Asnières-sur-Oise ». N°95026003.

Inventaires ZICO :
/

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Espaces naturels sensibles :
/

45/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées et plubliques (commune, SIECCAO) objet d'une gestion principalement agricole.

45/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Moyen	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Nul
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Nul	**Reptiles :** Nul
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Nul

Études récentes
Inventaire floristique ponctuel par le CBNBP en 2011.

45/5 - Intérêt écologique

Présence d'une flore remarquable dans les prairies humides alluviales et les zones d'atterrissement des berges de l'Oise.

Habitats :
• Fossés.

• Végétations annuelles de berges vaseuses eutrophes exondées des eaux courantes, à Patience maritime, Leersie faux-riz et Pâturin des marais - code Natura 2000 : 3270.1 (rattachement à confirmer).

• Prairies humides eutrophes.

• Prairies de fauche de basse altitude - code Natura 2000 : 6510 (rattachement à confirmer).

• Boisements alluviaux indifférenciés.

• Cultures intensives, gel agricole, vergers, prairies améliorées, boisement marécageux à Aulne et Saules.

Flore :
Une dizaine d'espèces à enjeux ont été identifiées parmi lesquelles :
• le Pâturin des marais (*Poa palustris*) et le Léersie faux riz (*Leersia oryzoides*), uniquement connu dans le Parc et le département du Val-d'Oise sur 2 berges de l'Oise.
• l'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*) dont les 2 stations connues dans le Parc correspondent aux 2 seules stations du Val-d'Oise .

10 2

• la Patience maritime (*Rumex maritimus*), seule station du Parc, ne comportant également que 2 stations dans le Val-d'Oise.

Deux de ces espèces sont à responsabilité Parc.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Leersia oryzoides	Léersie faux riz	VU	VU	RR	RRR	Picardie
Poa palustris	Pâturin des marais	EN	EN	E	RRR	Picardie, Ile-de-France

Faune :
En période d'inondation, le site permet le stationnement de Limicoles (Chevaliers, Bécasseaux...) et d'Anatidés (Sarcelles, Canard souchet...).

45/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts (prairie, marais, berges exondées) en l'absence d'entretien (fauche, pâturage).

Comblement du fossé du Biard ou à l'inverse recalibrage.

45/7 - Conclusion/pistes d'actions

Cet ensemble de milieux humides et inondables héberge une flore très rare sur le territoire.
Les berges de l'Oise et les prairies humides constituent les milieux les plus remarquables. L'objectif serait de conserver ces milieux ouverts par une gestion adaptée (fauche, pâturage).

La restauration de prairies à proximité serait de nature à augmenter l'attractivité du site pour la faune, notamment les oiseaux d'eau, tout en participant à la préservation de la ressource en eau des champs captants d'Asnières-sur-Oise.

En outre, ce site s'inscrit dans un corridor écologique « forêt de Carnelle/massif de Chantilly ». Il convient donc de conserver les possibilités de circulation de la grande faune.

N° 46 - Carrefour de la Ménagerie

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux aquatiques et humides
Forestier

Le site d'intérêt écologique du « Carrefour de la Ménagerie » est situé au sud de la forêt de Coye, dans une entaille du plateau calcaire.

46/1 - Localisation et superficie

Départements : Val-d'Oise
Commune : Luzarches
Lieux-dits : Carrefour de la Ménagerie - Fontaine aux verres - Carrefour des Closeaux - Mare des quatorze arpents
Superficie : 64 ha

46/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Domaine de Chantilly » (28 décembre 1960).
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de l'Ysieux et de la Thève » (29 mars 2002).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Forêt de Coye - Les Hautes-Coutumes ». N°95352001.
Site inclus dans la ZNIEFF de type II dénommée « Vallée de la Thève et de l'Ysieux ». N°95352021.

Inventaires ZICO :
Site inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi ». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » N°FR2212005.

Espaces naturels sensibles :
/

46/3 - Statut de propriété/gestion

Propriété de l'Institut de France – Domaine de Chantilly relevant du régime forestier et gérée par l'ONF dans le cadre d'un aménagement forestier.
Propriété privée.

46/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Faible	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Nul
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Nul
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Faible

Études récentes
SNPN, 2013. Vers un réseau des zones humides en Ile-de-France – Volet 1 : État des connaissances – Résultats généraux – Bilan 2007-2012. 144 p.
Inventaire floristique ponctuel du CBNBP.
Écosphère (2006) - Domaine forestier de Chantilly - Note technique concernant la restauration de la circulation de l'eau de part et d'autre de la route pavée de la Ménagerie, PNR Oise - Pays de France. 11 pages.
Écosphère (2007) - Domaine forestier de Chantilly - Note technique concernant les travaux de restauration et d'aménagement sur les milieux humides de la forêt de Coye (parcelles 500, 541 et 543), PNR Oise - Pays de France. 21 pages.

46/5 - Intérêt écologique

Réseau de milieux humides comportant sources, tourbières de pente, mares et fossés où une flore rare et originale, notamment pour le département du Val-d'Oise, se développe.

Habitats :

• Végétations flottantes des eaux peu profondes et oligotrophes à Potamot coloré.
• Végétations flottantes des eaux profondes et méso-eutrophes à Potamot nageant et Renoncule en crosse- (rattachement au code Natura 2000 : 3150.2, à confirmer).
• Vasques tourbeuses à Sphaignes.
• Gazons pionniers amphibies oligotrophes à Scirpe sétacé - (rattachement au code Natura 2000 : 3130, à confirmer).
• Végétations hygrophiles neutro-alcalines, des prés para-tourbeux et des bas marais (présence actuelle incertaine et rattachement à confirmer).
• Formations à grandes laîches et roselières à Phragmites.
• Bois marécageux à Aulnes et Saules.
• Chênaies - charmaies neutrophiles à calcicoles, Chênaies acidiphiles, Jeunes peuplements de feuillus et de résineux.

Flore :

Présence d'**une quinzaine d'espèces** à enjeux parmi lesquelles l'Anemone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*) et la Laîche digitée (*Carex digitata*) uniquement connues dans ce site pour le département du Val-d'Oise.

15 6

Ce sont **6 espèces** à responsabilité Parc qui ont été observées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Anemone ranunculoides	Anémone fausse-renoncule	VU	VU	RR	RRR	Ile-de-France
Carex digitata	Laîche digitée	LC	EN	AR	RRR	/
Festuca filiformis	Fétuque capillaire	NT	LC	R	AR	/
Melica nutans	Mélique penchée	LC	CR	R	RRR	Ile-de-France
Narcissus pseudonarcissus	Jonquille des bois	NT	LC	AR	R	/
Ranunculus circinatus	Renoncule divariquée	NT	VU	R	RR	/

Faune :

Le réseau de zones humides (sources, mares, fossés...) permet la reproduction des amphibiens, notamment du Crapaud commun (*Bufo Bufo*), et de la Grenouille rousse (*Rana temporaria*).

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Odonates	*Calopteryx virgo*	Caloptéryx vierge

46/6 - Tendances évolutives/menaces

Modification des conditions hydriques (atterissement, assèchement, drainage) du site.
Fermeture des milieux ouverts (tourbière, roselière) par boisement spontané.

46/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site du Carrefour de la Ménagerie est un site forestier qui comporte un réseau original de milieux humides.

Des actions de restauration ont été initiées il y a quelques années. La préservation du patrimoine naturel de ce réseau nécessite la poursuite de ces actions.

La révision de l'aménagement de la forêt du Domaine de Chantilly doit être l'occasion d'améliorer la prise en compte des enjeux de ce site et de décliner des actions de conservation.

N° 47 - Moulin de Luzarches

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux aquatiques et humides
Milieux ouverts

Le site d'intérêt écologique du Moulin de Luzarches est situé dans la vallée de l'Ysieux, au sud de la forêt de Coye, à l'est de Luzarches et Chaumontel. Il s'étend dans un fond de vallée humide où le ru de la Flâche rencontre l'Ysieux.

47/1 - Localisation et superficie

Départements : Val-d'Oise
Communes : Luzarches - Chaumontel
Lieux-dits : Le Gouy - Le Moulin de Luzarches
Superficie : 134 ha

47/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de l'Ysieux et de la Thève » (29 mars 2002).

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Le Moulin de Luzarches ». N°95352002.
Site inclus dans la ZNIEFF de type II dénommée « Vallée de la Thève et de l'Ysieux ». N°95352021.

Inventaires ZICO :
Site partiellement inclus dans la ZICO dénommée « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi». N°DREAL Picardie PE09.

Natura 2000 :
ZPS : « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » N°FR2212005.

Espaces naturels sensibles :
ENS « Bois et marais du Gouy » et zone de préemption ENS.

47/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées.

47/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Moyen	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Nul
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Faible
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Nul

Études récentes

SNPN, 2013. Vers un réseau des zones humides en Ile-de-France – Volet 1 : État des connaissances – Résultats généraux – Bilan 2007-2012. 144 p.
Inventaire floristique ponctuel du CBNBP.
OGE (2007) - Aménagement de zones humides pour la création de zones d'expansion de crues sur les communes de Luzarches et Chaumontel : marais de la Flâche (op 02.04) et marais du Gouy (op 03.04) - Val-d'Oise - étude d'impact valant document d'incidence. SIABY. 264 pages et annexes.
PERRIAT, 2007. Inventaire de la flore et des habitats du bois et marais du Gouy. CBNBP délégation Ile de France. 56 pages.
OGE (2012) - Inventaire des zones humides de la vallée de la Thève. PNR Oise - Pays de France.

47/5 - Intérêt écologique

Complexe de milieux humides permettant la présence d'espèces remarquables. Site participant au corridor écologique inter forestier « Massif de Chantilly / Forêt de Carnelle ».

Habitats :

• Végétations aquatiques flottantes à Lenticule à nombreuses racines et Petite Lentille - code Natura 2000 : 3150.3.

• Végétations aquatiques flottantes à Callitriche à fruits plats et Renoncule aquatique.

• Gazons pionniers amphibies composés d'annuelles, déclinés en deux types :
> communautés héliophiles alcalines à Souchet brun et Samole de Valerand - (rattachement au code Natura 2000 : 3130.5, à confirmer),
> communautés de demi-ombres neutrophiles à acidiclines à Callitriche des étangs et Renouée poivre-d'eau.

• végétations des vases exondées eutrophes à Germandrée des marais.

• Végétations pionnières des bas marais neutro-alcalins à Jonc à fleurs obtuses et Mouron délicat - code Natura 2000 : 7230.1.

• Prairies para-tourbeuses hygrophiles et neutro-alcalines à Jonc à fleurs obtuses et Molinie bleuâtre - code Natura 2000 : 6410,1, (à confirmer) - probablement issues de la dégradation de bas marais neutro-alcalins (roselières turficoles).

• Mégaphorbiaies mésotrophes à méso-eutrophes à Épilobe hirsute et Grande Prêle - code Natura 2000 : 6430.1.

• Hêtraies calcicoles atlantiques à Mélique uniflore - code Natura 2000 : 9130.2 (sols carbonatés peu profonds en conditions drainantes).

• Frênaies-Érablaies à Mercuriale pérenne et Lierre - code Natura 2000 : 9130.2 (sols carbonatés peu profonds en conditions fraiches / colluvions carbonatées). Frênaies-Chênaies pédonculées sur les alluvions hydromorphes à Épiaire des bois et Primevère élevée - code Natura 2000 : 9160.2.

• Aulnaies - Frênaies marécageuses à Laîche pendante se développant au niveau des sources et le long des ruisseaux et se déclinant en deux types :
> strate herbacée composée d'espèces de mégaphorbiaies (rattachement au code Natura 2000 : 91E.11*, à confirmer),
> strate herbacée composée d'espèces hygrophiles forestières et notamment de la Laîche espacée (rattachement au code Natura 2000 : 91E0.8*, à confirmer).

• Prairies humides à Jonc épars et Lotier des marais, prairies hygrophiles mésotrophiles pâturées à Jonc glauque et Pulicaire dysentérique, prairies de fauche méso-hygrophiles neutrophiles à Houlque laineuse et Vulpin des prés, prairies méso-hygrophiles sur-pâturées à Ray Grass anglais et Renoncule rampante.

• Saulaies à Saule cendré, Roselières à Phragmites, Roselières basses sur vases méso-eutrophes à eutrophes à Rorippe amphibie, Fossés et dépressions humides à Ache faux-cresson et Glycérie flottante.

• Plans d'eau, fossés et rivières canalisées, prairies de fauche mésophiles, cultures intensives, friches rudérales, fourrés à Prunellier et Aubépines, maillage ouvert de haies basses, boisements feuillus.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore : 18 | 0

Présence de **18 espèces** à enjeux parmi lesquelles le Mouron délicat (*Lysimachia tenella*), l'Orme lisse (*Ulmus laevis*), la Germandrée des marais (*Teucrium scordium*) et l'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*) observées dans peu de sites du territoire.

Faune :

Les mares, roselières et boisements humides permettent, notamment, la présence de cortèges d'Oiseaux et d'Odonates diversifiés comprenant quelques espèces remarquables. Les prairies et les vergers accueillent un des derniers noyaux de la population de Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) de la Vallée de l'Ysieux.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Oiseaux	*Acrocephalus palustris*	Rousserolle verderolle
Oiseaux	*Alcedo atthis*	Martin-pêcheur d'Europe
Oiseaux	*Athene noctua*	Chevêche d'Athéna
Oiseaux	*Pernis apivorus*	Bondrée apivore
Oiseaux	*Rallus aquaticus*	Râle d'eau
Odonates	*Calopteryx virgo*	Caloptéryx vierge
Odonates	*Lestes barbarus*	Leste sauvage
Odonates	*Orthetrum brunneum*	Orthétrum brun
Lépidoptères	*Apatura iris*	Grand mars changeant

47/6 - Tendances évolutives/menaces

Une modification du caractère « humide » du site et une dégradation de la qualité de l'eau ainsi qu'une intensification des pratiques agro-pastorales (fertilisation, surpâturage, mise en culture...), notamment pour les prairies, sont susceptibles de porter atteinte aux espèces les plus exigentes.

Fermeture des milieux ouverts (roselières) par boisement spontané.

La réalisation de zone d'expansion de crue a permis de préciser les enjeux écologiques de ce site.

47/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site du Moulin de Luzarches est une zone humide contribuant à la préservation d'espèces remarquables et assurant une continuité écologique entre la forêt de Chantilly et la vallée de l'Ysieux.

La conservation du patrimoine naturel présent nécessite la mise en œuvre d'actions de gestion adaptées.

N° 48 - Marais de Fosses-Bellefontaine

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux aquatiques et humides

Le site d'intérêt écologique du marais de Fosses-Bellefontaine correspond au lit majeur de l'Ysieux du hameau de Saint-Ladre (Vieux Fosses) à Bellefontaine et au ravin de Vaugérart. Les milieux ouverts présents autrefois ont laissé la place à des boisements qui occupent maintenant largement le site.

48/1 - Localisation et superficie

Département : Val-d'Oise
Communes : Bellefontaine - Fosses
Lieux-dits : Au-delà de l'Eau - Bois Forest
Superficie : 100 ha

48/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de l'Ysieux et de la Thève » (29 mars 2002).

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type II dénommée « Vallée de la Thève et de l'Ysieux » N°95352021.

Espaces naturels sensibles :
ENS local « Marais de Bellefontaine » et zone de préemption ENS.

Inventaires ZICO :
/

48/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées agricoles et forestières.

48/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Moyen	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Faible	**Poissons :** Faible
Autres végétaux : Nul	**Amphibiens :** Faible
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Moyen
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Faible

Études récentes
OGE (2012) - Inventaire des zones humides de la vallée de la Thève. PNR Oise - Pays deFrance.

48/5 - Intérêt écologique

Milieux humides (roselière) et milieux secs (pelouses calcicoles) qui hébergent une flore et une faune caractéristiques.

Habitats :
• Pelouses/ourlets méso-xérophiles calcicoles à calcaro-sabulicoles - code Natura 2000 : 6210 (rattachement à confirmer).
• Ourlets calcicoles thermophiles - code Natura 2000 : 6210 (lorsqu'il représente le faciès d'embuissonnement des pelouses).
• Boisements calcicoles indifférenciés.
• Mégaphorbiaies mésotrophes à méso-eutrophes à Epilobe hirsute et Grande Prêle - code Natura 2000 : 6430.1.
• Mégaphorbiaies eutrophes à Baldingère et Ortie dioïque (ou à Phragmite et Liseron des haies) - code Natura 2000 : 6430.4.
• Ourlets des lisères forestières nitrophiles et héliophiles à Sureau yèble - code Natura 2000 : 6430.6.
• Ourlets des lisères forestières semi-sciaphiles à Cardère poilue - code Natura 2000 : 6430.6.
• Aulnaies à hautes herbes et notamment à Reine des prés - code Natura 2000 : 91E0.11*.
• Plans d'eau, cultures intensives, prairies mésophiles, gel agricole, friche, roselières à Phragmites, saulaies à Saules marsault et cendré, Saulaies blanches méso-hygrophiles nitrophiles, ripisylve et boisement rivulaire d'Aulnes et de Frênes, peupleraies, plantations de conifères.

Flore : 6 0
Présence de **6 espèces** à enjeux.

Faune :
La faune du site est surtout connue par les Oiseaux dont quelques espèces remarquables ont été observées.
Le Triton alpestre a été noté sur le site il y a quelques années. Cette espèce n'est connue que d'un autre site sur le territoire, le marais de Nointel.
Au début des années 1990 la Loche de rivière (espèce déterminante) était présente dans l'Ysieux, à quelques kilomètres en aval du marais.
Le Cerf élaphe fréquente régulièrement le fond de vallée.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Amphibiens	*Triturus alpestris*	Triton alpestre
Oiseaux	*Acrocephalus schoenobaenus*	Phragmite des joncs
Oiseaux	*Alcedo atthis*	Martin-pêcheur d'Europe
Oiseaux	*Dryocopus martius*	Pic noir
Oiseaux	*Rallus aquaticus*	Râle d'eau
Poissons	*Cobitis taenia*	Loche de rivière

48/6 - Tendances évolutives/menaces

Atterrissement du marais conduisant à son assèchement progressif, particulièrement en ce qui concerne les phragmitaies.

Fermeture du marais (phragmitaies, prairies, cressonnières...) et des pelouses par le développement des arbres et arbustes.

Dégradation de la qualité physico-chimique et piscicole de l'Ysieux (eutrophisation). la rivière a, de plus, souffert d'importants travaux de recalibrage : curages et approfondissement du lit participant à l'assèchement progressif du marais.

Les remblais et le drainage de certaines parties du marais constituent également une menace pour les milieux humides.

48/7 - Conclusion/pistes d'actions

Les zones humides et pelouses calcicoles sont parmi les milieux naturels les plus menacés. Les connaissances relatives à celles-ci sur ce site méritent d'être actualisées et complétées.

Les objectifs pourraient être le maintien des habitats d'intérêt (préservation des boisements alluviaux plus ou moins naturels, gestion des roselières et des dernières prairies) et la restauration des zones dégradées, notamment le cours de l'Ysieux, les anciennes cressonnières...

Ces actions pourraient s'inscrirent dans la démarches ENS engagée, sur ce site, par le Département et les Communes.

N° 49 - Carrière de Nointel

Intérêt : **Fort**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux aquatiques et humides

Le site d'intérêt écologique de la carrière de Nointel est situé en rive droite de l'Oise, entre Beaumont-sur-Oise et Nointel et correspond à d'anciennes exploitations de calcaire à ciment où se développent des milieux herbacés secs à humides.

49/1 - Localisation et superficie

Département : Val-d'Oise
Commune : Nointel
Lieux-dits : Les Fortes Terres - Le Tas de Cailloux
Superficie : 17 ha

49/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Ensemble du massif des Trois Forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords » (10 mai 1976).

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Inventaires ZNIEFF :
Site inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Carrière de Nointel ». N° 95452001.

Espaces naturels sensibles :
ENS local « Lisières de Carnelle » et zone de préemption ENS.

Inventaires ZICO :
/

49/3 - Statut de propriété/gestion

Propriétés privées.

49/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Faible	**Autres groupes d'invertébrés :** Nul
Plantes vasculaires : Moyen	**Poissons :** Nul
Autres végétaux : Faible	**Amphibiens :** Moyen
Odonates : Faible	**Reptiles :** Nul
Lépidoptères : Nul	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Nul	**Mammifères :** Nul

Études récentes
Inventaires floristiques du CBNBP
SNPN, 2013. Vers un réseau des zones humides en Ile-de-France – Volet 1 : État des connaissances – Résultats généraux – Bilan 2007-2012. 144 p.

49/5 - Intérêt écologique

Zones humides accueillant plusieurs espèces végétales menacées ainsi qu'un important cortège d'amphibiens.

Habitats :
• Eaux douces dormantes.

• Végétations des bas marais neutro-alcalins (indifférenciés) - code Natura 2000 : 7230.1.

• Roselières inondées à Phragmite et Roselières à Baldingère.

• Pelouse calcaro-marneuse à Chlore perfoliée et Séneçon à feuilles de roquette - milieux perturbés, difficile à rattacher au code Natura 2000 : 6210.20.

• Pelouses pionnières xérophiles sur sables ou dalles calcaires (indifférenciés) - rattachement à confirmer soit au code Natura 2000 : 6110.1 (groupement des dalles à Orpins) ou 6120.1 (groupement des sables silico-calcaires à Koeleries).

• Boisement de recolonisation de saules, Chênaies-Frênaies colluvionnaires calcicoles fraiches.

Flore :
Présence de **24 espèces** à enjeux parmi lesquelles l'Épervière tachée (*Hieracium maculatum*) uniquement observée sur ce site à l'échelle du territoire du Parc ainsi que le Plantain d'eau à feuilles lancéolées (*Alisma lanceolatum*), l'Épipactis des marais (*Epipactis palustris*) et la Laîche muriquée (*Carex muricata*) dont le site constitue une des rares stations du territoire.

24 | 1

Une espèce à responsabilité Parc est connue sur le site :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Ophioglossum vulgatum	Ophioglosse commun	VU	VU	RR	RR	Picardie

Faune :
Mares et dépressions humides accueillent plusieurs espèces d'amphibiens remarquables dont le Crapaud calamite (*Bufo calamita*) et le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) uniquement connus dans 2 sites.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Amphibiens	*Bufo calamita*	Crapaud calamite
Amphibiens	*Pelodytes punctatus*	Pélodyte ponctué
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Triton crêté

49/6 - Tendances évolutives/menaces

Fermeture des milieux ouverts par boisement spontané.
Modification des conditions hydriques (atterrissement, assèchement, drainage) du site ou mise en culture.
Surfréquentation localisée qui dégrade les milieux et porte atteinte aux espèces les plus sensibles.

49/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site présente une originalité liée aux activités d'extraction qui lui ont donné sa configuration actuelle, favorable pour certains habitats et espèces.

La préservation du patrimoine naturel de ce site nécessite la mise en place de modalités de gestion adaptées aux enjeux de conservation (entretien régulier des mares pour maintenir des milieux pionniers, fauche des milieux herbacés...).

N° 50 - Tourbières de la Cailleuse et du Nid d'Aigle

Intérêt : **Majeur**

Réseaux écologiques auxquels le SIE contribue :
Milieux aquatiques et humides
Forêts

Le site d'intérêt écologique Tourbières de la Cailleuse et du Nid d'Aigle est situé au cœur de la forêt domaniale de Montmorency et s'étend dans un vallon encaissé.
Une partie de ce site est hors du périmètre du PNR.

50/1 - Localisation et superficie

Département : Val-d'Oise
Communes : Béthemont-la-Forêt - Chauvry
Communes hors périmètre de révision : Bouffemont - Saint-Prix - Saint-Leu-la-Forêt - Taverny
Lieux-dits : Bois des moines - Les Sapins brûlés - Carrefour de la Cailleuse
Superficie : 192 ha

50/2 - Contexte règlementaire, inventaires et gestion

Contexte réglementaire :
Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Vallée de Chauvry » (7 octobre 1994).
Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Ensemble du massif des Trois Forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords » (10 mai 1976).
Réserve biologique dirigée du Nid d'Aigle. N°FR2300019 (3 novembre 1980).
Réserve biologique dirigée de la tourbière de la Cailleuse. N°FR2300020 (3 novembre 1980).

Inventaires ZNIEFF :
Site partiellement inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Vallon de Montubois – Tourbière de la Cailleuse ». N°95563001.
Site partiellement inclus dans la ZNIEFF de type I dénommée « Vallon de la chasse ». N°95574001.
Site inclus dans la ZNIEFF de type II dénommée « Forêt de Montmorency ». N°95428021.

Inventaires ZICO :
/

Natura 2000 :
ZPS : /
ZSC : /

Espaces naturels sensibles :
/

50/3 - Statut de propriété/gestion

Propriété forestière publique (État) gérée par l'ONF.
Les réserves biologiques dirigées sont gérées dans le cadre d'un plan de gestion.

50/4 - État des connaissances et travaux récents

Typologie des habitats : Bon	**Autres groupes d'invertébrés :** Faible
Plantes vasculaires : Bon	**Poissons :** Nul
Autres végétaux : Moyen	**Amphibiens :** Moyen
Odonates : Faible	**Reptiles :** Faible
Lépidoptères : Faible	**Oiseaux :** Faible
Orthoptères : Faible	**Mammifères :** Faible

Études récentes
ONF (2010) - Inventaires et bilan écologiques de la forêt domaniale de Montmorency – état des connaissances en 2009. 30 pages + annexes.
ONF (2008) - Réserves biologiques domaniales dirigées de la Cailleuse et du Nid d'Aigles : plan de gestion.
Inventaire floristique ponctuel du territoire par le CBNBP.

50/5 - Intérêt écologique

Ensemble de milieux ouverts et boisés en contexte humide et tourbeux ainsi que boisements âgés permettant la présence d'espèces animales et végétales remarquables.

Habitats :

• Ruisseaux.

• Landes sèches acidiphiles à Callune, sous boisement - code Natura 2000 : 4030.9.

• Landes tourbeuses à Sphaignes et Bruyère à quatre angles, dégradées - code Natura 2000 : 7120.1.

• Végétation des bas marais acidiclines à acidiphiles à Trèfle d'eau et Linaigrette à feuilles étroites.

• Mégaphorbiaies forestières méso-eutrophes acidophiles à Scirpe des forêts - code Natura 2000 : 6430.1.

• Bétulaies pubescentes acidiphiles hygrophiles à sphaignes - code Natura 2000 : 91D0.1*.

• Aulnaies-Frênaies des petits ruisseaux à Laîche espacée - code Natura 2000 : 91E0.8*.

• Aulnaies marécageuses à Osmonde royale.

• Prairies piétinées à Brunelle commune et Renoncule rampante, Chênaies et Bétulaies acidiphiles, Chênaies-charmaies neutrophiles.

**habitat prioritaire de la Directive Habitat Faune Flore de 1992 (dit Natura 2000).*

Flore :

22 3

Présence de **22 espèces** à enjeux parmi lesquelles la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*) et le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) uniquement présents dans ce site ainsi que la Laîche vulgaire (*Carex nigra*), la Digitaire glabre (*Digitaria ischaemum*), la Luzule des bois (*Luzula sylvatica*), la Raiponce en épi (*Phyteuma spicatum*) et la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) connues dans peu de sites.

Ce sont **3 espèces** à responsabilité Parc qui ont été inventoriées :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Menace Ile-de-France	Rareté Picardie	Rareté Ile-de-France	Protection
Erica cinerea	Bruyère cendrée	VU	LC	RR	AR	Picardie
Erica tetralix	Bruyère à quatre angles	VU	LC	RR	RR	Picardie
Osmunda regalis	Osmonde royale	EN	VU	RR	RR	Picardie, Ile-de-France

Bryophyte :

Présence de nombreuses espèces dont les plus rares appartiennent aux groupes des bois tourbeux ou des landes tourbeuses.

Nom scientifique	Rareté Picardie	Menace Picardie
Aulacomnium palustre	AR	VU

Faune :
Les vieux bois et bois à cavités contribuent, notamment, à la présence d'un cortège d'insectes saproxyliques comportant plusieurs espèces remarquables.

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Amphibiens	*Salamandra salamandra*	Salamandre tachetée
Reptiles	*Lacerta agilis*	Lézard des souches
Reptiles	*Vipera berus*	Vipère péliade
Oiseaux	*Dendropocos medius*	Pic mar
Oiseaux	*Dryocopus martius*	Pic noir
Oiseaux	*Phoenicurus phoenicurus*	Rougequeue à front blanc
Odonates	*Aeshna grandis*	Grande aeschne
Odonates	*Cordulegaster boltonii*	Cordulégastre annelé
Odonates	*Orthetrum coerulescens*	Orthétrum bleuissant
Odonates	*Sympetrum flaveolum*	Sympétrum jaune
Lépidoptères	*Apatura ilia*	Petit mars changeant
Lépidoptères	*Apatura iris*	Grand mars changeant
Lépidoptères	*Agrius convolvuli*	
Lépidoptères	*Hypena crassalis*	
Coléoptères	*Ampedus glycereus*	
Coléoptères	*Ampedus nigerrimus*	
Coléoptères	*Ampedus nigroflavus*	
Coléoptères	*Ampedus pomorum*	
Coléoptères	*Colobicus hirtus*	
Coléoptères	*Dromaeolus barnabita*	
Coléoptères	*Hylis olexai*	
Coléoptères	*Megatoma undata*	
Coléoptères	*Microrhagus pygmaeus*	
Coléoptères	*Stenagostus rhombeus*	
Coléoptères	*Thymalus limbatus*	
Coléoptères	*Tropideres albirostris*	

50/6 - Tendances évolutives/menaces

Modification du régime hydrique des tourbières et atterissement des mares et des fossés.

Fermeture du milieu sur les stations d'espèces sensibles.

Diminution des surfaces de vieux bois et bois à cavités défavorable au maintien des espèces associées à ces stades forestiers.

50/7 - Conclusion/pistes d'actions

Le site Tourbières de la Cailleuse et du Nid d'Aigle est un site original et unique à l'échelle du territoire du Parc. Il constitue le seul site de présence de certains habitats et espèces.

La gestion réalisée dans le cadre du plan de gestion des réserves biologiques dirigées (limitation de la dynamique ligneuse, accroissement de la quantité d'eau dans les milieux tourbeux...) doit permettre de répondre aux enjeux écologiques du site.

Les Corridors inter ou intra forestiers

Le territoire du Parc joue un rôle primordial au sein du continuum forestier s'étendant du nord de l'Ile-de-France à la Picardie car il constitue une entité charnière, d'intérêt national, assurant la mise en relation des massifs forestiers entre eux mais également avec les autres entités naturelles voisines.

Ces continuités écologiques sont vitales, à différentes échelles de temps, pour les déplacements des populations animales, afin de leur permettre :

• de se nourrir : déplacements saisonniers vers les secteurs les plus favorables du territoire en période de « crise » alimentaire ou de sécheresse ;

• de gagner des secteurs plus tranquilles (déplacements dus à la prédation, à la chasse ou au dérangement) ;

• de se reproduire tout en assurant la diversité génétique, nécessaire à la stabilité sanitaire de la population, à l'échelle de plusieurs générations ;

• d'ajuster de façon dynamique leurs réponses aux changements de l'environnement (dynamique des aires de répartition, évolution des espèces).

Les corridors écologiques assurant la connexion entre les espaces forestiers (réservoirs de biodiversité), sont indispensables pour des espèces terrestres comme le Chevreuil, le Sanglier et surtout le Cerf élaphe, mais ils jouent également un rôle non négligeable pour de nombreuses espèces : flore, petite faune (Écureuil, Martre…), faune invertébré (Coléoptères…).

Problématique

Sur le territoire du Parc situé en contexte périurbain, la fonctionnalité de ces continuités séculaires tend à régresser, parfois de façon critique, en raison de plusieurs facteurs :

• l'urbanisation ;

• les obstacles créés par les infrastructures linéaires (routes, autoroutes, voies ferrées…) ;

• la fragmentation des milieux par cloisonnement ou engrillagement permanent (propriétés privées, golfs, parcs de loisirs, cabanisation…) ou temporaire (parcelles forestières en régénération…) ;

• les aménagements divers (glissières en béton armé, éclairage…).

Pour répondre à cette problématique, la Charte identifie, en fonction du degré de fragmentation de ces corridors et de leur niveau de fonctionnalité :

• **des axes de déplacements diffus :** ils correspondent à des échanges diffus situés dans des territoires agricoles ouverts ;

• **des corridors relictuels :** ils correspondent aux derniers secteurs contraints par l'urbanisation et les infrastructures qui permettent encore de maintenir une continuité naturelle physique et fonctionnelle entre les massifs et autres réservoirs de biodiversité du territoire ;

• **des liaisons relictuelles :** elles signalent une continuité extrêmement contrainte dont la fonctionnalité est réduite au maintien de quelques parcelles ou à la présence d'un passage faune (*cf. carte « corridors écologiques inter ou intra forestiers »*).

Sur le Plan de référence de la Charte, sont également identifiées **les infrastructures linéaires fragmentantes.** Ce sont des infrastructures qui créent une rupture dans la continuité écologique ou qui présentent des aménagements insuffisamment fonctionnels pour une partie de la faune.

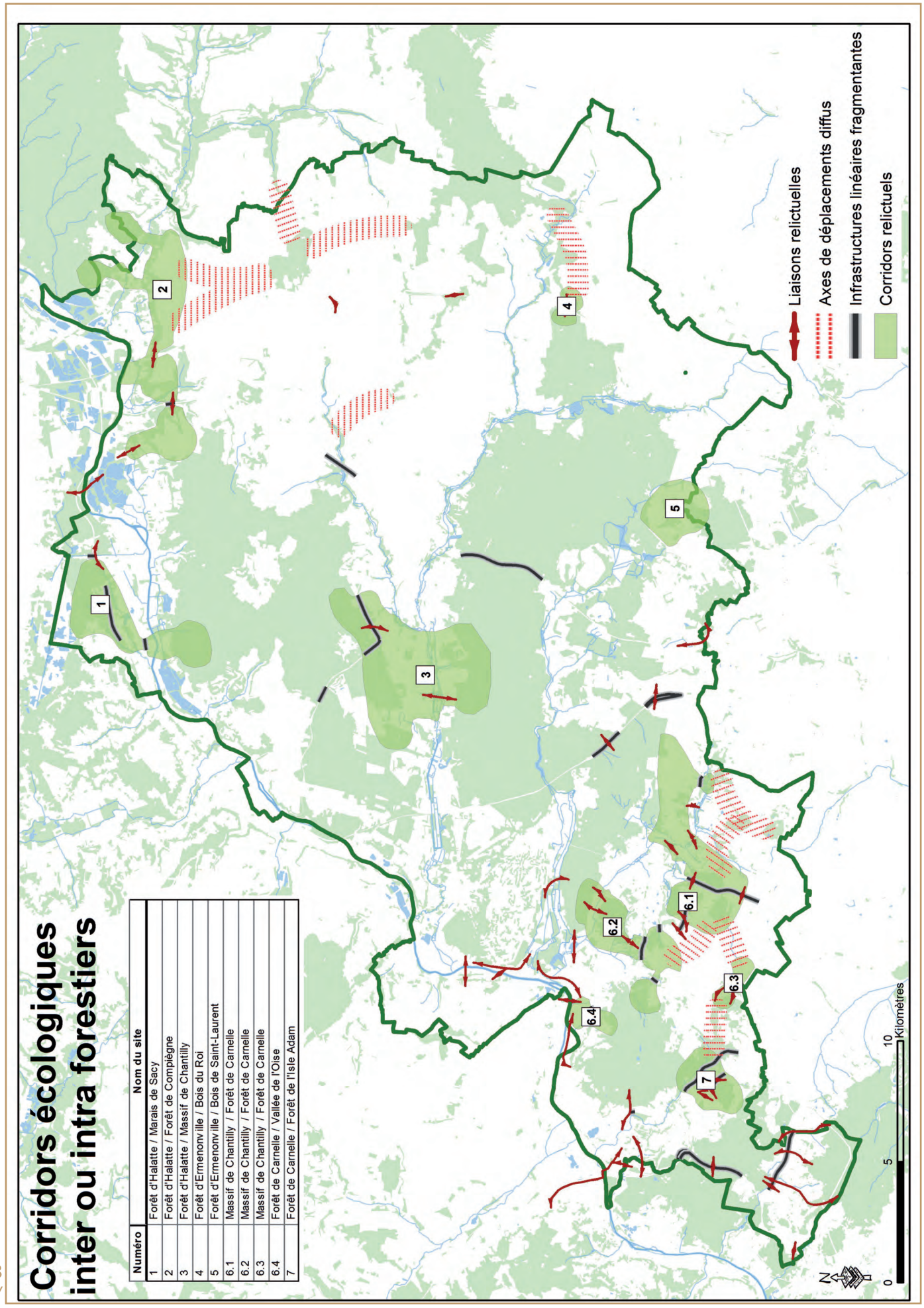
Corridors écologiques
inter ou intra forestiers
Numéro
Nom du site
1 Forêt d'Halatte / Marais de Sacy
2 Forêt d'Halatte / Forêt de Compiègne
3 Forêt d'Halatte / Massif de Chantilly
4 Forêt d'Ermenonville / Bois du Roi
5 Forêt d'Ermenonville / Bois de Saint-Laurent
6.1 Massif de Chantilly / Forêt de Carnelle
6.2 Massif de Chantilly / Forêt de Carnelle
6.3 Massif de Chantilly / Forêt de Carnelle
6.4 Forêt de Carnelle / Vallée de l'Oise
7 Forêt de Carnelle / Forêt de l'Isle Adam
Liaisons relictuelles
Axes de déplacements diffus
Infrastructures linéaires fragmentantes
Corridors relictuels
N
0
5
10
Kilomètres

CLÉS DE LECTURE DES CARTES

Niveau de fonctionnalité

La fonctionnalité d'un corridor s'apprécie notamment au regard de sa fonctionnalité pour des guildes d'espèces, ensemble d'espèces appartenant à un même groupe fonctionnel ou taxonomique et qui exploite la même niche écosystémique avec des exigences écologiques comparables en termes d'habitat et de possibilité de déplacement. Un niveau de fonctionnalité a été défini pour chaque corridor intra ou inter forestier du territoire au regard de son niveau de fragmentation et de sa fonctionnalité pour tout ou partie des différentes guildes d'espèces (grands ongulés, petite faune terrestre, oiseaux forestiers, faune invertébrée...).

Très dégradé	**Corridor écologique non fonctionnel pour certaines guildes ; fragmentation transversale.**
Dégradé	**fonctionnel pour toutes les guildes ; fragmentation transversale.**

Niveau d'intérêt stratégique

Les Orientations nationales identifient le vaste continuum forestier nord parisien auquel appartient le territoire du Parc comme d'importance nationale. C'est donc l'ensemble des corridors inter forestiers identifiés au Plan de référence de la Charte qui sont de niveau prioritaire. Afin néanmoins d'apporter une analyse plus fine à l'échelle territoriale du Parc, un niveau d'intérêt stratégique a été défini pour chaque corridor en croisant la place du corridor au sein de ce continuum (place centrale directe, secondaire...) et le niveau de menaces connues (projets d'infrastructure...).

Majeur	**Place "centrale" dans le continuum forestier ; menace importante ; enjeu national.**
Très fort	**Place importante dans le continuum forestier ; menace importante.**
Fort	**Connexion secondaire du continuum forestier « Nord Bassin parisien ».**

Fonctionnalité des corridors relictuels

Numéro	Nom du site
1	Forêt d'Halatte / Marais de Sacy
2	Forêt d'Halatte / Forêt de Compiègne
3	Forêt d'Halatte / Massif de Chantilly
4	Forêt d'Ermenonville / Bois du Roi
5	Forêt d'Ermenonville / Bois de Saint-Laurent
6.1	Massif de Chantilly / Forêt de Carnelle
6.2	Massif de Chantilly / Forêt de Carnelle
6.3	Massif de Chantilly / Forêt de Carnelle
6.4	Forêt de Carnelle / Vallée de l'Oise
7	Forêt de Carnelle / Forêt de l'Isle Adam

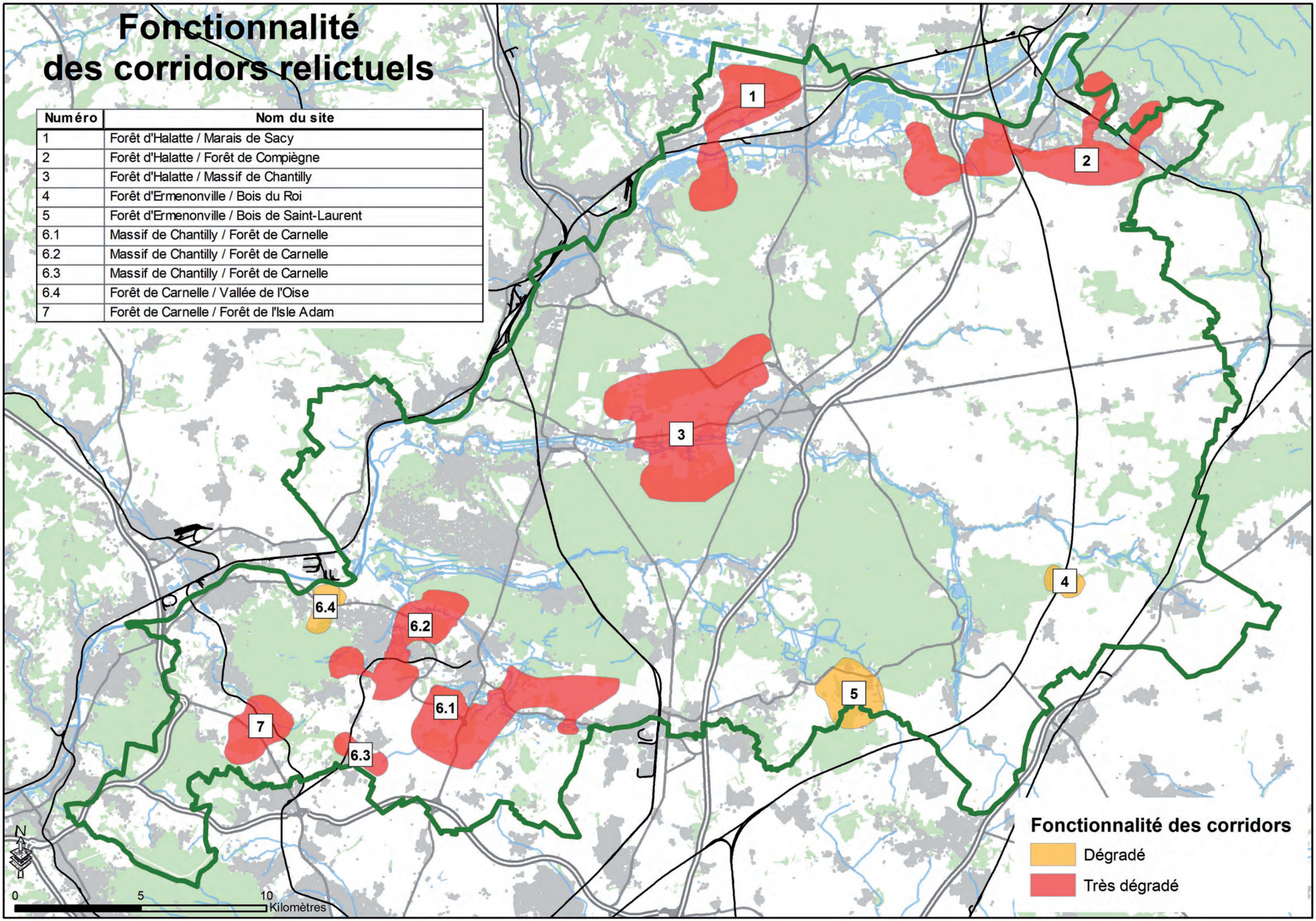

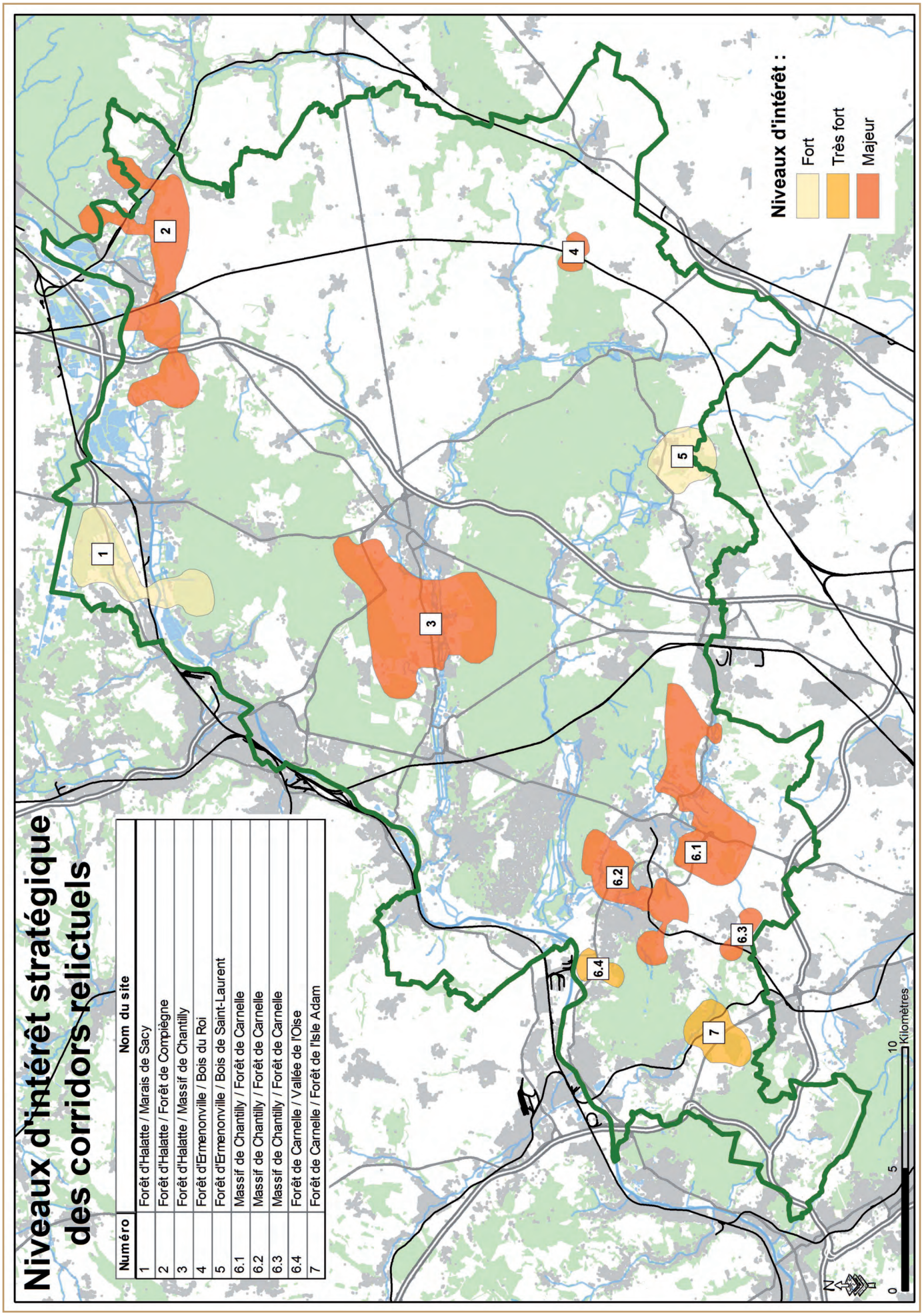
Niveaux d'intérêt stratégique des corridors relictuels
Numéro
Nom du site
1 Forêt d'Halatte / Marais de Sacy
2 Forêt d'Halatte / Forêt de Compiègne
3 Forêt d'Halatte / Massif de Chantilly
4 Forêt d'Ermenonville / Bois du Roi
5 Forêt d'Ermenonville / Bois de Saint-Laurent
6.1 Massif de Chantilly / Forêt de Carnelle
6.2 Massif de Chantilly / Forêt de Carnelle
6.3 Massif de Chantilly / Forêt de Carnelle
6.4 Forêt de Carnelle / Vallée de l'Oise
7 Forêt de Carnelle / Forêt de l'Isle Adam
Niveaux d'intérêt :
Fort
Très fort
Majeur
0
5
10
Kilomètres
N

Les Corridors relictuels du Parc

Sur le territoire du Parc, ***10 corridors relictuels principaux*** *ont été identifiés.*

1 - Forêt d'Halatte / marais de Sacy

Niveau de fonctionnalité	Très dégradé
Niveau d'intérêt stratégique	Fort

La forêt d'Halatte et le marais de Sacy sont reliés par des espaces agricoles et forestiers, aujourd'hui très restreints. Seule la coupure d'urbanisation en rive droite de l'Oise, entre Brenouille et Pont-Sainte-Maxence, permet de maintenir une continuité écologique entre la forêt d'Halatte, en rive gauche de l'Oise, et le marais de Sacy, en rive droite. **Il s'agit du dernier secteur où la grande faune peut franchir l'Oise au sein de l'urbanisation quasi continue de la vallée de l'Oise qui s'étend de Thourotte à Précy-sur-Oise.**

Par ailleurs, ce corridor relictuel est fragmenté par de nombreuses infrastructures : une voie ferrée, la RD120, la RD29 et surtout la RD200.

À l'Est, la RD1017 et l'urbanisation qui s'est développée le long de cet axe routier ne permet plus qu'une liaison relictuelle venant de la forêt d'Halatte/forêt de Compiègne via la Boucle de Pontpoint.

Pour préserver ce corridor, il est indispensable :

1 – de maintenir la coupure d'urbanisation entre Brenouille et Pont-Sainte-Maxence et de veiller à ce que ces derniers espaces agricoles et forestiers soient perméables à la circulation de la grande faune.
Grâce aux études et travaux menés par le Parc et l'Agence d'urbanisme Oise-la-Vallée, d'une part, et à la volonté politique des élus locaux, d'autre part, le SCOT de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte ainsi que les documents d'urbanisme des communes de Pont-Sainte-Maxence et des Ageux identifient ce corridor et maintiennent sa vocation en espaces naturels et agricoles.

2 – de garantir voire d'améliorer la franchissabilité du réseau routier, ferroviaire et fluvial.
La mise à 2X2 voies de la RD200 qui constitue actuellement un des principaux éléments de fragmentation de cette continuité est en cours. Le Conseil départemental a programmé la réalisation d'un éco-pont.
Par ailleurs, une vigilance est à porter aux sections de la RD120, de la RD29, de la voie ferrée et de l'Oise qui coupent ce corridor.

2 - Forêt d'Halatte / forêt de Compiègne

Niveau de fonctionnalité	Très dégradé
Niveau d'intérêt stratégique	Majeur

Ce corridor permet d'assurer une continuité écologique entre la forêt d'Halatte et la forêt de Compiègne via le vallon de Roberval puis par la vallée de l'Automne.
Il y a encore quelques années, la circulation par la rive droite de la vallée de l'Oise était possible mais l'aménagement des zones d'activités le long de l'Oise l'a condamnée.
Au sud, le corridor est connecté au bois du Roi, via le mont Cornon, grâce à des échanges diffus non contraints au sein de la plaine agricole du Valois.

Les coteaux présents dans ce corridor sont boisés tandis que le plateau est agricole.

Le vallon de Roberval/Noël-Saint-Martin joue, en raison de sa position géographique, un rôle primordial pour la circulation des espèces entre ces deux forêts. C'est en effet le seul site entre Halatte et Compiègne où la faune terrestre peut franchir l'A1 (passage sous le viaduc de Roberval) **et, via le bois de Saint-Germain, la ligne TGV Nord** (tranchée couverte).

En vallée de l'Automne, l'urbanisation des communes s'est progressivement étalée le long de la vallée. **La fonctionnalité de cette partie du corridor n'est aujourd'hui maintenue que grâce à quelques coupures d'urbanisation relictuelles entre Saintines et Saint-Vaast-de-Longmont, d'une part, et Saint-Sauveur et Béthisy-Saint-Pierre, d'autre part. Toute nouvelle urbanisation ou aménagement dans ces espaces serait de nature à porter une atteinte grave à cette continuité.**

L'identification de ce corridor dans le SCOT de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte ainsi que dans les documents d'urbanisme des communes de Pontpoint et Rhuis permet de préserver la vocation en espaces naturels et agricoles d'une partie de ce corridor.

Cependant, ce corridor est aujourd'hui insuffisamment préservé dans le SCOT de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrée et dans les documents d'urbanisme de certaines communes. **D'une façon générale, les plans locaux d'urbanisme des communes de Verberie, Saint-Vaast-de-Longmont, Saintines, Saint-Sauveur et Béthisy-Saint-Pierre devront assurer la sauvegarde du corridor.**

D'autre part, les aménagements d'infrastructures en projet, en particulier la liaison RN330/RN2, devront prendre en compte cette problématique et prévoir les aménagements nécessaires (éco-pont) si le tracé retenu devait porter atteinte au corridor.

Enfin, les franchissements de l'A1 (viaduc de Roberval) et de la ligne TGV Nord (2 tranchées couvertes) devront être conservés voire améliorés et les espaces situés dans leur prolongement immédiat rester perméables à la circulation de la faune.

3 - Forêt d'Halatte / massif de Chantilly

Niveau de fonctionnalité	Très dégradé
Niveau d'intérêt stratégique	Majeur

La continuité écologique entre la forêt d'Halatte et le massif de Chantilly est le corridor inter forestier situé au cœur du Parc. Elle permet par extension de faire le lien entre les forêts picardes et les forêts franciliennes. **Cette situation stratégique lui confère une importance de premier ordre.**

La Nonette et les milieux humides associés constituent la partie centrale du corridor, qu'elle traverse d'est en ouest. Elle est bordée, de part et d'autre, par l'urbanisation et des terrains agricoles.

L'urbanisation des villages et l'implantation d'installations agricoles, notamment hippiques, s'est faite, au fil du temps, le long ou parallèlement à la vallée, réduisant progressivement les espaces permettant les échanges faunistiques nord/sud.

Par ailleurs, dans ce secteur, les clôtures sont particulièrement nombreuses et font parfois obstacles aux déplacements des animaux. Ces clôtures sont de différentes natures. Il peut s'agir de clôtures de limite de propriété posées par des particuliers, de clôtures hippiques ayant pour fonction de maintenir les chevaux dans les paddocks, ceux-ci s'étant développés ces dernières années, ainsi que de clôtures agricoles qui permettent de protéger les cultures contre les dégâts de gibier.

Aussi, le corridor entre la forêt de Chantilly et celle d'Halatte est-il limité à quelques parcelles non urbanisées ou non clôturées entre Senlis et Vineuil-Saint-Firmin.

Plus au nord, la RD1330, provoque une importante fragmentation de ce corridor.

Le maintien de la fonctionnalité du corridor est conditionné à la conservation stricte d'un espace de circulation pour la faune de part et d'autre de la vallée de la Nonette (coupure d'urbanisation, absence de clôture...) et à la réduction de l'effet de coupure de la RD 1330.

L'identification de cet enjeu de continuité et sa traduction dans les plans locaux d'urbanisme des communes de Vineuil-Saint-Firmin, Courteuil, Avilly-Saint-Léonard et Senlis permet aujourd'hui de garantir aux espaces de ce corridor une vocation naturelle ou agricole.

L'ensemble des signataires de la Charte et le Syndicat mixte du Parc assurent une veille sur la fonctionnalité de ce corridor. Depuis 10 ans, la sensibilisation des propriétaires/gestionnaires à cette problématique a permis de mener différentes actions (mesures agro-environnementales et introduction d'un élevage bovin, zonage corridors dans les documents d'urbanisme, négociations avec les propriétaires, etc.).

Par ailleurs, le Parc s'est rendu propriétaire d'un marais de 9 ha dans ce corridor écologique.

Il est primordial que les espaces agricoles et les boisements situés dans l'axe de la vallée Pannier restent perméables (pas de clôtures infranchissables pour la grande faune).

Par ailleurs, une vigilance doit être portée à la franchissabilité de la RD924 à l'origine de collisions régulières avec la grande faune.

Les aménagements successifs de la RD1330, en particulier sa mise à deux fois deux voies entre Creil et Senlis, ont créé une importante coupure. Le Conseil départemental de l'Oise a le projet de terminer la mise à 2X2 voies de cette route, entre le rond-point de la Faisanderie et l'A1. Dans le cadre de ce projet, il est prévu la réalisation d'un éco-pont. Il conviendra d'être très vigilant aux espaces forestiers situés dans le prolongement de cet ouvrage qui devront rester perméables à la circulation de la faune.

4 - Forêt d'Ermenonville / bois du Roi

Le corridor entre la forêt d'Ermenonville et le bois du Roi s'inscrit dans une continuité mettant en relation le massif de Chantilly/Ermenonville et la forêt de Retz dans un contexte principalement agricole et forestier.

Ce corridor est marqué par la coupure créée par la ligne TGV Nord dont l'aménagement s'est accompagné de la création d'une tranchée couverte de 80 m (une des premières réalisations de cette importance en France) afin de rétablir la continuité naturelle.

La préservation des espaces forestiers et agricoles situés dans le prolongement immédiat de ce passage faune et au-delà jusqu'au bois du Roi est donc essentielle pour maintenir la fonctionnalité de ce corridor.

Niveau de fonctionnalité	Dégradé
Niveau d'intérêt stratégique	Majeur

En outre, ces espaces doivent rester perméables (clôtures franchissables) et ne pas être trop fréquentés (dérangement de la faune), notamment aux abords du passage faune.

Un entretien régulier de la tranchée couverte doit être assuré afin de garantir une fonctionnalité pour toutes les composantes de la faune.

5 - Forêt d'Ermenonville / bois de Saint-Laurent

Le bois de Saint-Laurent (dans le département de la Seine-et-Marne) constitue un important lieu de refuge pour la population de cervidés de la forêt d'Ermenonville. Un passage faune sur la ligne TGV qui coupe le sud du bois de Saint-Laurent permet d'assurer une continuité avec les boisements des buttes de Goële.

Ce corridor est constitué par une plaine agricole fragmentée par des hameaux et des clôtures.

La pérennité de cette continuité écologique réside dans le maintien d'espaces agricoles perméables à la circulation de la faune.

Niveau de fonctionnalité	Dégradé
Niveau d'intérêt stratégique	Fort

L'identification de ce corridor dans le plan local d'urbanisme de la commune de Ver-Sur-Launette permet de préserver la vocation en espaces naturels et agricoles d'une partie de ce corridor.

6 - Continuité forestière entre le massif de Chantilly et la forêt de Carnelle

La continuité forestière entre le massif de Chantilly et la forêt de Carnelle est assurée par les nombreux boisements présents le long de la vallée de l'Ysieux.

Les espaces agricoles et forestiers qui occupent cette continuité sont fortement fragmentés par l'urbanisation, en particulier la cabanisation qui s'est développée le long de la vallée de l'Ysieux et par le réseau routier dense (RD922, RD316, RD909...).

Ainsi, il ne subsiste plus que 4 corridors relictuels qui contribuent, chacun à leur niveau, à la fonctionnalité de cette continuité forestière.

Les espaces agricoles de la plaine de France permettent une connexion de ces corridors entre eux par des axes de déplacements diffus.

6.1 - Corridor relictuel Bellefontaine / Luzarches

Ce corridor assure la continuité entre la forêt de Coye (massif de Chantilly), au nord de la vallée de l'Ysieux, et différents boisements de la plaine de France : bois de Châtenay, bois de Jagny, bois de la Goulette, bois du Tremblay, bois de Champlâtreux..., au sud de la vallée de l'Ysieux.

Les coupures d'urbanisation existantes encore entre les villages permettent les connexions de part et d'autre de la vallée mais la fragmentation générée en plusieurs points par la RD922 ainsi que par la RD316 est marquée.

Niveau de fonctionnalité	Très dégradé
Niveau d'intérêt stratégique	Majeur

6.2 - Corridor relictuel Seugy / Viarmes

Ce corridor assure la continuité entre le bois de Bonnet (massif de Chantilly) et la forêt de Carnelle via le bois de Paroy, le bois de Beauvillers et le bois de Seugy.

Il est particulièrement menacé par la cabanisation qui se développe entre Viarmes et Seugy. Entre les deux communes, il est restreint à une ou deux parcelles.

Niveau de fonctionnalité	Très dégradé
Niveau d'intérêt stratégique	Majeur

6.3 - Corridor relictuel au niveau de Belloy-en-France

Ce corridor assure, au sein de la plaine de France, une connexion entre le bois de Champlâtreux et le bois de Belloy puis les boisements de la vallée du ru de Presles et de la forêt de Carnelle.

La RD909 et surtout la voie ferrée fragmentent ce corridor.

Niveau de fonctionnalité	Très dégradé
Niveau d'intérêt stratégique	Majeur

6.4 - Forêt de Carnelle / Plaine alluviale de l'Oise

Ce corridor assure la continuité entre la forêt de Carnelle et la plaine alluviale de l'Oise. La plaine alluviale de l'Oise est un lieu d'échanges contraint vers le marais du Lys et au-delà le plateau de Thelle via la traversée de l'Oise (cf. Liaisons relictuelles stratégiques ci-dessous) ou la forêt de Chantilly.

Les connexions identifiées entre la forêt de Carnelle et la plaine alluviale de l'Oise sont dépendantes d'une coupure d'urbanisation entre Asnières-sur-Oise et Noisy, laquelle doit être impérativement maintenue.

Par ailleurs, les espaces agricoles et forestiers de cette pente nord de la butte de Carnelle sont fortement fragmentés par de l'habitat diffus et par la RD922.

Niveau de fonctionnalité	Dégradé
Niveau d'intérêt stratégique	Très fort

Globalement, la préservation de cette continuité forestière entre le massif de Chantilly et la forêt de Carnelle nécessite, d'une part, le maintien d'espaces agricoles et forestiers perméables à la circulation de la faune et, d'autre part, l'amélioration de la fonctionnalité dégradée par le réseau routier.

Le SCOT de l'Ouest de la Plaine de France et surtout les plans locaux d'urbanisme des communes de Luzarches, Lassy, Jagny-sous-Bois, Châtenay-en-France, Seugy, Viarmes et Saint-Martin-du-Tertre ont bien identifié ces corridors et permettent de préserver leur vocation en espaces naturels et agricoles.

Il convient de réaliser le même travail dans les documents d'urbanisme de Bellefontaine, Epinay-Champlâtreux et Belloy-en-France.

Une vigilance importante doit être portée à la cabanisation qui s'installe dans les derniers espaces de continuité de la vallée de l'Ysieux et des actions de résorption, doivent, si possible, être engagées.

Il serait souhaitable que les communes concernées aient une convention de veille avec la SAFER pour demander, le cas échéant, à cette dernière de préempter pour leur compte les parcelles mises en vente, afin de pouvoir restaurer leur vocation naturelle ou agricole.

Il est à noter que les communes de Viarmes et de Seugy, avec l'aide du Département du Val-d'Oise, ont déjà mis en œuvre cette préemption.

Eu égard aux corridors écologiques (identifiés notamment comme corridors relictuels, liaisons relictuelles, axes de déplacement diffus ou au titre des espaces boi-

sés ou infrastructures linéaires fragmentantes), le projet de carrière et d'installation de stockage et de traitement de déchets et les équipements associés, situés sur les communes d'Epinay-Champlâtreux et de Luzarches, projet d'utilité publique justifié par des contraintes techniques impératives, tel que reconnu par le Conseil d'Etat, veillera à intégrer les mesures nécessaires afin de na pas remettre en cause ces corridors écologiques.

Enfin, la RD922 et la RD316 nécessitent des aménagements spécifiques pour améliorer leur perméabilité, notamment dans leurs sections au sud de Luzarches.

7 - Forêt de Carnelle / forêt de l'Isle-Adam

Le bois Carreau assure la principale continuité entre la forêt de Carnelle et la forêt de l'Isle-Adam.

Ce corridor principalement forestier est fragmenté par la RN1 et une voie ferrée. Il est, en outre, concerné par le projet de prolongement de l'Autoroute A16.

Cette nouvelle infrastructure va s'accompagner de la réalisation d'un éco pont au niveau du bois Carreau. Il conviendra de veiller à ce que les espaces agricoles et forestiers situés dans le prolongement immédiat de l'écopont restent perméables à la circulation de la faune.

Niveau de fonctionnalité	Très dégradé
Niveau d'intérêt stratégique	Très fort

En outre, le maintien des coupures d'urbanisation entre les villages de Maffliers et de Nerville-la-Forêt est également indispensable.

Les Liaisons relictuelles stratégiques (hors Corridors relictuels)

Outre les corridors relictuels, le territoire du Parc comporte aussi des secteurs stratégiques qui sont essentiels pour la préservation des principales continuités forestières et qui se trouvent aujourd'hui réduits à de simples liaisons relictuelles. Il s'agit en particulier de :

1 – Les liaisons relictuelles intra forestières du massif de Chantilly/Ermenonville

Les bois et forêts du massif de Chantilly (bois de Bonnet, forêt de Coye, forêt de Chantilly, forêt de Pontarmé...) et du massif d'Ermenonville (forêt d'Ermenonville, bois de Montlognon, bois de Perthe...) constitue une unité forestière d'environ 10 000 hectares.

Cet ensemble est coupé par 6 principales infrastructures de transport (RD316, RD924, RD1017, A1, RN330, voie ferrée Paris-Creil) dont l'effet de fragmentation est particulièrement importante pour certaines d'entre elles. **Parmi ces infrastructures, deux sont aujourd'hui particulièrement impactantes :**

• **L'autoroute A1** qui, lors de sa construction, n'a fait l'objet d'aucun aménagement spécifique pour la faune. Elle constitue aujourd'hui une barrière au sein de cet ensemble forestier. La réalisation d'un écopont au niveau de la Butte aux Gens d'Armes est indispensable pour rétablir une continuité fonctionnelle.

• **La voie ferrée Paris-Creil** constitue également une coupure au sein de cet ensemble forestier, notamment entre Orry-la-Ville et Coye-la-Forêt, seul secteur permettant de connecter la partie picarde et la partie francilienne du continuum forestier.
Lors de la pose par Réseau Ferré de France d'une clôture imperméable pour protéger les voies des intrusions, une solution de compromis a été trouvée entre RFF et le PNR, pour installer, sur le secteur de traversée des animaux, des clôtures en partie franchissables.
Le projet de liaison Picardie/Roissy ainsi que celui d'autoroute ferroviaire qui doivent emprunter ces voies, risquent d'avoir un impact sur la fonctionnalité de cette liaison, eu égard à l'augmentation du trafic qu'ils généreront.
La réalisation d'un aménagement spécifique s'avère nécessaire pour restaurer cette liaison relictuelle intra forestière dont la fonctionnalité est déjà très dégradée.

2 – Les liaisons relictuelles entre la forêt de l'Isle-Adam et la forêt de Montmorency

Les forêts de l'Isle-Adam et de Montmorency sont séparées par les espaces agricoles de la vallée de Chauvry. Cette continuité est fragmentée par la RN104. Seules 4 liaisons relictuelles subsistent correspondant aux principaux équipements réalisés pour rétablir le passage de la faune. Des travaux sur ces ouvrages permettraient d'améliorer leur perméabilité.

3 – Les liaisons relictuelles entre les massifs forestiers en rive gauche de l'Oise et les boisements du plateau de Thelle

Le continuum forestier s'étendant du nord de l'Ile-de-France à la Picardie est situé en rive gauche de l'Oise, rivière qui marque la limite avec le plateau de Thelle entre Creil et Beaumont-sur-Oise.

L'urbanisation linéaire pratiquement continue le long de l'Oise limite fortement les échanges transversaux.

Il ne subsiste plus que quelques liaisons relictuelles, très fragiles, entre Précy-sur-Oise et Bruyère-sur-Oise pouvant assurer une continuité naturelle entre ce continuum forestier de rive gauche de l'Oise et le plateau de Thelle.

Le développement récent du site d'activités de Bruyère-sur-Oise a fortement dégradé la fonctionnalité d'une de ces liaisons.

La préservation de cette continuité est conditionnée au maintien strict de ces dernières coupures d'urbanisation, notamment à Boran-sur-Oise.

Il conviendra dans le même temps de veiller à la perméabilité des réseaux routier, ferroviaire et fluvial.

Note méthodologique relative aux réseaux écologiques prise en compte du SRCE d'Ile-de-France et du projet de SRCE de Picardie *(partie diagnostic)*

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France a été un des premiers PNR à définir des objectifs de préservation, de reconquête et de gestion des corridors et continuités écologiques et à cartographier de façon précise les corridors, notamment inter forestiers, de son territoire au Plan de référence de sa Charte. Ainsi, ce travail commencé dès les années 1990 (rédaction de la première Charte) est antérieur à la politique nationale de préservation des réseaux écologiques mise en place par les lois Grenelles depuis 2009.

Il nous a semblé nécessaire, dans le cadre de la présente note méthodologique, de :

• préciser les différents travaux menés depuis ces nombreuses années et qui permettent aujourd'hui de présenter la stratégie de préservation des réseaux écologiques de cette nouvelle Charte ;

• mettre en perspective cette stratégie de préservation avec le schéma de cohérence écologique d'Ile-de-France et le projet de schéma de cohérence écologique de Picardie.

1/ La connaissance des corridors et réseaux écologiques du territoire du Parc depuis les années 1990

La première mention date des études de préfiguration de la Charte menées en 1992 qui identifient des liaisons écologiques majeures inter forestières. Cette prise de conscience très précoce des enjeux de réseaux et corridors écologiques s'explique par l'importante fragmentation subie par le territoire pendant les années 1950/1980 (urbanisation, infrastructures…) et ses impacts sur le patrimoine forestier et cynégétique. Une étude majeure menée en 1994 par l'Association multidisciplinaire des biologistes de l'environnement (AMBE) à la demande de la DDE de l'Oise va ainsi établir une cartographie des corridors inter forestiers de l'Oise. C'est le résultat de cette étude, fondée en grande partie sur la fonctionnalité des corridors pour les grands ongulés, qui va être prise comme base de travail.

Cette approche, à l'origine très forestière et « grands mammifères », va peu à peu évoluer vers une démarche multi-réseaux : réseau forestier, réseau des milieux ouverts, réseau des milieux aquatiques et humides… intégrant l'ensemble des espèces. Dans le contexte périurbain qui caractérise le Parc, les méthodologies retenues vont souvent croiser approche « espèces » et approche « éco paysagère », dans une démarche souvent très pragmatique, les corridors se restreignant souvent aux coupures d'urbanisation. La politique du Parc en matière de préservation des réseaux écologiques répond ainsi tout à la fois à des enjeux écologiques, paysagers et d'aménagement du territoire.

Concernant le réseau forestier :
La première Charte 2004/2016 reprend les données de base de l'étude de 1994 en y intégrant une approche multi-espèces et éco paysagère. La Charte identifie des « corridors écologiques » et des « liaisons biologiques » inter forestiers. Conformément aux objectifs de la Charte, des études fines à la parcelle ont ensuite été menées sur la plupart de ces corridors et liaisons pour en vérifier la fonctionnalité et définir, en concertation avec les acteurs locaux, les mesures nécessaires à leur préservation voire à leur reconquête. Ont ainsi fait l'objet d'une étude ou d'une expertise, par le PNR mais aussi l'État, les Conseils départementaux ou autres acteurs à l'occasion de divers projets, les corridors ou liaisons intra ou inter forestières suivantes :
• ensemble des corridors écologiques et liaisons biologiques entre le massif de Chantilly, la vallée de l'Ysieux et la forêt de Carnelle (y compris jusqu'à Belloy-en-France, et Saint-Martin-du-Tertre) ;
• liaisons entre le massif de Chantilly et le plateau de Thelle ;
• corridor écologique et liaisons entre la forêt d'Halatte et le marais de Sacy ;
• corridors écologiques entre la forêt d'Halatte et le massif de Compiègne ;
• corridor entre le massif de Chantilly-Ermenonville et la forêt d'Halatte ;
• liaison intra forestière au massif de Chantilly ;
• corridor entre la forêt d'Ermenonville et le bois de Saint Laurent.
La plupart de ces études ou expertises ont utilisé une méthodologie croisant approche paysagère et espèces indicatrices ou guildes d'espèces. S'ajoutent à ces études sur les corridors inter ou intra forestiers, des études ou des suivis plus spécifiques sur les populations d'oiseaux forestiers nicheurs ou les insectes saproxyliques à l'occasion de la révision des documents d'Aménagements forestiers. Enfin, en 2012, l'AMBE a actualisé

son étude de la « trame inter forestière en sud Picardie » et dans le cadre des études préalables à la Charte, le Parc a confié au bureau d'études OGE la réalisation d'une synthèse sur les réseaux écologiques à l'échelle du périmètre de révision.

C'est donc sur la base de l'ensemble de ces études scientifiques croisées avec une approche éco paysagère plus pragmatique de préservation des continuités d'espaces naturels entre massifs (coupures d'urbanisation) qu'ont été précisés les corridors écologiques inter ou intra forestiers de la nouvelle Charte. Ces corridors sont caractérisés en « axe diffus », « corridors relictuels » et « liaisons relictuelles », sur la base de leur degré de fragmentation et de leur niveau de fonctionnalité.

Concernant le périmètre d'extension dans le Val d'Oise, le Parc s'est appuyé sur l'étude préalable des réseaux écologiques menée en 2012 qui s'est elle-même appuyée ou a complété les études ou données existantes :
• études liées à l'A16 pour le corridor entre la forêt de Carnelle et la forêt de l'Isle-Adam ;
• études du Conseil départemental du Val-d'Oise pour les liaisons relictuelles de la vallée de Chauvry.
La liaison relictuelle entre les forêts de Carnelle/l'Isle-Adam et le bois de la Tour du Lay/plateau du Vexin est identifiée dans l'étude des réseaux écologiques préalable à la révision de la charte. L'urbanisation le long de la vallée de l'Oise étant continue de Conflans-Sainte-Honorine à Boran-sur-Oise, cette liaison correspond à la dernière coupure d'urbanisation permettant à la grande faune de traverser la rivière Oise et ainsi d'assurer une continuité entre les forêts de la rive gauche de l'Oise et les forêts du Vexin. Fonctionnelle pour les grands animaux, cette liaison a été identifiée il y a quelques années par les chasseurs de grand gibier du Val-d'Oise qui ont obtenu en 2010 une adaptation des clôtures SNCF qui contraignaient la circulation de la faune. Une clôture franchissable (selon un modèle conçu par le Parc pour une liaison relictuelle en forêt de Chantilly) d'environ 500 m a ainsi été installée à Champagne-sur-Oise. Une telle adaptation a également été effectuée à Presles sur une autre liaison relictuelle située dans cette continuité.

Concernant le réseau des milieux ouverts :
Si ce réseau n'est pas spécifiquement identifié dans la Charte 2004/2016, il a bien été appréhendé et étudié au cours de ces dernières années, par plusieurs biais :
• le réseau de landes et pelouses sur sables du territoire fait l'objet depuis 2004 d'importants travaux d'étude et de gestion menés, notamment, avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et l'ONF pour le massif d'Ermenonville-Chantilly. Cartographie des habitats, analyse de la fonctionnalité du réseau à travers l'étude de différents groupes faunistiques (Papillons, Hyménoptères apoïdes, fourmis…) ou plan d'actions ont ainsi été réalisés. Ce réseau est pris en compte dans le réseau Natura 2000 et dans l'aménagement forestier de la forêt domaniale d'Ermenonville qui prévoit, entre autres, la création d'une réserve biologique dirigée pour préserver les landes ;
• la fonctionnalité du réseau des milieux ouverts fleuris a été analysée globalement par des approches « végétation » et « papillons » tandis que pour les pelouses sèches calcicoles un plan d'actions a été élaboré ;
• l'accompagnement et les actions de gestion menées pour la préservation des sites d'intérêt écologique abritant des milieux herbacés, notamment calcicoles, a amené la rédaction de plusieurs plans de gestion ;
• l'accompagnement du monde agricole et, au-delà, la mise en œuvre de l'objectif de préservation des espaces agricoles dans leur intégrité ;
• l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre d'une gestion différentiée de leurs espaces…

Ainsi, même si le territoire ne bénéficie pas d'une cartographie complète en matière d'habitats, ses caractéristiques géologiques très marquées (coteaux calcaires, milieux sableux…) associées aux connaissances capitalisées ces dernières années sur les milieux ouverts et les espèces associées permettent à la nouvelle Charte de proposer une stratégie de préservation de ce réseau s'appuyant, entre autres, sur les sites d'intérêt écologique contribuant au réseau des milieux ouverts et sur les continuités de milieux ouverts identifiées dans l'encart thématique « Réseaux écologiques ».

Concernant le réseau des milieux aquatiques et humides :
En croisant plusieurs référentiels nationaux avec les données des syndicats de bassin et de rivière locaux, le Parc possède aujourd'hui une base cartographique du réseau aquatique de son territoire auquel il a associé les données sur le classement des cours d'eau et la localisation des zones de frayères (encart thématique « Réseau aquatique » du Plan de référence de la Charte).

Sa connaissance des zones humides du territoire s'est par ailleurs considérablement enrichie, d'une part via les Documents d'objectifs Natura 2000, notamment pour la vallée de la Thève et des diagnostics et plans de gestion, notamment pour la vallée de la Nonette et, d'autre part, grâce aux inventaires « zones humides » menés par les syndicats de bassin, les SAGE et le Parc lui-même avec l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Les zones humides ont ainsi été cartographiées sur les bassins Oise-Aronde, Automne, Nonette et Ysieux pour partie. Ont pu être ajoutées plus de 50 mares issues d'inventaires liés à des études sur les amphibiens, ou menées à l'occasion de la révision des aménagements forestiers.

La connaissance de la fonctionnalité de ce réseau progresse par ailleurs par l'intermédiaire du suivi des migrations d'amphibiens mené depuis plus de 10 ans, ou de l'élaboration d'un plan d'action pour une espèce emblématique comme l'Agrion de Mercure présente en vallée de la Thève et de la Nonette.

Difficilement cartographiable à l'échelle du Plan de référence, la préservation de ce réseau des milieux aquatiques et humides n'en constitue pas moins une des dispositions phares de la nouvelle Charte. La préservation des éléments qui constituent ce réseau est assurée par leur situation au sein de la trame éco-paysagère « Fonds de vallées », espace préservé, au regard de la Charte, de toute urbanisation.

2/ La prise en compte des orientations nationales Trame verte et bleue (TVB)

Les orientations nationales TVB concernent particulièrement le territoire du Parc en termes de « continuités écologiques d'importance nationale de milieux boisés » et de continuités écologique d'importance nationale de « milieux ouverts thermophiles ».

Les déclinaisons régionales de ces continuités nationales sont présentées dans les cartes ci-dessous avec une surcharge représentant les réseaux écologiques identifiés dans l'encart n°6 « Réseaux écologiques » du Plan de référence de la charte.

Milieux boisés :
Le réseau forestier comprend :
• l'ensemble des espaces boisés du territoire (dont les sites d'intérêt écologique à dominante forestière) et leurs lisières (réservoirs de biodiversité) ;
• les espaces naturels notamment agricoles permettant la circulation de la faune et de la flore forestières entre les principaux éléments de ce réseau (corridors écologiques) ;
Ces corridors sont identifiés en « Corridors écologiques inter et intra forestiers » au Plan de référence de la Charte et différenciés en :
• axes diffus ;
• corridors relictuels ;
• liaisons relictuelles.

Milieux ouverts thermophiles :
Les milieux ouverts thermophiles font partie du réseau des milieux ouverts qui se compose des espaces agricoles, des milieux ouverts secs (pelouses, landes…), des milieux ouverts humides (prairies, marais, tourbières… en commun avec le réseau des milieux aquatiques et humides), et autres espaces herbacés. Les principaux réservoirs de biodiversité pour ce réseau de milieux ouverts correspondent aux SIE à dominante de milieux ouverts, sites majeurs de milieux calcicoles et de milieux de landes du territoire.

Les corridors de milieux ouverts ne sont pas cartographiés sur le Plan de référence mais présentés dans l'encart thématique n°3.

3/ La prise en compte du SRCE d'Ile-de-France et du projet de SRCE de Picardie (*partie diagnostic*)

Le territoire du Parc est concerné par deux schémas régionaux de cohérence écologique :
• le SRCE d'Ile-de-France approuvé par le Conseil régional d'Ile-de-France le 26 septembre 2013 et adopté par arrêté préfectoral le 21 octobre 2013 ;
• le projet de SRCE de Picardie soumis à enquête publique fin 2015 mais pas approuvé par l'assemblée régionale. Aussi, il a été décidé de prendre en compte/analyser la partie diagnostic et cartographie des continuités du document soumis à enquête publique.

Les Chartes de Parcs naturels régionaux doivent prendre en compte les schémas régionaux de cohérence écologique et leur objectifs de préservation et de restauration de la Trame Verte et Bleue et participer à la mise en œuvre de leurs plans d'actions stratégiques.

Le Parc a été associé à l'élaboration du SRCE d'Ile-de-France et du SRCE de Picardie et a fortement contribué en fournissant l'ensemble des données et connaissances capitalisées sur son territoire depuis plus de 10 ans. Ainsi, la nouvelle Charte et les deux SRCE ont été bâtis sur un même socle commun de données. Par ailleurs, même si la Charte du Parc n'utilise pas toujours le même vocabulaire que les SRCE et se place à une échelle différente, la cohérence et la prise en compte du diagnostic des deux SRCE et des objectifs du SRCE d'Île-de-France ont bien été vérifiées et sont présentées dans le tableau suivant.

La Charte du Parc naturel régional Oise – Pays de France prend ainsi bien en compte le SRCE d'Ile-de-France et le projet de SRCE de Picardie (partie diagnostic). Il est à noter que si la Charte du Parc doit prendre en compte les SRCE, ce rapport ne relève pas d'un lien de conformité. La Charte du Parc, qui se situe par ailleurs à une échelle plus précise, peut ainsi, tout en prenant en compte les SRCE, identifier d'autres enjeux et/ou objectifs.

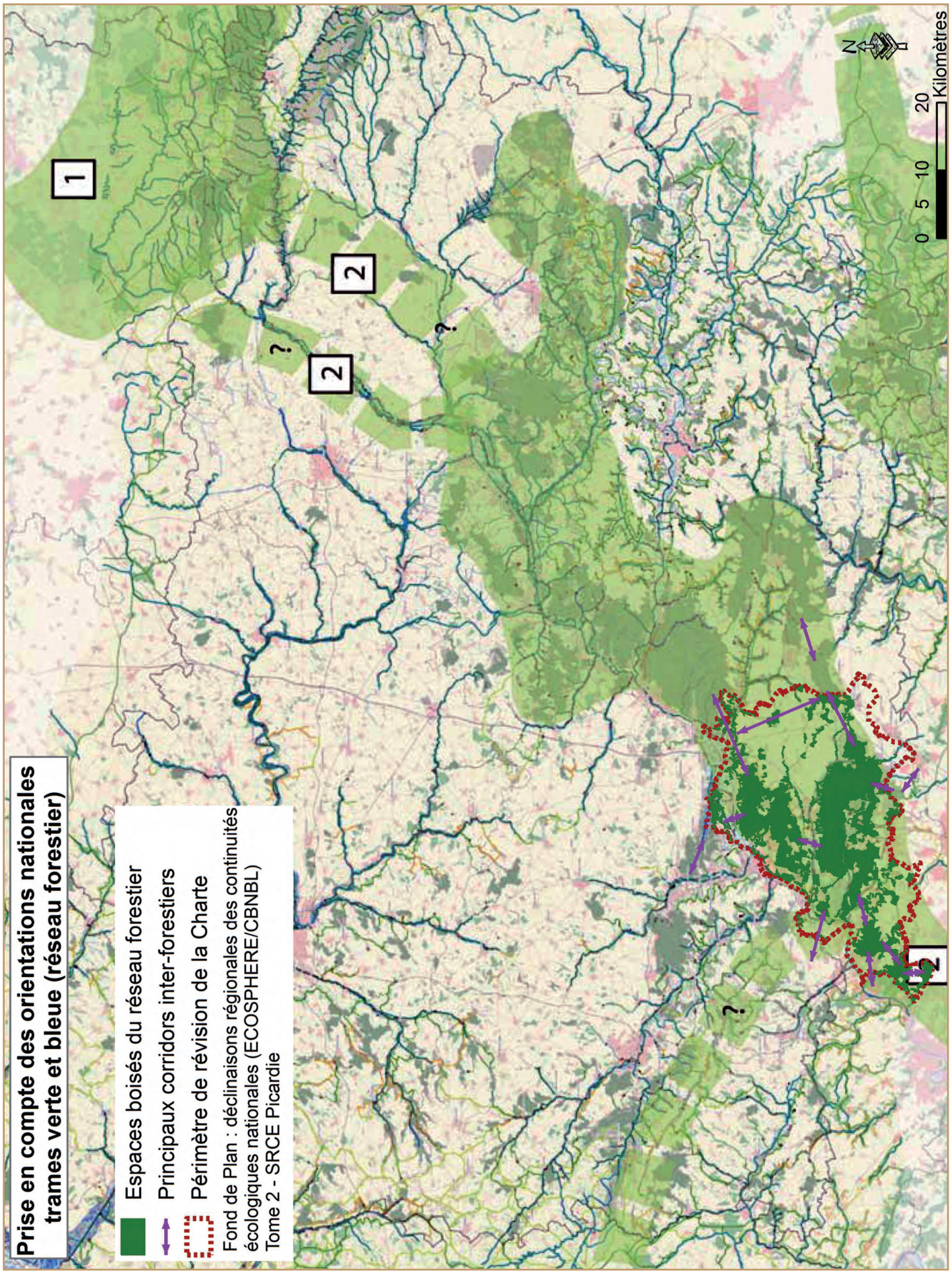
Prise en compte des orientations nationales trames verte et bleue (réseau forestier)
Espaces boisés du réseau forestier
Principaux corridors inter-forestiers
Périmètre de révision de la Charte
Fond de Plan : déclinaisons régionales des continuités écologiques nationales (ECOSPHERE/CBNBL) Tome 2 - SRCE Picardie
1
2
2
2
2
?
?
?
N
0 5 10 20 Kilomètres

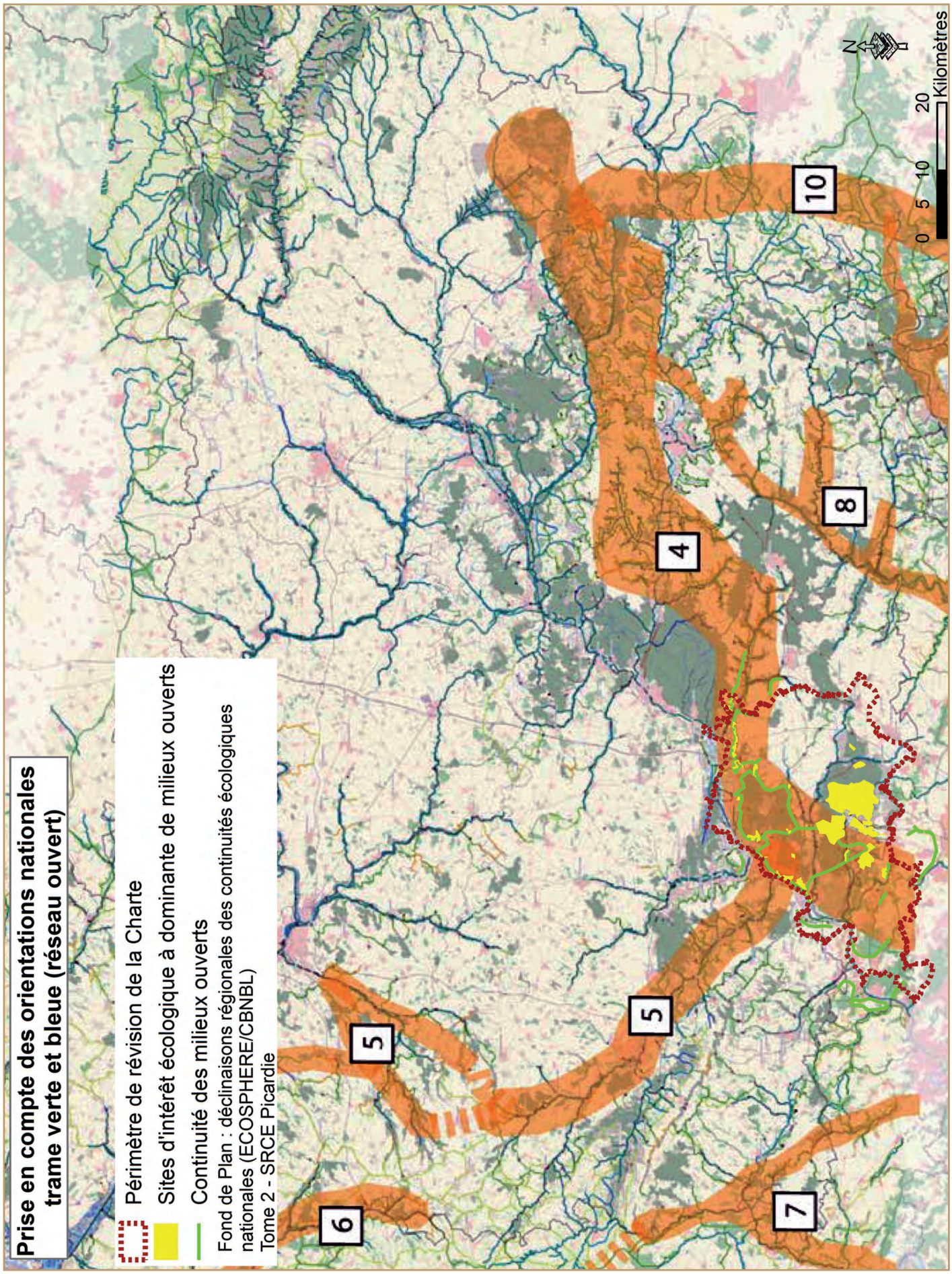
Prise en compte des orientations nationales trame verte et bleue (réseau ouvert)
Périmètre de révision de la Charte
Sites d'intérêt écologique à dominante de milieux ouverts
Continuité des milieux ouverts
Fond de Plan : déclinaisons régionales des continuités écologiques nationales (ECOSPHERE/CBNBL) Tome 2 - SRCE Picardie
6
5
5
4
8
10
7
N
0 5 10 20 Kilomètres

Clef de lecture du tableau :

Colonne de gauche : éléments identifiés dans les cartes des composantes et des objectifs des SRCE.
Colonne de droite : correspondance avec la stratégie de la Charte.

SRCE d'Ile-de-France Carte des objectifs	Charte du PNR Oise – Pays de France
Composante de la TVB	
Sous-trame arborée	Réseau forestier : • ensemble des espaces boisés du territoire (dont les sites d'intérêt écologique à dominante forestière) et leurs lisières (réservoirs de biodiversité) ; • espaces naturels notamment agricoles permettant la circulation de la faune et de la flore forestières entre les principaux éléments de ce réseau (corridors écologiques) (*Mesure 6 de la Charte*)
Sous-trame herbacée *et sous-trame grandes cultures (cultures, maraîchage, mosaïques agricoles et secteurs de concentration mares et mouillères)*	Réseau des milieux ouverts : se compose des espaces agricoles, des milieux ouverts secs (pelouses, landes…), des milieux ouverts humides (prairies, marais, tourbières… en commun avec le réseau des milieux aquatiques et humides), et autres espaces herbacés. *(Mesure 7 de la Charte)*
Sous-trame des milieux aquatiques et des corridors humides	Réseau des milieux aquatiques et humides, composé par : • le réseau hydrographique dont les rus et fossés aux écoulements temporaires et les annexes hydrauliques (noues, bras mort, etc.) ; • les sources, les mares et plans d'eau naturels ou artificiels ; • les espaces de ripisylve nécessaires au maintien des fonctionnalités écologiques longitudinales et transversales (espace linéaire le long du cours d'eau de largeur suffisante pour assurer ces fonctions) ; • les zones humides. Ce réseau se situe en grande partie dans les « Fonds de vallées » du territoire identifiés au Plan de référence, espaces à valeur écologique mais également paysagère. *(Mesure 8 de la charte)*
Éléments à préserver	
Réservoirs de biodiversité *Reprennent notamment les ZPS, ZSC, ZNIEFF…* **Milieux humides**	Le Plan de référence de la Charte ne comporte pas de légende « réservoirs de biodiversité », néanmoins les réservoirs de biodiversité du SRCE font bien l'objet d'un objectif de préservation soit en tant qu'« Espaces boisés », soit en tant que « Zone d'intérêt et de sensibilité paysagère » ou « Fonds de vallées ». Certains de ces espaces étant en outre identifiés en tant que « Site d'intérêt écologique ». Trois réseaux écologiques sont identifiés dans la Charte. Les principaux réservoirs de biodiversité pour chacun de ces réseaux sont précisés dans chaque mesure et cartographiés au Plan de référence mais sans forcément préciser leur appartenance à tel ou tel réseau (pour les sites d'intérêt écologique, leur contribution principale est précisée dans l'encart thématique « Réseaux écologiques »). Certains éléments de réservoir de biodiversité ne sont pas cartographiés pour des raisons d'échelle. • Principaux réservoirs de biodiversité pour le réseau forestier : « Espaces boisés » du territoire comprenant notamment les grands massifs forestiers et abritant les « Sites d'intérêt écologique à dominante forestière » (sites concentrant les espèces et milieux à enjeux) ; • Principaux réservoirs de biodiversité pour le réseau des milieux ouverts : « Espaces agricoles » et « Sites d'intérêt écologique à dominante de milieux ouverts » correspondant aux sites majeurs de milieux calcicoles et milieux de landes du territoire ; • Principaux réservoirs de biodiversité du réseau des milieux aquatiques et humides : parties de cours d'eau classés (art. L. 214-17 du Code de l'environnement) et zones de frayères, « Sites d'intérêt écologique à dominante de milieux aquatiques et humides » correspondant aux zones humides majeures du territoire. Nb : les sites d'intérêt écologique sont souvent constitués d'une mosaïque de milieux et peuvent contribuer à plusieurs réseaux.

Autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques	
Secteurs de concentration de mares et mouillères	À l'exception des golfs, ces secteurs sont repris au sein de sites d'intérêt écologique dans la Charte (marais du Gouy). Concernant les enjeux pouvant être associés aux plans d'eau des golfs, ils sont repris pour certains dans la fiche « Amphibiens » au regard des objectifs de préservation des axes de migration et zones de reproduction.
Mosaïques agricoles	Ces espaces ne sont pas spécifiquement identifiés au Plan de référence néanmoins de nombreuses dispositions dans la Charte visent à la préservation de la mosaïque de milieux dont ils sont composés (« Zone d'intérêt et de sensibilité paysagère » ou « Fonds de vallées ») ainsi qu'au maintien des activités agricoles associées (mosaïque de milieux identifiée dans la Cartographie des enjeux paysagers, fragilité de l'activité agricole prise en compte par l'identification d'« Espaces agricoles fragilisés à conforter »...)
Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés	La règle de préservation des lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha du SDRIF est reprise à l'échelle du périmètre du PNR mais la symbolique de recoupement de ces lisières avec les corridors arborés n'est pas symbolisée. la lecture cartographique au Plan de référence étant directe (lisière située dans le périmètre des corridors relictuels).
Corridor à préserver ou restaurer	
Corridors de la sous-trame arborée	L'ensemble des corridors identifiés au SRCE sont repris au Plan de référence. Ils sont identifiés en « Corridors écologiques inter et intra forestiers » et différenciés en : • axes diffus ; • corridors relictuels ; • liaisons relictuelles.
Corridors de la sous-trame herbacée *Aucun dans le périmètre du PNR*	X
Corridors des milieux calcaires	L'encart thématique n°3 « Réseaux écologiques » du Plan de référence reprend ces corridors. En revanche, ces corridors ne sont pas cartographiés sur le Plan de référence au regard de l'échelle à la fois trop et pas assez précise et pour ne pas alourdir la lecture. Ces milieux calcaires sont inclus dans le réseau des milieux ouverts.
Corridors alluviaux multitrames	La Charte ne reprend pas ces termes mais identifie des « Fonds de vallées », espaces éco-paysagers cartographiés au Plan de référence, intégrant le réseau des milieux aquatiques et humides dont les composantes sont précisées dans le Rapport. Ces « Fonds de vallées » (dont la Charte indique qu'ils sont préservés de toute urbanisation) recouvrent les corridors alluviaux multitrames identifiés par le SRCE.
Réseau hydrographique Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer	Le Plan de référence identifie le réseau hydrographique intégrant les cours d'eau permanents et intermittents sans forcément distinguer les deux (cette couche cartographique est issue du recoupement de plusieurs référentiels nationaux ainsi que des données fournies par les syndicats de bassin du territoire et/ou recueillies lors de travaux/études sur le terrain). Il est un des éléments constitutifs du réseau des milieux aquatiques et humides.
Connexions multitrames *Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux* *Autres connexions multitrames*	Cette symbolique peut se justifier à l'échelle 1/100 000e du SRCE mais ne semble pas utile à l'échelle du Plan de référence (lecture directe).

Éléments fragmentants à traîter prioritairement	
Obstacles et points de fragilité de la sous trame arborée	
Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes	La notion d' « Infrastructures fragmentantes » est légèrement différente entre la Charte et le SRCE. Pour la Charte, les « infrastructures fragmentantes » correspondent aux infrastructures situées au sein des corridors écologiques inter et intra forestiers, qui créent une rupture et nécessitent un aménagement (ou une amélioration des aménagements existants). Pour le SRCE, la notion est plus large et concerne l'ensemble des infrastructures pour lesquelles il est constaté notamment des collisions avec la faune/gibier. La Charte ne reprend donc pas toutes les infrastructures existantes au sein des corridors ou des réservoirs de biodiversité comme « infrastructures fragmentantes » mais le rapport de la Charte alerte néanmoins sur la vigilance à avoir quant à leur évolution.
Principaux obstacles	Cette terminologie n'est pas reprise mais les points qu'elle identifie sont couverts au Plan de référence par la légende « Infrastructures fragmentantes ».
Points de fragilité des corridors arborés	Cette terminologie n'est pas reprise mais les points qu'elle identifie sont couverts au Plan de référence par « Infrastructure fragmentante » et/ou « Liaison relictuelle ».
Obstacles et points de fragilité de la sous trame bleue	
Obstacles sur les cours d'eau	L'encart du Plan de référence « Réseau aquatique » reprend le référentiel des obstacles à l'écoulement de l'eau (ROE) réalisé par l'ONEMA.
Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'une réouverture totale ou partielle *Aucun dans le périmètre du PNR*	X
Obstacles à traiter d'ici 2017 (L.214-17 du code de l'environnement) *Aucun dans le périmètre du PNR*	X
Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport	Un des deux secteurs de mares et mouillères du SRCE est compris dans un site d'intérêt écologique de la Charte, le deuxième correspondant à un espace de loisirs (golf). Leur recoupement par des infrastructures de transport n'est pas spécifiquement identifié au Plan de référence.
Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport	Cette symbolique peut se justifier à l'échelle 1/100 000e du SRCE mais ne semble pas utile à l'échelle du Plan de référence où le recoupement des fonds de vallée par les grandes infrastructures de transport est de lecture directe.
SRCE de Picardie Carte des objectifs	**Charte du PNR Oise – Pays de France**
Continuités écologiques	
Corridors de la sous-trame arborée	Réseau forestier : • ensemble des espaces boisés du territoire (dont les sites d'intérêt écologique à dominante forestière) et leurs lisières (réservoirs de biodiversité) ; • espaces naturels notamment agricoles permettant la circulation de la faune et de la flore forestières entre les principaux éléments de ce réseau (corridors écologiques) (*Mesure 6 de la charte*). Les corridors sont identifiés au Plan de référence en « Corridors écologiques inter et intra forestiers » et différenciés en : • axes diffus ; • corridors relictuels ; • liaisons relictuelles.

Corridors de la sous-trame des milieux ouverts calcicoles	Réseau des milieux ouverts : se compose des espaces agricoles, des milieux ouverts secs (pelouses, landes…), des milieux ouverts humides (prairies, marais, tourbières… en commun avec le réseau des milieux aquatiques et humides), et autres espaces herbacés. (*Mesure 7 de la Charte*). L'encart thématique n°3 « Réseaux écologiques » du Plan de référence reprend ces continuités. En revanche, ces continuités ne sont pas cartographiées sur le Plan de référence au regard de l'échelle à la fois trop et pas assez précise et pour ne pas alourdir la lecture.
Corridors de la sous-trame herbacée *Aucun dans le périmètre du PNR*	X
Corridors de la sous-trame des milieux herbacés humides **Corridors valléens multitrames**	Réseau des milieux aquatiques et humides, composé par : • le réseau hydrographique dont les rus et fossés aux écoulements temporaires et les annexes hydrauliques (noues, bras mort, etc.) ; • les sources, les mares et plans d'eau naturels ou artificiels ; • les espaces de ripisylve nécessaires au maintien des fonctionnalités écologiques longitudinales et transversales (espace linéaire le long du cours d'eau de largeur suffisante pour assurer ces fonctions) ; • les zones humides. Ce réseau se situe en grande partie dans les « Fonds de vallées » du territoire identifiés au Plan de référence, espaces à valeur écologique mais également paysagère. (*Mesure 8 de la Charte*). Ces « Fonds de vallées » (dont la Charte indique qu'ils sont préservés de toute urbanisation) recouvrent les corridors de la sous trame des milieux herbacés humides et valléens multitrames identifiés par le SRCE.
Réservoirs de biodiversité *Reprennent notamment les ZPS, ZSC, sites classés, ZNIEFF…*	Le Plan de référence de la charte ne comporte pas de légende « réservoirs de biodiversité », néanmoins les réservoirs de biodiversité du SRCE font bien l'objet d'un objectif de préservation soit en tant qu'« Espaces boisés », soit en tant que « Zone d'intérêt et de sensibilité paysagère » ou « Fonds de vallées » (recouvrent les sites classés notamment), soit en tant que « Site d'intérêt écologique ». Trois réseaux écologiques sont identifiés dans la Charte. Les principaux réservoirs de biodiversité pour chacun de ces réseaux sont précisés dans chaque mesure et cartographiés au Plan de référence mais sans forcément préciser leur appartenance à tel ou tel réseau (pour les sites d'intérêt écologique, leur contribution à tel ou tel réseau est précisée dans l'encart thématique « Réseaux écologiques »). Certains éléments de réservoir de biodiversité ne sont pas cartographiés pour des raisons d'échelle. • Principaux réservoirs de biodiversité pour le réseau forestier : « Espaces boisés » du territoire comprenant notamment les grands massifs forestiers et abritant les « Sites d'intérêt écologique à dominante forestière » (sites concentrant les espèces et milieux à enjeux) ; • Principaux réservoirs de biodiversité pour le réseau des milieux ouverts : « Espaces agricoles » et « Sites d'intérêt écologique à dominante de milieux ouverts » correspondant aux sites majeurs de milieux calcicoles et milieux de landes du territoire ; • Principaux réservoirs de biodiversité du réseau des milieux aquatiques et humides : parties de cours d'eau classés (art. L. 214-17 du code l'environnement) et zones de frayères, « Sites d'intérêt écologique à dominante de milieux aquatiques et humides » correspondant aux zones humides majeures du territoire. *Nb : les sites d'intérêt écologique sont souvent constitués d'une mosaïque de milieux et peuvent contribuer à plusieurs réseaux.*

Éléments fragmentants	
Éléments fragmentants des corridors des milieux ouverts calcicoles	
Coupure urbaine, Coupure boisée, Coupure agricole	Cette information n'est pas cartographiée sur le Plan de référence au regard de l'échelle à la fois trop et pas assez précise et pour ne pas alourdir la lecture.
Éléments fragmentants des corridors herbacés humides	
Coupure urbaine **Zone de plus grande densité en milieux herbacés humides recoupés par des infrastructures routières ou ferroviaires importantes**	Cette information n'est pas cartographiée sur le Plan de référence au regard de l'échelle à la fois trop et pas assez précise et pour ne pas alourdir la lecture. Les « Fonds de vallées » du Plan de référence de la Charte recouvrent ces éléments.
Zone de plus grande densité en milieux herbacés humides recoupés par des canaux *Aucun dans le périmètre du PNR*	X
Éléments fragmentants des corridors arborés	
Coupure arborée des réservoirs de biodiversité par les infrastructures de transport importantes et majeures	La notion d' « Infrastructures fragmentantes » est légèrement différente entre la Charte et le SRCE. Pour la Charte, les « infrastructures fragmentantes » correspondent aux infrastructures situées au sein des corridors écologiques inter et intra forestiers, qui créent une rupture et nécessitent un aménagement (ou une amélioration des aménagements existants). Pour le SRCE, la notion est plus large et concerne l'ensemble des infrastructures pour lesquelles il est constaté notamment des collisions avec la faune/gibier. La Charte ne reprend donc pas toutes les infrastructures existantes au sein des corridors ou des réservoirs de biodiversité comme « infrastructures fragmentantes » mais le rapport de la Charte alerte néanmoins sur la vigilance à avoir quant à leur évolution.
Infrastructure fractionnante	Cette terminologie n'est pas reprise mais les points qu'elle identifie sont couverts au plan de référence par la légende « Infrastructures fragmentantes ».
Passage contraint au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire, **Passage difficile dû au mitage par l'urbanisation**	Correspond à l'association « Infrastructure fragmentante » et « Liaison relictuelle » pour signifier qu'il y encore une fonctionnalité mais qu'elle est réduite.
Passage prolongé en cultures *Aucun dans le périmètre du PNR*	X
Éléments fragmentants des corridors arborés et des milieux ouverts	
Route présentant des risques de collisions avec la faune	La Charte n'identifie pas spécifiquement les infrastructures présentant des risques de collisions. Néanmoins les « infrastructures fragmentantes » recouvrent une partie de ces points. Toutes les infrastructures existantes au sein des corridors ou des réservoirs de biodiversité ne sont pas identifiées comme « infrastructures fragmentantes », mais le Rapport de la charte alerte néanmoins sur la vigilance à avoir quant à leur évolution.
Éléments fragmentants de la sous trame des milieux aquatiques	
Obstacles à l'écoulement *Reprise du référentiel des obstacles à l'écoulement de l'ONEMA (ROE)*	L'encart du Plan de référence « Réseau aquatique » reprend le référentiel des obstacles à l'écoulement de l'eau (ROE) réalisé par l'ONEMA.

Les Chiroptères

(Chauves-souris)

Sur le territoire du Parc, 19 espèces de chauves-souris ont été recensées sur les 21 espèces présentes sur le territoire interrégional. Le Parc possède donc une très bonne diversité chiroptérologique. Néanmoins l'état de conservation de la majorité de ces espèces peut être jugé défavorable (individus isolés…).

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Barbastelle d'Europe, Barbastelle	*Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)*
Sérotine commune	*Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)*
Murin de Bechstein	*Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)*
Murin de Brandt	*Myotis brandtii (Eversmann, 1845)*
Murin de Daubenton	*Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)*
Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)*
Grand Murin	*Myotis myotis (Borkhausen, 1797)*
Murin à moustaches	*Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)*
Murin de Natterer	*Myotis nattereri (Kuhl, 1817)*
Noctule de Leisler	*Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)*
Noctule commune	*Nyctalus noctula (Schreber, 1774)*
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)*
Pipistrelle de Nathusius	*Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)*
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)*
Pipistrelle pygmée	*Pipistrellus pygmaeus (Leach, 1825)*
Oreillard roux	*Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)*
Oreillard gris	*Plecotus austriacus (Fischer, 1829)*
Grand rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)*
Petit rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)*

Sur l'ensemble des mammifères fréquentant le territoire, les chauves-souris comptent parmi les espèces les plus remarquables au niveau régional, national ou européen.
En France, toutes les chauves-souris sont légalement protégées et considérées comme d'intérêt européen. Cependant, la protection légale dont jouissent ces espèces n'est pas suffisante et la préservation de leurs habitats (gîte d'hibernation, gîte de reproduction, terrain de chasse) revêt un caractère indispensable à leur survie.

Les gîtes d'hibernation sont essentiellement des cavités souterraines, d'anciennes carrières, des caves ou des cavités dans des arbres.

Les gîtes de reproduction sont souvent des combles et des greniers non aménagés (maisons particulières, édifices publics, granges…) mais également des arbres à cavités pour les espèces typiquement forestières.

Les terrains de chasse, généralement liés à la proximité des gîtes d'hibernation ou des colonies de reproduction, sont souvent des milieux ouverts riches en insectes (prairies, étangs, marais…). Les plans d'eau ou les cours d'eau exercent une forte attractivité sur un grand nombre d'espèces. En fonction de leurs mœurs ou de leurs techniques de recherche alimentaire, les chauves-souris peuvent fréquenter des terrains de chasse très variés.
Les espèces anthropophiles chassent le plus souvent au sein même des villages, près des fermes, dans les jardins, autour des lampadaires. Les espèces sylvicoles, quant à elles, chassent dans les allées forestières, les clairières, les futaies claires ou les lisières.

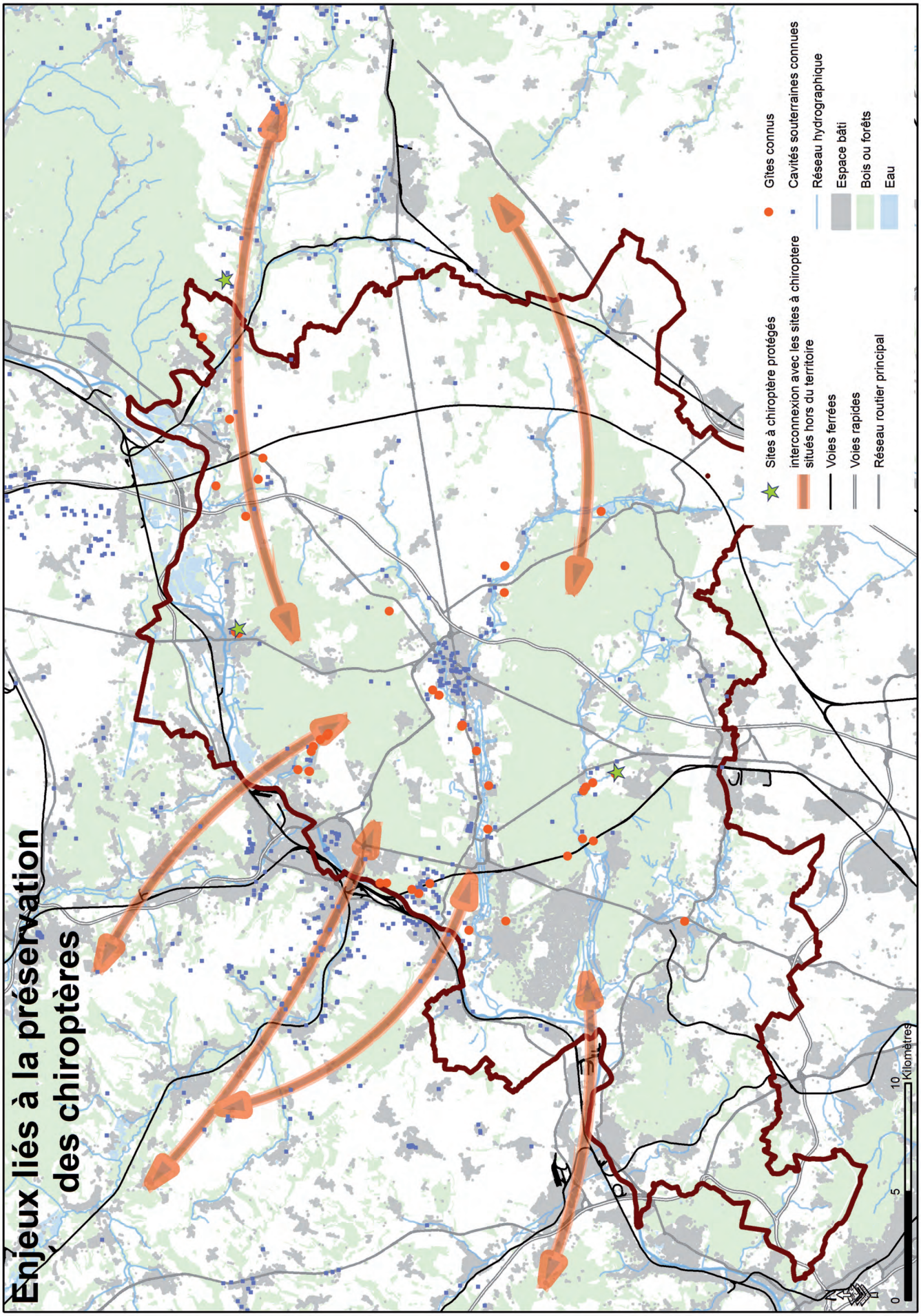
Enjeux liés à la préservation des chiroptères
Gîtes connus
Cavités souterraines connues
Réseau hydrographique
Espace bâti
Bois ou forêts
Eau
Sites à chiroptère protégés
Interconnexion avec les sites à chiroptere situés hors du territoire
Voies ferrées
Voies rapides
Réseau routier principal
0
5
10
Kilomètres

Problématique

La régression des habitats de chasse et la perte de ressources alimentaires (pesticides, traitements antiparasitaires), la disparition des gîtes (régression des arbres à cavités, rénovation de bâtiments...), le dérangement dans les gîtes d'hibernation, la pollution lumineuse...sont autant de menaces qui fragilisent les populations de chauves-souris.

Les grands massifs forestiers du territoire, notamment quand ils présentent une trame de « vieux bois », constituent des habitats essentiels au développement de plusieurs espèces de chauves-souris.

Stratégie d'action

De manière générale, les concepts de préservation des Chiroptères sont les suivants :
• Pour chaque population locale d'une espèce donnée, considérer l'ensemble des gîtes et des habitats de chasse comme un seul site ou territoire d'intervention comprenant plusieurs unités écologiques indispensables au cycle biologique de cette population sur une surface donnée ;
• Par territoire, interventions prioritaires sur les unités écologiques les plus sensibles, à savoir les gîtes de mise-bas, les gîtes d'hibernation et/ou les habitats de chasse, les sites de Swarming ;
• Pour chaque espèce, assurer un continuum écologique entre les populations locales.

Les actions en faveur des chauves-souris s'inscrivent dans la continuité des opérations engagées dans les trois axes suivants :
• Préservation ;
• Amélioration des connaissances ;
• Information et sensibilisation.

Préservation
• Protection physique des sites prioritaires d'hibernation :
La fermeture des cavités sera poursuivie. Dans la mesure du possible, les interventions chercheront en premier lieu à préserver les cavités accueillant le plus grand nombre d'espèces et d'individus, et permettant une connexion avec le réseau de gîtes préservés.

• Protection physique et contractuelle des sites identifiés de mise-bas :
Peu de colonies avérées ont pour l'instant pu être mises en évidence mais les prospections sont loin d'être exhaustives. Il est cependant important de pouvoir intervenir sur celles existantes.
Pour ces sites, il semble nécessaire d'envisager un conventionnement pour pouvoir assurer un suivi régulier des colonies et, le cas échéant, réaliser les travaux adaptés d'aménagement de tout ou partie de ces gîtes.

• Préservation des terrains de chasse et des corridors de déplacement des Chiroptères :
La disparition des terrains de chasse propices aux Chiroptères est due à une évolution de l'aménagement des espaces ruraux. La protection des individus doit être accompagnée du maintien des habitats essentiels à chaque étape du cycle de vie de l'espèce considérée.
Les secteurs de chasse inventoriés devront faire l'objet de mesures de préservation voire d'amélioration.

Les corridors biologiques sont nécessaires aux déplacements de ces espèces. Ils devront être identifiés et préservés autour des colonies.

Amélioration des connaissances
• Réaliser le suivi des sites connus :
Afin de compléter les connaissances sur les sites connus et d'appréhender l'évolution des effectifs notamment sur les sites qui seront aménagés, l'effort de prospection devra être poursuivi.

• Compléter la connaissance des sites d'hibernation :
Des prospections devront également être menées afin de découvrir d'éventuels nouveaux sites de présence de chauves-souris.

• Compléter la connaissance des sites de mise-bas :
Devant le peu de colonies connues, il s'avère important de poursuivre les efforts de prospection pour identifier des sites de reproduction.

• Alimenter la base de données chiroptères :
Afin de mieux appréhender les effectifs de Chiroptères présents et leurs évolutions, la centralisation des observations dans les bases de données développées à cet effet sera poursuivie.

Information et sensibilisation
Assez méconnus et poursuivis par des croyances tenaces, les Chiroptères souffrent d'une mauvaise image. Aussi, la sensibilisation est nécessaire pour préserver ces espèces en déclin. Elle pourra se réaliser principalement à travers deux axes :

• Nuit européenne de la Chauve-souris :
Cette action européenne qui se déroule généralement fin août, début septembre permet de sensibiliser de nombreuses personnes chaque année par des diaporamas et des sorties nocturnes.

• SOS Chauve-souris :
Cette opération, qui permet de répondre aux interrogations et problèmes rencontrés avec des chauves-souris, est actuellement menée au sein du Groupe Chiroptère de Picardie Nature et par le pôle « médiation faune sauvage » du CPIE des Pays de l'Oise. Le Parc naturel régional relaie cette opération auprès des communes et des habitants de son territoire.

L'ensemble de ces actions s'inscrira dans les plans d'actions nationaux et régionaux élaborés et sera réalisé en partenariat avec les différents acteurs intervenant pour la préservation des Chiroptères sur le territoire, notamment Picardie Nature, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, le CPIE des Pays de l'Oise et l'Office national des forêts.

Les Amphibiens

(Batraciens)

Sur le territoire du Parc, 14 espèces d'amphibiens ont été recensées sur les 20 espèces présentes sur le territoire interrégional. Le Parc possède donc une bonne diversité batrachologique. Néanmoins l'état de conservation de près de la moitié de ces espèces peut être jugé défavorable (populations peu nombreuses et isolées).

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Alyte accoucheur, Crapaud accoucheur	*Alytes obstetricans (Laurenti, 1768)*
Crapaud commun	*Bufo bufo (Linnaeus, 1758)*
Crapaud calamite	*Bufo calamita Laurenti, 1768*
Rainette verte	*Hyla arborea (Linnaeus, 1758)*
Pélodyte ponctué	*Pelodytes punctatus (Daudin, 1802)*
Grenouille verte, Grenouille comestible	*Pelophylax kl. esculenta (Linnaeus, 1758)*
Grenouille rieuse	*Pelophylax ridibundus (Pallas, 1771)*
Grenouille agile	*Rana dalmatina Fitzinger, 1838*
Grenouille rousse	*Rana temporaria Linnaeus, 1758*
Triton alpestre	*Ichthyosaura alpestris (Laurenti, 1768)*
Triton palmé	*Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)*
Triton ponctué	*Lissotriton vulgaris (Linnaeus, 1758)*
Salamandre tachetée	*Salamandra salamandra (Linnaeus, 1758)*
Triton crêté	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*

Les amphibiens sont tous inféodés aux zones humides nécessaires pour leur reproduction. Toutefois, les habitats varient fortement d'une espèce à l'autre : certaines espèces dépendent de milieux pionniers qui ne subsistent que dans des milieux en mutation ou très perturbés (carrières…), d'autres dépendent de milieux hérités de l'agriculture traditionnelle qui n'existent que de manière relictuelle (mares prairiales…), les habitats les moins menacés sont forestiers…

Le domaine vital des amphibiens comporte trois types de milieux bien distincts : un site de reproduction, toujours aquatique, un terrain de chasse, le plus souvent terrestre, et un site d'hivernage. Le site de reproduction et le terrain de chasse peuvent être distants de quelques kilomètres. À différentes périodes de l'année, pour se rendre d'un milieu à l'autre, les batraciens effectuent de véritables mouvements migratoires. La plus spectaculaire est la migration printanière des adultes qui rejoignent, entre mi février et mi avril, le lieu de ponte. Des centaines d'amphibiens peuvent alors se déplacer ensemble en une seule nuit.

Problématique

Les effectifs de la plupart des espèces d'amphibiens sont en baisse en raison de deux causes principales :

La disparition des biotopes et notamment des lieux de ponte
Les amphibiens ont vu une grande partie de leurs lieux de vie et notamment de reproduction disparaître : remblaiement de points d'eau ou de zones humides, entretien inadapté des fossés, aménagement des berges d'étangs, pollution des eaux…

La mortalité lors des phénomènes migratoires
Lors de la migration de printemps où les adultes rejoignent les lieux de ponte pour se reproduire, de nombreux animaux meurent sur les routes. Outre la diminution des effectifs de population d'amphibiens, ce phénomène pose également un problème de sécurité routière : chaussée rendue glissante avec risques d'accidents.

Au sein du territoire du Parc, les effets conjugués de la présence de grands massifs forestiers abritant d'importantes populations d'amphibiens, la rareté des points d'eaux dans un territoire aux substrats siliceux et calcaires, ainsi que la présence d'un réseau routier dense et fréquenté, font de cette problématique un enjeu important de la préservation des amphibiens du Parc.

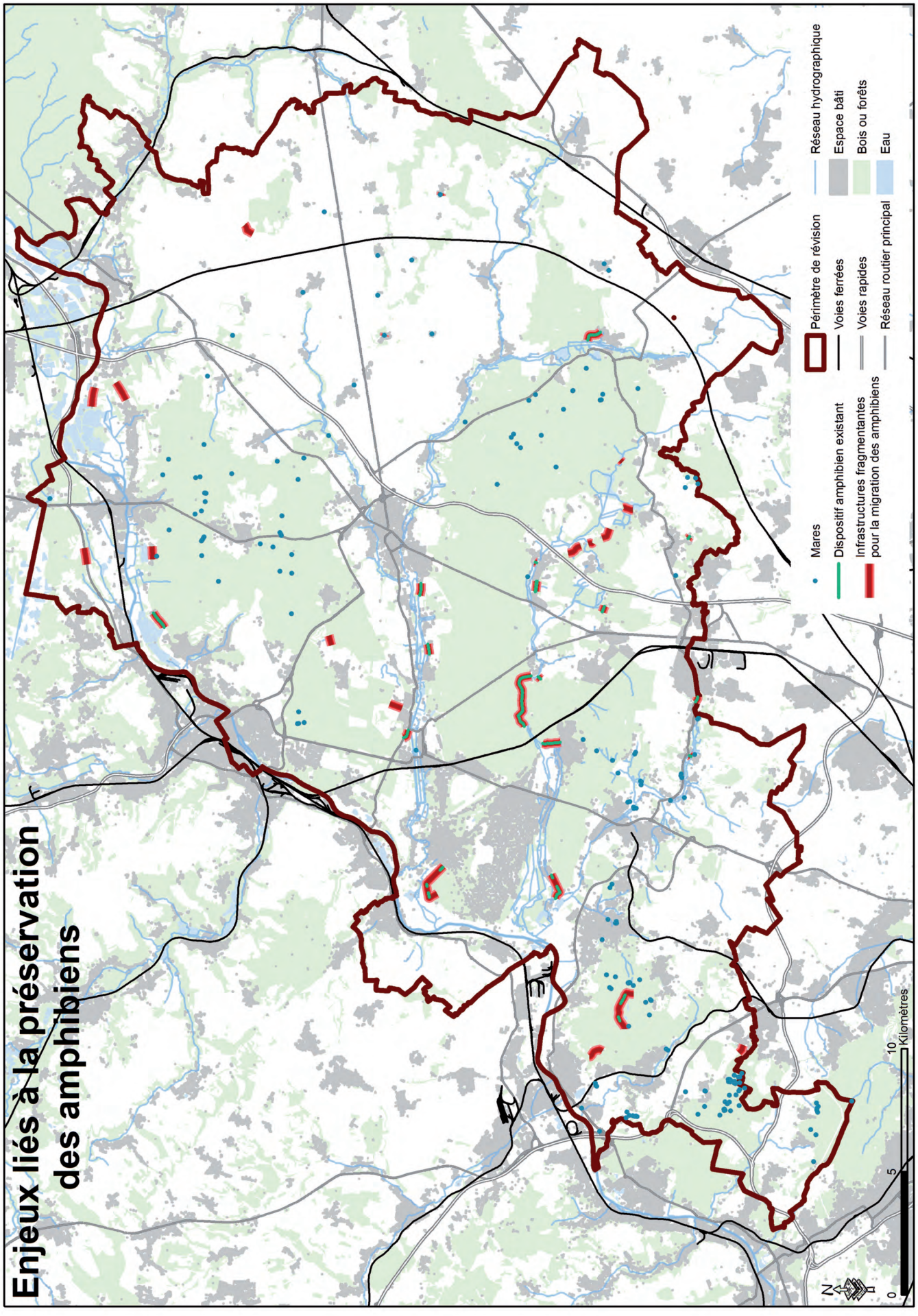
Enjeux liés à la préservation des amphibiens
Périmètre de révision
Voies ferrées
Voies rapides
Réseau routier principal
Réseau hydrographique
Espace bâti
Bois ou forêts
Eau
Mares
Dispositif amphibien existant
Infrastructures fragmentantes pour la migration des amphibiens
N
0
5
10
Kilomètres

Stratégie d'action

Sur le territoire du Parc les inventaires conduits récemment permettent de disposer d'une assez bonne connaissance des mares, notamment forestières, et des zones humides ainsi que des principaux secteurs de migration des amphibiens, dont une douzaine fait l'objet d'actions de protection grâce, notamment, à la mobilisation d'associations locales. Ces actions concernent plus de 8 km de route et environ 20 000 amphibiens chaque année (*cf. carte*).

Commune/Site	Route concernée	Longueur	Type de dispositif	Première année d'action	Nombre moyen/maxi d'amphibiens
Asnières-sur-Oise	Route vers le hameau de Baillon	700 m	Dispositif permanent et barrage	2002	2000/3000
Avilly-Saint-Léonard/ Brichebay	Route de Senlis à Avilly-Saint-Léonard, entre Senlis et le village de Courteuil	500 m	barrage	2006	3000/6100
Avilly-Saint-Léonard/ Glacière	"Glacière", Route de Senlis à Avilly-Saint-Léonard, entre les villages de Saint-Léonard et Avilly	500 m	barrage	2004	1200/2500
Bellefontaine	Rue du village de Bellefontaine	50 m	ramassage manuel	2003	150
Chantilly	Route des tombes, étangs de Comelles	2500 m	fermeture route	2000	
Coye-la-Forêt	Route de Coye-la-Forêt aux étangs de Comelle	900 m	fermeture route	2003	2000/2600
Ermenonville		700 m	fermeture route	2010	250
Fleurines	Rue des Accacias	80 m	barrage	2015	
Gouvieux	Route départementale 17E	200 m	barrage		800/1300
La Chapelle-en-Serval	Route départementale 118 entre La Chapelle-en-Serval et Plailly	250 m	barrage	2003	1500/2500
Montépilloy			signalétique		
Orry-la-Ville	Route Manon	150 m	barrage	2003	180/200
Plailly		100 m	barrage avec buse	2010	
Pontarmé et Thiers-sur Thève	Route départementale 607 entre Thiers-sur-Thève et Pontarmé	500 m	barrage	2004	300/500
Thiers-sur Thève	Route du Château	50 m	barrage	2012	50
Verneuil-en-Halatte	Route départementale 120 entre Beaurepaire et Verneuil	800 m	barrage	Fév. 2006	5300/8200
Vineuil-Saint-Firmin	Route départementale D924	400 m	barrage	2011	750/1150

Les actions en faveur des amphibiens devront s'inscrire dans la continuité des opérations engagées autour des axes suivants :

• amélioration des connaissances
Des inventaires et suivi des sites de reproduction, notamment les mares, seront réalisés et une meilleure connaissance des sites de chasse et d'hibernation sera recherchée afin de proposer des actions de préservation et gestion des milieux correspondants.

L'inventaire des sites de migration où la mortalité d'amphibiens est constatée sera régulièrement actualisé.

• préservation des habitats
La préservation des habitats des amphibiens sera recherchée. La gestion des mares, notamment forestières, devra permettre de conserver une capacité d'accueil favorable.

• protection des voies de migration
Les actions de protection (installation de barrage, fermeture temporaire de route...) engagées avec les associations locales sont à poursuivre et si possible à développer sur d'autres secteurs de migration.

L'installation de dispositifs spécifiques de franchissement permanent, type crapauduc, sera recherchée sur tous les secteurs de migration.

Une attention particulière sera portée à quelques espèces représentant un enjeu important pour le territoire du Parc, en particulier :

• le Crapaud calamite, uniquement présent dans la zone des carrières à Saint-Maximin,

• le Pélodyte ponctué, dont la seule station se trouve sur la marge sud du Mont Pagnote à Villeneuve-sur-Verberie,

• le Crapaud accoucheur, qui occupe une grande partie de la Vallée de la Nonette mais dont les populations dépendent de la préservation des mares, notamment de villages, et prairies humides,

• le Triton crêté, ponctuellement présent en forêt d'Halatte et en amont de la vallée de la Thève,

• le Triton ponctué, qui n'est observé que dans quelques mares du territoire,

• le Triton alpestre, une espèce dont la présence est à actualiser en vallée de l'Ysieux, seul secteur d'observation récente avec les prairies de Nointel,

• la Rainette verte, une espèce à rechercher dans les derniers secteurs où elle a été observée il y a quelques années. Une seule station récente en vallée de la Nonette.

Des programmes d'actions spécifiques pourront être développés pour ces espèces.

Tableaux de la faune et la flore à enjeux du territoire

Liste de la faune à enjeux

Les espèces à enjeux représentent les espèces identifiées comme d'intérêt patrimonial, protégées, menacées... Cette liste résulte d'un travail d'analyse des principaux groupes de la faune du Parc effectué avec les associations naturalistes.

La faune : explicatifs du tableau

Colonnes Nom espèce « Scientifique » et « Vernaculaire » :
La nomenclature de référence est celle du référentiel taxonomique du Muséum national d'histoire naturelle dans sa version 7 (TAXREF v7.0).

Ces 2 premières colonnes sont issues de ce référentiel.

Colonne « Rareté » :
Les indices de rareté sont définies dans un cadre régional.

- E = Exceptionnel ou RRR = Extrêmement rare ;
- TR ou RR = Très rare ;
- R = Rare ;
- AR = Assez rare ;
- PC = Peu commun ;
- AC = Assez commun ;
- C = Commun ;
- CC = Très commun.

Colonne « Menace (cotation UICN) » :
Les Catégories de menace sont définies dans un cadre régional selon la méthodologie définie par l'UICN en 2003.

- RE = Eteint dans la région ;
- CR = En danger critique d'extinction ;
- EN = En danger d'extinction ;
- VU = Vulnérable ;
- NT = Quasi menacée ;
- LC = Préoccupation mineure ;
- DD = Données insuffisantes ;
- NA = Non applicable ;
- NE = Non évalué.

Colonne « SCAP » :
Les priorités "SCAP" sont issues des annexes régionales qui présentent les priorités de renforcement du réseau national d'aires protégées conduites sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle.

État du réseau national / État des connaissances	Pas ou très peu d'aires protégées	Présence significative d'aires protégées	
		Insuffisance qualitative du réseau national (à vérifier)	Suffisance qualitative du réseau
Bon	Priorité 1+	Priorité 2+	Priorité 3
Parcellaire	Priorité 1-	Priorité 2-	-

Colonne « Nombre de SIE » :
Cette colonne indique le nombre de site d'intérêt écologique (SIE) où l'espèce a été notée.

En gras les espèces prises en compte pour l'identification et la hiérarchisation des sites d'intérêt écologique*

** Les espèces ayant un territoire étendu et dont la répartition est large et/ou dont le niveau de connaissance est insuffisant n'ont pas été utilisées pour définir les sites d'intérêt écologique.*

Nom espèce		Rareté		Menace			SCAP		
Scientifique	Vernaculaire	Picardie	Ile-de-France	Picardie	Ile-de-France	France	Picardie	Ile-de-France	nombre SIE
Odonates									
Aeshna isoceles (O.F. Müller, 1767)	Aeschne isocèle	TR	RR	CR	VU	VU			
Calopteryx virgo (Linnaeus, 1758)	**Caloptéryx vierge**	AC	AC	LC	NT				11
Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	**Agrion de Mercure**	TR	AR	CR	EN	NT	Priorité 3	Priorité 3	4
Cordulegaster boltonii (Donovan, 1807)	**Cordulégastre annelé**	PC	PC	LC	NT	LC			8
Ischnura pumilio (Charpentier, 1825)	**Agrion nain (L')**	AR	AR	LC	LC	NT			3
Lestes barbarus (Fabricius, 1798)	**Leste sauvage**	R	PC	LC	LC	NT			3
Lestes dryas Kirby, 1890	**Leste dryade**	TR	R	EN	EN	NT			1
Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)	**Leucorrhine à gros thorax**	E	RR	CR	CR	EN	Priorité 2+	Priorité 1-	1
Orthetrum coerulescens (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleuissant	AR	AR	LC	VU	LC			4
Sympetrum danae (Sulzer, 1776)	**Sympétrum noir**	TR	AR	NT	CR	NT			1
Orthoptères									
Bicolorana bicolor (Philippi, 1830)	**Decticelle bicolore**	PC		NT					1
Calliptamus italicus (Linnaeus, 1758)	**Criquet italien**	TR		CR					2
Chorthippus albomarginatus (De Geer, 1773)	Criquet marginé	AR		EN					
Chorthippus dorsatus (Zetterstedt, 1821)	**Criquet verte-échine**	TR		VU					6
Chorthippus vagans (Eversmann, 1848)	**Criquet des Pins**	AR		VU					7
Conocephalus dorsalis (Latreille, 1804)	**Conocéphale des Roseaux**	PC		NT					8
Ephippiger ephippiger (Fiebig, 1784)	**Ephippigère des vignes**	E		CR					
Gryllotalpa gryllotalpa (Linnaeus, 1758)	Courtilière commune	AR		VU					
Metrioptera brachyptera (Linnaeus, 1761)	**Decticelle des bruyères**	R		CR					2
Myrmeleotettix maculatus (Thunberg, 1815)	**Gomphocère tacheté**	PC		NT					7
Oedipoda caerulescens (Linnaeus, 1758)	**OEdipode turquoise**	AC		VU					5
Platycleis tessellata (Charpentier, 1825)	**Decticelle carroyée**	R		VU					3
Sphingonotus caerulans (Linnaeus, 1767)	**Oedipode aigue-marine**	E		CR					3
Stethophyma grossum (Linnaeus, 1758)	**Criquet ensanglanté**	PC		VU					3
Tetrix ceperoi Bolívar, 1887	Tétrix des vasières	AR		VU					
Lépidoptères Rhopalocères									
Apatura iris (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant	AR		VU		LC			5
Boloria dia (Linnaeus, 1767)	**Petite Violette**	AR		EN		LC			1
Brenthis ino (Rottemburg, 1775)	**Nacré de la Sanguisorbe**	R		EN		LC			2
Carcharodus alceae (Esper, 1780)	**Hespérie de l'Alcée**	TR		EN		LC			2
Carterocephalus palaemon (Pallas, 1771)	Hespérie du Brome	R		VU		LC			2
Glaucopsyche rebeli (Hirschke, 1904)	**Azuré de la Croisette**	TR		CR		NT	Priorité 1-	Priorité 1-	1
Hamearis lucina (Linnaeus, 1758)	Lucine	AR		VU		LC			
Heteropterus morpheus (Pallas, 1771)	**Miroir**	TR		EN		LC			4
Iphiclides podalirius (Linnaeus, 1758)	Flambé	TR		CR		LC			1
Melitaea athalia (Rottemburg, 1775)	**Mélitée du Mélampyre**	TR		CR		LC			2
Nymphalis polychloros (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue	AR		VU		LC			6
Plebejus argus (Linnaeus, 1758)	Azuré de l'Ajonc	TR		EN		LC			
Polyommatus coridon (Poda, 1761)	**Argus bleu-nacré**	AC		NT		LC			4
Satyrium pruni (Linnaeus, 1758)	Thécla du Prunier	TR		VU		LC			1
Satyrium w-album (Knoch, 1782)	Thécla de l'Orme	TR		EN		LC			
Spialia sertorius (Hoffmannsegg, 1804)	Hespérie des Sanguisorbes	TR		VU		LC			
Thymelicus acteon (Rottemburg, 1775)	Hespérie du Chiendent	AR		VU		LC			1

Nom espèce		Rareté		Menace			SCAP		
Scientifique	Vernaculaire	Picardie	Ile-de-France	Picardie	Ile-de-France	France	Picardie	Ile-de-France	nombre SIE
Lépidoptères Hétérocères									
Abrostola triplasia (Linnaeus, 1758)	**Plusie à lunettes**								1
Adscita statices (Linnaeus, 1758)	**Procris de l'Oseille**								2
Agrius convolvuli (Linnaeus, 1758)	**Sphinx du Liseron**								1
Anarta myrtilli (Linnaeus, 1761)	**Noctuelle de la Myrtille**								4
Archanara dissoluta (Treitschke, 1825)	**Nonagrie rubanée**								2
Arctia villica (Linnaeus, 1758)	**Ecaille fermière**								1
Arenostola phragmitidis (Hübner, 1803)	**Noctuelle des Roselières**								1
Autographa pulchrina (Haworth, 1809)	**V d'or**								1
Callimorpha dominula (Linnaeus, 1758)	**Ecaille marbrée**								3
Celaena leucostigma (Hübner, 1808)	**Noctuelle de l'Iris**								1
Chilodes maritima (Tauscher, 1806)	**Nonagrie du Phragmite**								1
Chloroclysta siterata (Hufnagel, 1767)	**Cidarie à bandes vertes**								1
Coenobia rufa (Haworth, 1809)	**Nonagrie rougeâtre**								1
Coscinia cribraria (Linnaeus, 1758)	**Crible**								2
Cybosia mesomella (Linnaeus, 1758)	**Eborine**								1
Cyclophora pendularia (Clerck, 1759)	**Ephyre orbiculaire**								1
Deltote bankiana (Fabricius, 1775)	**Noctuelle argentule**								2
Graphiphora augur (Fabricius, 1775)	**Noctuelle augure**								2
Hypena crassalis (Fabricius, 1787)	**Noctuelle épaissie**								1
Lacanobia splendens (Hübner, 1808)	**Noctuelle du Thélyptéris**								1
Leucodonta bicoloria (Denis & Schiffermüller, 1775)	**Bombyx bicolore**								1
Lithophane furcifera (Hufnagel, 1766)	**Xyline du Bouleau**								1
Macrochilo cribrumalis (Hübner, 1793)	**Herminie pointillée**								2
Mythimna pudorina (Denis & Schiffermüller, 1775)	**Leucanie pudorine**								2
Mythimna straminea (Treitschke, 1825)	**Leucanie paillée**								3
Parastichtis ypsillon (Denis & Schiffermüller, 1775)									2
Pelosia obtusa (Herrich-Schäffer, 1852)	**Lithosie obtuse**								1
Perconia strigillaria (Hübner, 1787)	**Phalène des landes**								1
Phragmatiphila nexa (Hübner, 1808)	**Noctuelle à Baïonnette**								1
Polyphaenis sericata (Esper, 1787)	**Noctuelle du Camérisier**								1
Sedina buettneri (E. Hering, 1858)	**Noctuelle de la Brouille**								2
Simyra albovenosa (Goeze, 1781)	**Noctuelle veineuse**								1
Stegania cararia (Hübner, 1790)	**Stéganie convoitée**								1
Stegania trimaculata (de Villers, 1789)	**Stéganie du peuplier**								1
Thumatha senex (Hübner, 1808)	**Nudarie vieille**								1
Xanthorhoe quadrifasiata (Clerck, 1759)	**Phalène quadrifasciée**								1
Gastéropodes									
Cochlicopa nitens (M. von Gallenstein, 1848)	**Grande brillante**								1
Vertigo angustior Jeffreys, 1830	**Vertigo étroit**						Priorité 1+	Priorité 3	3
Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)	**Vertigo de Des Moulins**						Priorité 1+		8
Poissons									
Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	**Anguille européenne**	AC		EN		CR	Priorité 2+	Priorité 2+	1
Cobitis taenia Linnaeus, 1758	**Loche de rivière, Loche épineuse**	PC		LC		VU	Priorité 1+	Priorité 2+	2
Cottus perifretum Freyhof, Kottelat & Nolte, 2005	Chabot	AC		LC		DD			1
Esox lucius Linnaeus, 1758	**Brochet**	PC		NT		VU	Priorité 2+	Priorité 2+	1
Lota lota (Linnaeus, 1758)	Lote	AC		NT		VU	Priorité 1+	Priorité 1+	
Rhodeus amarus (Bloch, 1782)	**Bouvière**	AR		LC		LC	Priorité 2+	Priorité 2+	1

Nom espèce		Rareté		Menace			SCAP		
Scientifique	Vernaculaire	Picardie	Ile-de-France	Picardie	Ile-de-France	France	Picardie	Ile-de-France	nombre SIE
Amphibiens									
Alytes obstetricans (Laurenti, 1768)	**Alyte accoucheur**	AC		LC		LC			3
Bufo calamita (Laurenti, 1768)	**Crapaud calamite**	AR		NT		LC			1
Hyla arborea (Linnaeus, 1758)	**Rainette verte**	AC		VU		NT			1
Lissotriton vulgaris (Linnaeus, 1758)	**Triton ponctué**	PC		LC		NT			4
Pelodytes punctatus (Daudin, 1803)	**Pélodyte ponctué**	R		VU		LC			1
Triturus cristatus (Laurenti, 1768)	**Triton crêté**	PC		VU		NT			5
Reptiles									
Coronella austriaca Laurenti, 1768	**Coronelle lisse**	PC		VU		LC			3
Lacerta agilis Linnaeus, 1758	**Lézard des souches**	AC		VU		NT	Priorité 1+	Priorité 2+	7
Lacerta bilineata Daudin, 1802	**Lézard vert occidental**	AR		VU		LC			2
Vipera berus (Linnaeus, 1758)	**Vipère péliade**	PC		VU		VU			7
Oiseaux									
Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)	Autour des palombes	R	RR	VU	EN	LC			1
Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)	**Phragmite des joncs**	AC	CC	LC	EN	LC			5
Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	**Martin-pêcheur d'Europe**	AC	R	LC	LC	LC			10
Anas clypeata Linnaeus, 1758	Canard souchet	R	RRR	VU	CR	LC			1
Anas strepera Linnaeus, 1758	Canard chipeau	R	RRR	VU	NAb	LC			1
Athene noctua (Scopoli, 1769)	**Chouette chevêche, Chevêche d'Athéna**	AC	R	VU	NT	LC			1
Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé	TR	RRR	CR	RE	VU	Priorité 3		2
Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758	**Engoulevent d'Europe**	TR	RR	VU	NT	LC			6
Certhia familiaris Linnaeus, 1758	**Grimpereau des bois**	AR	-	VU	-	LC			5
Charadrius dubius Scopoli, 1786	Petit Gravelot	AC	PC	LC	VU	LC			2
Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	AR	RRR	VU	CR	VU	Priorité 3	Priorité 3	
Crex crex (Linnaeus, 1758)	**Râle des genêts**	R	RR	EN	RE	EN	Priorité 2+	Priorité 1-	1
Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	**Pic mar**	PC	PC	LC	LC	LC	Priorité 2+	Priorité 2+	10
Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	**Pic noir**		PC	NT	LC	LC			9
Emberiza calandra Linnaeus, 1758	Bruant proyer	C	C	LC	LC	NT			
Emberiza cirlus Linnaeus, 1758	Bruant zizi	AR	PC	VU	LC	LC			
Ficedula hypoleuca (Pallas, 1764)	**Gobemouche noir**	R	RRR	VU	VU	LC			5
Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)	Échasse blanche	R	CCC	VU	NAb	LC	Priorité 3		
Hippolais icterina (Vieillot, 1817)	Hypolaïs ictérine, Grand contrefaisant	R	C	EN	NAb	VU			
Jynx torquilla Linnaeus, 1758	Torcol fourmilier		R	EN	CR	NT			1
Lanius excubitor Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	R	RR	CR	CR	EN	Priorité 2+	Priorité 1-	
Locustella luscinioides (Savi, 1824)	**Locustelle luscinioïde**	R	.	EN	CR	EN	Priorité 1-	Priorité 1-	2
Lullula arborea (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	AR	R	VU	VU	LC			
Merops apiaster Linnaeus, 1758	Guêpier d'Europe	AR	0	VU	CR	LC			
Passer montanus (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet	AC	PC	VU	NT	NT			
Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	**Bondrée apivore**	AC	RRR ?	NT	VU	LC	Priorité 2+	Priorité 2+	7
Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)	**Rougequeue à front blanc**	PC	C	NT	LC	LC			8
Phylloscopus bonelli (Vieillot, 1819)	**Pouillot de Bonelli**		PC	CR	LC	LC			5
Phylloscopus sibilatrix (Bechstein, 1793)	**Pouillot siffleur**	AR	RR	VU	EN	VU			10
Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	C	RR	LC	NT	VU			
Rallus aquaticus Linnaeus, 1758	**Râle d'eau**	PC	C	DD	VU	DD			6
Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)	Traquet tarier, Tarier des prés	AR	RR	VU	RE	VU			
Scolopax rusticola Linnaeus, 1758	Bécasse des bois		AR	NT	NT	LC			3
Sterna hirundo Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	AR	AC	VU	VU	LC	Priorité 3	Priorité 3	1
Turdus pilaris Linnaeus, 1758	Grive litorne	AR	RRR	EN	NAb	LC			
Upupa epops Linnaeus, 1758	Huppe fasciée	E	RRR	EN	CR	LC			
Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	PC	RR ?	VU	VU	LC			1

Nom espèce		Rareté		Menace			SCAP		
Scientifique	Vernaculaire	Picardie	Ile-de-France	Picardie	Ile-de-France	France	Picardie	Ile-de-France	nombre SIE
Mammifères									
Apodemus flavicollis (Melchior, 1834)	Mulot à collier	AR	RR	VU		LC			
Arvicola sapidus Miller, 1908	Campagnol amphibie		RR	DD		NT	Priorité 1-	Priorité 1+	
Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	E	RR	CR	CR	LC			1
Cervus elaphus Linnaeus, 1758	Cerf élaphe	AR	C	NT		LC			
Martes martes (Linnaeus, 1758)	Martre des pins, Martre	AR	R	VU		LC			2
Muscardinus avellanarius (Linnaeus, 1758)	Muscardin	AR	RR	VU		LC			
Myotis alcathoe Helversen & Heller, 2001	Murin d'Alcathoe	TR	RR	DD	DD	LC			
Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	**Murin de Bechstein**	TR	R	EN	NT	NT	Priorité 2+	Priorité 2+	3
Myotis brandtii (Eversmann, 1845)	Murin de Brandt	TR	RR	DD	DD	LC			1
Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)	**Murin à oreilles échancrées**	AR	RR	VU	NT	LC			5
Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	**Grand Murin**	R	R	EN	VU	LC			2
Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	**Murin de Natterer**	AR	AC	VU	LC	LC			3
Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	**Noctule de Leisler**	AR	AR	VU	NT	NT			4
Nyctalus noctula (Schreber, 1774)	**Noctule commune**	AR	AR	VU	NT	NT			5
Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	**Grand rhinolophe**	R	RR	EN	CR	NT	Priorité 2+	Priorité 2+	1
Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	**Petit rhinolophe**	AR	RR	VU	EN	LC	Priorité 2+	Priorité 2+	3

Liste de la flore à enjeux

Les espèces à enjeux représentent les espèces identifiées comme d'intérêt patrimonial, protégées, menacées... dans les catalogues de la flore de Picardie ou d'Ile-de-France élaborés par les Conservatoires botaniques nationaux de Bailleul et du Bassin parisien. Les espèces ne comportant pas d'observation moderne, c'est-à-dire postérieure à l'année 1990, sont considérées comme disparues.

LA FLORE : EXPLICATIFS DU TABLEAU

Colonnes Nom espèce « Scientifique » et « Vernaculaire » :
La nomenclature de référence est celle du référentiel taxonomique du Muséum national d'histoire naturelle dans sa version 5 (TAXREF v5.0).

Ces 2 premières colonnes sont issues de ce référentiel.
Pour quelques taxons où TAXREF ne proposait pas de nom vernaculaire c'est celui de l'inventaire de la flore vasculaire de la Picardie-2012 qui a été repris.

La conversion de la liste des espèces de la flore du Parc dans ce référentiel a été réalisée pour la diffusion de cette liste, aussi certaines espèces sont présentées dans cette liste avec un niveau taxonomique infra spécifique.

Colonne « Responsabilité PNR Oise - Pays de France » : Les espèces à « responsabilité Parc» correspondent aux espèces dont la conservation à l'échelle des régions Ile-de-France et/ou Picardie repose fortement sur leur maintien dans le territoire du Parc. Elles sont identifiées par la mention « responsabilité Parc ».

Cette liste résulte d'un travail d'analyse de la flore du Parc effectué avec les Conservatoires botaniques.

Colonne « Rareté » :
Les indices de rareté sont définies dans un cadre régional.
• D = Disparu ;
• E = Exceptionnel ou RRR = Extrêmement rare ;
• RR = Très rare ;
• R = Rare ;
• AR = Assez rare ;
• PC = Peu commun ;
• AC = Assez commun ;
• C = Commun ;
• CC = Très commun ;
• NRR = Non revu récemment ;
• ? = Taxons présents mais dont la rareté ne peut-être évaluée sur la base des connaissances actuelles ou dont la présence est hypothétique.

• Picardie : Inventaire de la flore vasculaire de la Picardie (Ptéridophytes et Spermatophytes) - raretés, protections, menaces et statuts - Version n°4d / novembre 2012
• Ile-de-France : Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France (rareté, protections, menaces et statuts - Version complète 2a / avril 2014

Colonne « Menace (cotation UICN) » :
Les Catégories de menace sont définies dans un cadre régional selon la méthodologie définie par l'UICN en 2003.

• RE = Éteint dans la région ;
• CR = En danger critique d'extinction ;
• EN = En danger d'extinction ;
• VU = Vulnérable ;
• NT = Quasi menacée ;
• LC = Préoccupation mineure ;
• DD = Données insuffisantes ;
• NA = Non applicable ; NE = Non évalué.

• Picardie : Inventaire de la flore vasculaire de la Picardie (Ptéridophytes et Spermatophytes) - raretés, protections, menaces et statuts - Version n°4d / novembre 2012.
• Ile-de-France : Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France (rareté, protections, menaces et statuts - Version complète 2a / avril 2014.

Colonne « Protection réglementaire » :
Les espèces faisant l'objet d'une protection sont identifiées par les mentions suivantes :

• PN = Protection nationale (1 = annexe 1, 2 = annexe 2) ; • PR-IdF = Protection régionale Ile-de-France ;
• PR-Pic = Protection régionale Picardie

Colonne « Nombre de SIE » :
Cette colonne indique le nombre de site d'intérêt écologique (SIE) où l'espèce a été notée.

Nom espèce		Responsabilité	Rareté		Menace		Protection	Nombre
Scientifique	Vernaculaire	PNR OPF	Picardie	Ile-de-France	Picardie	Ile-de-France	réglementaire	de SIE
Achillea ptarmica L., 1753	Achillée sternutatoire, Herbe à éternuer	NON	AR	R	NT	LC		3
Actaea spicata L., 1753	Actée en épi, Herbe aux poux	Responsabilité	RR	RR	VU	EN	PR-IdF	3
Agrimonia procera Wallr., 1840	Aigremoine élevée, Aigremoine odorante	NON	AR	AC	LC	LC		17
Agrostis vinealis Schreb., 1771	Agrostide des sables	NON	E?	RRR	DD	VU		1
Aira caryophyllea L., 1753	Canche caryophillée	NON	RR	AR	NT	LC		5
Aira praecox L., 1753	Canche printanière	NON	R	AR	LC	LC		8
Ajuga chamaepitys (L.) Schreb., 1773	Bugle jaune, Bugle petit-pin	NON	R	R	NT	LC		5
Ajuga genevensis L., 1753	Bugle de Genève	NON	AR	AR	LC	LC		8
Alchemilla xanthochlora Rothm., 1937	Alchémille vert jaune, Alchémille commune, Alchémille jaunâtre	NON	R		NT			
Alisma lanceolatum With., 1796	Plantain d'eau à feuilles lancéolées, Alisma lancéolée	NON	R	R	NT	LC		2
Allium oleraceum L., 1753	Ail maraîcher, Ail des endroits cultivés	NON	R	AR	LC	LC		2
Allium sphaerocephalon L., 1753	Ail à tête ronde	Responsabilité	E	R	CR	LC		2
Allium ursinum L., 1753	Ail des ours, Ail à larges feuilles	NON	AR	R	LC	LC		6
Alopecurus aequalis Sobol., 1799	Vulpin roux, Vulpin fauve	NON	RR	R	VU	LC		2
Althaea officinalis L., 1753	Guimauve officinale	NON	AR	R	LC	LC		5
Alyssum alyssoides (L.) L., 1759	Alysson à calices persistants	NON	R	RR	NT	VU		3
Ammi majus L., 1753	Ammi élevé, Grand ammi	NON	AR	R	NA	LC		
Anacamptis morio (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis bouffon	Responsabilité	RR	RR	EN	VU		2
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	NON	AR	AC	LC	LC		10
Anemone ranunculoides L., 1753	Anémone fausse-renoncule	Responsabilité	RR	RR	VU	VU	PR-IdF	2
Anemone sylvestris L., 1753	Anémone sauvage, Anémone sylvestre	NON	RR	NRR	EN	RE	PNI	1
Anthriscus caucalis M.Bieb., 1808	Cerfeuil vulgaire à fruits glabres, Persil sauvage	NON	R	AR	LC	LC		
Aphanes australis Rydb., 1908	Alchémille oubliée, Alchémille à petits fruits	NON	R	R	NT	LC		7
Apium graveolens L., 1753	Céleri-branche	NON	E	.	CR	NA		
Arabidopsis arenosa (L.) Lawalrée, 1960	Arabette des sables (s.l.)	Responsabilité	E	RRR	EN	CR*	PR-IdF	
Aristolochia clematitis L., 1753	Aristoloche clématite, Poison de terre	NON	RR	AR	NT	LC		4
Armeria arenaria (Pers.) Schult., 1820	Armérie faux-plantain, Armérie des sables	Responsabilité	R	R	LC	LC	PR-Pic	4
Artemisia campestris L., 1753	Armoise champêtre, Aurone-des-champs, Armoise rouge	NON	RR	RR	NT	VU		3
Asplenium adiantum-nigrum L., 1753	Capillaire noir, Doradille noir	NON	R	AR	NT	LC		3
Asplenium ceterach L., 1753	Cétérach	NON	RR	R	VU	LC		
Atropa belladonna L., 1753	Belladone, Bouton-noir	NON	R	RR	LC	EN		6
Avenula pratensis (L.) Dumort., 1868	Avoine des prés	NON	PC	AR	LC	VU		
Baldellia ranunculoides (L.) Parl., 1854	Flûteau fausse-renoncule	Responsabilité	R	RR	NT	EN*	PR-IdF	1
Berberis vulgaris L., 1753	Épine-vinette, Berbéris commun	Responsabilité	RR	RR	VU	EN		3
Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762	Chlorette, Chlore perfoliée	NON	PC	AC	LC	LC		14
Blechnum spicant (L.) Roth, 1794	Blechnum en épi, Blechne	NON	R	R	NT	NT		2
Bolboschoenus maritimus (L.) Palla, 1905	Scirpe maritime, Rouche	NON	R	RR	NT	LC*		2
Bothriochloa ischaemum (L.) Keng, 1936	Barbon pied-de-poule, Bothriochloa Ischème	NON	RR	RRR	VU	VU	PR-Pic ; PR-IdF	1
Botrychium lunaria (L.) Sw., 1802	Botryche lunaire, Botrychium lunaire	Responsabilité	E	RRR	CR	CR	PR-Pic ; PR-IdF	1
Brassica nigra (L.) W.D.J.Koch, 1833	Moutarde noire, Chou noir	NON	R	R	LC	LC		
Bromus commutatus Schrad., 1806	Brome variable	NON	AR	AR	LC	LC		
Bromus diandrus Roth, 1787	Brome à deux étamines	NON	RR	AR	LC	LC		
Bromus racemosus L., 1762	Brome en grappe	NON	RR	RRR	NT	VU		
Bromus tectorum L., 1753	Brome des toits	NON	R	AR	LC	LC		4
Bunium bulbocastanum L., 1753	Noix de terre, Marron de terre, Châtaigne-de-terre	NON	AR	RRR	LC	EN		1
Butomus umbellatus L., 1753	Butome en ombelle, Jonc fleuri, Carélé	NON	R	RR	LC	VU		1
Calamagrostis canescens (Weber) Roth, 1789	Calamagrostide blanchâtre, Calamagrostis lancéolé, Calamagrostis des marais	NON	R	RRR	NT	EN	PR-IdF	1
Callitriche brutia var. hamulata (Kütz. ex W.D.J.Koch) Lansdown, 2006	Callitriche en hameçon	NON	R	RR	NT			2
Callitriche platycarpa Kütz., 1842	Callitriche à fruits plats, Callitriche à fruits élargis	NON	PC	R	LC	LC		
Caltha palustris L., 1753	Populage des marais	NON	PC	AC	LC	LC		9
Campanula glomerata L., 1753	Campanule agglomérée	NON	AR	RR	NT	VU		3
Campanula persicifolia L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher	Responsabilité	RR	RR	VU	EN		9
Campanula rapunculoides L., 1753	Campanule fausse-raiponce	NON	RR	RRR	VU	NA		1
Capsella bursa-pastoris subsp. rubella (Reut.) Hobk., 1869	Bourse-à-pasteur rougeâtre	NON	AR	R	LC	LC		1

Nom espèce		Responsabilité	Rareté		Menace		Protection	Nombre
Scientifique	Vernaculaire	PNR OPF	Picardie	Ile-de-France	Picardie	Ile-de-France	réglementaire	de SIE
Cardamine amara L., 1753	Cardamine amère	NON	AR	RR	LC	LC		1
Cardamine impatiens L., 1753	Cardamine impatiens, Cardamine impatiente, Herbe au diable	NON	R	AR	LC	LC	PR-IdF	5
Carex acuta L., 1753	Laîche aiguë, Laîche grêle	NON	AR	AR	LC	LC		2
Carex appropinquata Schumach., 1801	Laîche paradoxale	Responsabilité	RR	RRR	VU	CR ?		2
Carex arenaria L., 1753	Laîche des sables, Salsepareille des pauvres	Responsabilité	AR	RRR	LC	EN		11
Carex depauperata Curtis ex With., 1787	Laîche appauvrie, Laîche à épis grêles et peu fournis	Responsabilité	RR	RRR	VU	EN	PR-IdF	1
Carex digitata L., 1753	Laîche digitée	Responsabilité	AR	RRR	LC	EN		5
Carex distans L., 1759	Laîche à épis distants, Laîche distante	NON	R	RR	NT	NT		4
Carex disticha Huds., 1762	Laîche distique	NON	AR	R	LC	NT		1
Carex echinata Murray, 1770	Laîche étoilée, Laîche-hérisson	NON	R	RR	NT	VU		4
Carex ericetorum Pollich, 1777	Laîche des bruyères, Laîche des landes	Responsabilité	RR	RRR	VU	EN		3
Carex flava L., 1753	Laîche jaunâtre, Laîche jaune	Responsabilité	R	RRR	NT	EN		1
Carex hostiana DC., 1813	Laîche blonde	Responsabilité	RR	RRR	VU	CR		2
Carex humilis Leyss., 1758	Laîche humble	NON	RR	RR	VU	LC		2
Carex lasiocarpa Ehrh., 1784	Laîche à fruit barbu, Laîche à fruit velu, Laîche filiforme	Responsabilité	RR	RRR	VU	CR	PR-Pic ; PR-IdF	1
Carex mairei Coss. & Germ., 1840	Laîche de Maire	Responsabilité	RR	RRR	EN	CR	PR-Pic ; PR-IdF	4
Carex muricata L., 1753	Laîche muriquée (s.l.)	NON	E?	.	DD	NA		1
Carex nigra (L.) Reichard, 1778	Laîche vulgaire	NON	AR	RRR	LC	EN		3
Carex ovalis Gooden., 1794	Laîche des lièvres, Laîche Patte-de-lièvre	NON	AR	AC	LC	LC		8
Carex pairae F.W.Schultz, 1868	Laîche de Paira	NON	E?	RRR ?	DD	DD		1
Carex pallescens L., 1753	Laîche pâle	NON	AR	AC	LC	LC		12
Carex panicea L., 1753	Laîche millet, Faux Fenouil	NON	AR	R	LC	LC		5
Carex pseudocyperus L., 1753	Laîche faux-souchet	NON	PC	AC	LC	LC		6
Carex pulicaris L., 1753	Laîche puce, Carex pucier	Responsabilité	RR	RRR	EN	EN	PR-Pic	1
Carex reichenbachii Bonnet, 1883	Laîche de Reichenbach	Responsabilité	RR		VU		PN1	1
Carex rostrata Stokes, 1787	Laîche à bec	NON	R	NT	RRR	EN		1
Carex strigosa Huds., 1778	Laîche à épis grêles, Laîche maigre	Responsabilité	AR	RRR	LC	EN		3
Carex tomentosa L., 1767	Laîche tomenteuse	NON	R	R	LC	LC		2
Carex vesicaria L., 1753	Laîche vésiculeuse, Laîche à utricules renflés	NON	R	AR	LC	LC		4
Carex viridula Michx., 1803	Laîche tardive	NON	R	AR	VU	LC		2
Carex viridula subsp. oedocarpa (Andersson) B.Schmid, 1983	Laîche déprimée, Laîche vert jaunâtre	NON	R	R	LC	LC		4
Carex viridula var. elatior (Schltdl.) Crins, 1989	Laîche écailleuse	NON	AR	RR	LC			
Carex vulpina L., 1753	Laîche des renards, Carex des renards	NON	RR	RRR ?	VU	DD		
Catabrosa aquatica (L.) P.Beauv., 1812	Catabrose aquatique, Canche aquatique	Responsabilité	RR	RRR	VU	CR		1
Centaurium pulchellum (Sw.) Druce, 1898	Petite centaurée délicate	NON	AR	AC	LC	LC		2
Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce, 1906	Céphalanthère à grandes fleurs, Helléborine blanche	NON	AR	AR	NT	LC		8
Cerastium brachypetalum Desp. ex Pers., 1805	Céraiste à pétales courts	NON	E?	R	DD	LC		1
Cerastium pumilum Curtis, 1777	Céraiste nain	NON	RR	AR	VU	LC		3
Ceratocapnos claviculata (L.) Lidén, 1984	Corydale à vrilles	Responsabilité	E		VU			2
Chenopodium glaucum L., 1753	Chénopode glauque	NON	AR	RR	LC	LC		
Chenopodium rubrum L., 1753	Chénopode rouge, Ansérine rouge	NON	PC	AR	LC	LC		4
Chondrilla juncea L., 1753	Chondrille à tige de jonc, Chondrille effilée	NON	RR	R	EN	LC		
Cirsium dissectum (L.) Hill, 1768	Cirse des prairies, Cirse Anglais, Cirse d'Angleterre	NON	RR	RR	VU	VU		1
Cladium mariscus (L.) Pohl, 1809	Marisque, Cladium des marais	NON	R	RR	LC	NT		1
Clinopodium acinos (L.) Kuntze, 1891	Calament des champs (s.l.)	NON	AR	AR	NT	LC		5
Clinopodium ascendens (Jord.) Samp., 1913	Calament ascendent	NON	E ?	NA	RRR	EN		1
Clinopodium menthifolium (Host) Stace, 1989	Sarriette à feuilles de Menthe	Responsabilité	RR	R	VU	LC		2
Clinopodium nepeta (L.) Kuntze, 1891	Calament glanduleux	NON	RR	RRR	VU	DD		
Conium maculatum L., 1753	Grande cigüe, Ciguë tachée	NON	R	R	NT	LC		2
Coronilla minima L., 1756	Coronille naine, Coronille mineure	NON	E	R	EN	LC		1
Corydalis solida (L.) Clairv., 1811	Corydale solide	Responsabilité	RR	RRR	VU	EN		1
Corynephorus canescens (L.) P.Beauv., 1812	Corynéphore blanchâtre, Canche des sables	Responsabilité	R	R	NT	LC		8
Crassula tillaea Lest.-Garl., 1903	Crassule mousse, Mousse fleurie	Responsabilité	RR	RR	EN	NT		5
Cuscuta epithymum (L.) L., 1774	Cuscute à petites fleurs	NON	RR	RR	VU	VU		3
Cuscuta europaea L., 1753	Cuscute d'Europe, Grande cuscute	NON	R	RR	LC	VU	PR-IdF	1
Cynodon dactylon (L.) Pers., 1805	Chiendent pied-de-poule, Gros chiendent	NON	R?	AC	LC	LC		

Nom espèce		Responsabilité	Rareté		Menace		Protection	Nombre
Scientifique	Vernaculaire	PNR OPF	Picardie	Ile-de-France	Picardie	Ile-de-France	réglementaire	de SIE
Cynoglossum germanicum Jacq., 1767	Cynoglosse d'Allemagne	NON	R		LC		PR-Pic	3
Cynoglossum officinale L., 1753	Cynoglosse officinale	NON	AR	R	LC	NT		9
Cyperus fuscus L., 1753	Souchet brun	NON	AR	R	LC	LC		5
Dactylorhiza fuchsii (Druce) Soó, 1962	Orchis de Fuchs, Orchis tacheté des bois, Orchis de Meyer	NON	PC	RR	LC	EN		3
Dactylorhiza incarnata (L.) Soó, 1962	Orchis incarnat, Orchis couleur de chair	NON	R	RRR	NT	EN	PR-Pic	1
Dactylorhiza maculata (L.) Soó, 1962	Orchis tacheté	NON	R	AR	VU	LC		2
Dactylorhiza majalis (Rchb.) P.F.Hunt & Summerh., 1965	Dactylorhize de mai	Responsabilité	RR	RR	NT	CR		2
Dactylorhiza praetermissa (Druce) Soó, 1962	Orchis négligé	NON	AR	R	NT	NT	PR-Pic ; PR-IdF	8
Dactylorhiza viridis (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis vert, Orchis grenouille, Satyrion vert	Responsabilité	E	NRR	CR	RE	PR-Pic ; PR-IdF	1
Dactylorhiza x aschersoniana (Hausskn.) Borsos & Soó, 1960	Dactylorhize d'Ascherson	NON	E?	?	NA	NA		
Danthonia decumbens (L.) DC., 1805	Danthonie, Sieglingie retombante	NON	R	AR	NT	LC		8
Daphne laureola L., 1753	Daphné lauréole	NON	AR	AC	LC	LC		9
Descurainia sophia (L.) Webb ex Prantl, 1891	Sisymbre sagesse, Descurainie Sagesse	NON	E	RRR	EN	CR		
Dianthus armeria L., 1753	Oeillet velu, Armoirie	NON	R	AR	NT	LC		2
Dianthus carthusianorum L., 1753	Oeillet des chartreux	Responsabilité	RR	R	EN	LC		3
Digitalis lutea L., 1753	Digitale jaune	NON	RR	RRR	NT	EN		
Digitalis purpurea L., 1753	Digitale pourpre, Gantelée	NON	AR	AC	LC	LC		6
Digitaria ischaemum (Schreb.) Schreb. ex Mühl., 1817	Digitaire glabre, Digitaire filiforme	NON	AR?	RR	LC	NT		2
Diplotaxis tenuifolia (L.) DC., 1821	Diplotaxe vulgaire, Roquette jaune	NON	R	AC	LC	LC		2
Dipsacus pilosus L., 1753	Cardère poilu, Verge à pasteur	NON	AR	AR	LC	LC		3
Doronicum plantagineum L., 1753	Doronic à feuilles de plantain	Responsabilité	RR	RR	VU	NA		5
Eleocharis acicularis (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe épingle, Héléocharis Épingle	Responsabilité	RR	RRR	VU	EN	PR-Pic	1
Eleocharis multicaulis (Sm.) Desv., 1818	Scirpe à nombreuses tiges, Souchet à tiges nombreuses	Responsabilité	E	RRR	EN	EN		2
Eleocharis uniglumis (Link) Schult., 1824	Scirpe à une écaille, Héléocharis à une écaille	NON	R	RR	NT	LC		1
Elytrigia campestris (Godr. & Gren.) Kerguélen ex Carreras, 1986	Chiendent des champs	NON	E?	RR	DD	DD		
Epilobium obscurum Schreb., 1771	Épilobe vert foncé	NON	RR?	RRR	DD	DD		
Epilobium palustre L., 1753	Épilobe des marais	NON	R	RRR	LC	CR		
Epilobium roseum Schreb., 1771	Épilobe rosée	NON	R	RR	LC	NT		2
Epipactis atrorubens (Hoffm.) Besser, 1809	Épipactis rouge sombre, Épipactis brun rouge, Épipactis pourpre noirâtre, Helléborine rouge	NON	AR	R	LC	NT		10
Epipactis palustris (L.) Crantz, 1769	Épipactis des marais	NON	R	RR	VU	VU		4
Equisetum fluviatile L., 1753	Prêle des eaux	NON	AR	R	LC	LC		2
Erica cinerea L., 1753	Bruyère cendrée, Bucane	Responsabilité	RR	AC	VU	LC	PR-Pic	6
Erica tetralix L., 1753	Bruyère à quatre angles, Bruyère quaternée	Responsabilité	RR	RR	VU	LC	PR-Pic	6
Erigeron acris L., 1753	Vergerette âcre	NON	AR	AR	LC	LC		1
Eriophorum angustifolium Honck., 1782	Linaigrette à feuilles étroites	NON	RR	RR	VU	VU	PR-Pic ; PR-IdF	1
Erysimum cheiranthoides L., 1753	Vélar fausse-giroflée	NON	R	R	NT	LC		2
Euphorbia palustris L., 1753	Euphorbe des marais	Responsabilité	E	RR	EN	NT	PR-Pic	3
Euphorbia seguieriana Neck., 1770	Euphorbe de Séguier	NON	R	RR	NT	VU		5
Euphorbia stricta L., 1759	Euphorbe raide	NON	RR	R	VU	LC		2
Euphrasia nemorosa (Pers.) Wallr., 1815	Euphraise des bois, Euphraise des forêts	NON	R	RRR ?	LC	DD		5
Euphrasia stricta D.Wolff ex J.F.Lehm., 1809	Euphraise raide	NON	AR	R	NT	LC		2
Festuca filiformis Pourr., 1788	Fétuque capillaire	Responsabilité	R	AC	NT	LC		11
Festuca heteropachys (St.-Yves) Patzke ex Auquier, 1973	Fétuque à feuilles d'épaisseur variable	NON	RR?	RRR ?	DD	DD		1
Festuca heterophylla Lam., 1779	Fétuque hétérophylle	NON	AR	AC	LC	LC		4
Festuca nigrescens Lam., 1788	Fétuque noirâtre	NON	RR?	.	DD	NA		
Filago minima (Sm.) Pers., 1807	Gnaphale nain	Responsabilité	R	R	VU	LC		5
Filago vulgaris Lam., 1779	Cotonnière d'Allemagne, Immortelle d'Allemagne	NON	RR	R	VU	LC		
Filipendula vulgaris Moench, 1794	Filipendule vulgaire, Spirée filipendule	Responsabilité	RR	RR	VU	LC		5
Fragaria viridis Weston, 1771	Fraisier vert	NON	E	RR	EN	LC		1
Fumana procumbens (Dunal) Gren. & Godr., 1847	Fumana à tiges retombantes, Fumana vulgaire, Hélianthème nain	Responsabilité	RR	RR	EN	NT	PR-Pic	3
Fumaria capreolata L., 1753	Fumeterre grimpante	NON	RR	RR	VU	LC		
Fumaria vaillantii Loisel., 1809	Fumeterre de Vaillant	NON	E	RRR	EN	VU		
Galium parisiense L., 1753	Gaillet de Paris	NON	R	RR	LC	VU		1
Galium saxatile L., 1753	Gaillet du Harz, Gaillet des rochers	NON	RR	RRR	VU	CR	PR-Pic	1
Galium uliginosum L., 1753	Gaillet aquatique, Gaillet fangeux	NON	AR	AR	LC	LC		10

Nom espèce		Responsabilité	Rareté		Menace		Protection	Nombre
Scientifique	Vernaculaire	PNR OPF	Picardie	Ile-de-France	Picardie	Ile-de-France	réglementaire	de SIE
Genista anglica L., 1753	Genêt d'Angleterre, Petit Genêt épineux	Responsabilité	E	RRR	EN	EN	PR-Pic	1
Genista pilosa L., 1753	Genêt poilu, Genêt velu	Responsabilité	E	RR	CR	NT	PR-Pic	1
Genista sagittalis L., 1753	Genêt ailé, Genistrolle	Responsabilité	E	RR	EN	VU		1
Gentiana cruciata L., 1753	Gentiane croisette	Responsabilité	RR	RRR	VU	CR	PR-Pic	4
Gentiana pneumonanthe L., 1753	Gentiane des marais, Gentiane pulmonaire des marais, Gentiane pneumonanthe	Responsabilité	RR	RR	EN	EN	PR-Pic	
Gentianella germanica (Willd.) Börner, 1912	Gentianelle d'Allemagne	NON	AR	RR	NT	EN		3
Geranium rotundifolium L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette	NON	AR	CC	LC	LC		1
Geranium sanguineum L., 1753	Géranium sanguin, Sanguinaire, Herbe à becquet, Bec de grue,	Responsabilité	RR	R	VU	LC	PR-Pic	4
Geum rivale L., 1753	Benoîte des ruisseaux	NON	R	RRR	NT	CR	PR-IdF	2
Glebionis segetum (L.) Fourr., 1869	Chrysanthème des moissons, Chrysanthème des blés	NON	AR	RRR	NT	CR		
Goodyera repens (L.) R.Br., 1813	Goodyère rampante	NON	RR	RR	NA	NA		2
Gymnadenia conopsea (L.) R.Br., 1813	Gymnadénie moucheron, Orchis moucheron, Orchis moustique	NON	PC	R	LC	VU		1
Gymnadenia odoratissima (L.) Rich., 1817	Gymnadenie odorante, Orchis odorant	NON	RR	NRR	VU	RE	PR-Pic	
Heliotropium europaeum L., 1753	Héliotrope d'Europe	NON	E?	R	VU	NT		
Helleborus foetidus L., 1753	Hellébore fétide, Pied de Griffon	NON	AR	AR	LC	LC		12
Herniaria glabra L., 1753	Herniaire glabre	NON	AR	AR	LC	LC		4
Herniaria hirsuta L., 1753	Herniaire velue	NON	RR	R	NT	LC		
Hieracium laevigatum Willd., 1803	Épervière lisse	NON	R	R	NT	LC		
Hieracium maculatum Schrank, 1789	Épervière tachée	NON	RR	R	VU	LC		1
Hieracium sabaudum L., 1753	Épervière de Savoie	NON	RR	AR	VU	LC		
Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc	NON	PC	C	LC	LC		10
Hippuris vulgaris L., 1753	Pesse d'eau, Hippuris commun	NON	R	RRR	NT	EN		1
Holosteum umbellatum L., 1753	Holostée en ombelle	Responsabilité	RR?	RRR	NT	CR		
Hordeum secalinum Schreb., 1771	Orge faux seigle	NON	R	RR	NT	LC		1
Hydrocotyle vulgaris L., 1753	Écuelle d'eau, Herbe aux Patagons	NON	AR	R	LC	LC		5
Hyoscyamus niger L., 1753	Jusquiame noire	NON	E	RR	EN	EN		
Hypericum androsaemum L., 1753	Millepertuis Androsème	Responsabilité	RR	RRR	EN	CR		2
Hypericum elodes L., 1759	Millepertuis des marais	Responsabilité	E	RRR	EN	EN	PR-Pic ; PR-IdF	2
Hypericum maculatum Crantz, 1763	Millepertuis maculé	NON	E	AR	EN	LC		
Hypericum montanum L., 1755	Millepertuis des montagnes	Responsabilité	RR	RR	VU	EN		4
Hypericum x desetangsii Lamotte, 1874	Millepertuis de Desétangs	NON	R	RR ?	DD	NA		
Hypochaeris glabra L., 1753	Porcelle glabre, Porcelle des sables	Responsabilité	E	RR	VU	VU		1
Iberis amara L., 1753	Ibéris amer	NON	AR	R	LC	NT		8
Inula salicina L., 1753	Inule à feuilles de saule	NON	R	RR	NT	NT	PR-Pic	
Iris foetidissima L., 1753	Iris fétide, Iris gigot, Glaïeul puant	NON	R	AC	LC	LC		8
Isolepis fluitans (L.) R.Br., 1810	Scirpe flottant	Responsabilité	E	RRR	EN	VU	PR-Pic ; PR-IdF	1
Isopyrum thalictroides L., 1753	Isopyre faux Pigamon	Responsabilité	E	RRR	EN	VU	PR-Pic ; PR-IdF	
Jasione montana L., 1753	Jasione des montagnes	Responsabilité	RR	RR	EN	LC		1
Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à tépales aigus, Jonc acutiflore	NON	AR	AC	LC	LC		9
Juncus bulbosus L., 1753	Jonc couché, Jonc bulbeux	NON	R	AR	NT	LC		2
Juncus compressus Jacq., 1762	Jonc à tiges comprimées	NON	R	AR	LC	LC		2
Juncus squarrosus L., 1753	Jonc rude, Jonc raide	Responsabilité	RR	RRR	VU	EN	PR-Pic	2
Juncus subnodulosus Schrank, 1789	Jonc à tépales obtus, Jonc à fleurs obtuses	NON	PC	R	LC	LC		10
Juniperus communis L., 1753	Genévrier commun	NON	PC	AR	LC	LC		5
Koeleria glauca subsp. maritima (Lange) Domin, 1904	Koelérie maritime	NON	E		VU			
Koeleria macrantha (Ledeb.) Schult., 1824	Koélérie grêle, Koelérie à grandes fleurs	NON	AR	R	LC	LC		10
Lactuca virosa L., 1753	Laitue vireuse, Laitue sauvage	NON	RR	AC	DD	LC		1
Lamium hybridum Vill., 1786	Lamier hybride	NON	RR?	AR	VU	LC		
Laphangium luteoalbum (L.) Tzvelev, 1993	Gnaphale jaunâtre	NON	RR	RRR	VU	EN	PR-Pic	2
Lathyrus hirsutus L., 1753	Gesse hérissée, Gesse hirsute	NON	RR	R	VU	NT		2
Lathyrus nissolia L., 1753	Gesse sans vrille	NON	E	RR	EN	VU		1
Lathyrus palustris L., 1753	Gesse des marais	Responsabilité	RR	RRR	VU	EN	PR-Pic ; PR-IdF	1
Leersia oryzoides (L.) Sw., 1788	Léersie faux Riz	Responsabilité	RR	RRR	VU	VU	PR-IdF	1
Lemna gibba L., 1753	Lentille d'eau bossue, Canillée	NON	R	RRR	LC	VU		2
Leontodon saxatilis Lam., 1779	Liondent faux-pissenlit	NON	R	AR	NT	LC		2

Nom espèce		Responsabilité	Rareté		Menace		Protection	Nombre
Scientifique	Vernaculaire	PNR OPF	Picardie	Ile-de-France	Picardie	Ile-de-France	réglementaire	de SIE
Leonurus cardiaca L., 1753	Agripaume cardiaque	Responsabilité	RR	RR	NT	EN		
Lepidium campestre (L.) R.Br., 1812	Passerage champêtre, Passerage des champs	NON	R	AR	LC	LC		4
Limodorum abortivum (L.) Sw., 1799	Limodore avorté, Limodore sans feuille	Responsabilité	R	RR	VU	NT	PR-Pic	8
Linaria arvensis (L.) Desf., 1799	Linaire des champs	NON	D	NRR	RE	RE		1
Linaria repens (L.) Mill., 1768	Linaire rampante	NON	PC	R	LC	LC		1
Linaria supina (L.) Chaz., 1790	Linaire couchée	NON	R	R	LC	LC		2
Linum tenuifolium L., 1753	Lin à feuilles menues, Lin à petites feuilles	NON	R	R	NT	LC		2
Lobelia urens L., 1753	Lobélie brûlante	NON	D?	RR	CR*	LC	PR-IdF	1
Loncomelos pyrenaicus (L.) Hrouda, 1988	Ornithogale des Pyrénées	NON	AR	AC	LC	LC		2
Luzula congesta (Thuill.) Lej., 1811	Luzule à inflorescences denses	NON	E	RR ?	VU	DD		
Luzula sylvatica (Huds.) Gaudin, 1811	Luzule des bois, Grande luzule,Troscart à fleurs lâches	NON	R	RRR	LC	VU	PR-IdF	2
Lysimachia maritima (L.) Galasso, Banfi & Soldano, 2005	Herbe au lait	NON	RR		NT			
Lysimachia nemorum L., 1753	Lysimaque des bois	NON	PC	RR	LC	VU		4
Lysimachia tenella L., 1753	Mouron délicat	NON	R	RR	NT	EN	PR-Pic	6
Lythrum hyssopifolia L., 1753	Salicaire à feuilles d'hyssope	Responsabilité	RR	AR	VU	LC		1
Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967	Pourpier d'eau	NON	R	AR	NT	LC		3
Maianthemum bifolium (L.) F.W.Schmidt, 1794	Maïanthème à deux feuilles, Petit muguet à deux fleurs, Petit Muguet à deux feuilles	Responsabilité	R	RRR	NT	EN		6
Malva alcea L., 1753	Mauve alcée	NON	RR	AR	VU	LC		2
Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	NON	PC	CC	LC	LC		5
Medicago minima (L.) L., 1754	Luzerne naine	NON	R	AR	LC	LC		3
Melampyrum arvense L., 1753	Mélampyre des champs	NON	AR	AR	NT	LC		2
Melica nutans L., 1753	Mélique penchée	Responsabilité	R?	RRR	LC	CR	PR-IdF	5
Melittis melissophyllum L., 1753	Mélitte à feuilles de Mélisse	Responsabilité	RR	R	EN	LC		4
Mentha pulegium L., 1753	Menthe pouliot	Responsabilité	E	RR	CR	EN		1
Menyanthes trifoliata L., 1753	Trèfle d'eau, Ményanthe	NON	R	RR	NT	VU	PR-Pic	1
Mibora minima (L.) Desv., 1818	Mibora naine, Famine	Responsabilité	R	R	NT	LC		11
Microthlaspi perfoliatum (L.) F.K.Mey., 1973	Tabouret perfolié	NON	R	AR	LC	LC		1
Misopates orontium (L.) Raf., 1840	Muflier des champs, Tête-de-mort	NON	E	RR	EN	NT		
Monotropa hypopitys L., 1753	Monotrope sucepin	NON	R	RR	NT	VU		1
Muscari comosum (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet, Muscari chevelu	NON	AR	AC	LC	LC		7
Muscari neglectum Guss. ex Ten., 1842	Muscari à grappes, Muscari négligé	NON	R?	R	NT	LC		
Myosotis discolor Pers., 1797	Myosotis bicolore	NON	RR	R	VU	LC		1
Myosotis laxa Lehm., 1818	Myosotis cespiteux	NON	AR	R	LC	LC		1
Myosotis stricta Link ex Roem. & Schult., 1819	Myosotis raide	NON	D	RRR ?	RE	DD		
Myosotis sylvatica Hoffm., 1791	Myosotis des forêts	NON	AR	R	LC	LC		1
Myriophyllum verticillatum L., 1753	Myriophylle verticillé	NON	R	RR	NT	VU		
Narcissus pseudonarcissus L., 1753	Jonquille des bois	Responsabilité	AR	AR	NT	LC		10
Nardus stricta L., 1753	Nard raide, Poil-de-bouc	Responsabilité	E	RRR	EN	EN	PR-Pic	1
Neottia nidus-avis (L.) Rich., 1817	Néottie nid d'oiseau, Herbe aux vers	NON	PC	AC	LC	LC		13
Oenanthe aquatica (L.) Poir., 1798	Oenanthe aquatique, Oenanthe phellandre	NON	R	AR	NT	LC		1
Oenanthe fistulosa L., 1753	Oenanthe fistuleuse	NON	R	RRR	NT	EN		4
Oenanthe lachenalii C.C.Gmel., 1805	Oenanthe de Lachenal	NON	R	RR	NT	VU		2
Oenanthe pimpinelloides L., 1753	Oenanthe faux boucage	Responsabilité	D	RRR	RE	VU		
Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819	Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire	Responsabilité	RR	RRR	VU	EN		1
Ononis natrix L., 1753	Bugrane jaune	NON	R	R	NT	LC		1
Ononis pusilla L., 1759	Bugrane naine, Ononis de Colonna, Ononis grêle, Bugrane de Colonna	Responsabilité	RR	RR	VU	EN	PR-Pic	2
Ononis spinosa L., 1753	Bugrane épineuse	NON	E	CC	EN	LC		1
Ophioglossum vulgatum L., 1753	Ophioglosse commun, Langue de serpent	Responsabilité	RR	RR	VU	VU	PR-Pic	5
Ophrys aranifera Huds., 1778	Ophrys araignée, Oiseau-coquet	NON	R	R	VU	LC	PR-Pic	2
Ophrys fuciflora (F.W.Schmidt) Moench, 1802	Ophrys frelon, Ophrys bourdon	NON	AR	RR	LC	NT		5
Ophrys insectifera L., 1753	Ophrys mouche	NON	PC	R	LC	LC		10
Orchis anthropophora (L.) All., 1785	Orchis homme pendu, Acéras homme pendu, Porte-Homme, Pantine,	NON	R	R	VU	LC		1
Orchis mascula (L.) L., 1755	Orchis mâle	NON	AR	R	LC	NT		
Orchis militaris L., 1753	Orchis militaire, Casque militaire, Orchis casqué	NON	AR	R	LC	LC		12
Orchis simia Lam., 1779	Orchis singe	NON	AR	R	LC	VU		7

Nom espèce		Responsabilité	Rareté		Menace		Protection	Nombre
Scientifique	Vernaculaire	PNR OPF	Picardie	Ile-de-France	Picardie	Ile-de-France	réglementaire	de SIE
Orchis x beyrichii A.Kern., 1865	Orchis	NON	RR	?	NA	NA		1
Ornithopus perpusillus L., 1753	Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat	NON	R	R	NT	LC		6
Orobanche alba Stephan ex Willd., 1800	Orobanche du thym, Orobanche blanche	NON	R	RR	LC	NT		5
Orobanche amethystea Thuill., 1799	Orobanche violette	NON	RR	AR	VU	LC		2
Orobanche caryophyllacea Sm., 1798	Orobanche giroflée, Orobanche à odeur d'Oeillet	Responsabilité	RR	RR	EN	NT		4
Orobanche hederae Vaucher ex Duby, 1828	Orobanche du lierre	NON	E	R	NA	LC		
Orobanche minor Sm., 1797	Orobanche du treffle, Petite Orobanche	NON	R	RR	LC	NT		3
Orobanche picridis F.W.Schultz, 1830	Orobanche de la picride, Orobanche du Picris	NON	RR?	AC	LC	LC		3
Orobanche teucrii Holandre, 1829	Orobanche de la germandrée	NON	R	RR	LC	VU		4
Osmunda regalis L., 1753	Osmonde royale, Fougère fleurie	Responsabilité	RR	RR	EN	VU	PR-Pic ; PR-IdF	6
Papaver argemone L., 1753	Pavot argémone	NON	AR	R	LC	NT		1
Persicaria bistorta (L.) Samp., 1913	Langue de Bœuf	Responsabilité	RR	RRR	VU	EN	PR-IdF	1
Persicaria minor (Huds.) Opiz, 1852	Petite Renouée	Responsabilité	E	RRR	EN	VU		
Petasites hybridus (L.) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Pétasite hybride	NON	R	RR	LC	NA		
Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère	NON	R	R	NT	LC		2
Phleum arenarium L., 1753	Fléole des sables	NON	RR	.	NT	NA		1
Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880	Fléole de Boehmer, Fléole fausse Fléole	Responsabilité	R	R	NT	LC		5
Phyteuma spicatum L., 1753	Raiponce en épi	NON	R	RR	LC	VU		3
Pimpinella major (L.) Huds., 1762	Grand boucage	NON	PC	RRR	LC	VU		
Plantago coronopus L., 1753	Plantain corne-de-bœuf, Pied-de-corbeau	NON	AR	C	LC	LC		2
Plantago scabra Moench, 1794	Plantain des sables	NON	RR	RR	VU	NT		1
Platanthera bifolia (L.) Rich., 1817	Platanthère à deux feuilles	NON	AR	AR	LC	VU		1
Poa bulbosa L., 1753	Pâturin bulbeux	NON	R	AR	LC	LC		5
Poa palustris L., 1759	Pâturin des marais	NON	E	RR	EN	EN	PR-Pic ; PR-IdF	1
Polygala calcarea F.W.Schultz, 1837	Polygale du calcaire, Polygala du calcaire	NON	AR	R	NT	LC		6
Polygala comosa Schkuhr, 1796	Polygala chevelu	Responsabilité	R	RRR	NT	CR	PR-Pic	4
Polygala serpyllifolia Hose, 1797	Polygala à feuilles de serpollet, Polygala couché	Responsabilité	RR	RR	VU	VU		1
Polygonatum odoratum (Mill.) Druce, 1906	Sceau de salomon odorant, Polygonate officinal	Responsabilité	R	AR	NT	LC		14
Polypodium vulgare L., 1753	Réglisse des bois, Polypode vulgaire	NON	R	R ?	LC	LC		4
Polystichum aculeatum (L.) Roth, 1799	Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons	NON	PC	AR	LC	LC	PR-IdF	5
Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides	NON	AR	AR	LC	LC		5
Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838	Potamot de Berchtold	NON	R	RR	LC	NT		
Potamogeton coloratus Hornem., 1813	Potamot des tourbières alcalines, Potamot coloré, Potamot rougeâtre	NON	AR	RRR	NT	EN	PR-Pic	2
Potamogeton natans L., 1753	Potamot nageant	NON	AR	AC	LC	LC		3
Potamogeton perfoliatus L., 1753	Potamot à feuilles perfoliées	NON	RR	RRR	VU	NT		
Potamogeton polygonifolius Pourr., 1788	Potamot à feuilles de renouée	Responsabilité	RR	RR	VU	NT	PR-Pic ; PR-IdF	4
Potentilla argentea L., 1753	Potentille argentée	Responsabilité	R	AR	NT	LC		9
Primula vulgaris Huds., 1762	Primevère acaule	NON	R	R ?	NT	DD		1
Prunella grandiflora (L.) Schöller, 1775	Brunelle à grandes fleurs	NON	R	R	NT	LC		2
Prunella laciniata (L.) L., 1763	Brunelle laciniée	NON	R	R	NT	NT		4
Prunus padus L., 1753	Cerisier à grappes, Putiet, Merisier à grappes	NON	PC	R	LC	NA		3
Pseudofumaria alba (Mill.) Lidén, 1986	Corydale jaunâtre	NON	E	.	NA	NA		
Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857	Pulmonaire à feuilles longues	Responsabilité	RR	AR	VU	LC		7
Pulsatilla vulgaris Mill., 1768	Anémone pulsatille, Pulsatille vulgaire	NON	AR	R	NT	LC		5
Pyrola minor L., 1753	Petite pyrole	Responsabilité	E	RRR	EN	EN		1
Pyrola rotundifolia L., 1753	Pyrole à feuilles rondes	NON	RR	RRR	NT	VU		1
Quercus pubescens Willd., 1805	Chêne pubescent	Responsabilité	R	AC	DD	LC		11
Ranunculus aquatilis L., 1753	Renoncule aquatique	NON	R	R	DD	LC		1
Ranunculus circinatus Sibth., 1794	Renoncule divariquée, Renoncule en crosse	Responsabilité	R	RR	NT	VU		3
Ranunculus lingua L., 1753	Grande douve, Renoncule Langue	NON	R	RR	NT	VU	PN1	2
Ranunculus parviflorus L., 1758	Renoncule à petites fleurs	NON	E	RR	VU	VU	PR-IdF	
Ranunculus sardous Crantz, 1763	Renoncule sarde	Responsabilité	R	AC	NT	LC		
Ranunculus trichophyllus Chaix, 1785	Renoncule à feuilles capillaires	NON	R	RR	DD	NT		1
Rhinanthus alectorolophus (Scop.) Pollich, 1777	Rhinanthe velu	NON	R	R	NT	LC		4
Ribes nigrum L., 1753	Cassis, Groseillier noir	NON	AR	R	LC	NA		4
Roegneria canina (L.) Nevski, 1934	Chiendent des chiens	NON	PC	AC	LC	LC		1

Nom espèce		Responsabilité	Rareté		Menace		Protection	Nombre
Scientifique	Vernaculaire	PNR OPF	Picardie	Ile-de-France	Picardie	Ile-de-France	réglementaire	de SIE
Rorippa palustris (L.) Besser, 1821	Rorippe faux-cresson, Cresson des marais	NON	AR	AR	LC	LC		
Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821	Rorippe des forêts, Rorippe des bois	NON	R	AR	LC	LC		2
Rosa agrestis Savi, 1798	Rosier des haies, Églantier agreste	NON	R?	R	DD	LC		1
Rosa pimpinellifolia L., 1759	Rosier pimprenelle, Rosier à feuilles de Boucage	Responsabilité	E	RR	DD	LC		1
Rosa tomentosa Sm., 1800	Rosier tomenteux, Églantier tomenteux	NON	R	RRR ?	LC	DD		2
Rumex maritimus L., 1753	Patience maritime	NON	R	R	NT	LC		2
Rumex pulcher L., 1753	Patience élégante	NON	E	R	VU	LC		
Ruscus aculeatus L., 1753	Fragon, Petit houx, Buis piquant	NON	R	AC	LC	LC		5
Sagittaria sagittifolia L., 1753	Sagittaire à feuilles en cœur, Flèche-d'eau	NON	AR	R	LC	LC		2
Salix atrocinerea Brot., 1804	Saule à feuilles d'Olivier	NON	R	AC	LC	LC		
Salix aurita L., 1753	Saule à oreillettes	NON	AR	AR ?	LC	DD		3
Salix fragilis L., 1753	Saule fragile	NON	R	R ?	NT	LC		2
Salix purpurea L., 1753	Osier rouge	NON	RR	RR	VU	LC		
Salix repens L., 1753	Saule à feuilles étroites, Saule rampant	Responsabilité	R	RRR	LC	EN	PR-IdF	1
Salix triandra L., 1753	Saule à trois étamines	NON	R	R	LC	LC		1
Salix x multinervis Döll, 1858	Saule à nervures nombreuses	NON	RR?	?	NA	NA		
Sambucus racemosa L., 1753	Sureau à grappes	NON	AR	RR	LC	DD		1
Samolus valerandi L., 1753	Samole de Valerand, Mouron d'eau	NON	AR	R	LC	NT		9
Saxifraga granulata L., 1753	Saxifrage granulé	NON	R	AR	NT	LC		5
Schoenoplectus lacustris (L.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers	NON	R	AC	VU	LC		1
Schoenoplectus tabernaemontani (C.C.Gmel.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers glauque, Souchet de Tabernaemontanus	NON	R	RRR	NT	VU		2
Schoenus nigricans L., 1753	Choin noirâtre	NON	R	RRR	VU	VU		
Scilla bifolia L., 1753	Scille à deux feuilles, Étoile bleue	Responsabilité	RR	RR	VU	LC		8
Scleranthus annuus L., 1753	Gnavelle annuelle	NON	R	RR	NT	NT		3
Scorzonera humilis L., 1753	Scorsonère des prés, Petit scorsonère, Scorzonère humble	Responsabilité	R	RR	VU	VU		3
Scrophularia oblongifolia Loisel., 1827	Scrofulaire ailée (s.l.)	NON	RR		EN			1
Scutellaria minor Huds., 1762	Scutellaire naine, Petite scutellaire	Responsabilité	E	AR	EN	LC		1
Securigera varia (L.) Lassen, 1989	Coronille bigarrée	NON	PC	C	LC	LC		6
Sedum rupestre L., 1753	Orpin réfléchi	NON	R	AC	NT	LC		1
Sedum sexangulare L., 1753	Orpin de Bologne, Orpin doux, Orpin à six angles	Responsabilité	E	RRR	CR	VU	PR-IdF	1
Selinum carvifolia (L.) L., 1762	Sélin à feuilles de carvi	NON	R	RR	NT	EN		2
Senecio sylvaticus L., 1753	Séneçon des bois, Séneçon des forêts	NON	R	R	LC	NT		2
Seseli annuum L., 1753	Sésélie annuelle, Seseli des steppes	NON	R	RRR	NT	EN		3
Seseli montanum L., 1753	Séséli des montagnes	NON	PC	AC	LC	LC		5
Sesleria caerulea (L.) Ard., 1763	Seslérie blanchâtre, Seslérie bleue	Responsabilité	RR	RR	VU	LC	PR-Pic	1
Silaum silaus (L.) Schinz & Thell., 1915	Silaüs des prés, Cumin des prés	NON	AR	AC	LC	LC		5
Silene conica L., 1753	Silène conique	NON	RR	RR	VU	EN		2
Silene flos-cuculi (L.) Clairv., 1811	Fleur de coucou	NON	AC	AC	LC	LC		11
Silene gallica L., 1753	Silène de France, Silène d'Angleterre	Responsabilité	E	RRR	CR	CR		1
Silene nutans L., 1753	Silène nutans	Responsabilité	R	R	NT	LC		7
Silene otites (L.) Wibel, 1799	Silène cure-oreille, Silène à oreillettes	Responsabilité	RR	RR	VU	VU		2
Sonchus palustris L., 1753	Laiteron des marais	NON	PC	R	LC	LC		13
Sorbus aria (L.) Crantz, 1763	Alouchier, Alisier blanc	NON	R	RR	NT	NT		1
Sorbus latifolia (Lam.) Pers., 1806	Alisier de Fontainebleau, Élorsier	NON	E	R	EN	NT	PN1	
Sparganium emersum Rehmann, 1871	Rubanier émergé	NON	PC	AR	LC	LC		1
Spergula arvensis L., 1753	Spergule des champs, Espargoutte des champs	NON	R	AR	LC	LC		2
Spergula morisonii Boreau, 1847	Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps	Responsabilité	RR	RR	VU	VU		6
Spergularia rubra (L.) J.Presl & C.Presl, 1819	Spergulaire rouge, Sabline rouge	NON	RR	R	VU	LC		1
Stachys alpina L., 1753	Épiaire des Alpes	NON	AR	RRR	LC	CR		1
Stachys annua (L.) L., 1763	Épiaire annuelle	NON	R	R	NT	LC		2
Stachys arvensis (L.) L., 1763	Épiaire des champs	NON	R	R	NT	LC		
Stellaria neglecta Weihe, 1825	Stellaire négligée, Grande Stellaire	NON	R	RRR ?	LC	DD		1
Stellaria pallida (Dumort.) Piré, 1863	Mouron pâle, Stellaire pâle, Stellaire sans pétales	NON	R?	RR	LC	LC		5
Tanacetum corymbosum (L.) Sch.Bip., 1844	Tanaisie en corymbe, Marguerite en corymbes, Chrysanthème en corymbe	NON	D	.	RE	NA		
Taxus baccata L., 1753	If à baies	NON	AR	AC	NA	NA		1
Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812	Téesdalie à tige nue	Responsabilité	RR	R	VU	LC		4

Nom espèce		Responsabilité	Rareté		Menace		Protection	Nombre
Scientifique	Vernaculaire	PNR OPF	Picardie	Ile-de-France	Picardie	Ile-de-France	réglementaire	de SIE
Tephroseris helenitis (L.) B.Nord., 1978	Séneçon à feuilles en spatule, Séneçon spatulé, Séneçon à feuilles spatulées	NON	E	RRR	EN	CR	PR-Pic ; PR-IdF	
Tetragonolobus maritimus (L.) Roth, 1788	Tétragonolobe maritime	NON	R	R	LC	LC		5
Teucrium botrys L., 1753	Germandrée botryde	NON	R	R	VU	LC		2
Teucrium montanum L., 1753	Germandrée des montagnes	NON	AR	R	LC	LC	PR-Pic	8
Teucrium scordium L., 1753	Germandrée des marais, Chamaraz	NON	R	RR	NT	VU	PR-Pic	2
Thalictrum flavum L., 1753	Pigamon jaune	NON	PC	AR	LC	LC		11
Thalictrum minus L., 1753	Petit pigamon, Pigamon mineur, Pigamon des dunes	NON	RR	RR	EN	EN*	PR-Pic ; PR-IdF	1
Thelypteris palustris Schott, 1834	Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Théliptéris des marécages	NON	AR	R	LC	LC	PR-IdF	6
Thesium humifusum DC., 1815	Thésium couché	NON	AR	R	NT	LC		7
Thymus pulegioides L., 1753	Thym commun	NON	AR	R	LC	LC		1
Torilis arvensis (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs	NON	R	C	LC	LC		
Torilis nodosa (L.) Gaertn., 1788	Torilis à fleurs glomérulées	NON	RR	R	VU	LC		
Tragopogon dubius Scop., 1772	Grand salsifis	NON	RR	R	VU	LC		1
Trifolium arvense L., 1753	Trèfle des champs, Pied de lièvre	Responsabilité	AR	AC	LC	LC		5
Trifolium medium L., 1759	Trèfle intermédiaire	NON	R	R	NT	NT		1
Trifolium striatum L., 1753	Trèfle strié	NON	E	RR	EN	VU		
Triglochin palustre L., 1753	Troscart des marais	NON	R	RRR	NT	CR		1
Tuberaria guttata (L.) Fourr., 1868	Hélianthème taché	Responsabilité	E	R	CR	LC		3
Turritis glabra L., 1753	Arabette glabre, Tourelle	Responsabilité	RR	RRR	VU	VU		7
Typha angustifolia L., 1753	Massette à feuilles étroites	NON	AR	AC	NT	LC		6
Ulmus glabra Huds., 1762	Orme blanc	NON	PC	AC	LC	LC		
Ulmus laevis Pall., 1784	Orme lisse, Orme blanc	NON	R	RR	NT	VU	PR-Pic	1
Utricularia australis R.Br., 1810	Utriculaire citrine, Utriculaire élevée, Grande utriculaire	NON	R	R	NT	LC	PR-IdF	2
Utricularia minor L., 1753	Petite utriculaire, Utriculaire mineure	Responsabilité	RR	RRR	EN	CR	PR-Pic ; PR-IdF	
Utricularia vulgaris L., 1753	Utriculaire vulgaire, Utriculaire commune	NON	R	RR	NT	VU	PR-Pic	1
Vaccinium myrtillus L., 1753	Myrtille, Maurette	NON	R	RR	NT	NT		2
Valeriana dioica L., 1753	Valériane dioïque	NON	AR	RR	NT	EN		6
Verbascum blattaria L., 1753	Molène blattaire, Herbe aux mites	Responsabilité	RR	AR	VU	LC		4
Verbascum densiflorum Bertol., 1810	Molène faux-bouillon-blanc, Molène à fleurs denses	Responsabilité	AR	AR	NT	LC		4
Verbascum phlomoides L., 1753	Molène faux-phlomide, Molène faux Phlomis	Responsabilité	RR	RR ?	VU	DD		1
Verbascum pulverulentum Vill., 1779	Molène pulvérulente	Responsabilité	R	R	NT	LC		
Veronica austriaca subsp. teucrium (L.) D.A.Webb, 1972	Véronique germandrée, Teucride d'Allemagne	NON	R		NT			1
Veronica opaca Fr., 1819	Véronique à feuilles mates	NON	RR	.	VU	NA		
Veronica prostrata L., 1762	Véronique prostrée	Responsabilité	R	RR	NT	NT*		4
Veronica scutellata L., 1753	Véronique à écus, Véronique à écusson	Responsabilité	AR	R	LC	LC	PR-Pic	3
Veronica spicata L., 1753	Véronique en épi	Responsabilité	RR	RR	VU	LC		6
Veronica verna L., 1753	Véronique pritanière	NON	RR	RRR	VU	VU		1
Vicia lathyroides L., 1753	Vesce printannière, Vesce fausse Gesse	NON	RR	RR	EN	VU		1
Vicia lutea L., 1753	Vesce jaune	NON	E	RR	EN	VU		1
Vicia tenuifolia Roth, 1788	Vesce à petites feuilles	NON	RR	R	VU	LC		1
Vicia villosa Roth, 1793	Vesce velue	NON	RR	R	NT	LC		
Vincetoxicum hirundinaria Medik., 1790	Dompte-venin	NON	AR	AC	LC	LC		10
Viola canina L., 1753	Violette de chien	Responsabilité	RR	R	VU	LC	PR-Pic	3
Vulpia ciliata Dumort., 1824	Vulpie ambiguë	NON	RR	R	NT	LC		
Vulpia membranacea (L.) Dumort., 1824	Vulpie à une seule glume, Vulpie des dunes	NON	E	RR	NT	VU		1
Vulpia myuros subsp. sciuroides (Roth) Rouy	Vulpie faux Brome	NON	R	AC	NT	LC		2
Vulpia unilateralis (L.) Stace, 1978	Vulpie unilatérale	NON	E	R	EN	LC		5
Zannichellia palustris L., 1753	Zannichellie des marais	NON	AR	AR	LC	LC	PR-IdF	3

N° 1 - Mer de sable à Ermenonville

Typologie : Géosite de surface

Localisation :
• Coordonnées géographiques (Lambert 93) : x = 676437 / y = 6893792
• Département de l'Oise, commune d'Ermenonville

Description :
• Description physique : Vaste espace dunaire situé au coeur du massif forestier d'Ermenonville. Dune continentale mouvante soumise à des remaniements éoliens réguliers depuis la destruction de la couverture forestière au Tardiglaciaire (Pomerol 1988) et qui s'est étendue à la faveur de défrichements et d'extractions de terre de bruyère à la fin du XVIII^{e} siècle (Vasseur com. Pers.).
• Superficie : 20 ha environ
• Statut propriété : site privé, propriété de l'Institut de France Fondation Jacquemart André
• Usage actuel / gestionnaire : parc d'attraction géré par "La Mer de Sable"
• Accessibilité : espace clôturé, accès via le parc d'attraction ou avec l'accord du propriétaire et gestionnaire
• Visibilité : visible pour partie de l'espace public (parking RN 330) et depuis les espaces forestiers voisins (rares relations visuelles depuis les sentiers forestiers)

Intérêt géologique :
• Description et intérêt géologique principal : important affleurement des sables et grès de Beauchamp datant du Bartonien inférieur, relief dunaire
• Phénomène représentatif du site : grésification des sables bartoniens, érosion
• Âge du terrain (ancien/récent) : Bartonien (41 à 37 Ma)
• Âge du phénomène (ancien/récent) : Bartonien supérieur (37 Ma) / Quaternaire
• Niveau de rareté du site : National
• Identifiant si retenu à l'inventaire régional : PIC0023

Autres intérêts :
• Écologique : site d'intérêt écologique (*cf. fiche site d'intérêt écologique n°28 « Mer de sable et Désert d'Ermenonville »*)
• Esthétique/Paysager : paysage rare et original de dune de sable au cœur d'une forêt
• Historique et culturel : site associé à l'histoire de l'abbaye de Chaalis / exploitation ancienne de terre de bruyère (fin XVIII^{e})
• Touristique et /ou économique : site touristique d'importance (450 000 visiteurs par an)

Potentiel pédagogique :
• Intérêt : présentation de l'évolution géologique de la France avec la preuve d'une mer recouvrant le bassin de Paris, déplacement et érosion de matériaux fins, observation de dunes éoliennes actuelles en mouvement...
• Valorisation actuelle : /

Protections réglementaires :
Site classé de la Forêt d'Ermenonville / Zone de protection spéciale au titre de Natura 2000

Vulnérabilités :
• Vulnérabilité naturelle : colonisation de la dune par les arbres et érosion éolienne qui disperse les sables
• Menaces anthropiques : érosion par la fréquentation, extension éventuelle des attractions du parc

Actions proposées :
• Convention avec l'Institut de France et le gestionnaire du Parc d'attraction pour une gestion du site renforçant la prise en compte de ce patrimoine géologique, sa mise en valeur pédagogique dans le cadre du parc d'attraction mais également pour les habitants et scolaires du territoire.

• Meilleure mise en valeur du site depuis les espaces publics tout en évitant d'attirer une fréquentation non souhaitée.

Sources / Bibliographie :
Inventaire du patrimoine géologique de Picardie (création du site le 01/08/2006 par François Duchaussois)

N° 2 - Carrière de sable de Plailly

Typologie : Carrière de surface

Localisation :
• Coordonnées géographiques (Lambert 93) : x = 667865 / y = 6891548
• Département de l'Oise, commune de Plailly, lieu-dit « La butte grise »

Description :
• Description physique : ancienne sablière exploitée pour la construction de l'autoroute A1, actuellement en cours de reboisement spontané. La carrière est disposée en "escalier", chaque palier correspondant à un niveau d'exploitation. La carrière mesure 450 mètres de long au maximum sur environ 150 mètres de large.
• Superficie : 6,8 ha environ
• Statut propriété : privé
• Usage actuel / gestionnaire : pas d'usages actuels
• Accessibilité : accès avec autorisation préalable du propriétaire
• Visibilité : non visible depuis l'espace public

Intérêt géologique :
• Description et intérêt géologique principal : Près de la D118 une avant-carrière plus récente est ouverte sous les bancs de grès, dans les sables de Beauchamp (Auversien). Cette avant carrière permet d'accéder à la base du Marinésien, mieux visible que dans la grande carrière. Belle coupe géologique présentant toutes les strates issues du Bartonien inférieur et moyen dans le bassin de Paris :
- Sables de Beauchamp blancs ou jaunes devenant violacés vers le haut ;
- Sables humifères correspondant à un paléopodzol (émersion post auversienne) ;
- Dalle de Grès de Beauchamp - au sommet de la formation - témoin de l'émersion ;
- Formation d'Ezanville (sables marneux verdâtres, azoïques) marquant le tout début de la transgression marinésienne ;
- Formation de Ducy (sables jaunes à sépiolite, marno-calcaire laguno-lacustre à Limnea, Bithinella, Rosalina), marnes à Bithynella ;
- Sables fossilifères de Mortefontaine, faciès laguno-lacustres représentatifs d'une mer peu profonde située à proximité du rivage (anticlinal de Bray), faune peu variée (Potamides, Avicula defrancei) mais présentant plusieurs associations.
• Phénomène représentatif du site : sédimentation
• Âge du terrain ou du phénomène (ancien/récent) : Bartonien inférieur (41 Ma) / Bartonien supérieur (37 Ma)
• Niveau de rareté du site : National
• Identifiant si retenu à l'inventaire régional : PIC0026

Autres intérêts :
• Écologique : site d'intérêt écologique (cf. fiche site d'intérêt écologique n°25 « Bois de Morrière »)
• Esthétique/Paysager : sables, aspect dunaire original
• Historique et culturel : /
• Touristique et /ou économique : ancienne carrière

Potentiel pédagogique :
• Intérêt : Mécanismes de grésification de l'Auversien supérieur et dans le Marinésien avec incorporation de fossiles dans le grès / Faune laguno-marine et lacustre représentative des conditions de dépôt / Mise en évidence des caractéristiques particulières du cycle sédimentaire bartonien (présentation d'un affleurement montrant des faciès de transgression-régression) / Étude d'un paléopodzol
• Valorisation actuelle : visites de groupes d'étudiants après autorisation préalable

Protections réglementaires :
Site inscrit « Vallée de la Nonette » / Zone de protection spéciale au titre de Natura 2000

Vulnérabilités :
• Vulnérabilité naturelle : L'abandon du site a facilité la colonisation des terrains nus par la végétation qui, depuis, masque et dégrade de bons affleurements ne permettant pas d'accéder à une coupe complète.
• Menaces anthropiques : Site abandonné depuis de nombreuses années, devenu pendant quelques temps un terrain pour sports motorisés, ce qui a endommagé de nombreux affleurements jusqu'à la fermeture du site. Le site est néanmoins toujours fréquenté et dégradé par la pratique illégale de moto-cross. Il existe par ailleurs une possibilité de reprise de l'exploitation de la carrière et/ou de son remblaiement par des déchets inertes (installation de stockage de déchets inertes en projet).

Actions proposées :
Convention pour préserver au moins une coupe géologique caractéristique du site, mettre en place des aménagements et dispositifs anti-intrusion pour les véhicules à moteur, rendre possible les visites encadrées à destination notamment d'un public d'étudiants.

Sources / Bibliographie :
Inventaire du patrimoine géologique de Picardie (création du site le 02/08/2006 par François Duchaussois)

N° 3 - Carrière de pierre de Saint-Maximin

Avertissement : Ce site concerne le gisement de pierre de Saint-Maximin et ses sites d'exploitation anciens et actuels en général ; il ne vise pas, pour l'instant, un lieu ou une carrière en particulier.

Typologie : Carrières de surface, carrières souterraines, fronts de taille

Localisation :
• Coordonnées géographiques (Lambert 93) : /
• Département de l'Oise, commune de Saint-Maximin

Description :
• Description physique : carrières de roche calcaire anciennes ou en exploitation, avec des fronts de taille pouvant atteindre plus de 10 mètres de haut.
• Superficie : /
• Statut propriété : privé pour les carrières en exploitation / quelques anciens fronts de taille en espace public ainsi que le « Trou du Tropique » / carrière souterraine Parrain conventionnée
• Usage actuel / gestionnaire : carrières en activité produisant des moellons, de la pierre de taille et du concassé calcaire
• Accessibilité : accès avec autorisation préalable des propriétaires pour les carrières en activité / libre accès pour quelques fronts anciens (Les Larris – paroi d'escalade) et le Trou du Tropique / Visite de la carrière Parrain associée à la Maison de la Pierre Sud Oise
• Visibilité : carrières en activité visibles pour partie depuis l'espace public / cf. accès ci-dessus pour les autres sites

Intérêt géologique :
• Description et intérêt géologique principal : certains affleurement présentent toutes les strates du Lutétien, permettant de déterminer l'histoire géologique de la région durant cette époque allant de -49 à -43 Ma.
Au Cuisien (Yprésien supérieur), au sud d'un large golfe remontant sur la Belgique, se sont déposés les Sables de Cuise, ravinés par la mer lutétienne. La transgression du Lutétien inférieur a permis le dépôt des calcaires sableux riches à leur base en sable quartzeux détritique et en glauconie, et de la Pierre de Saint-Maximin, calcaire sableux riche en Nummulites laevigatus.
Au lutétien moyen et supérieur, se sont déposés successivement:
- le calcaire tendre jaunâtre de Saint-Leu (épaisseur 7 m) à Ditrupa strangulata, échinodermes, milioles, et orbitolites complanatus (exploité en carrière souterraine) ;
- le calcaire tendre à milioles, banc aussi appelé banc " Royal" demi-ferme (épaisseur 5 m), à Orbitolites complanatus et, à la base, un niveau à Corbis lamellosa (Banc de Chacail) et Cerithium giganteum ;
- le banc de Saint-Maximin (épaisseur 3 m) : calcaire à milioles très dur qui constitue le sommet du Banc Royal ;
- le banc "Vert-Marin" (épaisseur 1 m) : calcaire en plaquettes à milioles, bryozoaires et empreintes d'algues. Calcaire très dur (aussi appelé Liais) à Milioles et Nummulites variolarius.
Le Lutétien se finit par une régression marine marquée par le dépôt lagunaire de marnes, calcaires remaniés, niveaux dolomitiques et silicifiés, couches à cérithes et Potamides, "marnes et caillasses" du Lutétien supérieur.
L'épaisseur totale des formations est de 31 m.
• Phénomène représentatif du site : sédimentation
• Âge du terrain ou du phénomène (ancien/récent) : Yprésien supérieur (49 Ma) / Lutétien supérieur (40 Ma)
• Niveau de rareté du site : National
• Identifiant si retenu à l'inventaire régional : PIC0030

Autres intérêts :

• Écologique : milieux calcaires pouvant abriter une flore et une faune remarquables (flore thermophile calcicole, Crapaud calamite, 9 chiroptères...) ZNIEFF pour partie, site d'intérêt écologique n° 17 (*cf. fiche « Carrières de Gouvieux et Saint-Maximin »*)
• Esthétique/Paysager : fronts de taille créant des paysages originaux
• Historique et culturel : Site (gisement de pierre de Saint-Maximin) ayant fourni les pierres pour la construction de nombreux monuments à Paris (place de la Concorde, des invalides, palais Bourbon) et dans le Nord de la France (abbaye de Cluny). L'acheminement était facilité par le transport par voie fluviale sur l'Oise et la Seine
• Touristique et /ou économique : exploitation en cours fournissant la pierre pour de nombreuses restauration de monuments historiques mais exportant également cette pierre partout dans le monde / Projet de développement touristique et culturel de la Maison de la Pierre.

La Maison de la pierre du Sud de l'Oise ***a pour mission de valoriser d'un point de vue culturel, touristique et économique le patrimoine de la pierre dans le sud du département.***
Le patrimoine de la pierre est constitué par l'ensemble des lieux d'extraction (les carrières en activité, abandonnées et souterraines), de taille et de sculpture. Il convient également d'y intégrer les troglodytes (habitations, cavités...), les quais de chargement, les voies de chemin de fer, les ports...

Potentiel pédagogique :

• Intérêt : étude détaillée des formations du Lutétien pour les géologues / Variété des horizons sédimentaires et paléontologiques permettant de mettre en évidence un cycle sédimentaire (transgression/régression) de façon très détaillé / Contexte de mer chaude et peu profonde au Lutétien moyen et supérieur dans le bassin de Paris / Observation des bancs de calcaire exploités depuis l'époque gallo-romaine et histoire associée (monuments, architecture...) pour les scolaires et le grand public.
• Valorisation actuelle : visites scolaires ponctuelles sur demande de certaines carrières mais limitées du fait de l'activité d'extraction en cours / Maison de la Pierre avec expositions permanentes et temporaires et visite de la carrière souterraine Parain.

Protections réglementaires :

Site inscrit « Vallée de la Nonette » pour partie

Vulnérabilités :

• Vulnérabilité naturelle : éboulements, végétation
• Menaces anthropiques : extraction massive mais surtout remblaiements systématiques qui feraient disparaître tous les fronts.

Actions proposées :

Convention avec au moins un carrier pour préserver un front caractéristique et assurer sa mise en valeur pédagogique et touristique dans le cadre de la Maison de la pierre, en complément du site souterrain de la carrière Parrain.

Sources / Bibliographie :

Inventaire du patrimoine géologique de Picardie (Création du site le 03/08/2006 par François Duchaussois).

N° 4 - Carrière souterraine à Courteuil

Typologie : Carrière souterraine

Localisation :
• Coordonnées géographiques (Lambert 93) : x = 667244 / y = 6900721
• Département de l'Oise, commune de Courteuil, hameau de Saint-Nicolas-d'Acy, lieu-dit « La remise de l'Orme »

Description :
• Description physique : ancienne carrière souterraine de "Liais" calcaire reconvertie en champignonnière dont l'activité a aujourd'hui cessé. Une partie des galeries a été comblée du fait de risques d'effondrement (en particulier sous la D924).
• Superficie : /
• Statut propriété : privé
• Usage actuel / gestionnaire : ancienne champignonnière actuellement utilisée comme garage à camions.
• Accessibilité : autorisation préalable du propriétaire
• Visibilité : entrée visible depuis l'espace public

Intérêt géologique :
• Description et intérêt géologique principal : La carrière souterraine a été creusée dans les roches du Lutétien moyen pour l'exploitation du calcaire à Milioles (calcaire tendre, jaune crème, en plaquettes avec de rares algues fossiles) et en particulier l'intercalation d'un banc calcaire peu épais (0,20m), très dur et très rare, appelé "liais" de Senlis. Le "Liais" possède des caractéristiques très particulières : solide, non gélif, facile à tailler et dur. Il était très recherché au 19ème siècle pour la pierre de construction.
• Phénomène représentatif du site : sédimentation
• Âge du terrain ou du phénomène (ancien/récent) : Lutétien (46 Ma) / Lutétien supérieur (43 Ma)
• Niveau de rareté du site : régional
• Identifiant si retenu à l'inventaire régional : PIC0033

Autres intérêts :
• Écologique : pouvant potentiellement abriter des chiroptères
• Esthétique/Paysager : milieu souterrain
• Historique et culturel : histoire des nombreuses carrières souterraines du territoire dont l'exploitation remonte au moyen-âge et qui ont servi à la construction des maisons et monuments du territoire / histoire liée à la culture des champignons...
• Touristique et /ou économique : en recherche de valorisation économique en lien avec l'hôtellerie, l'activité de séminaire...

Potentiel pédagogique :
• Intérêt : Observation du banc de calcaire de Senlis et des autres niveaux du Lutétien moyen (milieu de dépôt de mer chaude et peu profonde au Lutétien moyen dans le bassin de Paris) / Visite d'une carrière souterraine de calcaire et histoire associée : anciennes méthodes d'extraction...
• Valorisation actuelle : /

Protections réglementaires :
Site inscrit « Vallée de la Nonette »

Vulnérabilités :
• Vulnérabilité naturelle : effondrement de certaines galeries, érosion à l'intérieur des galeries à cause des infiltrations d'eau.
• Menaces anthropiques : éboulement de certaines galeries dû à une mauvaise consolidation et au manque d'entretien.

Actions proposées :
Convention avec le propriétaire pour une éventuelle mise en valeur économique et touristique intégrant un accès pour une valorisation pédagogique.

Sources / Bibliographie :
Inventaire du patrimoine géologique de Picardie (Création du site le 04/08/2006 par François Duchaussois)

N° 5 - Poudingues de Coye-la-Forêt

Typologie : Affleurement de surface

Localisation :
• Coordonnées géographiques (Lambert 93) : x = 661317 / y = 6893271
• Département de l'Oise, commune de Coye-la-Forêt, lieu-dit « La Follie » près du groupe scolaire « Les Bruyères »

Description :
• Description physique : Chaos de "poudingue" monogénique siliceux de taille variable, dont les éléments ont souvent une taille de quelques dizaines de centimètres. Il s'agit de blocs déplacés lors de la réalisation des fondations de l'école maternelle.
• Superficie : quelques m^2
• Statut propriété : propriété communale
• Usage actuel / gestionnaire : espace public de la commune
• Accessibilité : accès libre
• Visibilité : en espace public

Intérêt géologique :
• Description et intérêt géologique principal : ce site présente le Poudingue de Coye-la-Forêt, d'âge Thanétien (début de la transgression thanétienne). C'est un faciès de rivage de mer des sables de Bracheux (présence d'un littoral). Le poudingue contient des galets de silex bien roulés dont le ciment est un grès siliceux de dureté variable. Les galets, issus de l'érosion de la craie, peuvent être sectionnés ce qui indique un ciment quartzitique plus dur que le silex des galets. Présence de grès mamelonnés. Les galets de silex indiquent le début de l'érosion/émersion de l'anticlinal du Pays de Bray.
• Phénomène représentatif du site : silicification
• Âge du terrain ou du phénomène (ancien/récent) : Thanétien (58 Ma)
• Niveau de rareté du site : régional
• Identifiant si retenu à l'inventaire régional : PIC0076

Autres intérêts :
• Écologique : /
• Esthétique/Paysager : Chaos original dans le paysage urbain
• Historique et culturel : ancienne exploitation des poudingues sur Coye-la-Forêt.
• Touristique et /ou économique : /

Potentiel pédagogique :
• Intérêt : fin de la transgression thanétienne / Mécanismes de grésification / Condition de formation d'un poudingue (galets de silex de la craie arrondis par le transport fluviatile et l'action des vagues, cimentés en un conglomérat dont la matrice est faite de sables siliceux).
• Valorisation actuelle : /

Protections réglementaires :
Site inscrit « Vallée de la Nonette »

Vulnérabilités :
• Vulnérabilité naturelle : altération superficielle des blocs
• Menaces anthropiques : déplacement de blocs, dégradations, vandalisme...

Actions proposées :
• Meilleure mise en valeur du site avec information associée, géologique et historique.

• Circuit de randonnée associé pour une découverte de l'histoire géologique locale

Sources / Bibliographie :
Inventaire du patrimoine géologique de Picardie (Création du site le 02/05/2007 par François Duchaussois)

N° 6 - Musée Gallé-Juillet à Creil

Site d'intérêt géologique hors périmètre du PNR

Typologie : Collection

Localisation :
• Département de l'Oise, commune de Creil, Musée Gallé-Juillet (place François Mitterrand)

Description :
• Description physique : Le musée Gallé-Juillet regroupe deux maisons construites à l'emplacement du château fort de Creil, situées dans la cour de l'hôtel de ville : la maison Gallé-Juillet et la maison de la faïence. La maison Gallé-Juillet retrace la vie d'une famille creilloise au 19e siècle. Elle conserve une collection d'arts décoratifs et de beaux-arts de plus de 5000 œuvres. La maison de la faïence et sa tour du trésor offre un témoignage de l'histoire de la faïencerie de Creil.

Le musée Gallé-Juillet ***possède une collection de roches et fossiles d'origine locale conservée actuellement dans la réserve du musée.***

• Statut propriété : musée communal, collection propriété de la Ville de Creil
• Accessibilité, visibilité : collection non présentée au public, accès à la collection géologique sur demande.

Intérêt géologique :
• Description et intérêt géologique principal : intérêt paléontologique
• Niveau de rareté du site : départemental
• Identifiant si retenu à l'inventaire régional : PIC0083

Autres intérêts :
• Écologique : /
• Esthétique/Paysager : /
• Historique et culturel : pièces collectées par les habitants dont d'anciens ouvriers travaillant dans les carrières du territoire, lien avec l'histoire de l'exploitation des ressources minérales locales / histoire de la faïencerie (XIXe siècle).
• Touristique et /ou économique : site culturel et touristique (6000 visiteurs par an environ).

Potentiel pédagogique :
• Intérêt : paléontologie et à travers elle l'histoire géologique du territoire.
• Valorisation actuelle : /

Protections réglementaires :
Site inscrit « Ile de Creil »

Vulnérabilités :
• Vulnérabilité naturelle : /
• Menaces anthropiques : /

Actions proposées :
Meilleure mise en valeur de la collection et projet pédagogique associé.

Sources / Bibliographie :
Inventaire du patrimoine géologique de Picardie (création du site le 02/05/2006 par Christian Nail)

Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

48, rue d'Hérivaux / 60560 Orry-la-Ville
03 44 63 65 65 / contact@parc-oise-paysdefrance.fr

www.parc-oise-paysdefrance.fr